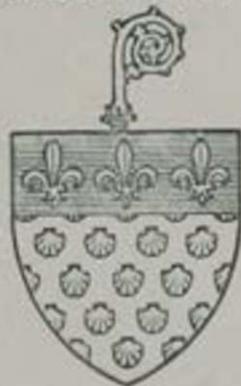


col

BULLETIN TRIMESTRIEL

205

LES · AOLS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE. 167
PARIS

PREMIER VOLUME

comprenant
les douze Bulletins
Trimestriels parus de
Avril 1912 à
Janvier 1916

F
I - d - 10.

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL

ASSOCIATION

Fondée le 27 Décembre 1911

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL

ASSOCIATION FONDÉE LE 28 DÉCEMBRE 1911

et honorée de la haute adhésion de

M. ARMAND FALLIÈRES

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITÉ DE PATRONAGE

Présidents d'honneur

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,
M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS.

Membres

- MM. ADIGARD, député.
BABELON (Ernest), de l'Institut.
BAILLEUL (Dr), conseiller général maire de Pontorson (Manche).
BATTIFOL (Mgr), associé correspondant des Antiquaires de France.
BAUDOT (A. de), président de la Commission des Monuments historiques.
BILSON (John), vice-président de l'Académie archéologique royale de Londres.
BOMBOY (E.), président à la Cour d'appel.
BOURGOIS (Léon), sénateur, ministre du Travail.
CAGNAT (René), de l'Institut, professeur au Collège de France.
CAIN (Georges), conservateur du Musée Carnavalet.
CHÉRON (P.), député, ancien sous-secrétaire d'État.
CHEVREL, maire d'Avranches (Manche).
CLAVEILLE, directeur des Chemins de fer de l'État.
COLIN (Paul), inspecteur général de l'Enseignement du Dessin.
COMTE (Jules), de l'Académie des Beaux-Arts.
DE LA TOUR, membre de la Société des Antiquaires de France.
DIOR (Lucien), député.
DREYFUS (Gustave), membre de la Commission des monuments historiques.
ÉTIENNE (Eug.), vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre.
FUZET (S. G. Mgr), archevêque de Rouen.
GAUDIN DE VILLAINÉ, sénateur.
GONSE (Louis), membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts et de la Commission des monuments historiques.

- MM. GUÉBARD (S. G. Mgr), évêque de Coutances et Avranches.
 GUIFFREY (Jules), de l'Institut.
 HANOTAUX (Gabriel), de l'Académie française, sénateur, ancien ministre.
 HARAUCOURT (Edmond), homme de lettres.
 JOURDAIN Frantz), président du Syndicat de la Presse artistique.
 LABBÉ (Dr Léon), de l'Institut, sénateur.
 LABORI (F.), avocat, bâtonnier de l'Ordre.
 LAFENESTRE (G.), de l'Institut, conservateur honoraire des Musées nationaux.
 LASTEYRIE (Comte F. de), de l'Institut.
 LE GOFFIC (Ch.), homme de lettres.
 LE HÉRISSE (René), député.
 LÉON (Paul), chef de division des Services d'Architecture au Sous-Secrétariat d'État des Beaux-Arts.
 LEYGUES (G.), député, ancien ministre.
 MARGUERITTE (Paul), homme de lettres.
 MERSON (Luc-Olivier), de l'Institut.
 MÉZIÈRES (A.), de l'Académie française, sénateur.
 MICHEL (André), conservateur au Musée du Louvre.
 MILLERAND (A.), député, ministre de la Guerre.
 MOREL (A.), gouverneur du Crédit Foncier de France.
 OSMONT, de l'Institut.
 PETIT (E.), inspecteur général de l'Instruction publique.
 RIBOT, sénateur, ancien ministre.
 RIOTTEAU (E.), sénateur.
 TIERCELIN (Louis), littérateur.
 VACHON (Marius), publiciste.

COMITÉ DE DIRECTION

Président

- M. Paul DESCHANEL, de l'Académie française, ancien président de la Chambre des députés.

Vice-Président délégué

- M. Paul GOUT, architecte en chef des Monuments historiques.

Vice-Présidents

- MM. BALLIF, président du Touring-Club de France.
 BENOIT-LÉVY (Edm.), président des *Amis de Paris*.
 BRISSON (Adolphe), directeur des *Annales politiques et littéraires*.
 REINACH (Salomon), de l'Institut.

Secrétaire général

- M. VOISIN (Henri), artiste graveur.

Secrétaires

- MM. BESNARD (Ch.-Henri), associé correspondant de la Société des Antiquaires de France.
 LEBAILLY (Léopold), adjoint au maire du Mont-Saint-Michel.

Trésorier

- M. GERS (Paul), banquier.

Membres

- MM. ALEXANDRE (Arsène), publiciste.
 AMMANN, ancien professeur de l'Université de Paris.
 AUGÉ DE LASSUS, membre de la Commission du Vieux Paris.
 BEAUQUIER (Ch.), député, président de la Société pour la Protection des sites et Paysages.
 BESNARD (Alf.), architecte, adjoint au maire du XVIII^e arrondissement.
 BÉRARD (Victor), directeur à l'École des Hautes Etudes.
 BONCOUR (Paul), député, ancien ministre.
 CAIN (Henri), homme de lettres.
 CHANGEUR (A.), secrétaire général de la Société de Protection des Sites et Paysages.
 DAYOT (Armand), directeur de la revue *l'Art et les Artistes*.
 DEFERT (Henri), président du Comité des Sites et Monuments du Touring-Club.
 DUPONT (Étienne), juge au tribunal de Saint-Malo.
 DURRIEU (Le Comte), de l'Institut.
 ENLART (Camille), directeur du Musée du Trocadéro.
 GAUTIER (Ch.-A.), architecte du gouvernement.
 GIFFARD (Pierre), homme de lettres.
 GODILLOT (Alexis), trésorier de la Société des Amis du Louvre.
 GOSSIN (Eugène), photographe d'art.
 HALLAYS (André), publiciste.
 JACQUIN (Émile), conseiller-maître à la Cour des Comptes.
 LATOUCHE (A.), secrétaire général de la Société « La Pomme ».
 LECLERC (Max), éditeur.
 LEFÈVRE DES NOETTES (Commandant), associé correspondant de la Société des Antiquaires de France.
 LEFÈVRE-PONTALIS (Eug.), directeur de la Société française d'Archéologie.
 LE MOUËL (Eug.), homme de lettres, ancien président de « La Pomme ».
 LEVATOIS, avocat, secrétaire général des « Normands de Paris ».
 LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Dr), de l'Académie de Médecine.

- MM. MALE (Émile), chargé de cours à la Faculté des Lettres.
 MARTHA (professeur à la Faculté des lettres).
 MARX (Roger), inspecteur général des Musées des Départements.
 MÉNARD (René), artiste peintre.
 MION (A.), ingénieur-hydrographe en chef de la Marine.
 NEURDEIN (A.), photographe-éditeur.
 POULARD (D^r A.).
 RAFFAELLI (J. F.), artiste peintre.
 RENAUD (Jean-Joseph), homme de lettres.
 REVERDY (H.), président de la Société des Gars Normands.
 ROBÉLIN (Léon), secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement.
 ROCHE (Jules), député, ancien ministre.
 SANDIER (Alexandre), directeur des Travaux d'art à la manufacture de Sèvres.
 TARDIF, membre de la Société des Antiquaires de France.
 THIÉBAULT-SISSON, critique d'art.

L'Association se compose de :

1^o *Membres adhérents* payant une cotisation annuelle de un franc, leur conférant la faculté de se procurer (à prix très réduit) l'insigne de l'Association.



Insigne des Amis du Mont-Saint-Michel, en métal, Argent et Or.

2^o *Membres associés*, payant une cotisation annuelle de 5 fr. et jouissant des droits indiqués ci-après.

3^o *Membres sociétaires*, payant une cotisation annuelle de 20 fr., jouissant des droits indiqués ci-après.

4^o *Membres à vie ou fondateurs*, rachetant la cotisation par un versement unique de 100 francs et jouissant de tous les droits des sociétaires.

Pour être reçu Membre de l'Association

Il faut être présenté par deux membres, être agréé par le Comité de direction et payer la cotisation afférente à la catégorie où l'on désire entrer.

A défaut de parrains, toute personne désirant faire partie des *Amis du Mont-Saint-Michel* devra fournir, par des références

sérieuses, des preuves de son honorabilité. Toute demande émanant d'un mineur devra être visée par le père ou le tuteur.

La carte de Membre associé, sociétaire ou fondateur, sera adressée à son titulaire après l'admission de sa candidature. La carte ne sera pas renouvelée; chaque année, les *Amis du Mont-Saint-Michel* recevront un petit carré de papier de couleur variée et au millésime de l'année, qui fera partie intégrante de la quittance et qu'ils détacheront pour le coller sur la carte à l'emplacement du millésime de l'année précédente.

Les Membres associés, sociétaires et fondateurs ont droit :

1^o A une carte d'identité dont la présentation leur donnera des facilités toutes particulières pour visiter le Mont-Saint-Michel et à l'usage, sur place, de timbres à dater spéciaux pour timbrer leurs cartes postales. (Voir figure ci-dessous).

2^o A une belle gravure à l'eau-forte de M. H. Voisin, représentant le Mont-Saint-Michel.

3^o Au service du Bulletin trimestriel de l'Association.

4^o Aux réductions de prix qui seront obtenues des chemins de fer, des hôtels et des commerçants affiliés.

Propagande

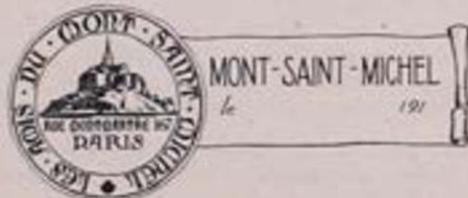
Toute personne qui fait de la propagande a droit, suivant le nombre d'adhésions recueillies, à l'insigne de l'Association, très joli bijou reproduisant une « enseigne de saint Michel » du XIV^e siècle moulée sur l'original du musée de Cluny.

10 adhésions à 5 francs donnent droit à l'insigne en métal.

25 adhésions à l'insigne en argent.

50 adhésions à l'insigne en or.

Nous tenons à la disposition de nos propagandistes deux types de carnet : le *carnet d'adhésion* permet de recueillir des adhésions en laissant au siège social le soin de faire toucher les cotisations ; le *carnet de reçus* permet d'encaisser soi-même les adhésions recueillies.



Timbre à date mis à la disposition des Amis du Mont-Saint-Michel pour timbrer leurs cartes postales.

Secrétaires-correspondants.

- Angers : M. le D^r MONTPROFIT, député, maire d'Angers.
 Avranches : M. CORNILLE (L.), architecte diplômé du Gouvernement
 5, rue Belle-Étoile.
 Blois : Lesueur (D^r F.), rue du Palais, 10.
 Brest : M. DELOURMEL, bibliothécaire, archiviste de la ville de Brest.
 Chartres : M. Blondel (A.), secrétaire de la Société archéologique
 d'Eure-et-Loir, 5, boulevard de la Courtille.
 Cherbourg : M. NOYON, entrepreneur.
 Courville (Eure-et-Loire) : M. GASTAMBIDE, notaire.
 Dieppe : M. BAZIN (Raymond), homme de lettres, 57 rue Gambetta.
 Dinard : M. Viteau (Paul), Ma Guerite, au boulevard de la Mer.
 Etampes : M. CIRÉE (L.), architecte diplômé du Gouvernement.
 Fécamp : M. BANSE (Daniel), archiviste de l'Association des Amis
 du vieux Fécamp, rue Félix-Faure, 10.
 Flers : M. AMIARD (L.), architecte.
 Granville : M. CIRÉE (L.), architecte diplômé du Gouvernement, à
 Hauteville-sur-Mer, par Montmartin, près Granville.
 Honfleur : M. BRÉHIER, professeur honoraire, route de Pont-Audemer
 Le Havre : M. FÉNESTRE, 21, rue Franklin.
 Le Mans : MM. FOUQUÉ, 1, rue du Parterre ; CHAPPÉE, 1, place Saint-
 Pavin.
 Louviers : M. ANGÉRAND (Ed.), président de la Société d'Études de
 Louviers.
 Mont-Saint-Michel : M. LEBAILLY (L.), secrétaire du Comité de
 direction au Mont-Saint-Michel.
 Morgat (par Crozon) : M. BOTT (A.), secrétaire général des Bleus de
 Bretagne.
 Pontorson : M. GIBARD (G.), villa « Les Roses », à Pontorson.
 Pontivy : M. GILLES (E.), publiciste.
 Reims : M. MARGOTTIN, 19, rue du Cardinal-de-Lorraine.
 Rouen : M. LESTRINGANT, libraire éditeur, rue Jeanne-d'Arc, 11.
 Saint-Lô : M. le D^r LE CLERC (René), 8, rue du Château.
 Saint-Servan : M. PARISSET (Ed.), architecte diplômé du Gouver-
 nement.
 Villedieu : M. LEMONNIER (L.), industriel, rue de Paris.
 Vire : M. BILHAUT, professeur de dessin au collège.
 Vitré : M. TOUZEY, principal du Collège.

AVIS. — Pour tout ce qui concerne leurs fonctions MM. les secrétaires correspondants doivent s'adresser à M. le secrétaire général qui est chargé de leur donner tous les renseignements nécessaires et de centraliser les résultats de leur mission.

Ils sont en outre priés de lui transmettre une fois par mois la liste des adhésions et le montant des cotisations qu'ils ont recueillies.



NOTRE BUT

Le Mont-Saint-Michel est pour la France ce que
 la grande Pyramide est pour l'Égypte.
 Il faut le préserver de toute mutilation.
 Il faut que le Mont-Saint-Michel reste une île.
 Il faut conserver à tout prix cette double œuvre
 de la nature et de l'art.

VICTOR HUGO.
 (14 janvier 1884.)

Le seul nom du Mont-Saint-Michel évoque ce que
 les paysages de France ont de plus grandiose, ce que
 le patriotisme a de plus inviolé, ce que la religion a
 de plus saint.

SIMÉON LUCR.
 (Hist. de Du Guesclin, p. 250.)

Le Mont-Saint-Michel est aujourd'hui la proie de certaines spéculations dont les calculs ou l'aveuglement semblent ne devoir reculer devant aucun vandalisme. Dans une folle ardeur à tirer profit de ce capital fait de splendeurs monumentales et de souvenirs historiques, on ne s'aperçoit pas qu'on détruit peu à peu ce qui en constitue la valeur. En un mot, ceux-là même qui ne sont sensibles qu'au bénéfice à tirer de la montagne célèbre sont en train de « tuer la poule aux œufs d'or ».

Sauver, dans leur intégrité, le site naturel et le caractère artistique du Mont-Saint-Michel, tel est le but que se propose notre Association afin de conserver cette inestimable richesse, à la France dont elle est une des gloires les plus pures, à la Normandie et aux Montois qui sont les premiers intéressés à cette conservation.

Les périls qui menacent actuellement le Mont-Saint-Michel sont de deux sortes :

Le péril extérieur relatif à sa situation au milieu des grèves et menaçant son isolement, source d'intérêt historique et de beauté. Il soulève la vieille question du colmatage de la baie, question tour à tour abandonnée puis reprise, et qui, en présence des immenses progrès des ensablements, ne saurait comporter aucun ajournement.

Puis le péril intérieur provenant des envahissements de l'utilitarisme et de la spéculation sous diverses formes : il menace le caractère artistique du Mont, parce qu'il a pour conséquence la mutilation, sinon la disparition des vieilles demeures du moyen âge qui font place à des constructions modernes d'une prétention et d'une hauteur extravagantes.

Une circonstance s'y rattache qui est malheureusement aussi inéluctable que désastreuse pour les braves gens qu'elle frappe dans leurs intérêts. Le lieu n'est pas seul à souffrir des envahissements du modernisme. Ses habitants, les arrière-petits-fils des « hosteliers »

et « marchands d'images » du moyen âge, qui occupent encore les demeures de leurs ancêtres; les pêcheurs, les bateliers, descendants des marins intrépides qui défendirent l'antique forteresse; tous ces insulaires qui vivaient jadis librement du fruit de leurs petits commerces sont aujourd'hui concurrencés, exploités ou asservis par des capitalistes du dehors qui accaparent, au détriment des indigènes, les faveurs du touriste, du visiteur et emportent dans leurs coffres-forts parisiens un argent qui, autrefois, ne sortait pas du rocher montois.

Sous la pression de l'opinion publique alarmée et conformément aux vœux formellement exprimés par les Chambres, les questions de l'insularité et de la conservation du Mont-Saint-Michel font, en haut lieu, l'objet d'études techniques et administratives. Mais tandis qu'elles s'élaborent avec lenteur, la situation s'aggrave irrémédiablement.

Nous allons nous employer à les faire aboutir en collaborant, avec l'Administration des Beaux-Arts, à la lutte qu'elle soutient depuis plus de trente ans contre les ennemis conscients ou inconscients de cette merveille incontestée.

Nous voulons, avec Victor Hugo, « que le Mont-Saint-Michel reste une île ». Nous voulons « le préserver de toute » nouvelle « mutilation » et encourager les propriétaires des maisons anciennes à les conserver en aidant au besoin ces propriétaires à les restaurer au lieu de les démolir.

Nous voulons veiller à la décence, à la propreté du Mont, au respect de ses vieux murs et nous opposer à l'envahissement des affiches-réclames qui altèrent le caractère du lieu.

Nous voulons enfin étudier toutes les questions relatives à la conservation du présent et à la préparation de l'avenir du Mont-Saint-Michel afin de lui assurer la pérennité la plus longue et de transmettre, respecté dans toute son authenticité historique, ce joyau de notre patrimoine national aux générations qui succéderont à la nôtre.

En réclamant énergiquement le maintien de l'isolement du Mont-Saint-Michel, nous n'ambitionnons pas la suppression complète et immédiate de la digue insubmersible. Jusqu'à ce qu'on ait trouvé mieux, cette digue est utile en tant que chemin d'accès au Mont, et, à ce titre, il faut la conserver.

Mais nous considérons aussi comme indispensable que ce remblai soit interrompu sans délai à une certaine distance du rocher, afin de dégager les remparts et de laisser autour du Mont une zone d'érosion d'une largeur suffisante pour faciliter la circulation des courants favorables au nettoyage de la baie et dont l'efficacité sera certaine quand la digue de Roche-Torin aura été modifiée.

Nous demandons en même temps qu'on assure un mode facile de communication entre cette coupure et le Mont-Saint-Michel.

Sans entrer dans le détail des solutions plus ou moins réalisables, nous indiquons le but à atteindre. C'est à ceux qui ont troublé l'ordre naturel des choses et créé, de ce fait, une situation qui fait aujourd'hui l'objet d'une réprobation générale, qu'il appartient d'aviser aux moyens d'y remédier et de trouver les ressources pour y subvenir.

LE COMITÉ DE DIRECTION.



Ce que deviendrait le Mont-Saint-Michel si les atterrissements allaient jusqu'à lui.

REMERCIEMENTS

L'avènement de notre Association a reçu de toute part l'accueil le plus enthousiaste. Le nombre des personnalités éminentes de tous les mondes et dans tous les milieux qui nous ont apporté, dès la première heure, le concours de leur patronage ou de leur adhésion, montre assez que l'œuvre que nous avons entreprise répondait à une véritable nécessité. Quantité de personnes nous ont dit: « Enfin!... il y a longtemps que nous attendions la constitution d'une société protectrice du Mont-Saint-Michel. » Nous voudrions avoir la place d'insérer ici les lettres par lesquelles les hommes les plus distingués du monde des arts, des lettres, des sciences et de la politique nous ont adressé leur adhésion. L'une de ces lettres, que nous transcrivons ci-après, exprime, dans sa concision, le sentiment qui les a presque toutes inspirées.

Vence, le 6 janvier 1912.

Monsieur, en principe, je refuse toujours de faire partie des Comités: mais dans l'occurrence, je m'y associe, heureux de joindre mon nom aux Amis du Mont-Saint-Michel.

Veuillez agréer...

Paul MARGUERITE.

Des sociétés régionales nous ont exprimé leurs vœux et ont pris les délibérations dans le sens de la circulaire indiquant notre programme : Telles sont : la « Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe », la « Société d'études de Louviers », la « Société d'archéologie du Finistère », etc...

D'autres sociétés nous ont proposé leur participation à l'action que nous projetons d'exercer, comme « les Bleus de Bretagne », « la Normandie », « les gars Normands », « les Normands de Paris », « l'Association amicale de l'Orne », « les Gars de l'Avranchin », « la Société populaire des beaux-arts »... Toutes nous ont offert leurs services avec une cordialité touchante. Parmi les plus zélées, nous citerons la Société « La Pomme » qui, toujours à l'avant-garde des défenseurs du Mont-Saint-Michel, a bien voulu nous convier à l'une de ses réunions composées de hautes personnalités, pour nous permettre d'y exposer notre programme.

De divers côtés, on fait ou l'on nous demande de faire des conférences pour propager au loin notre idée qui rencontre partout une approbation unanime.

La presse nous a témoigné généreusement toute sa sympathie. Presque tous les principaux journaux ont fait à diverses reprises des articles où ils ont prouvé à quel point ils s'intéressaient à la campagne que nous entreprenons. Tels sont *Le Temps*, *Le Matin*, *le Journal*, *le Petit Parisien*, *le Petit Journal*, *les Débats*, *l'Echo de Paris*, *La République française*, *la Petite République*, *le Gaulois*, *Le Gil Blas*, *Le Figaro*, *La Liberté*, *L'Ouest Eclair*, *le Journal des Arts*, *les Annales*, *la Croix*, *Comedia*, *le Daily Mail*, *La Revue du Touring-Club*.

Tous les journaux de la région même dans un rayon éloigné, nous ont consacré des articles : *La Dépêche*, *La Côte d'Emeraude*, *Le Dinanais*, *L'Avranchin*, *Le Nouvelliste d'Avranches*, *Le Petit Breton*, *L'Avranchinçais*, *Le Journal de Pontivy*, *l'Echo d'Indre-et-Loire*, *La Touraine républicaine*, etc...

Que tous reçoivent ici nos plus sincères remerciements au nom du Mont-Saint-Michel, au nom de l'Art français à qui nous voulons le conserver.

COMITÉ DE DIRECTION

Séance du Mercredi 27 Décembre 1911

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Présents : MM. Augé de Lassus, Beauquier, Benoit-Lévy, Besnard, Ch.-A. Gautier, Paul Gers, Alexis Godillot, Paul Gout, E. Le Moüel, Tardif, H. Voisin.

Excusés : MM. Victor Bérard, C. Enlart, Em. Jacquin, M. Leclerc, Lefèvre des Noëttes, Lefèvre-Pontalis, A. Mion.

Le Comité offre la présidence à M. Paul Gout qui l'accepte pour la séance.

Le président donne lecture de la liste des membres du Comité de patronage et du Comité de direction.

Sur la proposition de divers membres approuvée par l'unanimité du Comité de direction, le Bureau de cette assemblée est constitué ainsi qu'il suit :

Président

Nomination réservée jusqu'à l'acceptation de M. Paul Deschanel à qui le Comité est unanimement d'avis d'offrir la présidence.

Vice-Présidents

- MM. BALLIF (A.), président du Touring-Club.
 BENOIT-LÉVY (E.), président des *Amis de Paris*.
 BRISSON (Adolphe), directeur des *Annales politiques et littéraires*.
 GOUT (Paul), architecte en chef des Monuments historiques.
 REINACH (Salomon), membre de l'Institut.

Secrétaire général

M. VOISIN (Henri), graveur.

Secrétaires

- MM. BESNARD (Ch.-H.), architecte, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France.
 LEBAILLY (Léopold), adjoint au maire du Mont-Saint-Michel.

Trésorier

M. GERS (Paul), banquier.

Le président donne la parole au secrétaire général pour la lecture des statuts qui, après quelques observations présentées par MM. Le Moüel et Benoit-Lévy, sont approuvés à l'unanimité.

M. Paul Gout expose ensuite le programme de l'action qu'est appelée à exercer l'Association pour parer aux périls qui menacent le Mont-Saint-Michel dans sa situation et dans son intérêt historique et artistique. Un résumé de ces exposés fera l'objet d'un article du Bulletin destiné à faire connaître au public l'état de la question et le but précis de l'Association.

MM. Beauquier et Benoit-Lévy donnent quelques indications complémentaires en se reportant à la loi sur la protection des sites et paysages, qui pourrait être d'un utile secours pour sauvegarder l'aspect du Mont-Saint-Michel.

Enfin, le Comité donne mission aux vice-présidents de se rendre chez M. Paul Deschanel, de l'Académie française, ancien président de la Chambre des députés, pour le prier de vouloir bien accepter la présidence de l'Association.

La séance est levée à 3 h. 45.

Séance du Samedi 23 Mars 1912

La séance est ouverte à 3 h. 1/2.

Présents : MM. Paul Deschanel, *président* ; Benoit-Lévy et Paul Gout, *vice-présidents* ; Voisin, *secrétaire général* ; Besnard (Ch.-H.), *secrétaire* ; Augé de Lassus, Enlard, Gautier (Ch.-A.), Gers, Gossin, Jacquin (Ém.), Latouche, Lefèvre-Pontalis, Levatois, Martha, Mion, Reverdy.

Excusés : MM. Ballif, Victor Bérard, Paul Boncour, Henri Cain, Étienne Dupont, Alexis Godillot, Max Leclerc, Salomon Reinach, Sandier.

M. Paul Deschanel remercie le Comité de lui avoir conféré la présidence de l'Association et donne la parole au secrétaire général pour lire son rapport sur la situation de la Société. Ce rapport est approuvé et les candidatures présentées sont admises.

L'ordre du jour appelant le projet de Bulletin, M. le Président donne la parole à M. Paul Gout pour exposer ses propositions sur la composition de l'organe social. Suivant ces propositions, qui ont été adoptées à l'unanimité, le Bulletin débutera modestement et pourra prendre, par la suite, une importance proportionnée à l'accroissement des ressources. Chaque numéro formera une plaquette in 8° de 16 pages avec couverture. Quelques figures seront intercalées dans le texte suivant les besoins. On y reproduira la liste des membres des deux Comités ainsi que les procès-verbaux des séances et la liste des candidatures admises. Le premier numéro commencera par une sorte de manifeste exposant brièvement le but de l'Association. Tous les numéros contiendront des articles sur les diverses questions se rattachant au Mont-Saint-Michel.

M. Paul Gout fait ensuite un exposé de l'état actuel de la question du colmatage de la baie du Mont-Saint-Michel. Un résumé en sera fait dans le Bulletin (1).

MM. Enlard et Lefèvre-Pontalis font connaître la réponse donnée par la Commission des Monuments historiques à la proposition récemment soumise par l'Administration des Travaux publics. Le projet présenté par cette administration consistait en un abaissement progressif de la digue jusqu'à l'entrée du Mont-Saint-Michel et en l'établissement d'une passerelle latérale en ciment armé à l'usage des piétons. L'Administration des Beaux-Arts, considérant le côté inesthétique de cette solution, s'est prononcée pour une interruption franche de la digue, permettant à la mer de circuler autour du Mont, et a laissé aux conseils techniques de l'Administration des Travaux publics le soin d'aviser aux moyens de communication avec le rocher.

M. Mion s'étonne que l'Administration de la Marine n'ait pas été appelée à faire connaître son avis sur les questions relatives aux

(1) On trouve ci-après ce résumé (p. 14).

grèves du Mont-Saint-Michel. Il rappelle que, dans tous les cas semblables, le ministère des Travaux publics a coutume de s'entourer de renseignements spéciaux auprès du ministère de la Marine qui nomme une Commission nautique chargée d'une enquête spéciale.

M. Mion propose d'adresser à M. le Ministre des Travaux publics un vœu tendant à l'application de cette formalité, dont une dérogation à un usage constant n'a pas permis de faire bénéficier le Mont-Saint-Michel. Le Comité décide qu'une pétition sera adressée par le Bureau de l'Association et remise par M. le Président Deschanel à M. le Ministre des Travaux publics pour le prier respectueusement de demander à M. le Ministre de la Marine la nomination d'une Commission nautique ayant pour mission d'étudier la question de l'insularité du Mont-Saint-Michel, de déposer son rapport et d'opérer, si besoin était, des relevés graphiques des grèves.

M. Paul Gout entretient ensuite le Comité de ses démarches auprès de la direction des Chemins de fer de l'État en vue d'obtenir des réductions de prix sur ce réseau en faveur des membres de la Société.

La séance est levée à 5 heures.



Ce que deviendraient les remparts si les atterrissements allaient jusqu'au Mont-Saint-Michel.

EXCURSION AU MONT-SAINT-MICHEL

le Dimanche 28 Juillet prochain

avec Visite-Conférence de M. PAUL GOUT, architecte en chef

Pour tous Renseignements, s'adresser au Secrétaire-général.



La digue insubmersible du Mont-Saint-Michel en 1912

LA QUESTION DU MONT-SAINT-MICHEL

Peu de questions sont devenues aussi populaires que l'est actuellement celle du Mont-Saint-Michel. Mais, alors que tout le monde en parle, peu de personnes la connaissent exactement. Au fond, ce que veut le public, c'est que ce joyau du patrimoine artistique de la France conserve son caractère artistique et son cadre naturel, c'est-à-dire son insularité.

Toutefois, une fausse orientation dans la manière d'envisager le problème a donné naissance à une confusion qui n'est pas sans en compliquer la solution. De la question capitale du *colmatage* de la baie, dont dépend l'insularité du rocher montois, on a fait la *question de la digue* qui intéresse surtout l'aspect extérieur des remparts depuis la Tour du Roi jusqu'à la Tour de l'Arcade ; et l'on a ainsi subordonné en quelque sorte à un détail la solution d'un problème où cet élément n'entre que comme un facteur d'importance secondaire.

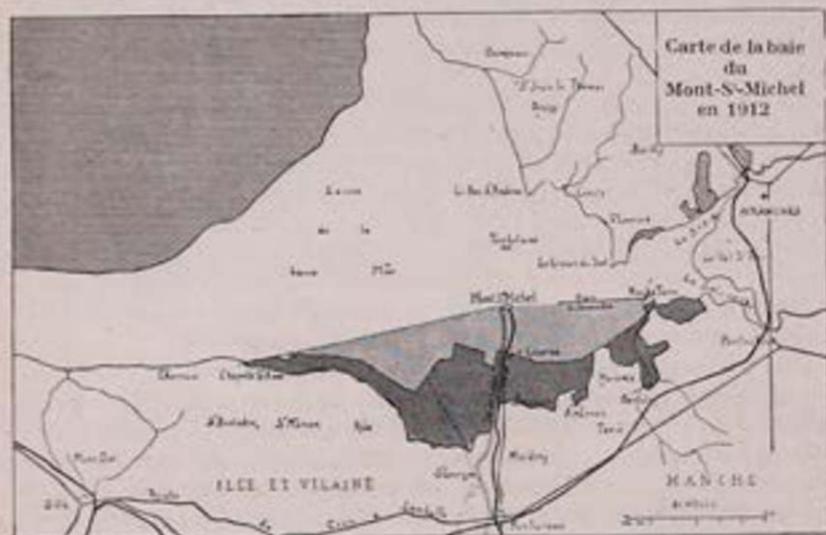
Il convient de détruire une fois pour toutes cette confusion et de distinguer la question générale du colmatage, c'est-à-dire de l'ensablement de la baie par des apports amenés du large, d'avec celle de la digue insubmersible, remblai exécuté il y a environ

trente-trois ans et dont la présence entre le Mont et le rivage n'a qu'une influence relative sur les progrès de cet ensablement. Il est évident qu'en outre de sa fonction comme chemin d'accès au Mont, ce remblai répond à un but confortatif des endiguements de la rivière le Couesnon, auxquels il est sensiblement parallèle. Il détruit l'insularité du rocher et présente l'inconvénient grave de chausser les deux tours du Roi et de l'Arcade ainsi que le rempart les reliant entre elles, sur une hauteur préjudiciable à leurs proportions et à leur caractère. C'est pourquoi il importe de couper l'extrémité de ce remblai sur une certaine longueur afin de rétablir l'isolement du Mont et de rendre la majesté de leur aspect aux remparts de l'ancienne forteresse. Mais là n'est pas toute la question, et l'on a toujours trompé le public en lui laissant croire que les atterrissements déplorables, dont il constate chaque année les progrès effrayants, n'avaient pour cause que la présence de cette digue contre le Mont-Saint-Michel. Cette erreur a toujours été et est plus que jamais entretenue par ceux qui, fidèles à l'idée d'étendre le colmatage, ont trouvé dans cette méprise un moyen de créer un dérivatif aux protestations du public. Voyant les vœux de ce dernier s'égarer sur l'objectif stérile d'une simple modification de ce trop fameux remblai, les faiseurs de polders n'eurent garde de relever l'erreur et se réservèrent d'en tirer parti le jour où il serait devenu impossible de refuser aux protestataires un semblant de satisfaction.

Ce moment paraissant être venu, l'Administration des Ponts et Chaussées a proposé un abaissement de la digue au moyen d'une pente douce à proximité de la porte de l'avancée, et l'établissement d'une passerelle en ciment armé permettant aux piétons d'accéder à cette porte, dans des conditions analogues à celles que procure la passerelle actuelle en bois. La seule amélioration résultant de cette modification réside dans le dégagement du pied du rempart et dans l'immersion, durant 700 heures par année, de la partie de digue abaissée. On exauce ainsi le vœu de ceux qui, mal informés, supposent que cette mesure solutionne à elle seule la question de l'ensablement, question qui se trouve ainsi habilement escamotée ; car on se garde bien de rien faire d'autre part pour arrêter le colmatage. Bien plus, en prévision de toute éventualité, on commencerait, paraît-il, par employer 55.000 francs des crédits destinés par les Chambres à assurer l'insularité du Mont-Saint-Michel, à l'exécution de travaux confortatifs et de reconstruction de la digue submersible de Roche-Torin, vraie cause déterminante des progrès des atterrissements.

On sait, en effet, ce qui se produisait quand la nature, libre dans son action, se chargeait elle-même de remédier au dommage occasionné par les apports du flot dans l'estuaire normanno-breton. A cette époque où la baie n'était pas encore l'objet de convoitises financières, le Couesnon sillonnait de ses divagations toute l'étendue de grève entre le rivage breton et le Mont-Saint-Michel. En même

temps, quantité de petits ruisseaux, débouchant directement dans la baie, y formaient, au moment du reflux, autant de chasses d'eau réparties de distance en distance. En outre, et surtout, les deux grandes rivières confluentes, la Sée et la Sélune s'élançaient à marée descendante dans la direction ouest avec l'irrésistible impétuosité que leur procurait la formidable charge de l'eau que le flot montant avait refoulée par leur commune embouchure, et opéraient le nettoyage de tout le fond de l'estuaire. Que firent les entrepreneurs de polders ? Ils commencèrent par barrer le passage à ces deux rivières au sud-ouest par la construction de la digue



Le gris foncé indique les parties conquises sur la mer. Le gris clair indique les parties qu'on projette de conquérir.

submersible de Roche-Torin, supprimant ainsi le principal obstacle au dépôt des sables; puis ils déversèrent tous les petits ruisseaux dans un canal transversal paralysant leur action, et emprisonnèrent le Couesnon entre des endiguements fixant définitivement son lit dans une direction où il ne peut plus être d'aucun secours pour l'expulsion de la tange; et enfin, ils construisirent la digue insubmersible qui, contrariant les courants, détermina une division de la nappe d'eau, favorable à la stabilité des alluvions. Aussi, n'est-ce pas sans étonnement qu'on a vu le Conseil général des Ponts et Chaussées déclarer, dans le rapport cité à la Chambre par M. le Ministre des Travaux publics, que ces digues, pour lesquelles l'Etat a tant dépensé, n'avaient aucune action sur le colmatage de la baie. Les faits sont, malheureusement, là pour prouver le contraire. D'ailleurs, si l'on était certain de l'inanité de ces

digues, mieux vaudrait évidemment les supprimer que d'aggraver les dépenses en les entretenant.

Nous n'en demandons pas tant. Nous savons que, lorsqu'elle s'en mêle, la Sélune a vite fait de se creuser un lit autour du Mont-Saint-Michel, voire même d'apporter la perturbation sur tout le rivage méridional; et c'est pourquoi, tout en demandant, comme la plus essentielle des mesures, la suppression de la plus grande partie de la digue de Roche-Torin, nous sommes d'avis que cette suppression soit précédée de l'établissement de digues bordant tout le rivage définitif, afin de le préserver comme il convient contre incursions dévastatrices de cette rivière.

L'Administration des Ponts et Chaussées ayant admis le principe du flot baignant l'extrémité de la digue d'accès, c'est-à-dire le principe de la mer entourant le Mont-Saint-Michel durant 700 heures par an, il faut espérer qu'elle ne refusera pas à l'Administration des Beaux-Arts la coupure qu'elle lui a demandée pour dégager complètement le rocher historique et réaliser un isolement plus complet et plus efficace. Mais cette coupure n'aura d'efficacité contre les ensablements qu'autant qu'on reviendra au régime naturel des rivières confluentes, sauf à recourir aux mesures préventives de leurs attaques contre le rivage.

Ainsi, en admettant qu'il y ait eu une question de la digue insubmersible, cette question n'existerait plus; il n'y aurait désormais que celle du colmatage qui dépend d'un retour à un état ancien des rivières dont il est indispensable de s'assurer le secours naturel contre les progrès désastreux des atterrissements.

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur cette affaire, on reconnaît que, lorsqu'on a conçu et exécuté le projet de remblaiement de la baie, on a intentionnellement compris le Mont-Saint-Michel dans les enclôtures à réaliser. La preuve indéniable en est, d'une part, dans la limite donnée à la concession Mosselmann, allant de la Chapelle Sainte-Anne, vers Cancale, à la Chapelle Saint-Aubert sise au Mont-Saint-Michel; et d'autre part, dans la direction attribuée à la digue de Roche-Torin, partant de la pointe de ce nom et rejoignant à l'est l'îlot montois. Si l'on avait eu quelque égard pour l'aspect de cette « merveille de la nature et de l'art », rien n'était plus facile, dès le début, que de diriger ces deux lignes de manière qu'elles se rencontrassent à une certaine distance du rocher, laissant entre elles et ce dernier une zone d'érosion. Mais la beauté du site, l'intérêt historique et artistique du lieu fameux ont complètement échappé; et l'on n'a vu dans le Mont-Saint-Michel qu'une borne pour fixer des limites, qu'un point d'appui favorable au succès des travaux de remblaiement qu'on entreprenait. Il a fallu que l'Administration des Beaux-Arts et, avec elle, tous les gens de goût, fissent éclater leur indignation, pour que ce vandalisme revînt de son inconscience. Et encore, si la loi sur la protection des sites et paysages ne venait pas aujourd'hui apporter l'appui de son autorité à une

préservation que le sentiment et le bon sens seuls devraient suffire à assurer ; si, en même temps, une organisation puissante de la résistance de l'opinion publique révoltée ne tenait pas éveillé le souvenir de l'œuvre néfaste qui s'accomplit sourdement, il est plus que probable



La Porte du Roi et le boulevard en 1840.

que les fauteurs de cette erreur inconcevable n'eussent jamais consenti à la reconnaître.

Rendu méfiant par les procédés dont on a usé de tout temps dans cette affaire, le public croit voir, dans les lenteurs apportées dans la production de solutions fermes, une manière habile d'opposer la force d'inertie. Ne sait-on pas que le temps est un grand

facteur, que l'opinion se lassera de demander, que l'attention finira par se détourner et, surtout, ne compte-t-on pas sur les progrès journaliers du mal pour lui laisser atteindre une gravité qui rendra tout remède inefficace ? Il a fallu à l'Administration des Ponts et



La Porte du Roi et le boulevard en 1908.

Chaussées trois années pour aboutir à la présentation d'un projet dont l'exécution n'aurait d'autre effet que de procurer la submersibilité périodique de l'extrémité de la digue à proximité du Mont, et d'y établir une passerelle en ciment armé à l'usage des piétons. Assurément il a bien fallu procéder à des sondages pour reconnaître la profondeur à laquelle il conviendrait de descendre les piliers supportant cette passerelle. On a dû faire aussi des recherches, des études sur le « régime des alluvions ». L'été dernier,

en parcourant les grèves, les touristes rencontraient, de divers côtés, de mystérieux piquets rouges et blancs. Ils remarquaient une longue file de ces piquets, partant de l'axe de la digue de Roche-Torin pour aboutir au pied du Mont-Saint-Michel. Réduits aux conjectures sur le but de ces savantes opérations, les profanes s'inquiètent de leur but qui leur semble viser le maintien de cette digue de Roche-Torin dont la suppression serait seule de nature à faire naître l'espoir du retour de la mer au sud de la baie. Les plus soupçonneux se demandent si, loin de supprimer ce remblai, on ne projeterait pas de le prolonger de toute la longueur des 1.600 mètres qui en séparent encore l'extrémité du Mont-Saint-Michel. Les travaux de consolidation qu'on y projette justifient cette crainte que nous traiterions de chimérique si tout n'était pas extraordinaire dans cette malheureuse affaire. En somme, ce qui apparaît le plus clairement, c'est qu'on piétine sur place, c'est qu'on ajourne, qu'on gagne du temps parce qu'au fond on ne veut rien faire de profitable à la cause de l'insularité, tout en se donnant l'air de s'y préter, afin d'assoupir les craintes, d'imposer silence aux protestations.

Et pourtant il est devenu bien difficile de reculer encore l'échéance des mesures effectives. Car la situation se complique d'une circonstance qui, prévue ou non, n'en est pas moins grave par l'atteinte portée aux propriétés riveraines au nord. Comme on le conçoit aisément, ce reflux de deux rivières, dont on a barré le cours naturel vers le sud-ouest où il opérait le nettoyage de la baie, s'est dirigé avec une égale impétuosité vers le nord; et dans ses jours de rage, il renverse tout sur son passage dans le goulet qu'on lui a imposé. Le bec d'Andaine tend de jour en jour à disparaître et tout le rivage qui s'étend entre ce promontoire et l'anse de Genets a reculé de plus de 60 mètres durant ces dernières années. Ce sont les ruines, les éboulements de ce rivage qui, transportés par la marée montante, viennent remblayer le rivage du sud de la baie avec le terrain provenant du nord. Croit-on pouvoir indéfiniment provoquer, sans protestations, des phénomènes ayant pour résultat d'enrichir des propriétaires au détriment de leurs voisins, et cela pour s'obstiner dans une entreprise qui, si les résolutions prises en haut lieu sont vraiment sincères et doivent être suivies d'effet, n'a plus de raison d'être poursuivie? On sait, du reste, que l'Administration des Travaux publics a déclaré ne plus vouloir accorder de nouvelles concessions à l'est de la baie; et l'on se rappelle, qu'après avoir largement indemnisé les faiseurs de polders éprouvés de ce côté par une suite de désastres, l'État avait repris, dès 1856, à son propre compte, tous les travaux jugés nécessaires pour en éviter le retour. Ce geste généreux, mais combien onéreux pour le contribuable, a eu du moins pour effet de rendre l'État libre d'opérer comme il l'entendra dans toute la région du sud-est. Alors, puisqu'il est maître des moyens à employer pour protéger le rivage

et que, d'autre part, il a renoncé à de nouvelles conquêtes sur la mer de ce côté, pourquoi, au lieu de s'en tenir à un mode qui précipite les ensablements et ruine le rivage vers le nord, l'État ne chercherait-il pas plutôt, dans l'établissement d'un cordon de digues protégeant le rivage sud contre les divagations éventuelles des deux rivières débridées, une solution qui assurerait l'insularité du Mont et éviterait le conflit entre les riverains du nord et ceux du sud de la baie?

Il n'y a donc que deux hypothèses à envisager: ou l'on ne veut rien faire pour sauver l'insularité et, suivant le désir des utilitaires, il faut se résigner à voir la baie définitivement comblée et la montagne amphibie ne plus émerger que de prosaïques champs de céréales; ou bien c'est sincèrement qu'on veut aboutir, en donnant satisfaction aux vœux de l'immense majorité des gens qui sont encore sensibles aux beautés de la nature et aux choses de l'art, et alors il faut: rendre à la Sélune son cours naturel et sa liberté d'action, en supprimant la barrière qu'on lui a opposée; diriger et limiter cette action en construisant des épaulements insubmersibles en bordure du rivage actuel; enfin, livrer passage à ce courant vers l'ouest en coupant nettement la digue du Mont-Saint-Michel à une distance du rocher suffisante pour que cette rivière s'y puisse creuser un lit capable de recevoir le volume d'eau qu'elle débite.

••

Restent à envisager les conséquences de la coupure rendant son insularité au Mont ainsi délivré.

Qu'arrivera-t-il quand la Sélune passera entre ce rocher et l'extrémité de la digue décapitée? Il est probable que la chasse d'eau produite par cette rivière sur une largeur relativement restreinte (car il ne faut guère espérer que la coupure consentie dépassera de beaucoup 250 mètres) déblaiera à la longue le pied des remparts et y mettra à découvert les anciens quais du xvi^e siècle ainsi que le môle qui précédait l'avancée du boulevard. Dans ce cas un autre môle pourrait être établi vis-à-vis, à l'extrémité de la digue, pour servir à l'embarquement des insulaires et des touristes. Si la Sélune ne se creusait pas un lit assez profond et si le nettoyage ne se pratiquait pas comme il est permis de l'espérer, ou tout au moins si les ouvrages anciens tardaient à se découvrir, les choses se rétabliraient comme elles étaient avant la construction de la digue. Or, il n'est jamais arrivé à aucune époque qu'on ne pût pas aborder au Mont. Pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui, où MM. les ingénieurs ne sont jamais à court de moyens, dussent-ils recourir aux solutions les plus hardies? Un tunnel en ciment armé, traversant souterrainement le lit de la rivière, auquel on descendrait à l'extrémité de la digue et qui déboucherait sous la porte du Roi, serait pour eux une conception des plus simples à réaliser. Ce n'est pas à nous de leur suggérer cette idée, mais à tout prendre elle ne serait

ni utopique ni à dédaigner pour donner satisfaction aux utilitaires tout en respectant l'aspect extérieur et en réservant les émotions du pittoresque à ceux qui préféreraient aborder par les moyens naturels du transbordement à air libre.



La Rue en 1842, d'après une lithographie de Séchan.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que, quels que soient les moyens d'accès qu'on lui offrira, le touriste s'en accommodera toujours, parce qu'il y trouvera un attrait de plus à ajouter à ceux de l'excursion qu'il est venu faire; et il s'en réjouira même, tant à cause du nouvel aspect qu'aura pris le Mont débarrassé du terre-plein qui le défigurait, que pour la distraction que lui procurera un transbor-

dement, fût-il quelque peu incommode sinon périlleux. Lorsqu'elles ont devant elles le Mont-Saint-Michel, les personnes les moins prédisposées aux émotions artistiques acquièrent momentanément une sensibilité de circonstance, La vue du merveilleux éveille



La Rue en 1908, photographie reproduisant les maisons figurées sur la lithographie de Séchan.

chez elles une sorte de curiosité avide de tout ce qui sort du banal. Quand on a été, à diverses reprises, témoin de la gaieté qui s'empare des touristes, lorsqu'aux jours de grande marée les bateliers les recueillent au pied de la digue pour les débarquer dans l'avancée au milieu des rires et des cris de joie, on ne doute plus du plaisir que prendra le public à un transbordement. En admettant que cette

sujétion, d'ailleurs facultative, retardât de quelques minutes sa visite, il trouverait, dans la distraction même, une compensation à ce retard. On ne va pas au Mont-Saint-Michel comme on se rend à ses affaires. On y va en quête de plaisir, de joies artistiques, d'émotions poétiques ; et, tout en rendant au site son aspect naturel, le nouveau mode d'accès, renouvelé des temps de l'antique splendeur de la forteresse, y ajouterait pour tout le monde un charme d'authenticité historique, et, pour certains, une distraction à joindre à celles qu'ils recherchent dans cette excursion.

Pour les habitants du Mont, les conséquences de cette solution ne se présentent pas non plus comme devant être préjudiciables à leurs intérêts. D'abord, avec un petit tunnel sous-marin du genre de celui dont nous avons avancé l'idée, leurs communications avec les localités desservies par la digue seraient tout aussi aisées, tout aussi promptes. Mais quelle que soit la manière dont chacun d'eux apprécierait ce changement, comme ce sont tous des hôteliers, des commerçants ou des pêcheurs, ils trouveraient aussi dans une augmentation de leurs affaires de larges compensations. L'automobilisme a développé, dans la pratique et les habitudes du tourisme au Mont-Saint-Michel, une tendance à l'instabilité très regrettable pour les commerçants du lieu. Le visiteur qu'attend son automobile passe rapidement sans presque s'arrêter, et cela au grand détriment de l'hôtelier, du marchand de souvenirs. Quelques-uns même repartent après avoir touché la base du colosse de granit et sans avoir traversé la ville. Il est dans la nature humaine de désirer davantage ce que l'on a plus de difficulté à atteindre. L'isolement du Mont sera certainement une invite à un séjour plus prolongé et, par suite, une condition favorable au commerce local qui, en outre, se ressentira pendant de longues années de cette nouveauté. Bien des personnes qui connaissent le Mont-Saint-Michel pour y être allées maintes fois au temps de la digue s'empresseront d'y retourner pour jouir du nouvel aspect résultant de la disparition partielle de ce remblai ou par simple curiosité d'user du nouveau mode d'accès. Une partie de la population, et non la moins intéressante, celle des pêcheurs, des porteurs de bagages, trouverait dans ce nouvel état de choses un surcroît de bénéfices ; quant aux bateliers et aux porteurs des grèves, ce serait pour eux l'aisance.

..

Quel est donc l'obstacle puisqu'il semblerait que tout le monde trouvât son compte dans cette solution qui satisfait à la fois les aspirations du public et les intérêts des habitants ? Les propriétaires des polders actuels s'en trouveraient-ils lésés ? Pas davantage. L'entente avec eux est facilement réalisable sur la base de compensations en échange de leur abandon d'une infime partie de leurs droits sur la zone d'érosion à laisser au sud-ouest du Mont.

Alors, c'est l'argent qui manquerait pour réaliser un travail aussi important que les digues de protection du rivage au sud ?

A cette dernière objection on peut aussi, sans trop d'optimisme, répondre que l'obstacle n'est pas encore là. Si M. le Ministre des Travaux publics communiquait au Parlement un rapport du Conseil général des Ponts et Chaussées, concluant à l'opportunité de cette entreprise pour sauver le Mont-Saint-Michel, il y a de grandes chances, si l'on en juge par l'unanimité absolue des Chambres à l'égard du résultat à atteindre, qu'elles voteraient les crédits nécessaires.

Alors qu'y-a-t-il ? Quelle est la difficulté ?

Mystère... Cependant, au dire de certaines personnes, il y aurait quelque chose de plus grave qu'une difficulté, une force plus puissante que toutes les forces, un obstacle plus insurmontable que tous les obstacles, ce serait l'amour-propre d'un corps d'élite, l'esprit de solidarité de MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, auteurs de toutes les dispositions prises, de tous les travaux exécutés depuis plus d'un demi-siècle en vue du colmatage méthodique de la baie du Mont-Saint-Michel. Bien que témoignant de leurs talents techniques, ces travaux ne font assurément pas honneur à leur sensibilité artistique et sont, dans leurs résultats, déplorables pour notre acropole occidentale. Cependant ces praticiens éminents n'ont agi que par ordre supérieur, dans un temps assez lointain ; et leurs successeurs pourraient aujourd'hui, sans faillir à un sentiment respectable de solidarité, ne pas s'identifier avec les auteurs responsables de l'état de choses actuellement réprouvé. Mais on craint qu'il n'en soit pas ainsi, et que l'esprit de corps soit plus fort que toute autre considération. C'était, d'après M. André Hallays, le mettre à une trop dure épreuve que demander aux membres actuels de cette honorable corporation de renier l'œuvre de leurs devanciers en décidant des modifications à y apporter. La consultation ne pouvait, ajoute-t-on, donner que ce qu'elle a produit, c'est-à-dire : la reconnaissance de l'innocuité parfaite de tout ce qui a été fait, des temporisations et des propositions ayant pour effet de dissimuler, sous une apparence de bon vouloir, la résolution bien arrêtée de ne rien faire qui puisse aboutir. Et comme tous les ministres qui se succéderont aux Travaux publics ne peuvent se passer des délibérations de leurs Conseils techniques uniquement composés d'éléments pris dans ladite corporation ; comme, d'autre part, les Chambres elles-mêmes ne voteront jamais que d'après les décisions résultant des avis de ces mêmes Conseils, qui se prononceront invariablement pour le maintien du *statu quo*, on voit, qu'envisagé à ce point de vue, le problème ne serait soluble qu'en saisissant de l'affaire d'autres compétences également qualifiées, mais plus indépendantes dans leur étude de la situation.

Or, comme on va le voir, une demande d'avis supplémentaire n'a rien de fantaisiste ni qui puisse froisser la susceptibilité des

fonctionnaires jusqu'ici seuls appelés à en connaître. Bien au contraire: car c'est par une regrettable dérogation à un usage constant que la question des grèves du Mont-Saint-Michel n'a jamais bénéficié du concours d'autres lumières toujours demandées en pareils cas.

P. G.

Proposition de M. A. Mion

INGÉNIEUR HYDROGRAPHE EN CHEF DE LA MARINE.

Il n'est pas de projet de travaux maritimes, même de peu d'importance, il n'est pas de demande de concession de lais de mer qui ne soient l'objet d'une enquête nautique ayant pour but d'examiner les conséquences possibles soit pour la navigation, soit sur le régime de la côte et des bancs.

La Commission chargée de cette étude est composée généralement de deux membres permanents, un officier de vaisseau et un ingénieur hydrographe, et de membres locaux, choisis parmi les marins, pilotes ou pratiques et pêcheurs; ses délibérations sont insérées dans des recueils spéciaux publiés à frais communs par les départements de la Marine et des Travaux publics.

Or, si l'on compulse tous ces volumes, dont le premier remonte à 1838, on ne trouve rien qui se rapporte à la baie du Mont-Saint-Michel, et il semble que les projets de concession de terrains et de construction des digues de Pontorson, du Couesnon, de la Roche-Torin, aient été établis et exécutés sans avoir subi l'épreuve de discussions contradictoires qui auraient eu cependant l'avantage de mettre en lumière et de fixer pour l'avenir bien des objections dont la principale est celle qui nous préoccupe.

Une première question se serait posée celle de l'influence des concessions précédentes sur le régime de la baie. Les digues projetées consolideraient sans doute les terrains mouvants situés en arrière, mais la modification locale qui en résulterait n'aurait-elle pas sa répercussion sur d'autres parties de la baie; en un mot, la mer, vaincue ou arrêtée sur un point, ne prendrait-elle pas sa revanche sur un autre, comme on l'a affirmé depuis au Conseil général de la Manche?

Des craintes ont été en effet exprimées au sujet de la destruction des herbues de Saint-Léonard et de Genêts, dans l'ouest d'Avranches, destruction due à la présence de la digue de Roche-Torin qui, arrêtant la divagation vers le sud de la Sée et de la Sélune, rend les incursions de ces rivières vers le nord plus nombreuses et plus actives. A leur confluent et sur la partie de côte comprise entre la pointe du Grouin du sud et l'embouchure du ruisseau de Genêts, l'attaque des falaises est assez rapide pour que les riverains aient cru devoir attirer l'attention des pouvoirs publics sur les effets de l'érosion.

Un partisan du Mont-Saint-Michel au péril de la terre, et non des moindres, par sa connaissance approfondie de la navigation sur nos

côtes de la Manche, affirmant d'abord l'existence d'un relèvement du niveau moyen de la mer par rapport à la terre, a proposé, pour éviter le désastre qui résulterait de cet affaissement du sol, les mesures suivantes :

A l'ouest du Couesnon, exhaussement et renforcement des digues qui défendent la plaine de Dol, la consolidation des grèves tan-gueuses par les apports sableux ne pouvant compenser les effets de l'envahissement de la mer.

A l'est, pour la même raison, construction en plus grand nombre possible de digues insubmersibles (ce sont, dit-il, les seules réellement efficaces), et reliées à la terre ferme; transformation dans ce sens de la digue de Roche-Torin.

M. le capitaine Devoir ajoute, il est vrai, que cet envahissement de la mer, *s'il est possible*, n'aura lieu que dans un avenir très éloigné, mais qu'il serait extrêmement imprudent d'énoncer que le relèvement du niveau océanique, constaté aux siècles précédents, ne se pourrait pas de nos jours et qu'il est en tout cas indispensable d'agir comme si la mer *tendait* aujourd'hui comme autrefois à gagner sur la terre ferme.

Une Commission nautique aurait pu répondre qu'effectivement le mouvement relatif des terres et de la mer est mathématiquement très difficile, impossible même à constater et à évaluer, mais en admettant même qu'il existe, étant donnée sa période plusieurs fois séculaire, il sera toujours temps d'y remédier. Elle aurait également fait remarquer que lorsque toutes ces digues insubmersibles auront été construites, la masse d'eau emmagasinée à chaque marée diminuant de volume, l'effet des chasses s'atténuera de plus en plus et les dépôts se feront journellement à l'abri de la mer et des courants. C'est d'ailleurs le but qui semble être implacablement visé.

Avec une Commission nautique, la décision ministérielle du 9 août 1883 n'aurait sans doute pas existé; elle spécifie en effet qu'un espace de 1.000 mètres sera réservé autour du Mont, où l'on ne pourra établir d'endigues et où, par suite, les polders ne pourront s'avancer; comme s'il était possible de fixer des limites à la mer.

On aurait montré combien cette restriction était illusoire; d'une part, avec la digue de Pontorson qui a le plus fâcheux effet sur le colmatage de ses abords; d'autre part, avec les deux digues courbes de 1.000 mètres de rayon qui limiteront les polders à l'ouest et à l'est, le Mont sera enveloppé de deux petites anses admirablement abritées, où le flot viendra déposer ses apports, où le Couesnon, depuis longtemps endigué, passera sans labourer la grève et où, par suite, le colmatage se fera avec une facilité et une rapidité d'autant plus grandes que la zone située en dehors de cette limite de 1.000 mètres sera déjà fixée et transformée en herbues.

Enfin on aurait pu ajouter: Vous ne voyez au point de vue pratique que des avantages à faire de la terre, mais, *toutes choses égales d'ailleurs*, n'y en a-t-il pas au moins autant à faire de l'eau, c'est-à-

dire à étendre le champ d'action de nos caboteurs et de nos pêcheurs et aussi à permettre à nos navires de guerre, à nos torpilleurs, de serrer de plus près la base de la presqu'île du Cotentin par où Cherbourg peut être pris à revers? Et les choses ne sont pas égales d'ailleurs, puisque par-dessus tout, se dresse la question primordiale de l'avenir du Mont-Saint-Michel.

C'est pourquoi il semble désirable que notre Société interviene aujourd'hui auprès des pouvoirs publics et émette un vœu, adressé au ministre des Travaux publics et tendant à ce que nul travail maritime ne soit exécuté, nulle concession de lais de mer ne soit accordée entre Cancale et Granville sans que les projets en aient été soumis à l'examen d'une Commission nautique. S'il est vrai que des travaux d'exhaussement et de renforcement de la digue de Roche-Torin doivent être prochainement exécutés, s'il est vrai également que de nouvelles concessions aient été demandées, une telle Commission pourrait être réunie le plus tôt possible; seule, elle pourrait procéder à une enquête sur place, ouvrir tous les dossiers, entendre toutes les opinions, en un mot réunir tous les renseignements nécessaires pour faire la lumière sur la situation actuelle et formuler un avis qui, cette fois, ne serait pas unilatéral. Au surplus, si nous sommes battus, nous aurons du moins en main tous les arguments qui nous permettront d'aller en appel devant les pouvoirs publics et devant l'opinion.

••

A la suite de ces exposés faits au Comité de direction du 23 mars 1912, le bureau a rédigé et signé la pétition indiquée au procès-verbal de cette séance et qui a été remise aussitôt par M. le Président Paul Deschanel à M. le Ministre des Travaux publics.

CORRESPONDANCE

Nous enregistrerons toujours avec plaisir les communications qui nous seront faites sur toutes les questions se rattachant au Mont-Saint-Michel.

Parmi les nombreuses lettres que nous avons reçues à l'occasion de l'avènement de notre Société, il en est qui, indépendamment des vœux qu'elles expriment pour le succès de notre entreprise, contiennent des aperçus intéressants sur le fond de la question.

Nous transcrivons ci-après une de ces lettres qui tend à démontrer que, même en se plaçant au point de vue purement utilitaire, il y a au moins autant d'avantages à attendre du maintien de l'eau autour du Mont-Saint-Michel que de la formation de terrains de culture :

Saint-Briac (Ille-et-Vilaine).

29 janvier 1912.

Monsieur,

J'apprends avec grand plaisir, par la lecture de mon journal, qu'une association dont vous êtes Président s'est donné la louable mission de sauver le merveilleux Mont-Saint-Michel en lui conservant tout son cachet et son vieux caractère.

Tous les hommes de goût vous applaudiront et feront des vœux pour le triomphe de vos armes; ils sont, hélas, le bien petit nombre, et, en France, comme ailleurs, la majorité des gens pratiques est écrasante; vous vous heurterez à des résistances tenaces et aurez contre vous les partisans du colmatage, qui sont légion.

Je prends donc la liberté, monsieur, si toutefois vous le permettez, d'appeler votre attention sur un côté de la question qui, *peut-être*, n'a pas encore été envisagé: l'intérêt de la multiplication et de la conservation du poisson, en opposition à la production du pré-salé.

Vous n'êtes pas, monsieur, vous, un « Ami du Mont-Saint-Michel », vous n'êtes pas sans avoir apprécié à sa juste... saveur la légendaire omelette de la bonne M^{me} Poulard, servie à chaque déjeuner entre la côtelette traditionnelle et la croustillante petite sole qui répond au nom familier de « langue de chat ».

Eh bien! si l'omelette est immortelle, l'une ou l'autre des deux dernières doit périr, tout au moins se voir refoulé, soit dans l'intérieur des terres: le pré salé; soit dans les tréfonds de la mer: la petite sole.

Voilà selon moi, monsieur, un argument qui plaiderait en faveur de votre cause et vous rallierait nombre d'opposants même des plus encroûtés dans la matière.

Voici encore, monsieur, une autre considération très en faveur des grèves contre le colmatage: la culture du goémon; du goémon si riche en principes fertilisants: azote, potasse, etc. et dont on retire aussi de la soude.

Ne pourrait-on donc utiliser pour créer dans certaines criques de la baie, avec les matériaux provenant de la démolition des digues, des goémonnières artificielles? Engrais pour les autres végétaux, il se contente, lui, d'un simple caillou. Qu'on lui donne le gîte, la bonne Amphitrite lui fournira le couvert. De plus, il est, pour la multiplication du poisson, d'une réelle utilité.

Veuillez agréer...

Signé: HENRY DE GOESBRIAND.

✻ ✻

LISTE D'ADMISSION ⁽¹⁾*Membres donateurs*

M. ARMAND FALLIÈRES, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
S. A. S. LE PRINCE DE MONACO.
M. GAUTHIER (Ch. A.), 22, rue Cassette.
M. LAURENS (Henri), 6, rue de Tourdon.

Fondateurs

MM.
DESCHANEL (Paul), de l'Académie française, 23, quai d'Orsay.
GOUT (Paul), à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Seine-et-Oise).
BENOIT-LÉVY (Edmond), 48, rue des Belles-Feuilles.
VOISIN (H.), 10, rue Eugénie, à Saint-Mandé.
BESSARD (Ch.-H.), 16, rue de Bagnaux.
LEBAILLY (L.), au Mont-Saint-Michel (Manche).

Membres fondateurs

MM.
LECLERC (Max), 250 bis, boul. Saint-Germain.
Mgr GEORGES, 11, rue de la Constitution, à Avranches (Manche).
ROUSSELLE (Ed.), à Servon (Manche).
Mgr GUÉRARD, évêque de Coutances et Avranches. A Coutances.
COUVREUX (Abel), 70, boul. Maillot, à Neuilly-sur-Seine.
LES GRANDS MAGASINS DU BON MARCHÉ.
DION (Lucien), député de la Manche, à Graville (Manche).
PARISSET (Edmond) à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

Sociétaires

MM.
RANDEL (André), 10, rue Édouard-Fournier.

(1) A défaut du nom de ville lire : Paris.

MM.

ANGÉARD (Édouard), 11, rue de l'Hôtel-de-Ville, Louviers.
HUNGER (Victor), à Verdon (Calvados).
Mme BOULET, 22, avenue Mozart.
GILBERT (Joseph), 15, rue Cauchois.
BOVERAT (Maurice), 31, rue Marbeuf.
Mlle BAISSE, 50, rue de Boulainvilliers.
LES BLEUS DE NORMANDIE, rue Hégesippe-Moreau.
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine).
MION (A.), 95, avenue de la Bourdonnais.
JACQUIN (Émile), 10, rue Copernic.
LEFÈVRE-PONTALIS, 13, rue de Phalsbourg.
BLOT, 46, rue de Solférino, Laval (Mayenne).
AUGÉRIE (Victor), 32, rue Notre-Dame, Vitry (Ille-et-Vilaine).
QUELIN (Henri), 48, avenue du Maine.
TOPIN (Jacques), à Fontenay-le-Marmion (Calvados).
GAULT (René du), à Argonges (Manche).
CHATIGNOUX (S.), 6, rue de Villiers-Adam, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).
MARTIN (Henri), 31, rue Poncelet.
LA VILLE DE VITRY (Ille-et-Vilaine).
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, LITTÉRATURE SCIENCES ET ARTS D'AVRANCHES ET MORTAIN à Avranches (Manche).
LEMAIRE, rue du Château-d'eau, 11.
DUMUID, faub. du Temple, 99.

Associés

MM.
DUPARC, 21, boul. de la Courtille, Chartres (Eure-et-Loir.)

MM.

GILBERT (Prosper), 4, rue Gounod.
DUMUID, 90, faub. du Temple.
BRIHIER (Léon), route de Pont-Audemer, Honfleur (Calvados).
RÉGNIER (Louis), à Évreux (Eure).
COUILLARD (L'abbé L.), au Mont-Saint-Michel (Manche).
RIOTTOT, 157, rue de la Pompe.
LEYMARIE (Jean), 8, rue des Saints-Pères.
LEVATOIS (Joseph), 11, rue du Mont-Thabor.
MAUNOURV (Jean), 1, rue des Filles-du-Calvaire.
GRAVEREAUX, 4, place de la Mairie, Saint-Mandé.
ANDRAL (André), 147, boul. Saint-Michel.
BILLARD, 46, rue Lamartine.
BANSE (Daniel), 10, rue Félix-Faure, Fécamp (Seine-Inférieure).
GASTAMBIDE (Ferdinand), Courville (Eure-et-Loir).
MONTALANT (Jean), 99, boul. de Magenta.
HOLMAN-BLACK (Charles), 16, avenue de Breteuil.
LECOMTE (Charles), Dol (Ille-et-Vilaine).
BELLETRÉ (Gaston), 27, cité des Fleurs.
AIGOIN (J.), 7, avenue Sœur-Rosalie.
DUPONT (Charles), 31, rue de Château-dun.
PAUTREL, à Fougères (Ille-et-Vilaine).
JACTA (Georges), 10, rue des Pyramides.
METTE (Lucien), 44, avenue du Maine.
FOUQUÉ, 1, rue du Parterre, Le Mans (Sarthe).
SECHÉLAVE, 20, rue de La-Trémoille.
Mme SECHÉLAVE, 20, rue de La-Trémoille.
MELCHIOR, 9, place des Ternes.
Comtesse de CUSSY, 44, rue Mozart.
TABOURNEL, 42, rue Notre-Dame-des-Champs.
ALEXANDRE (Marcel), 36, rue Saint-Sulpice.

MM.

GILBERT (Jacques), 24, r. de Varenne.
FLERS (P.-L.), à la Cabane, à Butry par Auvy-sur-Oise.
SCHEIDECKER (Franck), 32, rue du Sentier.
Mme ALAVOINE, 150, rue de Rennes.
HERMANN (Alphonse), 67, rue Vandamme.
CORRET, 19, boul. de la République, Versailles (Seine-et-Oise).
HUBERT, 11, place de l'Éventail, Le Mans (Sarthe).
Mme MENGUY, 139, boul. Raspail.
MENGUY (Edm.), 139, boul. Raspail.
MONTALANT (H.), 13, rue Carpeaux.
CIRÉE (Louis), 77, rue Madame.
DUFOUR, 76, rue de la Mer, Fécamp (Seine-Inférieure).
PELICHON (James), 24, rue Saint-Étienne, Fécamp.
LEROUX (Paul), 13, rue Pasteur, Le Havre (Seine-Inférieure).
FONTAINE, Lycée de Fécamp.
MONMARCHÉ (Marcel), 79, boul. Saint-Germain.
ZACHARIE (Paul), 150, rue de Charenton.
DRUFIN, 17, rue de Tehéran.
BOURGUIGNON (Eugène), à Bastia, Corse.
LEGRAND (Alexandre), 18, rue Herbeuse.
BOUCHER (Louis), 16, rue d'Ouessant.
LATOUCHE, 65, rue Caulaincourt.
AUGÉ DE LASSUS, 78, rue de Passy.
GOSSIN, 12, rue Godot-de-Mauroy.
D' LEFUR (René), 14, rue Vanneau.
DECROOS, Saint-Omer (Pas-de-Calais).
DESLANDES (Le chanoine), à Bayeux (Calvados).
VEZARD, 27, rue Clauzel.
MATHIA (Jules), 16, rue de Bagnaux.
LE PAUMIER, 2, rue Brancas, Sèvres.
BARBIER (Louis), 45, rue de Sèvres.
GIRALDON, boul. Saint-Jacques, 69.
LA NORMANDIE (Société amicale de), 37, rue Michelet, Alger.
WURZINGER (J.), 53, rue Blanche.
MAGNE (Paul), 254, boul. Saint-Germain.

MM.

DEGAINE, rue de la Larcette, 19.
 POTHION (Ch.), 33, rue de Moscou.
 BOURDRE DE LA ROGERIE, Guernesey.
 Mlle DENÉCHAUX (A.), 2, rue Debrousse.
 Mlle GOUT (M.), 72, rue du Cherche-Midi.
 DERENNE (A.), Pontorson.
 SAINT-GILLES (Raymond de), au Châtelier (Ille-et-Vilaine).
 GIRARD (Georges), à Pontorson.
 Mme LELANDAIS, rue de Paris, Flers (Orne).
 LETEBRIER, Pontorson (Manche).
 MENARD (Frédéric), au Mont-Saint-Michel (Manche).
 MENARD (Louis), au Mont-Saint-Michel (Manche).
 ROULLIN (Louis), à Pontorson (Manche).
 TARDIF DE MOIDREY, château de Moidrey (Manche).
 TESNIÈRE, à Pontorson (Manche).
 TESNIÈRE (Victor), à Pontorson (Manche).
 LACHAUD (Pierre), à Saint-Rémy-les-Chevreuse (S.-et-O.).
 Mlle MIZEN (A.), à Saint-Rémy-les-Chevreuse (S.-et-O.).
 Mlle MIZEN (F.), à Saint-Rémy-les-Chevreuse (S.-et-O.).
 Mme LOISEAU, 113, boul. Haussmann.
 DEPARTOUT, receveur de l'hospice de Pontorson (Manche).
 MOREL (Gustave), 20, rue Daru.
 VERDUN (de) DE LA CRENNE à Aucey (Manche).
 MONTPROFIT, député, maire d'Angers (Maine-et-Loire).
 BAUDOUX, 15, rue Cauchois.
 PÉLAY, 74, rue de Croane à Rouen (Seine-Inférieure).
 BAILLEUL (D^r) maire de Pontorson (Manche).
 DUPONT (Émile) Directeur des docks au Havre (Seine-Inférieure).
 MARCOU (Jean), 6, rue de la Grande Chaumière.

MM.

LABBÉ (D^r Léon), sénateur, membre de l'Institut, 117, boul. Haussmann.
 BLONDEL (A.), 50, boul. de la Courtille, Chartres (Eure-et-Loir).
 CHAUVALLON, rue du Four à Romorantin (Loir-et-Cher).
 Mme MARCHEAL Aline, quai Saint-Michel, 19.
 LE HIR (Yves Carlos), quai Saint-Michel, 19.
 MOREL (A.), Gouverneur du Crédit Foncier de France.
 LECACHEUX, archiviste départemental, à Saint-Lô (Manche).
 Mme FAUVAGE, avenue du Maine, 19.
 Mme RIVAIN, rue de l'Odéon, 7.
 ISÉLIN (H. S.), 34, rue de Chateaudun.
 GUICHARD (M.) à Pontorson (Manche).
 BOMPAR (E.), 26, boul. Beaumarchais.
 LEROUX (Jean) au Mont-Saint-Michel (Manche).
 LÉFOUDRE (L.) à Pontorson (Manche).
 BIBLIS (E.) à Pontorson (Manche).
 LOUVEL (F.), architecte de la ville à Avranches (Manche).
 ROULLIN (Gustave) au Mont-Saint-Michel (Manche).
 LES AMIS DES ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE à ÉVREUX (Eure).
 NOLLEAU (Benjamin) au Mont Saint-Michel (Manche).
 ÉTIENNE (Auguste) au Mont Saint-Michel (Manche).
 LANDAIS au Mont Saint-Michel (Manche).
 CHEVALLEREAU (A.) agent-voyer à Pontorson (Manche).
 Mme DAVID à Pontorson (Manche).
 BOUJON (R.), rue Louis-Millet, à Avranches (Manche).
 PÉROT (E. V.), 112, boul. St-Germain.
 LELIÈVRE (Jean Marius) 18, rue Champ-Garreau au Mans (Sarthe).
 M^{me} FIOT, 11, avenue du Maine.
 DOURY (D^r G.), 1, rue de Staël.
 (A suivre.)

Le gérant : Claude SIMOND

Paris. — Imp. L. POISSON, 53, rue du Château.
 Téléphone : 258-61.

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

COMITÉ DE PATRONAGE

Présidents d'honneur

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.
 M. LE SOUS-SECRETARE D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS.

Membres

MM.

ADIGARD, député.
 BABELON (Ernest), de l'Institut.
 BAILLEUL (D^r), conseiller général, maire de Pontorson (Manche).
 BATTIFOL (Mgr), associé corresp. des Antiquaires de France.
 BAUDOT (A. de), président de la Com. des Monuments historiques.
 BILSON (John), vice-président de l'Académie arch. royale de Londres.
 BOURGEOIS (Léon), sénateur, Ministre du Travail.
 CAGNAT (René), de l'Institut, professeur au Collège de France.
 CAIN (Georges), conservateur du Musée Carnavalet.
 CHÉRON (H.), député, ancien Sous-Secrétaire d'Etat.
 CHEVELLÉ, conseiller général, maire d'Avranches.
 CLAVEILLE, directeur des Chemins de fer de l'Etat.
 COLIN (Paul), inspecteur général de l'Enseignement du Dessin.
 COMTE (Jules), de l'Académie des Beaux-Arts.
 DE LA TOUR, membre de la Société des Antiquaires de France.
 DIOR (Lucien), député.
 DREYFUS (G.), membre de la Com. des Monuments historiques.
 DEBOURG (S. G. Mgr.), archevêque de Rennes.
 ÉTIENNE (Eug.), vice-président de la Chambre des Députés.
 FUZET (S. G. Mgr), archevêque de Rouen.
 GALLI (H.), président du Conseil municipal de Paris.
 GAUDIN DE VILLAINÉ, sénateur.
 GOSSE (Louis), membre de la Com. des Monuments historiques.
 GUÉRARD (S. G. Mgr), évêque de Coutances et Avranches.
 GUIFFREY (Jules), de l'Institut.
 HANOTAUX (G.), de l'Académie franç., sénateur, anc. ministre.
 HARAUCCOURT (Edmond), homme de lettres.
 HÉRON DE VILLEFOSSE, de l'Institut.
 JOURDAIN (Frantz), prés. du Syndicat de la Presse artistique.
 LABBÉ (D^r Léon), de l'Institut, sénateur.
 LAFENESTRE (G.), de l'Institut, conserv. hon. des Musées nationaux.
 LASTEYRIE (Comte F. de), de l'Institut.

LE GOFFIC (Ch.), homme de lettres.
 LE HÉRISSÉ (René), député.
 LÉON (Paul), ch. de divis. au S.-Secrét. d'Etat des Beaux-Arts.
 LEYGUES (G.), député, ancien ministre.
 MARGUERITE (Paul), homme de lettres.
 MERSON (Luc-Olivier), de l'Institut.
 MÉZIÈRES (A.), de l'Académie française, sénateur.
 MICHEL (André), conservateur au Musée du Louvre.
 MILLERAND (A.), député, Ministre de la Guerre.
 MISTRAL, homme de lettres.
 MOREL (A.), gouverneur du Crédit Foncier de France.
 NORTIER, député de la Seine.
 OSMONT, de l'Institut.
 PETIT (E.), inspecteur général de l'Instruction publique.
 RIBOT, sénateur, ancien ministre.
 RIOTTEAU (E.), sénateur.
 SEAILLES (Gabriel), homme de lettres.
 SPRONCK (Maurice), député de la Seine.
 TIERCELIN (Louis), littérateur.
 VACHON (Marius), publiciste.

COMITÉ DE DIRECTION

Président d'honneur

M. PAUL DESCHANEL, de l'Académie française, Président de la Chambre des Députés.

Vice-Président délégué

M. PAUL GOUT, architecte en chef des Monuments historiques.

Vice-Présidents

MM.

BALLIE, président du Touring-Club de France.
 BENOIT-LEVY (Edm.), président des Amis de Paris.
 BRISSON (Ad.), directeur des *Annales politiques et littéraires*.
 REINACH (Salomon), de l'Institut.

Secrétaire général

M. VOISIN (Henri), artiste graveur.

Secrétaire général adjoint

M. DUBAND DE LA BÉDUAUDIÈRE (Albert), à Fougères.

Secrétaires

MM.

BESNARD (Ch.-H.), associé corresp. des Antiquaires de France.
 GIRARD (Georges), à Pontorson.

LATOUCHE (A.), secrétaire général de la société « La Pomme ».
 LEBAILLY (Léopold), adjoint au maire du Mont-Saint-Michel.

Trésorier

M. RAMET (André), membre de la Société française d'archéologie.

Membres

MM.

ALEXANDRE (Arsène), publiciste.
 ALPHAUD (Gabriel), secrét. gén. de la rédaction du « Temps ».
 AMMANN, ancien professeur de l'Université de Paris.
 BEAQUIER (Ch.), député, président de la Société pour la Protection des Paysages de France.
 BÉRAUD (Victor), directeur à l'École des hautes Etudes.
 BÉNAUD (A.), architecte, adjoint au maire du XVIII^e arrond.
 BONCOUR (Paul), député, ancien ministre.
 CAIN (Henri), homme de lettres.
 CHANGEUR (Anselme), secrétaire général de la Société pour la Protection des Paysages de France.
 DAYOT (Armand), directeur de la revue *l'Art et les Artistes*.
 DEFERT (H.), prés. du Com. des Sites et Monum. du Touring-Club.
 DUPONT (Etienne), juge au tribunal de Saint-Malo.
 DURRIEU (le Comte), de l'Institut.
 ENLART (Camille), directeur du Musée du Trocadéro.
 FRAIPONT (Gustave), artiste peintre.
 GAUTIER (Ch.-A.), architecte du gouvernement.
 GIFFARD (Pierre), homme de lettres.
 GOBILLOT (Alexis), trésorier de la Société des Amis du Louvre.
 GOSSIN (Eugène), photographe d'Art.
 HALLAYS (André), publiciste.
 JACQUIN (Emile), conseiller-maître à la Cour des Comptes.
 LECLERC (Max), éditeur.
 LEFÈVRE DES NOETTES (Com^{te}), associé des Antiquaires de France.
 LEFÈVRE-PONTALIS (Eug.), dir. de la Soc. franç. d'Archéologie.
 LE MOUËL (Eug.), homme de lett., anc. prés. de « La Pomme ».
 LEVATOIS, avocat, secrétaire général des « Normands de Paris ».
 LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (D^r), de l'Académie de Médecine.
 MALE (Emile), chargé de cours à la Faculté des Lettres.
 MARITIA, professeur à la Faculté des lettres.
 MARX (Roger), inspect. général des Musées des Départements.
 MÉSARD (René), artiste peintre.
 MION (A.), ingénieur-hydrographe en chef de la Marine.
 NEURDEIN (A.), photographe-éditeur.
 POULARD (Docteur A.).
 RAFFAELLI (J.-F.), artiste peintre.
 RENAUD (Jean-Joseph), homme de lettres.
 REVERDY (H.), président de la Société des Gars de l'Avranchin.
 RIOTOR (Léon), secrétaire général de « l'Art à l'École ».
 ROBÉLIN (Léon), secrét. gén. de la Ligue de l'Enseignement.
 ROCHE (Jules), député, ancien ministre.
 SANDIER (Alexandre), dir. des Trav. d'art à la Man. de Sèvres.
 TARDIF, membre de la Société des Antiquaires de France.
 THIÉRAULT-SISSON, critique d'art.

COMMISSION DE LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE

Président

M. JÉNOUVRIER (Léon), sénateur.

Membres

MM.

BOMBOY (E.), président à la Cour d'Appel.
 JACQUIN (E.), conseiller-maître à la Cour des Comptes.
 LABOIR (F.), bâtonnier de l'Ordre des Avocats.
 LEVATOIS (J.), avocat à la Cour d'Appel.
 REVERDY (H.), avocat à la Cour d'Appel.

DÉLÉGATIONS PROVINCIALES & ÉTRANGÈRES⁽¹⁾

PREMIÈRE SECTION

(RÉGION DU MONT SAINT-MICHEL)

Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Ille-et-Vilaine,
 Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Manche, Maine-et-Loire,
 Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Seine, Seine-et-Oise,
 Seine-Inférieure.

Délégué régional

M. LE PAUMIER (Roger), publiciste, 2, rue Brancas, Sèvres (S.-et-O.).

Secrétaires correspondants

Alençon : M. LEBOUCHER (Jean), propriétaire, 18, rue du Mans.
 Angers : M. MONTPROFIT (le Dr), député d'Angers, 7, r. de la Préfecture.
 Avranches : M. CORNILLE (L.), architecte, 5, rue Belle-Etoile.
 Bagnoles-de-l'Orne : M. COUVREUX, villa Regina.
 Blois : M. LESUEUR (le docteur F.), 10, rue du Palais.
 Brest : M. DELOURMEL, bibliothécaire archiviste de la ville de Brest.
 Caen : M. GIBON (le Dr F.), prof.-adj. à l'École de médecine, 12, r. Singer.
 Cancale : M. BAZIN (le docteur).
 Chartres : M. BLONDEL (A.), sec. de la Soc. arch., 5, b. de la Courtille.
 Château-Gontier : M. DUBOIS-FRESNEY, avenue Carnot.
 Cherbourg : M. NOYON, entrepreneur.
 Courville : M. GASTAMBIDE, notaire.
 Dieppe : M. BAZIN (Raymond), homme de lettres, 57, rue Gambetta.
 Dinan : M. ROBERT (Paul), banquier, place Duguesclin.
 Dinard : M. VITEAU (Paul), littér., boul. de la Mer, villa « Ma Guérite ».
 Dol-de-Bretagne : M. PLANSON, maire.
 Ernée : M. LEROY, industriel, 1, boulevard Victor-Hugo.
 Etampes : M. CIRÉE (Louis), architecte du Gouvernement.
 Fécamp : M. BANSE (Daniel), imprimeur-libraire, 10, rue Félix Faure.
 Flers : M. AMIARD (Louis), architecte, 26, rue de la Banque.
 Fougères : M. DURAND DE LA BÉDUAUDIERE (Albert), 56, rue de la Forêt.

(1) Le temps matériellement nécessaire et certains concours attendus nous manquent encore pour pouvoir donner comme définitive l'organisation compliquée d'une société qui va bientôt prendre un développement considérable. Les listes publiées ici de nos correspondants actuels sont donc forcément encore incomplètes.

Granville : M. CIRÉE, arch. du Gouv., Hauteville-s-Mer, par Montmar-
 tin. — Cor.-adj. : M. LÉGENRE, cor. de l'Ag. Hav., 27, r. Le Carpentier.
 Honfleur : M. BREHIER, proviseur honoraire, route de Pont-Audemer.
 Le Havre : M. TOUSSAINT (V.), avocat, 21, rue J.-B. Eyries.
 Le Mans : M. HUBERT, 11, r. de l'Éventail. — Cor.-adj. : M. CHAPPEL.
 Lisieux : M. VIEL (le docteur), 80, boulevard Sainte-Anne.
 Livarot : M. LEMAITRE (Alfred), rue de Belfort.
 Louviers : M. ANJARD (Edmond), près de la Soc. d'études de Louviers.
 Matignon : M. MOTTE-COLLAS (de la), chât. de Beaulieu, le Guildo (C.-d.-N.).
 Montfort-sur-Meu : M. ROUSSAN (Hyacinthe), avoué.
 Mont-Saint-Michel : M. LEBAILLY (Léopold), entrepreneur.
 Morgat, par Crozon : M. BOTT (Ant.), secr. gen. des Bleus de Bretagne.
 Mortain : M. GUYOMAR, architecte.
 Mortain : M. GASTIBOIS, principal du Collège.
 Nantes : M. LEROY, architecte du Gouvernement.
 Paramé : M. ESNOUL-LE-SÉNÉCHAL, villa Hélène-André.
 Pontivy : M. GILLES (Emile), publiciste.
 Pont-Évêque : M. LE VEZIEL (le docteur), rue de Vancelles.
 Pontorson : M. GIRARD (Georges), percepteur, corresp. de l'Ag. Havas.
 Quimper : M. ALLIER, impasse de l'Odéon.
 Rennes : M. SIMON, juge-doy. au tr. de com., 38, b. Laennec. — Cor.-adj. :
 M. HENRI, sec. gén. de l'arch., et M. LAMBRESSE, 52, r. d'Antrain.
 Rouen : M. LESTRINGANT, libraire-éditeur, 11, rue Jeanne d'Arc.
 Sées : M. DOUCET (Raoul), entrepr. de trav. publics, 5, rue d'Argentan.
 Saint-Brieuc : M. TANQUÉREY, avocat, 8, boulevard National.
 Sainte-Adresse : M. PLICHON (Gaston), r. de la Solitude.
 Saint-Germain-en-Laye : M. LECOINTE, archit., 2, rue François-Bonvin.
 Saint-Hilaire-du-Harcouet : M. LE PAUMIER, et à Sèvres, 2, r. Brancas.
 Saint-Lô : M. LE CLERC (le docteur René), 8, rue du Château.
 Saint-Servan : M. PARISSET, architecte du Gouvernement.
 Villedieu-les-Poëles : M. LEMONNIER (Léon), industriel, rue de Paris.
 Villers-sur-Mer : M. LE HÉRISSE (le docteur), rue du Casino.
 Vitré : M. BILHAUT, professeur de dessin au collège.
 Vitré : M. TOUZEY, principal du collège.

DEUXIÈME SECTION

(TOUS LES DÉPARTEMENTS NON COMPRIS DANS LA PREMIÈRE)

Délégué régional

M.....

Secrétaires correspondants

Lyon : M. VINCENT (l'abbé), professeur à l'Université Catholique, 30,
 quai de la Bibliothèque.
 Reims : M. MARGOTIN-THIEROT, architecte, 19, rue du Cardinal de Lor-
 raine. — Cor.-adj. : M. SIMON (Paul), 1, place Belle-Tour.
 Tarare : M. DELAUNE, directeur de l'école primaire supérieure, rue Cor-
 nelle.

TROISIÈME SECTION

(COLONIES ET ÉTRANGERS)

Délégué

M.....

Secrétaires correspondants

MM.....

COMITÉ DE RÉDACTION

Il se compose des secrétaires entourés de collaborateurs compétents sous la direction du Président ou du Vice-Président délégué.

Tout document intéressant le Bulletin devra parvenir au Vice-Président délégué en passant, suivant sa nature, par les intermédiaires ci-dessous désignés, qui seront chargés, chacun dans sa compétence ou ses attributions spéciales, de les présenter au Comité de rédaction.

1° *La conservation du Mont-Saint-Michel, son histoire, son avenir et toutes les questions qui s'y rattachent :*

M. PAUL GOUT, « Les Ormes », à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (S.-et-O.).

2° *L'Association dans ses statuts et ses rapports avec les sociétés similaires :*

M. HENRI VOISIN, 10, rue Eugénie, à Saint-Mandé (Seine).

3° *La Chronique traitant des travaux en cours, découvertes, actualités, faits divers, correspondance relative à tout événement intéressant le Mont, communiqués de la presse :*

M. LEBAILLY, au Mont-Saint-Michel, et M. G. GIRARD, « Les Roses », à Pontorson.

4° *Exposé des projets et compte-rendus des actes de la Société :*

M. LATOUCHE, 65, rue Caulaincourt, à Paris.

5° *Procès-verbaux des séances :*

M. CH. HENRI BERNARD, 16, rue de Bagnoux, à Paris.

6° *Jurisprudence et législation :*

M. J. LEVATOIS, 11, rue du Mont-Thabor, à Paris.

7° *Petite correspondance, demande de renseignements :*

M. H. VOISIN, 10, rue Eugénie, à Saint-Mandé (Seine).

8° *Correspondance relative aux statuts, aux intérêts de l'Association et des sociétaires, affiliation des commerçants, avantages qu'ils accordent à nos membres :*

M. ALBERT DURAND DE LA BÉDUAUDIERE, secrétaire de la rédaction, 56, rue de la Forêt, à Fougères.

Le Comité de rédaction se réserve le droit de modification aux articles qui pourraient lui être adressés et d'accord avec les auteurs. Il est seul juge de l'opportunité des insertions. Pour être inséré, tout article devra porter la signature ou, tout au moins, les initiales de son auteur qui, dans ce dernier cas, devra se faire connaître du Comité.

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

L'Association des Amis du Mont-Saint-Michel est ainsi composée :

1° **Fondateurs.** — Ceux qui ont réellement fondé l'Association.

2° **Donateurs.** — Toute personne ayant offert un don d'une valeur d'au moins 200 francs.

3° **Sociétaires perpétuels.** — Ceux qui ont racheté leur cotisation par une somme une fois donnée de cent francs ou se

sont généreusement inscrits pour une somme plus élevée ; ceux qui ont obtenu l'inscription de 75 membres sociétaires ou associés.

4° **Sociétaires.** — Ceux qui versent une cotisation annuelle de vingt francs.

Les membres des catégories ci-dessus ont voix délibérative dans les Assemblées générales. Les sociétaires perpétuels et les sociétaires devront être présentés par deux membres et leur admission sera soumise au vote de l'Assemblée générale.

5° **Associés.** — Ceux qui versent une cotisation annuelle de cinq francs.

Les membres fondateurs, donateurs, sociétaires perpétuels, sociétaires et associés ont droit : 1° à une gravure annuelle dont la collection pourra former plus tard un superbe album artistique ; 2° au service du Bulletin trimestriel de l'association ; 3° à une carte d'identité leur procurant les nombreux avantages énumérés d'autre part.

6° **Adhérents.** — Ceux qui s'inscrivent pour un seul versement qui ne saurait être inférieur à un franc.

A partir de cinq francs l'adhérent a droit à la gravure, au Bulletin trimestriel, ainsi qu'à la carte d'identité de l'année courante.

La carte d'identité ne sera pas renouvelée ; chaque membre détachera de son reçu (changeant chaque année de couleur) un petit carré portant le millésime de l'année courante et le collera sur sa carte à l'emplacement du millésime périmé.

Le mot *sociétaire* sera inscrit pour ce dernier au-dessus du millésime de l'année.

Le membre qui désirerait passer dans une catégorie autre que celle où il se trouve, devrait renvoyer sa carte au secrétariat général pour qu'il lui en soit établi une autre.

L'INSIGNE DE L'ASSOCIATION



Grand module en métal et petit module ajouré en métal, argent ou or.

PROPAGANDE

Toute personne qui fait de la propagande a droit, suivant le nombre d'adhésions recueillies, à l'insigne de l'Association, très joli bijou reproduisant une « enseigne de saint Michel » du XIV^e siècle moulée sur l'original du musée de Cluny.

- 20 adhésions à cinq francs donnent droit à l'insigne en métal
- 50 adhésions à l'insigne en argent.
- 75 adhésions à l'insigne en or avec le titre de sociétaire perpétuel.

NOTRE TIMBRE

Un joli timbre-propagande, gravé par M. Henri Voisin et vendu 5 centimes, est mis à la disposition des personnes qui, s'intéressant à notre œuvre, voudraient la propager. On le trouve chez tous les commerçants du Mont-Saint-Michel et au siège social, 167, rue Montmartre, à Paris.



Le timbre des Amis du Mont-Saint-Michel

ORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS (1)

La très rapide extension prise par l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel nous oblige à remanier notre administration conformément à une organisation nouvelle mieux en rapport avec les proportions considérables que prend déjà le mouvement que nous avons créé.

Il nous a paru nécessaire en effet de diviser et subdiviser le travail, écrasant déjà, que nous ne pouvons imposer complètement aux amis dévoués de la première heure, aujourd'hui débordés.

Dans ce but et pour donner aussi plus d'ampleur à cette œuvre nationale, nous avons décidé d'instituer, à côté du comité central de direction, et pour lui venir en aide, un certain nombre de fonctions définies.

Voici de quelle façon nous en comprenons les attributions pour un fonctionnement régulier qui canaliserait toutes choses par la filière d'une sorte de hiérarchie rationnelle, mettant la direction de la société en rapport avec ses membres afin d'amener jusqu'au Secrétariat général et la Présidence les mille détails administratifs simplifiés alors et coordonnés par la collaboration de chacun.

Au sommet de cette hiérarchie se trouve le Président représenté par le Vice-Président délégué chargé par lui de la direction de la société. Il est secondé par les Secrétaires généraux et particuliers ayant pour mission d'expédier les affaires courantes, de fournir tous

(1) Cet article servira d'instruction aux titulaires des diverses fonctions énoncées ici, notamment aux délégués des trois régions et aux secrétaires-correspondants.

renseignements utiles, de rédiger le bulletin trimestriel, de décharger, en un mot, la Présidence des détails d'une tâche lourde et compliquée.

Le Trésorier reçoit les versements qui lui sont confiés et dont il est responsable et procède aux paiements sur mandat du Président ou du Vice-Président délégué. Il est assisté d'un caissier rétribué auquel il confie le détail des opérations de caisse dont il est chargé.

Des Délégués régionaux assurent à la société le concours efficace et dévoué de secrétaires-correspondants et favorisent son extension.

Les Secrétaires-correspondants locaux, en constante communication avec les précédents, sont chargés de recueillir des adhésions.

Dans toutes les localités importantes nous désignerons des personnalités influentes, actives, dévouées, voulant bien accepter les fonctions de secrétaires-correspondants.

Pour que tout passe par la même main et pour nous éviter double emploi de correspondance, un seul secrétaire sera nommé par localité. Il pourra toutefois se faire aider par des Secrétaires-correspondants adjoints ou autres collaborateurs.

Des carnets lui seront remis pour qu'il puisse y inscrire ou faire inscrire les noms des souscripteurs auxquels il donnera reçus des sommes encaissées.

Il pourra confier d'autres carnets semblables à d'autres propagandistes de son choix et les faire passer de main en main pour qu'ils soient plus facilement remplis.

Nul ne peut être inscrit s'il n'a pas versé sa cotisation.

Pour le bon ordre et la simplification de nos écritures, nous croyons préférable que tout se règle ensemble pour chacun de nos souscripteurs au fur et à mesure que chaque nom s'inscrit sur nos livres. En les communiquant au secrétaire général, le secrétaire-correspondant local lui remettra donc en même temps la somme recueillie.

Nous ne saurions trop insister pour que les noms et adresses des souscripteurs soient écrits PLUS LISIÈREMENT sur les carnets à souche lors de l'inscription de chaque nouveau membre. Des erreurs inévitables se glissent dans l'établissement des cartes d'identité et jusque dans nos envois par la poste. Ils font l'objet de justes et trop nombreuses réclamations.

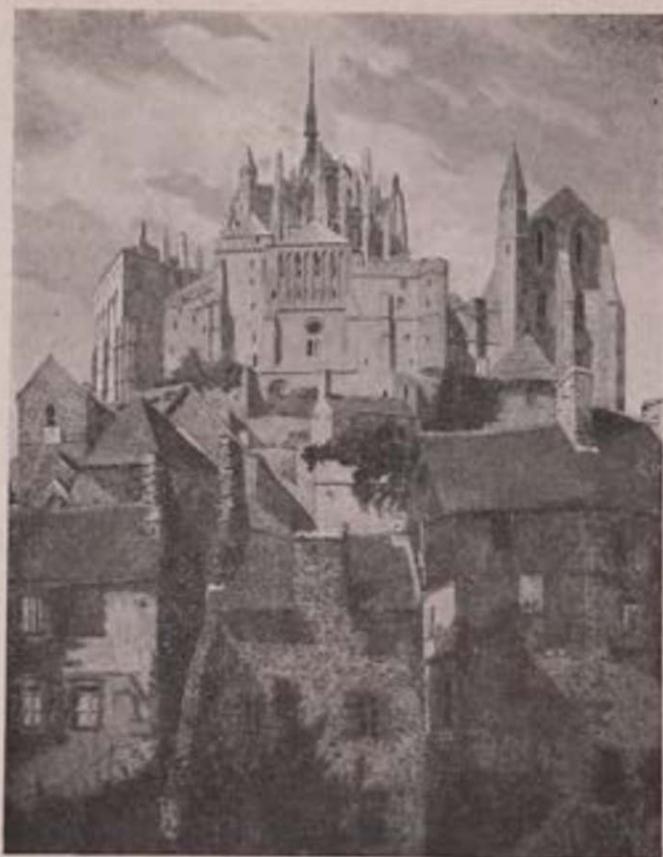
Il serait également bon de joindre aux carnets rendus la liste calligraphiée des adhésions qu'ils représentent.

Notre Bulletin devant paraître les 15 janvier, avril, juillet et octobre, tous les documents susceptibles d'y être insérés devront parvenir au secrétariat général les 15 des mois de décembre, mars, juin et septembre de chaque année.

Etant donné les exigences du Bulletin paraissant à dates fixes, les carnets sur lesquels figurent des adhésions seront invariablement retournés au siège social avec les fonds (déduction faite des frais d'envoi) aux époques indiquées ci-dessus pour que nous puissions publier les noms des nouveaux inscrits et envoyer les cartes d'identité et le Bulletin.

Le secrétaire général fera aussitôt le remplacement des carnets rendus.

Le talon d'un mandat ou le reçu de la poste indiquant la valeur d'un chargement avec l'adresse du destinataire constituent pour le correspondant local, du moins en ce qui concerne les petites sommes, une pièce officielle pouvant nous dispenser des frais inutiles de quittances timbrées.



Réduction de la gravure offerte en 1912 et mesurant 25 x 41
(50 x 65, marges comprises).

La gravure (1) offerte annuellement à nos membres sera adressée en stock à chaque correspondant qui la leur fera parvenir dans la mesure du possible.

Les correspondants devront nous indiquer approximativement chaque année le nombre des gravures qui leur seront nécessaires. Ils recevront en janvier un état à jour des adhésions signalées dans leur ressort afin de pouvoir remettre la gravure aux ayants-droit et recueillir annuellement les cotisations.

Dans la première quinzaine de février, ils présenteront les quittances aux membres de leur localité. Les reçus détachés des carnets porteront le millésime de l'année courante.

(1) En s'inscrivant ou en payant annuellement sa cotisation, demander la gravure de l'année courante, soit au secrétaire-correspondant de la localité, qui la remettra directement, soit au siège social, 167, rue Montmartre, à Paris, ou au secrétariat du Mont-Saint-Michel, en joignant 0.40 cent. pour la recevoir franco par la poste.

La société se met à la disposition des secrétaires-correspondants pour leur rembourser leurs frais de poste qu'ils pourront déduire du montant de leurs versements.

Les cartes d'identité seront adressées directement de Paris par le secrétaire général. Le Bulletin trimestriel de l'Association parviendra directement aussi par la poste.

La cotisation afférente à une adhésion recueillie à partir du 31 octobre comptera pour l'année commençant le 1^{er} janvier suivant, à moins que le nouveau membre ne veuille l'attribuer au paiement de l'année en cours afin d'avoir droit à la gravure et au Bulletin de cette même année.

Tout membre n'ayant pas notifié sa démission soit au Vice-Président délégué ou au Secrétaire-correspondant de sa localité avant le 1^{er} mars est débiteur de sa cotisation pour l'année courante. A tous ceux qui n'ont pas versé leur cotisation entre les mains du correspondant ou signifié leur démission à cette date il est présenté par la poste une quittance augmentée des frais d'encaissement.

Le développement de l'Association

Il s'opère d'une manière qu'on pourrait appeler inespérée, s'il y avait des limites à l'espoir qu'on peut fonder sur une cause aussi juste que celle que nous défendons. En dépit d'une saison abominable qui prédisposait peu aux excursions, le Mont-Saint-Michel ne s'est pas senti de l'abstention des Parisiens à se rendre cet été à la mer ; et la persistance du mauvais temps n'a pas empêché le nombre des visiteurs de dépasser 90,000 comme les années précédentes.

Il n'est pas téméraire d'avancer que l'adhésion à notre cause est unanime. Tous les visiteurs du Mont-Saint-Michel ne se sont pas inscrits, mais tout le monde a proclamé l'utilité de notre groupement et la nécessité de l'œuvre que nous poursuivons. Il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui le nombre des sociétés de tous genres est tel, que chacun hésite forcément avant de souscrire à une nouvelle, quel que soit l'intérêt que présente son but.

Malgré tout, l'entrain pour adhérer à la nôtre a été extraordinaire. Après huit mois environ d'existence effective, notre Association compte déjà le nombre de membres suivant :

Fondateurs	6
Donateur	1
Sociétaires perpétuels	37
Sociétaires	65
Associés	1610
Adhérents	432

Soit au total 2151 MEMBRES

Ce chiffre, beau par lui-même, est en outre plein de promesses.

Les étrangers, notamment les Américains et les Anglais, n'ont pas été les moins empressés. Certains nous ont spontanément promis que, rentrés dans leur pays, ils feraient une vigoureuse propagande en faveur de notre œuvre.

De la part de nos nationaux, l'enthousiasme est immense ; il est hors de doute que, s'il n'y avait pas de cotisation à verser, nous recueillerions autant d'adhésions que le Mont Saint-Michel reçoit de visiteurs. C'est devant cette constatation que nous regrettons de n'avoir pu donner suite à notre premier projet d'admission absolument gratuite, auquel nous a fait renoncer la nécessité d'un organe pour tenir tous les membres de l'Association au courant des travaux du Comité de direction et pour organiser la propagation méthodique de notre œuvre. Ces frais, joints à ceux d'administration, nous imposaient l'obligation de recourir à la participation financière de tous nos adhérents. Leur générosité ne nous fait pas défaut. Nous avons été particulièrement touchés en recevant certaines souscriptions de personnes pauvres qui, en s'excusant de ne pouvoir faire mieux, sont venues spontanément nous offrir leur obole sans même consentir à nous donner leurs noms, que nous aurions voulu faire figurer à côté de ceux de nos plus généreux donateurs.

P. G.

La Presse

La presse de Paris, de la province et de l'étranger a continué de nous prêter le concours de sa publicité et de ses sympathies.

Nous croyons intéressant de faire connaître à nos Associés les journaux qui ont fait des articles réitérés sur le Mont Saint-Michel et sur notre Association, dans les seuls mois de juillet et août.

Ce sont, pour Paris :

Le Temps, Les Débats, Le Journal, Le Matin, Le Figaro, Le Gaulois, L'Echo de Paris, La Petite République française, Le Petit Parisien, Le Petit Journal, Excelsior, Le Gil Blas, Le Siècle, Le Soleil, La Libre Parole, La Liberté, La République française, L'Éclair, L'Autorité, L'Intransigeant, La Presse, La Lanterne, L'Action Française, Paris-Midi, Le Rappel, Les Droits de l'homme, Paris-Journal, Le Petit Caporal, La Croix, La Gazette de France, Le Radical, Le Voltaire, La Démocratie, L'Action, Comœdia, Le Mercure de France, Les Annales politiques et littéraires, Le Petit Bleu, Le Courrier républicain, Le Cosmos, La Bataille, L'Auto, Paris-Sport, L'Union vélocipédique, Le de Dion Bouton, L'Alerte, La Vie, La Semaine, L'Action libérale populaire, Le Populaire, La Revue des beaux-arts, La Chronique des Arts, Les Arts, Le Monde artiste, La Vie parisienne, Le Journal

des Agriculteurs, Le Messager du Commerce, Le Courrier maritime, Montmartre-la-Chapelle, Les Nouvelles, Le Mois littéraire et pittoresque, Le Bulletin de la Pomme, Le Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France, Le Daily Mail, Les Amis de Paris, etc.

Pour la province :

L'Ouest-Eclair, Le Journal de Rennes, Le Journal de Rouen, La Dépêche de Rouen, L'Avenir républicain de Granville, Le Journal de la Manche, Le Salut de Saint-Malo, La Croix de la Manche, L'Ouest d'Angers, L'Express de l'Ouest, Le Nouvelliste de Bretagne, La Bretagne nouvelle, Le Moniteur du Calvados, L'Echo du Nord, Le Progrès du Nord, Le Journal d'Amiens, Le Courrier du Pas-de-Calais, La Sarthe, Le Nouvelliste du Mans, Le Progrès de Chartres, La Dépêche d'Eure-et-Loir, Le Petit Fougerais, L'Espérance du Peuple de Nantes, Le Phare de la Loire, Le Petit Phare, Le Journal d'Indre-et-Loire, Le Journal du Loir, Le Journal de Fécamp, Le Havre-Eclair, Le Petit Havre, L'Echo de Normandie, Les Annales du Mont Saint-Michel, La Dépêche de Brest, L'Eclair de l'Est, Le petit Comtois, Le Petit Troyen, L'Indépendant Rémois, L'Indépendant Auxerrois, L'Avenir de la Vienne, La Vallée d'Auge, Le Nouvelliste de Bordeaux, La Petite Gironde, La Gazette de Château-Gontier, La Dépêche de Toulouse, L'Express de Lyon, La République de l'Isère, Le Courrier de Saône-et-Loire, Le Journal du Cher, Les Tablettes des deux Charentes, Le Petit Marseillais, La Dépêche des Ardennes, la Dépêche de l'Est.

Pour l'étranger :

Le Pall Mall Gazette, le Westminster Gazette, le Messin, le Vossische Zeitung, le Colnische Zeitung, le Rhein Westfälische Zeitung, Le Courrier du Mexique, La Prensa de Buenos-Aires.

On contesterait difficilement le caractère de la popularité à une cause qui réunit tant d'unanimes suffrages dans une presse aussi nombreuse et d'opinions politiques si diverses.

L. R.

La question du Mont-Saint-Michel

Depuis la publication de notre Bulletin, la question du Mont Saint-Michel a fait un pas. A en croire même certains journaux optimistes, elle serait solutionnée. Habités aux mécomptes, nous croyons prudent d'envisager les choses avec plus de sang-froid, car il serait prématuré de se réjouir devant un premier succès malheureusement assez éloigné d'être définitif. Ce n'est certes pas que nous mettions en doute le moins du monde la ferme volonté chez les pouvoirs publics d'aboutir à bref délai ; mais les étapes à parcourir sont encore si nombreuses, si héris-

sées d'obstacles, si pleines d'imprévu, qu'il n'est pas encore permis de prédire quand ni comment on atteindra le but.



LA DIGUE SUBMERSIBLE DE ROCHE TORIN
Vue prise sur le talus Nord du remblai.

Notre dernière chronique s'est arrêtée au moment où M. le Président Deschanel allait remettre à M. le Ministre des Travaux publics une pétition par laquelle le Bureau de l'Association, se faisant l'interprète de tous les Amis du Mont-Saint-Michel, sollicitait de M. le Ministre la nomination d'une commission nautique qui semblait devoir assurer à la question du Mont-Saint-Michel le bénéfice d'un examen bilatéral, dont, contrairement à des usages constants, elle avait été privée. On ne s'expliquait pas comment il se peut faire qu'alors que tout projet de travaux maritimes, quelle qu'en soit l'importance, doit être l'objet d'une enquête nautique ayant pour but d'examiner les conséquences possibles pour la navigation ou sur le régime de la côte et des bancs, l'entreprise projetée dans la baie du Mont-Saint-Michel ait, seule, pu être privée de cet examen spécial, et n'ait jamais connu d'autre compétence que celle des techniciens naturellement les plus réfractaires à toute modification de l'état de choses désormais condamné par le verdict unanime de l'opinion.

En réponse à cette démarche, M. le Président Deschanel reçut la lettre que nous reproduisons ci-après :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET DU MINISTRE
DES TRAVAUX PUBLICS
DES PORTS ET TÉLÉGRAPHES

Paris, le 29 avril 1912.

A MONSIEUR PAUL DESCHANEL, député.

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me transmettre, en le recommandant tout particulièrement à mon attention, un vœu émis par la Société des

Amis du Mont-Saint-Michel, dont vous êtes Président, et tendant à ce que le projet d'ouverture de la digue insubmersible soit promptement soumis à l'examen d'une commission nautique, qui serait également saisie des projets de modification de la digue de Roche-Torin.



LA DIGUE SUBMERSIBLE DE ROCHE-TORIN
Vue générale de Roche-Torin.

Sur la proposition de l'Administration des Beaux-Arts, des instructions ont été adressées par mes prédécesseurs aux ingénieurs du service maritime, en vue de l'établissement d'un avant-projet de coupure de la digue insubmersible aux abords du Mont-Saint-Michel.

Appelé à se prononcer sur l'avant-projet dressé conformément à ces instructions, le Conseil général des ponts et chaussées a conclu que les dispositions proposées étaient susceptibles d'être admises en principe. Mais je dois attendre, avant de prendre une décision en ce qui concerne l'accomplissement des formalités réglementaires préalables à la déclaration d'utilité publique des travaux, que l'Administration des Beaux-Arts ait arrêté définitivement les conditions dans lesquelles ces travaux pourront être entrepris et exécutés. J'ajoute que la réunion d'une commission nautique est d'ores et déjà prévue, et que des instructions spéciales seront adressées à cet effet aux ingénieurs dans la décision autorisant la mise à l'enquête de l'avant-projet.

Quant aux dispositions à prendre en vue d'une modification éventuelle de la digue de Roche-Torin, il a été reconnu, d'accord avec l'Administration des Beaux-Arts, que, pour résoudre cette question, il était nécessaire de procéder à une étude préalable du régime des alluvions en arrière de la digue de Roche-Torin, dans une partie des grèves sur laquelle les renseignements hydrographiques que l'on possède sont encore insuffisants.

Une décision ne pourra intervenir que lorsque les études entreprises seront assez avancées pour permettre d'examiner en pleine

connaissance de cause les dispositions à adopter concernant les ouvrages établis dans cette partie de la Baie. Une commission nautique pourra alors être utilement consultée sur les projets qui seraient soumis aux formalités d'enquête.

Ces explications me paraissent de nature à donner complète satisfaction à l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel, et je suis heureux de pouvoir ainsi répondre à votre désir.

Agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués,

Le Ministre des Travaux publics,
des Postes et des Télégraphes,
Signé : DUPUY.

Communiquée à notre Comité de direction, cette réponse, où le Comité crut voir, de la part du Service technique consulté par M. le Ministre des Travaux publics, un persévérant désir de temporisation et d'ajournement, fut loin de procurer à nos collègues la complète satisfaction qu'elle prétendait leur don-



LA DIGUE SUBMERSIBLE DE ROCHE-TORIN
Vue prise sur la digue même

ner. Le Comité s'émut, délibéra et chargea son Vice-Président d'adresser, au nom du Bureau de l'Association, une nouvelle supplique à M. le Ministre des Travaux publics.

Voici la lettre qui fut adressée le 5 juillet 1912 :

ASSOCIATION DES
AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL
Siège social :
167, rue Montmartre
PARIS

Paris, le 5 juillet 1912.

A MONSIEUR LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Monsieur le Ministre,

L'Association des Amis du Mont-Saint-Michel a pris connaissance de la réponse que vous avez bien voulu faire, en date du 29 avril

1912, aux vœux qu'elle avait chargé son Président, M. Paul Deschanel, de vous transmettre relativement au maintien de l'insularité du Mont-Saint-Michel.

Elle a constaté avec peine que, non seulement aucune réalisation n'était à prévoir dans un délai même lointain, mais que la période des études et des enquêtes préliminaires était à peine commencée et semblait devoir se prolonger fort longtemps encore.

C'est pourquoi elle sollicite votre haute intervention en vue de mettre un terme à cette situation périlleuse pour l'avenir de ce rocher célèbre.

Notre Association déplore que la question capitale de la digue de Roche-Torin reste en suspens et qu'il ne soit pas procédé dès maintenant, en vue des travaux éventuels, à une étude préalable du régime des alluvions. Elle pense que les quelques observations opérées en arrière de cette digue ne peuvent donner une idée exacte des mouvements des fonds et des conséquences désastreuses des ouvrages exécutés, ni permettre d'établir prochainement, en pleine connaissance de cause, un projet définitif. Elle estime que, pour être efficace, un levé ne doit pas être limité aux embouchures de la Sée et de la Sélune, mais comprendre d'une façon générale toute la région avoisinant le Mont-Saint-Michel.

Le service hydrographique de la Marine paraît désigné pour effectuer ce travail, comme il l'a déjà fait, sur la demande de vos prédécesseurs, pour les approches de tous nos grands ports de commerce et particulièrement cette année, sur votre propre demande, pour l'estuaire de la Seine. Des opérations du même genre sembleraient s'imposer pour les abords du Mont-Saint-Michel.

Monsieur le Ministre,

L'Association des Amis du Mont-Saint-Michel, se faisant ici l'interprète des vœux formellement exprimés par le Parlement et l'écho de l'opinion publique alarmée, vous supplie respectueusement de bien vouloir mettre fin à une funeste période d'ajournements et de temporisations.

Dans peu de temps le mal sera incurable, si l'éminent patriote que vous êtes ne fait pas dès aujourd'hui le geste libérateur. Le Mont-Saint-Michel sera définitivement dépourvu de son isolement, première source de sa beauté ; et la France aura perdu l'un des plus précieux joyaux du patrimoine artistique que lui ont légué le génie et l'héroïsme de ses enfants.

Mettant toute notre confiance dans votre patriotisme pour éviter à notre pays cet irréparable malheur, nous vous prions de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de notre respectueux et entier dévouement.

Pour le Comité de direction :

Par intérim du Président,
Le Vice-Président délégué.

Quelque temps après survenait la visite de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts au Mont Saint-Michel.

Tous nos lecteurs ont été mis au courant par la presse des résultats de cette visite. Nous nous bornerons à reproduire ici, pour les leur rappeler, l'article du *Temps* du 20 juillet dernier qui les relate avec le plus de fidélité.

M. Léon Bérard au Mont-Saint-Michel. — Depuis une dizaine d'années, la question du Mont-Saint-Michel est une de celles qui préoccupent le plus l'administration des Beaux-Arts. Chaque session parlementaire voit se renouveler les mêmes demandes d'interpellation dans les deux Chambres ; il s'est même formé, les réclamations n'étant couronnées d'aucun résultat pratique, une société des « Amis du Mont-Saint-Michel » à la tête de laquelle se trouve M. Paul Deschanel, Président de la Chambre.

Les préoccupations sont de deux sortes :

1^o Rendra-t-on au Mont-Saint-Michel son admirable situation insulaire menacée par le colmatage de la baie ? En particulier, fera-t-on disparaître la fâcheuse digue qui enlève au Mont son caractère artistique et qui, de plus, augmente quotidiennement l'ensablement de la baie, en restreignant l'action des courants ?

2^o Tolérera-t-on plus longtemps que le Mont-Saint-Michel reste la proie de certaines spéculations privées, dont les calculs ou l'aveuglement n'ont reculé devant aucun vandalisme et qui, par la multiplication des placards et d'affiches-réclames notamment, détruisent peu à peu la pittoresque beauté de ce merveilleux joyau ?

Désireux d'aboutir rapidement et de régler en principe la question avant la rentrée des Chambres — qui seront ainsi saisies d'un projet précis et mûrement étudié — M. Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, est venu hier, dans le plus strict incognito, contrôler sur place les possibilités de réalisation des solutions les meilleures. Il était accompagné de MM. Maurice Reclus, son chef de cabinet ; Paul Léon, chef des services d'architecture, et Armand Davot, inspecteur général des Beaux-Arts. Le Ministère des Travaux publics, qui a sa part naturelle dans les projets à fixer et les améliorations à réaliser, était représenté par M. Marlio, chef du cabinet de M. Jean Dupuy, et M. Claveille, directeur des chemins de fer de l'Etat.

M. Léon Bérard, après avoir entendu M. Paul Gout, architecte en chef du Mont-Saint-Michel, et les membres de la municipalité, a tout d'abord fait enjoindre, par le préfet de la Manche, aux commerçants intéressés, d'avoir à se conformer, dans un très bref délai, à la récente loi sur « l'affichage autour des monuments et sites classés ». Une série de règlements, tombés en désuétude ou mal appliqués, vont être en outre remis incessamment en vigueur, pour faire disparaître toutes les appellations illicites susceptibles d'égarer les visiteurs, et pour interdire tous panneaux et pancartes de commerce étalés dans des conditions malencontreuses pour l'art et la beauté du Mont Saint-Michel.

Quant à la digue, elle est virtuellement condamnée à disparaître dans les trois cents mètres les plus proches de l'île ; et ce sera soit une chaussée à claire-voie, soit, plus vraisemblablement, un chemin de fer souterrain qui la remplacera. L'action des courants sera rétablie autour du Mont-Saint-Michel par le dérasement d'une autre digue, celle de Roche-Torin, construite autrefois pour refouler plus au nord et les éloigner du mont, les eaux de la Sée et de la Sélune, que le projet nouveau rendra à leur cours naturel.

Dans le courant des mois d'août et de septembre, on a pu voir le Service des ponts et chaussées procéder à des opérations sur les grèves. Nous faisons les vœux les plus ardents pour qu'elles aboutissent très prochainement ; car le mal s'est aggravé redoutablement cette année. La criste marine verdit déjà la

tangue à 200 mètres du Mont ; c'est dire quelle hauteur ont déjà atteinte les alluvions à proximité du rocher. Si l'on tergiversait encore, le mal deviendrait absolument incurable. Au contraire, en se pressant un peu on profiterait d'un secours d'une efficacité absolue, celui de la Sélune qui, depuis huit mois, vient battre formidablement le flanc nord de la digue de Roche-Torin ; ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années et qu'il faudrait employer à l'exécution d'un travail dont la réalisation paraît désormais inéluctable (1).

Que sera le projet qui va être soumis au Parlement ? Va-t-on traiter la question tout à fait en grand et chercher la solution dans de formidables conceptions dont la réalisation entraînerait des dépenses décourageantes ? Ou va-t-on se borner à prendre seulement les mesures les plus promptes en vue d'assurer une insularité limitée au strict nécessaire ? Il faut souhaiter qu'on s'arrête à une solution de ce dernier genre. Sans quoi il est fort à craindre que l'échafaudage des vœux et des bons vouloirs ne s'écroule, devant les Chambres, sous la danse des millions dont on les aura effrayées.

P. G.

Chronique du Mont Saint-Michel

Les travaux de restauration de l'Abbaye.

— La restauration des splendides constructions situées au nord du vieux monastère et qui, élevées au XIII^e siècle, constituent l'immense bâtiment appelé « la Merveille », a été commencée en 1911 par la *Salle des hôtes* et la *Chapelle Sainte-Madeleine* aujourd'hui en parfait état de conservation. Elle se poursuit cette année par la *Salle des Chevaliers* et par le *Cellier*, situé immédiatement au-dessous.



Objets trouvés au Mont. — Au cours des travaux de restauration de la *Salle des Hôtes*, il a été trouvé dans le sol, parmi les gravois, une petite clef de coffret qui semble dater du XVI^e siècle. Le hasard a aussi fait découvrir, au mois d'août dernier, au pied du grand échafaudage servant à monter les matériaux à l'Abbaye, un insigne de pèlerin en cuivre fondu remontant à la fin du XIII^e siècle.

(1) Dans sa séance du 11 septembre, le Conseil général de la Manche a émis un vœu favorable à la coupure de la digue de Roche-Torin.

Ces deux objets dont nous donnons ici des reproductions ont été déposés dans la petite salle de l'Abbaye où figurent déjà les objets découverts dans les fouilles.



La Salle des Chevaliers pendant sa restauration en septembre 1912

L'arrêté municipal pour la suppression du raccolage des touristes. — Soucieux de faire cesser, de la part des employés des hôtels et autres établissements commerciaux, des pratiques ennuyeuses pour les visiteurs, le Conseil municipal du Mont-Saint-Michel avait voté la suppression de ce « pistage » des touristes. Un arrêté fut pris dans ce sens par M. le Maire et généralement observé par tous les commerçants de la localité sauf un qui, d'après l'extrait suivant de l'*Ouest-Eclair* du 14 septembre, semblerait jouir d'une immunité spéciale et bien fâcheuse pour les visiteurs inavertis :

Au Mont-Saint-Michel. — *Le pistage est interdit ; il existe cependant.*

On nous écrit :

Hier soir, trois touristes, par la voix de l'un d'eux qui est le chef de cabinet du préfet de la Haute-Vienne, s'adressaient aux gendar-

mes de service au Mont-Saint-Michel, à l'effet de porter plainte contre les agents pisteurs d'un spectacle privé qui, abusant de leur bonne foi, leur avaient présenté et fait visiter l'établissement en question comme un bâtiment de l'Etat en leur laissant supposer que le prix d'entrée servait à l'entretien de l'Abbaye.

Ces touristes venaient de s'apercevoir de la supercherie, trop tard comme toujours et, furieux d'avoir été ainsi bernés, ils entendaient donner à leur protestation indignée telle suite que de droit.

Or, à leur stupefaction, les gendarmes refusèrent de recevoir leur plainte. Ils insistèrent : ce fut en vain.

Ce refus fait du bruit au Mont, où l'on trouve incompréhensible une telle attitude, inexplicable pareille inertie. Le scandale d'hier est celui de chaque jour ; il est permanent ; l'administration supérieure le sait. Malheureusement, pour poursuivre, il faut des plaignants, et fort rares sont les victimes qui veulent en remplir l'office.

Un arrêté municipal, approuvé par le Préfet de la Manche, interdit cependant le pistage et, conséquemment, les faits de la nature de ceux que signalait hier à l'autorité le chef de cabinet du Préfet de la Haute-Vienne. On est en droit de supposer le contraire.

Si les gendarmes « de service » au Mont-Saint-Michel pendant la saison estivale n'en rendent aucun, leur suppression pour 1913 s'impose. La municipalité en sera quitte pour assurer, soit par ses propres moyens, soit avec l'aide de la sûreté générale, le respect des règlements et la protection des touristes. Elle n'y faillira pas : il y va de l'intérêt du Mont et du bon ordre public.

Le plus piquant de l'affaire c'est que, trois jours après cette aventure survenue à M. le Chef de cabinet du Préfet de la Haute-Vienne, c'était le tour de M. le Sous-Préfet de Nogent-sur-Seine et d'un Docteur de ses amis d'être molestés en pleine rue par les agents du même établissement. Ces Messieurs n'eurent d'autre ressource que de déposer leurs plaintes entre les mains du gardien-chef de l'Abbaye qui, lui, ne put malheureusement que joindre cette nouvelle déposition à tant d'autres du même genre qu'il possède.

L'Association des Amis du Mont-Saint-Michel, qui s'occupe aussi de toutes les questions intéressant le tourisme au Mont, ne pouvait rester indifférente devant de pareils faits. Aussi son Vice-Président délégué écrivit-il à M. le Colonel commandant la légion de la gendarmerie à Rennes pour le prier de vouloir bien faire connaître son avis sur la question de savoir si les gendarmes devaient ou non, dans la circonstance, recevoir la plainte des victimes de cette duperie. La réponse affirmative du Colonel fut aussi prompte que précise. Les gendarmes *auraient dû recevoir* la plainte dont il s'agit. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait ?

Mystère que le temps éclaircira peut-être.

Travaux communaux. — Des travaux d'assainissement, de propreté et de préservation contre l'incendie vont être entrepris par la municipalité du Mont-Saint-Michel pour le plus grand bien de ses habitants et celui des touristes.

Le plus important projet, dont l'exécution va commencer en

novembre, comprend des canalisations partant du grand degré et aboutissant au Couesnon, au pied de la Tour Gabriel, en passant par la Grande Rue et les venelles de l'Est.

Ces canalisations souterraines prendront les *eaux potables* des citernes de l'Abbaye et les conduiront à d'élégantes bornes-fontaines installées aux endroits les plus commodes. Dans une tuyauterie parallèle, les eaux « non potables » seront utilisées pour le nettoyage des rues et ruelles, et serviront de chasse aux branchements particuliers du « Tout-à-l'égout ». Plusieurs prises en cas d'incendie seront aménagées sur tout le parcours. Enfin des w.-c. publics et gratuits, confortablement et modernement installés remplaceront les innombrables latrines qui empestent actuellement le bas de la Grande-Rue.

Dans les ruelles et venelles dont les noms du moyen-âge vont réapparaître sur des plaquettes indicatrices, le touriste pourra se promener librement et évoquer à sa guise les souvenirs historiques qu'il sera venu revivre au Mont-Saint-Michel.

Le Mont-Saint-Michel et ses visiteurs anglais. — Voici ce que nous lisons dans le journal anglais « *The Queen* », un des plus importants journaux de Londres :

Le Mont-Saint-Michel. — Visitant de nouveau le monument unique, j'ai été frappé et étonné du constant empiètement du terrain reconquis sur la mer. Sans doute, parmi ceux qui se rendent au Mont-Saint-Michel, soit en auto, soit en bicyclette, et qui croient avoir tout vu en deux ou trois heures, peu se rendent compte des progrès continus d'une entreprise commerciale qui, si elle n'est arrêtée, arrivera bientôt à entourer l'île rocheuse et sa merveilleuse Abbaye de prairies et de jardins potagers. Se dressant en une étroite baie dans laquelle la marée monte avec la rapidité d'un cheval au galop, le Mont a, pendant des siècles, été enveloppé d'un halo de poésie et a survécu à bien des vicissitudes. L'œuvre de restauration de l'Abbaye en ruine s'achève rapidement sous la direction enthousiaste et dévouée de M. Paul Gout, l'architecte en chef qui a tant fait déjà pour plusieurs autres importants monuments français, entre autres à Reims. Mais il lui a fallu lutter contre le vandalisme, non seulement de la compagnie qui exploite les polders, mais encore de celui qui s'exerce sur le Mont lui-même.

Madame Poulard, à l'omelette célèbre, a été remplacée par un syndicat qui exploite les touristes et projette de construire un « *Palace Hôtel* » dans l'enceinte même des fortifications. D'autres spéculateurs ont organisé un musée et une « *Salle Jeanne d'Arc* » et, à l'aide de gardiens galonnés, parviennent à écarter un nombre considérable de touristes et de pieux pèlerins de l'Abbaye même.

Le Musée et les autres constructions modernes forment un contraste malheureux avec les vieux murs et il est vraiment déplorable que l'État ne puisse joindre à la restauration de l'Abbaye celle de la petite ville qui l'entoure et mettre ainsi un terme à la spéculation privée qui s'exerce aux dépens de l'un des plus beaux monuments du monde.

Est-ce que le Mont restera une île? — Telle est la question devenue si importante qu'une société intitulée « *Association des Amis du Mont-Saint-Michel* » s'est formée, ayant pour but principal la destruction de la chaussée donnant accès au Mont et des digues

qui ont été élevées par la Compagnie des Polders. Ces travaux entravent le cours naturel des marées, et déjà la grève reste découverte à une grande distance du côté sud.

Depuis de longues années déjà, un tramway, quittant Pontorson, suit la chaussée et ne s'arrête qu'au pied même des remparts, tandis que la route est goudronnée en vue des centaines d'autos qui, pendant la belle saison, envahissent les abords du Mont. Si rien n'est entrepris, le Mont partagera sous peu le sort de son voisin, le Mont Dol, qui fut lui-même un îlot rocheux isolé jusqu'au XII^e siècle, époque à laquelle la plaine qui l'entoure fut reconquise sur la mer. Un autre but de cette association consiste à encourager les propriétaires des vieilles maisons à les restaurer dans le style primitif et à empêcher la construction de bâtiments modernes.

M. Paul Deschanel en est le Président, et le Touring-Club lui a prêté son précieux concours.

Cette intéressante Association ne peut manquer de s'assurer la cordiale sympathie de tous les fervents du tourisme et de ses charmes poétiques.

Les cotisations varient de 1 à 20 francs, et l'adresse est 167, rue Montmartre, à Paris.

L'Association sera heureuse d'avoir en Angleterre un membre la représentant pour aider à l'accomplissement de cette belle entreprise.

Excursion au Mont-Saint-Michel à Fougères et à Vitry

Les Samedi 27, Dimanche 28 et Lundi 29 Juillet 1912.

Cette excursion, que nous avons annoncée dans notre numéro d'avril et juillet derniers, s'est accomplie à la satisfaction de tous ceux qui y ont pris part et ont exprimé le désir de la recommencer.

À leur arrivée au Mont-Saint-Michel, le samedi, à 4 h. 40, ses Amis auxquels s'étaient joints un certain nombre d'« Amis de Paris » furent reçus par M. Paul Gout, Vice-Président, M. H. Voisin, Secrétaire général, et MM. Charles-Henri Besnard et L. Lebailly, Secrétaires.

Après que chacun eut pris possession de sa chambre, retenue à l'avance par les soins de notre actif secrétaire résidant, M. Lebailly, M. Paul Gout, architecte en chef du Mont-Saint-Michel, fit faire aux excursionnistes le tour des remparts, en leur donnant des explications sur la question du colmatage de la baie ; puis il les conduisit jusqu'à l'entrée de l'Abbaye.

À 8 h. $\frac{1}{2}$, plus de deux cents personnes étaient réunies dans le transept sud de l'église abbatiale, momentanément transformé en salle de conférence.

M. Paul Gout souhaita la bienvenue aux excursionnistes et exprima ses regrets de l'absence de M. Benoit-Lévy, Président des « Amis de Paris » qu'une indisposition avait empêché d'ac-

compagner les membres de son Association et qui s'était fait représenter par M. Anselme Changeur, membre de son Comité et secrétaire général de la « Société pour la protection des paysages de France ».

Dans une élégante allocution, M. Anselme Changeur exposa la légende et les points principaux de l'histoire du Mont-Saint-Michel et fit du site célèbre une peinture pleine de charme et de poésie. Nous en publions le passage qui a trait à l'impression que l'éloquent conférencier avait gardée d'une nuit de Noël passée au Mont il y a deux ans.

Profitant d'occasions renouvelées, j'avais déjà visité le Mont-Saint-Michel, mais en des conditions telles que je ne le connaissais pas.

J'en savais l'anatomie, j'en ignorais l'âme, l'âme magnifique inscrite aux lignes nobles et délicates où l'œuvre de l'homme se juxtapose à celle de la nature.

Si cette âme devait palpiter, ce serait, pensais-je, dans le silence et la solitude, et peut-être s'exalterait-elle dans l'émotion solennelle d'un Noël.

C'est donc la veille même de la fête que je gagnai le Mont, à pied, comme il sied à tout bon pèlerin. A vrai dire, mon trajet ne fut pas excessif, ayant commencé à Pontorson, mais ces deux lieues et demie sont suffisantes à l'éclosion et au développement de toutes les sensations qu'inspire l'approche d'un lieu d'art et de piété.

C'était par un matin de brume glacée, que le soleil perçait à peine. Peu à peu, par degrés presque insensibles, la haute silhouette du Mont se dégagait du brouillard. Le voile épais de mousseline blonde qui l'enveloppait glissa graduellement des épaules aux pieds, et enfin vers midi, aux rayons d'un astre pâle, le Mont apparut dans son entier, formidable et splendide, dressant sur un fond d'azur clair son essor vers le firmament, que prolongeait et lançait en plein ciel le coup d'aile de l'Archange, dont l'image d'or ponctue le sommet sacré.

A mesure que j'avancais, les détails se précisaient, des lignes se distinguaient dans l'amas de logis et de sanctuaires qu'enferme la ceinture guerrière jalonnée de bastions.

Franchie la triple porte d'où s'élève la rue étroite et tortueuse qui mène à l'Abbaye, je goûtai les perspectives médiévales, la calme vie du bourg, l'imprévu de coins d'ombre, de réduits, de rampes, de tout ce qui disparaît d'habitude sous la galopade des visiteurs « entre deux trains ». Après un arrêt au pied de l'énorme muraille à pic, dont la hauteur abrupte figurerait une « cheminée » de montagne, n'était la dentelle de pierre qui humanise sa cime, je gravis les hauts degrés qui se perdent dans la demi-nuit d'une large voûte.

A l'appel de la cloche dont les vibrations s'attardaient dans le vide, un pas s'approcha et la porte massive de l'Abbaye s'entr'ouvrit.

Le gardien ne fut pas peu étonné à la vue d'un visiteur en ce jour. Esclave du devoir, il entreprit avec résignation de me guider, mais bientôt, lassé de ma lenteur à le suivre, et comme, au surplus, il n'y avait rien à dérober, il m'abandonna et je pus errer à ma fantaisie dans l'immense édifice.

Qui n'a senti l'impression poignante qui s'exhale des lieux aujourd'hui solitaires, mais où, pendant des siècles, des hommes ont vécu et intensément aimé, souffert, espéré et pleuré ? Un reste de vie subtile et puissante flotte encore aux salles désertes, le bruit des pas éveille d'étranges échos, et il semble que d'invisibles présences vous entourent et vous accompagnent. Les choses ont leurs larmes, qui ne se révèlent à l'homme que si sa sensibilité les sollicite ou les accueille, si un lien se forme entre le front, mur de la pensée vivante, et le mur, front de la pensée ressuscitée.

Et à cette date, qui pendant des siècles avait soulevé la multitude des fidèles, déchaîné le tumulte des cloches, fleuri de flammes propitiatoires le moindre sanctuaire de la basilique, allumé le Mont entier comme une gigantesque torchère, une infinie mélancolie émanait des

pierres nues et froides, des grandes salles vides au travers desquelles le vent de mer poussait son éternelle lamentation.

La nature entière s'associait à cette tristesse. Le soleil s'était voilé de nuages, et, de la plate-forme de Beauregard, l'œil embrassait un horizon funèbre. La mer, le Conesnon, le désert des sables à sec, les côtes lointaines des deux provinces que joint la boucle de granit du Mont, tout était gris. Au large, le panache noir d'un steamer imperceptible endeuillait l'étendue. Et du cloître, si haut et si léger qu'il semble suspendu dans l'espace, les arceaux des fines colonnettes n'encadraient que des visions mornes. Nul bruit. Seulement, à intervalles presque réguliers, comme l'haleine du Mont, le grand souffle marin. La nuit allait tomber quand je sortis.

Au dehors, comme je parcourais le chemin de ronde qui ondule au flanc du Mont, penché sur le parapet dont la mer venait battre le pied ainsi que sur le bastingage d'un vaisseau de haut-bord, je pouvais imaginer dans la pénombre que le Mont, ayant rompu la digue qui l'amarre à la terre, était revenu au temps où il avait l'illusion de voguer au chant des cantiques.

Les ténèbres prenaient possession du bourg. Seulement, de loin en loin, des rais nets de lumière posaient des barrières de clarté au travers de la rue, échappés aux humbles boutiques où des Jésus en sucre tendaient les bras sur des litières en papier. Et le Mont s'assoupit, pendant des heures.

Et voici que soudain une cloche tinta, puis deux, puis trois, timidement d'abord, puis s'enhardissant, se doublant, se mêlant, s'alternant, s'égosillant de toute la force de leurs battants, leur carillon emplit la nuit. C'était comme la voix du Mont qui s'étendait sur la mer invisible pour donner aux bateaux courant au large le salut de Noël.

Je contempiais la silhouette hautaine de l'Abbaye dressée dans l'ombre. Mais brusquement, un rayon de lune illumina toute d'un jet d'argent, tandis que, perdue dans la nue, l'effigie de l'Archange scintillait comme une étoile qui battrait des ailes.

Ensuite M. Paul Gout, esquissant l'histoire des monuments, montra, dans une suite de clichés projetés par M. Gossin, la succession des constructions qui formèrent progressivement, au sommet du Mont-Saint-Michel, les trois abbayes carolingienne, romane et gothique entrant dans la composition de l'Abbaye définitive. Puis il entretint l'auditoire de l'état de la question relative au colmatage de la baie.

A 10 heures, un feu d'artifice fut tiré sur la grève à 800 mètres environ du Mont, vers le rocher de Tombelaine, embrasé lui-même par des feux de bengale de couleur rouge dont l'effet eut le plus grand succès.

Le dimanche matin, à 8 h. $\frac{1}{2}$, commença la visite de l'Abbaye sous la conduite de M. Paul Gout qui, dans chaque salle, donna des dates, des explications sur la structure, le caractère et la destination des édifices.

A 11 h. $\frac{1}{2}$, un banquet de 100 couverts réunissait les Amis du Mont-Saint-Michel. Au champagne, M. Paul Gout, Vice-Président de l'Association, donna connaissance des nombreuses lettres et dépêches qu'il avait reçues de la part de collègues empêchés, parmi lesquels on remarquait M. le Président Deschanel, à peine de retour d'un voyage en Angleterre ; MM. Bazire, sénateur ; Adigard, Paul Boncour, Guernier et Nortier, députés ; Chevrel, maire d'Avranches ; docteur Bayeul, maire de Pontorson ; Albert Chevalier et Reverdy, avocats ; A. Salles, Président des Normands de Paris ; ainsi que de toutes les

sociétés qui n'avaient pu envoyer une délégation. Parmi celles qui s'étaient fait représenter, se trouvait « La Pomme », qui, bien qu'ayant délégué M. le sénateur Gaudin de Villaine, avait en outre adressé de Vire, où cette société tenait ses assises, la dépêche suivante :

« De cœur avec vous, « La Pomme » regrette vivement que la date de ses assises coïncide avec celle choisie pour la fête des Amis du Mont. Depuis quatre ans, elle lutte pour arracher la merveille au péril qui la menace ; elle continuera à lutter jusqu'au complet triomphe. Eugène Le Mouél, Président, Latouche, secrétaire général, membres du Comité des Amis du Mont-Saint-Michel. »

M. Paul Gout prononça ensuite le toast suivant :

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues,

En levant mon verre à tous les Amis du Mont-Saint-Michel, c'est pour moi un devoir de saluer, avec respect le plus éminent de nos fondateurs, M. le Président Fallières, qui a bien voulu, dès la première heure, donner un témoignage d'estime à notre entreprise en la dotant d'un don généreux. Je bois à nos Présidents d'honneur ; M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, dont la sollicitude pour le Mont-Saint-Michel vient de s'affirmer avec une clairvoyance et une énergie dont nous devons le remercier ; à notre cher et illustre Président-fondateur, M. Paul Deschanel qui, bien qu'empêché par ses hautes fonctions, de prendre désormais une part active à nos travaux, a bien voulu rester à notre tête et nous continuer l'inestimable faveur de son bienveillant appui ; aux éminentes personnalités du monde des lettres, des sciences, des arts et de la politique qui composent nos deux Comités où se rencontrent des hommes d'opinions les plus diverses, mais unis dans un même sentiment de patriotisme et d'amour du Beau.

Je bois à tous mes honorés collègues et notamment à M. Benoit-Lévy, le sympathique Président des Amis de Paris, que je remercie vivement de son précieux concours dans l'organisation de notre Société ; à nos collaborateurs, que je ne puis malheureusement nommer tous ici, ni remercier dans la mesure que m'inspire ma reconnaissance pour leur dévouement.

Je lève mon verre aux Amis de Paris, nos hôtes d'aujourd'hui et, j'ose l'espérer, nos collègues de demain. Paris et le Mont-Saint-Michel ! deux forteresses qui ont également bien mérité de la patrie. Si l'une porte dans ses armoiries la croix des braves que lui a valu son héroïque résistance contre l'invasion, l'autre ne serait pas moins digne de cette exceptionnelle faveur, après avoir résisté jadis pendant vingt-huit années aux assauts furieux d'un ennemi qui n'a jamais pu forcer son enceinte.

Ce souvenir des luttes passées m'offre l'occasion d'associer dans un même sentiment de reconnaissance les modernes défenseurs du Mont-Saint-Michel contre les odieux abus qui compromettent son aspect, son authenticité historique, son caractère artistique, et de remercier MM. les Membres des deux Chambres qui ont, à différentes reprises, plaidé la cause de notre cher rocher contre tous les vandalismes qui le mettent en péril. Je voudrais pouvoir nommer ici toutes les personnes qui nous ont encouragés de leur approbation ou de leurs vœux ; je voudrais pouvoir citer toutes les Sociétés régionales ou parisiennes qui nous ont largement dispensé leur appui moral ou effectif, et dont certaines ont bien voulu nous donner un témoignage de leur sympathie en nous adressant aujourd'hui une délégation de leurs membres les plus distingués. Que tous et toutes veuillent bien agréer nos plus chaleureux remerciements. Nous avons également contracté une dette de reconnaissance envers toute la Presse, tant parisienne que provinciale, qui n'a cessé de nous prodiguer ses services si précieux pour la propagation de notre œuvre vraiment nationale.

Je bois à la Municipalité du Mont-Saint-Michel, représentée ici par son maire et son adjoint, avec qui nous serons toujours heureux de collaborer à l'œuvre d'ordre et de justice qu'elle poursuit avec fermeté dans l'intérêt du Mont et de ses habitants ; enfin, aux Montois, à ces braves insulaires que nous rêvons de voir tous vivre en paix, heureux, détrompés et indépendants dans leurs foyers enfin soustraits aux agissements d'une odieuse spéculation qui tend à les ruiner irrémédiablement.

Mesdames, Messieurs, au Mont-Saint-Michel, à sa délivrance, à sa conservation, à sa prospérité, à son avenir.

Puis la parole fut donnée à M. Anselme Changeur, représentant « les Amis de Paris » et « la Société pour la protection des paysages de France », qui s'exprima dans les termes suivants :

Mesdames, Monsieur le Président, Messieurs,

Si c'était en mon nom personnel que je devais parler, j'hésiterais à prendre la parole parmi les éloquentes personnalités que vous allez entendre. Mais j'ai le devoir, et la certitude, d'être votre interprète à tous en exprimant à M. Paul Gout, qui si gracieusement nous fit les honneurs du Mont-Saint-Michel, si généreusement nous prodigua les charmes de son érudition, le profond et reconnaissant souvenir que nous emportons de notre visite — de notre croisade.

C'est, ensuite, au nom de deux absents et au nom de deux Sociétés que je me lève.

M. le député Beauquier, Président de la « Société de protection des Paysages de France » et M. Benoit-Lévy, Président des « Amis de Paris », m'ont prié de vous dire leur très vif regret de n'être pas des vôtres aujourd'hui, et m'ont chargé de présenter en leur place la défense du Mont.

La défense du Mont-Saint-Michel ! C'est là une formule qui se répand de plus en plus depuis quelques années, et qui de plus en plus se fait impérative, car il semble que l'admiration croisse avec le temps pour cet incomparable joyau de la nature et de l'Art.

Il est bien vrai que l'on ne sent tout le prix de ce qu'on aime que lorsqu'on est menacé de le perdre. Là est le secret de l'intérêt toujours plus alarmé qu'excite le Mont : il est, hélas ! très menacé, et d'un péril double.

A l'intérieur de l'antique et noble enceinte, nous voyons graduellement, et rapidement, disparaître, sous la marée montante de la vulgarité, tous les restes émouvants d'un passé de gloire et de piété, ou, plus simplement, d'un passé qui est émouvant parce qu'il est le passé.

Hier soir, je parcourais le Mont dans le silence solennel de la nuit, rendu plus profond, semblait-il, par le grondement lointain de la mer invisible. De ses ruelles inanimées alors, de ses remparts gris penchés comme des aieuls sur l'océan blond des sables, de ses jardinets d'où montait un parfum plus subtil sous le manteau nocturne, des jardins, plus silencieux encore, où les fleurs croissent parmi des tombes, de ses escaliers se dérobant sous des voûtes ou gravissant des pentes à pic entre des cloisons vertigineuses, des mille détails du bourg en sommeil, une paix infinie s'exhalait.

C'est quand les hommes dorment et se taisent que les choses s'éveillent et reprennent vie. Et, sous la clarté imprécise de l'astre mort, je voyais se dresser et palpiter doucement, dans la pénombre amie, le spectre charmant de la menue cité d'autrefois.

Hélas ! on ne lui rendra pas la vie. Mais qu'on lui rende, qu'on lui garde, ce qui lui reste du temps où il était haï de légendes. Qu'on le débarrasse des fautes et des verrues qui le défigurent. Que soit conservée et respectée chaque trace du passé, chaque toit, chaque auvent, chaque pierre où se pose une tradition, oiseau las d'avoir traversé les siècles... Et ici je me tourne, non vers les étrangers, les passants, mais vers les habitants, les Montois, et je leur dis : « Il y va de votre honneur, de l'honneur et de la beauté de votre petite patrie. Et il y va de votre intérêt le mieux compris, et le plus palpable, de votre intérêt « sonnante et trébuchant », si j'ose dire. Tout ce qui tient au passé acquiert une valeur augmentante.

Bibelots ou se retrouvent des gestes abolis, meubles désuets, enseignes naïves, logis archaïques, gardez-les jalousement, gardez-les pour vous, pour vos enfants. C'est, en termes nets, de l'argent bien placé, mieux encore que le placement classique de « père de famille », pour tout dire, une excellente valeur de spéculation, — et qu'il faut garder en portefeuille. A ce double argument, qui s'adresse à votre cœur et à votre bourse, resterez-vous insensibles ? C'est votre propre cause que je plaide ici : ne jugez pas contre vous ! »

L'autre péril, Mesdames et Messieurs, vous le connaissez, et c'est pour le conjurer que vous êtes ici. C'est le péril « extérieur », dirai-je pour le distinguer de l'autre.

Ce qu'il faut, vous vous en rendez pleinement compte. Il faut rendre au Mont la ceinture d'eau vivante ou il mirait ses dentelles abbatiales. Il faut que la digue soit rompue, lourde et rigide amarre qui le tient captif et lui enlève l'illusion de voguer, nef colossale chargée de traditions glorieuses.

Il faut que l'aile d'or de l'Archange qui, comme celle de l'alouette gauloise, monte et se perd dans l'azur, il faut que cette aile batte non seulement sur la terre, mais sur la mer de France.

Il faut rendre aux siècles qui suivront, tel que nous l'avons reçu du siècle dernier, le diadème posé au front de notre pays, diadème qui serait incomplet s'il n'était serti de l'émail changeant des flots.

Il y a quelques années, car depuis longtemps la Société de protection des Paysages guerrote pour cette cause sacrée, une proposition fut faite à notre Comité, d'ouvrir une souscription mondiale pour sauver le Mont-Saint-Michel au péril de la terre. C'est avec indignation que l'on y répondit, trop sûr que cette souscription serait convertie et ne pouvant admettre la pensée que la France dût à l'or étranger la conservation du plus beau joyau de son patrimoine.

Donc il faut lutter, et lutter sans cesse. Autrefois, une cloche de l'Abbaye, la « Rollon », était mise en branle aux jours de danger. Eh bien ! il faut sonner la Rollon. Tous, attellez-vous-y. Messieurs, de vos bras robustes, Mesdames, de vos bras jolis, sonnez la cloche d'alarme. Sonnez-la sans relâche, à toute volée, et si fort qu'elle soit entendue aux confins de l'horizon, jusque... jusque... aux ministères des Beaux-Arts et des Travaux publics... plus loin encore, jusqu'à l'Administration des ponts et chaussées !

Mais déjà — je vous le dis pour vous encourager — nous avons trouvé des alliés puissants. Un ministre ennemi de la fraude, de la fraude que constituerait la mise en terre du Mont, a pris sa cause en main. Sachons le remercier, et lui rappeler sans cesse ses engagements. Vous appartenez tous à la phalange sacrée qui vient de se former à l'appel du Mont et qui synthétise, avec l'admiration universelle, l'effort national que nécessite la défense du Mont-Saint-Michel.

A la jeune phalange, à la phalange ardente et déjà victorieuse, à vous tous, Mesdames et Messieurs, aux Amis du Mont-Saint-Michel, je lève mon verre.

M. le sénateur Gaudin de Villaine, délégué par « la Pomme », fit ensuite, dans une allocution pleine de verve spirituelle et d'à-propos, l'historique de la question du Mont-Saint-Michel à la solution de laquelle il a, depuis longtemps, prît part si activement.

Un discours de M. Desvoys, au nom de la société archéologique d'Avranches, et une pièce de vers déclamée par M. Girard, perceur de Pontorson, et l'un de nos plus zélés secrétaires-correspondants, terminaient cette réunion, qui prit fin au milieu de la plus franche cordialité.

A 2 h. 15, on prenait le train pour Pontorson qu'on parcourut en attendant la correspondance pour Fougères, dont on visita trop brièvement les coins pittoresques et l'imposant château. Les honneurs en furent faits par M. Albert Durand de la

Béduaudière, président du Comité des fêtes de Fougères et notre actif secrétaire général adjoint.

Il nous entretint d'un projet heureux unissant les trois villes de Vitré, Fougères et le Mont-Saint-Michel, reliées par un intérêt commun pour une action commune aussi. Les deux cités bretonnes, trop peu connues, méritent au plus haut point d'être visitées.

A l'arrivée à Vitré, à 8 h. 1/4 du soir, les Amis du Mont-Saint-Michel furent reçus par M. Lorin, premier adjoint au maire de Vitré, absent, M. Duguet, second adjoint, M. Touzey, principal du collège, secrétaire correspondant de l'Association, et la plupart des collègues résidant dans cette localité.

Le lundi matin, à 8 h. 1/2, les excursionnistes se rendaient à la mairie, où un vin d'honneur leur était offert par la municipalité.

M. Lorin, premier adjoint, accompagné de son collègue, M. Duguet, dans une allocution charmante, souhaita la bienvenue aux Amis du Mont-Saint-Michel et adressa des paroles aimables à leur Vice-Président, M. Paul Gout, qui dirige les travaux de restauration et de restitution des anciens bâtiments seigneuriaux du château de Vitré destinés à contenir les services municipaux. Puis, il s'associa à la même pensée d'un syndicat commun d'initiative indiqué plus haut.

M. Paul Gout le remercia chaleureusement de l'accueil si cordial fait aux Amis du Mont-Saint-Michel et des paroles aimables qui lui avaient été personnellement adressées. Puis il déclara qu'en ce qui le concernait, la proposition faite par les deux localités lui paraissait d'autant plus acceptable que la présence même des Amis du Mont-Saint-Michel en ce jour était déjà un commencement de réalisation de la même pensée, Vitré et Fougères étant d'ailleurs les deux étapes naturelles pour une excursion au Mont-Saint-Michel.

Puis l'assemblée, conduite par M. Lorin et M. Touzey, se dirigea, en passant par l'Eglise et les rues pittoresques de Vitré, vers le château, dont elle visita les vieilles tours, le musée et les nouvelles constructions, appelées à compléter l'aspect de l'ancienne forteresse médiévale.

Après le déjeuner eut lieu la dislocation, tandis que certains excursionnistes retardaient leur départ pour aller visiter le château des Rochers.

On se sépara en se disant au revoir.

Séance du Vendredi 21 Juin 1912

La séance est ouverte à 3 heures, sous la Présidence de M. Paul Gout, Vice-Président délégué.

Présents : MM. Anselme Changeur, Gossin, Em. Jacquin, Latouche, Le Mouël, Levatois, Mion, Robelin, Voisin.

Excusés : MM. Augé de Lassus, Benoit-Lévy, Paul Boncour,

Etienne Dupont, André Hallays, Max Leclerc, Hippolyte Reverdy.

M. le Président donne lecture de la lettre par laquelle M. Paul Deschanel lui a fait connaître que son élection à la Présidence de la Chambre ne lui laissait plus les loisirs nécessaires pour diriger les travaux de l'Association.

M. Paul Gout communique au Comité la réponse qu'il a faite à M. Paul Deschanel pour lui exprimer les vifs regrets du Comité et solliciter de lui qu'il veuille bien conserver la Présidence d'honneur. M. Paul Deschanel, ayant très aimablement accepté cette proposition, est, par acclamation, nommé Président d'honneur de l'Association.

Après échange de vues sur la situation créée par la vacance du Président effectif, M. Paul Gout propose de faire des démarches auprès de diverses personnalités dont les noms ont été mis en avant pour remplir ces fonctions. Le Comité lui confère cette mission.

M. Paul Gout communique ensuite au Comité la réponse faite à M. le Président Paul Deschanel par M. le Ministre des Travaux publics au sujet de la pétition adressée par l'Association en vue de hâter la solution de la question du colmatage de la baie.

Le Comité estime que, contrairement aux assurances optimistes qu'elle veut donner, cette réponse ne fait pas avancer la question.

M. Mion considère qu'en se retranchant derrière la nécessité de mesures préalables, l'Administration des Travaux publics n'a d'autre but que d'ajourner l'affaire indéfiniment.

Prenant part à la discussion, MM. Anselme Changeur, Em. Jacquin, Latouche, Le Mouël et Levatois font adopter par le Comité l'idée d'une démarche auprès de MM. les sénateurs et députés amis du Mont-Saint-Michel et tout au moins connus pour s'y être intéressés particulièrement, afin d'obtenir leur intervention auprès du Parlement lors de la discussion du budget des Beaux-Arts.

En outre, une lettre sera adressée par le bureau de l'Association à M. le Ministre des Travaux publics pour lui faire part des regrets du Comité en présence des atermoiements indéfinis qui compromettent si gravement l'efficacité des mesures à prendre pour assurer l'insularité du Mont-Saint-Michel et le supplier de mettre un terme à ces ajournements.

Sur la demande de M. Mion, l'un des correspondants locaux sera chargé de tenir le Comité au courant de tous les travaux effectués ou des modifications apportées à la digue submersible de Roche-Torin et à la digue insubmersible du Mont-Saint-Michel.

M. Paul Gout expose le détail de l'excursion projetée pour les 27, 28 et 29 juillet au Mont-Saint-Michel, à Fougères et à Vitré. Il fait part aussi d'une proposition qui lui a été faite par M. de Sauniers, directeur des concerts de la Sorbonne, en vue d'organiser un jour, sous le patronage de l'Association, un con-

cert symphonique dans le merveilleux cadre de l'Abbaye Montoise. Cette proposition est prise en considération.

Dans le but de propager le plus largement possible la connaissance de la question du Mont-Saint-Michel qui est d'un intérêt national, M. Robelin offre à l'Association de la comprendre dans le programme des conférences de la Ligue de l'Enseignement. Il explique le fonctionnement de ces conférences et fait observer qu'il suffirait de faire établir un certain nombre de clichés et des notices explicatives qui seraient adressés aux diverses personnes chargées de faire les conférences. Cette proposition, accueillie favorablement dans son principe, ne pourra être suivie d'exécution que lorsque les ressources de la Société permettront de faire les frais nécessaires.

M. H. Voisin, secrétaire général, donne ensuite connaissance de l'état de la Société. Puis le Président communique au Comité un extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil général d'Ille-et-Vilaine qui manifeste « sa communauté de sentiments » avec notre Association et lui souhaite « tout le succès qu'elle mérite » dans l'œuvre qu'elle a entreprise.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Les Membres de l'Association sont prévenus que l'Assemblée Générale Annuelle aura lieu le Mardi 10 Décembre, à 9 h. 12 précises du matin, à la Mairie du XIX^e arrondissement, rue Drouot.

Ordre du Jour : Compte-rendu moral et financier de l'état de l'Association. — Révision des Statuts.

LISTE D'ADMISSION (1)

<p style="text-align: center;"><i>Donateur</i></p> <p>M. ANNAÏE FALLÈRES, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p style="text-align: center;"><i>Fondateurs</i></p> <p>MM.</p> <p>DESCHANEL (Paul), de l'Académie française, 51, r. d'Orsay.</p> <p>GOUT (Paul), Saint-Rémy-la-Chèvreuse (S.-et-O.).</p> <p>DENIS-LÉVY (Edmond), 57, r. des Belles-Feuilles.</p> <p>VOISIN (H.), 10, r. Eugénie, Saint-Mandé (Seine).</p> <p>BOUVIER (Ch.-H.), 45, r. de Bagneux.</p> <p>LEBOUVY (Léopold), Mont-Saint-Michel.</p> <p style="text-align: center;"><i>Sociétaires Perpétuels</i></p> <p>MM.</p> <p>LECLERC (Max), 150 Bd, Boul. Saint-Germain.</p> <p>GEORGES (M.), 11, r. de la Constitution, Avranches.</p>	<p>BONNEVILLE (Ed.), Servon (Manche).</p> <p>GÉRARD (Mgr.), évêque de Coutances et Avranches, Coutances.</p> <p>CHATELAIN (Abel), 70, Boul. Maillot, Neuilly-sur-Seine (Seine).</p> <p>LES GRANDS MAGASINS DE BON MARCHÉ.</p> <p>DUBOIS (Lucien), député de la Manche, Granville.</p> <p>LEBOUC (Jean), dessinateur, Mont-St-Michel.</p> <p>ETIENNE (Aug.), Mont-Saint-Michel.</p> <p>PARISEY (Edmond), Saint-Servan (L.-et-V.).</p> <p>GAUTHIER (Ch.-A.), 22, r. Cassette.</p> <p>CHATEL (Alfred), dép., 57, r. Saint-Dominique.</p> <p>LE TOURING-CLUB.</p> <p>SOCIÉTÉ DES AMATEURS DE NORMANDIE, Caen.</p> <p>SOCIÉTÉ ANCIENNE DE L'ORNE, 9, Boul. Poissonnière.</p> <p>REINACH (Salomon), 1, r. de Traktir.</p> <p>NEUBOURG, 57, av. de Breteuil.</p> <p>LA VILLE DE SAINT-LO.</p> <p>BAUDOUIN (E. d'), 11, r. Vaneau.</p> <p>DUCKET (Raoul), 5, r. d'Argentan, Sées (Orne).</p>
--	--

(1) A défaut de nom de ville lire : Paris.
Dans la liste que nous donnons ici et qui est modificative de celle parue dans notre numéro de juillet, chaque nom se trouve, dans sa catégorie, classé suivant l'ordre d'inscription sur le registre social.

LAVASSE (Alfred), entrepr. de peint., 50, r. d'Antrain, Rennes.
 ARNOUX DE MITAS (Francis), 31, r. du Bocador.
 DEBOSC (Albert), La Roseraie, par Sainte-Adresse (S.-L.).
 LA Cie MÉTALLIQUE DES CONGRES DE TOUR. ATOUR, 139, r. du Ig. Saint-Honoré.
 DEBOSC (Georges), 137, boul. François Ier, Le Havre.
 PONTALLIS, anc. dép., Saint-Aubin-du-Cormier (I.-et-V.).
 DEBOSC DE LA FÉRAUCOÛTE (Albert), 56, r. de la Forêt, Fougères.
 COMBAIN (René), Industr., villa « les Troènes », Fougères.
 MONTON (Mme. Paul), 61, boul. Saint-Antoine, Versailles.
 WILLIAMS (Miss M.-H.), 1735, Massachusetts, av. Washington, D. C. (U. S. A.).
 KEMP (Mme F.-A.), 53, av. Montaigne.
 GRABIANE LA PALISSON (Cte de), art. peintre, 73, boul. Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.
 COMBES (Gaston), Industr., 35, r. du Tribunal, Fougères.
 KOCHELIN (Raymond), près de la soc. des Amis du Louvre, 21, q. de Béthune.
 CHENET (Eugène), 13, r. des Saussaies.
 RAVIS (Dr.), chir. de l'hôp. Saint-Joseph, 150, av. de Saxe, Lyon.
 THÉRY (Jean), près de la Chambre de Commerce, Fougères.

Sociétés

MM.

SOCIÉTÉ D'ARCH. SCIENCES ET ARTS D'AVRANCHES et MONTAIGNE, Avranches.
 RAMEY (André), 10, r. Edouard-Fournier, Avranches (Edouard), avoc., 11, r. de l'Hôtel-de-Ville, Louviers.
 HENSON (Victor-René), Vernon (Calv.).
 BOULLET (Mme), 11, av. Mozart.
 GILBERT (Joseph), 40, r. du Bac.
 ROYERAT (Maurice), 31, r. Marbeuf.
 BARRAGE (Mlle), 56, r. de Boulainvilliers.
 MIEU (Alphonse), ingén., 95, av. de la Bourdonnais.
 JACOBS (Emile), 10, r. Copernic.
 LÉVY-FONTVILLAS (Eugène), 13, r. de Phalibourg.
 AUCOUR (Victor), 21, r. Notre-Dame, Vitry.
 BIER (Henri), 46, r. Solferino, Laval.
 QUÉLIN (Henri-Jules), 15, av. du Maine.
 LIGNE DES PEINTRES DE NORMANDE, 7, rue Héloïse-Morvan.
 SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCH. DE ST-MALO, 27, d'Orléans, Saint-Malo.
 MARTIN (Henri), 31, rue Poncelet.
 CATHIGNOUX, r. de Villiers-Adam, l'Isle-Adam (S.-et-O.).
 TOUS (Jacques), Fontenay-le-Marmion (Calv.).
 GAYET (René du), Argouges (Manche).
 LAMARCA, 11, r. du Château-d'Eau.
 DEMOIN, entrepr., 99, Ig. du Temple.
 VILLE DE VITRY.
 VOLLERIE-DUC, 68, r. Condorcet.
 VILLE DE DRYAS.
 SACHÉ (André), 13, r. de Thorigny.
 BATAINE (Marcel), dép., Saint-Lé.
 FORTLAND (le Dr.), 23, av. Friedland.

Quelques erreurs ont pu se glisser, malgré nous, par suite d'inscriptions trop hâtivement faites par certains de nos correspondants.
 En nous excusant auprès de nos membres, nous les prions de nous signaler les corrections à faire aux noms (ou adresses) mal orthographiés ici.

PATEU (Emmanuel), entrepr., boul. de Metz, Rennes.
 ALPHRAU (Gabriel), 14, sq. Laborde.
 JUCKS (Cher.), r. des Minimes, Rouen.
 SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES BILOMES PAR LE GOUVERNEMENT, 59, r. de Grenelle.
 DUBREY D'ONGRETTINE (le colonel), 63, r. de Ploisy.
 REYBERT (Hipp.), avoc., 100, r. Richelieu.
 TABOURIN (Jean), 53, av. Montaigne.
 TOMISE, entrepr. de mon., q. Richemond, Rennes.
 BUCHARDI, 5 bis, r. de Berré.
 MADO-MOÏTY (Mme.), 145, av. Victor-Hugo.
 RÉMY (Mlle Adèle), 13, av. de Cléchy.
 PICAUD, 97, r. St-Lazare.
 CALAME (Mme), 113, av. de Wagram.
 VLAANDY (de), villa Reine Hortense, Dinard.
 COMBES (POTTE de), villa des ANANAS, Equedreville (Manche).
 ESTES CAMB, 50, r. François 1er.
 HERANOS (Che. de), 31, r. Dumont-d'Urville.
 LEPETIT (Abbé), vicaire général, Coustances.
 ROCHETFOUCAULT (Che. de la), 9, r. des Saussaies.
 NICARD, 11 bis, boul. Lannes.
 DANK (Mme John), Jamaica Plain, Boston, (U. S. A.).
 FERRON (Paul), notaire, Mayenne.
 DUVAL (René), 27, q. d'Orsay.
 Le BOURGIS (A.), Ingén., Annemay (Ardèche).
 LUCRENT (Gaston), dir. de la soc. des plombiers, r. Armand-Barbès, Limoges.
 GOUSSON (Cher.), curé de Bois-Colombes, 6, r. Carnot, Bois-Colombes (Seine).
 MEYER (Mgr. Philippe), évêque d'Yveron.
 MICHE (Théophile), anc. dép., 11 bis, r. Saint-Dominique.
 PIGNOL (Paul), Sées (Orne).
 DORVILLE (Mme. Raoul), 5, r. d'Argentan, Sées (Orne).
 DUCRET (Mme veuve), 3, r. d'Argentan Sées (Orne).
 MÉZANGES (Mme), chât. de Bourgy, par Céronces (Manche).
 DEVOY DE GARNIER, 45, r. du Marché, Montmorency (S.-et-O.).
 LEROUX (Mlle), Mont-Saint-Michel.
 RIVARD (Mme), 68, r. Pierre-Chartron.
 DOMY (Edgard), 30, r. des Soupirants, Calais.
 BOUJ (Maurice), 15, av. d'Antin.

Associés

MM.

DEBOSC, 11, boul. de la Courtille, Chartres.
 GILBERT (Prosper), 3, r. Gounod.
 BUBERT (Léon), route de Pont-Audemer, Honfleur (Calv.).
 GONNARD (Alexis), 1, r. Blanche.
 RICHON (Louis), 9, r. du Meilbet, Evreux.
 CORRELAND (Abbé), Mont-Saint-Michel.
 BORTON (Jules), 157, r. de la Pompe.
 LEVYMAN (Jean-Baptiste), 8, r. des Saints-Pères.
 LEVYMAN (Joseph), 11, r. du Mont-Thabor.
 MACROCHÉ (Jean), 1, des Filles du Calvaire.
 GRAYNEAUX, 1, r. de la Marie, St-Mandé (Seine).
 ANNAI (Bertrand-Gabriel), 117, boul. St-Michel.

BILLARD, 16, r. Lamartine.
 RANSE (Daniel), 10, r. Félic-Fauve, Fécamp.
 GASTARD (Fernand), Courville (E.-et-L.).
 MONTMANT (Jean), 50, boul. Magenta.
 HOUMAN-BLACK (Charles), 16, av. de Breteuil.
 LACROIX (Charles), Del (I.-et-V.).
 BALLEPIN (Gaston, Jules), 27, cité des Fleurs.
 ARON (J.), 7, av. Saint-Rosalie.
 DEVOY (Charles), 31, r. de Chateaudun.
 FAUCHER (Emile), Fougères.
 JACTA (Georges), 10, r. des Pyramides.
 METTE (Lucien), 31, av. du Maine.
 FOUQUÉ, 1, r. du Parterre, Le Mans.
 SÉCHÉLAIN, 20, r. de la Trémoille.
 SÉCHÉLAIN (Mme), 30, r. de la Trémoille.
 MELCHON, 9, pl. des Termes.
 CASSÉ (Clémence), 11, r. Mozart.
 TABOURIN (Raymond), 43, r. Notre-Dame-des-Champs.
 ALEXANDRE (Marcel), 36, r. Saint-Sulpice.
 GILBERT (Jacques), 21, r. de Varennes.
 MORSOROT, dép., 7, r. de la Préfecture, Angers.
 BAINOUX (E.), 15, r. Goubaux.
 FLORA (P. L.), à la Cabane, Butry par Avranches.
 SCHLESKIN (Franck), 32, r. du Sentier.
 ALAYON (Mme), 150, r. de Rennes.
 HERMAN (Alphonse), 67, r. Vandamme.
 CORREY, 19, boul. de la République, Versailles.
 BERTIN, 11, route de l'Éventail, Le Mans.
 MANCY (Mme), 139, boul. Raspail.
 MENY, 139, boul. Raspail.
 MONTMANT (Henri), 13, r. Garpeux.
 GRÉTE (Louis), 77, r. Madame.
 DUPONT (Léon), 5, r. de la Mer, Fécamp.
 PICHON, 25, r. St-Etienne, Fécamp.
 LENOIX (Paul), 15, r. Pasteur, le Havre.
 FORTVIE (Géorgis), lycée de Fécamp.
 MONTMANT (Marcel), 55-59, boul. St-Germain.
 ZACHAR (Paul), 130, r. de Charleville.
 DECRET, 17, r. de Téhéran.
 BOURGEOIS (Eugène), Bastia (Corse).
 Le GRAND (Alexandre), 19, r. Herbasse, Férons.
 BOUCHER (Louis), 16, r. d'Ouessant.
 LACROIX (Mlle), 65, r. Catinacourt.
 ATGÉ DE LAMSES, 78, r. de Passy.
 GOSSE (Eugène), 13, r. Godol de Mauroy.
 Le FER (Dr. René), 11, r. Vaneau.
 DECRET, Saint-Omer.
 DESLANDES ETCHE (Guill.), Bayeux.
 VÉZAN, 27, r. Clauzel.
 MONTMANT (Jules), 16, r. de Bagnoux.
 Le PACQUIER, 1, r. Brancas, Sèvres (S.-et-O.).
 BARON (Louis), 15, r. de Sèvres.
 La NORMANDE (société amicale de), 27, r. Michélet, Alger.
 PELAY, 74, r. de Grosse, Rouen.
 LARRÉ (Dr. Léon), 117, boul. Haussmann.
 BERTIN, 50, boul. de la Courtille, Chartres.
 GOUT (Mlle Marie), 77, r. du Cherche-Midi.
 MARS (Mlle Alice), St-Remy-les-Chevreuse (S.-et-O.).
 MARS (Mlle Fernande), St-Remy-les-Chevreuse (S.-et-O.).
 LACROIX (Pierre), St-Remy-les-Chevreuse (S.-et-O.).
 BOLLIER, Pontorson (Manche).
 DUPONT (Emile), Le Havre.
 MARTEL (Jean), 6, r. de la Grande Chaumière.
 DEMOIN (Mlle Amélie), 2, E. Delbrouse.
 GILBERT, 69, boul. Saint-Jacques.
 WERZINGER (Joseph), 53, r. Blanche.
 MAGNE (Paul), 251, boul. St-Germain.
 DECRET, 19, r. de la Lanette.

POTRON (Charles), 23, r. de Moscou.
 BÉGIN DE LA BOGNERIE, Gournesey (Angl.).
 DECRET (A.), Pontorson (Manche).
 SAINT-GILLES (Cte. Raymond de), au Château (I.-et-V.).
 GILBERT (Georges), villa « Les Roses », Pontorson (Manche).
 LALANDE (Mme), r. de Paris, Flers (Orne).
 LÉVYMAN, Pontorson (Manche).
 MÉNARD (Frédéric), Mont-Saint-Michel.
 MÉNARD (Louis), Mont-Saint-Michel.
 BOLLIER (Louis), Pontorson (Manche).
 TANNER DE MONTMANT, chât. de Moitrey (Manche).
 TESSIER (Henri), Pontorson (Manche).
 TESSIER (Victor), Pontorson (Manche).
 GONNARD (Louis), 3, r. Belle-Etoile, Avranches.
 GANZOFF (Mme), 55, boul. Port-Royal.
 LEMONNIER (Léon), r. de Paris, Villiers (Manche).
 VÉZAN (marquis de), chât. de la Creuse-Aucy (Manche).
 MONTMANT (Gustave), 20, r. Darné.
 DEPARCQY, Pontorson (Manche).
 GALLIN (H. S.), 31, r. de Chateaudun.
 GILBERT (Michel), Pontorson (Manche).
 BOURGON (E.), 46, boul. Beaumarchais.
 LENOIX (Jean), Mont-Saint-Michel.
 LÉVYMAN (Léon), Pontorson (Manche).
 BOLLIER (E.), Pontorson (Manche).
 LENOIX (François), Avranches.
 BOLLIER (Louis), Mont-Saint-Michel.
 NOLAN (Benjamin), Mont-Saint-Michel.
 LENOIX, Mont-Saint-Michel.
 GUYOTTEAU (A.), Pontorson (Manche).
 DAVIS (Mme), Pontorson (Manche).
 BOUQUIN (L.), r. Louis Millet, Avranches.
 MONTMANT (A.), St-James (Manche).
 LACROIX, Saint-Lé.
 RIVARD (Mme), 7, r. de l'Odéon.
 Le HIN (Yves-Carlus), 19, q. Saint-Michel.
 MANCINI (Mme), 19, q. Saint-Michel.
 FAUCHER (Mme), 13, av. du Maine.
 LÉVYMAN (Jean-Marie), 19, r. Champgarnot, Le Mans.
 PIGNOL (Dr.), 113, boul. St-Germain.
 DECRET-LÉVY (Albert), villa « Les Sapins », Epinal.
 DECRET, 56, r. des Alpes.
 FRET (Mme), 31, av. du Maine.
 SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE DEP. DE L'Orne, Evreux.
 LENOIX (Mme), 113, boul. Haussmann.
 DECRET (Dr.), 1, r. de St-Julien.
 BENOIST-LÉVY (Jules), 9, r. des Baignoilles.
 VÉZAN (René), 11, r. Fontaine.
 BENOIST (Amélie), 106, boul. Raspail.
 LENOIX (Mme), 11, r. des Feuillantines.
 BENOIST, 16, r. de St-Julien.
 VÉZAN (Jean), 10, r. Duguesne, Saint-Mandé (Seine).
 MALZY (Mlle), 3, r. Victor-Consulérant.
 SANDRET (J.), Alençon.
 MALLET, Damigny (Orne).
 DAVIS (Félix), 6 pl. Girard, Le Mans.
 VÉZAN (Alfred), 113, av. de Villiers.
 GOSSE (Henri), 1, r. d'Harcourt, Rouen.
 GOSSE, r. d'Ermenonville, Rouen.
 LAURENT (Mlle Alice), 13, r. Dandert Boche-reux.
 La GLAYVINE (Edmond), 13, r. du Pré-aux-Clercs.
 THAVENS (Emile), 18, r. des Chanoines, Caen.
 GILBERT (Léon), Saint-Remy-les-Chevreuse (S.-et-O.).
 JAVIS (Henri), 17, r. Lamenois.

JAIN (Mme Henri), 17, r. Lamerlais.
 LE CERIC, r. du Château, Saint-Lô.
 THOMAS (René), Saint-Lô.
 DELONG (Joseph), Saint-Lô.
 ALBERT (Louis), Saint-Lô.
 VIALATTE (Saint-Lô).
 ENAULT, Saint-Lô.
 SOCIÉTÉ ANTHROPOLOGIQUE DE LA MARCHÉ, Saint-Lô.
 ANNAIS (Eugène), route de Lisieux, Lisieux.
 BERGÈS (Gustave), 81, r. St-Lazare.
 SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BRAY, Bray.
 AVERON (J.) 27, av. de la République, Vincennes (Seine).
 LA FONDRE, 63, r. Caulaincourt.
 BUCHNER (Mme), boul. de l'Est, Pontorson (Manche).
 SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE CAEN, Pavillon des Sociétés Savantes, Caen.
 CHATELAIN (Georges), 31, r. de Montparnasse.
 TOUSSAINT, Vitry.
 SARADON, 23, r. de la Forgerie, Vitry.
 BOUCHON (Mlle), Collège Sévigné, Vitry.
 DAVIN (Bernard), 43, r. du Vieux-Colombier.
 THORINIER, r. d'Estimayville, Le Havre.
 BAUME, sculpteur, 30, av. de la Grande-Armée.
 RICHON (Marcel), notaire, Vitry.
 SEMON (Francis), 38, boul. Laennec, Rennes.
 JOUHAIS (Francis), 159 av. Malakoff.
 CHATELONNET (Mme.), villa Bonnard, Paris (14^e arr.).
 COLLOMBY (Paul), St-Servan (L.-et-V.).
 GUILLEMON, Saint-Servan (L.-et-V.).
 PÉROT (Mme), 25, r. de Chateaufort.
 LARBAUD (Charles), 16, r. d'Angesvilliers, Versailles.
 YOT (Paul), 60, boul. de Clichy.
 VERTIER (Gaston), pl. de la Gare, Vitry.
 BOISSONNET (Francis), r. de la Trémoille, Vitry.
 MONTAUDO (Joseph), 2, pl. du Château, Vitry.
 LORIN (Félix), Vitry.
 LEGOUX (Albert), pl. de la Gare, Vitry.
 ROUQUY (Emile), 48 bis, av. des Charmes, Vincennes (Seine).
 DESPONTES (Joseph), 15, r. Confortet, Lisieux.
 ENCOUDON (Octave), 17, r. Olivier, Lisieux.
 VIEL, 30, boul. Sainte-Anne, Lisieux.
 PÉRET (Mme Charles), 53, boul. Sainte-Anne, Lisieux.
 LES AMIS DE L'ÉCURIE, 13, boul. de Strasbourg, le Havre.
 PÉRISSON, près de la société des Enfants du Calvaire, le Havre.
 LEONCHAND (Mme.), boul. de l'Est, Pontorson (Manche).
 LEBLANC (Mlle), 11, r. Pierre-Lescot.
 JAVILLON (Mlle, Amélie), Saint-Aubin-d'Aubigné (L.-et-V.).
 PÉREZ (Emile), La Touche, Rennes.
 REVIGNY (Auguste), r. Goussion, Pontorson (Manche).
 LA COMTESSE DE BEAUVEN (Manche).
 DANIEL, Derval (L.-I.).
 SAUPEY (Wladimir), pl. de la Cour-aux-Moines, Vimoutiers (Orne).
 DUBOIS, 29, pl. Saint-Martin, Caen.
 BELLEUX, route de Cauté, Pontorson (Manche).
 DALLÈRES, Pontorson (Manche).
 LA COMTESSE DE MONTREY (Manche).
 FIVERT (Victor), r. Saint-Michel, Pontorson (Manche).
 LE BÈRE (Mlle), Saint-James (Manche).
 MÉRIS (René), 156, boul. Montparnasse.

NORMANDIE, Les Mares, Avranches.
 DALMON, Avranches.
 AUGER, 30, r. Belle-Etoile, Avranches.
 DUPONT (Emile), 2, r. Pape-Carpentier, Villiers-le-Del (S.-et-O.).
 DELMAS (Xavier), 10, pl. de Beauregard, Saint-Lô.
 VIGNES (Mme.), 10, r. Eugène, Saint-Mandé (Seine).
 YANIER, 107, r. de Bagnoux, Caen.
 SOCIÉTÉ DES AMIS DES MOUVEMENTS BOUCHONS, Rouen.
 JANOT (Ch. Henri), 15, r. du Gouchant, Reims.
 CHAMPELAIN (Albert), 75, r. des Capucines, Reims.
 DEMANGE (Léon), 69, r. Gambetta, Reims.
 HAYOT (René), 60, r. Beunart de Frimont, Reims.
 HUTIN (Maurice), 6, r. Eugène Desbœuf, Reims.
 CAHON (Ch. Aug.), 20, r. Burette, Reims.
 PÉRONNET (Louis), 107, r. du Faub.-Céris, Reims.
 FUMON (René), chât. de Verfour, p. Chevreuse (S.-et-O.).
 PAUL GAZE (Mlle Marie), 48, r. de Babylone, Moulins.
 MOISE (Julien), 86, r. des Roches.
 SANDER (Alexandre), à la Manuf. Nation. Sévres (S.-et-O.).
 VISCONTI (l'abbé Claude), 20, q. de la Bibliothèque, Lyon.
 DELAUNE, école prim. sup. de Tarare (Rhône).
 LACROIX (Mme. Julie), 72, r. du Bac.
 LARON (Marcel), 29, r. Herlesse, Fécamp.
 GÉRARD (Joseph), 58, r. St-Pair, Vitry.
 SAVARY (Georges), 75, r. de Chaillot.
 SALADRETTI, 15, boul. de l'Étoile, Avranches.
 DAVIN (Auguste), la Caserne, près le Mont-Saint-Michel.
 MURAT (Jean), 21 bis, r. de la Constitution, Avranches.
 LÉVY (Lucien), 41, r. Letellier.
 KAY, 44, r. Letellier.
 LABOUE (Eugène), Gramoiy (Oise).
 DUTEL (Auguste), route d'Antrain, Pontorson (Manche).
 TRINOT (Abbé), Electrocy par Saint-Lô.
 MOUT, Pontorson (Manche).
 GÉRARDY, Mont-Saint-Michel.
 CHAMON, r. de la Cité, Pontorson (Manche).
 NOLAN (Fernand), Mont-Saint-Michel.
 GROSSEL (François), Mont-Saint-Michel.
 MEYER (Fernand), 60, r. St-Lazare.
 COLLET (Louis), 11, r. de Cornet, Le Mans.
 GOUTIERRE (Théodore), Gouffils par Pontorson (Manche).
 BANNON (Jules), 11, r. de la Sarthe, Le Mans.
 MOUTIN (Armand), 27, r. de la Constitution, Avranches.
 BOUX (Paul), r. Goussion, Pontorson (Manche).
 GRANDJEAN (Adrien), 21, r. de Moulard, St-Etienne.
 POUCEAU (Pierre), Mont-Saint-Michel.
 BICHAN, Domfront.
 LE BOSQUE, Vire.
 LACROIX, Pontorson (Manche).
 PÉTRIAU, Pontorson (Manche).
 ELIE (Henri), St-James (Manche).
 URYOT, Pontorson (Manche).
 GRESSAT, Pontorson (Manche).

BESSIER (Mme), 11, r. du Calvaire, Granville.
 MÈREZ (Mlle Odéon), r. Goussion, Pontorson (Manche).
 ROUSSIER (Alfred), Pontorson (Manche).
 TOUSSAINT (Albert), 15, es. St-Louis, Bordeaux.
 GOURNAY, 5, r. Motte-Fabiet, Rennes.
 RAURE, 121, fg. St-Denis.
 BARRÉ, 11 bis, r. du Gou de l'Épine, Avranches.
 MOEY, 36, av. Victor-Hugo, Choisy-le-Roi (Seine).
 JEROMY (Mme), Mont-Saint-Michel.
 SCALDER (Mme. Edma), Montréal (Canada).
 DUNEAU (Mlle Marielle), 106, white St. E. Boston Mass (U. S. A.).
 DUNEAU (Miss), Harrison, 511, w. 113, h. street, New-York (Amér.).
 KOSMOSKLO ULASS (Miss), Gow, 11, h. Bourne Erlome, Los Delowar (Amér.).
 JOUCHON (Miss A.-M.), 39, Corlieu, av. Poughkeepsie, New-York (Am.).
 RIVER (Miss Betty), 5, Virginia, av. Poughkeepsie, New-York (Amér.).
 OGDEN (Miss Bertha), 100-11 h. av. Parkers, New-York (Amér.).
 SIMON (Miss), Nourish Joun, Corn.
 VASSAL (Classe de), 8, Miodova Varsovie (Russie).
 BUISSE (Mme), 7, r. Scribe.
 GUYOT (J.), Lis, Pontorson (Manche).
 RALLÉ, Pré-en-Pail (Mayenne).
 LEMETAY (Louis), 2, pl. Littre, Avranches.
 LEROUSSIN, boul. de la République, Alençon.
 FONTAINE (Eug.) r. de Tisons, Alençon.
 GUYOTTEAU, r. Grande Sarthe, Alençon.
 TISSOT (Mme), Mont-Saint-Michel.
 DUCAL (Albert), Mont-Saint-Michel.
 MONTEAU (Mlle. Anoinelle), Mont-Saint-Michel.
 LECARROUX (Mme.), Mont-Saint-Michel.
 LECARROUX, villa « Saint-Michel », Saint-Malo.
 HÉRY (Mlle. Eulalie), Mont-Saint-Michel.
 MANS, Beauvoir, par Pontorson (Manche).
 BERNARD (Joseph), Mont-Saint-Michel.
 PÉRONNET, r. Louis Millet, Avranches.
 LACROIX, Mont-Saint-Michel.
 MÈREZ DE VILLIERS (Lionel du), Damigny, par Alençon.
 GILBERT (Paul), r. du jeudi, Alençon.
 MEYER, Mont-Saint-Michel.
 FAYET-BOSSEAU, Avranches.
 BESAN (Gaston), Dol (L.-et-V.).
 MOUTAY, Pontorson (Manche).
 CHIFFEAUX (Maurice), 10, r. Gambetta, Soissons.
 ROYÉ LA BAUME, négl. en vins, Beaune (C.-et-O.).
 BOLLAND (Henry), 3, r. Lamartine, Châlons-sur-Marne.
 MARIE (Ernest), 8, boul. des Tilleuls, Bueil (S.-et-O.).
 BERT (Mme), Pontorson (Manche).
 LEROUSSIN (Mme Alfred), r. Saint-Michel, Pontorson (Manche).
 LEROUSSIN (Mlle Marie), St-James (Manche).
 POUCEAU, St-James (Manche).
 GUYOT, boul. de l'Est, Pontorson (Manche).
 LEROUSSIN, Pontorson (Manche).
 GUYOT (César), St-James (Manche).
 AMBAUX, r. boul. François ler, Le Havre.
 TOUSSAINT (Marcel), 11, r. J.-B. Eyrès, Le Havre.
 MEYER (Mme), Mont-Saint-Michel.

DUCAN, Bie, r. de la Cité, Pontorson (Manche).
 COMAR (E.), 3, r. Sédillot.
 FUSCHER, (Gilles), Abbaye du Mont-Saint-Michel.
 LACROIX (Philippe), 26, r. Guersaud.
 GUYOT (Clément), boul. de l'Est, Pontorson (Manche).
 SÉBAST (Mlle de), Beauvigny (Manche).
 LARON (Mme Joanna), 17, r. Weisenau, Mayence (Allem.).
 BELAUD (P.), 312, r. du Prado, Marseille.
 BRAY (Abbé), curé-doy., Bomilly-sur-Seine.
 GUYOTTEAU, archit., 66, r. Lamarck.
 LARON (Mlle de la), L. 2, Darmstadt (Allem.).
 VERGA, r. des Halles, Vannes.
 ARMANDEZ, 9, r. KRUZZ, Varsovie (Russie).
 VILAIN (Mlle Cécilia Wallop), Godurham (Angl.).
 BENTON Rhuddlan, X. Wales, (Angl.).
 THÉRY (A.), 68, r. Elle Grugelle, Bénilis-Lietard (P.-de-C.).
 BARRÉ BAUCHE (Jane), 39, gde av. Brooklyn, (E. U.).
 GUYOT (Henri), Bive des B.-A., 6, r. du Bourdon, Vannes.
 OSMONNE, boul. au 15^e d'Inf., Lens (P.-de-C.).
 SÉNÉ (Philippe), 186, av. Victor-Hugo.
 BOUAS (R.) 60, r. Franklin, St-Germain-en-Laye (S.-et-O.).
 DELOIR (Georges), 86, r. de Monceau.
 NEUVILLE (Gilbert de), 41, av. du Dair de Boulogne.
 PÉREZ (Princesse de), Fleis (Allem.).
 MORE (Henri), 8, r. Lamartine.
 LARON (Mlle Blanche), 1 ter, r. des Ecoles.
 GUYOTTEAU, phot., St-André de l'Eure.
 BOUCHÉ (Léger), Pontorson (Manche).
 GRATY (Mme), 11, r. de Pas, Lille.
 GUYOTTEAU, prop., Mont-Saint-Michel.
 LARON, cons. gén. de S.-et-M., chât. de Saint-Pallais, par Fleis-Belleville (Oise).
 DELOIR, aîné, industr., 6, r. Négand, Troyes.
 DELOIR, Bie, 8, r. Négand, Troyes.
 COMAR (Michel), 7, r. Gigant, Nantes.
 ARMOUX, art-peintre, 15, r. Coustant, Gagny (S.-et-O.).
 DESBAYES, commerce., Mont-Saint-Michel.
 GUYOTTEAU, caisse de la caisse d'Ep., La Charle-sur-Loire (Sarthe).
 MATHÉRIE, Tanaris Castel, Ver-sur-Mer (Calv.).
 GUYOT (Mme), Masy (S.-et-O.).
 LACROIX (Mme), 16, boul. des Invalides.
 BOUX (Armand), 60, boul. de Clichy.
 GUYOTTEAU (André), 16, r. Dailly, St-Cloud (S.-et-O.).
 PÉREZ, 91, boul. Richard-Lenoir.
 LUYON (Lucien), ingén., 11, boul. St-Germain.
 DEWAN, Bothway (Ecosse).
 GUYOTTEAU, 11, r. du Gaire.
 HENCK (D^e), pl. Voltaire.
 DAVON (Alexandre), 7, r. Dande.
 HENCK (Louis), 3, boul. Carnot, Alfortville (Seine).
 HENCK (Mme), 1, boul. Carnot, Alfortville (Seine).
 DACCOS (Paul), entrep. 11 bis, av. Randin, Limoges.
 LAMBERT, entrep. de men., r. Goussion, Pontorson (Manche).
 DEBILLY, négl., route de Cauté Pontorson (Manche).

SEVER (F.), confr. éb., 10, galeries Napoléon.
 DASSOTY (Mme Joseph), Mont-Saint-Michel.
 MATHIEU, Les Aubiers (D.S.).
 FROUILLAT (D' Henri), Neuil, Les Aubiers (D.S.).
 GAMBOSINI Dantzberg, 1, r. Gambetta, Cambrai.
 COOPER (Georges), 136, Mushroom Lane, Sheffield (Angl.).
 FÉVÉRIER (O.), maître-carrier, à Louvigné-du-Désert (I.-et-V.).
 SUCRANX (Abbé), 2, r. Edgard-Quinet, Grand-Montrouge (Seine).

DANTRELENY (Raoul), entrepr. Pontorson (Manche).
 FOSCHEN, r. Grande, Pontorson (Manche).
 LACROIX (André), Fossille, par Montfort-sur-Risle (Eure).
 BOYER (Julien), nég., Avranches.
 DAVY (Abbé), mission, r. Charles-Maout, St-Irieux.
 HAROCH, 5, av. de Taillebourg.
 GAMBOSINI (D.), chœur, de la Charité, 10, rue des Sts-Pères.
 BAYLETS (Mlle), 12, av. de Clichy.
 FORTIN (Léon de), 19, av. Montius, Anvers (Belg.).

Notre Carte d'identité



Spécimen de la Carte de Membre de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel

Indépendamment de son but exposé d'autre part, notre Association s'est préoccupée des avantages divers à procurer à ses membres et qu'elle cherchera de plus en plus à multiplier dans l'avenir.

Outre la gravure annuellement offerte et le service du Bulletin trimestriel, nous remettons à chacun une carte d'identité sur présentation de laquelle il obtient de réels avantages en échange de l'obole apportée à cette œuvre nationale.

Entre autres commerçants, certains hôteliers, par exemple, comprenant leurs propres intérêts qui se confondent avec ceux de nos membres, se sont inscrits déjà pour une réduction de 10 % accordée sur leurs prix habituels. Cette concession s'étend à la famille du titulaire voyageant avec lui.

On en comprendra facilement l'intérêt.

Notre carte d'identité doit porter la photographie et la signature légalisée du titulaire.

(1) L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro la suite des associés et tous les adhérents.

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Assemblée Générale extraordinaire du Mardi 10 Décembre 1912

La séance est ouverte à 10 heures, sous la Présidence de M. Paul Gout, vice-président délégué, assisté de M. H. Voisin, secrétaire général, et de M. A. Ramet, trésorier.

Présents du bureau : M. Albert Durand de la Bédouaudière, secrétaire-général, adjoint ; MM. Ch. H. Besnard et L. Lebaillly, secrétaires.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts a bien voulu exprimer par une lettre de son chef de cabinet, M. Maurice Reclus, ses regrets pour l'impossibilité où le mettait un engagement antérieur d'assister à cette assemblée.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs et Chers Collègues,

Je n'ai, pour ma part, jamais mieux senti qu'en ce moment le regret que nous avons tous éprouvé quand notre illustre Président d'honneur, M. Paul Deschanel, s'est vu obligé par les charges de son éminente situation, de renoncer à présider les réunions de notre Association.

C'est été pour nous tous un suprême honneur, en même temps qu'un grand encouragement de le voir occuper ici aujourd'hui, cette place restée vacante depuis sa retraite. Je m'excuse auprès de vous d'avoir à l'y suppléer momentanément, et j'espère qu'une circonstance heureuse vous permettra bientôt d'y asseoir une personnalité digne de votre choix et de la noble mission dévolue à qui doit assurer le triomphe de notre belle cause. De si courte durée qu'elle ait été, la présence de M. Paul Deschanel à la tête de notre Comité de Direction, a porté bonheur à nos travaux, à notre développement numérique, à l'efficacité de notre action ; et je considère comme un devoir de lui exprimer ici la profonde gratitude que nous lui gardons pour nous avoir conservé à la présidence d'honneur, l'appui de son nom unanimement aimé dont le prestige a été décisif sur l'affluence des adhésions qui nous viennent de tant de personnalités dans tous les mondes et tous les partis.

Nulle entreprise, Messieurs, ne méritait plus que la nôtre d'être réputée nationale. Nulle non plus n'a plus de titre à s'appeler une œuvre d'intérêt mondial. Car si le Mont-Saint-Michel est, matériellement, la propriété de la France, il est aussi par les charmes de sa beauté et le rayonnement de sa gloire, une des plus belles manifestations du génie humain : et, comme tel, il appartient à l'humanité toute entière. Nous avons le droit d'en être fiers, nous avons le devoir de le conserver jalousement ; mais l'obligation nous incombe également de faire en sorte que son intérêt et ses splendeurs historiques demeurent l'inaliénable patrimoine de l'humanité, comme un témoignage lapidaire de la créativité de l'homme adaptée à l'une des plus belles œuvres de la nature.

Un idéal comme celui-là fait la force d'une institution : il a été, pour la nôtre, l'origine d'un succès dont nous avons à vous faire connaître la première étape déjà fort appréciable. Car, en moins d'une année d'existence, nous avons déjà fait du chemin.

M. le Secrétaire Général vous dira tout à l'heure comment s'est opéré le développement de la Société. Je ne vous entretiendrai que des résultats déjà acquis en ce qui est relatif à son but et notamment à nos efforts pour la solution de la question du colmatage de la baie à laquelle nous sommes parvenus à intéresser, non seulement tout notre pays, mais aussi un grand nombre de nationaux des deux mondes. A l'heure actuelle il n'y a pas qu'en France qu'on réclame ardemment la sauvegarde du Mont-Saint-Michel : nos collègues de l'étranger et du nouveau monde comptent parmi nos adhérents les plus enthousiastes. Grâce à cette formidable poussée d'une opinion universelle dont il nous appartenait de tirer profit pour vaincre des résistances jusqu'alors réputées inébranlables, nous sommes arrivés à faire dominer la voix du bon sens et de l'esthétique. En canalisant en quelque sorte ce torrent de l'opinion, en proclamant hautement son verdict unanime, nous nous sommes faits les auxiliaires respectueux d'une administration dont la clairvoyance et la conviction, depuis longtemps certaines, se heurtaient toujours devant une force d'inertie qui semble avoir désormais capitulé.

Aujourd'hui, l'état de la question est tout autre. Et, sans entrer dans le détail des phases qu'elle a traversées et dont vous trouvez le résumé succinct dans notre bulletin trimestriel, je vais vous indiquer où elle en est.

Vous vous rappelez, Messieurs, en quoi se résument notre demande et nos propositions.

1° Suppression de la digue de Roche-Torin, dont les matériaux transportés en bordure du rivage définitif constitueraient une suite d'endigues protégeant contre les divagations de la Sée et de la Sélune, ladite mesure complétée par le retour, dans la baie, des ruisseaux qui en ont été détournés ;

2° Coupe de la digue insubmersible sur une longueur suffisante pour assurer une libre circulation des courants dans la zone d'érosion pratiquée entre le Mont et la terre ferme ;

3° Etablissement d'un tunnel sous-marin commençant à l'extrémité sectionnée de la digue et permettant aux piétons, comme aux trains, de parvenir commodément jusqu'au Mont-Saint-Michel, grâce à l'électrification du chemin de fer de Pontorson au Mont-Saint-Michel.

Or, dans le compte-rendu de la Chambre de vendredi dernier, vous avez lu la réponse faite par M. le Sous-Secrétaire d'Etat à M. de Villebois-Mareuil qui insistait en faveur d'une solution, depuis si longtemps attendue, de la question du Mont-Saint-Michel. Permettez-moi de vous la rappeler.

« M. Léon BÉARD, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts. — L'administration des Beaux-Arts n'a pas cessé d'être d'accord avec vous sur le but, l'objet et l'urgence nécessaire des travaux à exécuter au Mont-Saint-Michel. Sur le but, il n'y a pas de discussion possible : il s'agit de conserver au Mont sa situation insulaire.

« Le Mont-Saint-Michel n'est pas seulement une merveille, on pour-

rait dire un miracle, d'architecture : il constitue aussi un admirable paysage de mer, il faut donc le rétablir dans son ensemble de beautés architecturales et naturelles.

« Pour y parvenir, il s'agit de couper la digue insubmersible et de déraser la digue de la Roche-Torin, afin de permettre à la Sée et à la Sélune de se déverser dans la baie suivant leur cours normal.

« Le conseil général des ponts et chaussées a déjà donné son approbation à la partie concernant les modifications à apporter à la digue de Roche-Torin ; le devis n'est pas inférieur à 4 millions. Reste la coupe pure de la digue.

« On peut hésiter entre plusieurs systèmes.

« Le ministre des Travaux publics avait d'abord donné sa préférence à une passerelle qui relierait le restant de la digue aux remparts.

« Lors de mon voyage du mois de Juillet, il m'a paru que cette solution pourrait nuire à l'esthétique du Mont, et mes préférences iraient à un tunnel sous-marin. Le conseil général des ponts et chaussées délibère sur ce projet.

« Il faudra également nous entendre avec le Ministre des Finances sur les moyens budgétaires. Quoi qu'il en soit, l'administration des Beaux-Arts a un programme très précis et elle emploiera sa bonne volonté la plus agissante à lui faire recevoir une prompt exécution. »

Comme vous le voyez, Messieurs, ce sont nos vœux exaucés, c'est l'accord fait sur des principes dont il semblerait que l'application ne rencontrerait plus partout que des bons vouloirs certains.

C'est aussi une occasion de nous souvenir que M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts est l'un des Présidents de notre Comité de Patronage, et je suis certain d'être l'interprète de votre pensée en profitant de la circonstance qui nous réunit pour exprimer à M. Léon BÉARD, au nom de l'Association toute entière, ses respectueux remerciements. (Applaudissements).

Je vais céder la parole à M. H. Voisin pour son compte-rendu moral. Il va vous faire connaître notre organisation et les brillants résultats numériques que nous avons déjà atteints. Mais ce qu'il ne vous dira pas et que je tiens à proclamer ici, c'est la reconnaissance que nous lui avons pour son activité et son dévouement infatigables. C'est à son beau talent que nous devons l'exécution de notre insigne social et de notre timbre de propagande ; c'est grâce à son désintéressement que nous allons pouvoir distribuer gratuitement à nos associés une gravure du Mont-Saint-Michel qui, cette année, sera particulièrement remarquable. (Applaudissements).

Tandis que je parle de générosité je vous rappellerai celle que nous témoigne notre sympathique vice-président, M. Benoît-Lévy, qui donne si gracieusement asile à notre administration dans ses bureaux de la Société Populaire des Beaux-Arts et des Amis de Paris.

Pour vous associer à l'expression de ma vive reconnaissance envers tous ceux de nos collègues qui nous aident de leur collaboration dévouée, il me faut nommer tous les membres du bureau : M. Albert Durand de la Bédiaudière, notre secrétaire-général adjoint pour la province qui, indépendamment du concours précieux qu'il nous prête en qualité de secrétaire de la rédaction du Bulletin, détient certainement le record des adhésions réunies par nos correspondants ; M. A. Ramet, qui a consenti si obligeamment à accepter les fonctions sévères de trésorier ; MM. Ch. Besnard, G. Girard, Latouche et Lebailly si empressés, si dévoués dans leurs fonctions de secrétaires. A ces noms il ne serait que juste d'ajouter ceux des Membres du Comité qui apportent à nos délibérations l'incalculable appui de leur autorité et de leurs lumières, et d'y joindre tous nos correspondants ayant à leur tête leur délégué régional, M. Le Paumier, qui tend à disputer à M. Albert Durand un record auquel d'autres encore vont bientôt pouvoir aspirer.

Merci à tous, au nom du Mont-Saint-Michel, au nom de l'art français. (Applaudissements).

La parole est ensuite donnée à M. le Secrétaire-général pour donner lecture de son rapport moral sur la situation de la Société.

M. Voisin s'exprime comme suit :

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Il y a un an à pareil jour, un Comité qui venait de se constituer, conviait, par un pressant appel, tous les admirateurs du Mont-Saint-Michel à une conférence qui eut lieu la semaine suivante dans cette même salle.

Le conférencier était M. Paul Gout, architecte en chef des Monuments Historiques, l'un des promoteurs de notre groupement.

Il avait pour mission d'exposer les raisons qui nous avaient décidés à créer une Association pour la défense du Mont.

Devant un auditoire attentif, il jeta le cri d'alarme !

Combien de fois déjà ce cri avait retenti ! Combien déjà d'articles de journaux, de revues, avaient signalé le péril où se trouvait notre cher Rocher, sans qu'aucun écho ne répondit, ni d'un ministère... ni de l'autre.

L'espoir même semblait perdu pour beaucoup, qui renonçaient à la lutte.

Cette fois, cet appel proclamé si haut et si ferme, fut appuyé par une démonstration qui ne laissa aucun doute à l'esprit.

Notre conférencier fut compris de tous, et de nombreuses adhésions furent immédiatement recueillies.

Le Comité de Direction vit avec satisfaction que l'idée d'un groupement répondait au désir des fervents du Mont.

La coordination des efforts épars et la collaboration féconde de toutes les bonnes volontés devaient cette fois porter leurs fruits.

En même temps que la lutte commence, notre Association s'organise : autour de nos comités de Patronage et de Direction, se groupent alors à peine deux cents sociétaires. Mais l'activité compense le nombre, et l'opinion publique informée est de suite avec nous.

Les journaux les plus importants s'inquiètent de ce mouvement qui se manifeste cette fois si vigoureusement en faveur de l'insularité du Mont.

La presse nous aide de toute sa puissance et des Sociétés amies nous comblent de toutes leurs prévenances.

La Pomme, en sœur aînée, nous fait un charmant accueil, et consacre une de ses réunions mensuelles à la question du Mont-Saint-Michel pour fêter notre fondation. Elle-même avait, deux ans plus tôt, essayé la lutte. Ses plus acharnés combattants prennent place dans nos rangs.

Puis ce sont les Bleus de Normandie qui nous apportent leur adhésion et leur appui : la Société pour la protection des Paysages de France, les Antiquaires de Normandie, la Société Amicale de l'Orne, le Touring-Club dont le Président est l'un des premiers inscrits sur nos listes, puis les Sociétés Historiques et Archéologiques de Mortain et d'Avranches, de Saint-Malo, de la Manche, la Société des Amis des Arts de l'Eure, la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement, la Société Amicale « La Normandie » dont le siège est à Alger — le clair soleil de la côte Algérienne ne faisant pas oublier à ces Normands, la belle silhouette du vieux Mont, ses brumes argentées et ses grèves infinies — la Société des Beaux-Arts de Caen, des Amis de l'Eure.

Toute la Normandie, toute la Bretagne, les deux provinces qui autrefois se réclamaient si jalousement du Mont-Saint-Michel, veulent suivre le mouvement commencé à Paris.

Dans les centres, des secrétaires correspondants recueillent des adhésions, des villes s'inscrivent parmi nos sociétaires, c'est Avran-

ches, Fougères, Vitré, Dinard et les petites communes riveraines de la baie du Mont-Saint-Michel qui comprennent toute la valeur de notre œuvre de défense et de protection.

Jusqu'ici, nous sommes à la veille des vacances, Paris et l'Ouest de la France sont encore seuls à s'intéresser à la question. Nous sommes cinq cents. Mais, la saison amène au Mont ses nombreux visiteurs venus de tous les départements. Alors le mouvement devient national, apportant chaque jour de nouveaux dévouements, de nouveaux concours, puis, s'étendant encore, il devient mondial.

Comprenant le péril qui menace notre Mont, les étrangers s'inscrivent généreusement sur nos listes. Les Amériques, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, sont largement représentées parmi nous.

Depuis Juillet, les services administratifs de notre Association ayant été transférés au Mont, nous recevons là les visites de tous les Amis de la première heure.

A nos assises de Juillet, ce sont les Amis de Paris qui se joignent à nous ; peu après ce sont des Pommiers, qui, au retour de leurs assises de Vire, viennent nous apporter leur adhésion.

J'omets bien certainement de précieux concours, mais il me faudrait, pour n'en oublier aucun qui ne fut accueilli avec grande joie, vous lire notre registre tout entier, et cela serait bien long. Je vais vous dire le numéro de la dernière inscription : 2.188.

Des premiers promoteurs qui, en septembre 1911, convinrent qu'il fallait enfin agir pour arrêter les deux fléaux menaçant le Mont, des cinq que nous étions, nous voilà, quatorze mois plus tard, parvenus à former un groupement de deux mille cent quatre vingt huit membres.

C'est dire combien notre Association répond à un désir général.

C'est dire aussi quels zèles collaborateurs nous avons trouvés pour nous aider dans notre propagande et notre organisation.

Ma tâche de secrétaire-général, me fut rendue presque facile grâce à leur dévouement.

Si je ne craignais de blesser un peu leur modestie, je les citerais tous ici, mais il se trouve justement que les plus zélés sont les plus modestes, et je préfère demander à notre Président, de ne pas s'arrêter aux considérations invoquées par le secrétaire général, et, comme il sait le faire, de complimenter largement ceux qui furent à la peine, et plus tard auront la joie et l'honneur — quand les dignes seront coupées — d'avoir participé au sauvetage du Mont-Saint-Michel, au péril de la terre. (Applaudissements).

Tout à l'heure, notre trésorier vous décomposera le chiffre de 2.188, en Sociétaires, Associés et Adhérents ; il vous dira l'état de la caisse de notre Association.

Au point de vue administratif, le Bulletin, dont vous venez de recevoir le 3^e numéro, a porté à votre connaissance le bon fonctionnement de notre Secrétariat Général. Nous pensons qu'il répond aux besoins de notre groupement. Certainement l'avenir nous indiquera des améliorations qui seront faites en temps utile.

Le Comité de Rédaction, qui vient d'être créé, s'efforcera de donner au Bulletin, qui est le trait d'union entre tous les Amis, l'intérêt que doit présenter notre organe social.

Avant de terminer, deux mots encore. Mes Collègues Secrétaires généraux des Sociétés amies et affiliées m'ont tant aidé de leurs avis, m'ont tant guidé dans l'organisation de nos services que je suis heureux d'adresser ici mes meilleurs remerciements à MM. Latouche, de « la Pomme » ; Anselme Changeur, de la « Société de Protection des Sites et Paysages » ; Levatois, des « Normands de Paris », et Antoine Boot, des « Bleus de Bretagne », ainsi qu'aux

administrateurs des « Amis de Paris » et de la « Société Populaire des Beaux-Arts. »

Cette dernière société a droit de notre part, à une reconnaissance particulière, ayant bien voulu nous accueillir dans ses locaux, où sont installés nos services administratifs.

La parole est enfin donnée à M. A. Ramet, trésorier, pour la lecture de son rapport financier :

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée les comptes du premier exercice allant de Décembre 1911, date de la Fondation de notre Association, au 30 Novembre dernier (1912).

Les recettes se sont élevées à la somme de 14.778 50 qui se décompose ainsi :

Donateur	200 »
Sociétaires perpétuels	3.500 »
Sociétaires	1.260 »
Associés	8.475 »
Adhérents	417 »
Dons	193 50

Les dépenses donnent un total de 8.269 50 constitué comme il suit :

Matériel (Mont St-Michel), bancs	203 75
Matrice et coïns du G ^d M. insigne (f. Bazor)	406 »
— — — — — P ^r M. — — — — —	»
Etabl ^d du Modèle (fact. Liard)	»
Fournitures des insignes g ^d et p ^r mod.	1.619 »
Or, arg. mét. (fact. Bazor)	289 »
Insignes offerts par l'Association	»
Impression des gravures (fact. Witman)	1.105 90
Remboursement à la Société Populaire	826 60
Bulletin 1 et 2 (fact. Pochy)	1.559 50
Impressions diverses	80 »
Clichés (fact. Neurdein)	250 »
Frais pour fête du 27 Juillet	1.929 75
Frais généraux et divers	»

Excédent des recettes sur les dépenses 6.509 »

Conformément aux décisions du Comité de Direction, et pour satisfaisant aux dispositions de l'article 15 des statuts, il a été acheté cent vingt francs de rente 3 % perpétuelle pour un capital de 3.614 francs, lequel constitue le fonds de réserve de l'Association. Le fait de pouvoir, dès la première année, constituer cette réserve est une preuve évidente de notre prospérité.

Le projet de budget qui vous est soumis par le Comité de Direction est basé sur les résultats de l'exercice écoulé. Il ne devra pas donner de mécomptes, vu le développement croissant de l'Association.

BUDGET :

DÉPENSES		RECETTES
Impressions bulletin (4 n ^{os})	3.000	Chiffre basé sur l'exercice précédent :
— circulaires	1.500	
Matériel (meubles, achat)	500	15.000 francs.
Projet de fêtes	1.000	
Frais généraux	2.500	
Fourniture des insignes	1.500	
Impression de la gravure	2.500	
	<u>12.500</u>	

Nous vous prions, Messieurs, d'approuver les comptes de l'exercice clos et de voter le budget qui vous est proposé.

Personne n'ayant d'observations à présenter sur ces rapports, ils sont adoptés.

Puis M. le Président faisant observer que le nombre des membres présents n'atteint pas le quorum nécessaire pour la validité des votes sur la révision des statuts, il est décidé qu'une nouvelle séance aura lieu le 28 décembre suivant à 1 heure 1/2, au même lieu, pour délibérer à ce sujet.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

COMITÉ DE DIRECTION

Séance du Samedi 5 Octobre 1912

La séance est ouverte à 10 heures 1/4 sous la présidence de M. Paul Gout, vice-président délégué.

Présents : MM. Benoît-Lévy, H. Voisin, Ch. H. Besnard, C. Enlart, Ch. A. Gautier, Gossin, Em. Jacquin, Le Mouël et Levatois.

Excusés : MM. Et. Dupont, Max Leclerc, A. Mion, A. Ramet, H. Reverdy et Joseph Renaud.

M. le Secrétaire Général donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 juin qui est adopté sans observation.

M. le Président fait connaître l'état numérique de l'Association qui comprend déjà plus de 2.000 membres. La situation financière est également satisfaisante. M. Paul Gout propose de placer en fonds d'Etat une somme représentant la valeur totale des versements faits par les donateurs et les membres ayant racheté leur cotisation. Cette proposition est adoptée.

Le Comité décide la création d'un Secrétaire Général Adjoint pour la province et de deux Secréaires supplémentaires, l'un

pour Paris, l'autre pour le Mont-Saint-Michel. Sont respectivement chargés de ces fonctions, M. Durand de la Bédouaudière, résidant à Fougères et MM. Latouche, à Paris, et Georges Girard à Pontorson. M. A. Ramet est nommé Trésorier de l'Association.

Sont aussi désignés et acceptent leurs fonctions dans une Commission de législation et jurisprudence sous la présidence de M. Jénouvrier, sénateur : MM. Bomboy, Em. Jacquin, Fernand Labori, Levatois et Reverdy.

M. Paul Gout expose sommairement l'état de la question de l'insularité du Mont-Saint-Michel qui semble être entrée dans une voie satisfaisante.

Puis il développe des considérations militant en faveur d'un remaniement des statuts motivé par le développement aussi rapide qu'inattendu de l'Association. Il donne lecture d'un projet qui, après quelques observations de MM. Jacquin, Enlart, Le Mouél, Levatois et Gautier, reçoit, dans ses principes, l'approbation de l'Assemblée. Ce projet sera communiqué aux membres du Comité qui en feront la demande en vue de les étudier pour une prochaine séance qui en précèdera la discussion en Assemblée Générale.

M. le Vice-Président délégué expose le résultat de ses démarches à la recherche d'un nouveau Président de l'Association en remplacement de M. Paul Deschanel, devenu Président d'honneur. La question est réservée et le *statu quo* maintenu jusqu'à une décision ultérieure.

L'Association ayant dans son programme toutes les questions se rattachant au tourisme au Mont-Saint-Michel, M. le Président signale au Comité les réclamations qu'il a reçues de nombreuses personnes victimes des agissements d'un établissement commercial s'intitulant le « Musée du Mont-Saint-Michel ». Le dossier de cette affaire sera communiqué à la Commission de Législation et jurisprudence aux fins d'étude.

La séance est levée à midi dix.

Séance du Mardi 19 Novembre 1912

La séance est ouverte à 9 h.45, sous la présidence de M. Paul Gout, vice-président délégué.

Présents : MM. Benoît-Lévy, H. Voisin, Ch. H. Besnard, Lebaillly, Augé de Lassus, Beauquier, Anselme Changeur, C. Enlart, E. Jacquin, Latouche, A. Mion, A. Ramet, Riator.

Excusés : MM. Paul Boncour, H. Cain, A. Godillot, Lefebvre-Pontalis, Le Mouél, Levatois.

M. le Président ouvre la séance en adressant à M. Benoît-Lévy, les félicitations du Comité à l'occasion de sa promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

La parole est au Secrétaire Général qui donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 octobre qui est approuvé à l'unanimité. M. Jacquin donne connaissance à l'Assemblée de la nouvelle rédaction des statuts remaniés.

M. le Président fait observer qu'il est impraticable d'exiger des associés et des adhérents d'être présentés par deux parrains: le Comité partage cet avis.

M. Riator objecte que le Comité de direction étant composé de 60 membres, il sera difficile d'atteindre toujours le quorum du sixième pour la validité des délibérations. Le Comité estime qu'il y a lieu quand même de ne pas descendre au dessous de cette proportion.

Après discussion le Comité décide que le renouvellement de ses membres se fera par tiers tous les deux ans. Sur la proposition de M. H. Voisin le renouvellement du bureau aura également lieu tous les deux ans, les membres sortants étant rééligibles.

Le vote par correspondance sera admis.

Revenant sur l'article premier des statuts, M. Beauquier propose et le Comité décide d'ajouter au but précis de l'Association touchant la conservation du caractère historique et artistique du Mont : « et notamment son insularité. »

L'ensemble des nouveaux statuts est ainsi voté pour être soumis à l'Assemblée Générale du 10 Décembre prochain.

Le Président donne lecture de la partie du règlement intérieur déjà élaborée. M. Ramet, trésorier, fait observer que, dans l'état des choses, la délégation conférée par le Président au Vice-Président délégué n'est pas établie sous une forme donnant à ce dernier les prérogatives nécessaires à la validité de ses pouvoirs administratifs. En vue de remédier à cette situation, le Comité, à l'unanimité, confère à M. Paul Gout, vice-président délégué, tous les pouvoirs administratifs présidentiels.

Le Comité donne ensuite mandat au Trésorier de faire ouvrir dans un Etablissement de crédit un compte de dépôt de fonds au nom de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel.

M. Latouche appelle l'attention de l'Assemblée sur les complications qu'entraînerait la négociation éventuelle de valeurs nominatives et conseille plutôt l'achat de valeurs au porteur. Le Comité approuve cette proposition.

M. Paul Gout rappelle de nouveau la question présidentielle. Une démarche sera faite auprès d'un membre de la Chambre des Députés dont le nom est indiqué. Le Comité adopte enfin dans son principe, l'étude du projet d'une cérémonie religieuse avec le concours de l'orchestre des concerts symphoniques de la Sorbonne qui aurait lieu l'été prochain dans le cadre de l'ancienne abbatale du Mont-Saint-Michel et qui serait accompagnée d'un grand concert et d'autres solennités artistiques.

La séance est levée à 11 h. 40.

ERRATUM

Une erreur typographique nous a fait omettre dans la liste du Comité de Direction au précédent bulletin, le nom de :

M. AUGÉ DE LASSUS, membre de la commission du Vieux-Paris.

SECRÉTAIRES CORRESPONDANTS

(Suite)

Balleroy (Calvados) : M. MAGNE (J.), commis princ. des contrib. dir. Mayenne ; M. DOUARD (Ch.), 35, r. Ambroise-de-Loré.
Rebais (S.-et-M.) : M. BEAUDOIS, notaire.
Saint-Brieuc : Sur sa demande, M. TANQUERET est remplacé par M. HEDOU DE LA HÉRAUDÈRE (Francis), 4, boul. National.

Chronique du Mont Saint-Michel

Du danger des grèves. — Bien des personnes restent encore sceptiques à cet égard. Pour les convaincre de la réalité du danger d'enlèvement, nous rappelons ici le tragique accident qu'on lisait dans l'*Action Française* du 14 Octobre dernier.

MONT-SAINT-MICHEL. — De notre correspondant particulier :

Sur le rivage de la baie du Mont-Saint-Michel, à Cherruix, deux jeunes libérés du service militaire, notamés Chambion et Peuvret, ramassaient des huîtres lorsque la mer les surprit.

Ces deux pêcheurs s'empressèrent de déguerpir, mais l'un d'eux, Peuvret, sentit tout à coup le sol s'enfoncer sous ses pas.

Sous les yeux de son camarade, impuissant à lui porter secours, le pauvre Peuvret qui se débattit tant qu'il lui fut possible, s'enlisa dans les sables mouvants.

Après une agonie atroce, la marée montante le submergea.

On retrouva son cadavre à marée basse enfoui jusqu'à la ceinture.

Toujours le mercantilisme. — A propos de l'exploitation commerciale de la célébrité du Mont-Saint-Michel, voici ce qu'on lisait dans le *Matin* du 1^{er} Décembre dernier sous la signature de M. J. Joseph Renaud dont la plume alerte a déjà rendu de si grands services à la défense de la Merveille occidentale.

Ne serait-il pas temps de passer, en ce qui concerne le Mont-Saint-Michel, à la période des « réalisations » ?

Cet été, en grande pompe et suivi d'une cour nombreuse, M. Bérard se rendit là-bas ; et aussitôt, de sensationnels « communiqués » nous dirent son indignation. Non seulement il faisait son affaire de la suppression de la digue ; mais il avait, par des ordres immuables, rappelé à l'ordre les industriels, qui, avec leurs immenses affiches et leur racolage, déshonorent le Mont !... On respira !... Enfin !... Une intervention énergique allait donc faire régner la décence en ce lieu de beauté.

Or la visite et les ordres de M. Bérard n'ont rien changé, mais là rien, absolument rien, pas le plus petit détail... Mêmes pancartes américaines, même raccrochage ébonté...

Et un pseudo-musée, contre lequel l'administration des Beaux-

Arts lutte en vain, a même imaginé une « combine » exquise : à mi-chemin de la ruelle montante qui mène à l'abbaye, des gaillards que leur uniforme et leur képi font prendre pour les gardiens même de l'abbaye crient du seuil d'un passage : « Par ici, pour l'abbaye !... Par ici, pour l'abbaye !... »

Les visiteurs non prévenus les suivent — et sont menés au prétendu musée, où ils payent une entrée, où on leur vend des chaînes de montre « venant des collections du marquis de Tombelaine ». Le mendiant innocent que désignait ce sobriquet ne posséda jamais plus de vingt sous ! Des milliers de gens ont quitté le Mont sans avoir visité l'abbaye, mais persuadés qu'ils l'avaient visitée...

Des plaintes à ce sujet, les plus graves par leur nature et la qualité des gens qui les portaient, ont afflué cet été entre les mains de M. Gout, architecte en chef des monuments historiques.

Rien n'est plus exact. Mais, si déplorable que soit cet état de choses, l'architecte en chef ne peut malheureusement rien faire pour y remédier.

Travaux Communaux. — Les travaux communaux dont notre précédent Bulletin annonçait la mise à exécution en Novembre dernier, ne sont pas encore commencés. Les raisons de ce retard ne doivent plus être un mystère pour les « Amis du Mont-Saint-Michel ». Les voici : Lorsque le grand projet comprenant : 1^o l'amenée des eaux potables à des bornes-fontaines édifiées à proximité des maisons de la ville et 2^o celle des eaux non potables pour servir de chasse aux branchements particuliers du « Tout à l'Egout » et au service d'incendie — projet adopté par la Municipalité depuis longtemps — fut approuvé par toutes les administrations compétentes, le Conseil Municipal rechercha les moyens pratiques d'en assurer l'exécution — les devis dépassent 25.000 francs — dans les conditions les moins onéreuses pour le faible budget communal. L'Administration des Beaux-Arts, qui avait été la cause première de ces projets d'assainissement en amenant, à ses frais, dans de vastes citernes, jusqu'au bas du Grand Degré, les eaux qu'elle mettait gracieusement au service de la commune, fut pressentie et sollicitée.

Pour éviter tout emprunt à la Commune, après avoir tout d'abord proposé 10.500 francs, elle offrit ensuite 13.000 francs, promettant de plus d'appuyer de toute son influence une démarche qu'elle suggéra de faire au Ministère de l'Intérieur pour arriver à parfaire la somme totale du devis : soit environ 8.000 fr., puisqu'une somme de 5.000 francs d'économies, déjà disponible au budget municipal, pouvait être affectée à ces travaux.

Un avant-projet de conventions à intervenir entre la Commune et l'Administration des Beaux-Arts fut présenté par celle-ci pour justifier les sommes qu'elle proposait. Il comportait l'engagement par la Commune de n'édifier aucune construction durable en pierre ou fer sur les terrains suivants dont elle est seulement usufruitière. Savoir : l'Avancée et le Boulevard avec le Jardin de la Cure qu'elle loue à son profit, ainsi que les Rochers qui lui appartiennent et qui, partant des Fanils, aboutissent à « l'Escalier du Monteux ». De plus, dans l'intérêt de l'aspect

général futur du Mont-Saint-Michel, et pour prévenir les « gratte-ciel » qui lui enlèveront tout son caractère artistique et moyen-âgeux, on demandait que la limite de hauteur des constructions « futures » fût fixée à 12 mètres en bordure de la rue, du sol de celle-ci au faitage et à 6 mètres du sol du chemin de ronde des Remparts jusqu'à moins de 10 mètres de ceux-ci.

Ces propositions, présentées par M. le Maire et soutenues chaleureusement par son adjoint, ne trouvèrent qu'un faible écho au Conseil Municipal.

L'unanimité des voix fut bien pour adopter les servitudes de *non edificandi* demandées, parce que la « Loi pour Tous » les impose. Mais il ne se trouva qu'une « minorité » pour approuver la sage mesure restrictive des hauteurs des maisons futures demandée, lesquelles, de plus en plus, s'élèveront pour narguer la splendide abbaye et la cacher. Que s'est-il donc passé au Conseil Municipal depuis qu'une délibération — vieille de neuf années — avait adopté le principe de cette réglementation de hauteur, dont la mise au point restait seule à établir ?

Un retard de plusieurs mois dans l'exécution des travaux, la perte des subventions promises et le recours forcé à un emprunt onéreux, sont dès maintenant, pour la Commune, les conséquences fâcheuses de cette regrettable décision.

Terrasse de l'Avancée. — Le 30 Novembre dernier il a été procédé, à la Mairie du Mont-Saint-Michel, à la relocation des emplacements de l'Avancée qui servent de terrasse de café aux établissements Poulard acquis par la Compagnie hôtelière des Centres de tourisme automobile.

Après des enchères vivement disputées entre deux amateurs, la Compagnie hôtelière a été maintenue locataire pour 9 années au prix annuel de 3.970 fr. Le même emplacement n'avait été loué jusqu'alors que 800 francs.

Emprunt Communal. — Dans sa réunion du 7 décembre 1912, le conseil municipal du Mont-Saint-Michel a voté un emprunt de 25.000 francs au Crédit Foncier de France, remboursable en dix ans sur les revenus ordinaires de la Commune, en vue de l'exécution des travaux de canalisation d'eau potable et d'installation du tout-à-l'égout. La Commune, à qui cette somme était offerte en grande partie par l'Etat, a préféré s'endetter plutôt que de renoncer, pour ses habitants, au droit pleinier de défigurer le Mont-Saint-Michel comme ils l'entendent.

Protection des sites de la baie. — La Commission de protection des sites de l'arrondissement d'Avranches, dont nous donnons d'autre part le compte-rendu d'une délibération récente en ce qui concerne spécialement le Mont-Saint-Michel, a émis, en outre, les vœux suivants relativement aux plus beaux sites de la baie et aux monuments de caractère artistique de la région avoisinante :

Classement du Jardin des Plantes, de la Plate-forme de la Sous-Préfecture d'Avranches, avec interdiction d'affichage aux flancs des coteaux qui dominent ces sites.

Même interdiction pour les falaises de Saint-Jean-le-Thomas et fixation d'un périmètre de protection pour le pignon Butor et le port du Lude, à Carolles.

Classement de l'église et dégagement du vieux moulin de Genêts avec interdiction d'afficher aux alentours les plus immédiats.

Classement du Château de Montgomery, à Ducey, des églises de Ponts-sous-Avranches, Saint-Loup et Saint-Quentin, près Avranches.

Sur l'Ouest-Etat. — Les travaux de doublement de la voie ferrée entre Folligny et Dol sont fort avancés. Il ne restera bientôt plus à poser que les tabliers des ponts de Pontaubault, sur la Sélune, et de Pontorson, sur le Couesnon, dont les culées et piles de maçonnerie sont entièrement terminées.

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat pourra alors créer des express dans cette partie de la ligne Lison-Lamballe et les voyageurs pour le Mont-Saint-Michel verront avec grand plaisir, dans un délai que nous espérons très rapproché, la possibilité de gagner Pontorson sans être obligés de stationner à toutes les petites gares de cette ligne.

Pour peu que l'amélioration du matériel roulant corresponde à la réduction des horaires, les Parisiens iront presque aussi facilement visiter la Merveille, qu'ils vont au Tréport, à Dieppe ou à Trouville.

Protection des Sites et Monuments de caractère artistique

Première Réunion de la Sous-Commission de l'Arrondissement d'Avranches.

Les Membres de la Sous-Commission de protection des sites et monuments naturels de caractère artistique de l'arrondissement d'Avranches, nommée par M. le Sous-Préfet en conformité de la dépêche préfectorale en date du 8 Novembre 1912, se sont réunis à la Sous-Préfecture d'Avranches le Samedi 30 Novembre 1912, à 14 heures et demie.

Présents : MM. Escande, Sous-Préfet, Président ; Bailleul, Conseiller général, Maire de Pontorson ; Fleury et Martin, Conseillers d'arrondissement ; Pergeaux, Maire de Granville ; Cornille et Louvel, Architectes à Avranches ; Girard, Percepteur de Pontorson.

Absents excusés : M. Chevrel, Maire d'Avranches et M. Fontaine, Maire de la Haye-Pesnel, Conseillers généraux.

M. Girard est désigné comme secrétaire.
 M. le Sous-Préfet, après avoir remercié les membres présents d'avoir répondu aussi nombreux à son appel, expose le but de la réunion. Il s'agit de préparer le travail de la Commission départementale, qui, aux termes de la loi du 21 Avril 1906, est appelée à dresser la liste des propriétés foncières dont la conservation présente un intérêt général, et de permettre ainsi à l'Administration Préfectorale de déterminer le périmètre où l'affichage devra être interdit, conformément à la loi du 20 Avril 1910.

En ce qui concerne le Mont-Saint-Michel, principal objet des préoccupations des commissaires présents, les vœux ou propositions ci-après ont été émis :

1° La Sous-Commission demande qu'aucun affichage ne soit toléré tant au Mont-Saint-Michel même, que dans un rayon minimum de 4 kilomètres, c'est-à-dire jusqu'à Beauvoir, au carrefour de la route de Pontorson et du chemin conduisant au Bourg.

2° Elle voudrait que les enseignes disproportionnées qui enlaidissent les perspectives méridionale et orientale soient supprimées ou tout au moins que l'on réglemente les dimensions des lettres pouvant être employées pour la désignation des établissements de commerce auxquels elles sont apposées.

3° Elle est entièrement favorable au classement des quelques vieilles maisons de la Grande-Rue présentant un caractère historique ou archéologique et qu'il est particulièrement intéressant d'arracher, s'il se peut, à la menace d'une restauration sans art ou d'une démolition plus ou moins prochaine. La Commission des Monuments Historiques, siégeant au sous-secrétariat des Beaux-Arts à certainement, et depuis longtemps, fait un choix judicieux des immeubles dont la préservation s'impose si l'on veut que la rue principale du Mont-Saint-Michel conserve ce qui lui reste de son caractère moyen-âgeux. Aussi, la Sous-Commission juge-t-elle inutile de désigner en détail les bâtiments qu'à son avis, il serait bon de classer sans retard.

4° Elle s'associe, puisque l'occasion lui en est offerte, à tous les vœux actuellement à l'ordre du jour de l'opinion publique et du Parlement en vue de sauvegarder l'insularité du Mont et d'assurer la protection de son caractère artistique. Il y va de la beauté d'un lieu sans égal, de sa célébrité mondiale, comme de l'intérêt bien compris de toute la région de l'Avranchin.

Elle insiste en particulier pour le remplacement de l'affreuse passerelle en bois, qui va de la digue insubmersible à la porte d'entrée, par tout autre moyen de communication plus digne du site auquel il s'agit d'accéder.

Enfin, elle voudrait voir disparaître la guérite servant à la distribution des billets du tramway ainsi que la bascule qui voisinent si malencontreusement avec les antiques Michelettes.

La Compagnie des Tramways Normands devrait trouver un autre emplacement pour assurer ses services de départ des voyageurs et d'enregistrement des bagages.

Nous sommes heureux, aux Amis du Mont-Saint-Michel, de constater que parmi les Membres de la Sous-Commission qui vient d'émettre ces intéressantes propositions figurent plusieurs de nos plus dévoués zélateurs, de nos plus ardents auxiliaires. Leur action, parallèle à celle de notre Comité, hâtera, nous l'espérons, la victoire si ardemment désirée.

Variétés

Les joyeux côtés de la question du Mont-S'-Michel

A côté des tristesses qu'éprouvent les Amis du Mont-Saint-Michel lorsqu'ils envisagent de près la situation faite au « grand sacrifié » par nos modernes barbares, il y a place parfois, et il faut s'en réjouir, pour de réconfortantes hilarités. C'est une petite compensation, comme dirait Polin, mais enfin c'en est une.

Un de nos amis vient de s'en rendre compte en compulsant les volumineux dossiers des enquêtes administratives qui précéderent le trop fameux décret de concession de grèves de 1856, cet acte néfaste du gouvernement impérial qui déclarait « d'utilité publique » le sabotage définitif et l'enlèvement du Mont.

« J'y ai découvert, nous écrit-il, des perles d'un volume et d'un éclat tels que je me fais un devoir de vous en adresser une des plus belles afin que vous puissiez l'exposer en bonne place dans les vitrines du Bulletin trimestriel de notre Association ».

Effectivement, l'objet est hors de prix : qu'on en juge.

Le 23 juillet 1851, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Bouniceau adressait au Préfet de la Manche le grand projet de concession des grèves de la baie du Mont-Saint-Michel ainsi que de canalisation de la Sée, de la Sélune et du Couesnon dont il était l'auteur. Car, à cette époque où les faiseurs de polders guettaient leur proie, l'administration des ponts et chaussées avait pris une décision d'ores et déjà irrévocable : celle d'ignorer à tout jamais que la baie du Mont formait un véritable cul-de-sac où s'amassaient en quantités considérables ces alluvions d'une nature particulière appelées « tangué », qui sont essentiellement hostiles à toute navigation fluviale quelque peu importante.

Dans cette ignorance voulue, et obligatoire d'ailleurs pour l'exécution de ses futurs desseins, ladite administration avait eu la très louable intention de faire d'Avranches-Pont-Gilbert un port dans le genre de Rouen ; de Pontorson, un concurrent de Nantes et de Pontaubault, un petit Bordeaux. Et M. Bouniceau, à l'appui de son projet, rédigeait un long rapport d'où notre correspondant a extrait les lignes de conclusion ci-après que nous copions littéralement pour la joie du lecteur et afin de servir à l'histoire du Mont-Saint-Michel au péril de la terre.

Rapport n° II de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées en service extraordinaire (Archives départementales de la Manche, série S, II).

« Monsieur le Préfet...

... 1° Il résulte de ce projet : 1° que l'on peut conquérir une surface de 2.500 hectares environ.

2° Que les travaux de cette conquête seront dirigés de manière à sauvegarder la navigation maritime et à permettre aux navires d'un fort tonnage et aux bateaux à vapeur de remonter avec sécurité (sic) les trois rivières de la Sée, de la Sélune et du Couesnon et venir stationner à Pont-Gilbert, à Pontaubault et à Pontorson, etc.

... 10° Qu'en conséquence, la conquête de la baie du Mont-Saint-Michel se présente sous l'apparence d'un immense bienfait pour la contrée voisine en même temps que d'une utilité réelle pour le bien public ».

« Saint-Lô, le 23 juillet 1851.

L'Ingénieur en Chef.

Signé : BOUNICEAU.

Voici maintenant en quels termes le préfet s'exprimait dans sa lettre de transmission du dossier au ministre des Travaux publics.

« Monsieur le Ministre...

« Ce travail remarquable éveillera sans aucun doute votre bienveillante attention et je craindrais, en l'analysant, d'en affaiblir l'effet ».

M. le Préfet disait vrai ; l'effet de ce travail fut considérable : la canalisation partielle du seul Couesnon (on reconnut la nécessité d'abandonner le projet concernant la Sélune et la Sée) eut pour résultat immédiat et capital la ruine totale du petit port de Pontorson jusqu'alors assez florissant. Depuis l'ouverture du chenal, décrété « navigable » aux navires d'un fort tonnage et aux « bateaux à vapeur », le seul bâtiment qui eut l'audace de remonter le Couesnon s'échoua lamentablement dans l'anse de Moidrey : c'est de l'histoire locale.

Voilà comment la conquête de la baie sauvegarda la navigation.

LE PONT TOURNANT DE BEAUVOIR



construit pour le passage des navires de fort tonnage sur le Couesnon à peine navigable pour les barques de pêche.

C'est encore en vue de cette sauvegarde qu'il y a dix ans on construisit à Beauvoir, à cinq kilomètres en aval de Pontorson, un pont tournant qui d'ailleurs n'a jamais tourné. Ne fallait-il pas tenter de prouver coûte que coûte qu'on ne s'était pas trompé en 1851. Preuve, hélas ! difficile à faire, malgré les 50.000 francs jetés dans le Couesnon.

Cependant, suivez le raisonnement, Amis du Mont-Saint-Michel : le fleuve étant *canalisé*, ayant par conséquent le titre de cours d'eau *navigable*, est, *en principe*, accessible aux gros navires ; s'il n'en vient pas, si le pont de Beauvoir ne tourne jamais, c'est évidemment la faute aux navigateurs qui craignent de s'échouer sur la tanguie. Ces navigateurs sont de vulgaires froussards, voilà tout.

« Mais j'y songe, ajoute notre ami le pêcheur de perles, n'est-ce pas surtout la faute au Mont-Saint-Michel lui-même, à ce malencontreux rocher, planté là comme une borne gigantesque, inutile et malfaisante au milieu de la baie dont elle détruit les courants ? Pourquoi donc n'a-t-on pas fait sauter du même coup la merveille ? Actuellement l'incident serait clos. »

Passons maintenant aux sévérités de la statistique :

Lorsque l'Administration du service vicinal de la Manche, à laquelle incombait la construction du pont de Beauvoir sur le Couesnon, mit ce projet à l'étude, M. Floret alors Préfet, s'efforça de démontrer à l'Administration des Ponts et Chaussées, à laquelle appartient le service des cours d'eau, que la disparition presque totale de la navigation sur le Couesnon et les faibles dimensions des bateaux encore employés rendaient insoutenable la demande d'un pont tournant faite par le Conseil Général des Ponts et Chaussées dans sa séance du 19 février 1895.

Ce fut en vain. On avait décidé que l'ouvrage à construire « comportait un pont mobile démasquant par son ouverture un pan libre d'au moins huit mètres » : le Préfet et l'Agent-Voyer en Chef durent s'incliner, quoi qu'il en coûtât aux finances de l'Etat, du département et de la commune de Beauvoir.

Or, voici l'intéressante statistique du nombre des bâtiments de tout tonnage ayant franchi le pont tournant depuis sa mise en service ; nous en garantissons l'exactitude :

ANNEES	NOMBRE DE BÂTIMENTS
1903	zéro
1904	—
1905	Une petite barque à mâture démontable.
1906	zéro
1907	—
1908	—
1909	—
1910	—
1911	—
1912	—

Quel est donc le poète qui a dit :

Les chiffres ont parfois une douce ironie.

Détail amusant. C'est M. l'Agent-Voyer Cantonal, résidant à Pontorson, à 5 kilomètres du pont, qui est chargé d'assurer la manœuvre de la travée mobile, et c'est chez lui qu'est déposée la clef commandant cette manœuvre. Vu la fréquence des passages de bateaux, — dix en moyenne par siècle, si la statistique se maintient — on pourrait presque aussi bien confier cette clef à M. l'Agent-Voyer d'arrondissement résidant à Avranches, ou même à M. l'Agent-Voyer en chef, résidant à Saint-Lô.

Le Préfet de la Manche et les fonctionnaires du service vicinal avaient prévu l'inutilité d'un pont « tournant » à Beauvoir ; le temps leur a donné raison.

Mais le Conseil Général des Ponts et Chaussées possède le moyen de prendre une belle revanche. Qu'il se hâte de déferer aux injonc-

tions du Parlement ; qu'il désenlise le Mont-Saint-Michel ; qu'il restitue l'océan à la baie desséchée. Et peut-être, quelque jour, verrons-nous l'escadre de la Manche fuyant devant la tempête, utiliser la passe abandonnée du pont pour aller chercher refuge dans la tangière de Moidrey.

S. G.

Un Site

L'unique rue de la ville mène le visiteur au pied des Grands Degrés. Là, vers la gauche, est un chemin qui longe la muraille supportant la barbacane du Chatelet, passe au bas de l'escalier du Chemin de Ronde, pour aboutir au chemin des Monteux.

Cette voie s'appelait au Moyen-Age le « Chemin des Loges », en raison des loges des marchands d'« Imaiges », de « Béatilles » et d'« Enseignes » de pèlerins, qui le bordaient ; en face l'escalier du Chemin de Ronde, une venelle descendait vers le cimetière et l'église paroissiale.



Le logis de la « Truie-qui-File » (d'après le dessin de H. Voisin fait en 1880).

La maison que l'on voit encore aujourd'hui à gauche de cette venelle, date du XV^e siècle, c'est le logis de la « Truie qui file ». En 1880 aucune autre construction ne subsistait sur le chemin des Loges. Le logis du « Chapeau Blanc », qui était à droite de la venelle ne laissait plus voir que des murs arasés, il en était de même du logis suivant « la Truie qui file ». Des murs couverts de lierre et quelques arbustes seuls en émergeaient ; plus loin, les bâtiments dépendant du couvent Sainte-Catherine, depuis longtemps aussi, avaient cédé aux intempéries.

Notre dessin montre l'aspect qu'avait alors cette partie du Mont, avec, au loin dans la baie, Tombelaine et la côte Normande.

Ce site, qui flattait joliment l'œil, a séduit bien des artistes.

Théodore Rousseau en peignit une délicieuse aquarelle qui est aujourd'hui au musée du Havre, intitulée au catalogue : « Une maison dans un village. »

Millet, qui était originaire de la Manche, vint plusieurs fois au Mont ; il fit de ce motif une charmante toile ayant fait partie d'une collection dispersée en 1892.

Si, descendant par la venelle, on s'arrêtait à l'angle du mur du cimetière, la vue alors n'était pas masquée par les constructions à l'aspect moderne qui défigurent si grandement aujourd'hui la ville Montoise. A cette époque, du cimetière fleuri à la croix de granit, la vue passait au-dessus des anciens hôtels du petit Saint-Julien et du grand Saint-Julien, s'étendait jusqu'au delà de l'extrémité de la baie, vers Avranches et les vallées de la Sée et de la Sélune.

Aujourd'hui, plus d'horizon, un mur borne la vue, et sur ce mur est une affiche....

HENRI VOISIN.



Le Cimetière de l'Eglise paroissiale et les maisons avoisinantes en 1880 (dessin de H. Voisin).

Avis divers

Clichés pour projections

L'Association tient à la disposition des conférenciers une collection des vues du Mont-Saint-Michel, dont la liste et les conditions de prêt sont envoyées sur demande faite au Secrétariat Général.

Gravures

Les Sociétaires et Associés qui ne seraient pas encore en possession de l'Eau-forte de 1912, l'Abbaye vue des Remparts, doivent la réclamer aux bureaux de l'Association, 167, rue Montmartre à Paris, en joignant la somme de 0 fr.40 pour frais d'envoi, ou la retirer chez le Secrétaire-correspondant de leur localité. Seuls les membres inscrits en 1912 y ont droit.

La gravure de 1913, actuellement en voie d'exécution, sera remise au cours de l'année. Le prochain bulletin en donnera la reproduction.

Insignes

Au bureau du Secrétariat général, des insignes en métal, argent et or sont tenus à la disposition des Amis du Mont-Saint-Michel aux prix de :

Broche ou Breloque	} métal	2 fr	
		argent	5 fr
		or	70 fr

Les frais d'expéditions sont à la charge de l'acheteur.

Notre panonceau

Un panonceau, reproduction agrandie du timbre gravé pour l'Association par M. Henri Voisin, sera prochainement remis à nos Hôteliers et Commerçants affiliés. Il devra désigner à nos « Amis », les maisons dans lesquelles ils obtiendront, sur présentation de leur carte d'identité, les avantages indiqués d'autre part.

Avec le millésime de l'année courante, cette carte doit porter la photographie et la signature légalisée du titulaire.

Bulletin

Les Sociétés Artistiques, Historiques ou Archéologiques, Françaises et Etrangères qui désireraient faire l'échange du Bulletin avec notre Association sont priées de nous adresser les exemplaires de leurs Bulletins parus de l'année en cours.

Musée abbatial

Une salle de l'Abbaye, l'ancien dortoir des Moines au XI^e siècle, renferme actuellement les objets découverts dans les fouilles faites au cours des travaux de restauration, ainsi que des sculptures, des boiseries, des cloches provenant du Monastère. Soigneusement conservés par les soins de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, ces objets constituent le point de départ d'une collection présentant un réel intérêt et qui formera un jour un véritable musée Montois.

Aussi engageons-nous les Amis du Mont-Saint-Michel à signaler au Secrétariat général de notre Association les pièces qui pourraient prendre place dans cette collection ; nous leur demandons aussi très instamment, au cas où ils auraient en leur possession quelque vestige dont l'origine se rattacherait à l'histoire Montoise, de bien vouloir songer, pour leur conservation, à la collection de l'Abbaye.

Bibliothèque

Dans ce même ordre d'idées, nous rappelons aux personnes qui nous ont annoncé des dons d'ouvrages intéressant l'histoire et l'architecture de l'Abbaye, que nous accepterons leurs envois avec reconnaissance.

Nous nous ferons un grand plaisir de publier dans un prochain Bulletin, les noms des premiers donateurs.

Païement de la cotisation de 1913

Nous rappelons les dispositions du règlement administratif relatives au paiement de la cotisation.

Tout membre est tenu de verser ou d'adresser sa cotisation soit au secrétaire correspondant de sa localité, soit au trésorier de l'Association (167, rue Montmartre à Paris), avant le 1^{er} Mars, dernier délai de rigueur.

A tous ceux qui n'auront pas versé à cette date il sera présenté par la poste une quittance augmentée des frais d'encaissement.

LISTE D'ADMISSION (suite) (1)

Sociétaires Perpétuels

MM.

COLLESON (abbé Théodore), 6, r. Carnot, Bois-Colombes (Seine).
FARDEY, 1, r. de la Rochefoucauld, Rouen.
SIBON (Paul), peintre-verrier, 1, pl. Belle-Tour, Reims.
CHARDONNEAUX (Georges), 44, boul. Lundy, Reims.
CHARDONNEAUX (Emile), 27, r. Libergier, Reims.

Sociétaires

MM.

LARRY, Château de Ménilville, Gouvain (Manche).
GRATON (Jean), villa Scarabée, r. de la Malouine, Dinard.
SIBON (Jacques P.), 1, pl. Belle-Tour, Reims.
GOSSET (Eugène), 8, pl. Godinot, Reims.
MAISON (Jules), 5, r. de Charleville, Reims.
CRAFFET (Edmond), 8, boul. de la Paix, Reims.
JACQUET (de d'), 25, r. Thiers, Reims.
LUCAS (Henri), 9, r. du Cardinal de Lotzaine, Reims.

VILLE DE FERGÈRES.

Annelés

MM.

RAPPEL (Mlle), 53, r. des Saints-Pères.
DUCHEUX (Henri), 131, r. Michel-Bisot.
GÉLIS, 9, r. de Dinan, St-Malo.
THOMAS (Journé), 31, q. Claude-Bernard, Lyon.
THOMAS (Marcel), 16, r. Gutenberg, Grand-Montrouge (Seine).
MÉNAGEZ (E.), 65, r. du Rocher, Bréville, route de Contances, Deville, p. Granville.
CARTIER BRASSON (Charles), Gelles-Plaine (Vosges).
CARTIER BRASSON (Jacques), 11 bis, r. de Lorraine, Nancy.
GRISY (Paul), 53, ex Léopold, Nancy.
GAMAU, 34, bd. Notre-Dame, Marseille.
RAMON (Mlle), 9, r. Monthautroy, Versailles.
FOURCY, Gelles-sur-Plaine (Vosges).
TRIFON, 3, r. Victor-Hugo, Fontainebleau.
TANON (sir G. V.), Colonial-Office, Londres (Angl.).
DUPONT (Charles), Clos-Guérin de Saint-Bémy, par Jony-sur-Morin (S.-et-M.).
BERTHIAUX, La Ferrière-aux-Élains (Orne).
TOUCAS, 23, r. de Reims.
MOUSSU (Albert), 1, av. de la Frillière.
GONVILLE (Philias), Québec (Canada).
SAINT-CHARLES (Jus.) Soz, St-Hubert, Mont-rial.
LECLERCQ (Mme), 65, boul. St-Germain.
LEFANTIER (Edmond), chât. de Colme, Sa-loné, par la Bassée (Nord).
MÉYAN, 28, par. Bosquet.
BESSON (Louis), Beaume (C.-d'Or.).
GRAY (Achille), 11, r. de la Boétie.
GRAY, 3, q. Voltaire.

SOMMER (Ferd.-Henri), 29, r. Taillebot.
MEUNIER (Abel), 17, r. St-Lazare, Com-pyène (Oise).
SCHON (Jean), 13, boul. Emile-Augier.
GUILLET (Mme), 13, r. de Villejust.
MOISSIN, 11, r. Crébillon, Nantes.
BUNNOS (Joseph), 23, r. Dubouchage, Nice.
DOMIER, Bouilles (S.-et-O.).
PANNIER, 101, r. Nollet.
CHANTLOIRE (Mme), Maison Raffendier, 8, r. Coquillière.
BERTON (Mlle Marcelle), 101, r. St-Honoré.
LECOINTE (Léon), 1, r. François-Bonvin, St-Germain-en-Laye.
BROSSON (de d'), cons. d'art., Mortain (Man-che).
CHRISTENSON, 7 bis, av. de Paris, Rueil.
MORIS (abbé), 37, av. du Marché, Charenton.
MIRANIDOFF, 17, r. Verziwaja, St-Peters-bourg (Russie).
MÉYAN, r. Jacquemart.
Maulé (de d'), 66, r. de Miromesnil.
BLANCHARD, 27, av. de Tourville.
DUBRAY, boul. de Strasbourg, Le Havre.
BELLANGER (abbé), r. St-Paul, Granville.
BAGIN (André), 137, boul. Pasteur.
HENRIEUX (Gilestin), 23, r. Jules-Lecœur, Le Havre.
CRAFFET, 11, He Fanard, Joinville-le-Pont (Seine).
GOUVAUX, 19, r. St-Laurent, Pont-à-Mousson.
LEDRON, 11, boul. du Temple.
LÉROUX-PÉRONVINE (abbé), 19, r. Jean-Bouquin, Caen.
CHÉRIEAT (Gabriel), 1, r. de Nanteuil, Senlis.
REISSON, 19, r. Magenta, Amiens.
SEVANNES (André), r. Ghézière, au Caire (Égypte).
TRIA (Georges), St-Jean-le-Thomas, (Man-che).
TAILLEBOT, au Lynde, Laon.
FOURCY (de Vie de), 18, r. de Boulogne.
DILLERMANS (Mme), 31, r. de l'Empereur, Bruxelles (Belg.).
BILLEMANS (Mlle Suzanne), 31, r. de l'Em-peur Bruxelles (Belg.).
BENOIST (Pierre) r. St-Michel, Pontorson (Manche).
DESCHANGES, agent-voyeur, Avranches.
JOMAY (Joseph), 111, boul. Exelmans.
GIRARD (Jacques), 11, boul. Poissonnière.
TRIFON, 16, r. de l'Association, Bruxelles (Belg.).
BOCHNER, 51, r. des Bourguignons, Bois-Colombes (Seine).
BOUYET (Mme), 99, av. Mozart.
OUSTON (Mme), 25, r. de Paris, Brest.
DEBOY, 25, r. de Paris, Brest.
La Tour en Fex (de Vie de), 8, sq. La-Tour-Maubourg.
BÉLAIN (Mme), 187, av. de Bry, Le Perreux (Seine).
BATHY, 19, boul. Voltaire, La Garenne-Saint-Hilaire (Seine).
BUSY, 51, Deauville, boul. Clapham-Park, Londres (Angl.).
JOY (Anthony), dép., 11, r. Washington.

(1) La présente liste de nos Sociétaires Perpétuels et de nos Sociétaires, inscrits depuis la publication du dernier Bulletin, fait suite à la liste précédente. Puis nous continuons celle de nos Annelés dont les noms seront eux-mêmes suivis, au prochain numéro, par ceux de nos adhérents.

SEL (de d'), 21, r. du Calvaire, Granville (Manche).
GUILAUX, 59, r. Théophile-Benaudot, Poitiers.
MAISON (Albert), Ste-Maure (L.-et-L.).
COCQUIS (Raoul de), 5, q. Versailles, Nan-tes.
JASSEY, 2, r. Pétot.
FLEURY (Victor), St-Martin-du-Vicier, près Rouen.
GILLET, 36-38, pas. du Havre.
DELAVAL, 53, av. de la Rochelle, Niort.
DEVIALLAN, Mulhouse (Alsace).
EVANET HUGHESS, Dinan.
KNASTER, 111, Maison road, Cambridge (Angleterre).
DELAPOSTOL (Paul), 5, r. Balis.
CARRON, 50, r. de Grenelle.
DEBRIER (de la SARRAZINIERE), chât. de la Brosse, St-Hel-de-Ger (Cher).
JAN (Alfred), Gde-Rue, Pontorson (Manche).
TIGHEAN (de général), r. Mademoiselle, Ver-sailles.
CARROUSIER, archil., 8, r. Godefroy-de-Bouil-lon, Nancy.
GUYEN (de), 27, av. du Mail-d'Onge, Ren-nes.
KIRKARRE (Houl de), 20, r. du Mail, Rennes.
LEGER (Mlle Vio), r. de Cluny.
MORAY (Le prince Pierre Ali), 28, r. Mon-ceau.
MORTAIN (Eugène), 9, r. Boissac, Lyon.
COMBET (Joseph), r. St-Hélène, Lyon.
HARLEY (Isabel), 80, ouest, 408 New-York (Amér.).
JACQUET (Maurice), 7, r. St-Lazare.
VIVET (de d'), 8, r. Severo, Finsburg.
LAWSON (J. B.), 52, Finsburg Park, Londres (Angl.).
FOULIE (G.), 33, r. Volney.
DERRIER (Raymond), Gde al. Alphonse-Po-yot, Toulouse.
LACROIX (Léon), Pharm.-major, Hôpital mi-litaire de Rennes.
GILLET (Mme), 65, r. Joffroy.
CARAN, 16, q. Henri-IV.
MORVAN (de Che de), 3, r. St-Senoch.
GEYSSIERE PIERREUX, 19, r. Chaligny.
BANDJOUR (Pierre), 11, r. des Archives.
WILHELM, Chaumont (Hle.-M.).
SCILARY, 71, Queens Park, Toronto, Canada (Amér.).
KACIS, 51, r. de la Tour.
RICHARDY (Mme), 17, r. des Acacias, Albert-ville (Seine).
FOURCÉ (Mlle), 99, boul. Brune.
SAGARAY, chef de musique, Tipaza, Alger.
TROCHARD, 1, r. Charent, Sarreue (Seine).
DUBOIS (Adrien), chât. de la Villelle, Les-Vicieux.
PIREY, 50, r. Cherallier, Levallois-Perret (Seine).
TRIVALEY, 7, r. des Fossés, Melun.
TRIFON, Pont-Audemer (Eure).
LAMBRY, 125, r. de Vaugrand.
GUYEN (abbé), 51, gde-r., Gd-Montbrouge (Seine).
BOURDIGNY (de d' Paul), 15 bis, boul. De-lorme, Nantes.
DUBAIS (de d'), 27, r. St-Guillaume, St-Brieuc.
GAYEU, 11, r. Brizeux, St-Brieuc.
DUBOIS (Paul), 29, r. de Bellefond.
GOSSELIN (abbé), 23, r. Jacobins, Caen.
MULLAN, 18, r. de Grenelle.
JANNEY, 7, r. St-Nicolas, Evreux.
MASARAY-DECK (Le baron Jules de), Pala-tin-Gasse, 7, Budapest. (Hongrie).
DUBOIS (abbé), curé de Saint-Sulpice.

LUCHE (Constant), Mont-Saint-Michel.
BROU (Mlle Marie), 11, r. Cavalleries Dus-seldorf (Allemagne).
CASTIS (Henri), archil., r. Gay-Lussac.
FAUGET (Abel), 6, q. de l'Est, Lyon.
BLANC, r. Forestier, St-Etienne.
PIERRE (Jacques du), 55, r. de Lille.
CRADLEY-CLARK, 154, Bradley Street, New-havell (U. S. A.).
BARRY, 19, boul. de Courcelles.
MIRAL, 11, r. Copernic, Nantes.
DELAPOSTOL, 21, r. du Ballot, Caen.
CARBON, 26, r. St-Vincent, Le Mans.
MASCROUX, 16, r. Paul Bert, Angers.
HUCKSON, 1, r. Brayère, Le Mans.
GOURDOUX, 37, q. d'Anjou.
CARON (Mlle), collège de jeunes filles, Avranches.
BOUQUET (Henri de), r. Dutwich, S. E. Londres (Angl.).
MARTIN (Elienne), r. de la Faisanderie.
BOULEAU (Beno), 18, r. Compagnie, Senlis.
DARVILLEY, 5, r. des Marchands, Mortagne.
HENRI (Henri), 11, r. Victor-Hugo, Troyes.
DUBOIS (Constant), Chemin de Ronde de St-Georges, Le Mans.
POURCY (Gustave), Quartier du Golf, Biar-ritz.
LE MAUÏT (Alexandre), r. de l'Hôtel-Galbert.
AGUARO, 57, av. d'Antin.
RUSIN (Maurice), 31, r. St-Marc.
BLAZ (Beno), 110, r. du faub. St-Denis.
LE PIVRES, au manoir de la Fontaine, Mor-tain.
LANGE, 105, r. de Rome.
THÉONARD, 21, r. Louis-Blanc.
GUYÉ, tailleur, Pontorson (Manche).
BOUQUET (Mme), 20, r. Quatre-Œufs, Avran-ches.
MORIS (Gustave), Ancien Palais, Mon-targis.
HERMENT, notaire, Bar-le-Duc.
FOURCY, cons. gén., La Rays-Ponnet (Man-che).
BERGÈRE, antiquaire, Avranches.
TARON, 1, pl. St-Gervais, Avranches.
GUYÉ, 67, r. Louis-Eliane, Caudrec-les-Elbeuf (S.-E.).
GOSSEL, 19, r. St-Pierre, Beauvais.
MAYET (Henri), libr.-édit., Reims.
BRAUNBAY, 18, North Marine Road, Scher-rough (Angleterre).
RENIER, 11, av. Elise-Beclis.
COUILLER (Emile), 15, r. Bernoulli.
LIECHTENS (Pierre-Eug.), 16, r. Caselle.
GOSSELIN, Maître d'Orbec (Calvados).
LEMAITRE (Alfred), Livarot (Calvados).
GOSSELIN (de d'), 11, r. Singer, Caen.
GUYÉ-OLIVIER (Lucien), 18, r. Ste-Adresse, Le Havre.
PELLAY (Mlle Geneviève), 19, r. Chef-de-Caux, Ste-Adresse (S.-Inf.).
TOSTAIN (Jacques), 16, r. des Fossés St-Jac-ques.
LADRY, gde-r. Mortain.
LADRY (de d'), r. du Casino, Villers-sur-Mer (Calvados).
LEMOINE (Paul), 19, r. d'Arcole.
RALLIS (Mlle Fernande), 1, r. de l'Eglise, Vincennes.
PLACERON (Mlle Emma), 11, r. de Joinville, Le Havre.
DUBOIS (Joseph), r. Valencœur, Pont-l'Évêque.
BOUQUET (Marc), 17, r. de Vaucelles, Pont-l'Évêque.
Le Vénus (de d'), 19, r. de Vaucelles, Pont-l'Évêque.
SAVARY (Georges), Domfront.

DECOUVRE, 31, r. de Paris, Boissy-St-Leger.
 WALOR (Gilbert), 27, r. du Champ-de-Foire, Le Blizy.
 HOMAS (Maurice J.-B.), 91, boul. de Strasbourg, Le Blizy.
 LARRU (Henri), 25, r. St-Vincent-de-Paul.
 LECLEUC (de d'), 2, r. de Montfort, Rennes.
 BOLLAND (Pierre), 29, r. de Bretagne, Alençon.
 COUES (Georges), 13, r. St-Blaise, Alençon.
 SCHIVANO (Mme), La Garouyère, en St-Aublin-des-Landes, près Vitré.
 FOULÉ, 59 bis, r. Charles-Lafitte, Neuilly-sur-Seine.
 SCHWARTZ (Edmond), -3, r. Balagny.
 DECKER (Louis), Troivine de Liège, Stavoket (Belgique).
 FRANÇOIS (Louis), 53, r. Franklin, Bruxelles (Belgique).
 DENIS (Maurice), 2, r. Terre du Prince, Mons (Belgique).
 BARRIS (Albert), 10, boul. Lenoir-Dufresne, Alençon.
 FINOT (Paul), 25, r. Fochour, Fougères.
 GAYTRON (Henri), villa Moudévir, Paramé.
 CATEUX (de d'), 13, r. Kéiser, Rennes.
 TANGUÉ LE SÉVICHAUX, Villa Hélène-André, Paramé (L.-et-V.).
 MALARD (Louis), à l'Ormerais, Paramé.
 MEYNIER-SCHOUER (Mme), à la Croix de Saint-É, St-Erion.
 FOUSSONNAC, villa Les Dufoins, Dinard.
 LALOY (Pierre), 18, r. de Viarmes, Rennes.
 SERGEEV (Robert), dép., 23, r. de Tocqueville.
 LAROS, 1, boul. Victor-Hugo, Etrée (Mayenne).
 BROSSIER (Octave), villa Ker-Luelle, St-Malo.
 MAUPÉL, 2, r. d'Estèves, Rennes.
 LE BÉ, 29, r. de Dinan, Rennes.
 GAYTRON (Alphonse), 1, r. Balzac, Fougères.
 DEJANIS de PORTANGE, 129, av. du Mail-d'Orger, Rennes.
 BACON, 31, r. des Fruteries, Fougères.
 LAKER, pl. d'Armes, Fougères.
 CARON, r. de l'Abbé-Joly, Fougères.
 PERRON (Jean), 30, r. de Laval, Fougères.
 LORREY, 19, r. Alexandre-III, Fougères.
 LE MENÉ, 31, r. des Fruteries, Fougères.
 BACOT (René), 2, boul. de la Gare, Fougères.
 DAVET, pharm., 5, r. Porte-Roger, Fougères.
 DARRIC, 8, r. Porte-Roger, Fougères.
 CHEVIGNER (Jean), 33, r. Pinerie, Fougères.
 GOUZEAU, 31, r. des Fruteries, Fougères.
 FAUCHET (Alfred), boul. de la Gare, Fougères.
 GORHAM, 11, r. Porte-Roger, Fougères.
 ALBER, 31, r. des Frés, Fougères.
 BLOUET, pharm., 11, r. Porte-Roger, Fougères.
 MORO (Marcel), 5, r. du Marché, Fougères.
 THOUIN (Georges), r. Brézeux, Fougères.
 BUNOIR (Auguste), 2, boul. de la Gare, Fougères.
 BERTHE, boul. de la Gare, Fougères.
 PINEU (Henri), 33, r. de Laval, Fougères.
 THOUVENIN, 14, r. du Tribunal, Fougères.
 DEJANIS, 33, r. de Laval, Fougères.
 DARCANE (de d'), 1, r. Nationale, Fougères.
 LAFAY, dép., 14, av. de Tourville.
 MORIC, pl. du Tribunal, Fougères.
 GUYARD, pl. d'Armes, Fougères.
 GUYON, 13 bis, r. Chateaubriand, Fougères.
 LANGUET (Joseph), 11, r. Nationale, Fougères.

SAINT-MATHURIN (Jean de), 5, boul. Edouard-Defaille.
 DOUVON, boul. de la Gare, Fougères.
 MACHET (Georges), 31, boul. de la Gare, Fougères.
 LE VILLUÉ, pl. Duguesclin, Dinan.
 ROBERT (Paul), fils, pl. Duguesclin, Dinan.
 ROBERT (Paul), père, pl. Duguesclin, Dinan.
 CHEVY (Louis), r. de la Gare, Dinan.
 RAMÉVAL, pl. du Marché, Dinan.
 PIERRE (Henri), 2, r. de Villargis, Dinan.
 MANGONNET, pl. Duguesclin, Dinan.
 PONTERRAND (de Vie Achille de) chât. de Manderli, Gossou (C.-du-N.).
 EVES (Jean), Plancoët (C.-du-N.).
 GUYON (Mlle), direct. d'hôtel, Plancoët (C.-du-N.).
 MORTE COLEAS (Henri de la), chât. de Beau-tien, au Guillo, par Malignon (C.-du-N.).
 GARNIER, direct. d'hôtel, Malignon (C.-du-N.).
 VALLON (de Cte. Olivier de la), fils, chât. de Montmorais, par la Chapelle-Chamouée (L.-et-V.).
 PONTERRAND DE LA CAUNELAY (Le Cte. de), chât. de la Caunelay, Plancoët (C.-du-N.).
 BENOISTE (Le Vte. de), 6, pl. du Palais, Rennes.
 EYMERICQ (Mme la Vtesse d'), 10, q. St-Cast, Rennes.
 POUVON (Mme laMarquise de), 11, r. Lesage, Rennes.
 BOUTY (Julien), bouquier, Dinard.
 LAURE (de Cte. de), chât. de Bahurel, Redon (L.-et-V.).
 MARTIN (Constant), garage, Dinard (L.-et-V.).
 MOULIN (Henri), Sand Fil, Dinard.
 DEJANIS, Hôtel Windsor, Dinard (L.-et-V.).
 BARRONVILLE (la princesse), villa St-Ambrose, Dinard.
 PRINCEPES (la Ctesse de), maison Godart, Dinard (L.-et-V.).
 ELDER HANCOCK (William), Maçon (U. S. A.).
 GUYONNET (Roger), 19, boul. Malherbes.
 BERTONNARD (Mlle), Fontaine-Milon (M.-et-L.).
 BLANCHARD, St-Germain-des-Guilly (S.-et-M.).
 STUBBS (D. Harry), 31, Ontario av. Atlanta Georgia (U. S. A.).
 POUCE (Ernest), Throgmorton street, Londres (Angl.).
 JONGHEM (Léonce), 21, r. du Vieux-Columbier.
 AUCHEUR DE MONTAIGNE (Mme), 61, r. St-Lazare.
 GALLAND, 13 bis, r. d'Anjoule.
 VAHNET (Henri), 16, boul. Serrurier.
 GUYONNET (Mme), villa Rocheplate, r. Mal-Jouine, Dinard.
 LEMAY, r. de la Gasquette, Liège (Belgique).
 LEMOINE (Mme Paul), 91, r. Lafayette.
 SENEVILLE (de), r. du Prébeuil, St-Servan.
 BARRIS-THÉ, Dinard (L.-et-V.).
 DEJONVY (Louis), avocat, Générale (L.-et-V.).
 BALLEZET (Joseph), Liegnyen (Ain).
 SAINT-MARIE-PARON, 2, pl. Mier, Lyon.
 MICHEL (de capitaine), Caserne Schomberg.
 PASCHE, r. de la Barroillère.
 DESVANS (Mme), 11, r. Baselin.
 LAMOS (Pete), 110, r. de l'Université.
 BISSON, Wrayshury Bucks England, U.S.A.
 RICHMONDS, 34 Thet. 34, Street, New-York (Amér.).
 BERRYS (Miss), Blanc-Castel, Londres (Angl.).
 BAZANGAN, 10, r. Montholon.
 LAIT (de), 20, av. Aubert, Vincennes (Seine).
 BERTHAUD (E. de), 31 bis, boul. Lannes.
 PENOR (Lucien), près du trill., Mamers (Sarthe).
 BOURGAT (Lucien), 19, av. Mozart.

SENET (Mme), 2, r. des Arènes.
 MOYON, 29, r. de Yvergne.
 DECHERY (Ernest), 35, r. du Mesnil, Maisons-Laffitte.
 LACROIX, Maison Chauffant, route de la Richardais, Dinard (L.-et-V.).
 ROBERT (de d'), 31, r. St-Jean, Laigle (Orne).
 BAUCO (de d'), 64, av. de Corleberg, Bruxelles (Belgique).
 LAYCHUR, 115 Place Oxford street, Londres (Angl.).
 FOSSEY (Mlle), Vieux (Manche).
 FÉRAU (Abbé), curé de St-Joseph, r. de l'Hôtel-de-Ville, Celles (Hérault).
 FROU, 31, r. Delage, Angers (M.-et-L.).
 TELLER (Léon), 15, r. du Cirque, Lille.
 ALLIEN (Edouard), 9, q. de la Saussaye, Ebois.
 COTTEY (Louis), 25, r. Sala, Lyon.
 LÉVARD (Armand), 27, r. des Capucines.
 LAFITTE, 15, pl. Dauphine.
 FAYAT (Léon), 8, r. Pizay, Lyon.
 LAUS (Alfred), 10, av. du Trocadéro.
 KAYS (Léon), r. des Balagnols.
 BÉRA, 12, r. Thibault, Charenton (Seine).
 GUYON (Mme), 23, r. Bellefond.
 CARRAY (Mme), pl. Cléber.
 SAUCONN, r. Mesnil.
 WARR, 108, boul. National, Glichy.
 SAUCONN (Edouard), 27, r. Desmours.
 RIVARD, 21, q. des Berjues, Genève (Suisse).
 VAILLÉ (Mme), 4, r. de la Bastille.
 MEXE (Abbé), Fréau-Pail (Mayenne).
 FORTIN, 10, r. Sirelle.
 BÉROUET, 30, r. Ferraille, Poitiers.
 BÉROUET (William), 15, r. du Cherche-Midi.
 LÉONARD (Mlle), -4, r. Nollet.
 LÉONARD (de d'), Hoy (Belgique).
 PUYON (Mme), 53, r. Grande, Argenteuil.
 LEROUY (Paulin), 26, r. du Sentier.
 MÉRISSE (Henri), 32, boul. Lannes.
 BÉRA (Paul), 5, boul. Raspail.
 ARIÈS, 57, av. de l'Opéra.
 FURY, archill., 2, r. Franklin.
 BOUSSY (Antoine), 59, Duke street W, Londres (Angl.).
 FURY, r. des Platanes, Deville-les-Rouen.
 PÉRISSY (René), 1, r. Galax.
 TOYS (Franc), 107, r. de la Source, Bruxelles (Belgique).
 THOUVENIN (Léon), 5, r. du Moulin, Nantes.
 AUSTIN, 13, r. Cavallotti.
 BEAUVILLON, pharm., Tulle.
 GUYON (Georges), r. de l'Arbalète, Reims.
 JANT (Georges), avocat, r. du Regard.
 CROISSONNIER (Pierre des), r. de l'Union, Bruxelles (Belgique).
 BACOURT (Henri), notaire, Nogent-sur-Seine (Aube).
 GUYOT (Mme), 6, r. Leclerc.
 HARRALL HALL, boul. Temple, Gardens, Londres (Angl.).
 DEJONVY, cours Chazelles, Lorient.
 BÉROUET, r. Henri Moutier.
 STUBBS (Albert), 15, r. Jean-Lecteur.
 FLOUQUET (Mme), 110, r. de Rennes.
 BÉRA (Mme), 11, r. Christiani.
 BÉRA (Georges), 11, r. Christiani.
 DUTTEY (Emile), 30, av. de France, Nancy.
 DUTTEY (Mme), 30, av. de France, Nancy.
 DUTTEY (Mlle Madeleine), 30, av. de France, Nancy.
 BÉROUET (Rev.), r. Guilbert, Carn.
 BOURGAT (Albert), r. du Frés-Kreger, Courbois (Seine).
 POUCEY, 20, de la Rép., Nantes.
 GUYOT, 5, r. du Crubic, Nantes.

BOUSSY (Mme), 21, rde de Mortain, Avranches.
 PÉRISSY, 3, rue Bonaparte.
 HÉROUET (Mme), 2, r. du Parc, Alençon.
 LÉVARD (Mme), 13, r. Lacépède.
 GUYONNET, imprimeur, r. Comtesse, Pontorson (Manche).
 FORTY (Auguste), pl. de la Poste, Arles-sur-Mer (Ain).
 ESCHEVARD (Mme), 91, r. St-Sernin, Bordeaux.
 MICHEUX (Lucien), dir. des ch. de fer, av. Jules-Ferry, Tunis.
 PÉRISSY (Mme J.-W.), Philadelphie (Amérique).
 PAX FOWLER (Mme de), 1300, Charles Street, Baltimore, M. D. E. U.S.A.
 GROSS (Mme), 10, r. Beaulbourg.
 TROUDAT (Paul), 4, r. de la Rochefoucauld, Boston.
 CARVAY-SIMONS (Albert), 1307, av. Pasadena (Californie U. S. A.).
 SWATY, 29, r. Manin.
 MONTIER (Mlle), 31, r. du Maréchal, Bruxelles (Belgique).
 TRINCHET, 50, r. des Mathurins.
 DESCHAMPS, direct. de FR. prim. sup., Guis-gamp.
 MAME, 2, r. du Ig Montmartre.
 BÉROUET (Emile), 11, r. Constant-Lemoine, Angers.
 SEAUVEY (Paul), av. Léonie, St-Cloud (S.-et-O.).
 OUCHERON (Mlle), r. de Paris, Rennes.
 THOUVENIN, 50, r. de Rennes.
 BACASSY (Henri), brasseur, Laval.
 GUYON (Mme Vve), Genève (Manche).
 LALAN (Maurice), 25, av. Albine, Maison-Laffitte (S.-et-O.).
 MARTEL, teinturier, Pontorson (Manche).
 BÉROUET, 8, r. Henner.
 ROBERT (Robert J.), Montreux (Suisse).
 GUYON (Georges), ingénieur, Folembray (Aube).
 GUYON, 6 bis, r. Domicourt, Malakoff (S.-et-O.).
 BÉROUET (Frank), 11, r. Cavallotti.
 MEXE (Paul), 11, r. Foulletier.
 WENDEL (Auguste), 27, r. du Calvaire, St-Cloud (S.-et-O.).
 MARTIN-ACQUAVO (Alexandre), 17, r. Florissant, Genève (Suisse).
 GUYONNET, 80, r. Sadi-Carnot, Nanterre (Seine).
 ACCON, 15, rde de Paris, Nanterre (Seine).
 LASSON (Albert), 13, r. Rivay, Levallois-Perret (Seine).
 ARIÈS, 12, bis, r. Michel-Bisot.
 LÉCOMTE (Mlle), 5, r. Poberie, Vitré.
 ESCHEVARD (Mme Vve), 9, r. de la République, Besançon.
 KESSELOU, 166, boul. Montparnasse.
 CHANON, 15 bis, r. de l'Assaut, Sures (S.-et-O.).
 LOUY de BECNE, inspect. adj. des eaux et forêts, La Tronche (Isère).
 OUCHERON (Ferdinand), 311, Bigland, Av. Atlantia, G. A. E. S. A.).
 GUYON (Mme Aug.), 1, av. Louise-Marie, Anvers (Belgique).
 CROISSY (Léon), Margerie, Bascourt (Marne).
 BÉROUET, Collège St-Joseph, Arles.
 FLOUQUET, Choques (P.-de-C.).
 FALLETTE (J.), Choques (P.-de-C.).
 LAMBERT, Choques (P.-de-C.).
 BÉRA (Abbé), 16, r. Chanzy.
 LAMBERT (Mlle), Choques (P.-de-C.).
 PÉRISSY, 91, r. de Rennes.
 LAFITTE (Julien), r. St-Michel, Redon.
 DEJONVY (Mme), 28, av. d'Iéna.

KÉRIC, 58, r. des Petits-Ponts, Paris.
 KIRKMAN, 43 Ouest 23 street, New-York (E.-U.).
 DAGREMONT, 10, r. d'Annam.
 GOUDOT, 35, r. St-Petersbourg.
 WOLF, 10, r. St-Vincent, St-Malo.
 MALAHERY, hôtel de l'Univers, St-Malo.
 BOSSARD (ARGÉ), villa Ty-Goaakod, St-Malo.
 FORT, villa Roc-aux-Duques, St-Malo.
 GAZÉLIER, hôtelier, pl. des Halles, Bècherel (I.-et-V.).
 FORTIER (André), dép. chât. de Bintin, près Montfort-sur-Meu.
 DE GRAY DE LONGOUR, r. d'Antrain, Rennes.
 COYEN (de d'), r. de la Sablerie, Montfort-sur-Meu.
 THINAULT, 21, r. de Feugères, Rennes.
 BRUNNE (Léon de la), magistrat, Montfort-sur-Meu.
 LAUREN (René), avocat, Montfort-sur-Meu.
 BOUSSAN (Hyacinthe), avocat, Montfort-sur-Meu.
 SEVENEAUX (de d' Louis), Montfort-sur-Meu.
 MONTREUIL (Léon), r. de la Sablerie, Montfort-sur-Meu.
 SENCOUR (le baron Adolphe), 18, av. Mercédès.
 BIRKMAN (Hyacinthe), 33, av. du Mail-d'Orpes, Rennes.
 DEBRUES (Louis), 31, r. du Tribunal, Feugères.
 DURAND (Albert), 14, r. Pinterie, Feugères.
 DAYCHAUD (Gustave), armateur, r. de la Motte, St-Malo.
 JOUAIN (Pierre), armateur, r. de la Fosse, St-Malo.
 LÉVÉQUE (Louis), villa Kerdanet, St-Malo.
 SAINT-HELAINE (Bertrand de), St-Hilaire-des-Landes (I.-et-V.).
 LA GRAMME, chât. de la Briantais, St-Servan (I.-et-V.).
 HERT (Géstin), armateur, r. de Gouyon, St-Servan.
 BOUTRY (l'abbé Joseph), La Bourne (I.-et-V.).
 FERRIER (Paul), r. St-Ferdinand.
 VERTIER (Jean), 15, r. d'Allemagne, Tunis.
 BLANCHOT, villa La Loggia, Menton (A.-M.).
 ANDRIAN, 19, r. Duquesne, Lyon.
 VANCOUREN (Achille), 26, r. Marbeuf.
 DORRY (Mlle), 30, r. Alsace-Lorraine, Rouen.
 DORRY (Mlle), r. Berthelot, Le Mans.
 DROUIN, 97, r. de Montcau.
 CARL (Théophile), 10, av. des Voyageurs, Aylon, Belgique.
 WALLIS (Mlle), Melford Withington, Manchester (Angleterre).
 MARCHEAU DE WILLETROU, 17, r. Littre.
 LUCMÉ, 44, boul. Montparnasse.
 SIMON (Georges), 4, pl. de Rennes.
 BERTOLI (Jacques), 29, boul. Raspail.
 CHAUMON (Mme), 56, r. Théophile-Gautier.
 SKENNER (Mme), 21, Norfolk street, Londres.
 RENAUZY (Jules), 11, r. de Sedan, Reims.
 BIGOT (François), 49, r. d'Entraignes, Tours.
 OYAHAN PIRICK (de d'), 761-11, r. Bohême, Prague (Bohême).
 OLIVIER, avocat, Fieulhiut (I.-et-V.).
 BRÉJON (Mme Viv), 2, r. des Entrepôts, St-Ouen (Seine).
 TORTAN (René), boul. de la République, Garenne-Colombe (Seine).
 PÉRISS, 23, r. de l'Est, Boulogne-sur-Seine (Seine).
 SOHN (Edmond), cons. gén., Busy-sur-Othe (Yonne).
 DONAT, Fontaine-sur-Saône (Rhône).

BATEL (Basel), 25 bis, r. de Croisy, Châlons (S.-et-O.).
 BÉGINARD (Mme), 124, r. de la Faisanderie.
 VAILLANT, r. d'Orgemont, Chantilly (Oise).
 LEMERSON (Miss E.), 179, Bavelock street, Toronto (Canada).
 DUPONT DE GENEST, 45, r. du Marché, Montmorency.
 MÉGARD (Mme Joseph), 21, r. de la Pomme, Toulouse.
 GONVILLEAU (Robert), 3, r. d'Enghien, Argenteuil (S.-et-O.).
 LAMOUCHE (Charles), 21, r. du Temple, Montmorency.
 RIVUGNY, 10, r. du Plat, Lyon.
 JONET (Ernest), 215, r. St-Honoré.
 JONET (Mme), 215, r. St-Honoré.
 LAPORTE (Louis), 11, r. Mont-Louis.
 CHAMPION (Emile), r. du Chemin-de-Fer, Vitry-sur-Seine (Seine).
 FRANCOIS (Jean), 35, r. Tronchet.
 LEFAY (René), 9, Plaza Têssan, Barcelonne (Espagne).
 WILLIAMS, 21, r. Germain-Pilon.
 LANNAN, Champroussay, par Draveil (S.-et-O.).
 RICHOMY (de), r. Grange-Batelière.
 BARDOLIER (l'abbé), 33, r. Faldherbe, La Madeleine (Nord).
 JELAN, 13, r. Ingres, Montauban.
 BOURDIEU (Mme Camille), 59, r. Champion, Bordeaux.
 BENOIST (Raphaël), 17, Theopede, Londres (Angl.).
 SAINT-QUENTIN (de Cie de), sénateur, r. de Garcelles, Château (Calvados).
 BERNELLI (Mme), dir. d'École sup., Mézières.
 CURY (Léon), 47, av. Malakoff.
 MALLAT, 18, av. Friedland.
 ECHARD, 83, r. Lafayette.
 MÉNARDIS, Brie-Comte-Robert (S.-et-M.).
 BOUQUET, capitaine 1^{er} Tirailleurs, Algérie.
 BÉNY (de d'), Dinan.
 ROBERT (Albert), 4, r. Auguste-Comte, Lyon.
 BROSSET-HECKER, 4, r. Auguste-Comte, Lyon.
 GELBERGSON (de), chât. de Baffe, Avranches.
 DAVENPORT, 83, r. d'Amsterdam.
 TOUSSAINT DE PROVENÇANIS, 344, r. St-Jacques.
 NICOLAISOT, armateur, r. Tillens, Boulogne-sur-Seine (Seine).
 DELMOTTE, 15, r. Jules-Ferry, Cambrai (N.).
 TRAVARLET, architecte, av. Ledru-Rollin.
 ZUREN (de d'), r. d'Assas.
 PÉTY (Paul), 36, av. de Villiers.
 LAMBERT (Henri), av. de la Gde-Armée.
 GOSPIÈRE (Charles), 11, pl. de la Bourse.
 GASSON, 36, r. de la Mairie, Deuil (S.-et-O.).
 FARRIS, 119, r. du Temple.
 GREUX (Mme de), 120, r. Legendre.
 MIGN (Paul), 5, r. Capillon.
 GOUZEMANN (Louis), 5, pl. du Théâtre-Français.
 BASLÉ (Mgr.), Evêque de Missore (Indes).
 JARRY (l'abbé), La Guerche (I.-et-V.).
 LYONNAIS, 124, r. de Breteuil, Evreux.
 PINGAULT (Paul), 86 bis, boul. La Tour-Maubourg.
 BLANCHET, r. Diane de Poitiers, Anet (I.-et-L.).
 BÉLARD, 133, q. des Chartreux, Bordeaux.
 BRUIÈRE (Mlle), 11, r. St-Sulpice.
 GOCHE (Pierre), 29 bis, r. de Gasté, Brest.
 ORYET (Marins), 18 bis, boul. Carnot, Toulouse.
 MOUSILLAN (Marins), 1, pl. du Capitole, Toulouse.

GOFFIN (Jean), 187, r. St-Bernard, Bruxelles, Belgique.
 DUCROUET (Mlle Marie), Aischelles (Vosges).
 FRANCOIS, Lee Royal Colonial Institut, Northumberland av. Londres (Angl.).
 TROU, villa Bonaccuelli, r. de Cronstadt, Douly (Seine).
 BERTHARD (Georges), Bagnoles-de-l'Orne (Orne).
 THOMAS (Jean), 48, av. de la République.
 COLLARD, 43, r. Jarente, Lyon.
 PASCHEAU (de), 21, r. St-Guillemme.
 BELLEMAND (Léon), 31, r. de l'Empereur, Bruxelles (Belgique).
 BOURGAIN (Albert), 35, r. Capron.
 SÉBASTIEN (de), 18, av. Charles-Floquet.
 COUSINON (Arnaud), 12, r. Félix-Zien.
 VASSE (Gaston), 25, r. de Fontoise, Ermenonville (S.-et-O.).
 DESCHAMPEL (Mlle Madeleine), 11, r. des Ormeaux, Bois-Colombe (Seine).
 GÉRONNE (Mlle), 12, r. des Lyonnais.
 MARÉ (Angèle), 18, r. Paul-Bert, St-Mandé (Seine).
 BELLAUME (le Bar. A. de), 25, r. Sala, Lyon.
 DUPRE, 43, r. Michel-Ange.
 ORIELAT (Mlle), Hawandich (Hle-Egypte).
 FANNETIER, Péronne (Somme).
 BERGERON, 28, r. Ch. Beaudelaire.
 DANOUX, 1, r. de Prague.
 FONGIN, 19, r. de la Sourdière.
 DUTILL (Albert), r. de Valenciennes, Douai.
 HÉROUARD, r. Passot, Evreux.
 GOUZON (Fernand), q. Esbe, Palmbeuf.
 VIGNON, architecte, St-Jean-de-Luz (B.-Pyr.)
 GAY (René), 49, r. Boulard.
 AUVRAY, 3, r. de la Galie.
 TRUQUIN, Maire de Porcheville (S.-et-O.).
 PÉVIAN (Eugène), 79, r. d'Aguesseau, Boulogne-sur-Seine.
 MAILLARD (l'abbé), r. Sank, Wobesley (Canada).
 WELLOT (le commandant), St-Servan (I.-et-V.).
 FERRIER (Alfred), r. de Belfort, Aulnay-sous-Bois (S.-et-O.).
 LIGNÉ, avocat, r. La Boche.
 PÉRONNE (Mme), Mont-Saint-Michel.
 Le NORMAND, Ste-Adresse (S.-Inf.).
 FLEURY-HARON (William), Micon (U.S.A.).
 FAYESEN, notaire, Liffry (Calvados).
 MUYERS (Léonard), 11, Gledlers road, W.Kingington, Londres (Angl.).
 CAMILLÉ (Camille), juge au trib. de com., Villeneuve-sur-Lot.
 WAGNER (Henri), Mouvaux (Nord).
 POUCHER (Charles), prof. Ecole Vétérinaire, Lyon.
 VÉLAS (de), r. d'Idy, Le Rivre.
 SEMENTRY, 18, pas. St-Pierre-Amelot.
 BEAUMONT (de), boul. Danton, Cambrai.
 DUCASSON, r. du Perteis, Argentan-sur-Creuse (Indre).
 BOUSSINE (de la), lieutenant, Rouen.
 SIVREY, St-Gésaire (Gard).
 LAUREN (Mme), 9, r. de Penhièvre.
 SAINT-BENOÎT-MAXET, ministre de la Marine.
 LAUREN (Edmond), 9, r. de Penhièvre.
 DUBAYEN (Mlle), 4, r. de la Terrasse.
 JOSSANT (Mme de), 20, av. Victor-Hugo, Beauvais.
 ACHEN, archil., Beauvais.
 RIGAUDY, instituteur, Brémainsville (I.-et-C.).
 BOUQUET, villa Remember, St-Malo.
 SARRU, Skilled N. Braintrise (Angleterre).
 JOUVA (Frile), 107, boul. Mallesherbes.
 FAUCONNI (Edmond), 27, r. Copernic.

AYRANASSO (Mlle), 3, r. des Ecoles.
 AUBRY, not. hon., Dinan.
 FOUCHAS (Léon), boul. du Sud, Pontorson (Manche).
 BERTIN, 2, r. Alfred-de-Vigny.
 BÉGAUDIN (de la), Plarceol (C.-du-N.).
 CLAMAGNAN (Auguste), 3, r. Clerc.
 GEORGET, mégt., Reims.
 MÉCHES, 159, av. d'Italie.
 RÉMON (Georges), 29, r. Washington.
 RÉMON (Mme), 59, r. Washington.
 GAILLARD (Pol), manuf., Elbeuf (S.-Inf.).
 STROUCKMUS, Baltimore (United America).
 VANDAL, 8, pl. Daumesnil.
 BERGUY DES ESCARDES (Georges), villa Laura, par Charlevot, Mont-sur-Marchienne (Belgique).
 FINOT (Marcel), 5, pl. Rainard-de-Brimont, Reims.
 LEMAITRE (Yves), 8, r. Bancel, Melun (S.-et-M.).
 BILLINGS, Dinard (I.-et-V.).
 FRASSE, 26, r. du Port, Choisy-le-Roi (Seine).
 MUYCHON, 13, r. de l'Arrivée, la Garenne-Colombe (Seine).
 RUBY (Jules), 19, r. de la Charité, Lyon.
 LAURENT (Georges), 10, r. Rosa-Bonheur.
 HENRY (Marcel), 9, r. Legelstier.
 LAUREN, pharmacien, Boufarik (Algérie).
 FORTIN (Jules), 7, r. St-Lazare.
 CLÉVE, Gravelline (Nord).
 GROTAN, notaire, Josselin (Mortihan).
 MIGNON, 25, q. de Bonciel, La Varenne-St-Hilaire (Seine).
 HERMANN (Mme), 21, r. des Minimes, Soissons.
 MIELITE (Mlle), Héricourt (Hle-Saône).
 SAINT-JUSTE D'ACTINGUES NEUVESSE (de), Neuville-lès-Dieppe.
 RENARD (Jules), 11, r. de Fécamp.
 BAVEL (Lucien), 13, r. Ampère.
 KRAM, PENNASSOU, Maire d'Hauteville, par Farmoutier (S.-et-M.).
 PENNASSOU (Mlle), Hauteville, par Farmoutier (S.-et-M.).
 MICHON (Louis), 36, r. des Jeûneurs.
 BEAUMONT (Georges), 13, r. d'Ulys.
 Le ROT ses BARRIS, dir. de la Maison de Santé, Epinay-sur-Seine (Seine).
 FORTIN (Mme la baronne), 65, r. Noulonnie, Cherbourg.
 HEDON, notaire, Rehal, (S.-et-M.).
 PAVEN (Charles), 50, r. des Fotagers, Bellevue (S.-et-O.).
 DOCTEUR, 17, r. Nationale, Le Mans.
 FONTAN, 15, villa Deshayes.
 BOYER-ALLARY (Mme), 9, r. du Sahel.
 LENOY (Xavier), 17, r. Carnot, Lens (P.-de-C.).
 BERT (Gérard), 51, cours St-Médard, Bordeaux.
 MARY, 11, Obzaga, Madrid (Espagne).
 CAUVAIN (Mme Henri), 26, r. Henri-Martin.
 COHEN, (colonel), London (England).
 PARÉ, 21, r. de la Tour.
 VIVEX (Jean), archil., Charnay-lès-Macon (S.-et-L.).
 VIVEX (Paul), com. en retraite, Aulun.
 THIÉRIOT, 4, r. de la Galie.
 BRUNET, 97, boul. Montmorency.
 RAYNAUD (Georges), boul. de Strasbourg, Boulogne.
 BÉROU, chirurg. dent., r. Carnot, Dinan.
 FRANCOIS (Mlle Antoinette), 13, r. Pontaux, Lyon.
 NER (André), 13, r. Turgot, Nîmes.
 MARY (Mlle), 16, boul. Croix-Rouge, Lyon.

WITTORER (Fernand), 20, av. de la Tolon-d'Or, Bruxelles (Belgique).
 GARDON (Adrien), 16, r. Chaptal, Levallois-Perret (Seine).
 HARVEY, r. Ipswich Drive, Liverpool (Angl.).
 RICHER, 7, r. de Lyon, Crépy-en-Valois (Oise).
 LEROUX, 6, av. Victor-Hugo.
 KOENIGSBERG, 113, Fube Hill, Londres (Angl.).
 MICHARD, 16, r. des Carmes, Montpellier.
 FRENAY (Charles), 13, r. Jacob.
 AMO (Mme), 3, r. Charles-V.
 MORAU (Mme Yve), 30, av. de la République, Ivry-sur-Seine (Seine).
 THÉBAUD, 115, av. de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 DAUM (Jean), Verrerie de Nancy, Nancy.
 FOURNIER, 11, r. Rodrigues-Vergère, Bordeaux.
 PATES, 50, r. Edalles, Luton (Angleterre).
 GASTROT (le général), 30, r. St-Lalo.
 SALOMON, 50, r. St-Lazare.
 WEIL (Mme Amélie), 11, pl. Malherbes.
 WEIL (Mme Adèle), 11, pl. Malherbes.
 LAVA, 31, r. Coqueret, Reims.
 LEPAGE, r. Lecampion, Gragnyville.
 BAUREX (de), av. des Tillands, villa Montmorency.
 BELLAMY (major), Norfolk-Regiment (Angleterre).
 RYLAND (J.R.D.C.), Southill (Angleterre).
 MUGELAND, 18, pl. Dymphne.
 VERMOREL, collège N.-D., Valenciennes.
 CHAZÉ (René), 15, r. Marleuf.
 BEYTON, entraîneur, Maisons-Laffitte (Seine).
 DISCHAMPS (Leopold), médecin, 13, r. d'Angoulême.
 MERRILL, peintre-émail, 25, r. Tartügo.
 GURRY, 64, r. des Petits-Champs.
 LAMON (Yvonne), 111, r. de Lille, Toucoing (Nord).
 LAYS, chât. d'Alouse, Mareilly-en-Villette (Loiret).
 DEBOS-FRANET, av. Carnot, Châteauneuf.
 LADNEY (Louis), 27, r. de la Cité, St-Servan (I.-et-V.).
 TIRAGE, café contin., pl. Châteaubriand, St-Malo.
 LANSARD (François), 11, Gde-Rue, St-Servan.
 ORRICK (Georges), pharm., r. Amiral-Magon, St-Servan.
 LE DIEU (François), 16, r. Jacques-Cartier, St-Servan.
 LAMBELX (le comte Raphaël de), r. de Sené, Verdun.
 LONGHILL (Stanislas de), « la Vigne », St-Servan.
 FAVOT (Mlle Aline), 36 bis, r. Balu.
 PIERON (le marquis), 11, r. Clément-Marot.
 GÉRALDINE (Wilfrid), architecte, 1, r. de Chalais, Rennes.
 LAPONS DE SAVIGNY (le vicomte de), 16, r. de Naples.
 HENCK (de Che de), député, chât. de Montigny, par Ernée (Mayenne).
 BRACON DE LA VILLEROSSE, sculpteur, 11, fg. de Fougères, Rennes.
 KAPNER (le marquis de), député, chât. du Bois-Gornillé, par le Val-d'Isé (I.-et-V.).
 RUFF-MALANUS, 1, r. des Feuillères, Fougères.
 LORAN (Jules), ag. d'ass., r. Nationale, Fougères.
 GOMY, 1, r. Porte-Roger, Fougères.
 GOURY (Charles), agent d'ass., r. de l'Horloge, Fougères.

ECHEVEUX (Mme), direct.-hôtel, pl. Gambetta, Fougères.
 HAGE (de d'), maître, r. des Frères, Fougères.
 BILLY (Albert), ing., 6, r. St-Martin, Avranches.
 GELLET (William), bout. de la Gare, Fougères.
 CROUILLIER, not. hon., r. Ballier, Fougères.
 FERRAS, anc. dép. maire, 11, pl. Chatelet, Chartres.
 SAINT-LOUVAIN (Charles de), 13, r. de l'Académie, Caen.
 MARIE (Gustave), 1, r. Nationale, Fougères.
 GORREAU (Vital), pharm., 15, r. Nationale, Fougères.
 LAURE (Gaston), 16, r. Nationale, Fougères.
 PACORY (Arthur), 11, r. Platerie, Fougères.
 VINCENT (Fernand), 13, r. Nationale, Fougères.
 CASNEY (Edmond), pharm. pl. Gambetta, Fougères.
 DESVIGNY (de d' Albert), 116, 1, r. de Paris, Fougères.
 SICAUD (Artaud), 7, r. de Paris, Fougères.
 LANGELIER (Alouard), 8, r. du Père, Fougères.
 BONNY (Victor), 101, r. de Sèves.
 BEAUCAN (l'abbé Jules-Emile), secrét. de l'Évêché, 31, r. St-Louis, Evreux.
 FORTIN (l'abbé Marins), Lauris-sur-Orne (Vasculse).
 CHAMBERLIN (l'abbé Louis), curé-archiprêtre, Orne.
 BEVIN (François), 51, r. de Nantes, Fougères.
 MONTAGNE (René), pl. d'Armes, Fougères.
 BARATON (Louis), r. Porte-Roger, Fougères.
 DESMAYES (Jean), pharm., r. du Tribunal, Fougères.
 GONCHER (Victor), pharm., pl. d'Armes, Fougères.
 BAYEUX (François), 36, r. Kléber, Fougères.
 BISSARD (Louis), r. Porte-Roger, Fougères.
 VITE (Maurice), banquier, r. du Tribunal, Fougères.
 BIC (B.), notaire, r. du Four, Fougères.
 LAMONNIE (Henri), pharm., 19, r. des Feuillères, Fougères.
 BONNEAU (Amand), 19, r. Ballier, Fougères.
 GRANVILLE (Louis), 1 bis, boul. de la Gare, Fougères.
 GUYON (André), 9, r. Nationale, Fougères.
 LANGEUX (Albert), pharm., 13, r. Nationale, Fougères.
 HERCOT (Louis), 121, boul. Haussmann.
 BRANT (Charles), 15, r. Gérard.
 PERRON (l'abbé Yves), 100, r. Wagram, Le Mans.
 BERON (Lucien), Claudiusstrasse, 14, Berlin.
 FRAUSNER (Paul), industrie, chemin St-Jean-du-Désert, Marseille.
 TENCAS (l'abbé Gabriel), Anvers, par Carantan (Manche).
 KWOCZKOWSKI, Avallon.
 SORREIN (la comtesse de), 19, r. Chancelier-l'Hôpital, Dijon.
 BENOIST (Antony Franck), Hofis Mühlweg road, Chelmsford, Essex (Angl.).
 NANTY (Domatien), 11, r. Montalivet.
 GÉNARD, 88, r. Beaumarchais.
 LE BIZIAC, pharm., 10, r. de l'Horloge, Quimper.
 JAVAI, 13, av. Kléber.
 LEROUX, 10, r. Contrescarpe, Nantes.

DESAY (Mlle Alice), 1, r. Edgard-Quinet, G3-Montrouge (Seine).
 BESAY (Mlle Clémentine), 1, r. Edgard-Quinet, Grand-Montrouge (Seine).
 DUSTONAC (l'abbé), curé de St-Méry-sur-Oise (S.-et-O.).
 GUYON-MANIN (Mme), 176, boul. St-Germain.
 MURPHY (Miss Helena), Montana (U.S.A.).
 LEMONNIER (Mme), 13, boul. Delorme, Nantes.
 SAUVAGE, avocat, 8, r. Montalivet.
 PIAZ (Lucien), 11, pl. de la Gare, Cambrai.
 LECAMONNIE (Mlle Suzanne), 11, r. d'Erquinghem, Arrondissement (Nord).
 GOMY (Mme Julie), 17, Victoria Rd., Runcorn, Cheshire (Angl.).
 ZENY DUBOY, 50, r. de Paris, Clamart (Seine).
 PORTIER, 50, r. Scheffer.
 PORTIER (Mme), 50, r. Scheffer.
 FACCOS (Mlle Marie), Chocques (P.-de-C.).
 HELLIC (Mme), 8, r. du Lycée, Sceaux (Seine).
 DUMONT, Cie du Canal de Suez, Port-Saïd (Égypte).
 WOODEN (Mme), Port-Saïd (Égypte).
 VAILL (Mme), 3, r. des Tonneliers, Marseille.
 FLÉCHARD, 3, r. de la Croix-Nivel.
 SCAS (Abel), ingér., 17, r. Léon-Cogniet.
 DESHAYES, cuis. ménic, Bezons (S.-et-O.).
 BÉGIN (Lucien), 10, r. d'Idy.
 GUYON d'ANVERS (Charles), 55, r. de Gallée Jé (Robert), 136, r. de Tocqueville.
 EVANS (Jean), archit., 13, r. du Manège, Bordeaux.
 CHATEL (l'abbé), Villeneuve-Saint-Georges (S.-et-O.).
 GARDY (Victor), archit., 11, r. Ernest-Cressier.
 ESTIENNE (la duchesse d'), 18, r. St-Dominique.
 FULLER JARVIS (Henry), Mandesley House Norfolk (Angl.).
 TERRY (Mme), 10, r. Davioud.
 KAPNER (Adolphe), 7, r. Montchanin.
 LACROIX (Fernand), 19, r. Octave-Fouillet.
 MÉRAT, 13, r. des Chaudiers, Versailles.
 LORANGE (Mme), 1, r. Victor-Hugo, Micon.
 AUBREAU (Mlle), Kérizelle, Plouezec (C.-du-N.).
 LASTAYE (Mlle Renée), 28, av. Boche.
 MONNIN (Mme), 50, r. Bénoîte.
 GILLY (Lucien), 17, r. de l'Yvon.
 LEROUX (le d'), Verneuil-sur-Avre (Eure).
 BRÉHAUD (le d'), 110, boul. Blanqui.
 BRANCOU (Georges), 11, r. St-Charles, Le Mans.
 BRICHT, 11, r. des Frères-Hébert, Levallois-Perret.
 GENLAND, 50, r. des Moines.
 PENNY (A.), Condé-sur-Noireau (Calvados).
 LAMBERT (F.), 101, av. de Sésoons, Châteaun-Thierry.
 CHATEL (Armand), Chailion (Orne).
 TRÉBAY (Mlle S.), r. Odoland-Besnos, Alençon.
 BORMEY (le d' Joseph), cuis. gén., r. Pallu, Sées (Orne).
 DECRET (Mlle Blanche), 3, r. d'Argentan, Sées (Orne).
 BUI, notaire, Sées (Orne).
 ROULLÉ (A.), prof., Toucy (Yonne).
 ROULLÉ (A.), prof., Dunlay-l'Abbaye (Orne).
 TRÉBAY (Pierre), entrepr., r. Odoland-Besnos, Alençon.
 DESAY (Joseph), nég., 14, du Parquet, Sées (Orne).

DEVIET (Marcel), ing., 10, r. du Cochant, Nanterre.
 VACCY, La Chalange, par Courtonner (Orne).
 CLACKIN (Frédéric), sculpt., 67, r. de Montparnasse.
 BRACON (Dagline), 10, r. de la République, St-Germain-en-Laye.
 LEVY GRAS, 117, r. de Paris, Les Lilas (Seine).
 LENOUX (Ch.), 7, r. Danguy, Rouen.
 SALL, 107, av. Ledru-Rollin.
 HEDLEY (Mme), 1, av. des Loges, St-Germain-en-Laye.
 RICHARD (Mme), Lescauil, par Pont-l'Abbé (Finistère).
 BRONER (de d' Paul), 18, boul. Carnot, Amiens.
 WARTENSTEIN (de Che de), 50, Brienerstrasse, Munich, Bavière.
 LEROUX, 17, r. de Rennes.
 BIRBY (Miss de), 6, Middleton Road, Golders Green, Londres (Angl.).
 DURASSON (Mme), 7, r. Lesdiguères.
 WARTENSTEIN (la comtesse de), 50, Brienerstrasse, Munich (Bavière).
 GUYON (le d'), Andrey (S.-et-O.).
 BLETON (P.), 107, r. des Pyrénées.
 CARLON KATZ, 119, r. Jacquemard Gildé, Lille.
 LECHEVAL, peintre, Vitré.
 GAGNEY, prof. au Lycée Fontaine, Nort.
 BILLET, 16, r. Lafayette.
 VAILL (Mme), 1, r. Piel.
 FERRONNIER, 11, r. St-Ferdinand.
 GOSWAMI, 11, cours Lafayette, Lyon.
 RÉVILLE, 3, r. Robert-le-Colin.
 BOURGON (Mme), 17, r. du Delta.
 LOWENSTEIN, 11, Euston Road, S. W. Londres (Angl.).
 BOUTIER (Vital), 1, r. de la Porte St-Nicolas, Londres.
 AUBREAU, 11, r. Violet.
 SORREIN (le d' Léon), 3, villa Michon, r. Bénoîte.
 GUYON (Mlle), Chestergate Faling, Londres (Angl.).
 BOURGON (Mlle), Les Roch'goux, Roscoff (Finistère).
 MAURIS-PROVIA (Mme), 61, r. du Cherche-Midi.
 BOURGON (Mme Eugénie), fabrique de tabac, Karkoff (Russie).
 SEIGNEUR DE LA LAYE (Paul de), 6 bis, r. d'Anjou, Angers.
 LEROUX (R.), 79, r. de Bellechasse.
 BOURGON (Henri), r. Philippe-de-Girard.
 BASSÉ, 11, boul. de la Pie, St-Maur (Seine).
 FERY (Georges), Vire.
 KUN (Léon), 10, av. de la Gde-Armée.
 BOURGON, r. Neuve, Dax.
 VITTE, 5, r. de Mérieu, l'Isle-Adam (S.-et-O.).
 FERRY (François), 117, r. St-Maur.
 GOSWAMI DE GOSWAMI (Yves), rec. des don. 11, q. Châteaubriand, Rennes.
 GOSWAMI DE GOSWAMI (Maurice), imp. d'ass. 11, q. Châteaubriand, Rennes.
 SAULIAC, 19, av. Daumesnil, St-Mandé (Seine).
 DELPEY (Mlle), 150, r. de Yangirard.
 BANCOURT, 10, r. Pierre-Curie.
 DALBY (Joseph), r. Broch House Grappenhall road, Durrington (Angl.).
 MANESCAU, imp. gén. au Min. de l'Ind., 11, r. Kléber.
 GALLIER (Mme Frédéric), 11 bis, r. Dufrenoy.
 FINEYRE, 19, r. Escudier, Boulogne-sur-Seine.

VALETTE, 11, fg. St-Martin.
 GÉRONTE, 23, r. Gossieux.
 CASÉRY, r. Montabont Fleurance (Gers).
 GOSCUÉ (Frères), Vern (L.-et-V.).
 DENIS (Jean), 1, square Moncey.
 TALBOT (Arthur), Edgmond, Newport Sakop (Angl.).
 VALIER (Mlle), Gohis Gahiller Eg. 35, Leipzig (Saxe).
 ROCRAY (Ch.), boul. Dubouchage, Nice.
 HÉRY (le chanoine), archiprêtre de la cathédrale de Bayeux.
 BENOÏT, 11, boul. Baussejour.
 BENOÏT, 11, boul. Baussejour.
 BENOÏT, 15, r. des Volontaires.
 JOUIN (Emile), 15, pl. de l'Obélisque, Rouffou.
 HÉRY (l'abbé Eugène), aumônier, Caen.
 HAMEL (l'abbé), curé de St-Contest, près Caen.
 BAC (Rosa), 43, r. des Bemparts St-Etienne, Toulouse.
 LAMBERT (L. G.), 2, Rector street, New-York (U. S. A.).
 BEAUVIS (Mlle), 82, av. de Clichy, Neuilly (Seine).
 LE GOSVELLER, lieut. de vais., 5, r. d'Arènes.
 BRUYEROT (Mme), 63, av. Cardinal-Lemoine.
 CASIN (l'abbé Jean), 7, r. Baleschoux, Tours.
 LACROIX (l'abbé), curé de Berles-aux-Bois, par Baillemonet (P.-de-C.).
 MARTIN (Edouard), 18, boul. Voltaire.
 GÉNÉVAULT (Mme), pl. de Hércé, Laval.
 FORTIN (l'abbé), Epinac, par la Boussac (L.-et-V.).
 JUBIL (l'abbé), vicaire au Grand-Fongeyat, La Roq. (Mg.), 50, r. Lhomond.
 VERONELLI, 4, r. Banès, Meudon (S.-et-O.).
 GOUDON, 77, Phornton av. Strathlam, Londres (Angl.).
 RECHRY (Maurice), 16, av. de la Motte-Picquet.
 JOUR (l'abbé), vicaire à St-Servan.
 GRASSIN, prof. au lycée, 30, r. Félix-Thomas, Nantes.
 SPACMAN (Mme), Wilts Stigt str. Gorsham (Angl.).
 DUPONT, 80, boul. Saly, Valenciennes.
 MATHY, 150, boul. de Strasbourg, Boulogne (Seine).
 MATHY (Mme), 150, boul. de Strasbourg, Boulogne (Seine).
 GONIBAUD, 3, r. François-Bouvin.
 HAMEL (l'abbé des), supérieur du Collège Ste-Marie, Caen.
 BERRY, avocat, Bully, par Mal (Calvados).
 MÉCHAM, avocat, La Châtre (Indre).
 MÉNEX, 10, r. des Francs-Bourgeois.
 COLLET (Mlle), Bourg Argental (Loire).
 GOUTEL (Mme de), 95, r. Royale, Versailles.
 BUCARD, avocat, Ancenis.
 LE BOCHEUR DE LA FLEURISSE, Ancenis.
 LANGOIS (Mme Henri), 25, r. Tallfaut.
 BONNET, 6, r. Herschel.
 LENOZ (J.), 191, boul. Malesherbes.
 BOURGEOIS (Xavier), 7, r. de Sontay.
 HADLEY (G.), Viské, 59, Brook St-Grove-ner Square, Londres (Angl.).
 TITUSCO (Nicolas), avocat, 28, Banca Britanica, Bucarest (Roumanie).
 CRÉVIER, pharm. Le Merlerault (Orne).
 LAMOUR (Mme), r. Levasseur, Dinard (L.-et-V.).
 LECHEMIN, 19, r. Pierre-Lescot.
 GROSSE (Jean), 2, r. Champfleury.

JULLIARD (le d'), Châtillon de Michaille (Ain).
 DEVOUX (G.), Chalonnnes-sur-Loire (M.-et-L.).
 PÉRIEN (le prof. Paul), Bucarest (Roumanie).
 SÉCOUR (L.), 9, r. de Galilée.
 BLORINE (Maurice), industr., Corbie (Somme).
 BOULANGER (Bernard), 21, r. de Chassel.
 JEAUX (L.), 59, r. Torfleur, St-Lô.
 MENEX (Mme veuve), Châtel Nitrem, av. de la République, Deauville-sur-Mer (Calvados).
 ROSÉ (Mme), 29, av. Niel.
 VOUET (Mme), Selles-sur-Cher (L.-et-C.).
 BERTHELOT (Mme), Civray-sur-Cher (L.-et-L.).
 TROUILLÉ (Mme), villa des Chevaux-Légers, Versailles.
 MATHIS, 31, Belgrave square, Londres (Angl.).
 DURBAUX (Louis), prof. agrégé au col. Chaplal, 62, r. du Ranelagh.
 BENSASSY (H.), 46, av. Charles-Floquet.
 FILLON (Eugène), 21, r. St-Roch.
 FILLON (Mme Eugène), 21, r. St-Roch.
 LAFON (Mme), 25, r. de Châtillon.
 BOUVON, r. Bonaparte Nantes.
 BONIS (Mlle), 8, pl. de la Gare, Rennes.
 DANIEL (François), boul. Fiart, Dinard (L.-et-V.).
 PÉCOUR, industr., 12, r. de Gourcelles.
 COUET (Jean), 12, r. Layaude.
 LACOMTE, bijoutier, 25, av. de l'Opéra.
 DENIS (Paul), 25, boul. du Nord, Lyon.
 HÉRY, r. de la République, Rochefort.
 HOUSSAY, 10, r. Casimir-Delavigne, Le Havre.
 CUISY, entrepr. de peint., Paramé (L.-et-V.).
 BEC (Xavier de), député, Uccle, Bruxelles (Belgique).
 GALLIN (Ernest), 30, r. Saulnerie, Vire.
 BUCNOX (Mme Henri), 12, r. Royale, Lille.
 MAILLARD DE LA VARENNE, 16, boul. Inter-nation, Neuilly-sur-Seine.
 HESMÉ (l'abbé), Roz-Landrioux, par Dol (L.-et-V.).
 BOUR DE NANTY (le baron de la), chât. de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, par Evreux.
 BUCHONNAYE (le comte Hervé de la), chât. de la Busse, par Evreux.
 SILVESTRE, ingénieur, Tanlay (Yonne).
 ANTOUR DES ROTOURS (le baron), chât. des Rotours, par Putanges (Orne).
 BARRÉ (le d'), Gencelle (L.-et-V.).
 JUSSEUR DE VILLARAY (le d'), Vitry.
 FÉLIX (Jules), La Délivrande (Calvados).
 RICHARD-DONNAN (Auguste), Elisson (L.-Inf.).
 GOSSE (A.), 156, fg. St-Denis.
 BOURGEOIS (John), Priors Keston Kent (Angl.).
 HESMÉ (Valentin), Foulletourte (Sarthe).
 HUARD (Pierre), 19, r. du Puits-Aubray, St-Malo.
 GRAY (Mme), villa Zomerhois, St-Idesbalde par Givè (Belgique).
 SALES, Torcé, par Ambrières (Mayenne).
 BEC (Eugène), 8, r. de l'Abbe-de-l'Épée.
 BOUTRY (l'abbé Raymond), 69, r. des Gobelins, Le Havre.
 LAIN (l'abbé Alcime), pl. Notre-Dame, Trouville (Calvados).
 MACKENNE (S.), 21, Duxton Gardens, Acton Hill, Londres (Angl.).
 SAVAGE (Mlle), 2, St. Peter's, pl. Woodford New-Road, Walthamton, Essex, (Angl.).
 WARD (Mme W. H.), 121, St-Georges, av. Tupnell Park, Londres (Angl.).

BALLANCE (Mlle), 11, Westbourne Rd, Berkeley, Londres (Angl.).
 GELLECOS, trésorier gén., St-Lô.
 LE BOUÉ (Mme), Granville (Manche).
 PABOUAN, 51, r. Vanneau.
 MIGNON (Maurice), art. peintre, 117, r. Notre-Dame-des-Champs.
 DELATTRE, 15, r. Thiers, Lille.
 GRIGNON (Henri), 26, boul. St-Michel.
 ANGLADE, Ezanville (S.-et-O.).
 FAYON (le d'), 3, r. Dancrémont, Nantes.
 MIGNON, avocat, 3, r. Lalorât, Bordeaux.
 RICHARD (Georges), 2, r. Léon-Vandrey.
 BOURGEOIS, prof. au lycée, 26, r. de Caumont, Caen.
 LENOZ, 23, r. Brochant.
 BOURGEOIS, 11, r. Porto-Riche, Meudon (Calvados).
 MONTEUX-MACQUEWAL (J. R.), Largie Castle, Fynington (Essex).
 BUREAU (Albert), avocat, boul. des Capucines.
 RACAND (Mme), 27, av. du Mail-d'Orléans, Rennes.
 BERNARD, 33 bis, boul. Boisselin.
 COCHET, r. de Bellechasse.
 TRANCHANT (Maurice), insp. du P.-L.-M., Bourg Argental (Loire).
 SORNET, 26, r. des Cordeliers, Reims.
 COCHET, 92, av. d'Épernay, Reims.
 RICHARD (l'abbé), 92, r. St-Dominique.
 MIGNON (Edmond), cons. d'arr., Maître de l'École-sur-le-Doubs (Doubs).
 PIERRE (Léon), 3, square Moncey.
 BLOUET (Arthur), Maire du Breuil-en-Auge (Calvados).
 VILLET (Paul), archiv. paléol., 5, r. Sal-neuve.
 VIGNY (Mme), 17, r. Malbranche.
 VANDER (René), 26, r. de Varenne.
 KALLER (Henri), 12, r. Kilford, Courbevoie (Seine).
 KALLER (Mme), 12, r. Kilford, Courbevoie (Seine).
 LERLAN, 10, r. de Bourgogne, Lille.
 LANGE, 5, r. de l'Abbaye.
 LANGLOIS, 17, r. Roche, Versailles.
 VERMOREL, collige N-D, Valenciennes.
 CRAIE (René), 25, r. Marbeuf.
 DUPUIS, entraîneur, Maisons-Laffitte (Seine).
 DESCHAMPS (Léopold), mécan., 18, r. d'Angoulême.
 MERRÉ, 38, r. Turbigo.
 MARY (Léon), cons. mun., 18, r. d'Alsace-Lorraine, Malakoff (Seine).
 FOURCQUES (Edouard), maire, 121, rue de Montrouge, Malakoff (Seine).
 LAMER, Bézanges-la-Pyrouse (L.-et-V.).
 DAMAS (Théodore), 19, boul. de l'Ouest, Monaco.
 MAS, 48, r. Lafayette.
 WAREHAM (Mlle), Stoke House, Parton Sumdon (Angl.).
 CORNEY (Mme Henri), Bourton (L.-Inf.).
 BESSONNET (Mme), 1, r. des Redoutes, Toulouse.
 TYNAC (John), 121, Lower Mose Lane Hulme, Manchester (Angl.).
 SALOMON, villa Sweet Home, 26, pas. Golas, Caen.
 JOURNAIS (l'abbé), chapelain, Mont-St-Michel.
 LECHEUR, au lycée, Niort.
 LENOZ, architecte, 99, r. Voltaire, Nantes.
 FÉRY (Ch. A.), cap. 2^e rég. art. à pied, 31, r. de l'Orangerie, Versailles.
 PERRIN (Mme), Grande Meix, Cornimont, Vosges).
 PÉRIEN, Touffreville (Calvados).

LACY (l'abbé), curé de Brémé, (Mayenne).
 QUÉBENNET (le Cie de), maire de Ste-Adresse (S.-Inf.).
 GUILLEMIN (Albert), 9, r. Pestalozzi.
 MANSOUR, 16, av. de la Princesse, Le Vésinet (S.-et-O.).
 BOUCAVY, l'Érmitage, Abbecille (Somme).
 THOUX (Mlle Charlotte), 12, r. St-Louis-en-l'Isle.
 MAGON DE LA GAULAY (le général), La Chapelle, en Paramé (L.-et-V.).
 FLOREAN, lieut. au 1^{er} Dragons, Melun, (S.-et-M.).
 AUGASTE, 25, r. d'Éperay, Louviers (S.-Inf.).
 PERRIN, 21, boul. Labou-Marbourg.
 EYBARD, 51, av. St-Ouen.
 PÉRY (Paul), r. de l'Horloge, Evreux.
 DREUX, 25, r. de Levis.
 DREUX (Mme), 16, r. de Levis.
 SÉREY (Mlle), Beulton Road, Gouley, N. Leeds (Angl.).
 GLADWIN, 6, Denmark Rd., Whitworth park, Manchester (Angl.).
 KOSTIS WILSHO, 19, av. Charles-Floquet.
 GUILLOT (Mme Yve), 7, r. Benjamin-Godart.
 LAMOUR (l'abbé), curé de Romille-Audelle (Eure).
 BOUX (l'abbé), curé d'Antoine, par Trécessac (Dordogne).
 BOURMAN (le d'), 21, r. de Rivoli.
 COFFRE, 33, r. de Bretagne, Anniers (Seine).
 ROY (Joseph), négl., Pont-Audemer.
 LE THOUVEN (l'abbé Félix), Lanvollon (C.-du-N.).
 DUBOIS-FRÉY (Jules), boul. du Hainaut, Bruxelles (Belg.).
 JOURNAIS (Maurice), r. Armand-Brette, Pierrefitte (Seine).
 THOMAS, 13, r. St-Lazare.
 GROSCHALLER, 22, r. Gambou.
 DELAUNAY (l'abbé Pierre), Lanvollon (C.-du-N.).
 CHARLES (Pierre), 11, r. Magellan.
 ROSSIGNOL, 2, r. Jacquemont.
 GRUARD-DANCOAT (Mme), 25, boul. d'Enghien, Enghien (S.-et-O.).
 BENOÏT (Mme), 1, r. de Paris, Boisy-St-Léger (S.-et-O.).
 BENTRANS (Jules), 2, cours des Dames, La Rochelle.
 BOUSSÉ (J.), aisé, 3, r. Grandet, Angers (M.-et-L.).
 WALBRAY (Charles), 118, boul. Bineau, Neuilly-sur-Seine.
 PERRIN, 23, Holland Villas road, Londres, W (Angl.).
 GÉLÉRY (Paul), 80, av. de Breteuil.
 DALRY, 21, r. Thiers, Vannes.
 MIGNON, chât. de Flamanville (Manche).
 THOUVENNET, direct. de l'Usine à Gaz, Brest.
 BOSTANE (André), 28, r. des Carmes, Caen.
 GOSW, ingén. des Arts et manufact., 1, r. de l'Est, Melun.
 GOSW (le Cie de), chât. de Grainville, par Granville.
 REYBILLET (Eugène), 25, r. d'Hauteville.
 BENOÏT, 33, r. Vauvy.
 PERRIN, ingén., Loos-en-Gohelle (P.-de-C.).
 DUBOIS (René), Imprimer, 33, boul. Raspail.
 ISSAVIENS (le Bar. Georges), Vaux-sur-Aure, par Bayeux.
 BOURN (Emile), Sallen, par Cormain, Calvados).
 HENRIEN (Raymond), Gênes, par Elbeuf.
 PÉRIEN (l'abbé), aumônier de l'Archiduc Etlonné, Zewier (Autriche).
 SAINTE-OLIVE chât. de Percege, La Tour-du-Pin (Isère).

DATY (l'abbé), N.-D.-sur-Vire, par Tessy (Manche).
 COGNAC (l'abbé), curé de Pontorson.
 BEAUMERAIN (Georges de), 11, r. d'Essoie, Rennes.
 DAUGLAS (Mme), Villa « Olympia », Cimiez, Nice.
 PROPERT, 1, r. Ste-Clair, Deuil.
 MOULIN (Georges), photm., Thorigny-sur-Vire (Manche).
 LAMERON (Mlle), 1, du Boulevard, Avenches.
 FONTY (Pierre), Vire.
 NÉA (André), rédacteur au *Petit Provençal*, 7, de la Darse, Marseille.
 DEBOS (Paul), av. Bugnédé, Joinville-le-Pont (Seine).
 GOURMAY (Louis), 207, r. de Vaugirard.
 BOURGAIN (J.), 167, r. Montmartre.
 MARTIN, av. de la Gare, Ernée (Mayenne).
 JOURNÉ (père), St-Denis-de-Gastines.
 GOURNÉ (père), entrepr., St-Denis-de-Gastines.
 ERAS, notaire, r. de la Chesnaie-Aubert, Ernée.
 GUYON, Direct. de l'École prim. sup., boul. du Collège Ernée.
 GOURMAY, r. Lelièvre, Ernée.
 TUBERAY, r. du Général-Duvivien, Ernée.
 GOURMAY, boul. du Collège, Ernée.
 BOURGAIN (Mlle), expert, r. Amiral-Gourbet, Ernée.
 TUBERAY, ingén. élect., boul. du Collège, Ernée.
 LÉVÉQUE, boul. Victor-Hugo, Ernée.
 CHATELAIN (père), armurier, r. du Général-Buchet, Ernée.
 LUTIN, sous-ingén. des P.-et-Chem., r. de Vitré, Ernée.
 CASSET, pharm., r. Nationale, Ernée.
 SEVAN, recev. d'énreg., r. Amiral-Gourbet, Ernée.
 LAMBERT, r. Jeanne-d'Arc, Ernée.
 GOURMAY, comtr., r. Jendry, Ernée.
 FOUSSIER, vétérin., r. Jendry, Ernée.
 BRACCHY, pharm., pl. Thiers, Ernée.
 CHESTY, journaliste, r. Gosselin, Ernée.
 GOURNÉ (Charles), boul. Rochebonne, Paris (14^e V.).
 LEVEZ, (Léon), 51, r. Jacob.
 HÉMAN, r. Gal-Loued, St-Malo.
 BÉGIN (Mme), 36, r. de Berlin.
 BÉGIN (Charles), 11, pl. de la Préfecture, Laval.
 BÉGIN (Mme), 11, pl. de la Préfecture, Laval.
 LANGEVIN (de bar. de), Villa « Chambly », Paris.
 FÉROT, 61, boul. Sévigné, Rennes.
 MOUCHE, 1, pl. de l'Hôtel-de-Ville, St-Malo.
 JOURNÉ (Mme), Hôtel International, Paris (14^e V.).
 LESMASTRE, « Le Castel », Paramé (14^e V.).
 DEUS (de d^r), pl. Lariboisière, Fougères.
 GOURNÉ (Henri), 11, r. Pasteur, Fougères.
 LÉAN (Alexandre), 119, r. de la Pompe.
 GOURNÉ-PÉPIN (Claude), 51, q. Debilly.
 TROUEN (Henri), 16, r. de Fougères, Rennes.

(1) L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro la suite des associés et tous les adhérents.

BOUSSON-DUBOUCHE, cons. gén., à la Haute-Bouffière, Fougères.
 BOURGAIN (François), 11, boul. de Rennes, Fougères.
 PACONY (Eugène), boul. St-Germain, Fougères.
 CRAMES (Hippolyte), r. Duguay-Trouin, Fougères.
 CREVALLIER (Antoine), notaire, boul. de la Gare, Fougères.
 MOUÏ (Edmond), Thorigny, villa « La Semence » (S.-et-M.).
 CREVALLIER (Se d' Augustin), 11, av. Mozart.
 Le Bois, 30, r. du Tribunal, Fougères.
 DEBOS (Jules), chât. de Claire-Fontaine, Fougères-du-Floissis.
 HAMEAU, pl. de la République, Fougères.
 BOURGAIN (Prosper), 11, r. du Tribunal, Fougères.
 BOURGAIN, 1, r. de la Forêt, Fougères.
 BERRY (Emile), 11, r. Dauphine.
 GOURNÉ (Edouard), 7, r. Valenciennes.
 BOURGAIN (Eugène), 11, boul. de la Gare, Fougères.
 GOURNÉ (Alexandre), 5, r. Charles-Mafard, Fougères.
 BOURGAIN (Constant), juge de paix, Gosselin-Vivien, (Mayenne).
 FOUSSIER (Magloire), 16, r. de la Forêt, Fougères.
 GOURNÉ (Joseph), peintre, 137, Gillesbriand, Fougères.
 BOURGAIN, Direct. de la Soc. Génér., Dinan.
 BOURGAIN (du), r. de la Gare, Dinan.
 MONT, notaire, Dinan.
 GOURNÉ, archit., Vitré.
 PAIX (Henri), 4, Gde-Rue, St-Michel, Pont-l'Évêque.
 Le BOIS (Robert), 5, r. des Carmélites, Caen.
 BOURGAIN (Mme), 50, r. de Vancelles, Caen.
 TOUFAIN (Mme), 11, r. Vauguelin.
 POZIN, 5, r. Beauvillotte, Houilles (S.-et-O.).
 BÉGIN (l'abbé), secrétaire génér. de l'Archidiocèse, Rennes.
 DUBOUCHE (M^r), Archevêque de Rennes.
 GOURNÉ (Graham), 11, r. des Saussaies.
 CREVALLIER (Mme Leighton), 11, r. des Saussaies.
 TROUEN (Albert), 2, square Albani.
 CÉLÉRIE (Henri), 71, Gde-Rue, Sèvres.
 MEXMER (Philippe), Beaune (C.-d'Or).
 BOURGAIN (Jean), comptable, Muraille-Charrière, Beaune.
 BÉGIN (Clément), insp. à la Cie du Gaz, 38, Gde-Rue, Sèvres.
 DEBOS (Jules), 15, r. des Fossés, Allard-les-Bains (Sèvre).
 BOURGAIN (Joseph), greffier de paix, r. St-Hilaire, St-Hilaire-du-Harcouët (Manche).
 BOURGAIN (Georges), pl. Nationale, St-Hilaire-du-Harcouët.
 AMAND (Alfred), Dir. de l'usine électr., r. de Morbain, St-Hilaire-du-Harcouët.
 GOURNÉ (Eugène), Surgères (Ch.-Inf.).
 ANASTY, 11, r. Montaigne, Poitiers.
 WILK (Ovid Frédéric), 11, Wadston road, Sydenham, London (Angl.).
 CROUEN (Jeanne), présid. de la Chamb. de Com. du Rivre, r. Chef-de-Caux, Ste-Adresse.



Réduction de la Gravure offerte en 1913 aux membres de l'Association.

Assemblée Générale extraordinaire

du 27 Décembre 1912

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. Paul Gout, vice-président délégué, assisté de M. Henri Voisin, secrétaire général, de M. Ramet, trésorier, et de M. A. Latouche, secrétaire.

Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 1912 est donnée.

Ce procès-verbal est adopté.

Il est fait lecture de la correspondance ; MM. Jacquin, Anselme Changeur et Riotor, membres du Comité de Direction, s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Paul Gout expose ensuite à l'Assemblée les raisons qui avaient décidé le Comité de Direction à modifier les premiers statuts adoptés, et M. A. Latouche, secrétaire, donne lecture des nouveaux articles que le Comité propose.

Ces articles sont adoptés sans modifications.

Toutefois, avant de passer au vote sur l'ensemble, plusieurs membres de l'Assemblée demandent au Président de prévoir aux nouveaux statuts l'accessibilité des étrangers aux différentes charges de membres des divers Comités.

Après intervention dans la discussion de M. Mary, de M.

l'abbé Sauvanaud et de M. A. Latouche, et sur la proposition de ce dernier, il est décidé qu'un alinéa ainsi conçu sera ajouté à l'article 3 :

« Les étrangers ne peuvent faire partie que des Comités de Direction et de Patronage, et seulement dans la proportion de un quart. »

Après quoi les statuts sont définitivement adoptés dans leur ensemble.

Puis l'Assemblée, prévoyant la demande de reconnaissance d'utilité publique à faire dans les délais nécessaires, donne au Président ou Vice-Président délégué et au Secrétaire Général l'autorisation de consentir toutes modifications aux statuts qui pourront être demandées par l'Administration ou par le Conseil d'Etat.

La séance est levée à 4 heures.

Statuts de l'Association

I

But et Composition de l'Association.

ARTICLE 1^{er} — L'Association dite « Les Amis du Mont-Saint-Michel », fondée en 1911, a pour but la protection du Mont, et la conservation de son insularité et de son caractère historique et artistique.

L'Association s'interdit formellement toute discussion politique ou religieuse.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à Paris.

ART. 2. — L'Association procède à toutes études, fait toutes démarches et provoque toutes interventions utiles au but ci-dessus défini.

Ses moyens d'action consistent en conférences, mémoires, publication d'un bulletin, encouragements à des propriétaires de maisons anciennes, acquisitions d'objets provenant du Mont, facilités données aux touristes, etc.

ART. 3. — L'Association se compose :

1^o De membres des Comités de Fondation, de Direction et de Patronage dont il est question à l'article 6 ci-après ;

2^o De Donateurs ayant versé des sommes de deux cents francs et au-dessus ;

3^o De Sociétaires perpétuels : Ont droit à ce titre les Sociétaires ou Associés ayant racheté leur cotisation par un versement de cent francs, ainsi que toutes personnes ayant fait des dons compris entre cent et deux cents francs, ou ayant obtenu l'adhésion de 75 membres sociétaires ou associés ;

4^o De Sociétaires versant une cotisation annuelle de 20 francs ;

5^o D'Associés versant une cotisation annuelle de 5 francs ;

6^o D'Adhérents n'effectuant qu'un seul versement dont le minimum est fixé à 1 franc.

Les étrangers ne peuvent faire partie que des Comités de Direction et de Patronage, et seulement dans la proportion du quart.

ART. 4. — Les Sociétaires doivent être présentés par deux parrains : fondateurs, sociétaires perpétuels ou sociétaires eux-mêmes, et leur admission est soumise au vote du Comité de Direction.

ART. 5. — La qualité de membre de l'Association se perd :

1^o Par la démission ;

2^o Par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation, ou pour motifs graves, par le Comité de Direction, l'intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications.

II

Administration et Fonctionnement

ART. 6. — Comités de Fondation et de Patronage. — Les noms des membres des Comités de Fondation et de Patronage sont ci-annexés.

Les membres du Comité de Fondation peuvent s'adjoindre au même titre, mais sans pouvoir toutefois dépasser le chiffre total de quinze, des personnes ayant rendu des services exceptionnels à l'Association.

Pour la validité des délibérations de ce Comité, le chiffre des suffrages exprimés devra atteindre les deux tiers du nombre des membres.

Le Comité de Direction, prévu à l'article 7 ci-après, pourra ajouter de nouveaux noms à la liste du Comité de Patronage.

ART. 7. — L'Association est administrée par un Comité de Direction, assisté, s'il y a lieu, du Comité de Fondation indiqué à l'article précédent, et d'un Comité de Législation et Jurisprudence dont la composition et les attributions seront déterminées par le règlement intérieur prévu à l'article 24 des présents statuts.

ART. 8. — Le Comité de Direction est composé de soixante membres, élus pour six ans par l'Assemblée générale et choisis parmi les membres de cette Assemblée. Le renouvellement du Comité a lieu par tiers tous les deux ans.

Pour les premières applications de cette disposition, l'ordre de sortie est déterminé par un tirage au sort qui a lieu en séance du Comité. Une fois le roulement établi, le renouvellement a lieu par ancienneté de nomination.

Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance dans l'intervalle de deux renouvellements, le Comité, s'il le juge à propos, pourvoit lui-même au remplacement du membre sortant, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

ART. 9. — Le Comité de Direction choisit tous les deux ans parmi ses membres un Bureau, composé d'un Président, un Vice-Président délégué, quatre Vice-Présidents, un Secrétaire général, un Secrétaire général adjoint, quatre Secrétaires et un Trésorier.

Le Président du Comité de Législation et Jurisprudence prend part aux travaux du bureau.

Les fonctions de membre du Comité de Direction et du Bureau sont gratuites.

Le Bureau peut s'adjoindre des collaborateurs dont le Comité fixe la rémunération.

ART. 10. — Le Comité se réunit sur la convocation de son Président ou de son Vice-Président délégué, ou sur la demande du sixième de ses membres, et au moins une fois par trimestre.

Ses décisions ne sont valables que si le sixième au moins des membres du Comité y a pris part.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président ou par le Vice-Président délégué, et par le Secrétaire général.

ART. 11. — L'Assemblée Générale comprenant tous les membres de l'Association, à l'exclusion toutefois des membres adhérents, se réunit une fois par an, et, en outre, chaque fois qu'elle est convoquée en vertu d'une décision du Comité de Direction ou à la demande d'un quart au moins des membres ayant le droit de faire partie de l'Assemblée.

Son ordre du jour est réglé par le Comité de Direction ; son bureau est celui de ce Comité.

L'Assemblée Générale entend les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit au renouvellement des membres du Comité de Direction.

Le rapport annuel et les comptes sont insérés au Bulletin de l'Association.

ART. 12. — L'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale pourra être demandée, à la condition que la demande émane du sixième au moins des membres de cette Assemblée, et qu'elle soit soumise au Comité de Direction au moins un mois avant la séance.

Le Comité de Direction, juge de l'opportunité de la discussion, ne pourra d'ailleurs mettre la question soulevée à l'ordre du jour que s'il a obtenu, au préalable, l'assentiment du Comité de Fondation et du Comité de Législation et Jurisprudence.

ART. 13. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président ou par le Vice-Président délégué.

L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président ou par le Vice-Président délégué.

Le représentant de l'Association doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

ART. 14. — Les délibérations du Comité de Direction, relatives aux acquisitions, échanges ou aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitution d'hypothèques sur les immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens dépendant du fonds de réserve et emprunts, doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

ART. 15. — Les délibérations du Comité de Direction relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliéna-

tions de biens dépendant du fonds de réserve, ne sont valables qu'après l'approbation du gouvernement.

III

Fonds de réserve et ressources annuelles

ART. 16. — Les recettes annuelles de l'Association se composent :

- 1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;
- 2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;
- 3° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé, et des ressources créées à titre exceptionnel, avec l'agrément, s'il y a lieu, de l'autorité compétente ;
- 4° Du produit des insignes mis à la disposition des membres de l'Association et des timbres vendus au public ;
- 5° Du produit des fêtes, réunions, conférences, quêtes, etc..., qui seraient organisées et autorisées au profit de l'Association ;
- 6° Du revenu de ses biens.

ART. 17. — Le Fonds de réserve comprend :

- 1° La dotation que le Comité de Direction lui affectera ;
- 2° Le sixième au moins du revenu net des biens de l'Association ;
- 3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;
- 4° Le capital provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

ART. 18. — Le fonds de réserve est placé en rentes sur l'Etat ou obligations de sociétés jouissant de la garantie de l'Etat.

Il peut être également employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

IV

Modification des Statuts et Dissolution

ART. 19. — Les statuts ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale extraordinaire, convoquée à cet effet au moins deux mois à l'avance.

Le texte des modifications proposées par le Comité de Direction sera porté à la connaissance des membres de l'Assemblée par la voie du bulletin de l'Association.

D'autres modifications pourront être soumises à l'Assemblée Générale, à la condition d'être proposées par le dixième au moins des membres de l'Assemblée et adressées au bureau un mois avant la séance.

Mais qu'elles émanent du Comité de Direction ou de l'initiative des membres de l'Assemblée, les modifications proposées ne pourront être mises en discussion que si elles réunissent la triple adhésion des Comités de Fondation, de Direction et de Législation et Jurisprudence.

L'Assemblée extraordinaire doit réunir un nombre de votants supérieur au dixième des membres ayant le droit d'en faire partie.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres prenant part au vote.

ART. 20. — La dissolution de l'Association peut être prononcée par une Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet.

L'Assemblée doit réunir un nombre de votants supérieur à la moitié des membres ayant le droit d'en faire partie ; si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres prenant part au vote.

ART. 21. — En cas de dissolution, soit volontaire, soit prononcée en justice ou par décret, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

ART. 22. — Les délibérations de l'Assemblée Générale prévues aux articles 19, 20 et 21, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

V

Surveillance, Règlement intérieur et dispositions diverses

ART. 23. — Le Secrétaire Général devra faire connaître dans les trois mois à la préfecture de police tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association.

Les registres et pièces de comptabilité de l'Association seront présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Préfet de Police, à lui-même ou à son délégué.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet de Police, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

ART. 24. — Un règlement intérieur, arrêté par le Comité de Direction, détermine les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts.

Une copie de ce règlement et de toute modification qui y serait apportée, doit être adressée au Ministre de l'Intérieur.

ART. 25. — Pour les délibérations des Assemblées Générales et des réunions des divers comités, le vote par correspondance est admis.

ART. 26. — Les articles 14, 15 et 22, les deux derniers alinéas de l'article 23, et le dernier alinéa de l'article 24, ne recevront leur application que lorsque la société sera reconnue d'utilité publique.

Le Vice-Président délégué,
Paul Gout.

Le Secrétaire Général,
H. VOISIN.

Comité de Fondation

Dans sa réunion du 20 Janvier dernier, le Comité de Fondation s'est adjoint un nouveau membre, en la personne de M. Albert Durand de la Bédouaudière, secrétaire général adjoint pour la pro-

vince. Le dévouement de notre sympathique collègue à notre œuvre, les services assidus qu'il lui a rendus, non seulement par le nombre extraordinaire d'adhésions qu'il a réunies, mais encore et surtout par sa collaboration laborieuse à l'organisation de nos services administratifs, désignent tout spécialement M. Albert Durand pour cette distinction exceptionnelle.

Le Comité de Fondation se trouve donc actuellement composé de 7 membres dont les noms suivent :

MM. Benoît-Lévy, Ch. H. Besnard, Paul Deschanel, Albert Durand de la Bédouaudière, Paul Gout, L. Lebailly, et Henri Voisin.

COMITÉ DE DIRECTION

Séance du Jeudi 3 Avril 1913

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la Présidence de M. Paul Gout, Vice-Président délégué.

Présents : MM. Augé de Lassus, Benoît-Lévy, Charles Besnard, Anselme Changeur, Henri Defert, Albert Durand, Alexis Godillot, Gossin, Emile Jacquin, Latouche, Lebailly, Max Leclerc, Le Mouel, Levatois, Mion, Ramet, Riotor, Jules Roche, Henri Voisin.

Excusés : MM. Paul Boncour, H. Cain, Etienne Dupont, Lefèvre-Pontalis, Salomon Reinach.

La parole est à M. H. Voisin, secrétaire général, pour donner lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. le Président entretient le Comité d'une campagne de diffamation entreprise contre l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel par des individus qui, surprenant la bonne foi d'un honorable sénateur, sont parvenus à attirer l'attention publique sur leurs mensongères accusations. L'enquête administrative ayant démontré la fausseté de toutes les allégations de ces calomnieux, ceux-ci s'efforcent encore de discréditer la Société en injuriant son Vice-Président délégué dans d'ignobles écrits qu'ils distribuent au Mont, aux environs et jusqu'à Paris.

Indigné de ces infamies, le Comité affirme unanimement sa solidarité avec M. le Vice-Président délégué et décide qu'une note de protestation sera insérée au bulletin de la Société. Puis, à la suite de diverses propositions de MM. Henri Defert, Max Leclerc, Levatois et Jules Roche, il vote le renvoi de cette affaire devant le Comité de Jurisprudence qui constituera un dossier en vue des suites qu'elle pourra comporter.

Le Président expose un projet de fêtes à organiser cet été au Mont-Saint-Michel pour célébrer le cinquantenaire de la suppression des prisons de l'Abbaye avec laquelle s'est ouverte l'ère de Renaissance artistique de la Merveille de l'Occident. Ces fêtes, dont une des principales attractions consistera dans la reconstitution de la visite de François I^{er} au Mont-Saint-Mi-

chel, en 1518, comporteront, en outre, une partie musicale et littéraire.

Une commission a été nommée pour étudier l'organisation de ces fêtes.

Elle a été placée sous la Présidence de M. Le Mouël. MM. Edmond Benoît-Lévy et Augé de Lassus en seront les Vice-Présidents.

Un Comité local sera institué dans la région sous la présidence de M. Durand de la Bédouaudière, assisté de M. Lebailly.

M. Paul Gout rappelle de nouveau la question de la Présidence et est autorisé à poursuivre ses démarches auprès de certaines personnalités dont les noms ont été prononcés.

La séance est levée à 4 heures 45.

Rapport sur le Tourisme

Par MM. H. VOISIN et LEBAILLY

(A présenter à l'approbation du Comité lors de sa prochaine réunion)

Chargés par notre Vice-Président délégué d'étudier l'amélioration du Tourisme au Mont-Saint-Michel, nous venons donner connaissance de nos travaux.

I. — Nous appuyant d'abord sur les constatations faites par les habitués de la route de Pontorson au Mont-Saint-Michel, nous demandons qu'il soit établi, le plus prochainement possible, deux tableaux indicateurs à l'extrémité de la digue, au lieu dit « La Caserne » ou un tournant dangereux, masqué par une construction, se trouve à l'endroit précis où la ligne du tramway vient encore, sans que rien ne la fasse prévoir, couper la route en diagonale. L'automobiliste sans défiance, tout au charme de la vue du Mont-Saint-Michel qui paraît alors à ses yeux, court en cet endroit un effrayant danger.

Nous proposons donc qu'il soit mis, aux deux points désignés sur le plan joint, des poteaux supportant un panneau métallique : celui du côté de Pontorson porterait le libellé suivant :

ATTENTION !

VOIE FERRÉE, CROISEMENT ;

et l'autre, du côté du Mont :

ATTENTION !

TOURNANT DANGEREUX, CROISEMENT, VOIE FERRÉE.

Bien entendu, ces panneaux porteraient aussi l'inscription : LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL, et peut-être même pourrait-on y faire figurer notre insigne-modèle, dont le diamètre est de 0 m. 12.

D'accord pour la confection de ce panneau en métal avec la maison qui nous a fourni les meilleures conditions, nous demandons au Comité de bien vouloir autoriser la dépense nécessaire pour l'établissement de ces poteaux indicateurs.

L'autorisation sera préalablement demandée à M. le Préfet de la Manche.

II. — Lors des fortes marées, les touristes désireux de voir ar-

river la mer au pied du rocher, et surtout d'assister au passage du Mascaret remontant le cours du Couesnon, n'ont, pour jouir de ce magnifique spectacle, d'autre ressource que d'aller se placer au bas des rochers, entre la Chapelle Saint-Aubert et la Tour du Moulin. Mais bientôt le flot, montant rapidement, les ferait prisonniers dans ce coin, s'ils ne fuyaient précipitamment le long de la Tour pour regagner la Porte du Mont.

Enfermés alors dans la ville, ils n'ont plus que la ressource d'aller sur les remparts, pour apercevoir au loin la mer envahir tout le fond de la baie. C'est bien entre la Chapelle Saint-Aubert et la Tour du Moulin que le spectacle vraiment impressionnant de la marée envahissante pourrait être vu en toute sécurité, si les touristes pouvaient séjourner en cet endroit et avaient la possibilité, en suivant la rampe de pierre établie autrefois par les soins de l'administration des prisons, de regagner la cour des Fanils ou le chemin de ronde.

Nous proposons donc de solliciter de l'Administration des Monuments historiques, l'autorisation d'aménager aux frais de l'Association cette partie du Rocher pour les promeneurs.

L'opération consisterait :

1° Dans la mise en état de la chaussée de pierre.

2° En l'établissement par nos soins d'une balustrade en fer, allant rejoindre la porte ouvrant sur le chemin de ronde. Cette barrière mesurerait environ 30 mètres de longueur.

3° Les gravas provenant de la restauration de l'Abbaye, et qui ont été jetés à cet endroit du haut des terrasses seraient enlevés.

4° L'établissement de 3 ou 4 bancs de pierre.

Ce n'est pas avoir visité le Mont que de le quitter sans avoir joui du délicieux coup d'œil que réserve la partie nord, soit que la marée haute permette le tour en barque, soit que, retirée au loin, la mer laisse le pied du rocher à sec. Il faut que tout visiteur puisse faire cette promenade. Mais jamais le Couesnon n'abandonne l'extrémité du rocher sur lequel la Chapelle Saint-Aubert est élevée ; pour faire le tour du Mont-Saint-Michel, les touristes sont obligés d'escalader ce passage par l'escalier de pierre qui mène à l'entrée de la Chapelle, et, pour redescendre de l'autre côté, c'est toute une gymnastique qu'il faut faire. Beaucoup de visiteurs y renoncent, et se contentent de la vue, déjà fort séduisante, que l'on a de ce rocher, ce qui leur fait plus encore regretter de ne pouvoir aller au delà.

Nous proposons donc, pour franchir commodément ce passage, qu'un escalier, semblable comme construction à celui existant vers l'Ouest, soit aménagé, à l'Est, par l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel.

5° Au bas de la Merveille, partant de la Tour Claudine, et aboutissant presque au-dessus de la Tour du Moulin, est une spacieuse terrasse, d'où l'œil domine toute la baie, depuis la côte de Bretagne jusqu'à la pointe de Carolles. Si l'Administration des Monuments historiques donnait libre accès aux touristes dans cette partie de l'Abbaye, nous demanderions l'établissement, tout à l'extrémité ouest de cette terrasse, au rond-point, de plusieurs bancs de bois. Notre Association pourrait prendre à sa charge l'établissement de ces bancs.

6° Nous prévoyons aussi, à différents endroits du Mont-Saint-Michel, des indications sur le chemin que les touristes peuvent emprunter pour la visite des endroits intéressants.

Ainsi, nous demanderions :

1° Qu'à la porte des Fanils — bien entendu après que l'aménage-

ment prévu pour le séjour des visiteurs au bas du rocher sera fait — une plaque indique ce passage comme donnant accès au rocher, car bien souvent les tangues grasses, laissées par la marée calme, permettent difficilement de rejoindre la Tour du Moulin.

2° Deux autres avis, l'un intérieur, l'autre extérieur, seraient nécessaires aussi à la porte du chemin de ronde de la Tour du Moulin : l'un, intérieur, indiquant l'issue sur la mer, et l'autre, extérieur, indiquant le chemin de ronde menant à la Barbacane du Châtelet.

3° Si l'accès de la grande terrasse au bas de la Merveille était donné au public, nous proposerions aussi de le renseigner sur le magnifique point de vue qu'il trouverait à l'extrémité de cette terrasse.

Un devis exact de toutes ces dépenses sera soumis au Comité lors de sa délibération à ce sujet.

H. VOISIX,
Secrétaire Général.

L. LEBAILLY,
Secrétaire du Comité.

Fêtes du Cinquantenaire

de la Suppression des Prisons du Mont-Saint-Michel

Il y a cette année un demi-siècle que sont apparus, pour l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, les premiers rayons de l'aurore qui allait la soustraire au vandalisme d'une affectation la conduisant à sa ruine. En effet, un décret impérial du 20 octobre 1863 a supprimé la maison centrale de force et de correction, dont les aménagements avaient entraîné l'odieuse mutilation des édifices de l'antique monastère. Après une sombre période de geôle et de destruction, une ère nouvelle s'ouvrait, préparant, par cette délivrance, la période au cours de laquelle l'Art allait enfin reprendre ses droits sur ces monuments en pansant leurs blessures et en les régénérant dans leurs œuvres vives.

Cette date heureuse marque, en même temps, pour le petit bourg du Mont-Saint-Michel, l'origine d'une prospérité inattendue, et depuis lors toujours croissante. Grâce à l'intérêt sans cesse grandissant que devait procurer à ces merveilles de l'architecture médiévale la restitution de leurs dispositions et de leur caractère primitifs, les visiteurs y ont afflué chaque jour davantage. De 10.000 qu'on les comptait à peine au temps des prisons, leur nombre était monté à 30.000 il y a vingt-cinq ans ; et depuis, grâce aux intarissables générosités de l'État pour la conservation de ce patrimoine national, le Mont-Saint-Michel a acquis une telle célébrité, que c'est à cent mille que s'élève annuellement ce nombre, pour le plus grand profit des habitants du Mont et la prospérité de toute la région.

Les Amis du Mont-Saint-Michel ont pensé qu'il y avait dans

cette circonstance une commémoration intéressante à célébrer. Ils ont décidé d'organiser, à l'occasion de ce cinquantenaire des prodromes de la délivrance abbatiale, une fête historique représentant, sous une forme symbolique, la renaissance artistique du Mont-Saint-Michel. Cette forme sera celle de l'entrée du roi François I^{er}, reproduisant la cérémonie qui eut lieu en 1518 alors que le monarque vint au Mont entouré des hauts personnages de sa cour.

Pour la composition du cortège, il sera fait appel à diverses personnalités, et plus spécialement aux illustres familles des 119 chevaliers qui ont défendu le Mont-Saint-Michel au XV^e siècle et dont quelques descendants ont bien voulu déjà promettre leur adhésion. Cette cérémonie sera accompagnée de tournois, de joutes sur les grèves et d'un concours de poésies déclamées au cours de représentations et d'auditions musicales données par la Société des Concerts de la Sorbonne.

Une commission spéciale va étudier la question dans tous ses détails et établir un programme détaillé de la fête qui sera soumis au Comité et publié en temps opportun.

Cette fête amènera au Mont-Saint-Michel beaucoup de monde et aura, par son importance, des conséquences fructueuses pour le commerce local.

Nous souhaitons qu'elle ait aussi pour tous les Montois une signification : celle de notre constant désir de leur être agréables. Qu'ils sachent bien que, loin de méditer jamais le moindre projet incompatible avec leurs propres intérêts (comme le prétendent ceux qui cherchent à les animer contre nous), nous ferons en toute circonstance notre possible pour les favoriser.

Puisse enfin cette manifestation être le point de départ d'une réconciliation franche, loyale, sincère des Montois avec toutes les personnes qui associent dans une même pensée patriotique la conservation du Mont-Saint-Michel et les intérêts les mieux entendus de ses habitants.

P. G.

Les Fêtes du Mont-Saint-Michel en 1913

Le Comité de Direction des Amis du Mont-Saint-Michel, dans sa séance du Jeudi 3 Avril courant, a décidé que de grandes fêtes seraient organisées au Mont cet été dans la dernière semaine de Juillet. Le programme de ces fêtes, qui dureront deux jours au moins, est à l'étude, mais nous pouvons dès maintenant annoncer qu'il comprendra un tournoi, des joutes, des danses anciennes, une reconstitution historique d'un puissant intérêt, c'est-à-dire l'entrée du roi François I^{er} au Mont-Saint-Michel en 1518 et une grande représentation artistique, musicale et littéraire, avec le concours d'artistes des principaux théâtres de Paris, dans le magnifique décor d'une des salles de l'Abbaye.

A l'occasion de ces fêtes, un concours de poésie est organisé.

Le sujet est laissé à l'inspiration des concurrents, à la condition qu'il soit exclusivement consacré au Mont-Saint-Michel. On trouvera d'autre part une note spéciale relativement à ce concours.

Notre but étant de faire connaître mieux encore le Mont-Saint-Michel, afin de grouper autour de nous un nombre immense de protecteurs contre le mercantilisme qui le déshonore et le vandalisme qui le menace, notre plus chère ambition étant de faire aimer davantage notre joyau national, d'augmenter sans cesse la ligue de ses admirateurs, nous voudrions que ces fêtes eussent un grand éclat.

Il est impossible que nous arrivions à ce résultat avec nos seules ressources. C'est pourquoi nous adressons un pressant appel à tous nos amis, à tous nos sociétaires, à tous nos adhérents.

A partir d'aujourd'hui, une souscription est ouverte dans nos bureaux où nous recevons avec la plus grande reconnaissance toutes les sommes qu'on voudra bien mettre à notre disposition, si minimes soient-elles.

En dehors de ces souscriptions, il a été créé, pour faire face aux dépenses prévues, des parts de cent francs, remboursables selon les recettes.

En cas d'excédent de recettes, cet excédent sera réparti entre les souscripteurs, au marc le franc. Chaque souscripteur aura droit à deux cartes d'entrée à 20 francs.

Nous espérons que cette combinaison très avantageuse sera bien accueillie parmi nous. Encore une fois, nous prions instamment tous ceux qui ont à cœur le souci de la conservation, de la protection de notre Merveille, de nous venir en aide dans la plus large mesure possible. C'est pour la gloire du Mont-Saint-Michel !

E. L. M.

A titre de renseignement, voici un aperçu du prix des différentes places :

Le premier jour : (Tournoi, joutes, danses, cortège historique) :

Places à 20 francs. — 5 francs. — 1 franc. — 0 fr. 50.

Le second jour (Représentation) :

Places à 20 francs. — 10 francs. — 5 francs. — 3 francs. — 2 francs.

Concours de Poésie

L'Association des Amis du Mont-Saint-Michel organise, pour la fin du mois de juillet prochain, des fêtes appelées à un grand retentissement qui se dérouleront au Mont, dans le magnifique

décor que l'on connaît. A cette occasion, elle institue un concours de poésie.

Les récompenses consisteront en œillets d'or et d'argent, et les trois premières pièces couronnées seront lues au cours d'une représentation publique dans une des salles de l'Abbaye.

Les poèmes, sous peine d'exclusion, ne dépasseront pas quatre-vingts vers. Ils seront uniquement consacrés au Mont-Saint-Michel, chacun des concurrents pouvant traiter le sujet au point de vue de l'histoire, de la légende, de l'architecture, du paysage, bref selon ses préférences personnelles, mais à la condition essentielle que l'inspiration soit montoise.

Les manuscrits devront porter une devise en épigraphe, et être accompagnés d'une enveloppe cachetée sur laquelle cette devise sera répétée et qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur. Les concurrents sont priés de les adresser, avant le 1^{er} Juillet 1913, délai extrême, à M. Eugène Le Mouél, président du jury, 42, avenue Bosquet, Paris.

Secrétaires correspondants

(Suite)

Antrain : M. DELARUE, miroitier.

Bréhal (L.-et-V.) : M. HAMEL (André), notaire.

Coutances : M. LAFOREST (Gustave), pharmacien, 2, r. du Lycée.

Ducey : M. CASPAR (Charles), pharmacien, Grande-Rue.

Grand-Montrouge : M. l'abbé SAUVANAU, 2, r. Edgar-Quinet.

La Haye-Pesnel : M. CONNIN (Albert), huissier, r. du Champ-de-Foire.

Mortain : M. LESOUBIER (Alphonse), avocat, Grande-Rue.

Nevers : M. SUBERT (Jules), docteur en médecine, 10, r. Saint-Etienne.

Reims : M. MARGOTIN-THIEROT, architecte, 19, r. du Cardinal de Lorraine.

Secrét.-adjoint : M. SIMON (Paul), peintre-verrier, 1, pl. Belle-Tour.

Saint-Malo : M. HOUSSAY (Octave), villa Ker-Linette, sur le Sillon.

Valognes : POUILLAIN (Edmond-Marie), avocat, 10, r. du Tribunal.

Sociétés affiliées

Nous rappelons à nos Secrétaires correspondants qu'ils peuvent organiser des excursions au Mont-Saint-Michel pendant la belle saison.

Nous nous mettons à leur disposition pour faciliter ces excursions et les rendre le plus pratiques et le plus attrayantes possible :

1^o En obtenant pour eux les tarifs les plus réduits que veut bien consentir la Direction des Chemins de fer de l'Etat, à la condition d'un départ en groupe comprenant plus de dix personnes, et de retour individuel dans la huitaine ;

2^o En les recevant à leur arrivée au Mont-Saint-Michel ; en retenant pour eux, aux conditions spéciales consenties aux Amis du Mont-Saint-Michel, leurs repas et leur chambre ; en faisant à leur

intention une conférence-visite dans l'Abbaye, et en leur fournissant tous renseignements pratiques au sujet de leur retour, ou toutes indications concernant leur séjour dans la contrée pour épuiser, s'ils le désirent, la validité de leurs billets.

Les indications de prix global peuvent leur être données, à la condition qu'ils s'adressent, au moins quinze jours à l'avance, au Secrétariat des Amis du Mont-Saint-Michel.

Les sociétés affiliées peuvent aussi compter sur notre secrétariat du Mont-Saint-Michel pour leur faciliter leur séjour au Mont, en leur retenant à l'avance leurs chambres et leurs repas dans les hôtels.

Enfin, tout groupement qui demanderait à notre Secrétariat de vouloir bien organiser une conférence-visite de l'Abbaye à son intention, recevrait le meilleur accueil.

Nécrologie

Nous avons cette fois à publier une trop longue liste de collègues décédés :

Dans le nombre, se trouvent deux de nos secrétaires correspondants :

M. FENESTRE, ancien membre du Tribunal de Commerce du Havre, était très connu et très estimé dans cette ville où il présidait plusieurs sociétés ; il était administrateur de la caisse d'Épargne et trésorier de la Société Havraise des Beaux-Arts.

M. FOUQUÉ, un fervent du Mont-Saint-Michel, où il venait chaque année faire son pèlerinage d'art.

Parmi nos sociétaires décédés, se trouve un des plus éminents ; Monseigneur MEUNIER, évêque d'Evreux. Esprit cultivé, ce prélat était un admirateur passionné du Mont-Saint-Michel, qu'il avait visité à maintes reprises et où il avait séjourné un certain temps l'été dernier. La question de l'insularité avait en lui un partisan convaincu. Son bonheur était de traverser les grèves en carriole, à marée basse, ou de faire le tour complet du Mont en bateau, à marée haute, comme au temps où la digue n'existait pas.

Un autre de nos sociétaires est M. LUCAS (Henri), de Reims.

De nos associés, nous citerons : M. ABELLOOS, artiste-peintre ; M. AIGOIN, publiciste, et M. CHAMPION, de Pontorson.

La Question du Mont-Saint-Michel

Nous n'étions que prudents en conseillant à nos Collègues de ne pas s'abandonner à un trop grand optimisme : car un nouveau temps d'arrêt semble devoir se produire dans la solution si ardemment souhaitée.

D'après les paroles de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts dans son discours du 6 décembre dernier à la Chambre, il semblait que deux points fussent à la veille d'être définitivement acquis, tout au moins en principe : la suppression de la digue de Roche-Torin et le remplacement, du moins partiel, de la digue insubmersible du Mont-Saint-Michel par un tunnel

sous-marin faisant directement communiquer le rocher avec la terre ferme (1).

« Messieurs, avait certifié M. Léon Bérard, je vous répète que le conseil général des Ponts et Chaussées délibère sur notre proposition de tunnel.

— Dans quel esprit ? avait interrogé notre éminent collègue du Comité de direction, M. Paul Boncour.

M. LE SOUS-SECÉTAIRE D'ÉTAT. — Je ne puis pas présumer en ce moment quelle est, sur ce sujet, l'opinion du conseil général des ponts et chaussées. Ce qui est certain, c'est que l'Administration des Beaux-Arts a, sur les travaux à entreprendre au Mont-Saint-Michel, un programme précis, celui dont je viens de vous indiquer les grandes lignes.

Dès à présent, elle est d'accord avec l'Administration des Travaux publics sur une partie, et non la moins importante, de ce programme. Trois départements ministériels au moins sont intéressés dans l'exécution de ces travaux : il nous restera, en effet, après nous être mis d'accord avec M. le Ministre des Travaux publics, à étudier avec M. le Ministre des Finances les voies et moyens financiers de l'opération.

Dès maintenant, nous avons un programme très précis concernant le Mont-Saint-Michel. Je n'ai pas besoin de dire que l'Administration des Beaux-Arts s'emploiera de sa bonne volonté la plus résolument agissante à ce que ce programme soit promptement exécuté. (*Aplaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Rapporteur général.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL (2). — J'ai à peine besoin de dire que la Commission du budget appuie très énergiquement les observations de M. de Villebois-Mareuil. Elle enregistre, d'autre part, avec beaucoup de satisfaction les déclarations de M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. Malheureusement, j'ai entendu avec quelque inquiétude une formule dont il s'est servi à l'instant même.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat a dit : « Le conseil général des ponts et chaussées délibère. » Il ne faudrait pas cependant que cette délibération se prolongeât.

À droite. — Il y a longtemps que la Chambre a délibéré.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Depuis trop d'années, en vérité, nous entendons à cet égard les promesses les plus rassurantes. Et pendant ce temps, la « merveille » qu'est le Mont-Saint-Michel se trouve peu à peu compromise. (*Très bien ! très bien !*) Nous ne pourrions bientôt plus rétablir l'insularité du Mont.

Bien que la Commission du budget ne manque pas de travail, je demande à la Chambre de la charger expressément de traiter cette question avec le Gouvernement. (*Aplaudissements.*)

M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts a dit qu'il entendait, et nous avons beaucoup de raisons de ne pas douter de sa parole, que ses résolutions fussent agissantes ; les nôtres le seront aussi (*Très bien ! très bien !*), et si le conseil général des ponts et chaussées tarde trop à délibérer, si l'entente entre toutes les administrations se prolonge, si nous ne pouvons pas arriver à faire l'accord, nous saisirons à bref délai de nouveau la Chambre. Nous ne laisserons pas, je vous l'assure, détruire une merveille qui fait si justement l'admiration du monde entier.

La Commission du budget est ici dans son rôle puisqu'il s'agit de la sauvegarde du patrimoine national. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE VICOMTE DE VILLEBOIS-MAREUIL. — Vous justifiez ainsi de votre ti-

(1) Voir notre numéro de janvier. *Assemblée générale extraordinaire du 10 décembre*, p. 70 et 71.

(2) M. Chéron (H.), membre de notre Comité de patronage, à qui notre Président s'est empressé d'adresser les remerciements de notre Association pour sa chaleureuse intervention dans cette discussion.

tre de rapporteur général de la beauté et de la nature. Vous avez trouvé la vraie solution. (Applaudissements). (1).

Malheureusement, quelques jours après, le journal *Intransigeant* (2) publiait l'article suivant :

POUR SAUVER LE MONT

ON NE COUPERA PAS LA DIGUE, MAIS ON L'ABAISSERA

Les explications données par le Ministre des Travaux Publics

La question du Mont-Saint-Michel revient sur l'eau. C'est ce qui peut lui arriver de mieux.

Nous avons eu l'assurance de M. Bérard, sous-secrétaire aux Beaux-Arts, que le Mont-Saint-Michel serait sauvé du colmatage, de l'envahissement des terres :

« Et pour cela, nous a-t-il dit, il ne suffira pas de couper la digue qui relie le Mont à la terre, il faudra la supprimer en la remplaçant par un tunnel sous-marin. J'ai soumis ce projet au conseil général des ponts et chaussées, qui délibère actuellement à ce sujet. »

Nous avons été au bureau du conseil général des ponts et chaussées, et le chef du secrétariat nous a dit :

« Le conseil, en la question, n'a qu'un pouvoir consultatif. J'ignore s'il doit délibérer incessamment au sujet de l'état du Mont-Saint-Michel, car je n'ai pas vu que la question soit à l'ordre du jour. Je ne puis donc vous donner aucun renseignement. C'est au service de la navigation que le dossier doit se trouver, et c'est à la direction qu'on pourra vous donner les indications que vous désirez. »

A la direction de la navigation, on ne veut rien dire à la presse et on nous renvoie au cabinet du ministre.

Le chef du cabinet du ministre des Travaux publics veut bien nous écouter et nous renseigner :

« En effet, la question de la sauvegarde du Mont-Saint-Michel contre le colmatage est à l'étude. Et j'ai connaissance des intentions de M. Bérard. Mais il faut distinguer deux digues : la digue de la Roche-Torin et la digue de circulation. Quoi qu'on dise, c'est la première qui est la plus nuisible à la beauté du Mont. Et c'est celle-là que nous avons le désir de supprimer, mais non pas celle de la circulation. Nous avons demandé des devis en ce sens aux ingénieurs, d'où il résulte que les dépenses à faire pour la suppression de cette digue et la création d'un tunnel sous-marin seraient par trop considérables et se chiffrent par millions. Tout ce que l'on prévoit pour remédier aux inconvénients de cette digue, c'est, non pas un percement, mais un abaissement, une inclinaison qui laisserait le jeu de la mer libre à marée haute et permettrait la circulation à marée basse. »

« Voilà exactement où en sont nos études, mais je puis vous affirmer qu'on ne créera pas de tunnel sous-marin et qu'on ne supprimera pas la grande digue de circulation. »

Nous avons été à la Société des Amis du Mont-Saint-Michel demander ce qu'on y pensait de cette solution du ministre des travaux publics; mais nous n'avons pu ce matin joindre de personnalité assez compétente.

Nous remettons à demain la suite de notre enquête. — Emile DEFLIN.

Nous regrettons vivement de n'avoir pas eu le plaisir de nous entretenir avec M. Emile Deflin. Bien qu'ayant de nombreuses objections à faire à l'abaissement de la digue insubmersible nous n'aurions pu, pour le moment, que lui faire part de nos regrets du recul de la solution espérée devant la question de dépense. Mais l'affaire est en si bonnes mains et si bien assurée

(1) Compte rendu officiel de la séance de la Chambre du 6 décembre 1912.
(2) *L'Intransigeant* du 12 décembre 1912.

de l'énergique vouloir de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, que nous n'avons, actuellement, qu'à attendre le résultat des négociations qui se poursuivent entre les deux Administrations des Beaux-Arts et des Travaux publics.

P. G.

Chronique du Mont Saint-Michel

Réponse du Conseil Municipal aux vœux de la Commission des Sites. — Extraits de la délibération du 6 Janvier 1913. — M. Ridet, maire, donne connaissance de la lettre de M. le Sous-Préfet d'Avranches, en date du 21 décembre 1912, réclamant l'avis du Conseil municipal sur les vœux émis par la Sous-Commission des sites.

Le Conseil, après en avoir délibéré, s'associe en principe à tous vœux et projets tendant à assurer, tant au monument qu'au paysage, la conservation de leur caractère artistique et pittoresque.

Il adhère en particulier aux projets de la Sous-Commission des sites formée à Avranches en conformité de la circulaire préfectorale du 8 novembre 1912. Il le fait toutefois sous le bénéfice des observations suivantes :

1° En ce qui concerne l'affichage, le Conseil est d'avis qu'il ne soit pas toléré dans l'enceinte du Mont-Saint-Michel et qu'il soit interdit jusqu'au village dénommé « La Caserne », à 2 kilomètres du Mont. Au delà, le Conseil se déclare incompétent pour émettre un avis motivé.

2° Le Conseil ne croit pas qu'il soit possible de réglementer la dimension des lettres entrant dans la composition des enseignes; à plus forte raison croit-il impossible d'ordonner la suppression de toutes enseignes commerciales sur le territoire du Mont, sans attenter à la liberté individuelle et au droit de propriété.

Il est d'avis plutôt que les commerçants soient encouragés (au moyen de primes, par exemple) à ramener leurs enseignes à des proportions raisonnables. En ce sens, il appartiendrait à la Commission des sites de prendre une initiative que le Conseil appelle de ses vœux.

3° Tout en reconnaissant qu'il importe souverainement de conserver à la rue principale du Mont son caractère moyenâgeux, et donc d'empêcher toute démolition, restauration ou reconstruction contraire aux règles de l'art ou de nature à porter atteinte au pittoresque, le Conseil estime que le classement judicieux loué par la Commission des monuments historiques présenterait les plus graves inconvénients et entraverait dans une mesure intolérable l'exercice du droit de propriété.

Soucieux de défendre les intérêts de ses mandants et de faire droit aux légitimes exigences de l'art tout à la fois, le Conseil se déclare partisan du système mitigé qui consisterait à encourager par des primes, et à diriger par de bienveillants conseils, les propriétaires des immeubles à caractère moyenâgeux, soit dans la restauration et conservation, soit dans la reconstruction des dits immeubles lorsque celle-ci s'impose. Il n'est pas douteux, en effet, que souvent la reconstruction est infiniment plus avantageuse, commercialement parlant, et qu'on ne saurait, sans porter préjudice, l'interdire ou l'entraver en vertu du classement.

Le Conseil prétend que les vrais intérêts des propriétaires ne sont pas inconciliables avec le maintien du caractère artistique et pittoresque de la rue principale. Il appartient à la Commission des monuments historiques d'encourager, par une série de mesures à déterminer, les restaurations et reconstructions intelligentes, sans amoindrir aucunement les droits des propriétaires.

4° Le Conseil s'associe comme la Sous-Commission à tous les vœux actuellement à l'ordre du jour en vue de sauvegarder l'insularité du Mont. Il demande néanmoins que soient assurées les communications entre la terre ferme et l'îlot du Mont.

Il exprime son absolue confiance à ce sujet en la clairvoyance des pouvoirs publics.

5° Le Conseil déplore l'existence de l'affreuse passerelle en bois, mais il espère que la modification de la digue insubmersible amènera sa suppression.

6° Le Conseil voudrait également voir disparaître la guérite servant à la distribution des billets du tramway, ainsi que la bascule. Il souhaite bien volontiers que la Compagnie des Tramways trouve un autre emplacement.

Si le Corps de garde des bourgeois lui agréait, le Conseil ne demanderait pas mieux que de le céder à bail, dès que le contrat actuellement en cours sera expiré.

L'affichage est enfin interdit.— Comme suite aux vœux émis par la Commission des sites et tous les Amis du Mont, et conformément à l'avis donné par le Conseil municipal dans sa délibération du 6 janvier 1913, M. Le Bourdon, préfet de la Manche, vient de prendre un arrêté interdisant l'affichage autour de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel dans un périmètre de 4 kilomètres.

M. le Commandant de la gendarmerie et MM. les Maires du Mont-Saint-Michel et de Beauvoir sont chargés de l'exécution de cet arrêté :

Sur avis de la Commission départementale des sites et monuments naturels de caractère artistique, en date du 9 janvier 1913, M. Le Bourdon, préfet de la Manche, vient de prendre l'arrêté suivant :

ARTICLE PREMIER. — L'affichage est interdit autour de l'abbaye du Mont-Saint-Michel dans un périmètre de 4 kilomètres.

ART. 2. — M. le commandant de gendarmerie et MM. les maires du Mont-Saint-Michel et de Beauvoir sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté en ce qui le concerne.

Par application de cet arrêté, ces jours derniers les gendarmes ont dressé procès-verbal à des personnes qui n'avaient pas encore enlevé leurs pancartes.

L'incident de la Porte du Roi. — On sait que l'Etat, propriétaire des Remparts du Mont-Saint-Michel et de leurs dépendances, en a, aux termes d'une convention datant de 1879, laissé l'usufruit à la Commune, sous la réserve que toute location serait soumise à l'agrément de l'Administration des Beaux-Arts.

Les visiteurs du Mont-Saint-Michel avaient depuis longtemps remarqué la malpropreté de la Porte du Roi, où traînaient des

carrioles, des caisses et d'autres objets qui encombraient les deux enfoncements latéraux de ce passage.

Quand expira le bail en vertu duquel un locataire disposait de ces emplacements, le Touring-Club de France intervint auprès de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts pour le prier instamment de ne pas tolérer plus longtemps cette location, qui avait pour conséquence déplorable de priver le public de l'usage complet de ce passage couvert, tout en donnant l'aspect le plus lamentable à cette entrée de la Ville.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat, dont l'attention avait déjà été portée sur la nécessité de l'intervention administrative au moment où M. le Maire projetait de mettre de nouveau ces locaux en adjudication, fit prévenir par la voie hiérarchique cet honorable magistrat qu'il ne se préterait plus désormais à cette location et lui refuserait au contraire son approbation. En même temps l'Administration des Beaux-Arts dont la bienveillance et la générosité à l'égard de la Municipalité montoise ont atteint, pour ne pas dire dépassé, toutes les limites imaginables, fit entendre que, pour ne pas priver la petite commune du bénéfice de cette location, (réserves étant toutefois faites sur la question de droit), elle serait disposée à lui accorder une indemnité montant au capital que représentait le prix de ladite location s'élevant alors à 50 francs par an. De cette manière tout le monde devait avoir satisfaction et les intérêts de la commune du Mont-Saint-Michel se trouvaient sauvegardés, les pourparlers restant ouverts, sur ces bases, entre l'Etat et la commune, quant à la quotité de l'indemnité au cas où la municipalité l'aurait trouvée insuffisante.

Au lieu d'adhérer à cet ordre d'idées, M. le Maire du Mont-Saint-Michel eut la fâcheuse inspiration de passer outre à l'avertissement qui lui avait été donné amialement ; il mit en adjudication et adjugea le dessous de la Porte du Roi du Mont-Saint-Michel à une estimable commerçante qui, comme ce serait son droit si l'adjudication n'était pas, *ipso facto*, frappée de nullité, projetait, dit-on, d'installer un magasin dans ce monument classé.

Ainsi que n'en pouvait douter M. le Maire après l'avertissement qu'il avait reçu, le Préfet fut invité par le Ministre à casser l'adjudication.

C'est alors qu'influencé peut-être par des personnes qui ont intérêt à rompre la bonne harmonie entre l'Administration des Beaux-Arts et la Commune du Mont-Saint-Michel, M. le Maire rassembla son conseil, l'invita à protester et donna sa démission.

Telle est la vérité sur cet incident où il a fallu qu'elle fût singulièrement travestie pour avoir pu donner lieu, de la part de la municipalité, à un mouvement de mauvaise humeur, que nous voulons croire passager ; c'est du moins le vœu que nous formons très sincèrement.

Le plus singulier dans cette affaire, c'est, comme épilogue, que l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel, qui n'y est abso-

lument pour rien, en est le bouc émissaire, et est prise à partie avec violence par quelques mécontents. Il faudrait pourtant être juste et donner à chacun ce qui lui revient. Or, tout en félicitant le Touring-Club de l'initiative qu'il a prise, concut-



Aspect de la Porte du Roi quand le dessous en était loué.

remment avec l'Administration déjà en éveil, il est de notre devoir de lui en laisser le mérite.

Voici la lettre par laquelle le Comité du Touring saisissait notre Président de cette affaire :

Paris, le 14 Janvier 1913.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous ai transmis hier matin une lettre de M. MANGIN. Voici une nouvelle « verrue » à ajouter à tant d'autres. Le mal n'est pas encore consommé, peut-être pourra-t-on faire échouer le projet, et je vous de-



Le dessous de la Porte du Roi quand il était loué.

mandé très instamment de vouloir bien joindre votre protestation à celle du TOURING-CLUB.

Nous sommes informés que la Municipalité du Mont-Saint-Michel a loué à un commerçant, à raison de 500 francs par an, un terrain situé au-dessous de la « Porte du Roi » ; ce commerçant doit y établir un éventaire en vue de la vente de cartes postales, bibelots et souvenirs du

Mont-Saint-Michel, le bail est actuellement soumis à l'approbation du Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Nous avons appelé la bienveillante attention de M. BÉHARD sur le préjudice qu'une telle installation causerait à la « Porte du Roi », et lui avons demandé de ne pas donner son approbation à ce bail et de s'opposer à l'établissement d'une boutique ou d'une vitrine près de la « Porte du Roi ».

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus empressés et dévoués.

Le Secrétaire du Comité.

Signé : A. UMBRENSTOCK.

En manière de moralité, un des membres les plus marquants de cette colossale et si utile Société nous disait :

« On a tellement comblé, tellement gâté la Commune du Mont-Saint-Michel qu'elle en est venue aujourd'hui à regarder même à la provenance de l'argent qui lui est offert. Dans l'espèce, ce n'est pas l'argent de l'Etat qu'il lui faut pour l'indemniser de la location de la Porte du Roi : c'est l'argent d'un locataire. En somme, ajoutait notre honorable interlocuteur, il semblerait que ces braves Montois préférassent à tout le droit de défigurer et de détruire ce qui fait qu'on va les voir et les enrichir. »

— Il faut les éclairer, répondimes-nous. C'est la tâche que nous nous sommes donnée. Elle est rendue très difficile par les conseils perfides que leur donnent certaines personnes intéressées à leur perte. Faisons ensemble tous nos efforts pour leur ouvrir les yeux sur leurs réels intérêts et leurs véritables amis.

Amis du Mont-Saint-Michel, nous sommes également les Amis des Montois, de cette laborieuse population de commerçants et de braves pêcheurs en qui nous voyons les fils de ceux qui ont bâti et occupé jadis les vieilles maisons du petit bourg et les descendants des valeureux guerriers qui ont participé jadis à la défense de la forteresse.

Trouvailles faites récemment. — On nous assure qu'au cours des travaux de terrassement exécutés par la Commune pour l'installation de ses conduites d'eau, les ouvriers auraient trouvé dans les tranchées plusieurs *insignes de pèlerinage* datant du moyen-âge et d'un réel intérêt. Nous ne doutons pas que la Municipalité n'ait mis en lieu sûr ces trouvailles faites dans le sol communal et appartenant conséquemment à la Commune. Et nous sommes heureux d'en informer les archéologues qui ne manqueront certainement pas de solliciter de M. le Maire du Mont-Saint-Michel, l'autorisation de voir ces précieuses découvertes.

Facilités d'accès au Mont-Saint-Michel. — Nos collègues seront sans doute heureux d'apprendre que les facilités d'accès au Mont-Saint-Michel seront considérablement augmentées dans un très prochain avenir.

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Claveille, l'éminent

directeur des Chemins de fer de l'Etat, membre de notre Comité de Patronage.

Paris, le 29 Janvier 1913.

MONSIEUR,

Vous avez bien voulu me demander de vous indiquer les améliorations que procurera, pour les communications entre Paris et le Mont-Saint-Michel, la mise en service de la double voie entre Folligny et Dol.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le doublement de la ligne de Lison à Lamballe, sur le parcours de Folligny à Dol, nous permettra, concurremment avec une accélération des trains sur la ligne de Paris à Granville, de réduire d'une heure environ, au 1^{er} juillet prochain, la durée du trajet entre Paris et le Mont-Saint-Michel par les trains express 457 et 478.

Je puis d'ailleurs vous donner l'assurance que nous saisissons, avec empressement, toutes les occasions d'améliorer encore dans l'avenir les conditions d'accès à la Merveille de l'Ouest. Nous comptons, notamment, substituer aussi rapidement que possible et par étapes successives, de grandes voitures de types récents au matériel actuellement en usage dans un certain nombre de trains de la ligne de Granville.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur des Chemins de fer de l'Etat,

Signé : CLAVEILLE.

En ce qui concerne l'accès par Fougères, notre secrétaire général adjoint, M. Albert Durand, président du Syndicat d'initiative, a reçu de M. Claveille la même assurance de sa constante sollicitude à notre sujet.

Après avoir envisagé certaines questions spéciales à Fougères, M. Claveille s'exprime ainsi :

Je puis vous donner l'assurance que nous saisissons avec empressement les occasions d'améliorer encore, dans l'avenir, les conditions d'accès à la Merveille de l'Ouest, et que nous ne perdrons pas de vue l'intérêt que présente, pour les touristes allant au Mont ou en revenant, le passage par Fougères.

Vitré-Fougères-Mont-Saint-Michel. — Tout ce qui doit contribuer à faire apprécier davantage le « Miracle d'Architecture » attirant à lui, de l'autre bout du monde, les admirateurs passionnés du Beau ne saurait nous laisser indifférents.

Nous approuvons donc avec un vif plaisir la fondation du nouveau Syndicat d'initiative « Vitré-Fougères-Mont-Saint-Michel » et nous lui souhaitons un long avenir, fécond en résultats proportionnés à l'intérêt que comportent les trois localités qu'il met en relief.

Inutile de parler ici de notre Mont célèbre. L'éclat prestigieux de sa renommée rayonne si loin par le monde, que tout éloge reste au-dessous de sa grandiose réalité. Il est le but d'excursion le plus attrayant qui se puisse rêver.

Le touriste nous saura gré toutefois si nous contribuons à l'agrément de son voyage en signalant d'une façon toute particulière à son attention les deux charmantes petites villes qu'il doit visiter au passage.

Vitré, Fougères, le Mont-Saint-Michel, reliés sur la carte

par un lien commun d'itinéraire, ont écrit tour à tour les mêmes belles pages d'héroïsme au livre glorieux de notre histoire dans ces régions fameuses. Leurs trois forteresses soutinrent des sièges mémorables au cours des mêmes guerres dans les temps



Le Château de Vitré avant la restitution des bâtiments seigneuriaux.

chevaleresques. Elles sont actuellement en voie de restauration, toutes les trois, par les soins des Beaux-Arts.

Situé au centre d'un vieux quartier presque intact, dominant la vallée de ses tours massives, le Château de Vitré dont la reconstitution fut heureusement confiée à l'expérience consommée



FOUGÈRES. — Un coin du panorama de la « Place-aux-Arbres ».

de l'éminent architecte du Mont, M. Paul Goué, notre Vice-Président délégué, sera l'occasion de Fêtes locales au moment de l'inauguration, fixée au 18 mai, des bâtiments nouvellement restitués.

Le Château de Fougères, également l'objet de la sollicitude des Beaux-Arts, passe pour le plus important de France au point de vue de la superficie et de l'intérêt de ses moyens de défense.

A Vitré, les souvenirs toujours vivants, de Madame de Sévigné attirent au Château des Rochers les fervents de la grande Marquise.

Fougères, fièrement campé dans un site unique sur les bords du Couesnon sinueux, présente un cachet éminemment pittoresque.

On y montre encore les masures qui furent témoins des exploits légendaires accomplis par « Pille-Miche » et « Galope-Chopine », personnages réels des « Chouans » fameux du roman de Balzac.

A plusieurs reprises Victor Hugo écrivit sur cette ville, « qui devrait être pieusement visitée par les peintres », les pages les plus enthousiastes ; et, au dire de certains artistes, la vue qui s'étend de sa « Place-aux-Arbres », justement célèbre dans toute la région, surpasse en grandeur le merveilleux panorama de Dinan sur la Rance.

Soit à l'aller, soit au retour du Mont, il faut visiter Fougères et Vitré.

A. D. B.

Les Ennemis du Mont-Saint-Michel

Leur campagne de diffamation contre notre Association

La plupart de nos lecteurs ont vu dans quelques journaux de province et dans un très petit nombre de feuilles parisiennes le communiqué dont certains trafiquants du Mont-Saint-Michel avaient obtenu l'insertion dans le but de diffamer notre Société.

Nous ne voudrions pas insister outre mesure sur cet incident d'une campagne dont l'intention perverse n'a abouti qu'à un résultat grotesque. Toutefois, pour en conserver la trace dans nos Annales, nous croyons devoir reproduire ci-après le factum, en le faisant suivre de notre rectification et de quelques-uns des articles par lesquels, non contents de refuser leur insertion, plusieurs journaux indignés ont spontanément répondu à cette infamie.

Voici ce factum, que ses auteurs avaient pris soin de porter d'abord à un journal d'une localité éloignée du Mont, *Le Réveil de l'Auxois*, afin de mieux dissimuler l'origine de la dénonciation. Il y fut inséré sous le titre retentissant de :

Un scandale administratif au Mont-Saint-Michel. — M. Gaudin de Villaine, le vigilant Sénateur de la Manche, a informé M. Léon

Bérard, Sous-Secrétaire aux Beaux-Arts, du nouveau scandale administratif survenu au Mont-Saint-Michel.

Un hôtelier du Mont, dont l'établissement est mitoyen avec les remparts, n'a rien trouvé de mieux que de saper la base de ceux-ci, pour agrandir sa cuisine et son domaine. Les importants matériaux provenant de cette démolition ont été transportés au delà du Mont-Saint-Michel.

L'hôtelier vandale est un des membres de la Société des « Amis du Mont-Saint-Michel », chez qui a lieu le banquet de cette Association. Le démolisseur n'est autre que l'entrepreneur général des travaux de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, Secrétaire de la Société des « Amis du Mont-Saint-Michel ».

Les ouvriers employés à ce travail sont, naturellement, des ouvriers des Beaux-Arts.

Enfin, l'Architecte préposé à la conservation et à l'entretien des propriétés de l'Etat au Mont, c'est M. Paul Gout, architecte en chef des Monuments historiques, président de la Société des « Amis du Mont-Saint-Michel ».

Aussitôt notre Vice-Président délégué fit la réponse suivante:

Le 17 mars 1913.

A Monsieur le Directeur du *Réveil de l'Aurois*.

Monsieur le Directeur,

On me communique une coupure de votre numéro du 14 courant, distribué à profusion au Mont-Saint-Michel par les soins de personnes qui exploitent commercialement la célébrité du lieu, et font de la calomnie leur moyen favori pour dissimuler à l'attention publique leurs propres manœuvres, qui mènent la « Merveille de l'Occident » à sa perte.

Voici la vérité sur l'incident que vous n'hésitez pas à qualifier de : *Scandale administratif au Mont-Saint-Michel*.

M. le sénateur Gaudin de Villaine, dont la bonne foi avait été surprise par les mensongères déclarations de gens qui ne cherchent qu'à pêcher en eau trouble, avait, en effet, demandé des renseignements à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts sur de prétendus affouillements pratiqués dans le rempart du Mont-Saint-Michel par le propriétaire de l'Hôtellerie du Cheval-Blanc, contiguë à cette muraille. On ajoutait que ces destructions étaient opérées par l'équipe même des ouvriers qui travaillent à la restauration de l'Abbaye.

Votre article, Monsieur le Directeur, va plus loin : il insinue que l'entrepreneur des travaux de l'Etat et l'architecte en chef des monuments historiques, lui-même, auraient pris part à ces mutilations.

Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela.

1° L'hôtelier du Cheval-Blanc, M. Duval, a tout bonnement démolli, comme c'était son droit, dans une excavation attenante au rempart, de légers cloisonnements dont il était libre de disposer puisqu'il en était propriétaire. Quant au rempart lui-même, il n'a pas été touché.

2° Les ouvriers qui ont exécuté ce travail ont été embauchés directement et dirigés par M. Duval qui n'a eu recours à aucun entrepreneur.

3° Quant à l'introduction de la personnalité de l'architecte en chef du Gouvernement dans cette affaire, toute la perfidie en re-

vient à l'inspirateur de l'article inséré dans votre estimable journal.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien publier la présente rectification dans votre plus prochain numéro, et d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

PAUL GOUT,

Architecte en chef des Monuments historiques, Vice-Président délégué de l'Association des « Amis du Mont-Saint-Michel ».

Cette réponse coïncide exactement avec les termes de celle faite par M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à M. le sénateur Gaudin de Villaine et insérée à l'*Officiel* à la suite du Compte rendu in-extenso de la séance du Sénat du 19 mars 1913, page 281.

Quantité d'autres journaux furent sollicités par nos détracteurs de publier leur attaque. Bon nombre se récuserent. L'indignation de quelques-uns se traduisit même spontanément par des articles assez vibrants.

En voici un du *Coutançais* qui n'y va pas de main morte. Il a été reproduit dans *La Croix de Coutances et Saint-Lô* du 30 mars. Nous en donnons des extraits, présentant le précieux avantage de faire tomber le masque des auteurs de l'attaque qui se dissimulaient derrière un prudent anonymat :

AU MONT SAINT-MICHEL

A PROPOS D'UN IMPRIMÉ CAPITEUX

Nous lisons dans le *Coutançais* :

Nous avons reçu récemment de la part d'un sieur Paul Combes, se disant directeur d'un soi-disant Institut Encyclopédique, 1, rue de l'Assomption, Paris, un communiqué imprimé qui attaquait la Société des « Amis du Mont-Saint-Michel », et on y ajoutait ceci : « Si vous voulez me faire savoir le prix d'un colis postal 5 kgs du numéro contenant cet entrefilet, je vous l'envoierai en mandat-poste par le courrier. »

Le terrain nous paraissait très délicat et nous avons voulu nous renseigner à source authentique. Aussi nous permettons-nous maintenant de poser les questions suivantes :

1° Serait-il vrai que le sieur Paul Combes en question ne serait autre que le secrétaire du sieur Amédée Maquaire, l'acheteur des immenses volés à « l'Œuvre du Mont-Saint-Michel » et l'installateur du Musée pour lequel il fait une réclame telle, que des grands journaux de Paris, en particulier le *Matin* lui-même, ont protesté avec énergie ?

2° Serait-il vrai que l'entrefilet qu'on nous demandait d'insérer émane du sieur Maquaire, et qu'il est dirigé, comme d'ailleurs son texte l'indique, contre M. Gout, architecte, et la Société des Amis du Mont-Saint-Michel qui a pour unique souci de défendre la Merveille de l'Occident contre les vandales qui cherchent à la défigurer ?

D'ailleurs, le Ministre des Beaux-Arts vient de faire une enquête qui a prouvé (comme nous le savons d'ailleurs par d'autres sources absolument authentiques) que le maître d'hôtel accusé d'avoir entamé les remparts n'a fait au contraire que « démolir, à l'intérieur de son immeuble, quelques cloisonnements en moellon et briques collées contre le rempart il y a une quarantaine d'années », et qu'il « a laissé à nu et parfaitement intact le parement du rempart, propriété de l'Etat ».

Le sieur Combes et ses inspirateurs comptaient bien avoir entre leurs mains un paquet de journaux catholiques qu'ils auraient distribué à la population Montoise : ils en sont pour leurs frais.

A. L'AFFUT.

Tout cela est évidemment un peu dur pour les fauteurs de la calomnie. Mais aussi pourquoi ont-ils poussé l'effronterie jusqu'à s'aventurer dans de pareilles provocations, alors que personne ne les attaquait ?

Mais ce n'est pas tout.

Cette campagne dans la presse ne suffisait pas à satisfaire leur haine. Depuis plusieurs semaines ils distribuent à tous les habitants du Mont-Saint-Michel, qu'ils espèrent associer à leurs ressentiments, un autre factum plus ou moins intermittent, intitulé : « Lettre ouverte à mon ami Jean-Pierre Montois », et qu'ils annoncent comme formant la première partie d'un journal ayant pour titre : *Le Mont-Saint-Michel tintamarresque*. Ces lettres sont signées, pour copie conforme, par un nommé Félix Siry, qui n'est autre, dit-on, que le préposé de M. Maquaire à la direction de son Musée.

Le respect que nous devons à nos lecteurs nous interdit de leur donner la moindre citation de ces follicules, abjects mélanges de railleries, d'insinuations-calomnieuses et d'insultes à l'adresse de l'Administration des beaux-arts, des Amis du Mont-Saint-Michel et de son Vice-Président délégué. Les Montois eux-mêmes, que ces manœuvres cherchent à enrégimenter contre nous, ont fait justice de ces polissonneries qui voudraient être mordantes et ne réussissent qu'à être ordurières.

Tout cela ne relève que du mépris. Mais notre devoir est de mettre en garde contre ces agissements éhontés à l'égard de notre Société, qui ne conteste aucun droit, ne menace aucun intérêt privé, mais entend être respectée comme en est digne une émanation de l'intérêt public.

L. R.

Revue de la Presse

L'article du « Temps » du 4 Janvier 1913. — L'abondance des matières ne nous avait pas permis d'insérer, dans notre numéro de Janvier, le remarquable article du *Temps* où se trouvait fidèlement décrite, par un rédacteur de ce journal, la situation intérieure du Mont-Saint-Michel, chaque jour plus exposée au vandalisme mercantile sous toutes ses formes. Nous nous empressons de donner aujourd'hui cet article, afin de le conserver dans la collection des documents que nous réunissons dans notre bulletin, pour servir plus tard à l'histoire contemporaine du Mont-Saint-Michel dépouillée de toutes les altérations que tendent à y apporter les fantaisies plus ou moins saugrenues de ceux qui travestissent la vérité au profit de leurs intérêts personnels.

LES VERRUES DU MONT-SAINT-MICHEL.

La commission des monuments historiques, le comité des ares de la Manche, la préfecture et toutes les sociétés de tourisme débèrent actuellement sur les moyens de conserver au Mont-Saint-Michel sa beauté fâcheusement compromise. On cherche à remédier à l'extension des grèves, et à cet effet, un projet prévoyant la coupure de la digue a été établi, pour restituer au Mont son caractère insulaire. Mais l'envahissement alluvial n'est pas le seul péril qui menace le Mont-Saint-Michel. D'autres dangers viennent de l'intérieur. Grâce à l'insuffisance de notre législation, toute une faune parasite exploite l'ancienne abbaye et ses visiteurs, et brave l'administration impuissante.

Tel habitant du Mont, au mépris des injonctions ministérielles, surélève d'un étage une maison qu'il a reconstruite, et masque un intéressant aspect du célèbre joyau architectural. Tel autre fait « pister » les visiteurs pour les détourner de l'abbaye et les conduire dans un établissement qu'il intitule plaisamment « musée ». Les abus de l'affichage ont été fréquemment signalés. Des plaintes nombreuses parviennent chaque jour au sous-secrétariat d'Etat des beaux-arts ; l'administration négocie activement. Mais ses efforts sont jusqu'à présent demeurés infructueux.

En effet, la propriété de l'Etat sur le Mont-Saint-Michel est limitée : elle ne s'étend qu'aux constructions de l'ancienne abbaye et à ses dépendances immédiates.

Les terrains voisins, l'île elle-même appartiennent à la commune, qui a des intérêts collectifs et privés et qui s'entend à les défendre. Il n'est pas inutile d'établir l'état actuel des choses, de dresser le bilan d'une année de pourparlers et de projets restés vains. On y verra comment les meilleures mesures d'intérêt public peuvent être mises en échec par les intérêts privés, et comment nos lois pour la protection du domaine national cèdent devant les usurpations particulières consacrées par le temps.

— Il n'y a pas conflit entre l'Etat et la commune montoise, nous disait récemment un haut fonctionnaire des beaux-arts, juriste distingué : il y a échec d'une convention.

L'échec est en effet complet.

L'administration a dû renoncer, provisoirement du moins, à faire limiter la hauteur des édifices élevés sur le territoire communal du Mont-Saint-Michel. L'un des plus célèbres ensembles monumentaux de notre pays est ainsi exposé à perdre toute sa beauté pittoresque sans qu'on puisse y remédier. La municipalité devait obtenir l'adhésion de chaque propriétaire à la servitude *non altius tollendi* qu'on voulait imposer, la hauteur des maisons devant être réduite à douze mètres au plus. Moyennant l'intervention de l'arrêté municipal, l'Etat offrait de concourir à la construction d'un réseau d'égouts, et d'autre part à l'installation d'une vaste canalisation destinée à l'adduction d'eau potable. Le projet échoua, et quelques habitants, dans la pensée qu'un décret d'expropriation pourrait intervenir, se hâtèrent de surélever et de développer leurs maisons, afin d'extorquer à l'Etat une indemnité plus élevée.

Les abus de l'affichage ne peuvent être non plus réprimés avec une efficacité absolue. Là encore, l'administration se heurte aux intérêts privés des exploitants du mont. La loi du 20 avril 1910 prohibe bien l'affichage sur les immeubles, et dans les sites naturels classés ; mais elle délègue aux autorités locales le soin de déterminer le périmètre dans lequel l'affichage pourra être interdit autour de ces monuments et de ces sites. Sans doute la loi ne pouvait prévoir

les cas particuliers. Mais l'absence de toute disposition formelle laisse aux préfets une initiative et une liberté infiniment dangereuses. Elle soumet ainsi le représentant de l'Etat à toutes les influences locales, et l'on sait qu'elles sont rarement bienfaisantes. Le Mont-Saint-Michel ne saurait tolérer d'affiches : leur présence soulève d'unanimes protestations dont la commission départementale des sites s'est faite l'interprète. L'administration des beaux-arts va enfin intervenir ; mais pour l'application même de la loi de 1910, elle n'est pas munie de pouvoirs assez étendus.

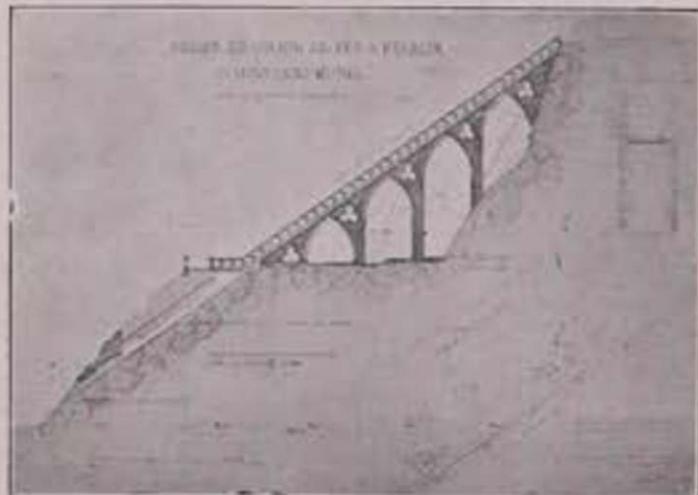
Un autre problème est posé par l'existence au Mont-Saint-Michel d'un « musée historique » privé, dont les visiteurs savent que penser. Si son propriétaire se bornait à exploiter la curiosité des touristes bénévoles, il n'y aurait sans doute rien à dire. Le titre de musée n'est pas réservé aux établissements nationaux ou officiels. Il s'applique à tout ce qu'on veut, et se prête à tous les abus. Mais le « musée historique » du Mont-Saint-Michel possède une véritable agence de « pistage ». Dès leur arrivée dans l'île, les visiteurs sont saisis par des hommes revêtus d'un uniforme qui ressemble à s'y méprendre à celui des gardiens des monuments historiques. Les gens non prévenus se laissent guider, versent un droit d'un franc pour être admis au « musée », et quittent le Mont desabusés. Il y a quelques années, la reine-mère d'Italie voulant visiter la célèbre abbaye fut victime de la confusion, et éclairée tardivement manifesta son mécontentement. L'administration prit alors certaines mesures : elle apposta à son tour quelques agents à l'entrée du Mont, et modifia leur uniforme. Mais la substitution d'un bicorne à une casquette n'est pas une réforme bien efficace. Le « musée historique » n'en continue pas moins à détourner de l'abbaye bon nombre de touristes et le propriétaire se joue encore de l'administration désarmée.

Celle-ci lui avait loué une parcelle de terrain portant le numéro 10 du plan cadastral du mont, en compensation de l'établissement d'une servitude *non aedificandi* sur un autre terrain lui appartenant. Le locataire devait toutefois soumettre à l'architecte du gouvernement le projet du hangar qu'il avait demandé à construire pour fournir à ses agents un abri contre la pluie. Mais sur la parcelle dont il s'agit, il posa non la « construction légère en bois » prévue au contrat de location, mais un poteau indiquant la direction de son « musée ». D'où contestations : l'un alléguant qu'il n'avait à consulter l'administration qu'au sujet du hangar et non d'un poteau, et l'autre protestant qu'elle a été trompée. Et celle-ci, voyant encore ses intentions dénaturées, n'ose envisager l'application du seul remède que lui fournit la législation actuelle : une expropriation terriblement onéreuse.

Car nos lois reconnaissent le droit acquis par prescription sur un immeuble classé. Ainsi l'Etat dut indemniser, pour les exproprier, certains individus qu'il avait laissés s'établir sous les remparts de Carcassonne. La loi soumise à l'examen du Parlement abolit heureusement ce droit né de l'abus. Peut-être le Mont-Saint-Michel, bénéficiant aussi de ces dispositions nouvelles, sera-t-il enfin délivré de ses parasites. Peut-être l'incomparable monument, où tout notre art français s'est exprimé d'une manière définitive et complète, redeviendra-t-il alors ce qu'en fait il a cessé d'être : un trésor national. — G. J.

Fantastique projet de modernisme. — Les numéros de Mars et d'Ayril des *Annales du Mont-Saint-Michel* donnent une intéressante étude de la question de la coupure de la digue insubmersible. Nous donnerons en son temps notre avis sur l'idée émise,

qui ne diffère pas de la proposition faite il y a six ans à la commission réunie sous la présidence de M. Dujardin-Baumetz, Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, proposition reprise aujourd'hui par le Service des ponts et chaussées et qui va, très probablement, être suivie d'exécution.



Projet dressé en 1875 pour l'exécution d'un chemin de fer à crémaillère montant directement les visiteurs à l'Abbaye.

Nous détachons seulement de cette étude une figure suggestive dont nous devons le cliché à l'amabilité de M. le Directeur des *Annales*. C'est la reproduction d'un projet dressé en 1875 par un ingénieur pour l'exécution d'un chemin de fer à crémaillère montant directement les visiteurs à l'Abbaye. Cette conception extravagante donne une idée de la mentalité spéciale aux utilitaires associés aux spéculateurs pour l'exploitation du Mont-Saint-Michel.

La Presse étrangère. — Il n'y a pas qu'en France qu'on s'émeut des dangers que fait courir au Mont-Saint-Michel un modernisme effréné. L'un des journaux les plus répandus de Londres, *The Field, the Country, gentleman's Newspaper*, a publié sur le Mont, le 15 mars dernier, un très important article de M. Basil Crump dont nous extrayons les lignes suivantes :

L'hôtel où Madame Poulard présidait ses broches et faisait ses fameuses omelettes est maintenant entre les mains d'un riche syndicat, dont le désir est de bâtir un moderne Palace Hotel. Si de tels projets s'exécutaient, on peut aisément dépeindre les environs du Mont quelques années après qu'il aurait cessé d'être une île. On en a fait déjà bien assez pour abîmer le caractère de l'endroit en éri-

geant de vilaines constructions modernes ou en restaurant mal les vieilles. Une des plus affreuses est un prétendu musée bâti en style de château moderne, que le Bodeker décrit élégamment comme « une miniature Madame Tussaud's » (1), avec représentations de scènes plus ou moins authentiques de l'histoire du Mont.

A propos de ce musée, on trouve à mi-chemin d'une des étroites rues conduisant à l'Abbaye, deux hommes en une sorte d'uniforme, qui se tiennent à l'entrée d'une maison sur laquelle est une grosse enseigne portant ces mots magiques : « Salle Jeanne-d'Arc ». Le fait que la Pucelle d'Orléans n'ait rien à faire avec le Mont — à moins qu'on n'exploitât ses visions de Saint-Michel — est un détail insignifiant. Elle a dernièrement été canonisée, et à cause de cela elle constitue une excellente attraction pour les pèlerins dévots. « La visite commence ! » est la formule fructueuse de ces hommes, et un très grand nombre de personnes se rendant au sanctuaire de Saint-Michel sont ainsi détournées de leur route vers la « Miniature Madame Tussaud's », où on leur offre des « coqs de montre » et autres breloques et souvenirs. Quand il est passé par là, le visiteur qui dispose de peu de temps se voit obligé de repartir sans avoir vu du tout l'Abbaye. Car, grâce à la digue, avec ses facilités pour une visite rapide par le train ou la route, relativement peu de touristes donnent plus d'une heure ou deux à un admirable monument dont les beautés demandent au moins la meilleure partie d'un jour.

L'Abbaye a elle seule mériterait plusieurs visites à cause de sa grande étendue et de sa merveilleuse architecture...

INTRODUCTION A L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE LA VILLE DU MONT-SAINT-MICHEL.

Un Cinquantenaire à célébrer

Il y aura exactement cinquante ans le vingt octobre prochain que fut supprimée « la maison centrale de force et de correction établie au Mont-Saint-Michel ». Cette suppression résulte en effet d'un décret du vingt octobre 1863. Voilà une date que les Amis du Mont retiendront avec plaisir : elle marque le début d'une ère nouvelle pendant laquelle la restauration habile et patiente de l'Abbaye et de ses dépendances, tout en restituant aux monuments saccagés et délabrés leur magnificence d'antan, a eu pour heureuses conséquences l'accroissement de la prospérité publique et privée, non seulement de la ville montoise et de ses habitants, mais encore de toute la région voisine.

La nouvelle de cette suppression de l'établissement pénitentiaire était alors complètement inattendue. Elle fut accueillie avec la plus profonde consternation, si nous en jugeons par différentes lettres et pétitions dont nous donnons les quelques extraits ci-après et qui figurent en originaux aux Archives nationales :

(1) Musée anglais de curiosités

*A Sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français,
Le Maire et les Conseillers Municipaux du Mont-Saint-Michel.*

SIRE,

Une terrible nouvelle vient de se répandre au milieu de nous et a jeté dans la consternation la commune toujours si calme et si paisible du Mont-Saint-Michel. On dit que la maison centrale va être supprimée. Permettez-nous, Sire, d'exposer à Votre Majesté tout ce que cette mesure aurait pour nous de funeste et de cruel.

Il n'est personne ici qui ne soit atteint par ce coup. Les fortunes sont ruinées, les familles dans la détresse, car notre population se compose en grande partie de négociants, d'épiciers, de débitants, d'ouvriers, de bouchers, de marchands... La maison centrale supprimée, tout commerce cesse, les maisons sont inoccupées, les ouvriers sans travail, les marchands n'ont plus d'acheteurs.

L'incendie le plus terrible serait ailleurs moins épouvantable, car, du moins, il laisserait la terre à cultiver ; et nous, nous n'avons que notre aride rocher ; la mer, depuis trois ans, nous a ravi quelques jardins que nous possédions sur le rivage. Il ne nous reste plus que la détresse.

Et cette mesure nous frappe, Sire, comme un coup de foudre, à l'instant où nous y pensions le moins, sans que nous ayons pu le prévoir. Que faire ? Ou aller ? Que devenir ? Plût à Dieu, Sire, que vous fussiez au milieu de nous, vous seriez touché de notre désespoir....

En supprimant la maison centrale, on supprime tout. Il nous reste la détresse.

Non, Sire, Votre Majesté ne le souffrira pas ; elle aime trop la France pour sacrifier notre pays. Elle a trop de sollicitude pour soulager ceux qui souffrent ; elle aime trop à faciliter le commerce ; nous venons donc avec confiance lui adresser nos supplications.

Nous savons, Sire, qu'on a parlé beaucoup des dépenses faites au Mont-Saint-Michel ; mais elles continueront toujours, ces dépenses, car Votre Majesté ne laissera pas tomber en ruines un des beaux monuments de France. Or, presque toutes ces dépenses sont faites pour le monument, et non pour les détenus. Du reste, que sont pour Votre Majesté quelques mille francs, quand il s'agit d'arracher tout un pays à la souffrance !

Appuyés sur ces motifs, Sire, le Maire et les Conseillers municipaux du Mont-Saint-Michel, interprètes fidèles de la pensée de tous les habitants et de tous les cantons voisins, viennent déposer leurs humbles respects aux pieds de Votre Majesté, et la supplier de ne pas permettre que l'on jette dans la détresse et le désespoir une population si digne d'intérêt, si dévouée à l'Empereur et à sa dynastie.

Si la mesure était déjà prise, de grâce, Sire, arrêtez-la. Ayez pitié de nous !

Au Mont-Saint-Michel, le 28 Octobre 1863.

*Signé : MÉNARD, Maire ; HAMEL, LEPLAT, CHAIGNON, Pierre
POULARD, CÉRISIER, POIRIER, V. POIRIER, HARDY,
POULARD, DEMOISSEL.*

Deux jours après, apprenant que la décision était définitive, les Montois adressaient à l'Empereur la nouvelle supplique que voici :

*A sa Majesté l'Empereur Napoléon III,
A sa Majesté l'Impératrice,
Les habitants du Mont-Saint-Michel.*

SIRE,

Notre douleur est à son comble ; le courrier de Paris vient de dire : C'est fini ; la maison centrale du Mont-Saint-Michel est supprimée... Permettez-nous, Sire, de vous dire encore tout ce qu'il y a dans notre

cour d'abattement et de tristesse. Nous tremblons en voyant arriver le jour qui doit engloutir notre fortune, notre commerce, nos espérances.

Ah ! Sire, fut-il jamais semblable position ? Mais où aller ? A la campagne ? Nous ne savons pas labourer, et à 40 et 50 ans, il est trop tard d'y penser. A la pêche ? Nos grèves sont si dangereuses que la pêche est absolument impossible pour quiconque ne s'y est pas accoutumé. A la ville ? Mais que d'ouvriers, pendant l'hiver, y sont sans travail ! Les voyageurs venus pour visiter le monument ne nous feront-ils pas vivre ? *Ici, impossible de nous faire illusion, les visites seront moins fréquentes* ; car, quand sur notre triste Rocher on trouvera, au milieu des maisons en ruine, le silence de la mort, quelque artiste pourra être enchanté, mais tout homme de cœur sera navré. Et de plus, nous le savons, beaucoup de visites n'apportent rien aux habitants du Mont-Saint-Michel.

De grâce, Sire, dites un mot, faites renaitre l'espérance au milieu de nous. Il y a deux cents détenus pour la Corse : les autres ne pourront-ils rester ? Il est encore temps. Votre Majesté peut nous sauver.

Et Vous, Madame, Impératrice bienfaisante, quel indicible bonheur votre cœur va goûter ! Vous aimez à consoler ceux qui pleurent ; parmi nous, Votre Majesté trouvera beaucoup de malheurs à consoler. Ecoutez nos voix ! Ecoutez les mères éplorées qui crient vers vous ! Ecoutez les enfants qui tendent des mains suppliantes vers Votre Majesté ! Notre désespoir est grand, mais il est calme : il y a encore de l'espérance. Vous daignerez dire un mot, et tout sera changé.

Oui, bientôt le courrier joyeux nous apportera cette nouvelle : Nos biens, notre fortune, nos espérances, tout est sauvé. Et partout, dans nos maisons, retentira ce cri tant aimé : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! Tout est sauvé !

Au Mont-Saint-Michel, le 30 octobre 1863.

(Suivent les signatures.)

Il semble bien qu'à ces pétitions et aux démarches de la Municipalité, l'Empereur et l'Impératrice ne firent aucune réponse directe, pas plus d'ailleurs que le ministre de l'Intérieur à qui fut adressée une supplique du même ordre. Seul, le Préfet de la Manche, à qui le maire avait également écrit pour le prier d'appuyer ces pétitions, répondit en ces termes plutôt brefs et dénués d'encouragement :

Saint-Lô, le 31 octobre 1863.

MONSIEUR LE MAIRE,

Je reçois à l'instant même la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 28 de ce mois, au sujet de la suppression de la maison centrale du Mont-Saint-Michel.

Cette suppression, Monsieur le Maire, a été aussi inattendue pour moi que pour vous. Le décret qui la prononce a été rendu sans ma participation et sans que j'aie été préalablement informé des motifs qui ont pu la déterminer.

Je ne saurais donc le faire rapporter, quelque intérêt que m'inspirent les considérations que vous m'avez exposées dans votre lettre du 28 octobre. Je le regrette vivement. Veuillez en être assuré.

Signé : PROU.

Ainsi, la population montoise qui, en 1856, n'avait pas protesté contre un décret rattachant son île aux polders projetés, qui n'avait pas vu combien cette mesure était attentatoire au caractère de beauté spécial au Mont-Saint-Michel et préjudiciable par cela même à ses intérêts particuliers, ne voyait pas davantage, en 1863, combien la suppression de la maison centrale allait être pour elle

à brève échéance, grâce à la restauration de l'Abbaye, l'origine d'une prospérité foncière et commerciale inconnue jusqu'alors. Etrange (berratic) des peuples et des hommes !

Les Montois de l'époque acceptaient sans une plainte les coups les plus funestes qui leur étaient portés par le gouvernement impérial. Ils se plaignaient, au contraire — et en quels termes, on l'a vu plus haut — d'une mesure régénératrice qui rendait le Mont-Saint-Michel à l'admiration du monde entier. Ils écrivaient : « impossible de nous faire illusion les visites seront moins fréquentes. On trouvera sur notre triste rocher le silence de la mort. »

Mais les temps sont changés ; et nous sommes certains que la population montoise et ses représentants accueilleront avec enthousiasme l'idée de commémorer joyeusement en 1913 le cinquantième anniversaire de la suppression de la maison centrale.

L'historien.

Comment la déchéance du Mont-Saint-Michel fut décrétée d'utilité publique.

Extraits du décret impérial et du cahier des charges y annexé, relatifs à la concession aux sieurs Mosselman et Donon de lais et relais de mer dans les baies des Veys et du Mont-Saint-Michel.

DÉCRET DU 21 JUILLET 1856

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu, etc...

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Il est fait concession aux sieurs Mosselman et Donon, moyennant la somme de 377.878 francs et aux conditions du cahier des charges annexé au présent décret des lais et relais de la mer, dans les baies des Veys et du Mont-Saint-Michel, départements du Calvados, de la Manche et d'Ille-et-Vilaine, désignés dans ce cahier des charges.

ART. 2. — Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, et notre Ministre Secrétaire d'Etat au département des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Plombières, le 21 juillet 1856.

Signé : NAPOLÉON.

CAHIER DES CHARGES

ARTICLE PREMIER. — La Concession comprend : 1^o.....

2^o Dans la baie du Mont-Saint-Michel, tous les terrains herbus et non herbus, amodiés et non amodiés, limités du côté du large par deux lignes droites, dirigées l'une de la Chapelle Sainte-Anne sur le Mont-Saint-Michel, et l'autre du Mont-Saint-Michel vers la pointe de Roche-Torin, cette dernière étant prolongée jusqu'à sa rencontre avec un troisième alignement partant du pont à l'Anguille et dirigée vers le nord.

... ART. 6. — L'entreprise étant d'utilité publique, les concessionnaires sont investis de tous les droits que les lois et règlements confèrent à l'Administration elle-même pour les travaux de l'Etat.

... ART. 10. — Les concessionnaires, en réservant toutefois une largeur de 150 mètres autour du Mont-Saint-Michel, pourront enclorre par des digues insubmersibles tous les terrains compris dans les limites de la concession, etc.....

Vu pour être annexé au décret du 21 juillet 1856.

Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

Signé : E. ROUËR.

Le Ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur,

Signé : ACHILLE FOULD.

Telle est la substance principale des textes administratifs qui frappaient la Merveille de déchéance et la condamnaient à n'être plus qu'une borne, une simple limite à des champs de navets ou de betteraves, pour le plus grand profit d'industriels en quête de spéculations avantageuses et pour la plus grande gloire de l'Administration impériale des ponts et chaussées.

Ainsi donc, cet odieux décret du 21 juillet 1856 achevait l'œuvre de vandalisme des précédents gouvernements. Ce n'était pas assez d'avoir permis la transformation de la noble Abbaye en une prison de droit commun ou l'on fabriquait des chaussons de lièze et de la chapellerie, on accordait à MM. Mosselman et Donon et à leurs successeurs la faculté de créer jusqu'à 150 mètres du Mont-Saint-Michel des fermes-modèles, des étables, des bergeries, des plantations de peupliers géants, des dépôts d'engrais, des citernes à purin.

Cent cinquante mètres de largeur autour du Mont ! Un peu moins que celle d'un grand boulevard ! Voilà tout l'espace que les auteurs de cet inqualifiable projet jugeaient suffisant pour conserver au Rocher son prestigieux caractère d'insularité et de splendide isolement.

Dix siècles d'histoire, un merveilleux passé sans souillure, tissé d'actes de foi, de vaillance, de magnifique labeur, d'inoubliables faits de guerre et d'incomparables œuvres de paix, de légendes si nombreuses et si belles qu'elles ont fait le tour du monde aux lèvres des pèlerins et des voyageurs, qu'importait tout cela aux constructeurs de digues, aux dessécheurs de baies ! Ah ! parlez-moi de transformer la grève sans rivale en un vaste triangle pour maraichers, en un immense trapèze, en un gigantesque pentagone plus ou moins régulier ! A la bonne heure, voilà du beau travail d'ingénieur et qui restera dans la mémoire des hommes !

Mais comment se peut-il faire, demanderont des esprits curieux, qu'un semblable décret, si gros de conséquences funestes pour la Merveille de l'Occident, soit intervenu sans soulever de protestation ? Il y eut certainement des informations préalables à l'examen du dossier par le Conseil d'Etat et à la signature de l'empereur. Les populations de la région la plus proche, à défaut de l'opinion de la France entière, ne s'émurent-elles pas au cours des enquêtes réglementaires ? Les corps élus de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine ne furent-ils pas consultés ? Ne s'éleva-t-il aucune voix pour s'opposer à l'attentat sacrilège que l'on allait commettre ?

Oui, hélas ! — et c'est ici que notre tristesse, à nous, Amis du Mont-Saint-Michel, augmente encore — il y eut des protestations, des réclamations nombreuses et véhémentes : elles émanaient des membres du Corps législatif, des conseils généraux, des conseils municipaux et des particuliers. Mais aucune, ou presque, n'invoquait, pour être entendue, la beauté du Mont, sa situation particulière d'insularité. Un seul souci, vain d'ailleurs, animait les protestataires : ils craignaient de voir la poldérisation de la baie amener la diminution et peut-être la disparition de cet excellent engrais, la tauge, dans le triple estuaire de la Sée, de la Sélune et du Couesnon.

Il y a un demi-siècle, la question du Mont-Saint-Michel, qui passionne aujourd'hui tout le monde, était surtout une question d'engrais. La Merveille faillit y devoir son salut.

D'ailleurs il convient de rendre à l'Administration des Ponts et Chaussées, qui avait préparé le projet de concessions et qui enten-

dit bien le voir mettre à exécution, cette justice qu'elle fit alors tout son possible pour que le point de vue esthétique ne fût pas envisagé. Voici ce qu'écrivait M. l'ingénieur en chef Bouniceau au Préfet de la Manche, qui lui avait demandé des propositions pour la fixation des enquêtes. Nous extrayons le passage très significatif que l'on va lire du rapport n° 1074, en date à Saint-Lo du 22 février 1853 (Arch. du dép. de la Manche, liasse S, 9-1).

MONSIEUR LE PRÉFET,

Je vous proposerai, puisque vous avez la facilité d'ordonner le mode de l'enquête, d'introduire dans votre arrêté quelques additions dans le but de prévenir les manœuvres illicites et les levées en masse que l'esprit d'intrigue pourrait provoquer dans cette affaire. Ainsi, dans certaines circonstances, on a répandu et accrédité des erreurs et fait usage de moyens inadmissibles pour obtenir des signatures de la part de personnes qui ne savaient certainement pas ce qu'elles faisaient (1).

Et plus loin :

Si l'on ajoute foi à des bruits qui me paraissent au moins exagérés, l'on aurait à redouter des tentatives de résistance dans le pays ou des manifestations turbulentes. Je n'y crois pas, mais je ne doute point que, si la Commission d'enquête se réunit à Avranches, elle y sera plus ou moins soumise à la pression de l'opinion des habitants de cette ville, qui voient avec peine un projet de dessèchement dont la réalisation, disent-ils, détruirait les aspects pittoresques qui l'enrichissent et y appellent les étrangers.

Je penserais donc que la Commission d'enquête pour le département de la Manche devrait se réunir à Pontorson, ville calme, située au milieu des grèves conquises et moins accessible aux préjugés qui s'opposent à la conquête et au moyen desquels on veut diriger l'opinion.

Signé : BOUNICEAU.

Que vouliez-vous que fit le Mont-Saint-Michel contre pareils procédés ? Qu'il mourût, n'est-ce pas !

Car, on le voit, sa condamnation était signée d'avance. Et s'il n'avait trouvé dans son grand ami « l'Océan » un défenseur acharné contre le polder envahisseur, nous n'aurions même plus aujourd'hui la ressource de tenter un suprême effort pour l'arracher à ses ennemis : la Compagnie concessionnaire qui succéda à MM. Mosselman et Donon occuperait, depuis bien des années déjà, toute l'étendue de grève dont elle est légalement propriétaire.

La déchéance du Mont-Saint-Michel, décrétée d'utilité publique par Napoléon III le 21 juillet 1856, serait irrémédiable.

S. G.

(1) Note de l'auteur. — Ces personnes étaient sans doute des Amis du Mont-Saint-Michel : il y en avait certainement, même en 1853.



Le Mont-Saint-Michel

Par PASTIS HÉREMIEV, Docteur aux lois de la ville d'Argentan (1)

Le Mont-Saint-Michel, la huitième merveille du monde : — Ce Roc planté deux lieues avant dans la mer, sur lequel est située la fameuse Abbaye du Mont-Saint-Michel, se découvre de dessus les murs d'Avranches. Ce fut autrefois une solitude alfreuse environnée de bois, où vivoient dans les premiers siècles de la chrestienté certains pieux hermites, jusques à ce que saint Aubert dixiesme Evesque d'Avranches, par la vision des commandemens qu'il eut de saint Michel, fist bastir une église sur la sommité de ce rocher, que la mer avoit desfriché et gagné de tous costés, en l'honneur de ce saint Archange, où il mist et fonda douze chanoines, l'an 708, pour y chanter et psalmodier journellement les louanges de Dieu. Le poète de Philippe-Auguste Roy de France le dict au 8 de la Philippide :

*Summa rupis in vertice scenasio miro
Condidit ecclesiam devotio Christicolarum,
Angelico monitu, sibi quam sacravit honore
Perpetuo Michael Archangelus.*

Richard II et III ducs de Normandie augmentèrent ce saint lieu. Le premier y mist des Religieux de l'ordre de saint Benoist qu'il assura de grands revenus. L'autre agrandit le monastère, et re-

(1) Article extrait d'un manuscrit inédit, daté de 1647, intitulé : *Singularités de la Normandie avec la description curieuse de ses plus belles villes*, et appartenant à M. Bougliez-Desfontaines, procureur de la République à Vire. — Voir les pp. 111, 112 et 113 du manuscrit. Le dessin ci-joint du Mont a été fait à la main et par l'auteur même du manuscrit ; il reproduit donc l'aspect du Mont-Saint-Michel en 1647.

bastit de neuf cette superbe église telle qu'on la voit de présent. C'est une place renommée par toute la chrestienté pour la grande merveille que Dieu y fait voir tous les jours en faveur de St Michel, dont l'église remarquable pour le trésor et ses précieuses et riches reliques, qui sont religieusement monstrees par un père de l'Abbaye aux dévots curieux avec estonnement, ne désemplit point de pèlerins et voyageurs, qui continuellement y abordent de tous les contours de la France et autres estranges régions, pour y offrir leurs prières et rendre leurs vœux à ce saint Archange. Loys onzième, Roy de France, ce grand faiseur de pèlerinages, avoit une telle confiance à saint Michel, qu'il entreprit le voyage de ce saint lieu, et y fust en personne l'an 1469, où après s'estre acquitté de ses dévotions, a fait ses royales offrandes. Il institua l'ordre militaire de Saint-Michel et voulust que le Chapitre s'en tint en cette Abbaye ordonnant que les chevaliers seraient obligés porter un collier d'or fait à coquilles lacées l'une avecque l'autre d'un double lac, assises sur chainettes ou mailles d'or d'où penderait une médaille dans laquelle la figure de saint Michel combattant et foulant aux pieds le dragon serait empreinte, institution que sa Majesté fit en mémoire de la dévotion que le Roy Charles 7 son père avoit à ce saint archange, le gardien et protecteur de la France, l'image duquel il portoit en ses bannières avec ceste devize : *Fugat angelus Anglos.*

Et nostre roy Louys onzième son fils, cet autre : *Immensi tremor oceani*, semble vouloir montrer que les François ayant, peu d'années avant l'institution de cet ordre, obtenu sur les Angloys plusieurs mémorables victoires terrestres, se rendraient autant redoutables sur mer, et comme auparavant seraient assistés de la faveur céleste par l'intercession de saint Michel, qui l'an 1428 apparut visiblement combattant pour les François au siège d'Orléans, comme raportent Monstrelet et Savin et autres grands auteurs. Et pour preuves et marques de la protection de ce prince des anges, les Angloys ayant planté un furieux siège l'an 1423 devant cette place, après plusieurs attaques et rudes assauts furent enfin contraints de se retirer honteusement. Les noms et armes de 119 gentilshommes normands qui gardoient lad. ville et se portèrent si généreusement à sa défense, sont demeurés pour éternelles marques de leur courage et fidélité, et se voient en peinture encore à présent dans l'église de lad. Abbaye. Ce fut la seule place et forteresse de Normandie qui conserva les fleurs de lys et ne vit aucuns Angloys dans l'enclos de ses murailles, estant tout ainsy que son rocher demeurée inébranlable dans l'obéissance du Roy de France. Proche se voit le mont de Tombelaine, moins remarquable, mais de pareille nature et situation. Robert Guaquin, ancien historiographe de France, en la vie de Saint-Louys raporte que de ce temps là il tomba du ciel une pierre dans le Mont-Saint-Michel, sur laquelle estoit escrit le nom de Jésus, et que d'icelle furent touchés les yeux de quelques aveugles qui recouvrèrent incontinent la vue. L'an 1593, le mercredi 15 avril, environ neuf heures du matin, le tonnerre tomba tout à coup et contre la saison, sur la tour de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, laquelle estoit une des plus hautes de France, et fust toute bruslée et plusieurs cloches fondues, avec un dommage inestimable.

C'est la pensée du poète : ... *Feriantque summos fulmina montes.*

Pour copie conforme :

Signé : VICTOR GASTEROIS.

Principal du Collège de Mortain (Manche).

Variétés



Le Mont-Saint-Michel et les Fleurs

Si, par le moindre de ses détails, le Mont est intéressant et séduisant (abstraction faite, bien entendu, des « notes » modernes et, en quelque sorte, artificielles qui altèrent son charme originel), il ne l'est pas moins si on le considère en son ensemble.

Car à la splendeur, il joint la grâce, à l'incomparable majesté de sa structure il ajoute la richesse ou la délicatesse d'une coloration merveilleuse. Il semble que le colosse soit doué de coquetterie, et que, sensible à la parure, il veuille attifer de joliesse son aspect formidable.

Qu'il s'éveille vêtu d'aurore, qu'il se drape de la brume argentée des matins, qu'il se dresse sous la chape d'or que le soleil de midi pose sur ses épaules de granit, qu'il s'assoupisse sous la résille d'azur pâle dont l'enveloppent les nuits de lune, le décor changeant que lui prodiguent les heures ou les saisons ne le peuvent satisfaire. Il exige une parure qui lui soit propre, et, sur sa cuirasse de pierre, il jette un lumineux manteau de fleurs.

Sitôt que la fin de la saison rude lui permet d'embellir le sombre harnois où se sont brisés les efforts de la tempête, des touches d'or, discrètes et rares d'abord, puis plus nombreuses et plus éclatantes, éclairent ses flancs noirs, escaladent ses murailles à pic, s'incrustent aux moindres interstices, et sous la montée légère des violiers qui mordent et mordent ses parois et mettent à ses créneaux un diadème souple de métal précieux, le Mont revêt une armure de parade, damasquinée de corolles vives.

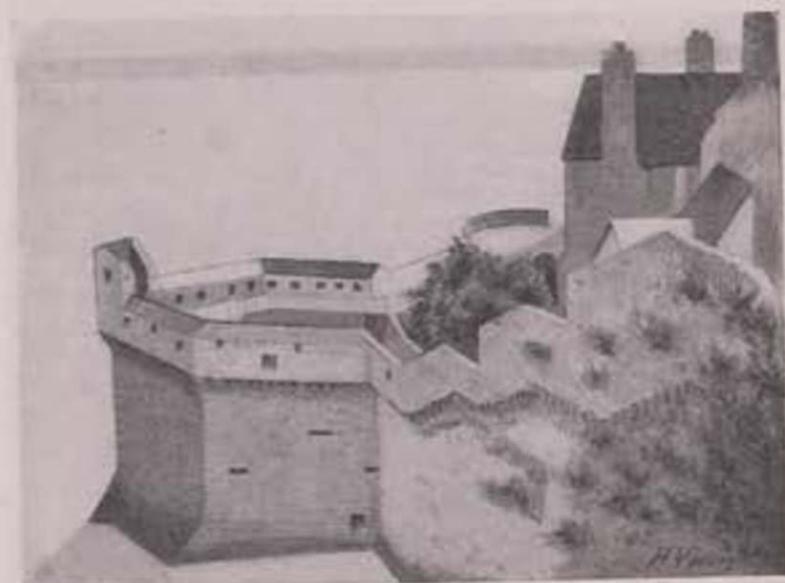
Puis, peu à peu, de larges grappes mauves s'y accrochent çà et là, insensiblement s'étendent et recouvrent de panaches clairs le placage de bronze ardent, et le lilas de terre, vainqueur du violier, balance ses pendeloques pâles sur ses sœurs marines, les algues, qui enguirlandent de pourpre les soubassements cyclopéens.

Mais ce n'est point encore la fleur favorite du Mont : sa pré-

férée, c'est l'œillet, « son » œillet, le tendre œillet de Saint-Michel ; et dès qu'arrivent les beaux jours avec juin, c'est à lui qu'il emprunte la robe qui le voile de rose et mêle sa senteur fine aux effluves salins de la brise.

Alors la vision est magique du grand Mont, le pied cerné de l'émail glauque des flots ou du tapis blond des sables, la tête perdue dans la nue, érigeant sa masse rosée sur un ciel couleur de bleuets.

Jusqu'aux mois noirs, il garde la robe soyeuse, tissée de fleurs délicates, parcourue de longs frissons moirés au souffle



Les Remparts fleuris

du large, et le contraste est émouvant des pétales menus et si frères penchés sur l'abîme où s'étale le galop frangé d'écume du flux.

Octobre vient. Le clair manteau s'efface et se troue. Lors, comme un moine guerrier dont l'armure transparait sous les broderies de l'habit sacerdotal, le Mont dresse son cimier où étincellent les ailes d'or de l'Archange. Debout, armé déjà, dans la flamme des crépuscules, il officie sous le camail qu'il va quitter pour le combat. Et, aux obliques rayons d'un soleil expirant, sa grande ombre s'étend au loin sur la mer en un large geste de bénédiction suprême.

Arselme CHANGEUR.



Les Prisons, les Prisonniers

Avant les âges nouveaux que la Révolution inaugure et commence, le monastère ne fut pas toujours qu'un logis de piété, de labours discrets, de retraite sainte. Derrière ces hautes murailles priaient les Bénédictins, mais aussi gémissaient, ou du moins s'ennuyaient lourdement, quelques prisonniers. La justice royale envoyait là quelques pensionnaires, non pas certes volontaires ; ils y vivaient languissamment, entre les immensités souvent inclementes du ciel et les moroses immensités de l'Océan.

Les cages, dites « de fer », n'étaient le plus souvent qu'une menace et un épouvantail ; encore serait-il trop complaisant de croire qu'elles n'ont jamais été habitées que par les rats ou les chauves-souris. Mais ceux-là mêmes qui n'étaient que des hôtes obligés, ne trouvaient certainement nulle compensation à leur disgrâce et à leur ennui dans les magnificences de la nature et de l'art qui nous sont aujourd'hui de suprêmes délices. Un Desforges, poète parisien habitué de l'Opéra, et qui vivait au temps de Louis XV et de Pompadour, n'était pas pour goûter la Merveille, ni les grèves environnantes. Il ne semble pas que Barbès ou Blanqui, vétérans obstinés et chevronnés des prisons modernes, se soient jamais extasiés, eux non plus, devant ces beautés un peu farouches. Barbès devait apprécier la hauteur des murs, mais un peu cruellement, lorsque, pendu à ses draps comme une araignée à son fil, il tombait lourdement sur le sol, sa tentative d'évasion avec quatre autres détenus, comme lui prisonniers politiques, ayant ainsi piteusement échoué. Au reste, l'intelligence de l'art du moyen âge, la passion des sites grandioses sont une mode assez nouvelle. Lorsque la Révolution eut chassé les moines et fait du Mont-Saint-Michel le Mont libre, le Mont n'est plus qu'une prison ; cette appellation de « libre » nous l'annonce et le proclame. Au reste, il n'y eut jamais plus de prison qu'aux jours de la liberté.

Un décret impérial en date de 1811 fait du monastère désaffecté une maison de correction. En voilà maintenant pour cinquante-deux ans. La prison est évacuée et supprimée en 1863. Les prisonniers sont, pour la plupart, de droit commun, trou-

peau vulgaire et anonyme. C'est surtout dans les prisons qu'une aristocratie se dégage et s'impose. La gloire rayonne à travers les plus sombres murailles ; et d'aucuns, peu nombreux, d'autant plus célèbres et plus intéressants, détachent seuls leur personnalité, et même laissent leurs fantômes, longtemps ineffacés, dans cette ombre, ce silence et ce mystère. C'est ainsi que les détenus politiques prétent je ne sais quel attrait de poésie, de roman, à ces pierres, où des centaines de pauvres hères ont peiné, ne laissant sur le granit que des initiales indifférentes, des noms obscurs, et que nul ne prend la peine d'épeler. Ils ne sont que des chiffres succédant à d'autres chiffres, et la gloire, la pitié même, insoucieuses, les oublient et les ignorent.

Cette prison, ainsi tout à la fois très célèbre et très obscure, en mon enfance, je l'ai connue. On la visitait aisément, du moins en quelques-unes de ses régions. On avait aménagé les bâtiments à cet usage nouveau que les premiers constructeurs ne pouvaient pressentir. En effet, si le vieux monastère avait eu ses prisonniers, ils étaient très peu nombreux. Quelques chambres discrètes, quelques cachots peut-être, leur suffisaient, mais la société, la justice sa force vengeresse, jetaient désormais, en cette maison dolente, gémonies redoutées, tout un flot de sanie humaine. Aux détenus politiques on avait taillé et réservé, dans ce qui fut le logis de l'abbé, des chambres particulières ; et les hautes salles se partageaient en plusieurs étages. Mais le reste de la population s'entassait en des ateliers, des dortoirs, des promenoirs, honteuse de promiscuité. Il me souvient très bien, auprès de l'entrée principale, d'un comptoir où des objets étaient vendus, ouvrage ingénieux des prisonniers, leur distraction, leur amusette et leurs profits. Mon père m'achète un fouet dont le manche est de cordelettes entrecroisées et de couleurs diverses. C'est gentil, c'est joli ; je n'étais plus un enfant que je le gardais encore.

Je me vois cheminant à travers des corridors ténébreux, sur les dalles retentissantes, sous les murs humides. Le décor est d'un mélodrame effrayant et farouche. Les gardiens sont des porte-clés. On tire des verrous, on ouvre beaucoup de portes, on en ferme plus encore. Telle est l'impression enfantine et naïve qui m'est restée. Si mon père ne m'eût accompagné, je crois que j'aurais crié de peur. Quelquefois, c'est la nuit ; le plus souvent, ce n'est que l'ombre lourde et qui grandit les choses jusqu'à je ne sais quelle fantastique épouvante. On cherche des humains, et l'on voit des spectres. On n'ose parler, et des appels se répondent de résonnances lugubrement prolongées ; aussi les mots ne sont-ils pas reconnaissables. Ce sont des sanglots, des menaces, des plaintes, des lamentations.

Cependant, nous montons, nous montons. La pierre se découpe autour de nous ; elle s'éclaire, la joie revient. La prison, qui pesait à nos fronts, est maintenant sous nos pieds. La liberté est partout, dans l'espace, dans l'infini, dans le cri des hirondelles. La plateforme est très étroite où nous voilà parvenus. On plane. Le Mont s'enfoncé. Il n'est plus pour nous sur la terre que la place bien réduite où nous risquons quelques enjam-

bées. Le vent souffle, furieux, gémissant ; et pourtant, au sortir de ce cauchemar de tout à l'heure, quel beau rêve radieux nous enveloppe et nous ravit !

Une brusque rafale, et voilà mon chapeau emporté. Je le cherche ; il est loin ; je l'aperçois un instant, plus petit qu'un



Les Cachots

goéland qui passe. Enfin nous redescendons. Que de souvenirs, mais plus de chapeau !

Depuis, j'ai revu le Mont-Saint-Michel, je l'ai mieux compris, plus admiré ; mais il ne fut jamais plus pittoresque, mieux inoubliable, et dès lors, voyageur moins naïf, j'ai négligé de le saluer.

L. AUGÉ DE LASSUS.

Avis divers

Rectification

L'auteur de l'article inséré au n° 4 de notre bulletin, page 79, touchant les Travaux communaux, nous demande de nous prêter à rectifier son article en supprimant, à la 47^e ligne, les mots : « dont elle est seulement usufruitière ». Nous nous empressons, par le présent avis, d'obtempérer à son désir.

Clichés pour projections

Il a été fait don à notre Association d'un grand nombre de clichés pour projections. Nous procédons en ce moment à leur classement, et nous tiendrons très prochainement, à la disposition des conférenciers et de nos secrétaires correspondants, plusieurs séries de ces clichés fort intéressants, dont la plupart, reproductions de documents, de plans, de vues prises sur nature, sont dus à la générosité de MM. Charles-Henri Besnard, architecte, secrétaire du Comité ; M. Blondel, secrétaire correspondant à Chartres ; M. Lemonnier, secrétaire correspondant à Villedieu ; M. Gossin, membre du Comité de Direction ; M. Mahondeau de Villethion, publiciste, et H. Voisin, secrétaire général.

Gravures

Nous rappelons que les gravures remises à tous nos sociétaires et associés, en 1912 et 1913, sont les deux premières d'une série que compte publier notre Association. Pour les années suivantes, d'autres gravures sont en préparation. Nous pouvons donc déjà affirmer à tous les Amis du Mont-Saint-Michel, souscripteurs à notre œuvre, qu'ils se trouveront en possession, d'ici quelques années, d'une collection de gravures très remarquable sur la célèbre Merveille. Nous nous plaisons à penser que ces collections, répandues dans toutes les contrées, seront la plus belle œuvre de propagande que notre Association aura pu réaliser.

Nous remettrons aux conservateurs de musées, qui voudraient bien nous en faire la demande, des exemplaires dont nous disposerons à cet effet.

Adhésions

Le nombre des inscriptions portées jusqu'à ce jour au registre est déjà de 2.456. Une grande partie de ces adhésions ont été recueillies par nos dévoués amis : MM. Durand de la Bédouaudière, Le Paumier, Etienne, Lebailly, Jean Leroux, auxquels nous avons remis avec plaisir les insignes en or de l'Association.

Certains de nos membres, animés du même zèle, auront aussi bientôt droit à la même distinction conférant le titre de Sociétaire perpétuel.

Panonceaux

Les panonceaux, reproduction agrandie du timbre de l'Association, gravé par M. Henri Voisin, sont mis à la disposition des com-

merçants affiliés voulant bien consentir aux membres de l'Association des réductions sur leurs tarifs.

Bulletin

Des sociétés artistiques, historiques ou archéologiques françaises ou étrangères nous ont adressé déjà les bulletins que publie leur Association.

Nous les remercions, et nous espérons que, cet envoi se généralisant, toutes les sociétés normandes, bretonnes ou d'autres régions, échangeront bientôt avec nous leurs publications.

Conférences

Au courant de ces derniers mois d'hiver, plusieurs conférences ont été organisées avec l'appui de notre Association. Nous avons, avec grand plaisir, communiqué aux organisateurs des séries de clichés qui, mieux que tous autres documents, montrent combien il est urgent de défendre le Mont.

Notre secrétaire correspondant de Chartres, M. BLONDEL, membre de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, a, le 22 décembre dernier, fait une conférence devant une Association d'Excursionnistes de Chartres qui se propose d'aller, aux premiers beaux jours, visiter le Mont-Saint-Michel.

M. Etienne DUPONT, membre de notre Comité de Direction, a, dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Malo, réuni, le 9 février dernier, 400 auditeurs.

Après avoir montré les rapports historiques de la Bretagne et du Mont-Saint-Michel, raconté la légende du menhir de Champ-Dolent et les aventures des Malouins se rendant à l'abbaye normande, au cours des siècles, M. Dupont a exposé le but poursuivi par une Association puissante et prospère qui veut que le Mont-Saint-Michel reste une île...

Une vision sur l'écran lumineux on se sont succédé quatre-vingts projections, toutes réussies grâce à l'habileté de M. Sage, des principales découvertes faites par M. Gout, l'architecte chargé de la restauration du monument, a intéressé au plus haut point l'assistance.

A Reims, M. MARGOTIN-THIÉROT, secrétaire correspondant, avec le concours de M. FINOT, professeur au collège, organisa, en février, une conférence qui obtint le plus grand succès.

Le Jeudi 3 Mars, M. BILHAUT, notre correspondant de Vire, avait organisé une conférence qui a eu lieu dans la Salle du Théâtre de la Ville. Près de 400 auditeurs ont entendu M. Etienne DUPONT, membre du Comité de Direction, qui a longuement parlé de l'histoire de la Merveille, de la question actuelle du Mont-Saint-Michel et de l'œuvre que notre Association entend poursuivre. On a beaucoup goûté les nombreuses projections faites par les soins de M. Léon LEMONNIER, notre correspondant de Villedieu.

Parmi les assistants, on remarquait M. le Maire de la ville, qui, par sa présence, nous témoigna l'intérêt qu'il porte aux Amis du Mont-Saint-Michel.

Paiement de la cotisation

Toutes les cotisations non encore perçues seront encaissées par la poste à partir du 15 Avril, avec frais de recouvrement à la charge du sociétaire ou associé.

Les gravures doivent être réclamées par les associés (au moment où ils paient leur cotisation), soit aux correspondants, soit au bureau de Paris.

Les personnes qui ne peuvent passer les prendre elles-mêmes doivent joindre 0 fr. 40 pour les recevoir sous tube et franco par la poste.

Déjeuner Trimestriel

Dans le but de nous réunir périodiquement, pour nous connaître et échanger nos idées, nous avons décidé qu'un déjeuner aurait lieu tous les trois mois, et serait annoncé dans le bulletin.

Le prochain déjeuner aura lieu le Mercredi 7 Mai, à la Grande-Taverne, 16, fg Montmartre, salon du 1^{er} étage.

Prix : 3 fr. 50, tout compris.

Prière d'adresser les adhésions au Secrétariat Général des Amis du Mont-Saint-Michel, 167, rue Montmartre, à Paris, au moins trois jours à l'avance.

LISTE D'ADMISSION (suite) (1)

Sociétaire	Associé
LA VILLE D'AVRANCHES.	
	MIM
GURTON, conc. munic., r. du Havre, Ste-Adresse.	
MIRAMIS (Léonce de), vice-consul du Brésil, r. de Biville, Ste-Adresse.	
CRÉMER (Marius), consul de Grèce, rue Dombel, Le Havre.	
FRANCO (Gaston), adjoint, r. de la Solitude, Ste-Adresse.	
CASAS, 1 ^{er} adjoint, r. d'Ignavat, Ste-Adresse.	
CRONCHER, agent princ. des Chas. réunis, Le Havre.	
TICOMER, présid. de la Soc. des Régates du Havre, r. du Havre, Ste-Adresse.	
TOGNET, ing. de la Chamb. de Com., 179, boul. de Strasbourg, Le Havre.	
BERNARD-DUBRASOCH, membre de la Chamb. de Com. du Havre, villa « Marie-Anthoinette », av. des Régates, Ste-Adresse.	
AYRES, armateur, r. du Dubocage-de-Biville, Le Havre.	
BAMMOT, membre de la Chamb. de Com., 13, r. Madame-Lafayette, Le Havre.	
TOUTU (Georges), boul. de la Gare, Fougères.	
DÉBARD, 50, r. Etienne-Marcel.	
LEMOISSE (Louis), adj. au maire, pl. de la Motte, St-Hilaire-du-Harcouët (Manche).	
GERMAIN (Adolphe), huissier, 7, pl. Toullière, St-Malo.	
BERNARD (Charles), archit., 3, r. St-Vincent, St-Malo.	
JURKLAIS (de d' Joseph), maire, r. Ange-Foulet, Paramé (I-et-V).	
GALLER (Georges), route de Bethéouf, Paramé.	
DEBARD-GUY, r. Levasseur, Dinard (I-et-V).	
GALLER (Victor), épicer, 23, r. Levasseur, Dinard.	
LAVER (Julien), 2 et 3, r. Lanjuinais, Rennes.	
COSSON (François), pharm., r. de Bellevue, Cancale (I-et-V).	
CHASSA (Joseph), pharm., 16, Gde-Rue, St-Malo.	
GOUD (Albert), 1, r. des Buthes, Bellevue (I-et-V).	
LETAIS (Albert), r. Boursaint, St-Malo.	
LEMOINE (Hippolyte), notaire honor., Le Chesnay, Sartilly (Manche).	
SAVIGNON (Géolin), 50, r. de Lannoy, Roubaix.	
LE DÉRECHAUX (l'abbé Pierre), Dorcy (Manche).	
GOUDRY (Raphaël), St-Germain-en-Laye.	
COSTASSOU (André), 42, r. St-Fiacre.	
CASAS, 6, r. Roche, Lesallpis (Seine).	
TOMAS, 2, r. Beaumont.	
CASAS (Mme), 49, av. Daumesnil, St-Mandé (Seine).	
TERSSON (Mlle Fernande), 25, av. Gambetta.	
COSSON (Mlle), Beverly, Pau.	
METSINS (Joseph), notaire, Pontarlier (Doubs).	
MARSH-BOLLAN, 20, Elvaston Place, Londres (Angl.).	
MARSH-BOLLAN, 20, Elvaston Place, Londres (Angl.).	
COSSET, Présid. du Trib. Civil de Coulanzon.	
DUNCAT, Bentley (S-et-O).	
FATYEAU (Mme), 33, r. des Bas-Sablons, St-Servan (I-et-V).	
ACTRAY, Deauville (Calvados).	
THOMAS (Carter), 1, Hanover Square, Londres (Angl.).	
GOUDRIER (Gaston), 50 bis, route du Raincy, Pavillon-sous-Bois.	
LE GUYON, 1, r. du Calvaire, Nantes.	
JOURÉ, Jullouville (Manche).	
LAOTRI (Henri), 2-1, boul. Raspail.	
POISSON (Mme), 2-1, boul. Raspail.	
GRETTO (Félicien), archit., Evian-les-Bains.	
MANFAT, Denver, Colorado (U.S.A.).	

(1) La présente liste de nos Sociétaires Perpétuels et de nos Sociétaires, inscrite depuis la publication du dernier Bulletin, fait suite à la liste précédente. Puis nous continuons celle de nos Associés dont les noms sont eux-mêmes suivis de ceux de nos adhérents.

FAUCHER (Désiré), Ford'V, par Avesnes (L.-Inf.).
 LAROCHE, boul. au 2^e Bassards, 26, r. des Cordeliers, Meaux.
 LAROCHE (Mlle), 50, boul. St-Algis, Nantes.
 GOUZEAU (Mlle), 17, r. Mercœur, Nantes.
 LAYET (le d^e), St-Lô.
 DEVERE, Abbaye de Hambye, Hambye (Manche).
 VAGIER, membre de la Chamb. de Com., 1, r. Jérôme-Belarmalo, Le Havre.
 HAMON, membre de la Chamb. de Com., 11, r. St-Julien, Le Havre.
 MASQUELAIN, membre de la Chamb. de Com., 11, q. d'Orléans, Le Havre.
 ROBERTON, membre de la Chamb. de Com., r. Casimir-Périer, Le Havre.
 LAURENT-DOUTAIN, membre de la Chamb. de Com., r. de la Mer, Ste-Adresse.
 MASQUELAIN, lieutenant-col. en retraite, r. du Havre, Ste-Adresse.
 LARSA, ingénieur, 136, boul. Foch, Paris.
 FROSTOT (Julien), tailleur, 81, boul. Sebastopol.
 BAZIN (Mlle Adolphe), modiste, 8, r. Bourbon, Rennes.
 GARE (Ferdinand), 6, r. Boumaloir, Rennes.
 BAZIN (Mlle Jeanne), 1, r. d'Estrées, Rennes.
 COMES (Louis), architecte, 25, boul. Foch, villa « Mary Alice », Dinard (L.-et-V.).
 CHAT (Ernest), pharmacien, 101, Gde-Rue, Dinard.
 LEVE (Paul), villa « Kur Mand », Carrefour Rochebonne, Paramé (L.-et-V.).
 HENY, 3 bis, r. Ville-Vépin, St-Servan.
 BRICAT (Alphonse), notaire, 1, r. Constantine, St-Servan.
 BOMBI (Mme Stéphanie), pension de famille, 10, r. du Pré-Beccol, St-Servan.
 BOUT (Abbé Jean), curé de St-Brice-en-Coglès (L.-et-V.).
 LAROCHE (Jean), délégué du Touring-Club, 115, r. du Mans, Alençon.
 PRÉSENTIN (Lucien), ingénieur, 11, r. Buisart-de-Ermond, Reims.
 BOURGAIN (Gaston), avocat, 13, r. Jules-Lecœur, Le Havre.
 BICHAY (René), avocat hon., 51, r. de Mexi-ço, Le Havre.
 LESACIEN (Benjamin), expert-géom., 1, r. Clouart, Ernée (Mayenne).
 LESACIEN fils, expert-géom., 1, r. Clouart, Ernée (Mayenne).
 GUYOT (François), au Rignou, par Vastorte (Mayenne).
 DE MANAN, pl. de l'Hôtel-de-Ville, Ernée (Mayenne).
 HÉROU (com.), 17, r. de la Duché, Cherbourg.
 COTARD (Albert), off. de l'inst. publ. et du M. A., 1, r. Tiron.
 DAMEZ (Léon), 1, cité Montiers.
 LAROMÉ (Henry), avocat à la Cour de Paris, 103, boul. Souff.
 ARMAND-DREZAN et Cie, 1, pl. Pierre-Lafitte, Bordeaux.
 ARBLAND (Emile), r. d'Orléans, Saumur (M.-et-L.).
 KUYVILLER (André de), 9, av. Roche.
 DESBAYES (Eda), céramiste, r. Félix-Zien.
 FERNANDEZ (René), 1, r. de Nantes, Fougères.
 FALLAIS, 3, pl. de l'Eglise, Levallois-Perret.
 GOUZEAU (Fugère), 19, r. de la Pitié.
 GERSON, villa Marie-Louise, allée du Clos-Baudouin, Cernay-Ermond (S.-et-O.).
 DREYFUS (Albert), 9, r. Carnot.

BLOUIS (Abbé), curé de Moidrey, par Fontenay (Manche).
 NELLE (Mme), r. Pinterie, Fougères.
 NELLE, 8, r. de LUYEN.
 SOFFRAY (Pierre), imprimeur, r. Kléber, Fougères.
 FÉROU (Antonin), avocat, 17, q. de la République, Mayenne.
 ROCHAMBEAU (le Vic de), lieut. au chef d'Inf., r. Ambroise-de-Loré, Mayenne.
 DUCLOS (Charles), avocat, 23, r. Ambroise-de-Loré, Mayenne.
 LINTIER (Louis), Maire, r. Paul Lintier, Mayenne.
 FOSTRAUX (André), r. de l'Hôtel-de-Ville, Mayenne.
 RAYCALLE (Henri), notaire, r. Jacques-Lafitte, Mayenne.
 DECIAN DE LA BÉCAUBIÈRE (Mme), 10, r. Roullou, Mayenne.
 FOUCAULT (Mme), 6, r. St-Anne, Mayenne.
 BENOISTE (Ernest), 6, r. St-Anne, Mayenne.
 GÉRARD, pharmacien, r. St-Martin, Mayenne.
 FÉROU (Gustave), ex-Vallées, Mayenne.
 MULET (Mme), r. Notre-Dame, Mayenne.
 ANGL, 2 et 1, r. de la Forêt, Fougères.
 MARY, r. Thiers, Dinan.
 DANÉ, r. Carnot, Dinan.
 MAOCH, pl. du Champ, Dinan.
 LEMASSON (J.-B.), bûcheron, 10, pl. du Champ, Dinan.
 BOUTIER, r. de la Gare, Dinan.
 MENELLE (le d^e), 13, r. de l'Université, Reims.
 FORTYEN, architecte, 1, r. de la Belle-Image, Reims.
 DEVEAUX, architecte, 1, r. de la Belle-Image, Reims.
 LAWREYWAITE, vice-consul d'Angl., 17, r. des Méloons, Reims.
 BECKER (père), ag. de change, hon., 76, r. de Talleyrand, Reims.
 BECKER (fils), agent de change, 7, r. de Talleyrand, Reims.
 CAILLIAT (Léon), 55, r. Fougères, Reims.
 CAILLIAT (Marcel), 55, r. Fougères, Reims.
 BECKER, 8, r. du Levant, Reims.
 DELAVALLÉE, 32, boul. Lindy, Reims.
 LUCAS, 50, r. Libergier, Reims.
 FAUPEL (Paul), 6, r. Jacquart, Reims.
 MICHELARD (Victor), avocat, 5, r. des Coms, Reims.
 GOSSE, 10, pl. Godinot, Reims.
 BOURG (Paul), notaire hon., 11, r. du Clôter, Reims.
 DUCX (André), notaire, 11, r. du Metz, Reims.
 HENRIET-BOUSSOUCHE, 10, r. de l'Université, Reims.
 JOUVEY, 10, r. du Metz, Reims.
 MICHON (Henri de), 6, r. du Metz, Reims.
 HENRIET (Charles), 27, r. Andriens, Reims.
 DEBAY et Cie, 23, boul. de la Paix, Reims.
 BOURG (Louis), 13, r. Nicolas-Henriot, Reims.
 DEVAL, bâtonnier de l'Ordre des avocats, 10, r. des Telliers, Reims.
 LAUREN (Gaston), peintre-verrier, 56, r. Brulés, Reims.
 GRANGE, 13, r. de Madrid.
 BEAUFER, PACHYMER, usine de Flébac (H.-L.).
 AMAND, r. de la Banque, Flers (Orne).
 JACQUES (Alphonse), propriét., Genêts (Manche).
 BRUBERANNE (Henry), avocat, 1, pl. du Marché, Dinan (C.-de-N.).
 BICHSEL (Aristide), art-peintre, r. Haute-Vole, Dinan.

GOUZEAU (Eugène), notaire, r. Porte-Duclou, Flançois (C.-de-N.).
 LE FIAC'h (Louis), voyag. de com., 7, r. de Concarneau, Quimper.
 TROUPE (Désiré), pharm., 9, r. St-Goulo, St-Brieuc.
 HÉROU DE LA HÉBATHIÈRE (Ernest), com., 17, r. d'Orléans, St-Brieuc.
 BANOUC (Emile), art-peintre, 15, r. Beau, St-Brieuc.
 HÉROU DE LA HÉBATHIÈRE (Francis), archit., 41, boul. National, St-Brieuc.
 MALLEY (le d^e François), 19, r. des Feuillantes.
 FOUSSIS (Eugène), direct. de la Comp. d'Ass. la Sécurité Française, 55, av. du Maine.
 DELARUE, minotier, Antrain (L.-et-V.).
 LEVE, 11, r. de Lisbonne.
 CAZAT (d^e), 10, Ecole de Droit, Montpellier.
 LA COMMUNE DE TAMIS.
 LA COMMUNE DE DOUVILLE.
 LA COMMUNE DE SAINT-AYAN-DES-PRÉAUX.
 LERIE, 18, r. du Collège, Avranches.
 ROUSSEAU (Rimé), chât. du Bois-Chiquet, par Servon (Manche).
 LEVE (Gaston), notaire, 41, r. Grand-Pont, Rouen.
 GUYEN (Mme Henriette de), 50, boul. de Strasbourg, Le Havre.
 DELAROUSSE (Gustave), hôtelier, hôtel de l'Univers, St-Lô.
 FÉROU (René), greff. au trib. civil, Provins (S.-et-M.).
 ANTOINETTE (Achille), entr. de fumisterie, 27, Grande-Rue, Sevres.
 MOUTIER (Eugène), entr. de serrurerie, 11-13, r. des Cloches, St-Germain-en-Laye.
 LÉVÊQUE (Charles), még., 1, r. de Passy, St-Germain-en-Laye.
 BERTHMAN (Arthur), entr. de menuis., 67, r. de Pologne, St-Germain-en-Laye.
 BOURGAIN (Georges), homme de lettres, 11, pl. du Château, St-Germain-en-Laye.
 BOURG, architecte, 5, r. Ampère, St-Germain-en-Laye.
 SAINT-FRANÇOIS (Fernand de), 166, tg. Saint-Honoré.
 PLANSON, maître, à Dol (L.-et-V.).
 BÉAN (J.-B.), 3, pl. Gambetta, Fougères.
 CONVAINCHON (Albert), 13, r. Nationale, Fougères.
 VELOT (Francisque), ingénieur et m., pl. de la Gare, Fougères.
 COCAN (Abraham), r. Pinterie, Fougères.
 LEBRETON (Jean), 1 bis, r. du Tribunal, Fougères.
 SICARD (J.), 10 bis, r. du Tribunal, Fougères.
 NODIN (Julien), boul. de la Gare, Fougères.
 SERRET, 13, r. Bachelier, Roubaix.
 WERACK (Henri), 14, r. Valmy, Roubaix.
 DUCOY (Charles), 13, r. du Tribunal, Fougères.
 BEAUGRAND (Eugène), Porte St-Léonard, Fougères.
 FAUCHER (Eugène), St-Brice-en-Coglès, près Fougères.
 RAYMOND (Jules), 5, r. de la Forêt, Fougères.
 GUYARD (Joseph), r. du Marché, Fougères.
 SÉBASTIEN (J.-M.), r. du Marché, Fougères.
 RIVEL (Pierre), 8, r. du Tribunal, Fougères.
 FÉROU (Emile), 11, boul. de la Gare, Fougères.
 PUELAN (Georges), 11, r. Nationale, Fougères.
 NODIN (Jules), r. de Nantes, Fougères.
 LANGLES (Alexandre), 1, r. Nationale, Fougères.
 MONI (Auge), r. du Marché, Fougères.
 GUYEN (Benjamin), 11, r. Roche, Fougères.

TROUPE (Emile), r. des Feuillantes, Fougères.
 DEBAY, 11, r. des Vallées, Fougères.
 MONTAUD (Mme Marguerite), art-peintre, 7, av. des Monts-Clairs, Colmar.
 BRACONNIER, avocat, Coulommiers (S.-et-M.).
 LE SOTER (Adolphe), direct. de la Société Générale, Coulommiers (S.-et-M.).
 LE COU, capit. en ret., r. Bédan, Pont-l'Évêque.
 PAIS, maître d'hôtel, 1, r. Grand-St-Michel, Pont-l'Évêque.
 GOUZEAU, hôtel Gare, 1, r. Claude-Decaen.
 NISSEY (Mme veuve), boul. de Rochebonne, chât. Jules, Paramé (L.-et-V.).
 FROSTOT (Mlle), St-Comand, chât. de la Ville-Bague.
 AMILOU, percepteur des Finances de Versailles.
 GUYEN (Ferdinand), hôtel de la Paix, en face la Gare, Nevers (Nièvre).
 STURRY (le d^e Jules), 10, r. St-Etienne, Nevers (Nièvre).
 LE MOUËZIN, ing. civil, 80, r. Talbot, Pavillon 3.
 BOURGAIN (Mme), Erville-Bague, par Saucqueville, près Cherbourg (Manche).
 LEVE (Octave), notaire honoraire, 10, av. Jehan-de-Banne, Chartres (E.-et-L.).
 FOUSSIS (René), 5, r. Garibaldi, St-Maur (Seine).
 BEAN (Marcel), 1, r. Etienne-Dolet, Surveys.
 CÉCILEY, comptable, 60, r. St-Lazare.
 FAUCHER (Georges), 101, r. St-Martin.
 COCÉ (Abbé), professeur au collège S-Dame, Valenciennes.
 VELOT (Georges).
 FONTAINE (Albert), 60, r. Marché.
 BRUNO (Auguste), 18, r. Fontaine-au-Bol.
 CAMERON (Emile), 16, r. du Rocher.
 FROSTOT (Albert), 5, r. Biscornet.
 FROSTOT (Marcel), négl. en fers, r. de la République, St-Bilaire-du-Barcoët (Manche).
 Société d'histoire et d'archéologie de l'arr. de Mortain (M. Victor GUYENON, prés.).
 LESACIEN (Alphonse), avocat, Grande-Rue, Mortain (Manche).
 TROUPE (Joseph), notaire, Grande-Rue, Ducey (Manche).
 FÉROU (le d^e Albert), maire de Ducey (Manche).
 COCAN (Charles), pharm., Grande-Rue, Ducey (Manche).
 BICHAY (Louis), cons. gën. de la Manche, maire de Barenou.
 NEVEY (Emile), chirurgien-dentiste, 11, r. Le-campion, Granville (Manche).
 LACROIX (Charles), 13, r. de Coulances, Granville (Manche).
 LARONNET (Gustave), pharm., 1, r. du Lycée, Coulances (Manche).
 DEBOUY (le d^e Pierre), 19, r. de l'Ouest, Coulances (Manche).
 HAMEL (André), notaire, Erthal.
 TRUAT (Henri), prof. à l'école prim. sup., 11, r. de la Concorde, Granville (Manche).
 MAURE, dir. de l'école prim. sup., Granville.
 MARCHEUX, prof. à l'école prim. sup., Granville.
 ROBERT (l'Abbé), prof., Institution St-Vincent, Rennes.
 COMBES DE MARILLY (Arthur de), villa St-Georges, St-Lô.
 COMBES DE MARILLY (Henri de), villa St-Georges, St-Lô.
 LÉVÊQUE (le d^e Aug.-Henri), rue Tasteron, St-Lô.
 BICHAY (le d^e Léon), 10, r. du Château, St-Lô.

NOYER (Raphaël), 21, r. Tortieron, St-Lô.
 THOMAS, maison Davenière, 45, r. du Sautier.
 Société d'Archéologie à Evreux-Les, 14, r. St-Pierre, Chartres.
 DELARUE, musicien, Andrain (L.-et-V.).
 BELLARD (Jules), trésorier payeur-général, 61, r. de Bonneval, Chartres.
 GONON (Albert), hâtier, r. du Champ-de-Foire, La Haye-Pesset (Manche).
 PÉTEL, hôtel, pl. Thiers, Fécamp (S.-Inf.).
 RAYAT, hôtel, r. des Forêts, Fécamp (S.-Inf.).
 LAMOUSSE, notaire, Fécamp (S.-Inf.).
 JAMET (Pascal), 36, r. de Ramboulet.
 SOYER (Lucien), 4, r. Mayran.
 VALETTE (Victor des), chât. de Champ, Ambrières (Mayenne).
 LARLANC (Edmond), avocat, r. des Capucins (Mayenne).
 EXAULT (Joseph), direct. du Grand Hôtel, r. Ambroise-de-Loré (Mayenne).
 POTTAINE (Robert), 26, r. Traversière.
 MAY (Alfred), 1, Porte d'Orléans, Rennes.
 GOURNAY (Cécile de la), chât. des Hurlières, Châtillon-en-Vendelois (L.-et-V.).
 FANTHIER (Albert), 14, boul. de la Gare, Fougères.
 CHARLES-SERVIGNAN, député, r. Ambroise-de-Loré, Mayenne.
 LAURANCE (Louis de), pl. de Hecot, Mayenne.
 BIZYANUS (Paul des), chât. de la Follière, Le Châtelier, près Fougères.
 NOGENT, 2, r. de Hecot.
 TISSIER (Henry Walter), manufact., 70, Hillfield av., Botocoy Lodéon, N.
 YVES (Léon), 16, r. du Bourg-baisson, St-Lô.
 LEBLANC (Fernand), dentiste, pl. Bricqueville, Cherbourg (Manche).
 MARIU, député de la Manche, maire de Cherbourg.
 FOLLAIN (Edmond-Marie), avocat, 10, r. du Tribunal, Valognes (Manche).
 DUVAL (de d'Henri), 21, r. de Pokerie, Valognes (Manche).
 SERRON (Charles), avocat, 6, r. de Welsak, Valognes.
 FROGAN, hôtelier, r. du Calvados, Vire (Calvados).
 BILBAUT (Georges), prof. de dessin, Vire (Calvados).
 WAIN (Marcel), 2, r. Costeau.
 MÉZONIER (Gabriel), 21, av. Daumesnil.
 PLANT (Alcide), 25, boul. Soult.
 BOUCCHE (Jean), 24, r. Tournefort.
 COSTE (Henri), projeté de l'Hôtel du Nord et des Trois-Gouronnes, r. Locampou, Granville (Manche).
 DURAU (Pierre), 1, r. des Petits-Fossés, Tarbes (Hes-Pyr.).
 SEWAS (Paul), économiste de l'Hôpital, r. des Chèvres, Pontorson (Manche).
 PERROS (Lucien), 21, r. Dupont-des-Loges, Rennes.
 ROUSSEAU (Léon), entrep., 21, r. Bellegarde, Toulouse.
 RUCHE, 19, av. Mac-Mahon.
 SEWAS, 27, quai Bourbon.
 AUBRY (Alfred), 26, r. Bourdet, Bouffeur (Calvados).
 CHAIS, 15, r. de Crouel.
 GUYOT (Eugène), r. des Feuberies, Fougères.
 DULAT (Mme Louis), Le Mont-Saint-Michel (Manche).
 TRIER (Pierre), avocat, 25, boul. Gergovia, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).
 GRAC, 59, r. du Légal, Vervy (Seine).
 D'AMMERS (Mlle), 10, r. de Fleury, Clamart (Seine).

LEZOUZ, ing. civil, Fiers-en-Eccléroux (Nord).
 AVELIN (l'Abbé), prof. à l'Institution N-Da-me, Valenciennes (Nord).
 LORVINS (Henri), étudiant, Louvignies-Quenoy (Nord).
 VALETTE (Charles), étudiant, Bury (Aisne).
 DERAYNS (Jean), étudiant, Saullain (Nord).
 LEURUS (François), étudiant, 12, r. de la République, Maubeuge (Nord).
 POCHIER (Léon), étudiant, 265, r. de Condé, Anzin (Nord).
 LEVILLER (Edmond), étudiant, Hupres (Nord).

Adhérents

MM.

ESNÉ (Emile), 6, r. Stanislas.
 MARLET (René), 11, r. de Beauvais, Chartres.
 GOSY (Alcine), géomètre, 11, r. Aubert, St-Denis.
 MONTAST (René), 17, r. de l'Aqueduc.
 LOMEL (Albert), publiciste, 25, r. Eugène-Carrère.
 COLAS (Lucien), 26, r. St-Maur.
 LAURENS (Jules), 21, r. Lecarpentier, Granville.
 CAROLUS DUBAY, 11, pass. Stanislas.
 GOURTIN (Mme), Sallanches (H.-S.).
 GARD, instituteur en ret., Pont-de-Veylle (Ain).
 GAUTHIER (Ch. Alb.), archit., 25, r. Cassette.
 VIVY (Henri), r. de l'Hôpital, Les Sables-d'Olonne.
 LUCHE, 1, r. Porte-Côte, Blois.
 SAUVAGE (Henri), 18, r. du Foix, Blois.
 DUBAY (Pierre), 69, av. de St-Gervais, Blois.
 DELAYUE, q. Clysse-Bernard, Blois.
 FILLAY (Hubert), Mail-Choussay, Blois.
 RICE, r. Porte-Côte, Blois.
 RUSSEAU, pl. d'Armes, Romorantin.
 CHAUVILLON, r. du Fort, Romorantin.
 LAURENS (Henri), 5, r. de Tournou.
 LEVYÉRON, archit., Pontorson (Manche).
 BESSE (Emile), 10, r. de la Boule, Fiers (Orne).
 CHOU (Emile), Digneles (Orne).
 AMYNS (Louis), archit., 16, r. de la Banque, Fiers.
 FOLLAIN (Marie), St-Georges, près Fiers (Orne).
 GUESNIN, armateur, Cancale (L.-et-V.).
 POCLEY, 66 bis, boul. Maillot, Neuilly-sur-Seine.
 LÉVE, 18 bis, r. d'Hauteville.
 VALLET, 25, r. Decamps.
 BIAN, 3, allée de Gagny, Le Balay.
 BIAN (Raymond), homme de lettres, 57, r. Gambetta, Dieppe.
 BLOUÉ, clerc d'avoué, r. des 4 Pavillons, St-Servan (L.-et-V.).
 LESOUREN, 21, r. St-Brice, Chartres.
 SAINT-PIERRE (de), Avranches (Manche).
 PÉVEL, Saint-Lô.
 SOUL (André), 12, r. de Thorigny.
 FOSVILLE (Eug.), recev. des Finances, r. Courneval, Reims.
 LEMARQUANT (Stéphane), 15, r. J. Ferry, Wamp.
 DUTYNS (Oclève), adj. au maire, La Ferté-aux-Étangs (Orne).
 LEON (Mme), 25, r. Passagen, Berlin.
 SERRON (Lucien), 212, r. de Biroll.
 BEYROT, r. du Ig Potomonière.
 MIGNON, r. Beautrillis.
 LACY, r. Duconicé.
 FURVYNS AMMONS, Parkkiff Youkers, New-York.

MOUCAN (Ollé), 20, 12 St-Honoré.
 BARRON, 20, av. de la Gare, Nanterre.
 GRUMBACH (Mme), 120, av. de Villiers.
 BOCHAT (Mme), av. Cléry et Robert, Bois-Colombes.
 LON (Mme), 111, r. de Rennes.
 PRICE (Mme), 66, r. Ordener.
 TARDY, 21, r. de Touraine.
 DUBOIS, 39, r. Vauquaire.
 DELASTRE, 115, r. Legendre.
 MILLOT, 9, r. de la Fraternité, Vincennes.
 BOSCHANNON, percepteur, Nonancourt (Eure).
 BACHMANN (Mme), 30, r. Vernier.
 CHAMPEL, 21, r. du Rocher.
 FRAISSY, 25, r. de Vaugirard.
 LE PERONNIER, 11, r. Milton.
 SARRA (Mme), 6, cité Rougemont.
 BARRON (Mlle Marie), Le Mont-Saint-Michel.
 BERTHOUD (Maurice), Le Mont-Saint-Michel.
 MIGNON (Mlle Armadine), 7, r. Notre-Dame, Vire.
 LECOSTE, 17, av. du Bel-Air.
 THIBAUT, 2, imp. du Merle-Blanc, Brest.
 THIBAUT (Mme), 3, imp. du Merle-Blanc, Brest.
 LÉVY, cité de Belle-Vue, près la Gare, Avranches.
 BAIRE (René), Indit, Vains, par Avranches.
 LUN, Paris.
 GOURNAY, 206, boul. St-Germain.
 ROUAT (Pierre), 57, boul. Beaunejour.
 CHAMPEL, 8, r. Bonaparte.
 LÉVE (Mlle Madeleine), 45, r. Cambon.
 GOLLAND, instituteur, 53, r. St-Roller, Rennes.
 ANDRÉAS (S. Jones), London.
 BUNDE, Richelieu (L.-et-V.).
 MAGEUNE, pharmac., St-Malo.
 TRUCILLARD, chanteur, boul. de Tours, La-val.
 PERRON, La Roche (Gironde).
 LE ROUX, aux Andrais.
 DENON (l'Abbé), r. Margenta, Laval.
 PERROS (Louis), 6, r. du Marché St-Honoré.
 LE PAVILLON DE ROUSSEAU (Guy), 55, boul. Sévigné, Rennes.
 MIGNON, Gourzon.
 BRACQ (Mme), Saumur.
 BAYETTES, Angoulême.
 DRYAT (Louis), off. d'art., Versailles.
 FERRON (Mme), av. de la Motte-Piquet.
 JOCARD (Mme), Versailles.
 ANJOU, 10, r. Logelbach.
 MELLAIN (l'Abbé), secrét. génér. des « Amis des Arts », 4, r. des Repas.
 CAVALARI, r. Mavin.
 KERRIGAN (Mme), r. Buffault.
 LEBLANC, 20, r. Tranchet.
 DEMONTE (l'Abbé), St-Georges, près Fiers (Orne).
 LINDOX (François), r. des Mousset, Paramé (L.-et-V.).
 BERNARD (Ed.), r. Corlembert.
 GRASSET, 90, r. d'Anjou, Versailles.
 GRASSET (Mlle Marguerite), 90, r. d'Anjou, Versailles.
 LORD BOWEN, Allingham Shrewsbury (Angl.).
 DUYAL-RANDU, 3, r. Bousseau, Versailles.
 GIGNON, r. des Moniquefaires, Fussy-Trévis.
 MÉGNANT, Paris.
 FRISBY (Mme), England.
 FLAMAND, r. des Bois, Louveciennes (S.-et-O.).
 ALLIARD (Alfred), 1, r. de l'Horloge, Rennes.
 REYNES (F.), 9, r. Montau, Marseille.
 CHATELAIN, 17, r. de Bellechasse.

CANNON (Mme Vve Abel), 4, r. Fillion.
 FERRON (Fernand), 5, r. Gassendi.
 DUBOIS, r. Truffaut.
 HAYEN, 61, r. des Mirais.
 RAYNA, 14, r. de Seine.
 PERROS, 97, boul. St-Michel.
 ESPYAN, 19, r. de Beaune.
 DUBOIS (H.), Créteil (Seine).
 FERRON, secrét. de la Mairie, St-Mandé (Seine).
 GOSSET, Street Ker Bol, Londres.
 DUPUY d'ANGLAN (Noël), boul. d'Enfer, Cognac (Charente).
 BOVIS (Jules), r. de Clamart, Châtillon-sous-Bagnaux (Seine).
 FRANKY (Mlle Lucie), Goben Strass, 30, Bicheford, Londres.
 LE PELLATIER, 1, r. de l'Odéon.
 COLAS, 17, r. d'Angoulême.
 BERNARD, Mellahou (Tunisie).
 PHILIPPE (Charles), chem. St-Georges, Villeneuve-le-Roy (S.-et-O.).
 TISSIER (Mme Marguerite), r. du Chalet, Candoran (Gironde).
 CHAMPEL (François), Pontorson.
 RAYONET, chansonnier honoraire, 28, r. Rodrigues-Picore, Bordeaux.
 BARRON, St-Germain.
 BARRON (Mme Mary), St-Anne, England.
 HANCOCK (Mme Mary-Louise), 74, Southport R. S. Oulivier (Angl.).
 FERRON (Mme), r. Desvalois, Versailles.
 PÉTEL (Aimé), boul. de Strasbourg.
 MIGNON (André), r. Isenhard, Evreux.
 LE DUCAS (Mme), 24, r. d'Aiguillon, Brest.
 BODILLY (Mme), r. Desvalois, Versailles.
 GUYON, boul. Berthier.
 VASSIER (Emile), r. des Anges, Liège (Belg.).
 FERRON (Angèle), r. Grande, St-James (Manche).
 GUYON (Mme), r. Emile-Augier, Le Vésinet.
 MIGNON (Mme), 2, chaus. du Pont de Grenelle.
 FERRON (Angèle), 26, r. Colombe, Toulouse.
 GUYON (Georges), chimiste, 51, r. de Bordes.
 BARRON, Bruxelles.
 MIGNON (Mme), Marccourt (Vosges).
 ANJOU (Mme Rosine), 12, r. Cavalotti.
 JACQUES (Léon), Tricy (M.-et-M.).
 BOVIS (commandant de), Bonnevillers-La-Louvière (Calvados).
 CÉMENT, 60, r. St-Lazare.
 MIGNON (Mme), 11, r. Mano, La Varenne (Seine).
 MIGNON, Londres.
 MIGNON, Londres.
 BERNARD, Lemberg (Autr.).
 WAIN, Braxfont.
 BARRON, colonel, Londres.
 HENRI (Mlle), Londres.
 ANJOU, 11, r. Marlenot, Rennes.
 LE MOUX (Mlle), 119, boul. Brune.
 SEWAS (Mme), 19, r. Balard.
 ANJOU, Beaumont-sur-Oise (S.-et-O.).
 LEBLANC-DUBOIS, 50, boul. Emile-Augier.
 d'ESTAYNE (Roland), 16, r. Pierre-Charon.
 BARRON DE CASLEY (Francis), Montfort-sur-Meu.
 PÉTEL, r. Miltense, Rouen.
 CHAMPEL, 23, r. Amiral-Lenoir, Brest.
 BOUVY (Edmond), 110, r. Grande, Fontainebleau.
 LAYRON (Mme Henri), 15, r. Branger, Fontainebleau.
 BIAN, 160, 12 Potomonière.

GOUSSIER (Mme), 261, r. Grande, Fontainebleau.
 JULIEN (l'Abbé), 23, r. d'Estivalville, Le Havre.
 MATHIEU (L.-H.), 48, York Place, Billingsburg (Ecosses).
 PICHONNET (l'Abbé), Beaumont-en-Argonne (Ardennes).
 JULIAN (Mme), 29, r. Levertier.
 SMITH (Miss), Aberdeen (Ecosses).
 SAINT-JOAN (de), Langrigny (C.-du-N.).
 NAVARRE, 5, r. Versant, Carlay.
 OUCHEZ (Mme C.-B.), New-Jersey (U. S. A.).
 EUGENES, memb. de la Chamb. de Com., r. Lemoisier, Amiens.
 MATONNET (l'Abbé), r. Rey-Franklin, Sotteville (S.-L.).
 ELSNER, 29, q. aux Fleurs.
 BOU-LÉRY (de), r. St-Martin.
 SCHEMANN (Pierre), archéol., r. Avlon, Bel-Air (S.-O.).
 DUBOIS, sous-préf., Etampes.
 DUBOIS (Mme), Etampes.
 VASSE (J.), av. du Parc, Dijon (C.-d'Or).
 THOMAS, 137, boul. St-Germain.
 BOLLER, r. The Dorons, Wutheloh.
 MOURIER (Edmond), 56, r. d'Alsace.
 PINGAULT (Mme Paul), 66 bis, boul. Laitour-Mathouze.
 MEYER (Mme), 5, r. Goulin.
 LE FOUASSIER (Louis), 15, r. Carillaut.
 DUCLOS, social à la Gour, 25, r. St-Nicolas, Douai.
 ROSES, Mme la baronne de, St-Petersbourg.
 DUBOIS, vice-prés. de la Soc. des Artistes Français, 9, r. Ampère.
 GUYON (Mme Ernest), 8, r. Gérard.
 FAUCHON, 2, r. Sévign.
 FERRIER (Mme), r. des Grands-Moulins, Marennes.
 ROSE (Mme), Guingamp (C.-du-N.).
 GUYONNET (l'Abbé), 25, r. de Béthune, Versailles.
 LAFITTE, Mamez (Sarthe).
 RICHET, 125, q. du Temple.
 BOURG (Mlle Béatrice), Boston.
 BOURG (Mlle A. O.), Boston.
 LAVERGNE (Mme L.), Boston.
 SAINT-JEAN d'AVIGNONNES NEUVILLE (Mme de), Neuville-les-Dieppe.
 VINCENY, 1, r. Newton.
 ROBERT (L. Lee), New-York (U. S. A.).
 LAURENT (l'Abbé de), Saunoy (Galvados).
 CANTON (Charles), 59, r. de la Nouvelle-Beims.
 CHATELAIN (André), 26, r. Labo.
 ZOLTAI RAYOVIC, 30, r. Zentkardhyi-utfa, 10, Budapest.
 GOUR, pl. du Tribunal, Provins (S.-et-M.).
 ROUS, Au-la-Chapelle (Belg.).
 DUBOIS (Marcel), 5, r. de Tilhilt.
 BÉGIN (l'Abbé Gabriel), Saint-Basile.
 GUYON (l'Abbé), 25, r. de la République, Lagnyville (Oise).
 GOUR, 51, r. de Sévign.
 CHATELAIN, 21, av. Parmentier.
 DEVIKAR, 17, r. Demol, Bruxelles.
 HÉBERT (Mlle), 21, r. d'Alloulers, Vernon (Eure).
 MARTEL (Paul), -6, av. Malakoff.
 MONTAUD (Mlle Jacqueline), -5, av. Malakoff.
 CHATELAIN (L.-M.-R.), 54, Earls av., Folkestone.
 PRÉVOST (Gustave), 25, Gde-Rue, Abbe

(S.-et-O.).
 GREENWAY (Mme), 27, Avington Square, Londres.
 GUYON (Mlle Jeanne), 3, r. Guerry, Vesoul.
 DUBOIS (Arthur), 25, r. Milwon, Balle.
 DUBOIS (L. H.), 267, n. 10, str., Philadelphie (U. S. A.).
 GUYON (Mme), 3, r. Guerry, Vesoul.
 BOUTIER (l'Abbé), Vesoul.
 TAYLOR, Resden Russel street, Londres.
 FORTIN (l'Abbé Joseph), St-Martin-de-Pan, ou Con (Mlle M. T.), chât. de Raffé, Avranches.
 PIERSON, r. St-Martin-du-Mail, Orléans.
 DUBOIS, 179, boul. de la Fie, St-Maur.
 SCHREY (l'Abbé), 15, av. St-Foy, Neuilly-sur-Seine.
 VOICK (Emile), sénateur, r. Washington, Bruxelles.
 PETIT (Mme veuve), 2 bis, r. Daurionnet.
 SALMON (Dupin de), off. en ret., 14, r. de Nive, St-Servan (L.-et-V.).
 BÉGIN, 66, r. Amélie.
 JÉON (l'Abbé J.), Izeux (Loire).
 FONDREIN, s.-ing. des Ponts-et-Chaus., Boulogne, Algérie.
 BARRAT, 11, r. Edme-Ferry, Versailles.
 DUBOIS, ingénieur.
 COLAS (Mme), 25, r. Damiens, Marseille.
 GUYON (Mme), Sherborne.
 ANTOINE, officier, 2, r. Bartholdi.
 LEBLANC, 21, boul. de la Chapelle.
 SCOTT (Mme), 19, r. Géricault.
 LEBLANC (Mme), les Haïries, par Argenteuil-du-Plessis (L.-et-V.).
 PATEUX (Maurice), r. Chappon, Orléans.
 LEBLANC, avoc., Rennes.
 LEBLANC, 1, r. du Lycée, Sceaux.
 FÉLIX, 9, r. Gambetta.
 GUYONNET, 125, Real Rothand, Londres.
 GUYON (Mme), 65, r. de l'Hôtel-de-Ville, Fontaine.
 SEAR (Mme), Chicago (U. S. A.).
 HARRIS.
 BOURG (André), 67, boul. Vaugirard.
 FÉVRIER, 144, av. de Versailles.
 LEBLANC (Eugène), Bruil-en-Vairin (S.-et-O.).
 PRÉVOST (François), Minal-Morcan (L.-et-V.).
 BARRAT (Joseph), col. St-Stanislas, Nantes.
 LEBLANC (Donatien), col. St-Stanislas, Nantes.
 LEBLANC (Pierre), Poillevinère (S.-et-O.).
 BARRAT (Marcel), Sully (S.-et-O.).
 DUBOIS, prof. de l'Université, Lille.
 MONTAUD, prof. au col. St-Jean, Douai.
 DELANAY (Henry), 6, r. Collogon.
 ANGE F. GUYON (Miss), Elmrod, (U.S.A.).
 BARRAT, s.-chef de bureau à la guerre, boul. Port-Royal.
 MARGAT, lieutenant de genl., Brest.
 BARRAT, prof. ag. au lycée, 15, r. Hincmar, Reims.
 DUBOIS (Mme), 21, boul. St-Michel.
 FÉVRIER (Mme), 26, r. de Bondy.
 DUBOIS, 2, av. de Picardie.
 BARRAT ou TOURNAY (Mme), Ploëmel (Morbihan).
 JÉON, 54, al. Gambetta, Le Raincy.
 MÉRAT (Mme), r. des Chantiers, Versailles.
 MARRIAT, r. des Abbés, Limoges (Hte-V.).
 LEBLANC, mécanicien, St-Quentin.
 (A suivre.)



Bas-relief par M. Henri Voisin, offert comme Prix du Concours de Photographie (voir page 165).

COMITÉ DE DIRECTION

Séance du Mardi 1^{er} Juillet 1913

La séance est ouverte à 9 heures 3/4, sous la Présidence de M. Paul Gout, vice-président délégué.

Présents : MM. Beauquier, Benoit-Lévy, Anselme Changeur, Emile Jacquin, Latouche, Lebailly, Levatois, H. Voisin.

Excusés : MM. Etienne Dupont, A. Mion.

La parole est à M. H. Voisin, secrétaire général, pour donner lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. le Président communique au Comité la réponse faite le 20 juin dernier par M. le Sous-Secrétaire d'Etat à M. Le Mouél, Président de la Commission des Fêtes, et dont résulte la nécessité d'ajourner ces solennités à l'année prochaine pour les reprendre sur de nouvelles bases. La Commission spéciale reste constituée sous la présidence de M. Le Mouél et reprendra dès la rentrée ses séances périodiques.

Le nombre des membres de l'Association s'accroît rapidement, grâce au zèle infatigable de nos secrétaires correspondants dont

on ne saurait pour la plupart trop louer le dévouement et les services. Durant les six premiers mois de la présente année, le nombre s'est accru de :

6 sociétaires perpétuels,
10 sociétaires,
465 associés,
45 adhérents.

Soit 526 membres nouveaux.

Ce qui porte le nombre total, à la date du 30 juin 1913, à 2.740 membres.

D'autre part, le recouvrement des cotisations s'opère dans les conditions les plus satisfaisantes. La proportion de celles impayées et des démissions ou radiations par décès n'atteindra pas 10 %.

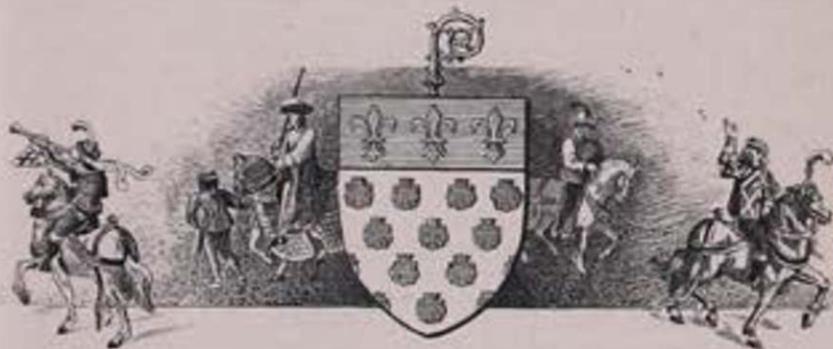
L'Assemblée adresse ses plus sincères remerciements à MM. les Secrétaires correspondants.

M. le Président entretient le Comité du succès qu'ont obtenu les diverses conférences organisées par les Membres de la Société, notamment à Reims par M. Margotin, avec M. Marcel Finot comme conférencier ; à Chartres, par M. Blondel, à la fois organisateur et conférencier. Il signale tout spécialement l'activité déployée par notre éminent collègue M. Etienne Dupont, l'un des historiens les plus érudits du Mont-Saint-Michel, qui a fait plusieurs conférences à Saint-Malo, à Vire et dans diverses villes d'Angleterre où il a été chaudement applaudi. Le Comité envoie à tous ces collaborateurs ses plus sincères félicitations et les assure de sa gratitude pour leur participation à l'action qu'est appelée à exercer la Société en vue de la glorification et de la sauvegarde du Mont-Saint-Michel.

M. le Président rappelle la constitution récente d'un Syndicat d'initiative entre Vitré, Fougères et le Mont-Saint-Michel, sous la Présidence générale de M. Albert Durand de la Bédouaudière, avec M. Lorin, adjoint au maire de Vitré, comme Président de la section Vitréenne et M. Léopold Lebailly, adjoint au maire du Mont-Saint-Michel, comme Président de la section Montoise. Ce syndicat organise pour les 26, 27 et 28 Juillet prochains ses fêtes d'inauguration. Afin de fournir aux Amis du Mont-Saint-Michel la possibilité de prendre part à ces fêtes, le bureau de l'Association a décidé qu'une excursion serait organisée, à cette occasion, par les soins du Secrétariat général. Le Président propose au Comité d'ouvrir le crédit nécessaire pour faire face aux dépenses qu'entraînera forcément la réception des Congressistes au Mont-Saint-Michel dans la journée du 28. Le Comité approuve cette proposition et autorise l'ouverture d'un crédit de 500 fr.

Le Comité ouvre également un crédit de pareille somme pour l'exécution des ouvrages prévus dans le rapport sur le tourisme au Mont-Saint-Michel, et relatifs à certains aménagements et à l'établissement de poteaux indicateurs utiles à la circulation des automobiles.

Sur la proposition de M. Beauquier, une démarche du bureau de l'Association sera faite auprès de M. le Ministre des Travaux publics pour le prier respectueusement de vouloir bien hâter le plus possible les études préalables à l'exécution des travaux annoncés pour la coupure de la digue et la suppression du remblai de Roche-Thorin.



Fêtes de l'Association

Leur ajournement à l'année prochaine

Quand paraîtront ces lignes, nos lecteurs auront déjà appris, par notre Communiqué à la Presse, que nos fêtes, projetées pour le commencement d'Août, ont dû forcément être ajournées, l'Administration des beaux-arts ne nous ayant pas autorisés à disposer d'une des Salles de l'Abbaye pour y donner la représentation qui constituait l'une des principales attractions de la deuxième journée.

En conséquence, le programme annoncé, et sur lequel étaient en droit de compter les souscripteurs participant aux frais de ces fêtes, ne pouvant être entièrement rempli, la Commission a décidé que les souscriptions seraient intégralement remboursées, et que les résultats du Concours de poésie seraient proclamés au cours d'une grande solennité artistique qui aura lieu à Paris avant la fin de la présente année.

Quant aux fêtes, loin d'être abandonnées dans leur principe, leur organisation sera reprise, dès la rentrée des vacances, à l'aide des résultats déjà acquis, mais sur de nouvelles bases et avec des visées beaucoup plus vastes. Cette fois, nous disposerons d'un élément capital, le temps, qui nous manquait d'autant

(1) L'en-tête de cet article a été dessiné par M. Henri Voisin.

plus, pour donner à nos projets tous leurs développements, que nos démarches s'étaient trouvées entravées durant les deux mois pendant lesquels nous avons attendu la réponse de l'Administration.

D'ailleurs, nous nous expliquons fort bien le scrupule de M. le Sous-Secrétaire d'Etat, qui n'a pas voulu priver un seul instant le public de la faculté de visiter la Salle dont nous sollicitons pendant quelques heures la jouissance exclusive. Nous nous inclinons respectueusement et de très bonne grâce devant une décision qui ne s'inspire évidemment, comme on le verra par la lettre ci-après, que d'une pensée à laquelle son caractère général nous prédispose à nous associer bien volontiers. Voici cette lettre, adressée à notre collègue M. Le Mouél, l'actif président de la Commission des fêtes :

Monsieur Eugène Le Mouél, Président de la Commission des Fêtes de la Société des « Amis du Mont-Saint-Michel », 167, rue Montmartre.

Monsieur,

Par lettre en date du 18 avril dernier, vous avez sollicité, au nom de la Société des « Amis du Mont-Saint-Michel », l'autorisation de disposer du réfectoire des moines de l'Abbaye pour y organiser une fête littéraire.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, pour des raisons d'intérêt général, il m'est impossible de donner satisfaction à votre demande et je vous en exprime mes plus vifs regrets.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : LEON BÉRAUD.

Mais, nous le répétons, cette circonstance ne saurait décourager définitivement nos projets ; et nous comptons bien, au contraire, mettre à profit les nouveaux délais dont nous disposons désormais pour donner à ces solennités un intérêt et un éclat susceptibles de dédommager de leur attente tous ceux qui avaient accueilli avec enthousiasme l'idée de ces réunions artistiques et littéraires.

Secrétaires correspondants

(Suite)

- Carentan (Manche) : M. LE ROY (Achille), place Vauban.*
- Cherbourg : M. HUSSENSTEIN (Jaen), docteur en médecine, 66, r. Asselin.*
- Falaise (Calvados) : M. HUET (Henri), avocat, r. Basse du Champ-Saint-Michel.*
- Fougères : Secrétaire-adjoint : M. GESLAND (Victor), r. Amiral-de-Guichen.*
- La Baule-sur-Mer (Loire-Inf.) : M. PAVIE, en son château.*

- Laval : M. RAMAUD (Guy), avocat, 19, pl. Hardy-de-Lévaré.*
- Londres (Angl.) : M. A. SYRES (Arthur), écrivain, 10, Edith Road, West Kensington.*
- Nantes : M. JOULAIN (F.), 1, r. Crébillon.*
- Le Pouliquen (Loire-Inf.) : M. GUINEL (Emile), notaire.*
- Tours : M. MELLIER (Eugène), 12, r. Claude-Thion.*
- Torigni-sur-Vire (Manche) : M. MOULIN (Georges), pharmacien.*

Sociétés affiliées

Nous rappelons à nos Secrétaires correspondants qu'ils peuvent organiser des excursions au Mont-Saint-Michel pendant la belle saison.

Nous nous mettons à leur disposition pour faciliter ces excursions et les rendre pratiques et attrayantes :

1° En obtenant les tarifs les plus réduits que veut bien consentir la Direction des Chemins de fer de l'Etat, à la condition d'un départ en groupe comprenant plus de dix personnes, et du retour individuel dans la huitaine ;

2° En recevant les excursionnistes à leur arrivée au Mont-Saint-Michel ; en retenant pour eux, aux conditions spéciales consenties aux Amis du Mont-Saint-Michel, leur repas et leur chambre ; en faisant à leur intention une conférence-visite dans l'Abbaye, et en leur fournissant tous renseignements pratiques au sujet de leur retour, ou toutes indications concernant leur séjour dans la contrée pour épuiser, s'ils le désirent, la validité de leurs billets.

Les indications de prix global peuvent leur être données, à la condition que les intéressés s'adressent, au moins quinze jours à l'avance, au Secrétariat des Amis du Mont-Saint-Michel.

Les sociétés affiliées peuvent aussi compter sur notre secrétariat du Mont-Saint-Michel pour leur faciliter leur séjour au Mont, en leur retenant à l'avance leurs chambres et leurs repas dans les hôtels.

Enfin, tout groupement qui demanderait à notre Secrétariat de vouloir bien organiser une conférence-visite de l'Abbaye recevrait le meilleur accueil.

Nécrologie

- Nous avons eu la douleur de perdre :
 - Mme BAYARD, à Laval ;
 - M. MANDRY, à Boulogne (Seine) ;
 - M. Jean CERNE, à Paris ;
 - M. Georges HOUBARD.
- M. Georges-Louis HOUBARD est mort le 27 février dernier, âgé de 53 ans. Cet érudit, consciencieux et tenace, consacra une partie de sa vie à éclaircir la question des neurmes. Avant ses recherches, les

neumes semblaient encore des signes hiéroglyphiques. On savait que le haut moyen âge s'en servait pour noter la musique, et, faute de mieux, on se contentait des explications données par les Bénédictins. Cela ne pouvait satisfaire l'esprit critique de M. Houdard. De nombreuses recherches l'amènèrent à une solution différente et plus rationnelle. Il touchait au triomphe, il le voyait, lorsque la mort l'abattit. Ainsi le coureur qui tombe à quelques mètres du but.

Des trois discours prononcés sur le bord de sa tombe, nous ne mentionnerons que celui de M. Salomon Reinach, membre de l'Institut, au nom du Maire de Saint-Germain-en-Laye et de la Revue archéologique à laquelle M. Houdard collabora. L'éminent archéologue rappela les qualités essentielles du défunt : son activité, son courage scientifique, enfin cette conscience qui le forçait à se reporter aux documents originaux, afin d'avoir sur toutes choses une opinion bien personnelle.

Un de nos amis, qui se dévoue sans compter à la cause que nous défendons, le poète Eugène Le Mouél, Président de notre Commission des Fêtes, vient d'être frappé dans l'une de ses plus chères affections. Son beau-frère, le commandant BERNIER, a trouvé la mort la plus glorieuse au Maroc, dans un combat qu'il livrait autour de Beni M'Tir, le 14 mai dernier, contre le camp de la Casbah d'Ifran.

En cette si triste circonstance, c'est de tout notre cœur que nous adressons nos plus affectueuses condoléances à M. le Mouél, pour qui nous professons tous la plus vive sympathie.

Le Mont-Saint-Michel au Sénat

Afin d'éviter toute interprétation inexacte des discours prononcés au Parlement sur les différentes questions qui se rattachent au Mont-Saint-Michel, nous reproduisons, d'après l'Officiel, la partie des séances relative à ces questions (1).

Voici l'extrait de la séance du 21 Mai 1913, relatif au Mont-Saint-Michel, dont il fut parlé au cours de la discussion du budget des beaux-arts.

M. Gaudin de Villaine. Je n'ai que deux mots à dire. Je vois, au chapitre 65, à propos du Mont-Saint-Michel, les mots : « Ouverture de la digue du Mont-Saint-Michel. » Je voudrais savoir exactement ce que cela signifie.

Il y a très longtemps qu'on parle de faire quelque chose au Mont-Saint-Michel. Je connais toutes les bonnes intentions du service des beaux-arts ; mais, comme il est toujours en contradiction avec le service des travaux publics, nous en restons là. On en parle toujours, mais on ne fait rien.

Je voudrais rappeler brièvement ce qui s'est passé. Il y a trois ans, l'honorable M. Dujardin-Beaumetz étant sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, je lui proposai, ici même, un projet qu'il a bien voulu faire sien. Ce projet était bien simple. Il s'agissait de commencer par le commencement et de finir par la fin. (Sourires.) En ce moment on fait exactement le contraire, on veut commencer par la fin.

Je demandais d'abord que l'on détruisit le colmatage qui menace de

(1) On reconnaîtra la sagesse de cette mesure en constatant, dans la note dont nous accompagnons la citation ci-après, comment un compte rendu sommaire peut parfois dénaturer le sens des paroles d'un orateur.

détruire le mont Saint-Michel dans sa partie droite. Ce colmatage s'effrite très facilement, parce que le mont Saint-Michel a, au bout de sa digue insubmersible, la digue submersible de la Roche-Thorin, qui forme une sorte de poche dans la mer. La mer pousse sans cesse du sable dans cette poche, et, comme elle ne peut faire son mouvement d'étale, ce sable monte toujours.

Il y a un autre inconvénient, dont on a peu parlé : c'est que tous les ruisseaux qui pénétraient jadis dans cette partie de la grève ont été captés par les ingénieurs et mis dans le Couesnon, sans autorisation, du reste. On parlait tout à l'heure des antiquités d'Egypte ; on en trouve là aussi, des antiquités, mais on ne sait pas d'où elles viennent !

Tous ces ruisselets, dis-je, qui désagrégeaient le colmatage et empêchaient entièrement l'amoncellement des grèves ont été captés et jetés dans le Couesnon.

M. Dujardin-Beaumetz m'avait fait le grand honneur de me dire : « Votre projet, je le fais mien. »

J'avais demandé que l'on dépensât de 1.200.000 à 1.500.000 fr. pour renforcer le côté sud de la levée, c'est-à-dire depuis les environs de Céaux jusqu'à Courtils. Le premier travail à faire, c'est de protéger la partie de la grève qui avait été inondée et de la mettre à l'abri des retours de mer.

Cela fait, il faut détruire la digue ou du moins en diminuer la longueur.

Quelle est la situation actuelle ? La mer ne perdant jamais ses droits et le colmatage se reproduisant dans la partie Sud de la baie, la mer est refoulée vers le Nord. J'ai grand plaisir à voir M. Basire à son banc, parce qu'il va être absolument de mon avis. Il est maire d'une importante commune et représentant, au conseil général, d'un pays qui, tous les ans, est rongé par la mer.

M. Basire. C'est exact. *M. Gaudin de Villaine.* En effet, la mer, refoulée du Sud, reflue sur la côte du Nord.

Depuis Genest jusqu'au bec d'Andaine, la mer s'avance tous les ans de plus en plus. Au bec d'Andaine, près de 500 mètres de profondeur de terres ont été mangés depuis quatre ans.

Je ne sais pas ce que M. le sous-secrétaire d'Etat entend faire avec ses 1.200.000 fr. On veut, dit-on, couper la digue ; sur ce point, on est en opposition avec les ingénieurs. Généralement je suis l'adversaire des ingénieurs, parce que je trouve qu'ils enlaidissent tout ce qu'ils touchent ; mais ici, ils ont peut-être raison parce que, si vous coupez la digue par le milieu, vous l'affaiblirez, et étant donnée la violence de la mer, vous pourriez amener un désastre. Si vous voulez couper la digue, il faut la faire sauter à 250 mètres du mont Saint-Michel et terminer la digue en sifflet, pour revenir au niveau de la mer.

Je suis bien qu'on a projeté des moyens sous-marins, des tuyaux... Ce sont des moyens inventés par les travaux publics pour nous berner et nous faire attendre sous forme. (Rires à droite.) C'est une manière de gagner du temps, et vous êtes beaucoup trop bien élevés, aux beaux-arts, pour protester bruyamment. (Sourires.)

Nous désirons une solution rapide, parce que, à mesure que le temps s'écoule, le colmatage continue, ce qui ne fait guère que l'affaire d'une société de polders qui s'est installée là, n'ayant en vue que son intérêt.

Je demande donc trois choses : le renforcement de la digue côtière depuis Céaux jusqu'à la digue du mont Saint-Michel, pour empêcher les retours de mer ; la suppression de la digue de la Roche-Thorin ; enfin, un travail qui ramènerait les ruisseaux dans la baie.

Quand ces trois points seront réalisés, on verra ce qui se produira. Actuellement, par suite du mouvement des sables, il y a des différences de 4 à 5 mètres dans le niveau des eaux de chaque côté de la digue, ce qui peut amener des désastres.

Je demande simplement que l'on reprenne le projet que j'ai soumis à M. Dujardin-Beaumetz, et que celui-ci avait bien voulu, je le répète, faire sien.

C'est lui que je vous propose. Ensuite, nous nous occuperons de la digue.

M. Dominique Delahaye. Je demande la parole. *M. le président.* La parole est à M. Delahaye.

M. Dominique Delahaye. Comme je proteste quand il est sept heures, vous pouvez être certains que je ne testerai pas plus de cinq minutes à la tribune.

M. Gaudin de Villaine vous a dit quelques mots ; je ne vous lirai que quelques lignes.

Notre collègue s'intéresse au monument du Mont-Saint-Michel ; moi, je m'intéresse à son histoire. Les sables menacent les constructions et les gens qui entourent le Mont, menacent le respect que nous devons à sa glorieuse histoire.

J'avais mis de côté, il y a quelques mois, un article de M. Funck-Brentano, élève de l'école des Chartes, historien qualifié, bibliothécaire de l' Arsenal, en qui on peut avoir confiance lorsqu'il parle d'histoire. Voici ce que M. Funck-Brentano dit du Mont-Saint-Michel. Je commence par la conclusion :

« Il nous convient aujourd'hui, plus que jamais, d'avoir le respect de notre histoire et d'en admirer, le cœur à l'aise, les gloires et la beauté.

« Et que de souvenirs... » — Je reprends plus haut dans son article — «... et que de souvenirs faits de gloires françaises se sont accumulés sur le rocher au fil des flots, gloires littéraires, gloires artistiques, gloires militaires ; pour ne citer que ce siège épique de soixante-quinze ans, un siège de soixante-quinze ans, à la suite duquel le Mont-Saint-Michel repoussa définitivement ses agresseurs pour demeurer français. Je voudrais savoir ce qui, dans les annales des plus grands peuples militaires, pourrait se comparer à un pareil fait d'armes — si l'on excepte la campagne de la Pucelle qui, à la même époque, invoquait avec tant de ferveur monsieur saint Michel pour le salut de sa patrie. »

Eh bien ! que font les gens au pied de ce mont ?

« Or, voici qui est affreux. A peine est-on arrivé au pied du mont, que des bonnes gens vous happent et vous conduisent, sans autre formalité, dans une manière de musée, où vous êtes mis en présence de spectacles et où des gardiens en uniforme vous racontent des histoires contre lesquelles on ne saurait protester trop énergiquement (1).

« Là, vous êtes invité à frémir devant des instruments de torture, des ceintures et des bracelets de cuir garnis intérieurement de pointes de fer, dont les moines du Mont-Saint-Michel auraient torturé leurs prisonniers (au Mont-Saint-Michel on ne tortura jamais personne) et devant des cachots où un homme a de la peine à se tenir debout.

Dans ces cachots, des figures de cire, grande nature, représentent les malheureux qui y auraient été détenus, sans feu, sans lit, sans rien de ce qui est nécessaire à l'existence la plus rudimentaire. Enfin, pour terminer, vous est offert un spectacle à vous faire dresser les cheveux sur la tête : Henri Dubourg dévoré par les rats dans la cage où il avait été enfermé », ce qui d'ailleurs est un mensonge historique.

Je demande à M. le sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts s'il ne peut pas quelque chose pour empêcher ces calomnies historiques, ces sottises que l'on débite aux étrangers, aussi désireux que les Français d'admirer le Mont-Saint-Michel et qui, pensant venir voir les merveilles de notre histoire française, sont profondément choqués, peut-être plus encore que les Français, de ces sottises et de ces indignités que M. Funck-Brentano appelle des « légendes criminelles ».

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Messieurs, depuis le mois de juin dernier, j'ai eu l'honneur de soumettre à M. le ministre des travaux publics tout

(1) Devant un langage aussi net, on se demande comment un journal de la Manche a pu se méprendre au point de croire qu'il s'agissait là des renseignements donnés aux visiteurs de l'Abbaye par les gardiens officiels de l'Etat qui, au contraire, s'acquittent de leur mission de guides dans les monuments avec un sérieux que tout le monde est unanime à reconnaître.

Voici comment ce journal a rendu compte, dans son numéro du 21 Mai 1913, de l'intervention de M. Delahaye dans la discussion :

« M. Delahaye s'élève contre les « histoires mensongères et ridicules » que débitent les gardiens officiels aux visiteurs du Mont-Saint-Michel ».

Au nom de la vérité, aussi bien qu'au nom de l'exactitude dans l'interprétation donnée au langage de M. Delahaye, nous protestons hautement contre le blâme que cette erreur tendrait à infliger aux gardiens de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, qui n'ont absolument rien de commun avec les individus que visait l'honorable sénateur.

un programme concernant les travaux à entreprendre au Mont-Saint-Michel.

Ce programme se compose de deux parties de deux ordres de travaux d'inégale importance. Et je concède très volontiers à l'honorable M. Gaudin de Villaine qu'il a eu raison de dire que la coupe de la digue ne représentait pas le plus important de ces deux ordres de travaux à entreprendre. Il me paraît que ce qu'il y a de plus essentiel et de plus urgent à faire, c'est en effet de permettre aux ruisseaux et aux rivières confluentes qui viennent se déverser dans la baie du Mont-Saint-Michel, de s'y déverser suivant leur cours naturel, de façon à pouvoir y exercer une action efficace contre les ensablements.

Cette première partie du programme était si bien, dans mon esprit, la plus importante, que c'est là que j'ai réussi en premier lieu à me mettre d'accord avec l'administration des travaux publics. L'administration des beaux-arts est, à l'heure actuelle, d'accord avec le conseil général des ponts et chaussées pour procéder au dérasement de la digue de Roche-Thorin (Très bien !), qu'il faudrait d'ailleurs remplacer, pour la protection de la côte, par la construction d'un ouvrage nouveau.

M. Gaudin de Villaine. Très bien !

M. le sous-secrétaire d'Etat. Il s'agit d'un travail dont le devis ne sera pas inférieur à 4 millions ; c'est l'évaluation préalable qui m'a été donnée par le ministère des travaux publics.

M. Gaudin de Villaine. Le projet a fait des petits depuis l'année dernière.

M. le sous-secrétaire d'Etat... mais elle ne correspond pas encore à un devis complet.

Sur le principe, je suis d'accord avec l'administration des travaux publics ; j'attends un devis complet pour saisir à mon tour le ministre des finances, sans lequel, bien entendu, je ne pourrais pas saisir le Parlement d'un projet de cette importance.

Sur le but, nous sommes tous d'accord : il ne s'agit pas, comme le voudrait une formule très usitée mais quelque peu inexacte et qui peut prêter à l'équivoque, de restituer au Mont-Saint-Michel sa situation insulaire — pour cela il faudrait le concours de la nature, et nous ne sommes pas toujours sûrs de l'obtenir — mais de restaurer dans son intégrité artistique le Mont-Saint-Michel, qui est en même temps une merveille d'art et d'architecture au milieu d'un splendide paysage de mer.

Et ceci m'amène à répondre aux préoccupations que formulait tout à l'heure l'honorable M. Dominique Delahaye.

Il est tout à fait exact, ainsi qu'il l'a répété d'après un article de M. Funck-Brentano, qu'il s'est installé au Mont-Saint-Michel un musée dû à l'initiative privée qui, je vous prie de le croire, n'a pas recueilli les encouragements et n'a pas les sympathies de l'administration des beaux-arts.

M. Gaudin de Villaine. C'est un musée des horreurs.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Nous avons étudié les moyens de nous opposer à cette propagande anti-artistique qui procède d'une méthode historique peu sûre. Nous avons reconnu que nous étions désarmés parce que ce musée, étant un domaine privé, ne peut pas faire l'objet d'une expropriation au profit de l'Etat. Il est en effet loisible à tout citoyen de réunir des collections dans un bâtiment et de l'intituler musée. Cependant un effort a été fait dans un ordre d'idées où notre pouvoir était plus sûr et plus efficace pour conserver au Mont-Saint-Michel son aspect artistique et pour s'opposer à toute tentative de commercialisation. A ma demande, sur mes instructions, M. le préfet de la Manche a pris un arrêté qui proscribit l'affichage dans un rayon de 4 kilomètres du Mont-Saint-Michel, et des efforts sont, en ce moment, faits par mon administration pour arriver à réglementer la hauteur des maisons dans l'intérieur du Mont-Saint-Michel. (Très bien ! très bien !)

M. Gaudin de Villaine. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gaudin de Villaine.

M. Gaudin de Villaine. Messieurs, j'étais d'accord avec M. Dujardin-Beaumetz au sujet de ce musée que j'appelle musée des horreurs et qui constitue une très belle affaire pour celui qui l'a créé, puisqu'elle rapporte 70.000 à 80.000 fr. par an à son propriétaire ; c'est ce qu'on peut appeler une belle ferme en Normandie.

Qu'a fait le propriétaire du musée ? Il a placé à la porte du Mont-Saint-

Michel un magnifique gaillard avec un superbe uniforme galonné qui invite les étrangers à aller directement au musée. Tous ceux qui voient, en arrivant, un fonctionnaire si bien habillé, s'imaginent que c'est un représentant de l'administration.

J'avais indiqué un moyen à M. Dujardin-Beaumetz qui m'a déclaré que le budget n'était pas capable de supporter une pareille dépense : c'était de mettre en face de cet employé un autre employé, représentant réellement l'administration, qui engagerait les étrangers à aller du bon côté.

M. Dujardin-Beaumetz n'avait dit qu'il envisagerait la question de dépense, mais que cette dépense demandait réflexion. Je crois que, dans un budget de 5 milliards et demi, on trouvera peut-être le moyen de payer et d'habiller un brave homme qui dirigerait dans le bon sens les investigations des pèlerins.

Il est arrivé un fait extraordinaire il y a trois ans. La reine d'Italie est venue au Mont-Saint-Michel ; elle est tombée entre les mains de l'employé du propriétaire du musée en question, et, n'ayant vu que ce musée, elle est retournée en Italie en disant : « Je croyais le Mont-Saint-Michel mieux que cela. » (Bires.)

Donnez des ordres à vos services ; qu'on trouve — ce sera facile parmi les anciens matelots qui sont là — un brave homme qui se tendra à la porte et fera concurrence à l'employé du musée : ce sera l'employé pour le bon de l'administration, qui indiquera aux visiteurs le bon sentier, le sentier de la vérité.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je veux simplement constater que, comme mon honorable prédécesseur, je suis d'accord avec M. Gaudin de Villaine.

M. Gaudin de Villaine. Il reste un crédit à trouver.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Il est tout à fait certain que le propriétaire du musée dit du Mont-Saint-Michel a tenté de faire à l'abbaye, à notre monument historique, ce que je suis bien obligé d'appeler une concurrence illicite (Très bien ! Très bien !) ; c'est le seul terme juridique qui puisse convenir à qualifier ces tentatives. Par exemple, l'employé aposté par lui à l'entrée du Mont disait aux visiteurs : « L'abbaye, il est inutile que vous alliez la visiter, elle est en réparations, venez voir notre musée ».

Nous ne sommes pas restés indifférents à ces tentatives, et nous avons opposé à l'homme du musée du Mont-Saint-Michel l'homme des beaux-arts, le gardien du Mont-Saint-Michel.

En sénateur à droite. Il n'est pas en tenue.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Si, il est en tenue ; nous l'avons même revêtu d'une tenue spéciale...

M. Eugène Lintilhac. Pas assez reluisante, paraît-il.

M. le sous-secrétaire d'Etat... qui permet d'éviter toute méprise et de faire reconnaître, d'une façon plus certaine, son caractère officiel.

M. Gaudin de Villaine. Je vous remercie, monsieur le sous-secrétaire d'Etat.

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation ?...

(Le chapitre 65, avec le chiffre de 1 million 719,250 fr., est adopté.)

Tout commentaire sur les considérations qui précèdent ne saurait qu'en affaiblir la portée. Après les réclamations du public victime des agrissements éhontés d'une odieuse spéculation ; après les protestations indignées de la presse ; après les mesures prévoyantes (mais malheureusement en partie impuissantes) prises par l'Administration supérieure pour remédier autant que possible à des manœuvres inqualifiables, voici que le Parlement fait aussi justice d'un bluff audacieux qui a pour effet de compromettre le prestige d'une de nos gloires nationales les plus pures.

Nous ne saurions rien ajouter à la sanction donnée par d'aus-si hautes et aussi unanimes protestations.

Nous donnons ci-dessous, d'après le *Journal Officiel* du 12 juin dernier, un extrait des documents parlementaires produits au Sénat à l'appui du rapport de M. Couyba lors de la discussion du budget des beaux-arts, et relatifs au Mont-Saint-Michel.

§ 5. — Le Mont-Saint-Michel.

C'est une grosse question du moment. La situation insulaire du Mont-Saint-Michel est compromise, et, si on n'intervient pas rapidement et vigoureusement, ce ne sera bientôt plus qu'un souvenir. La digue est la grande coupable. On connaît l'effet désastreux de cette digue sur laquelle circule un tramway à vapeur. En outre, elle fixe les sables mouvants, et des cultures maraîchères s'y sont établies. Au libre passage de la mer, on a substitué des cultures. Était-ce Lien l'endroit, dans ce pays où les terrains incultes foisonnent ? C'est à coup sûr un crime contre l'art.

Quels sont les remèdes ? Une conférence interministérielle a adopté des demi-mesures, trop soucieuse de ne porter aucune atteinte à des intérêts spéciaux. Plus on attendra, plus le mal sera grand, car on n'a même pas pris les mesures pour limiter les envahissements culturels. Il faudra venir à bout des résistances injustifiées et des spéculations excessives. Le remède vraiment efficace serait peut-être le suivant : couper la digue, draguer les polders nouveaux, laisser le Couesnon reprendre son cours naturel, empierrer la côte selon la direction du jasant, de façon que la marée balaye les sables, rendre au mont sa situation insulaire.

Une société s'est créée récemment, sous l'active impulsion de quelques amis des arts, MM. Paul Gout, Lelsailly, Henri Voisin, H. Besnard. Elle a entrepris une campagne hardie pour la sauvegarde de la merveille montoise. Nous devons l'y aider de toute notre énergie.

L'administration des beaux-arts, de son côté, s'est constamment préoccupée de faire aboutir l'étude de cette question si complexe, qui est du ressort de plusieurs départements ministériels.

Elle s'est toujours, pour sa part, élevée contre le maintien de la digue insubmersible, sous réserve, bien entendu, de l'adhésion du ministre des travaux publics et aussi du ministre des finances, intéressé dans l'affaire en raison de la demande de crédits qu'il y aura lieu, au moment voulu, d'adresser au Parlement pour la réalisation de cette coûteuse opération.

Le département des travaux publics a fait parvenir à l'administration des beaux-arts un avant-projet comportant une coupure de la digue à 200 mètres des remparts et l'établissement d'une passerelle reliant la nouvelle extrémité de la digue à la porte d'entrée du Mont, projet qui n'a pas été accepté par la commission.

En ce qui concerne la coupure elle-même, M. le ministre des finances vient d'être consulté sur le point de savoir s'il a quelque objection à opposer à la demande de crédits que sera obligée de faire l'administration des beaux-arts en vue de pourvoir à cette importante dépense.

Tel est actuellement l'état de la question. Mais la coupure de la digue n'est pas le seul problème qui se pose pour le maintien de la situation insulaire du Mont.

M. le ministre des travaux publics, sur la demande de l'administration des beaux-arts, fait procéder à des études techniques sur le régime des grèves à l'est du Mont, au sud de la digue de Roche-Torin, entre cette digue et le littoral. Le résultat de ces recherches pourra aboutir à une modification de la digue de Roche-Torin ayant pour effet de permettre à la mer et à la Sélune d'exercer contre les atterrissements une action efficace.

Les travaux exécutés à l'ancienne abbaye se poursuivent normalement ; ils s'appliquent, conformément à l'avis de la commission des monuments historiques, à la restauration de la Merveille, qui a été commencée par la Salle des Hôtes et se continue cette année par la Salle des

Chevaliers et les Celliers. La dépense sur l'exercice courant s'élèvera à une somme de près d 100.000 fr. La remise en état de la Merveille pourra être achevée sur les crédits de l'exercice prochain.

Avis divers

Clichés pour projections. — La liste et les conditions de prêt de notre collection de clichés pour projections sont envoyées sur toute demande faite au Secrétariat général.

Gravure. — La gravure à l'eau-forte, qui est offerte cette année à tous les souscripteurs de notre Association, figurait au Salon des Artistes Français. Celle qui leur sera offerte l'année prochaine, est en préparation. Comme ses précédentes, elle sera d'un grand intérêt pour les Amis du Mont-Saint-Michel : elle représentera un coin de la Ville au XVI^e siècle.

Insigne. — Les excursionnistes trouvent, au Mont-Saint-Michel, les insignes de notre Association chez tous les marchands de la ville.

Au bureau du Secrétariat général, des insignes en métal, argent et or, sont tenus à la disposition des Amis du Mont-Saint-Michel, au prix de :

Broche ou Breloque : métal, 2 fr. ; argent, 5 fr. ; or, 70 fr.
Les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur.

Panonceau. — Nous rappelons à nos « Amis » que, chez tous les commerçants où ils verront exposé notre panonceau (reproduction agrandie du timbre gravé pour l'Association par M. Henri Voisin), ils obtiendront, sur présentation de leur carte d'identité, les avantages qui leur sont indiqués d'autre part dans ce bulletin.

Musée abbatial. — Nous rappelons à tous les Amis du Mont-Saint-Michel que les objets découverts dans les fouilles faites au cours des travaux de restauration, boiseries, cloches etc., provenant du monastère, sont soigneusement conservés dans une salle de l'Abbaye qui a été le dortoir des Moines au XI^e siècle. Ces épaves constituent le noyau d'une collection à laquelle viendront s'ajouter les dons que les possesseurs d'objets se rattachant à l'histoire de l'Abbaye, voudront bien remettre à ce Musée pour en augmenter l'attrait, et assurer ainsi leur conservation définitive.

Bibliothèque. — Parmi les ouvrages que nous avons reçus pour notre bibliothèque, nous signalerons, d'un poète anglais, Sir John WALKER, un volume intitulé : *Le Mont-Saint-Michel, and other poems.*

Nous avons aussi reçu, de M. Henri VOISIN, une gravure ancienne du Mont-Saint-Michel de Cornouailles.

Adhésions. — Le nombre des adhésions reçues jusqu'à ce jour s'élève à 2.740.

Paiement de la cotisation de 1913. — Nous serions très reconnaissants à ceux de nos sociétaires ou associés qui étaient absents au moment de la présentation de leur quittance, de vouloir bien nous adresser le montant de leur cotisation.

Dons de gravures à des Musées de Province. — Nous avons adressé également, sur sa demande, à M. MOULIN, notre correspondant de Thorigni-sur-Vire, deux gravures pour le Musée de cette ville. Ce musée attire l'attention des chercheurs et des artistes par ses nombreux documents sur la famille Matignon-Grimaldi dont le nom se rencontre souvent dans les annales du Mont. Par une lettre en date du 16 mai, M. Leboucher, maire de Thorigni, nous a adressé les remerciements de la Municipalité.

M. Raymond BAZIN, notre correspondant de Dieppe, a remis, au nom des « Amis du Mont-Saint-Michel », à la Bibliothèque de la ville, les deux gravures publiées par notre Association.

Distinction honorifique

Notre bulletin d'Avril était à l'impression quand nous avons appris la nomination comme Officier d'Académie, de M. LESOTIER, l'aimable avocat du barreau de Mortain, notre secrétaire correspondant.

Nous adressons nos plus cordiales félicitations à notre sympathique collaborateur dans ce joli coin de la Suisse normande.

Concours de Photographie

Un concours de photographie est ouvert entre tous les membres de l'Association.

Il sera clos le 15 octobre 1913, délai de rigueur.

Conditions générales. — Tous les clichés doivent se rapporter au Mont-Saint-Michel.

Tous les clichés primés deviendront la propriété de l'Association, qui pourra les utiliser pour l'illustration des bulletins ou pour la confection de positifs nécessaires aux projections de nos conférenciers. Ils devront être remis au Secrétariat général, aussitôt les décisions du Jury proclamées.

Le nombre des clichés n'est pas limité, mais il ne peut être inférieur à six.

Tous les formats sont admis ; mais, au-dessous du 8x8, les épreuves devront être agrandies en 13x18, minimum, avec indication du cliché original.

Conditions particulières. — Les concurrents devront, avant le 15 octobre, adresser au Secrétariat (167, rue Montmartre, Paris) une épreuve ou son agrandissement de chacun des clichés qu'ils entendent présenter au concours.

Ces épreuves porteront, au dos, une devise qui sera répétée sur l'enveloppe contenant l'envoi, sans aucune autre indication apparente. A cet envoi, sera jointe une autre enveloppe, cachetée, portant en suscription la même devise ; elle contiendra nom et adresse de l'envoyeur.

Le Jury examinera les envois, les classera par ordre de mérite et, alors seulement, ouvrira les enveloppes cachetées qui lui révéleront les noms des lauréats qui seront aussitôt avisés par les soins du Secrétariat. A ce moment, celui-ci réclamera les clichés, qui devront lui être envoyés dans le plus bref délai.

Prix. — Pour récompenser les efforts des lauréats, le Comité a fait appel à des concours précieux, et les prix qu'il a réunis offrent tous un caractère artistique indéniable.

En premier lieu, citons un bas-relief, mesurant 60x60, représentant un vol de mouettes, avec, au loin, à l'horizon, le Mont-Saint-Michel, que la mer vient battre de ses flots (1).

C'est une œuvre inédite, du plus haut intérêt artistique, due au grand talent du maître H. Voisin, dont celui-ci a bien voulu faire don au Comité, qui lui adresse l'expression de sa plus vive gratitude.

Citons encore : la Société Populaire des Beaux-Arts, toujours à l'avant-garde, qui nous a offert six des plus belles estampes de ses collections. Ces estampes, est-il besoin de le rappeler, sont signées des noms des maîtres de la gravure moderne, tous lauréats du Salon.

A ces prix, d'une valeur esthétique de premier ordre, le Comité a joint une liste d'objets dont la nomenclature serait trop longue, mais dont aucun ne sera une désillusion pour son heureux possesseur.

Nous espérons les concurrents nombreux, et leur souhaitons beau temps et pas de ratés.

E. Gossix.

Chronique du Mont-Saint-Michel

Chemins de fer de l'Etat. — Comme suite à l'entretien qu'a eu notre Vice-Président délégué le 21 mai dernier avec M. Levéque, inspecteur aux Chemins de fer de l'Etat, voici une note qui nous a été adressée par cette Administration relativement aux améliorations apportées au service des trains de Paris au Mont-Saint-Michel par la ligne de Granville.

Depuis le 25 Juin dernier, l'Administration des Chemins de fer de l'Etat a amélioré très sensiblement les conditions de l'accès au Mont-Saint-Michel par la ligne de Granville, bien que les travaux actuellement en cours d'exécution pour le dédoublement des voies ne soient pas complètement achevés : il ne lui a pas paru possible, en effet, de différer plus longtemps des améliorations impatiemment attendues par les visiteurs plus nombreux chaque année de notre Merveille nationale.

Elle a, dans ce but, accéléré la marche des trains express n° 457 et 478 de Paris à Granville, ces deux trains étant prolongés sur Pontorson par les trains (express également) n° 3417 et 3408. Cette accélération a réduit notablement la durée du parcours ainsi qu'il résulte de la comparaison ci-après :

(1) Voir la reproduction photographique de ce bas-relief à la première page du présent bulletin

	Été 1912	Été 1913	
Trains (PARIS) Dép. 8 h. 9	8 h. 13	Trajet en 6 h. 35	
457/3417 (PONTORSON arr. 15 h. 48	14 h. 51	Gain en 1913 1 h. 7	
Trains (PONTORSON dép. 15 h. 7	15 h. 21	Trajet en 6 h. 45	
3408/478 (PARIS) arr. 22 h. 52	22 h. 9	Gain en 1913 0 h. 57	

D'autre part, le nouveau train rapide n° 468 de Granville à Paris, qui donne une relation de St-Malo et de Dinan avec Paris, sert aussi très avantageusement pour les relations du Mont-Saint-Michel avec ce dernier point.

Il est possible, maintenant, de partir de Pontorson à 5 h. 47 pour arriver à Paris à 11 h. 57. Durée du trajet : 6 heures 16.

Enfin, la création vers midi d'un rapide entre Paris et Brest et l'accélération des trains express devenue possible à la suite du renouvellement et du renforcement des voies entre Paris et Rennes ainsi que par la mise en service d'une deuxième voie entre Rennes et Dol rendent faciles et rapides les communications avec la Côte d'Émeraude dont le Mont-Saint-Michel est le plus bel ornement.

Nous avons tout lieu de penser que les touristes et les savants qui prennent plaisir à fréquenter cette région unique par sa beauté et son originalité apprécieront à leur juste valeur ces modifications heureuses.

Tramways. — La C^e des Tramways Normands vient de prendre une excellente initiative. Désormais, lorsque trente voyageurs au moins seront réunis en gare de Pontorson, vers 9 h. 30, et demanderont d'un commun accord qu'on les véhicule instantanément au Mont-Saint-Michel, on leur fera un train.

Et s'ils sont quinze consentant à payer doubles places... le moyen de leur refuser leur petit train spécial ?

Arrêté préfectoral. — Voici un arrêté que toutes les personnes tant soit peu soucieuses de voir respecter le caractère artistique du Mont-Saint-Michel liront avec une vive satisfaction :

Saint-Lô, le 16 Juin 1913.

Mont-Saint-Michel. — Affichage.

NOUS, Préfet du département de la Manche, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 20 avril 1874 qui a remis à l'Administration des Beaux-Arts, comme monument historique, l'Abbaye du Mont-Saint-Michel ;

Vu les lois des 30 mars 1887, 21 avril 1906, et 30 avril 1910 ;

Vu les instructions de M. le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts ;

Vu notre arrêté en date du 16 janvier 1913, interdisant l'affichage autour de l'abbaye du Mont-Saint-Michel dans un périmètre de 4 kilomètres ;

Vu l'avis de la Commission des sites et monuments naturels de nature artistique ;

Considérant qu'il importe de réglementer l'affichage à l'intérieur même du Mont,

ARRÊTONE :

ARTICLE PREMIER. — Il est interdit de tendre des bandes de calicot d'un côté de la rue à l'autre ;

ART. 2. — Les lettres composant les enseignes des hôtels, restaurants

et autres entreprises privées, visibles de l'extérieur du Mont, ne pourront être ni imprimées, ni peintes sur bandes de calicot, ni dépasser, en hauteur, 0 m. 40, en largeur 0 m. 20 ;

ART. 3. — M. le Sous-Prefet d'Avranches et M. le Commandant de Gendarmerie sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne.

Saint-Lô, le 9 Juin 1913.

Le Prefet, GIRARD.

(Transmis le 12 juin à M. le Sous-Prefet d'Avranches et à M. le Commandant de Gendarmerie.)

La Course Paris-Mont-Saint-Michel. — L'Union vélocipédique de France a organisé, pour les 13 et 14 Juillet, une Course de Paris au Mont-Saint-Michel en deux étapes par Flers. A ce propos, le bulletin de cette Société avait chargé l'un de ses collaborateurs les plus actifs, M. Georges Paramé, de faire une étude sur le Mont-Saint-Michel, et d'en consigner les résultats dans un numéro spécial destiné à attirer l'attention publique sur la nécessité de défendre la Merveille de l'Occident contre tous les périls qui la menacent.

Le travail de M. Paramé est des plus importants et des mieux documentés qui aient jamais été faits dans la presse sur ce sujet. Il a pour titre : *La défense du Mont-Saint-Michel*. Après une première partie consacrée à un exposé général, le distingué rédacteur de l'organe sportif aborde courageusement la lutte en dénonçant les « marchands du temple ». Puis il examine les progrès déjà considérables réalisés dans le transport des voyageurs grâce aux améliorations apportées à l'organisation des Chemins de fer de l'Etat par leur éminent Directeur, M. A. Claveille.

Tous les Amis et les admirateurs du Mont-Saint-Michel envoient à l'Union vélocipédique et à son vaillant directeur, M. Léon Breton, leurs sincères remerciements pour la belle pensée qu'ont si bien réalisée le talent et la conscience de M. Georges Paramé, auquel ils adressent en outre leurs plus chaleureuses félicitations.

Pour conserver dans nos Annales la matière de cette étude qui exprime si fidèlement ce que tout le monde pense après une visite au Mont-Saint-Michel entravée par les manœuvres de ses trafiquants, nous reproduirons en grande partie le texte même de M. Georges Paramé ; et nous commençons aujourd'hui en en publiant ci-après l'introduction.

La Défense du Mont-Saint-Michel

Notre « Grande Pyramide »

Le Mont-Saint-Michel est pour la France ce que la Grande Pyramide est pour l'Égypte.

V. HUGO.

L'été dernier, comme chaque année, je villégiaturais à Saint-Brieuc, et j'admirais, avec un plaisir nouveau, les élégants et sveltes ponts de ciment armé qu'un audacieux ingénieur jeta sur les vallées bretonnes, et les jolis ouvrages d'art dont il dentela les corniches qui surplombent la mer verte. Devant ces voûtes légères qui ont toute la grâce des arceaux gothiques ou des arcs-boutants des cathédrales, — triomphe de l'architecture utilitaire du XX^e siècle, — la lecture d'un journal porta tout à coup ma pensée bien loin, de l'autre côté de la baie briochine, par delà le lumineux Val-André et le sauvage cap Fréhel, plus loin que la pointe du Grouin, vers cette autre baie qui s'étend de Cancale à Avranches, et au fond de laquelle, spécimen unique de l'architecture du Moyen-Age, le Mont-Saint-Michel, bravant le temps, la foudre et les flots, monte la garde depuis onze siècles.

Car le Rocher sublime occupait les gazettes. Celles-ci relaient une visite que venait d'y faire M. Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, et, de par sa fonction même, gardien désigné de nos monuments et de nos sites.

Allait-on rendre à celui-ci son véritable caractère ? Allait-on, enfin, l'amputer de cette affreuse digue, appendice inutile, membre monstrueux, qui l'enchaîne au littoral et qui dépare sa beauté originelle ?

On l'affirmait : entre les Ponts-et-Chaussées et les Beaux-Arts, la lutte était engagée. Mais les sceptiques, déjà, hochaient la tête. Pour eux, la routine aurait le dernier mot. Voilà vingt ans que les polémistes bataillaient contre la digue, qu'ils lançaient contre elle leurs plus fortes catapultes, et ils n'avaient pu réussir à en distraire la moindre pierre. Ah ! ce jeune ministre, tout frais arrivé au pouvoir, était-il assez présomptueux ou assez naïf pour croire que sa volonté tenace, sa conviction sincère suffiraient à vaincre ce redoutable ennemi que notre confrère Stéphane Lauzanne appela, un jour, spirituellement « M. Lebureau » ?

Savait-on, cependant ? Si avec le ministre osé se trouvait l'opinion publique, cette souveraine maîtresse — dont la presse est l'organe — le combat pourrait bien changer de face ! Déjà, afin d'éclairer cette opinion, une vaillante Société s'était fondée, sous le nom des « Amis du Mont-Saint-Michel ». M. Paul Deschanel la présidait. Sa composition était d'autant plus significative et plus éloquente qu'elle réunissait, en un même faisceau de bonnes volontés, les personnages les plus éloignés de l'horizon politique. M. Léon Bourgeois y voisinait avec M. Gaudin de Villaine, Mgr Fuzet était non loin de MM. Millerand et Paul Boncour ; MM. Eugène Etienne et Henry Chéron formaient, avec M. Hanotaux, Mgr Guérard, M. le bâtonnier Labori, MM. Ribot, Georges Leygues et A. Mézières, une docte et illustre compagnie.

Dans le comité de direction, c'est-à-dire dans la phalange des hommes d'activité et d'initiative, nous relevons les noms de MM. Paul Gout, l'éminent architecte du Mont-Saint-Michel ; Abel Ballif,

président du Touring-Club ; Denoit-Lévy, Adolphe Brisson, Salomon Reinach, H. Voisin, H. Besnard, L. Lebailly et A. Bamet.

Et l'Union Vélocipédique de France, qu'allait-elle faire en l'occurrence ? Assisterait-elle, association de tourisme indifférente, au duel des partisans du Mont intangible, contre les Vandales qui le mutilent et les mercantis qui l'exploitent ? Je savais bien que non !

Au reste, l'Union caressait, depuis plus de cinq ans, un projet de course de Paris au Mont-Saint-Michel, sorte de pèlerinage artistique qui amènerait nos jeunes champions devant la « Merveille de l'Occident ! » Effort d'une génération ardente qui veut vivre et vaincre, devant l'édifice miraculeux, effort des générations passées vers la solidité, la hardiesse, l'idéal !

Un matin de juillet, embrumé et gris, j'arrivai donc devant l'îlot glorieux, qui se profilait fier et élancé parmi les nuées indécises. La digue n'apparut plus laide encore, le tramway plus prosaïque dans ce décor d'un autre âge. Les « pisteurs » de M. Maquaire eurent le don de m'exaspérer tout à fait ; je dédaignai le pseudo-musée dont l'enseigne provocante enlaidissait les imposants murs de granit, et, d'un pas allègre, je montai la Rue et le Grand Degré, jusqu'au seuil de l'Abbaye, tout là-haut, vers l'Archange étincelant, comme pour me soustraire aux marchandages, aux leurreurs, aux déceptions d'en-bas. C'est dans cette sérénité que je vis M. Paul Gout, sentinelle vigilante, qui veille sur le Mont-Saint-Michel, ainsi qu'une mère veille sur son enfant. Archéologue érudit, artiste consciencieux, fonctionnaire incorruptible, M. Gout est, pour le rocher montois, une seconde Providence. Il le connaît tout entier, depuis le bas du rempart jusqu'à la flèche du clocher. Une à une, il a analysé ses merveilles, il a mis à jour ses trésors, et chaque trouvaille qu'il faisait l'enthousiasmait un peu plus. Aussi, les ennemis du Mont sont-ils ses propres ennemis. Entre eux et lui, la lutte, chaque jour, est plus implacable. Récemment encore, ils ont tenté contre lui une manœuvre grossière, — où la bonne foi de M. le sénateur Gaudin de Villaine fut surprise, — et dont M. Léon Bérard sut faire justice.

La main étendue vers les grèves lointaines, M. Paul Gout me dit : « Le Mont-Saint-Michel a deux sortes d'adversaires : les sables, qui l'envahissent sans cesse, et les hommes perfides qui veulent en faire leur domaine et le défigurer pour le plus grand profit de leurs ambitions vénales. Des uns et des autres nous devons triompher. »

Et, pour me prendre à témoin des sacrilèges commis, l'excellent maître me guida à travers le Mont, me désigna les affiches audacieuses, les mutilations lamentables, les bâtisses inesthétiques. Quelle pitié que de semblables méfaits aient pu s'accomplir sans protestations !

Mais pour m'encourager à défendre le rocher prestigieux, il me fit de ses solennels un vivant panégyrique, et, en compagnie de deux princes de la famille impériale japonaise, — venus au Mont-Saint-Michel ce jour-là, — nous évoluâmes parmi les étages de la Merveille, sous les voûtes de l'église gothique, dans les salles sévères des bâtiments abbatiaux, et jusque sur les marches de l'Escalier de Dentelle, où les Asiatiques s'écrièrent : « Dans tout l'Orient, nous n'avons rien vu de si beau ! »

Puis nous descendîmes par le sentier qui, le long de la Merveille, côtoie le mur de ronde, et nous arrivâmes à une petite roche qu'on a appelée « le fauteuil de Victor Hugo », parce que le poète s'y asseyait souvent et qu'il aimait à contempler de là le panorama magnifique des îles Chausey.

C'est là aussi qu'il écrivait, le 14 janvier 1884, ces lignes impérissables :

« Le Mont-Saint-Michel est pour la France ce que la grande Pyramide est pour l'Égypte.

« Il faut le préserver de toute mutilation.

« Il faut que le Mont-Saint-Michel reste une île.

« Il faut conserver à tout prix cette double œuvre de la nature et de l'art. »

Une campagne en faveur du Mont-Saint-Michel, une course cycliste de Paris au rocher illustre ! M. Léon Breton, président de l'U. V. F., s'enthousiasma tout de suite pour l'une et pour l'autre. Aux Pouvoirs publics, aux Mécènes des sports, aux industriels, à tous les amis de l'Union, il adressa un chaleureux appel. Immédiatement, les dons affluèrent. L'un des premiers, M. Léon Bérard, mit à notre disposition un superbe vase de Sèvres. Ensuite, nous eûmes la très grande joie de voir notre initiative approuvée par M. Raymond Poincaré. En même temps qu'il acceptait le titre de Haut Protecteur de l'Union, le Président de la République accordait son patronage à la course Paris-le Mont-Saint-Michel et la dotait d'un bel objet artistique. Qu'il veuille bien accepter ici l'hommage de notre respectueuse reconnaissance !

De MM. Antonin Dubost, président du Sénat ; Paul Deschanel, président de la Chambre des députés ; Etienne, ministre de la Guerre ; Pierre Baudin, ministre de la Marine ; Klotz, ministre de l'Intérieur ; Joseph Caillaux, ancien président du Conseil ; Alexandre Ribot, Georges Trouillot, Charles Humbert, sénateurs, nous reçûmes également des objets d'art et des prix. Les municipalités intéressées, Flers, Fougères, Pontorson, le Mont-Saint-Michel, cotèrent ensemble une subvention d'un million de francs. Le primat de Normandie, Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, nous envoya un billet bleu. La Société Générale, grâce à notre consul général, M. Minvielle, offrit 400 fr. La Ville de Paris répondit aussi à notre demande. M. Galil, le sympathique président d'hier au Conseil municipal, et M. Marcel Delannoy, notre très sportif préfet de la Seine, s'inscrivirent chacun pour une médaille. Puis ce furent les journaux, les firmes cyclistes, les grands magasins de Paris, et jusqu'aux consuls de l'Union dans la région parisienne, stimulés par Gérard Rousselot, qui voulurent être parmi les donateurs.

Bien mieux encore ! Le 12 mars dernier, M. Léon Breton eut l'honneur d'être reçu, ainsi que votre serviteur, par M. Jean Dupuy, à ce moment ministre des Travaux publics. M. Dupuy nous annonça une bonne nouvelle : celle que la coupe de la digue néfaste du Mont-Saint-Michel, à trois cents mètres des remparts, était décidée pour assurer la libre circulation des courants, dans la zone d'érosion pratiquée entre le Mont et la terre ferme. Les crédits nécessaires en vue de cette opération étaient inscrits au prochain budget.

Premier succès. Les autres viendront ensuite, car nous comptons sur l'énergie de M. Joseph Thierry, sous le patronage duquel notre épreuve est placée, pour continuer l'œuvre que M. Jean Dupuy a entreprise.

Si bien qu'à l'heure actuelle, la course Paris-Flers-le Mont-Saint-Michel des 13 et 14 juillet 1913 se présente comme l'événement sensationnel de la saison.

Et l'Union pourra sûrement marquer d'une jolie pierre blanche le quatorze juillet mil neuf cent treize, quand M. Léon Breton félicitera les jeunes vainqueurs de la course mémorable, là-haut au

sommet du Mont, aux accents de la *Marseillaise*, sous le regard de l'Archange flamboyant que le génie de Frémiet dressa jusque dans la nue, comme un vivant symbole de beauté, d'énergie, de lumière et de victoire !

Georges PARAMÉ.

Réunions diverses

Le Déjeuner des « Amis du Mont-Saint-Michel »

Point de fêtes sans repas, pensaient les anciens à qui l'on ne saurait refuser quelque compétence en la matière. Le temps a confirmé cet axiome et lui a donné tout son développement en ajoutant, ce qui ne semblera paradoxal qu'aux esprits superficiels : « Point de bon travail sans repas. »

Nul tapis vert ne vaut une nappe blanche, agrémentée de cristaux et d'argenterie, pour traiter d'affaires sérieuses, et il est avéré que les meilleurs actes diplomatiques sont inspirés directement de l'art culinaire. On a remarqué en effet que le vin — le bon vin — qui réjouit le cœur de l'homme, fait monter à son cerveau, surtout si son action est soutenue de mets delectables, une certaine vapeur qui, détendant certains ressorts et, au contraire, tendant certains autres, le rend éminemment propre à la solution des problèmes les plus graves, et notamment de ceux qui exigent, comme on dit, de l'estomac.

Le Comité directeur des Amis du Mont-Saint-Michel, dont la tâche est lourde, ne pouvait pas, ne devait pas négliger ce puissant moyen de travail. Aussi, dans sa sagesse, a-t-il institué un déjeuner trimestriel.

Le premier a été consommé le 7 mai, à la Grande-Taverne, faubourg Montmartre. Y étaient présents les membres suivants du Comité : MM. Paul Gout, vice-président délégué ; Adigeard, député de l'Orne ; Barbier ; Ch. Beauquier, député du Doubs, président de la Société de protection des Paysages ; E. Benoit-Lévy, président des Amis de Paris ; Besnard, Billard, Boursy, Casterousse ; Anselme Changeur, secrétaire général de la Société de protection des Paysages ; Gossin ; Latouche, secrétaire général de « la Pomme » ; Le Mouél, président du Comité des Fêtes ; Riotor, secrétaire général de l'« Art à l'École » ; de Saulnières, directeur des concerts de la Sorbonne ; Travailleur, Vézard et Voisin, secrétaire général des « Amis du Mont-Saint-Michel ». Mesdames de Saulnières et Gossin avaient bien voulu apporter à la réunion le charme de leur présence.

Inter pocula, des décisions furent prises qu'on lira ailleurs.

Mais on s'est avisé qu'un déjeuner trimestriel était insuffisant pour agiter les diverses questions qui sollicitent l'appétit — de travail — du Comité.

Il est en projet de le rendre mensuel et les Dames sociétaires seront particulièrement priées de ne pas se dérober à leur mission de collaboratrices. Leur présence seule suffirait à donner aux débats le tour agréable qui est indispensable à mainte solution.

Le grand saint Michel, que l'on nous permettra d'évoquer respectueusement en ces circonstances, leur saura certainement gré de l'intention qui animera leurs fourchettes, et quant à nous, nous estimons qu'une table — fût-elle de travail — n'est complète qu'avec des fleurs dessus et des Dames autour.

(A suivre.)

Anselme CHANGEUR.

Notre prochain déjeuner trimestriel aura lieu le mercredi 23 Juillet à midi et quart.

Nous avons retenu à cet effet les Terrasses du Restaurant Montmartre-Bellevue, qui tout au haut de la butte — (5, rue Saint-Eleuthère, à l'extrémité du tuniculaire) — domine le magnifique panorama de Paris.

Prix : 3 fr. 75 tout compris.

Prière d'adresser les adhésions au Secrétariat général des « Amis du Mont-Saint-Michel », 167, rue Montmartre, à Paris, au moins trois jours à l'avance.

Les Amateurs Photographes du Touring-Club

Nous tenons à rappeler la soirée qui a été donnée le 15 avril dernier par l'Association des Amateurs photographes du Touring-Club de France. Après toutes les nouveautés photographiques qui nous ont été présentées, nous avons eu le plaisir d'admirer les vues en couleurs que notre collègue M. Gossin avait prises l'année dernière au Mont-Saint-Michel, à l'époque de notre réunion de Juillet. Ces vues sont de nouveaux chefs-d'œuvres de ce maître dans l'art de la photographie. Dans la salle de l'hôtel de la Société Française, se pressait une assistance d'élite, dans laquelle nous avons reconnu quelques Amis du Mont-Saint-Michel, qui ont écouté avec le plus grand plaisir la divertissante causerie de M. Léon Riotor, secrétaire de l'Art à l'École, et membre de notre Comité de Direction, qui a profité de cette circonstance pour faire connaître le but de notre Association.

« L'Art à l'École » au Mont-Saint-Michel

Les membres de la Société française de l'Art à l'École, affiliés aux Amis du Mont-Saint-Michel, ont entrepris une excursion à la célèbre Abbaye, durant les fêtes de la Pentecôte.

Au nombre d'une quarantaine environ — dont MM. Léon Riotor, secrétaire général de l'Art à l'École ; le docteur G. Rosenthal ; MM. Borghi, ingénieur ; Morgand, architecte ; Edmond Rimé, commissaire délégué ; de Liégeard, etc., plus une vingtaine de Professeurs, Institutrices et élèves des Beaux-Arts, — le groupe se rendit directement à Dinan, en traversant, au lever du jour, les vallons verts et fleuris de la Normandie et de la Bretagne.

A Dinan, le maire en personne, M. Jouanin, entouré de MM. les Conseillers municipaux, du directeur de l'École de garçons, M. Le Du, et de Professeurs du Collège, reçut les excursionnistes et, très aimablement, tous ces Messieurs nous firent visiter leur si curieuse et si jolie ville, en commençant par les écoles de filles et celle des garçons, en construction, y attendant.

De là, le groupe parcourut les fossés, le Château et le Musée, les églises Saint-Sauveur et Saint-Malo, passa devant la Tour de l'Horloge, se rendit au jardin anglais, d'où l'on domine la Vallée de la Rance, et descendit la vieille et pittoresque rue du Jersual, aux singulières maisons archaïques, pour prendre le bateau en partance pour Dinard. Sur le quai d'embarquement, M. Léon Riotor remercia M. le Maire et ses dévoués administrés de l'excellent accueil fait à la Société.



« L'Art à l'École » au Mont-Saint-Michel

Que dire de la ravissante descente de la Rance par une radieuse matinée de printemps ? Continuel émerveillement que cette prestigieuse harmonie des pommiers en fleurs dans les champs inclinés, bordés de grands arbres agités par le vent ; des rochers abrupts parsemés de genêts épanouis en éclatantes gurbes d'or ; de la rivière sinueuse, irisée, s'élargissant à chaque tournant ; du ciel bleu se reflétant au large où se détachent splendidement Saint-Servan, Saint-Malo, Dinard ! Vision féérique, inoubliable !

Réconfortant déjeuner à Dinard et, ensuite, excursion jusqu'à Saint-Lunaire avec le tramway traversant Dinard, Saint-Enogat, longeant la Côte d'Émeraude. A Saint-Lunaire, promenade sur la plage resplendissante et à l'Idéale Pointe du Décollé. — Enfin, départ pour Saint-Malo par vedette spéciale.

Là, M. Lhôte, directeur de l'École publique de Rocabey, levint notre guide averti. Il nous fit exécuter le tour des remparts de la vieille cité corsaire, en nous désignant la maison de Surcouf, l'hôpital, le bastion de la Hollande, le Grand-Bey avec le tombeau de Chateaubriand, etc. En ville, il nous conduisit au château de la Duchesse-Anne, à la cathédrale et, dans des rues étroites, enchevêtrées, nous arrêta devant les plus vieilles maisons de bois — dont celle où naquit Duguay-Trouin — pour aboutir à la Société historique et archéologique où nous attendait M. Etienne Dupont, juge au Tribunal, le précieux correspondant des Amis du Mont-Saint-Michel.

Le Président de la Société historique et archéologique, M. Georges Saint-Mieux, avait mis très obligeamment la Salle des séances à notre disposition. C'est dans cette salle, aux anciennes boiseries sculptées, que M. Etienne Dupont nous fit une conférence des plus

intéressantes et toute documentée sur le vieux Saint-Malo. Il nous retraça les origines de la ville (VI^e siècle), rocher entouré par la mer, sauf d'un côté, le Sillon ; nous parla de la première enceinte (1155), du château avec la tour du Quic-en-grogne (1421) ; des chiens du guet et leur sanglant épilogue (1770) ; des corsaires et des prises, de la Compagnie des Indes ; des sièges soutenus sans défaillance, des bombardements subis ; de la République malouine (1590-1594), de l'esprit d'indépendance des habitants ; enfin, des grands hommes qui illustrèrent la Cité si universellement connue.

Les bravos unanimes de l'assistance et les chaleureux compliments de M. Léon Riotor prouvèrent au Conférencier combien il avait captivé son auditoire.

Entre le diner — fort bien servi — et l'indispensable repos dans les confortables chambres de l'Hôtel de l'Union, M. Lhôte nous fit reprendre, de nuit, la promenade des remparts, d'un caractère tout particulier, émouvant et grandiose, avec le bruit de la mer hurlant au bas des murailles.

Le lendemain matin — Lundi de la Pentecôte — après avoir pris congé et remercié M. Lhôte, un train spécial nous conduisit vers le Mont-Saint-Michel ; arrivés à 9 heures à Pontorson, nous ne sommes parvenus à destination qu'à 10 h. 25, après une attente de 45 minutes en gare de Pontorson. Les facilités que M. A. Clavelle a bien voulu nous accorder jusqu'ici, nous sont un sûr garant qu'il donnera les instructions nécessaires pour que pareil retard ne se reproduise plus, et nous lui exprimons, à l'avance, nos sentiments reconnaissants.

Nous n'avons pas, ici, à relater notre visite à la superbe Abbaye. Disons seulement que M. Georges Girard, des Amis du Mont-Saint-Michel, nous attendait à Pontorson, qu'il nous conduisit à l'Abbaye — parcourue en tous sens — aidé d'un guide expert et qu'il nous fit servir un succulent déjeuner — y compris la classique omelette — à l'Hôtel du Cheval-Blanc.

En se séparant, les Membres de la Société française de l'Art à l'École adressèrent leurs vives félicitations à M. Henri Voisin, et exprimèrent le vœu d'organiser annuellement une excursion semblable, véritable vision d'art dans un cadre unique de belle et majestueuse nature.

Syndicat d'Initiative

Vitré-Fougères-Mont-Saint-Michel

Fêtes d'Inauguration



Nous l'avons dit au précédent bulletin, un Syndicat d'Initiative vient de se fonder, unissant, à l'entrée même du pays de Bretagne, les trois localités qu'on peut assurément classer parmi les plus intéressantes de la région au double point de vue de leur cachet pittoresque et de leur histoire.

Auxiliaire de notre Association, le Syndicat Vitré-Fougères-Mont-Saint-Michel dont la plupart des membres sont de nos « Amis » poursuit, par

certaines côtés du moins, un but analogue au nôtre.

Le mouvement de tourisme qu'il doit augmenter autour du Mont ne contribue-t-il pas à concentrer aussi l'attention sur notre « Merveille » dont il fait, comme nous, mais par une autre... voie, sont point terminus.

Au début de son existence, il veut affirmer sa raison d'être et d'ailleurs, il faut bien l'avouer, parmi les groupements analogues, il en est peu qui se présentèrent jamais en meilleures conditions d'avenir.

Les deux villes bretonnes restées trop longtemps méconnues méritaient certes de fixer le regard et d'arrêter le passant.

Enclavée dans les terres, à mi-route d'une ligne mal desservie sur le chemin du Mont, Fougères surtout veut entrer en parallèle avec tant d'autres qui ne la valent pas et conquérir la place qui lui est si légitimement due sur les itinéraires des touristes.

Le nouveau syndicat organise pour les 26, 27 et 28 Juillet ses fêtes d'inauguration et convoque les Amis du Mont-Saint-Michel à cette première manifestation de sa vitalité.

Voici l'alléchant programme élaboré pour la circonstance :

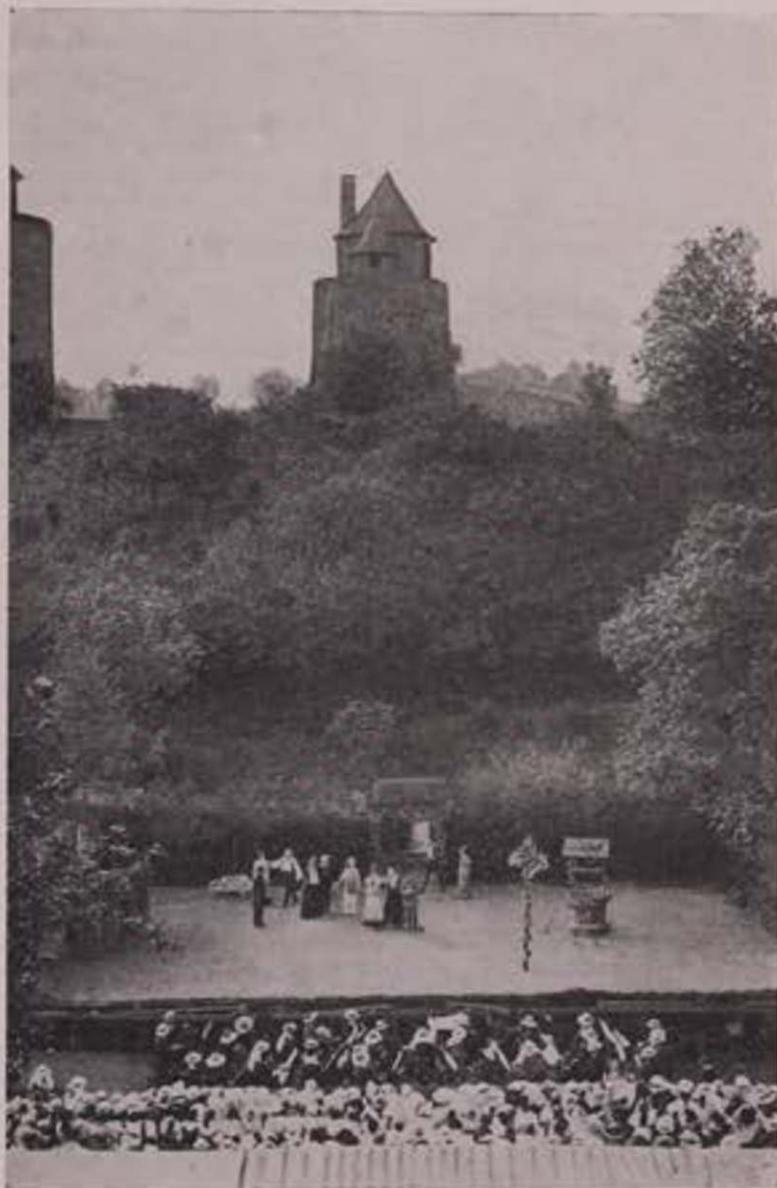
Samedi 26 Juillet. — Départ de Paris à 11 h. 33, gare des Invalides. Arrivée à 5 h. 42 à Vitré. — Réception par le Syndicat d'Initiative de Vitré. — Dîner à 7 heures.

Le soir à 8 h. 1/2 : Illumination du jardin public. — Concert. — Coucher à Vitré.

Dimanche 27 Juillet. — De 8 heures à 10 h. 30 du matin, visite de la ville et du Château. Lâcher de pigeons-voyageurs par la Société « l'Espérance Fougèraise ». — Cette promenade à travers Vitré pourra être remplacée par une excursion au château des Rochers où sont pieusement conservés les souvenirs de Madame de Sévigné. Causerie par M. Edmond Benoit-Lévy, l'un des vice-présidents des

Amis du Mont-Saint-Michel, sur le séjour qu'y fit la grande Marquise. — Déjeuner.

A midi 7, départ pour Fougères. — Arrivée à une heure 11. — Réception par les Membres du Syndicat de Fougères.



Phot. G. Mallier, à Fougères.

FOUGÈRES. — Le Théâtre de la Nature.

A 2 heures précises, représentation du Théâtre de la Nature dans les ruines du Château féodal avec le concours d'artistes appartenant aux principaux théâtres de Paris (1).

Le Baiser, comédie en un acte et en vers, de Théodore de Banville;
Le Cid, tragédie en 5 actes et en vers, de Pierre Corneille.

Pendant un entr'acte, lâcher de pigeons-voyageurs du haut de la Tour Mélusine par la Société « l'Espérance Fougéraise ».

Aussitôt après la représentation, rassemblement sur place pour le tour des remparts et la visite de la ville. — A 7 heures, dîner.

A 8 h. 1/2 : Illuminations et concert sur la célèbre Place-aux-Arbres (jardin public). — A 9 heures 3/4, embrasement du Château de Fougères.

L'extinction des feux sera sonnée en fanfare du haut de la Tour du Beffroi quand la vieille horloge aura frappé dix heures. — Coucher à Fougères.

Lundi 28 Juillet. — Départ pour le Mont-Saint-Michel à 7 h. 23. — Arrivée à 9 h. 55.

Réception par les Membres du Syndicat d'Initiative du Mont-Saint-Michel. — Visite des Remparts et de la ville.

A midi. — Banquet.

A 2 heures. — Conférence-visite à l'Abbaye par M. Paul Gout, architecte en chef des monuments historiques.

A 4 h. 1/2. — Lâcher de pigeons-voyageurs au pied du grand degré par la Société « l'Espérance Fougéraise ». — A 5 heures, promenade autour du Mont.

A 6 h. 1/2. — Dîner.

A 9 heures. — Visite de nuit à l'Abbaye.

A 9 h. 1/2. — Grand feu d'artifice sur les grèves.

Mardi 29 Juillet. — Départ à 8 h. 35. — Arrivée à Paris dans l'après-midi.

Les prix de l'excursion depuis Paris et retour seront au maximum les suivants :

En 1^{re} classe, 92 fr. — En 2^e classe, 80 fr. — En 3^e classe, 65 fr. Dans ces chiffres sont compris tous les frais : chemin de fer, repas, coucher, omnibus d'hôtels, pourboires, soins d'un agent des voyages pratiques chargé de l'exécution matérielle du voyage.

Il nous faut rappeler ici que, pour accorder la réduction de 66 % aux excursionnistes, la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Etat exige de chacun la justification de son adhésion personnelle à la société qui les demande.

Nos cartes d'identité revêtant à ses yeux un caractère individuel, ceux de nos associés parisiens qui voudraient faire bénéficier leurs familles de cette importante remise voudront bien im-

(1) Inaugurées l'année dernière avec un retentissant succès, favorisées par la grandiose beauté d'un site naturel unique, ces représentations périodiques auront bientôt fixé l'attention. En maintenant toujours au plus haut degré le niveau de ces auditions, tant par le choix des ouvrages que par la valeur des interprètes, Fougères aura bientôt imposé son incomparable scène de verdure à la fréquentation des amateurs de grand art.

médiatement faire inscrire à l'Agence des Voyages pratiques, 5, rue de Rome, à Paris, les parents ou amis qui devront les accompagner dans cette intéressante excursion. Nous rappelons également à ce sujet que le montant de la cotisation de membre adhérent est fixé à un franc.

Le reçu de cette somme, délivré par nos soins, constituera une pièce d'identité suffisante.

Nous ne saurions trop insister sur ce point qu'il nous faut être très promptement fixés sur le nombre des billets de différentes classes à demander à la Compagnie qui exige de nous un certain délai tant pour la délivrance de ces billets que pour pouvoir assurer la mise en circulation du matériel utile.

Les personnes qui voudraient se procurer des places numérotées pour la représentation du Théâtre de la Nature sont priées de s'adresser au Président du syndicat, 56, rue de la Forêt, à Fougères.

A cette époque de l'année, chacun veut fuir vers les plages. Pour les membres épars de notre grande famille des Amis du Mont-Saint-Michel, est-il un but plus attrayant que la « Merveille », et cette occasion de se retrouver sur l'îlot fameux n'est-elle pas encore un attrait de plus ?

Enfin, ces trois journées d'excursion à travers les petites cités charmantes qui viennent de s'unir sera pour beaucoup une heureuse occasion de visiter une région inexplorée.

Vitré, puis Fougères sont désormais deux stations auxquelles il faut faire une halte, et cet itinéraire est l'un des plus indiqués pour aborder la Bretagne ou même la Normandie après avoir une fois de plus admiré le « Miracle d'Architecture » dont l'atirante renommée s'étend jusqu'au bout du monde.

Albert DURAND.

Les trois Villes

Vitré. — Située sur un rocher granitique, à l'avant-garde de la Bretagne, dans une position qui faisait d'elle en quelque sorte la clef même du pays breton, la Ville de Vitré se montre aux visiteurs avec les rides profondes que le temps, dans sa course rapide, ne lui a point épargnées. Elle a eu la coquetterie de n'en vouloir effacer aucune ; c'est sa manière de chercher à paraître belle ; elles sont son orgueil ; elles constituent son originalité. Elle n'entend se recommander à l'attention des visiteurs ni par la magnificence de ses monuments modernes, encore bien que de quelques-uns elle puisse avoir le droit de se montrer fière, ni par l'impeccable régularité de ses rues. Elle n'a pas cette prétention, vaine d'ailleurs ; elle laisse à d'autres villes ce genre de beauté qu'elle n'envisage point. Elle s'offre simple et modeste, en maints endroits pliant sous le faix des ans qu'elle n'essaie point de dissimuler par d'inutiles artifices. Elle garde avec un

soin jaloux et elle étale fièrement ce qui lui reste de sa splendeur passée.

Si, plus connue, plus appréciée, elle est chaque jour plus visitée, si elle devient de plus en plus une sorte de pèlerinage obligatoire pour tous ceux qui, chaque année plus nombreux, s'en vont au pays breton, au milieu de nos sites enchanteurs, dans le calme reposant de nos plages, faire provision de santé, c'est que Vitré offre encore sur de nombreux points au touriste en mal de trouvailles, à l'artiste, à l'écrivain, des sujets d'études,



Une rue du vieux Vitre.

Phot. Albert Durand.

d'observations, d'admiration assez variés pour qu'ils n'aient jamais à regretter quelques heures d'arrêt bien employées.

C'est dans sa majesté élégante et sévère le vieil hôtel qui abrite le bureau de bienfaisance ; l'église Notre-Dame, une pure merveille d'architecture gothique avec sa chaire extérieure si curieuse ; la rue Beaudrairie, si originale avec ses vieilles maisons, toujours près de tomber et toujours debout, témoins d'un passé lointain qu'elles rappelleront longtemps encore ; le magnifique château féodal avec son pont-levis et ses tours, l'un des monuments les plus imposants et les mieux conservés de l'époque médiévale ; la rue d'Embas avec ses antiques constructions ; le quartier si pittoresque du Rachapt, et dans une ruelle parallèle, le manoir de la Greurie qui servit de demeure à Pierre Landais, le favori célèbre du duc François II ; la nouvelle église

Saint-Martin, très beau spécimen moderne du style roman le plus pur ; et, non loin de là, près du jardin public aux allées ombreuses et aux arbres séculaires, le château Marie, demeure de la princesse de Tarente, amie de Madame de Sévigné qui lui rendait de fréquentes visites.

A quelques kilomètres de Vitre, on peut visiter le château des Rochers, encore plein des souvenirs de Madame de Sévigné : c'est de là que se sont envolées sur les ailes de la Renommée, légères messagères de l'amour maternel le plus pur, ces lettres gracieuses et pittoresques de la célèbre marquise dont le nom reste inséparable de celui de Vitre.

Arrêtez-vous donc quelques heures à Vitre, vous n'aurez pas à le regretter. Vous n'y trouverez ni gaieté exubérante, ni élégance, ni symétrie ; mais vous y gagnerez une impression étrange et profonde ; vous vous laisserez involontairement prendre à cette image si vraie du passé, comme on se laissera toujours prendre, du reste, à tout ce qui est souvenir ou écho sincère de la vie de ceux qui nous ont précédés.

G. GARREAU.

Fougères. — Fougères est une de ces villes qui, pour n'être pas dûment cataloguée ou officiellement cotée dans le monde du tourisme, ne reçoivent souvent de sa part qu'indifférence et que mépris.

On ne connaît de Fougères que sa brillante réputation d'importante cité industrielle moderne, et l'on ignore beaucoup trop les charmes éminemment pittoresques et curieux de la vieille ville.

Le beffroi, l'hôtel de ville, l'horizon merveilleux de la célèbre « Place-aux-Arbres », les églises anciennes, les rues en précipice bordées d'une dégringolade de maisons à piliers, la porte St-Sulpice, l'enceinte des remparts flanqués de tours, hérissés de maisons et coiffés de toits disparates, le château enfin, la plus vaste des forteresses bretonnes, l'une des plus anciennes (XII^e siècle), l'échantillon le plus complet, le plus varié de l'architecture militaire au cours des siècles, tout cela, n'est-ce donc rien ?

Cela, c'est le détail ; et quelque curieux, quelque amusant qu'il soit, le détail en effet semblerait peu de chose à côté de l'ensemble, à côté du désordre fantastique, dans lequel ces sujets de choix se présentent et se groupent à la fois sous les yeux.

Encaissée entre des coteaux abrupts, gaufres, découpés d'une invraisemblable façon, dans les inextricables méandres d'une creuse vallée, à laquelle les carrières de schiste prêtent par-ci par-là des airs de sauvage ravin, une rivière mutine se noue, se tord, se bifurque, cahriole sur le rocher, inonde les roues des moulins, se glisse sous les branches ou baigne mollement les longues herbes des prés. *

Sur ces reliefs bizarres et puissants, une végétation touffue jette de tous côtés ses nappes de verdure, ses prairies, ses jar-

dins, ses bois ; elle s'élance à l'assaut de la vieille cité, qui, débordée partout, noyée sous l'envahissante marée, effondrée au creux des vallons, accrochée aux escarpements des pentes, l'emporte cependant et dresse fièrement là-haut le clocher triomphant d'une de ses églises et la haute charpente de l'antique beffroi.

Tout cela joue, se mêle, s'harmonise ; et l'œil ébloui reste grisé devant un semblable chaos, plein de tant d'imprévu, de tant de fantaisie, qu'il ne sait plus trop bien ce qu'il doit pré-



FOUGÈRES — Un coin de la vieille ville

Phot. Albert Durand.

féder, des ouvrages de l'homme ou des pittoresques caprices de la nature....

Justement fier de la réputation nouvelle que Fougères vient de se conquérir au point de vue pratique, positif, au point de vue industriel, vivons pleinement dans le présent. Mais ne négligeons pas, avec l'idéal, les charmes et les leçons du passé. A côté de la jeune cité fiévreuse, ne laissons pas s'ensevelir dans l'oubli la vieille ville, son site merveilleux, et le trésor des antiques souvenirs qui dorment là-bas au fond de sa vallée.

V^e H. LE BOUTILLER.

Le Mont-Saint-Michel. — On l'a dit avec vérité, c'est surtout là qu'il faut se taire ! C'est le tour de force architectural édifié par la longue patience des moines aux temps héroïques du Moyen-Age, et le souvenir des sièges mémorables que dut soutenir, au cours des siècles, cette forteresse imprenable, illumine

son sommet d'une auréole éclatante de pure gloire française au récit des hauts faits dont s'enorgueillit l'histoire chevaleresque de cette région pour l'honneur de la patrie.

Tout concourt à remuer profondément l'âme humaine dans ce cadre séculaire de bravoure et de féerie.

Cette « Merveille » incontestée fascine l'imagination comme elle attire les masses, et son renom grandit toujours davantage au cours des siècles. Elle est le but, étant le premier attrait, elle est le pivot d'intérêt autour duquel gravitent les autres attractions secondaires des contrées voisines sur lesquelles le Mont fameux étend, avec sa grande ombre tutélaire de géant, la bienfaisante action d'une célébrité universelle.

De l'avis unanime des architectes, savants ou lettrés de tous les pays, il n'existe nulle part un monument qui puisse lui être comparé, soit par la surprenante et géniale audace de la conception, soit par la perfection des moindres détails concourant à l'harmonie d'un ensemble admirable et complet, soit enfin par sa remarquable situation dans le décor unique et vraiment splendide de cette baie renommée.

C'est un gigantesque joyau du patrimoine artistique de la France. Son éclat prestigieux, rayonnant au loin, attire l'étranger lui-même de l'autre bout du monde.

Pour parfaire la suprême majesté du lieu, nous sommes désormais heureusement en droit d'espérer que son caractère d'insularité lui sera bientôt rendu. La mer le complète en quelque sorte. Il faut qu'il reste enveloppé de ses traditions. N'a-t-il pas vécu les plus belles pages de son histoire au milieu des grèves blondes inséparables de sa glorieuse épopée !

La plupart de nos « Amis » connaissent le Mont-Saint-Michel, sans doute. Mais se lasse-t-on jamais d'admirer un chef-d'œuvre, et qu'est-ce qu'une visite hâtivement faite une fois ou deux sous la conduite d'un gardien dont les explications brèves font seulement regretter de n'en pouvoir connaître davantage ! Chacun s'en retourne emportant à peine une vague impression d'ensemble, alors que tout le merveilleux détail, méritant d'être fouillé par le menu, demanderait tant d'heures d'une étude minutieuse.

On comprend dès lors cette remarque souvent entendue : « On y découvre toujours quelque chose de nouveau. » Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir certains de nos « Amis » revenir au Mont chaque année, comme en une sorte de pèlerinage artistique, admirer encore et toujours l'incomparable monument que le monde nous envie.

Cette fois l'intérêt sera triple, car il s'agit de trois jours d'excursion dans les trois localités unies du nouveau syndicat : Vitré, Fougères, le Mont-Saint-Michel.

Albert DURAND.



Frère Toussaint

Lorsque Frère Toussaint, d'aventure, se penche
 Sur les sables dorés et le miroir des eaux,
 Entre les croisillons de sa cellule blanche,
 Son front est caressé par des ailes d'oiseaux.

Il habite au sommet du Mont, en plein espace ;
 Nul n'accueille avant lui les rayons du soleil,
 Chaque jour, il devise avec le vent qui passe,
 Les étoiles du soir effleurent son sommeil.

L'haleine de la mer pénètre sa poitrine,
 Il mêle son esprit au ciel ; son rêve est bleu,
 Vivant là-haut, très loin du monde, il s'imagine
 Qu'il est à mi-chemin du Paradis de Dieu.

Si, tournant les regards vers la côte bretonne
 Où des bourgs violets fument à l'horizon,
 Il songe à son enfance et parfois s'abandonne
 Au souvenir des bois ombrageant sa maison.

Illustrations de M. Henri Voisin.

S'il a les yeux hantés de son adolescence,
 Des vierges aux bras frais qui tiraient l'eau des puits
 Et des ménétriers sonnans des airs de danse
 Et des jardins pourprés à la saison des fruits,

Oh ! Ce ne sont pour lui que visions menues !
 Quand, sur le Mont, il tend les mains, ne croit-il pas
 Sentir entre ses doigts glisser le vol des nues...
 Il habite trop haut pour regarder si bas.

Ces formes d'un passé confus sont misérables
 Pour lui l'hôte d'un roc en pleine immensité
 Qui songe à des destins vastes comme les sables,
 Auquel la mer lointaine apprend l'éternité.

A l'heure où la clarté commence de décroître,
 Tandis que les reflets de l'astre rouge et pur
 Allument des rubis sur les préaux du cloître
 Et flambent peu à peu les plaines de l'azur,

Le doux Frère Toussaint illuminé de rose
 Tourne sous les arceaux et murmure en marchant :
 « Oh ! faites que ma mort soit une apothéose,
 Seigneur Jésus, pareille à celle du couchant !

Eugène LE MOUËL.



Variétés

Le Mont-Saint-Michel et l'Angleterre

(Souvenirs d'une soirée à Oxford — Juin 1907)

J'avais passé une laborieuse après-midi à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford et mon cœur de vieux normand avait battu, d'une émotion bien douce, à la vue de cet unique exemplaire de la Chanson de Roland, apporté, sans doute, en Angleterre, par un jongleur de Normandie. S'il n'est pas rigoureusement démontré que l'auteur de notre incomparable Chanson de Geste soit originaire de l'Avranchin, du moins, il est bien naturel de croire qu'il connut, aima et chanta le Mont *del Péril*, sanctuaire de l'Archange, que l'héroïque paladin invoque, sous ce nom, à son heure dernière. Aussi, rempli de cette pensée, j'aurais volontiers baisé avec respect le petit manuscrit, reposant pieusement sous une vitrine de la Bodléienne, dans une curieuse reliure aux ais de bois.

J'avais encore jeté les yeux sur le petit manuscrit, dit de Taylor, où est sommairement dénombrée la flotte qui porta, en 1066, les soldats de Guillaume sur le rivage saxon et, grâce à l'inlassable bienveillance d'un *librarian* érudit, j'avais compulsé d'épais volumes imprimés, tout remplis de documents précieux pour l'histoire de notre chère province.

Sorti, un peu fatigué, de la Bodléienne, au moment où le soleil commençait à décliner rapidement au-dessus de Castle Mound, je m'étais dirigé vers le *Deer Park* pour y goûter un peu de repos et dans l'espoir d'y retrouver un professeur de Magdalen College, où j'avais été, le matin même, si cordialement accueilli.

Mes regards se reposaient avec joie sur ces pelouses d'un vert tendre, dont les bords, soigneusement coupés, étaient entamés par endroits par l'ombre croissante de ces beaux arbres dont Oxford est justement fière. Une fraîcheur très douce montait du Cherwell qui caressait paisiblement l'illustre Magdalen College et murmurait à peine le long des *Water Walks*, qu'Antony Wood, un grand amoureux d'Oxford, proclame « aussi charmants que les bords de l'Eurotas où Apollon lui-même se promenait. »

Une brise légère m'apportait le parfum des cythises et le son religieux des cloches dont j'essayais de distinguer les voix. Était-ce St-Mary, Oriel, Brase Nose, ou Christ Church qui tintaient aussi discrètement dans l'air limpide ?... Vers le ciel d'un bleu pâle montait, de la ville savante où pointaient des tours, où s'arrondissaient des dômes, ou se découpaient des pignons gothiques, le murmure infiniment doux de la prière et du recueillement.

Cependant ma pensée s'envolait bien au delà des Chilterns, ces collines un peu molles qui s'estompaient, à l'est, dans une brume légère. Elle se reportait vers les grèves du Mont-Saint-Michel, que j'avais si souvent contemplant, à cette même heure crépusculaire, du jardin des Plantes d'Avranches, qui se déroule au flanc du coteau. Ma visite à la Bodléienne me rappelait ces superbes manuscrits que m'entr'ouvrit la main libérale d'un vieux maître, resté un des meilleurs historiens du Mont-Saint-Michel. Je me rappelais son accent de douleur lorsque, sur son lit de mort, m'exprimant le regret de quitter cette vie sans avoir connu les collections de Sir Thomas Bodley, il me récitait ces vers que Samuel Daniel écrivait en 1601 :

*Heere in this goodly magazine of wille,
This Storehouse of the choisest furniture,
The world doth yeelde, here in this exquisite
And most rare monument, that doth immure
The glorious reliques of the best of men....*

Je comparais encore dans mon esprit les spécimens paléographiques de l'école anglaise du XI^e siècle qui s'était enfermée dans un genre linéaire, exclusif de la miniature et dont je venais d'étudier plusieurs types, rappelant les curieux dessins au trait du beau cartulaire du Mont-Saint-Michel, aujourd'hui déposé à la Bibliothèque d'Avranches.

Tout à coup une voix très sympathique me tira de la rêverie où j'étais plongé.

« — Eh bien ! my dear friend, êtes-vous satisfait de votre visite à la Bodléienne ? Avez-vous découvert un trésor ?... »

Je fus obligé de confesser que j'avais surtout fureté dans les rayons ; que, cependant, j'avais pris copie d'une charte intéressant le Mont-Saint-Michel.

Et, tout aussitôt, nous parlâmes de l'abbaye-forteresse.

« — Vous l'aimez donc bien, notre Mont-Saint-Michel ? » demandais-je à mon ami.

« — Profondément, me répondit-il de ce ton énergique que prend tout vrai gentleman affirmant un sentiment intime... Le Mont a joué un rôle trop considérable dans l'histoire de l'Angleterre pour que nous ne nous intéressions pas à tout ce qui le touche... même à votre affreuse digue », ajouta-t-il avec un malicieux sourire.

« — Oui, comment n'aimerions-nous pas le Mont-Saint-Michel ? Un de nos plus vieux rois, jetant sur les côtes normandes toute une armée pour y porter la désolation, n'ordonnait-il point à ses soldats de respecter le Mont, « un lieu de toute sainteté », et Edouard le Confesseur ne l'enrichit-il point de donations considérables ?... »

« — *Amicus Mons, magis, amica veritas*, répliquai-je ; votre charte d'Edouard est apocryphe, *spurious*, comme vous dites, ainsi que plusieurs actes du *Monasticon Anglicanum*, relatifs au Mont de Cornouailles et à Robert de Mortain ! »

« — D'accord, mon cher ami ; mais vous reconnaîtrez que Guillaume récompensa magnifiquement l'abbaye normande. Le Domesday a enregistré toutes les donations que le Conquérant fit à l'abbaye dans le Berkshire, le Hampshire, le Devonshire, la Cornouaille et... ailleurs. Votre abbaye n'a-t-elle pas été la mère de nombreux prieurés anglais ? Vous m'avez dit vous-même, hier, toute la joie que vous aviez ressentie, en retrouvant, près d'ici, entre Reading et Henley, ce petit prieuré de Wargrave, qui fut uni au Mont et qui rappelle aussi votre curieux archipel de Chausey, en raison de certains échanges de terres dans l'Île et le Continent. »

« — Sur le sol anglais, le Mont a essaimé des filiales ; certes, depuis des siècles, leur lien s'est rompu sous l'effort des guerres étrangères et des luttes religieuses ; mais le souvenir du Mont de Normandie vit toujours dans nos cœurs aimants et fidèles. Si, de l'histoire monastique, nous passons à la période militaire, ne retrouvons-nous pas le Mont à toutes les pages de la Guerre de Cent Ans ? Vous êtes orgueilleux, à juste titre, de vos héroïques chevaliers ; ils eurent dans les soldats anglais de dignes et vaillants adversaires. La fortune sourit, tour à tour, aux deux partis. Notre citadelle de Tombelaine connut des heures glorieuses, et sa reddition fut si honorable que son capitaine anglais fit payer au vainqueur, en bonnes espèces sonnantes, les pièces d'artillerie qu'il laissait aux troupes du roi de France. »

Nous eussions parlé, longtemps encore, du Mont-Saint-Michel et de la Normandie, mais, déjà, la tour de Magdalen disparaissait dans le voile de la nuit : les premières étoiles clignotaient au-dessus de nos têtes. Nous prîmes le chemin de Balliol College, où nous étions attendus. En suivant Longwall Street et Holywell Road, nous rencontrâmes de nombreux étudiants ; ils revenaient d'une joute nautique sur l'Isis. Mon ami me montra les collégiens de Magdalen en rose, ceux de Brasenose en noir, avec une écharpe jaune. C'étaient, tous, de superbes jeunes hommes, graves, vigoureux, décidés ; la plupart appartenaient, sans doute, à cette aristocratie anglaise, faite de tradition, qui, depuis des siècles, se nourrit de la moelle d'Oxford, et je me rappelai, tout aussitôt, ce passage de la Chronique de Robert de Gloucester : « Les gens de Normandie habitent encore parmi nous et y demeureront à jamais. Des Normands descendent les hommes de haut rang qui sont en ce pays. »

Aussi, j'avoue qu'en pénétrant dans le Garden Quad de Balliol College, je pensais beaucoup moins à Jean de Baillien et au professeur T. H. Green qu'aux petites paroisses de l'Avranchin et du Cotentin d'où partirent, il y avait, en juin 1907, quelques 840 ans, les Percy, les Beauchamp, les Montbray, les Saint-Maur et tant d'autres petits ou grands seigneurs de « chez nous ».

Etienne DUPONT.

Le Vieux Saint-Malo

Les Sociétaires qui, le 11 mai dernier, ont eu la chance de faire partie de l'excursion organisée par nos affiliés de la Société française de l'Art à l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, eurent la bonne fortune d'entendre une conférence sur le vieux Saint-Malo, faite par notre dévoué et distingué correspondant, M. Etienne Dupont, juge au Tribunal, dans la curieuse salle de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, véritable merveille d'art avec ses boiseries recouvrant plafond, lambris et portes. Nous sommes heureux de pouvoir donner un aperçu du sujet de la conférence.

La tradition rapporte qu'un prêtre gallois, Mac Low, débarqua miraculeusement, vers la moitié du VI^e siècle, sur un rocher où vivait un ermite, Aaron, dans la baie de Saint-Malo.

Choisi comme évêque, Mac Low réunit autour de lui de nombreux Bretons ; ils fondèrent St-Malo. La petite colonie s'accrut beaucoup, grâce aux libéralités du duc de Bretagne et à l'intelligence de Jean de Châtillon. Ce prélat dota son siège du privilège de *Mi ni hi* : les criminels pouvaient se réfugier à Saint-Malo sans être inquiétés.

Au XIII^e siècle, les Malouins aident Philippe-Auguste à expulser les Anglais de la Normandie et, plus tard — sous Louis IX — de la Saintonge.

En 1378, ils repoussent le duc de Lancastre et en 1425 une flotte malouine anéantit une flotte anglaise devant le Mont-Saint-Michel.

Au XVII^e siècle, les Anglais — ennemis séculaires — s'attaquent à la cité corsaire : en 1693, ils cherchent à la faire sauter au moyen d'un brûlot ; ils échouent piteusement et la chronique rapporte qu'il

n'y eut qu'une victime, un pauvre chat de gouttières. En 1695 ils reviennent, mais sont battus. Les Malouins les chassent encore deux fois en 1758, en leur infligeant des défaites à Saint-Servan et à Saint-Cast où « Le duc d'Aiguillon se couvrit de gloire et de farine ». Il dirigeait les opérations d'un moulin, dont il courtisait la jolie meunière.

Si les Malouins savaient se défendre et attaquer, ils étaient également soucieux de leur indépendance ; ils établirent même la République malouine, de 1590 à 1594.

Les remparts de Saint-Malo — ceux qui regardent la mer, du XII^e siècle, et les autres, du XVII^e — témoignent du génie militaire de leurs constructeurs, Jean de Châtillon, Vauban et Garangeau. Le Château dont une des tours, Quiquengrogne, fut édifée par la reine-ducchesse Anne de Bretagne, rappelle La Chalotais, qui y fut incarcéré en 1765. Sous le bastion de la Hollande, on voit encore la loge des chiens de police ; on lâchait, la nuit, les terribles dogues sur la plage. En mars 1770, ils dévorèrent un jeune officier de marine, Ausquer de Kerouars, qui s'était imprudemment engagé sur les grèves, en revenant de Saint-Servan, où résidait sa fiancée. Ce tragique événement fit supprimer les chiens du guet.

Saint-Malo dut sa prospérité :

1^o A la course, qui, d'abord un peu pillarde, devint légale. Les Malouins firent aux Anglais une chasse sans trêve sur toutes les mers :

2^o A la Compagnie des Indes, qui monopolisa un commerce immense.

Le premier quart du XVIII^e siècle marqua l'apogée de la prospérité de Saint-Malo, et c'est à cette époque que furent construits les beaux hôtels qui bordent le front sud et les curieux logis de l'intérieur de la ville corsaire.

Saint-Malo est la patrie de Jacques Cartier, Maupertuis, La Menais, Broussais, Duguay-Trouin, Chateaubriand, etc.

Cette conférence, si documentée, prépara on ne peut mieux les auditeurs à la visite qu'ils firent le lendemain à la *Merveille de l'Occident*.

E. RIMÉ.

Comment un Gentilhomme breton fut enfermé au Mont-Saint-Michel pour avoir écrit son mépris à la Marquise de Pompadour⁽¹⁾

A deux kilomètres de Guingamp, dans son vieux château délabré, habitait en 1757 le chevalier de Kermen-Gigeon. Il était las le vieux gentilhomme : pour lui le destin avait été cruel. Son existence était fort précaire, possédant pour tout bien le château et la terre de Kermen qui lui assurait une rente de 300 livres. Un fermier gérait les terres seule fortune du chevalier et de ses frères.

Trois cents livres de rentes était à vrai dire une bien maigre res-

(1) Tous les documents qui ont servi à cette étude sont tirés d'une liasse de lettres de cachet conservée aux archives de l'Ille-et-Vilaine, sous la cote C. 184.

source pour un gentilhomme, eût-il les goûts les plus modestes. Notre héros souffrait vivement de sa médiocrité. Son âge ne lui permettait plus les aventures ; triste et désabusé il songeait à s'assurer pour la fin de sa vie des moyens d'existence.

Parfois la pauvreté est mauvaise conseillère : elle inspira au chevalier de Kermen-Gigeon une idée qu'il eut fort à regretter.

Songeant à l'opulence si facile des maîtresses du roi, il écrivit à Madame de Pompadour, espérant que l'illustre Marquise serait compatissante à sa misère : son cœur de femme, pensait-il, lui inspirerait un joli geste de générosité.

Certes, il fallait que notre Breton fût bien naïf pour entretenir pareille illusion. Éloigné de Versailles, il ignorait les intrigues de la cour, il ne savait pas qu'en 1757 Madame de Pompadour, bien qu'ayant obtenu l'année précédente le titre de dame du palais, n'était plus la maîtresse du roi. Il ne pouvait soupçonner que les premiers engagements de la guerre de Sept ans, dont elle avait été l'inspiratrice, retenaient trop l'attention de la belle Marquise, pour qu'elle songeât à secourir la détresse d'un pauvre gentilhomme.

Il ne connaissait pas l'étrange situation des ministres dont l'existence politique était entre les mains de la favorite et qui, pour obtenir son agrément, s'étaient résignés à n'être que des valets. S'il n'avait pas été aussi étranger aux choses de Versailles, il eût connu cette circonstance, et sans doute n'aurait-il pas écrit ; il eût compris que toutes les lettres adressées à la Marquise étaient décachetées dans le cabinet noir où jamais on ne laissait passer une supplique capable d'importuner la maîtresse du royaume.

Kermen-Gigeon, vivant isolé sur son étroit domaine, ne savait d'elle que son insolente richesse, ses dépenses sans nombre dont le scandale était notoire. Dans sa simplicité, le vieux chevalier s'imaginait que la Marquise, bâtiesseuse infatigable, lui donnerait volontiers quelques subsides pour relever son château demi-ruiné.

Un jour donc, Kermen-Gigeon mit à la poste de Guingamp une longue épître à l'adresse de Madame de Pompadour.

Puis il attendit, il attendit même fort longtemps, convaincu que la lettre arriverait à destination. Hélas ! la réponse ne vint pas.

La réponse ne pouvait pas venir. La lettre avait été saisie par le directeur des postes de Guingamp, en zèle fonctionnaire il prévint aussitôt l'intendant de Bretagne Le Bret qui en référa à Pelypeaux, comte de Saint-Florentin. Celui-ci, alors ministre du Roi, chargé du département de Paris, avait dans ses attributions la délivrance des lettres de cachet ; il veillait soigneusement sur l'excellent fonctionnement de la police secrète, afin de mettre la cour de Versailles à l'abri des fâcheux.

Au reçu de la lettre de l'intendant de Bretagne, le Comte de Saint-Florentin ordonna une enquête et, sur la réponse de Le Bret lui mandant qu'à tout prendre la lettre était sans conséquence, il autorisa le directeur des postes de Guingamp à laisser passer à l'avenir les lettres de Kermen-Gigeon. Le pli du Chevalier breton n'en parvint pas davantage à destination : il vint échouer dans les cartons administratifs de Versailles.

Que ne renonça-t-il à son idée ; pourquoi le chevalier de Kermen-Gigeon ne comprit-il pas l'inanité de ses demandes ? Pourquoi n'eut-il pas la sagesse de s'enfermer dans une philosophie toute de mélancolie, au lieu de poursuivre son idée ?

Sa patience avait été mise à une rude épreuve ; las d'attendre une réponse qu'il comprenait maintenant ne devoir jamais venir, déçu dans la suprême espérance qu'il avait conçue, acculé à une situation de plus en plus précaire, Kermen-Gigeon de rage eut un geste malheureux. Un jour, au début de l'année 1760, il rédigea une

longue lettre où amèrement il reprochait à la Marquise son silence égoïste ; et pour bien montrer son mépris à la Favorite, il la traita en dame de la Halle. Evidemment c'était maladroit, n'allait-il pas jusqu'à lui signifier qu'en somme elle n'était qu'une « garce et une carogne » !

Cette lettre dépourvue d'aménité était bien de nature à procurer quelques désagréments à son auteur. Kermen-Gigeon le sentait bien, aussi prit-il une précaution qui fait peu honneur à son caractère. Il signa cette lettre d'insulte du nom d'un gentilhomme son voisin, M. de Kerbourdan, mais naïvement négligea de contrefaire son écriture. Cet oubli amena sa perte.

Ce fut le directeur de la poste de Guingamp qui arrêta la lettre ; aussitôt il en signala les termes agressifs à l'intendant Le Bret.

La correspondance échangée à ce sujet entre le Comte de Saint-Florentin, Le Bret et son subdélégué à Guingamp, Rabeaud, est fort instructive et jette un jour bien curieux sur les sentiments divers qui se heurtaient dans la conscience des policiers d'alors.

Le principe de l'inviolabilité de la correspondance était admis ; il semble que l'on transigeait difficilement sur ce point. Nous possédons une lettre de Rabeaud à Le Bret montrant clairement que ce dernier l'avait vertement sermonné pour avoir laissé le directeur de la poste ouvrir la lettre à l'adresse de Madame de Pompadour. Celui-ci s'explique en ces termes : « Voici exactement le fait : le Directeur (des postes) m'ayant apporté cette lettre je lui dis de la faire passer à son adresse suivant les derniers ordres de M. le Comte de Saint-Florentin, mais n'ayant répliqué que sans l'avoir ouverte il y avait lu les mots de garce, carogne, termes que je lu moy-même, il me jeta dans le plus grand des embarras, suspendu entre l'idée que je me formais du secret inviolable attaché à tout ce qui entre aux bureaux de la poste et la crainte de faire passer à la Cour un tissu d'invectives que je ne pouvais plus me dissimuler ny cacher à ce directeur ; l'ordre que j'avais reçu en 1758 de découvrir l'auteur de pareilles lettres me détermina. Je décachetai la lettre, l'y lu tout ce que l'on peut écrire de plus horrible. Je vous avouerai, Monseigneur, que je balançai un moment à la jeter au feu, mais ayant lu la signature prétendue de M. de Kibourdan (*sic*), gentilhomme de ce pays, cette affectation me parut si noire que je crus qu'il était de l'intérêt public de démasquer l'auteur. Je recachetai la lettre et je vous l'envoyais. Je la recachetai parce que je crus que l'on n'est jamais bien aise que quelqu'un s'ache que l'on nous écrive de pareilles injures. Je recommandais le secret au directeur de la poste qui, comme vous le voyez, n'est point en faute. J'ai cru devoir ce détail à la vérité, s'il y a quelqu'un de coupable, c'est moy. » (9 juin 1760).

La conscience du Comte de Saint-Florentin ne connaissait pas de pareils scrupules. Il répondit le 12 juin à Le Bret, qui lui avait envoyé la lettre incriminée, en approuvant pleinement l'acte d'indiscrétion de Rabeaud et du directeur des postes de Guingamp. Ce ministre était trop partisan des lettres de cachet pour laisser passer pareille occasion de manifester son pouvoir, tout en justifiant sa conduite par le désir d'être agréable à la Marquise.

Cependant il agit avec prudence. Ses habitudes arbitraires n'allaient pas sans une certaine retenue. Le Bret avait commenté son envoi, avançant même, comme auteur possible de la lettre, le nom de Kermen-Gigeon. Le ministre voulut un supplément d'enquête. « Il ne me paraît pas encore tout à fait assez constaté, écrivit-il à Le Bret, que ce soit le S^r de Kermen-Gigeon qui en soit l'auteur, et je prends le parti de vous la renvoyer, afin que vous puissiez vous procurer, s'il est possible, des preuves plus précises. »

L'enquête dura un mois. Le 10 juillet, Le Bret avise le Comte de Saint-Florentin du résultat des opérations de son subdélégué : « La lettre en question n'est pas de la main de M. de Kerbourdan, et vous en pourrez juger vous-même en la comparant avec celle que mon subdélégué s'est procuré de la part de ce gentilhomme. Vous jugerez sans doute qu'il y a beaucoup de conformité et de ressemblance entre la première et la seconde lettre écrite à Madame de Pompadour. »

Le Comte de Saint-Florentin avait en effet donné à Le Bret des éléments de comparaison ; il avait fait rechercher dans les cartons la première lettre de Kermen-Gigeon et l'avait envoyée à l'Intendant de Bretagne. Celui-ci reconnaît être « frappé surtout de la ressemblance » qu'il trouve dans le nom de Pompadour : « Sur les deux adresses on a mis, dit-il, à la pénultième de ce nom, deux points qui sont posés d'une manière qu'il est difficile de ne pas croire que c'est la même main qui a écrit les deux adresses. »

Ce fut également l'avis du Comte de Saint-Florentin ; aussi, le 27 juillet, écrivit-il à Le Bret : « Il y a tout lieu de présumer qu'elles sont toutes deux du sieur de Kermen-Gigeon qui, mécontent du mauvais succès de la première, a voulu s'en venger par la seconde. »

Cette conclusion était, certes, de bonne logique, mais n'était, en somme, basée que sur des présomptions ; l'enquête, peut-être, eût mérité d'être poussée plus loin avant de faire intervenir une sanction. Le Comte de Saint-Florentin n'était pas homme à être arrêté par ces nuances.

Dès le 12 juin, il avait mandé à Le Bret de s'informer des mœurs, de la conduite et du caractère de Kermen-Gigeon, « dans quel endroit on pourrait le faire enfermer et s'il a un revenu suffisant pour payer sa pension ». Avant reçu l'avis de Le Bret, il a vite fait de conclure, et, dans sa lettre du 27 juillet, ajoute : « Je joins ici les ordres du Roi nécessaires pour le faire conduire au Mont-Saint-Michel où vous voudrez bien régler sa pension sur le pied le plus modique et où le Roi payera ce qu'il faudra au pardessus de celle de 300 livres dont il jouit. »

Le 5 août, la lettre de cachet parvint à Guingamp, le subdélégué Rabeaud donna ordre le jour même au commandant de la brigade de la maréchaussée de procéder à l'arrestation de notre héros.

Kermen-Gigeon eut-il vent des instructions envoyées de Versailles à son sujet, fut-ce au contraire fortuitement qu'il s'écarta de ses domaines ? Les gendarmes, en tout cas, se mirent dès le 6 août à sa recherche ; cinq jours après seulement, le commandant Le Gendre accompagné de trois cavaliers, parvint à la suite d'une nuit de veille à s'assurer de la personne de Kermen-Gigeon.

Il ne semble pas que le malchanceux chevalier opposa de résistance. Le lendemain, conformément aux ordres du ministre, Rabeaud lui fit subir un interrogatoire. Kermen-Gigeon se refusa à avouer être l'auteur de la lettre d'insulte ; il reconnut cependant avoir écrit la première. Rabeaud jugea cette réponse de la valeur d'un aveu : « La ressemblance de l'écriture de cette première lettre à celle de la seconde, écrivit-il alors, est si grande qu'il y a d'autant moins lieu de douter qu'il ne soit l'auteur de l'une et de l'autre, qu'elles sont toutes deux pliées de la même façon et cachettées avec du pain trempé dans de l'eau. »

Avouons que ces charges étaient accablantes, sinon convaincantes ; vraiment notre homme avait été bien maladroit.

Dès le lendemain, le commandant Le Gendre accompagné du cavalier Machet se mirent en route pour conduire le vieux gentilhomme au Mont-Saint-Michel. Le voyage fut long, les étapes nombreuses, il leur fallut quatre jours et demi pour faire la route, à raison de

25 kilomètres par étape. Ils couchèrent successivement à Saint-Brieuc, à Jugon, à Dol et à Pontorson, où ils furent retenus par la marée. C'est que Kermen-Gigeon, se targuant de sa qualité de gentilhomme, entendait être bien traité, invoquant de plus son âge avancé pour exiger que les chevauchées fussent lentes et courtes. Au demeurant, il était homme de précaution : arrivé au Mont-Saint-Michel, il refusa de monter à l'abbaye avant d'avoir copieusement déjeuné dans une auberge montoise.

Enfin il fut remis entre les mains du père Surineau, prieur du monastère. Celui-ci en prit grand soin, car son nouveau pensionnaire était spécialement recommandé par la cour de Versailles.

Le prix de la pension du prisonnier donna lieu à de longs débats. Le Roi, avait écrit le Comte de Saint-Florentin, entendait que ce prix fût des plus modiques. Le gouvernement avait mis opposition aux maigres rentes du chevalier ; ces rentes servaient à payer la pension : on entendait bien que ce prisonnier coûtât le moins possible. Le prieur, au contraire, s'efforçait de tirer pécuniairement le meilleur parti possible de la nouvelle charge qui lui était imposée ; aussi, le 11 août, avait-il écrit à Le Bret pour lui faire ressortir que ce prisonnier demandant à être « plus surveillé qu'un autre crainte d'évasion » entraînait pour l'abbaye une charge qu'il fallait largement rémunérer. « Les pensions, dit le prieur, qui sont payées sur le Trésor Royal, par ordre de sa Majesté pour les prisonniers d'Etat sont de 600 livres par an, et c'est sur ce pied que les pensions ont toujours été payées jusqu'à présent. »

La Cour de Versailles jugea cette subvention trop élevée et la réduisit à 400 livres.

Décidément Kermen-Gigeon était un personnage bien embarrassant. Le Comte de Saint-Florentin jugeait ce prisonnier vraiment trop onéreux. Après avoir réduit le prix de la pension, il prétendit diminuer également la note des frais de voyage envoyée par le commandant de la brigade de la maréchaussée.

Le Gendre avait adressé un mémoire très détaillé s'élevant à 502 livres 5 sols. Le ministre fut sceptique et le renvoya à Le Bret en le priant de procéder à un règlement. Celui-ci n'hésite pas et assure le Comte de Saint-Florentin qu'une somme de 110 livres 5 sols était largement suffisante pour dédommager le commandant de ses frais de route.

Chacun s'efforçait de tirer avantage de l'aventure. A Versailles, au contraire, on était fort disposé à ne rien payer. Le pauvre Le Gendre eut le loisir de s'en rendre compte : il ne rentra en possession de ses débours qu'à Nantes, le 11 octobre 1764, à la suite d'innombrables lettres de rappel et d'un voyage à Versailles, où il avait pu constater mélancoliquement que sa demande dormait dans les cartons du ministère ; encore dut-il accepter pour solde de son compte la somme de 110 livres 5 sols proposée par Le Bret.

Il y avait plus de deux ans et demi que son prisonnier avait été rendu à la liberté, lorsque le malheureux Le Gendre entra en possession de son indemnité. Kermen-Gigeon s'était en effet montré fort marri de la peine qui lui était infligée. Il fut un prisonnier modèle et ne cessa de témoigner un repentir poignant de son acte plus sot que méchant.

Touché de son désespoir sincère, le prieur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, qui périodiquement envoyait à Versailles des nouvelles des prisonniers confiés à sa surveillance, se résolut à plaider la cause de son pensionnaire.

Kermen-Gigeon avait toujours inspiré à Versailles plus de mépris que de crainte ; son entretien coûtait au trésor royal ; aussi, le 3 janvier 1762, le Comte de Saint-Florentin transmit-il au père prieur

un ordre du roi de remettre en liberté ce prisonnier peu intéressant. Mais, fatigué de lire la prose du chevalier breton, le ministre ajoutait à la fin de sa lettre : « Vous voudrez bien faire défendre à ce prisonnier d'écrire aucune lettre ici, pas même pour remercier de la grâce qu'il reçoit... »

Le 16 janvier 1762, cet ordre méprisant fut transmis à Kermen-Gigeon. Il y souscrivit bien volontiers. Les murs de granit de l'Abbaye le terrifiaient ; il se fût engagé à tout ce que l'on eût exigé pour retrouver la liberté.

Sa captivité avait duré dix-sept mois. C'était payer peut-être assez cher le fait d'avoir traité un peu durement la Marquise de Pompadour ; mais était-ce trop pour l'acte malhonnête d'avoir essayé de rejeter les soupçons de la police sur un gentilhomme, son voisin, dont la noblesse d'âme était notoire ?

C'était la pauvreté qui avait mené Kermen-Gigeon au Mont-Saint-Michel, ce fut sa pauvreté qui le sauva. Si son séjour à l'Abbaye n'avait pas été une charge pour le trésor, le Comte de Saint-Florentin sans aucun doute y eût oublié son prisonnier, et le chevalier de Kermen-Gigeon reposerait aujourd'hui dans le petit cimetière au pied de l'Abbaye.

Charles-Henri BERNARD.

LISTE D'ADMISSION (suite) (1)

Sociétaires Perpétuels

MM

FOUCAUD (marquis de), 18, r. Andrieux, Reims (Marne).
WALBAUR (Mme H. L.), 28, r. des Templiers, Reims (Marne).
BOISVET (Mme), Damery (Marne).
CHATEL (Mme G.), 27, r. de Venise, Reims (Marne).
MARTIN (Henri-Charles), direct. d'entrep. de travaux publics, 21, r. Poussot.
CHESNOY (Pierre de), villa des Aunays, par Epagnoville (Manche).

Sociétaires

MM

BEYNET (Edmond), 50, r. des Capucins, Reims (Marne).
MANGOUX (Alexandre), 7, boul. de la Paix, Reims (Marne).
KING, 28, boul. Lundy, Reims (Marne).
LELANC (Pierre), 20, boul. Lundy, Reims (Marne).
TANLLET (Marcel), 50, boul. Lundy, Reims (Marne).
LAINÉ (Albert), 41, boul. de la République, Reims (Marne).
LEFÈVRE, 9, boul. du Temple.
GAUTHIER-VALLAN (Mlle Marguerite), 9, r. Vaneau.
VILLE DE SAINT-LO.
CUREY (de Che de), r. St-Paul, Granville (Manche).

Associés

MM

PROVY (l'Abbé) Raphaël, prof. à l'Abbaye (Nord).

COYE (l'Abbé), prof. à l'Institution N. Dame, Valenciennes (Nord).
LIZET (Joseph), 23, r. du Cherche-Midi, Paris, 7, villa Dancé, St-Denis (Seine).
BOISSAC (Paul), avoué, Coulommiers (S.-et-M.).
LOUREN-DROSTAINES, avoué à la Cour d'appel, 31, r. Washington.
CAREN (Ernest), industriel, 21, r. Gréville.
CLAYDON (Georges), boul. de la Gare, Fougères (I.-et-V.).
PILLET (Pierre), 21, r. de l'Hospice, Fougères (I.-et-V.).
FRASSARD, Olivier près Orléans (Loiret).
TANNEU (Achille), 2, r. Arsine-Leloup, Nantes (L.-Inf.).
JOSSEY (L.-E.), 19, boul. de la Gare, Fougères (I.-et-V.).
GREVALEUX (Aug.), 5, r. de Nantes, Fougères (I.-et-V.).
ROUSSEL, r. de Vitré, Fougères (I.-et-V.).
ROUSSEAU (père), cons. d'arrondissement, St-Briac-en-Cogles (I.-et-V.).
LEVINÉ (Louis), r. Charles-Marat, Fougères (I.-et-V.).
CONSTANTIN (Hector), cons. des hyp. en retraite, boul. des Colletiers, Fougères (I.-et-V.).
DILETTI (Jean), r. Pasteur, Fougères (I.-et-V.).
FERROS (Emile), cons. général, 3, r. de la Paillette, Rennes.
GARNIER (Pierre), r. de Nantes, Fougères (I.-et-V.).
RAUBERTY (Paul), 20, pl. d'Armes, Fougères (I.-et-V.).
BOYEN (Pierre), villa Ker-Gor, St-Quay, Portrieux (C.-du-N.).
MANN (Mlle Alice), pl. Carnot, Fougères (I.-et-V.).
DUBOIS, r. Pasteur, Fougères (I.-et-V.).

(1) La présente liste de nos Sociétaires Perpétuels et de nos Sociétaires, inscrits depuis la publication du dernier Bulletin, fait suite à la liste précédente. Puis nous continuons celle de nos Associés dont les noms sont eux-mêmes suivis de ceux de nos adhérents.

JOUJART (Léon), étudiant, Limont-Fontaine, par Dourlers (Nord).
BACHUS (André), étudiant, Hautmont (Nord).
BOUCHIAT (Maurice), étudiant, 16, boul. de la République, Denain (Nord).
GUÉNÉ (Mlle Berthe), institutrice, 63, boul. St-Marcel.
MATHIEU (Paul), 21, av. Kléber.
CASSIN, r. de l'Arbalète, Reims (Marne).
FRAU (Van), d'acot, Ludwigstr. Lebr, 6, Eisenbahnstrasse, Berlin.
DAVOIR (Aug.-Pierre-François), 25, r. Faubourg, St-Lô (Manche).
YVES (Jules-Louis), 67, r. Torteron, St-Lô (Manche).
POISSON (Henri), notaire, pl. des Beaux-Regards, St-Lô (Manche).
DÉJAIN (Léon), inspect. d'académie de la Manche, 6, rue Dame-Denise, Saint-Lô (Manche).
HÉBERT, pharmacien, r. Thiers, Saint-Lô (Manche).
LE BAS (Eug.), avoué, r. Octave-Fouillet, St-Lô (Manche).
GUTHRIE (Paul), architecte, 11, r. du Bourg-Buisson, St-Lô (Manche).
NEUBERT, dép. de la Seine, maire de Neuilly-sur-Seine.
BOULANGÉ (André), avoué, 28, rue Naude, Le Havre (S.-Inf.).
LEMOINE (D^r), 7, r. St-Vincent, St-Malo (I.-et-V.).
LE NORMAND (D^r), 1, rue Toullier, Saint-Malo (I.-et-V.).
MÉHEU, agent général d'assurances, villa Nuremonde, r. Terre-Neuve, St-Servan (I.-et-V.).
SAINT-MARIE, pl. Chateaubriand, Saint-Malo (I.-et-V.).
BOUQUENAY, villa Primavera, St-Malo (I.-et-V.).
DESAUVY (Jules), Neuville, près Vire (Calvados).
OLCANNAT (Roger), 18, r. du Banquier.
FLORIN (Th.), notaire, Mortain (Finistère).
RIGNAUD (Mme), 45, rue d'Orléans, Grand-Montrouge (Seine).
MIRAMÉ (Mme Clémentine), 21, r. Sarrette.
ROY (Mlle Blanche), 21, av. de la République, Grand-Montrouge (Seine).
SCHWAB (Mlle Anna), r. Friant.
BENNETT (Pierre), 25, av. de la République, Grand-Montrouge (Seine).
HEAUM (Jacques), 11, r. Grande, St-Malo (I.-et-V.).
BENNET, 7, r. de Châteaudun, Saint-Servan (I.-et-V.).
LAFRÈRE (Jean), 2, r. Edgar-Quinet, Grand-Montrouge (Seine).
LAFRÈRE (Yvonne), 2, r. Edgar-Quinet, Grand-Montrouge (Seine).
DUVIVIER (Albert), 38, r. du 12 St-Honoré.
PAYEN (Edouard), vice-consul du Brésil, 9, r. Pizay, Lyon (Rhône).
LÉNOY (Louis), direct. d'école, Ducey (Manche).
JACQUEN (Aimé), industriel, Bayeux (Calvados).
DESSAULT-BAUDY (Victor), archit., Villiers-sur-Mer (Calvados).
CALVET (Mme), Villiers-sur-Mer (Calvados).
TAMIN, archit., Villiers-sur-Mer.
MOCH, 20, r. de la Tirelire, Reims (Marne).
MATHIEU, notaire, 3, boul. Desaubert, Reims (Marne).
SCHWARTZ, lieutenant au 12^e régiment d'Inf., 15, r. des Augustines, Reims (Marne).
COULET (Léon), 2, r. de l'Écu, Reims (Marne).

COULET (Henri), 1, boul. de la Paix, Reims (Marne).
BATAILLÉ (H.), 27, r. des Consuls, Reims (Marne).
PADOUSSE, 15, r. des Templiers, Reims (Marne).
THÉNOT (André), 1, r. de la Clef, Reims (Marne).
BOISSAC, 23, r. Libergier, Reims (Marne).
VENACE, 8, r. Capot, Reims (Marne).
BAUM, 11, r. St-Symphorien, Reims (Marne).
BOCCARD (S.), avoué, pl. du Marché, Vitry (I.-et-V.).
GILLES (Aug.), 5, r. de Paris, Vitry (I.-et-V.).
LEBOUX, prof. au collège de garçons, 9, r. du Collège, Vitry (I.-et-V.).
BOCCARD (Aug.), conseil municipal, 19, boul. Chateaubriand, Vitry (I.-et-V.).
CARRON (Victor), 11, r. de Rome.
TUBINCAT (Aug.), typographe, 9, r. du Colombier, Sévres (S.-et-O.).
TOMMANN (Amédée), 115, Grande-Rue, Sévres (S.-et-O.).
DELAUNAY (Alph.), inspect. d'assurances, 2 (quartier, pl. du Parc, Sévres (S.-et-O.).
DECAIS, accordéon de pastou, 50 bis, Grande-Rue, Chaville (S.-et-O.).
BOCCARD (Charles), 9, r. du Réservoir, Orléans (Seine).
SOMU (Antony), avocat, 109, boul. de Strasbourg, Le Havre (S.-Inf.).
GUYOT (Ferdinand), 13, r. de la Côte-Moulin, Le Havre (S.-Inf.).
GUYOT (Emile), archit., 1 bis, r. Franklin, St-Germain-en-Laye (S.-et-O.).
LÉON, entrap. de menuiserie, 15, r. de Versailles, Bougival (S.-et-O.).
GUILLOU (Albert), 11, r. du Débarcadère, Fautin (Seine).
GOSVINO (Mme Frédoire), 11, av. d'Orléans.
HÉBER (Louis), pharmacien, 25, r. Thérèse.
CARRON (Edmond), 71, Grande-rue, Sévres (S.-et-O.).
MATHIEU (Maurice), prof. à l'école primaire supérieure, St-Hilaire-du-Harcouët (Manche).
DODDANS (Léon), receveur d'enregistrement, r. St-Hilaire, St-Hilaire-du-Harcouët (Manche).
LE NORMAND (Edouard), pharmacien, 7, r. de la Paroisse, Saint-Malo (I.-et-V.).
DAVE (Léon), conseil général de la Manche, maire des Bards, par St-Hilaire-du-Harcouët (Manche).
CARMECANT (Michel), Neauphle-le-Château (S.-et-O.).
LE GUILLOU, 11, q. Jehan-Fouquet, Laval (Mayenne).
KONIG (René), 27, r. des Martyrs.
FAYARD, joaillier, 21, pl. du Peuple, St-Etienne (Loire).
ARBAUD (de marquis de), 21, r. de Bretagne, Alençon (Orne).
ROCHEREAU (Ch.), 61, boul. Beaujeu.
HALLÉ (D^r), 21, r. St-Dominique.
BOUILLER (Armand), Ile-aux-Moines (Morbihan).
MORICANT (Paul de), 20, r. Latapie, Pau (B.-Pyrénées).
ELLY (Fernand-Aug.), Alizer par Bourneville (Eure).
ROUY (Mme), villa Boileau, 25, r. Molitor.
LACHANTRE, 201, r. Lafayette.
BRUNETTE (de la), N.-Dame de Caullly (Manche).

AMOUR (Joseph), entrep. de travaux pu-
blies, r. de Sévres.
TAOBI (J.-D.), officier de réserve, Mont-Saint-
Michel (Manche).
GRAS (Mme Léon), 101, boul. Richard-Le-
moine.
MORACE (Le Che Guy des), 1, r. Poutière.
BOISSON (Mme de), 7, r. Pinalgriot, Tours
(L.-et-L.).
LAMY, 27, r. St-Nicolas, Rouen (S.-Inf.).
GILLES, r. Jules-Ferry, Pont-Audemer (E.-
et-V.).
DARZENNE, avocat, 7, r. de la Préfecture,
St-Etienne (Loire).
MORTAIS (Germain de), 5, r. M-Carême,
St-Etienne (Loire).
DUNOS (Mme), Tarpoley, Cheshire (Angle-
terre).
HIE (Charles), St-Pierre-sur-Dives (Calvados).
YVES (Emile), maire de St-Pierre-sur-Di-
ves (Calvados).
RISSE, 1, r. Geli.
Le COMBES (Ludovic), boul. Charner,
St-Brieuc (C.-du-N.).
HIE (Jean de la), 1, r. Brulier.
SALICRAN (Mme), Londres.
Le PLOUËR, 23, r. Guilbert, Caen (Calvados).
EYON, 13, boul. Bonne-Nouvelle.
LEUANO (Henri), 3, r. de Lille, Avranches
(Manche).
POISSA (Mlle), receveur-buraliste, Courtils
par Pontorson (Manche).
BASTIEN (Aimé), 15, q. Aulagnier, Amiens
(Seine).
NOÛT (D'), 50, r. de l'Arquette, Caen (Cal-
vados).
BARZAC, député, 16, r. de l'Assomption (11^e
arrondissement).
BESNOST (Joseph), adm.-gérant du « Bon-
homme Serrin », 8, pl. de la Préfec-
ture, Le Mans (Sarthe).
BARON (Henri), 12, r. de Solferino, Laval
(Mayenne).
GONZALEZ, chansonnier-architecte d'Avranches
(Manche).
BROUAT (Henri), chanoine, 53, r. des Mail-
lets, Le Mans (Sarthe).
GARNIER (Pierre), 70, av. de Paris, Le Mans
(Sarthe).
GUYON (Charles), receveur des Postes,
Avranches (Manche).
LEBAS (Emile), pharm., 30, r. de la Con-
stitution, Avranches.
HÉRAUD, avocat, Avranches (Manche).
STREX (Arthur A.), écrivain, 16, Edith road,
West Kensington, Londres.
LEMOINE (de D' Léon), 28, r. de la Consti-
tution, Avranches (Manche).
DAVIS (Louis), juge au trib., 2, r. de l'A-
ima, Cherbourg (Manche).
HEUSSEY (de D' Jean), 66, r. Amelin,
Cherbourg (Manche).
BONER (Eduard), 25, r. de la Duché, Cher-
bourg (Manche).
INSTITUTION St-PAUL, 25, r. Amiral-Courbet,
Cherbourg (Manche).
LAGARON (Emile), photogr., 15, r. de la
Paix, Cherbourg (Manche).
Le BOY (Achille), bûcher, pl. Vauban, Ca-
voutan (Manche).
BARREAU (Guy), avocat, 10, pl. Hardy de
Lévy, Laval (Mayenne).
TOUSSAINT, 157, r. de Sévres.
JOUAN, 1, r. Crésillon, Nantes (L.-Inf.).
BARREAU, 11, r. Clovis, Le Havre (S.-Inf.).

Adhérents

MM

THOMAS, 51, r. des Juifs, Granville (Man-
che).
THERVENON, prof. de Paix, Pontorson (Man-
che).
VERMOREL, Paris.
LESCIAUX (Mme), 70, r. des Ursulines,
Toussaint.
RIVIÈRE (Mme), 1, r. des Boucheries, Bains-
Euxin (Mme), 3, r. Jules-Valles.
VALLÉE (Mme), r. Gracie, Comté-sur-Norman
(Calvados).
TENGIER, 11, r. Bouvier, Sotteville-lès-
Rouen (S.-Inf.).
SOCIÉTÉ, boul. Pallade, près Miramont
(L.-et-L.).
JOUAN, 20, av. du Chem. de Fer, Le Bain-
et-V.).
BONNET, 152, r. de la Pompe.
VAN BOURBON (Mme Valérie), 100, r. de la
Lod, Bruxelles.
GUYON (Mlle), 11, av. de Clichy.
BASTIEN (Mme), 7, pl. Daucourt.
BASTIEN, 7, pl. Daucourt.
BOUVER, 30, r. du Mont-Genis.
MASSE (Mme), Gde-Rue, Pîtres (Manche).
GUY (Mme), 10, r. Berger.
TERRASSE (Louis), 21, r. de la Belle.
GUYON (Mlle), ing. civil, 15, r. du Paradis.
AUBRY (Eugène), percepteur, Milly (S.-et-O.).
GUYON, 102, St-Pair (Manche).
PERRON, 11, boul. Laennec.
AUBRY, 20, des Terres.
HAMILY (Mme Alex.), Park Vingham, En-
gland.
FICOURT (Mlle), Pont-l'Évêque (Calvados).
LECOMTE, 12, av. de Limoges, Niort.
LECOMTE (Mme), 13, av. de Limoges, Niort.
GUYON, 8, pl. St-François-Xavier.
MARIANI (Georges), 8, rue l'Éclat.
VISCOT (Mlle), 16, r. Lombard.
PERRON (Georges de), Budapest (Hongrie).
VOÛT (Mme), 5, boul. Gambetta, Nogent-
sur-Marne (Seine).
GUYON (Paul), dir. de l'école du Sacré-
Cœur, St-Nicolas-du-Pélem (C.-du-N.).
WASSON, 120, r. d'Assas.
MARIANI (Paul), Chaloups-Loire (M.-et-L.).
SERRIN, r. Parmentier, Dijon.
TOUSSAINT (Maurice), ing. civil des mines.
BOUSSON (Mme), St-Arnould (S.-et-O.).
POLAUX, 11, r. du Château, Neuilly (Seine).
SALOMON.
LESCIAUX (Mme), 18, r. de Maubeuge.
GUYON (Mme), 15, r. de Maubeuge.
GUYON (Mme), 11, r. Levertier.
MOULIN, 11, Moulton, Dinard.
MOULIN (Mme), Dinard-St-Enogat.
FOURIER, 1, r. des Ecoles.
GUYON (Mlle), Châteaufort (L.-et-V.).
BASTIEN (H. S.), Roubalt House, Li Hook,
England.
BASTIEN, 11, boul. de Courcelles.
DUCLOS, 71, r. Alexandre-Dumas.
VASSON, 10, r. d'Assas, Le Mans.
BOUVER (l'Abbé), Agen.
SOCIÉTÉ, entrep., La Bourboule (P.-de-D.).
SOCIÉTÉ, boulanger, La Bourboule (P.-de-D.).
FRANÇOIS (Edgar), Reims.
FRANÇOIS (Géon), Provat (Somme).
BASTIEN (André), 11, r. Montesson, Neuilly-
sur-Seine.
DUCLOS (Mme Jules), 70, r. Jouffroy.
SERRIN (Maurice de), Châtillon-sur-Indre.
PERRON (Mme), 101, boul. Schœlgerol.

(A suivre.)

LES AMIS

DU

MONT-SAINT-MICHEL

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris



Le Mont-Saint-Michel photographié à l'altitude de 300 mètres, le 19 août 1913, à 9 heures, par M. Jean Voisin, piloté par M. Etienne Granjean. La mer monte autour du rocher. Photo offerte par l'« Illustration » à l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel.

La Question du Mont-Saint-Michel

« Et la Digue ? », disait Jean Frolo dans l'article de tête du *Petit Parisien* du 19 Août dernier. Au nom de plus d'un million de lecteurs, ce journal revient sur cette question, qui, en dépit des supplications, des promesses, des conférences et des études qu'elle a motivées depuis tant d'années, demeure, quant aux réalisations, dans un invariable *statu quo*. En disant « la Digue », l'honorable publiciste voulait dire *les Digues* et entendait évidemment par cette expression (qui, devant l'opinion publique, est une manière de résumer la question), l'ensemble des mesures nécessaires pour aboutir à un résultat ; et quel résultat ? Celui du maintien d'une zone d'érosion autour du rocher grâce au retour, dans le sud de la baie, des rivières qu'on en a jadis détournées.

« On ne comprend pas le retard apporté à la réalisation des promesses plusieurs fois faites, étant donné surtout qu'il n'est point nécessaire de détruire entièrement la digue, mais seulement de l'empêcher de joindre le Mont. Les Amis de ce dernier n'en demandent pas davantage, et il n'est pas possible de leur refuser cette satisfaction.

« En effet, ils se basent, avec raison, sur les déclarations formelles du Gouvernement, lors de la discussion provoquée en 1882 par M. Jules Roche, à propos des dangers que faisaient déjà courir au Mont les travaux d'approche de « cette congrégation autorisée qui s'appelle le corps des ponts et chaussées ». Signalant cette discussion dans la dernière série de ses *Amis bretonnes*, M. Le Goffic écrit : « En nous y reportant aujourd'hui, nous y trouverions rappelés fort à propos certains engagements solennels, pris à cette époque par l'Etat, ou plutôt par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et qui témoignent qu'il n'était pas dans les intentions du Gouvernement que la digue fût poursuivie jusqu'au Mont. Elle devait s'arrêter à une certaine distance, tant pour permettre la libre circulation des eaux que pour empêcher la dénaturalisation de la partie la plus intéressante de l'enceinte. Et, de fait, c'est en violation formelle des conventions que les ingénieurs passèrent outre et menèrent la digue au pied même des remparts. »

« Il est donc naturel et juste de ramener cet ouvrage aux proportions qu'il devait avoir. » Ce que les ponts et chaussées ont fait, ajoute M. Le Goffic, ils peuvent le défaire, et rien n'empêche que la digue soit coupée aujourd'hui, comme elle eût dû l'être à l'origine, sur un espace de deux ou trois cents mètres. Sans doute, cette coupure tardive ne réparera pas le mal : elle préviendra du moins sa consommation, car le colmatage du reste de la baie s'arrêtera presque instantanément dès que les courants marins pourront « boucler la boucle » et s'étendre à l'aise autour de l'île. »

Eh ! oui. Tout le monde est d'accord sur ces divers points ; et ce que dit le *Petit Parisien*, on peut affirmer sans témérité qu'il n'est pas un journal qui ne soit disposé à le déclarer à son tour (1). D'où vient alors que tout se passe encore en conversations, en reconnaissances de bien fondé, en protestations de bon vouloir, et qu'au bout du compte on ne fasse toujours rien ?

On procédait, disait-on, à des études. Sans doute des études de cette nature sont longues et peuvent demander des mois. Mais il y a des limites à tout, même aux études les plus consciencieuses et les plus difficiles. Et il semble surprenant que les années aient dû succéder aux années avant de voir enfin aboutir les études de MM. les ingénieurs à ce sujet. Depuis quelques mois, il paraîtrait qu'elles fussent parvenues à leur conclusion naturelle : le dépôt de rapports et de devis. Qu'est-ce qui arrête maintenant, sinon pour exécuter, du moins pour procéder à l'accomplissement des formalités préalables à l'exécution ? Tout le monde, y compris le Gouvernement et les Chambres, est d'accord pour agir et décidé à le faire. La question financière n'est pas non plus l'obstacle, chacun convenant de la nécessité du sacrifice à faire. Alors qu'attend-on ?

C'est ce que nous avons cherché à savoir en chargeant une délégation du Bureau de l'Association d'aller le demander respectueusement à M. le Ministre des Travaux publics. Après avoir fort aimablement accueilli notre honorable délégué, M. le député Ch. Beauquier, M. le Ministre des Travaux publics voulut bien lui promettre une réponse par écrit ; et il la fit dans les termes que nous reproduisons ci-dessous :

Paris, le 16 Juillet 1913.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez exprimé le désir d'être renseigné sur l'état de l'instruction des projets intéressant le maintien de l'insularité du Mont-Saint-Michel.

Je m'empresse de vous faire savoir que l'accord s'est définitivement établi entre mon Administration et celle des Beaux-Arts, en vue de la préparation et de la mise à l'enquête d'un projet d'ensemble comprenant deux groupes de travaux :

1^{er} Projet de coupure de la digue insubmersible reliant le Mont-Saint-Michel à la route de Pontorson.

Ce travail consiste à arrêter la digue à une certaine distance du Mont (50 m. environ) et à en relier l'extrémité à l'entrée de la ville par une rampe en pente douce, de manière à laisser circuler librement les eaux entre l'extrémité de l'ouvrage et les remparts.

2^e Travaux projetés à l'Est et au Sud-Ouest du Mont.
Ce projet comporte le dérasement partiel de la digue de Roche-Torin, qui permettrait aux rivières de la Sée et de la Sélune d'agir contre

(1) Nombreux sont en effet les journaux qui ont repris la lutte et jéré de nouveau le cri d'alarme. La *Libre Parole* du 25 août intitulait un long article : « Les Digues condamnées par les Chambres sont encore debout. Pourquoi ? » Le 25 du même mois, Mme Séverine dans *l'Intransigeant* prêtait à la même cause le concours de sa vaillante plume. Dans le *Soleil* du 25 septembre, M. Oscar Havard lui consacrait deux colonnes ; tandis que quelques jours auparavant, le 13 du même mois, M. Paul Vibert, en des termes vibrants, présageait dans le *Grand National* « La mort du Mont-Saint-Michel de par la faute de MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées ».

l'exhaussement des grèves. Cette opération serait complétée par l'établissement d'un épi submersible enraciné au Grouin du sud, pour combattre la tendance qu'ont actuellement ces rivières à se porter vers le Nord de la baie.

J'espère être très prochainement en mesure d'autoriser l'ouverture de l'enquête d'utilité publique sur ces projets.

Agrérez, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics,

(signé) J. THIÉRY.

Notre Association remercie vivement M. le Ministre des Travaux publics de l'accueil qu'il a bien voulu faire à la demande de notre éminent collègue M. Ch. Beauquier. Mais elle le supplie de soustraire la question du Mont-Saint-Michel aux formules dilatoires. Le temps presse ; les progrès des ensablements depuis quelques mois sont effrayants. La criste marine verdit la tangue à 200 mètres au sud du Mont et a déjà fait son apparition au Nord ; quant à l'herbu, il avance implacablement dans toute la région méridionale. Dans peu de temps il sera trop tard pour faire coopérer la nature aux travaux de l'homme et il faudrait alors renoncer à tout. Comme le disait Jean Frolo en terminant : « Chaque jour qui passe ajouté au mal, et si ce mal devenait inguérissable, la France serait sans doute le premier pays qui, possédant une merveille telle que le Mont-Saint-Michel, n'aurait pour elle que de l'indifférence — ce qui n'est pas une des formes les moins lamentables du vandalisme. »

P. G.



Phot. Gauffroy.

A 250 mètres d'altitude, le 18 août 1913, 17 heures.

Secrétaires correspondants

(Suite)

- Bagnoles* (Orne) : M. BERTRAND (Georges), directeur de l'établissement thermal.
Beaune (Côte-d'Or) : Mme MESMER, villa « Marguerite », r. d'Oréon.
Bernay (Eure) : M. THOMAS-LACROIX (Victor), avoué, 3, r. de la Charentonne.
Caen : M. LIÉGARD (Alfred), publiciste, 8, r. Guilbert.
Domfront (Orne) : M. LEVESQUE (D^r Wilfried), cons. général, r. de la Sous-Préfecture.
Fiers (Orne) : M. MONMELLEN (Edouard), secrét. adj., aquarelliste, 65, Grande-Rue.
Mézidon (Calvados) : M. LEMOISE (Marcel), docteur-médecin.
Orbec (Calvados) : M. LEBOSSE (Lucien), recev. des contributions indirectes, 18, r. de Livarot.
Tlemcen (Algérie) : M. PROUST (Gabriel), administrateur judiciaire.
Mazagan (Maroc) : M. RABINEAU, receveur des Postes, Télégraphes et Téléphones Chérifiens.

Nécrologie

La mort a cruellement frappé dans nos rangs pendant ce trimestre.

Nous avons eu à enregistrer les décès suivants :

MM. CHAMPS (Hippolyte) et FAUCHET (Alfred) de Fougères ; ce dernier s'est éteint dans des circonstances particulièrement tristes au lendemain de la mort d'un fils tendrement aimé.

M. ANGÉBARD (Edmond), président fondateur de la Société d'études diverses de Louviers, président de la Société normande d'études préhistoriques, inspecteur général de l'Association normande.

D'autres deuils ont encore attristé notre Association durant ces dernières semaines :

Le 13 septembre, notre actif délégué régional, M. LE PAUMIER, perdait sa charmante femme, à peine âgée de 25 ans, après une maladie de quelques jours.

Le 16, Madame BEVERDY était emportée en quelques minutes par une embolie.

Et le 20, Madame ALLARD (Henri), belle-mère de M. Levatois, était terrassée par une attaque d'apoplexie.

Nous adressons ici à nos chers collègues, l'expression de notre plus vive sympathie.

Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale aura lieu le Mercredi 10 Décembre 1913, à deux heures précises, 167, rue Montmartre.

Avis Divers

Avertissement

Informés que plusieurs de nos Collègues n'ont pas reçu notre circulaire du mois de Juillet dernier, nous nous voyons obligés de rappeler l'incident qui l'a motivée.

Poursuivant ses manœuvres qui procèdent d'une confusion habilement entretenue dans le public, l'Établissement commercial qui s'intitule « Musée du Mont-Saint-Michel » avait adressé à tous les membres de notre Association une brochure ayant pour titre : « Une visite au Musée du Mont-Saint-Michel », et signée d'un prétendu membre de la Société d'Archéologie d'Avranches, du nom d'« Albe de Veostrys ». Dans cette brochure, qui n'est qu'une simple réclame pour cet établissement, se trouvait une « Carte d'entrée permanente » signée d'un certain « Yves Lecouédic » se disant « chef du service des cartes permanentes d'artistes ». Le tout était assez astucieusement présenté pour qu'un certain nombre de nos Collègues aient cru que cette publication avait été patronnée par notre Association. Quelques-uns même, complètement mystifiés, nous avaient envoyé leur démission, que d'ailleurs ils s'empressèrent de retirer après nos explications.

Nous dûmes donc, par la circulaire que nous avons adressée à tous les membres de l'Association, protester énergiquement contre cette nouvelle manœuvre du prétendu « Musée du Mont-Saint-Michel ».

Quant à la Société d'Archéologie d'Avranches, elle fit justice de cet emprunt de la qualité de ses membres en affichant l'avis suivant :

« La Société d'Archéologie, Histoire, Sciences et Arts d'Avranches et de Mortain fait connaître qu'elle est absolument étrangère à la publication d'une brochure-réclame intitulée : *Une visite au Musée du Mont-Saint-Michel*. La Société décline expressément, à l'égard de cette exhibition payante, toute garantie d'authenticité et tout patronage. »

Jusques à quand faudra-t-il que les gens sérieux aient à se défendre contre ces pratiques du charlatanisme ?

Et cependant, qui donc ayant le souci de sa dignité pourrait lutter à armes égales contre de pareils procédés ?

Car ce n'est pas tout.

Non content de ces pratiques louches :

Non content de se livrer effrontément au petit jeu consistant à cacher toutes les pancartes destinées à renseigner le public sur l'entrée de l'Abbaye :

Non content de rançonner ce même public et de molester les agents de l'État dans l'exercice de leurs fonctions, voici que cet Établissement si justement surnommé « Musée des horreurs » (1) en-

(1) On se rappelle que c'est l'expression dont s'est servi M. le sénateur Gaudin de Villaine pour désigner cet établissement où l'on remarque une représentation de la « Cage de fer » consistant en une sorte d'excavation dans un mur en plâtre où gît un cadavre en cire rougée par des rats en carton.

treprend aujourd'hui une campagne de diffamation contre les braves gardiens de l'Administration des Beaux-Arts.

Nous mettons en garde nos lecteurs contre cette nouvelle infamie (1).

Concours de Poésie



Nous donnons ci-dessus le modèle de l'aiguille d'or si joliment composée par notre secrétaire général, M. H. Voisin, qui sera distribuée au premier lauréat de notre concours. (Il y aura également un certain nombre d'aiguilles d'argent du même type).

Nous profitons de cette circonstance pour annoncer de nouveau que la proclamation des lauréats et l'audition publique des deux ou trois premières pièces couronnées auront lieu à Paris, en décembre prochain, au cours d'une représentation publique. La date exacte sera indiquée postérieurement aux intéressés.

Eugène LE MOUËL.

Voici quels sont les membres du Jury du concours :

MM. Eugène Le Mouël, *président* ; Frédéric Mistral, Léon Biot, Charles Le Goffic, Edmond Haraucourt, Louis Tiercelin, Georges Lafenestre, Étienne Dupont, Adrien Latouche, Anselme Changeur, Henri Voisin, *secrétaire*.

Innovation

Afin de faciliter les études sur le Mont-Saint-Michel et les échanges d'idées ou de documents se rattachant à son histoire, nous ouvrons dès aujourd'hui, sous la rubrique *Questions et Réponses*, une correspondance à l'usage de tous nos collègues.

Les communications devront être adressées directement au secrétariat général.

(1) Voici d'ailleurs comment l'*Avranchin* du 11 octobre déjoue la dernière manœuvre par laquelle on a encore essayé de tromper le public en lui faisant croire à une disgrâce des gardiens de l'Abbaye auprès de l'Administration des Beaux-Arts :

Mont-Saint-Michel

« Quelques journaux ont fait connaître une circulaire du Ministre des Beaux-Arts, interdisant aux guides et ciceroni de pénétrer dans les musées et monuments publics pour y donner des explications à haute voix ; et ils ont feint, dans un intérêt facile à entrevoir, d'appliquer cette circulaire aux gardiens de l'Abbaye, guides officiels du visiteur »

« C'est complètement faux. La décision ministérielle ne s'applique qu'aux guides et ciceroni venant du dehors. »

Adhésions

Le nombre des adhésions reçues jusqu'à ce jour dépasse 3.420. On conviendra qu'après vingt-deux mois seulement d'existence, c'est un beau succès pour notre Association.

Gravures

Les gravures doivent être réclamées par les associés au moment où ils paient leur cotisation, soit aux Correspondants, soit au bureau de Paris. Les personnes qui ne peuvent passer les prendre elles-mêmes doivent les réclamer par lettre en joignant 0 fr. 40 pour les recevoir sous tube et par poste.

Insignes

Les membres de l'Association trouvent au siège social, 167, rue Montmartre, les insignes en métal, en argent ou en or, broches ou breloques : métal 2 fr. ; argent 5 fr. ; or 70 fr.

Les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur.

Concours de Photographie

Les envois d'épreuves pour le concours photographique seront reçus jusqu'au 25 octobre. Notre prochain bulletin donnera les noms des lauréats.

Chronique du Mont-Saint-Michel

Les Incidents de la Saison

Pour rester fidèles à notre habitude d'enregistrer ici tous les menus faits contribuant à l'histoire contemporaine du Mont-Saint-Michel, il nous faut revenir aujourd'hui sur les incidents qui s'y sont passés au cours des mois de Juillet et Août et qui ont défrayé à cette époque tous les journaux.

Le mouvement d'opinion en faveur de la défense de la Mer-veille de l'Occident a pris un développement tel qu'il nous suffit, dans la circonstance, pour exposer les différentes phases de ces incidents, de reproduire quelques-uns des articles que la Presse de Paris et de la province leur a consacrés. Les journaux de toutes opinions ont d'ailleurs été unanimes à envisager la question sous son vrai jour, et à en faire justice comme il convenait. Parmi les principales feuilles qui ont commenté ces faits, on remarquait : *Le Temps*, *Le Journal*, *Le Matin*, *Le Figaro*, *Le Journal des Débats*, *L'Echo de Paris*, *La Petite République*, *La République*, *Le Petit Parisien*, *L'Eclair*, *Excelsior*, *Paris-Midi*, *Comœdia*, *L'Autorité*, *L'Intransigeant*, *La Libre Parole*, *La Patrie*, *La Lanterne*, *La Croix de Coutances*, *La Croix de Paris*, *La Gazette de France*, le *Daily Mail* et quantité d'autres journaux que nous ne citerons pas. Tous ont été d'accord pour qualifier ces incidents de vaudevillesques.

Voici d'abord ce qu'en disait le *Temps* du 26 Juillet :

Les Incidents du Mont-Saint-Michel

Les incidents héroï-comiques dont le Mont-Saint-Michel est la scène, se poursuivent. Il s'agit cette fois encore du « pistage », dont le *Temps* a déjà parlé. Les visiteurs de la célèbre Abaye commencent tous l'établissement privé qu'on gratifie du nom de « musée ».

Le « musée » du Mont-Saint-Michel appartient à cette flore parasite qui s'est développée sur l'admirable monument, vivant de lui et sur lui.

Le « musée » avait créé une véritable entreprise de racolage. Ses agents, revêtus d'un uniforme quasiment administratif, accueillaient les voyageurs à leur arrivée sur le territoire communal du Mont, se les repassaient, ne les abandonnant qu'à leur entrée dans l'établissement.

L'administration des Beaux-arts avait tenté de supprimer cette indécente pratique en invitant, par des instructions expresses, ses propres agents à guider les touristes vers le monument lui-même — gratuitement, cela va sans dire. Un arrêté fut pris. La gendarmerie nationale fut requise d'appliquer cet arrêté. Or à leur grande surprise, les visiteurs du Mont ont contempné ce spectacle peu banal : les gendarmes de l'Etat dressant contravention aux agents de l'administration des beaux-arts en uniforme, opérant en vertu d'instructions formelles, tandis que les pisteurs du « musée » n'étaient pas inquiétés.

Indiquer aux touristes la direction de l'Abaye, monument classé, appartenant à l'Etat, et pour la visite duquel aucune redevance n'est exigée, constitue donc dans l'esprit de ce maire, au service de qui l'on ne craint pas de mettre la gendarmerie nationale, l'exercice d'une exploitation commerciale ! L'insolence d'une telle conception le dispute à sa bouffonnerie.

Mais les contraventions accablent les agents de l'Etat. Le gendarme, qui est sans pitié, les épie, et avec une ingéniosité que rien n'épuise découvre à tout propos de nouveaux délits. Certains gardiens du Mont-Saint-Michel ont recueilli jusqu'à six procès-verbaux dans la même journée.

S'il nous en souvient bien, M. Léon Bérard, au cours de la discussion du budget des beaux-arts, s'est engagé à affranchir les visiteurs du Mont des sollicitations dont ils sont l'objet. On l'en punit en la personne de ses subordonnés. Mais le sous-secrétaire d'Etat n'abandonnera pas à la vindicte des Montois exaspérés de braves gens qui, de leur détresse, le supplient de les arracher à la prison, au déshonneur dont les menace un cruel ennemi. M. Bérard interviendra sans doute. En effet, si profondément ridicule que soit un pareil conflit, il convient d'y mettre un terme au plus tôt. Il faut faire cesser une situation si sottise qu'elle ne pourrait que compromettre le bon renom de l'esprit français.

La longanimité des gendarmes à l'égard des agents du Musée n'avait d'égale que leur sévérité envers les gardiens du Ministère des Beaux-Arts. Alors que les nombreux pisteurs et pistesseuses de cet établissement se livrant tous les jours à leurs pratiques depuis le premier Juillet, n'avaient été frappés que de deux contraventions pour la forme, l'unique gardien des Beaux-Arts en avait recueilli un nombre formidable.

Le *Journal* du 4 août exprimait ainsi qu'il suit les conséquences de cette situation dans un article qu'il intitulait :

Le Vaudeville du Mont-Saint-Michel

Peut-on espérer voir enfin s'achever le vaudeville qui se joue — et se prolonge un peu trop — au Mont-Saint-Michel ?
Le gendarme est sans pitié, au Mont-Saint-Michel, disions-nous. Cela

est si vrai qu'il a dressé plus de 57 procès-verbaux aux gardiens de l'Abbaye en moins de deux semaines !

Il s'ensuit que les sept gardiens et leur chef sont assignés à comparaître devant le tribunal de simple police de Pontorson à l'audience du 5 Août. Ce jour-là, jour de plus grande affluence des visiteurs, jour de plus grande marée, l'Abbaye sera sans doute fermée, faute de personnel.

Mieux encore : les gendarmes étant aussi convoqués, il n'y aura, le 5 Août, au Mont-Saint-Michel, aucun service d'ordre.



Exécution de l'arrêté municipal interdisant le pistage au Mont-Saint-Michel. Tandis que les pisteurs et pistieuses du « Musée » opèrent librement, les gendarmes verbalisent contre le gardien de l'Etat chargé d'indiquer aux visiteurs l'entrée de l'Abbaye. (Clichés communiqués par le journal Comédia.)

Pendant que les employés de l'Administration s'entendent condamner pour avoir obéi aux ordres ministériels, les entreprises privées, contre lesquelles étaient prises ces mesures, pourront exercer en toute sécurité leur industrie lucrative !

Et tous les journaux de parler à l'unisson, accompagnant leurs articles de vues photographiques montrant l'acharnement des gendarmes contre les braves gardiens de l'Etat, tandis que

les agents du prétendu Musée jouissaient de la plus complète immunité.

Cependant, sollicité d'intervenir pour arrêter le zèle intempestif des gendarmes, le Maire s'y refusait déclarant aux journalistes qui venaient l'interviewer qu'en agissant ainsi il n'avait d'autre souci que l'intérêt de ses administrés.

Enfin des ordres arrivèrent à temps pour empêcher la comparution des gardiens et la fermeture de l'Abbaye. « *La fin du Vaudeville du Mont-Saint-Michel* » fut donnée par l'article de l'*Ouest-Eclair* du 10 août dont nous extrayons ce qui suit sous le titre :

Le Maire laissera en paix les Fonctionnaires du Ministre

LE MONT-SAINT-MICHEL, 8 août. — L'*Ouest-Eclair* publiait hier une interview du maire du Mont-Saint-Michel qui, véritablement, ne manque pas de saveur.

Ainsi donc, si M. Ridet a pris ce fameux arrêté, qui a créé le vaudeville dont tous les journaux ont parlé, c'est, lisez bien :

« Parce que si l'on canalise les visiteurs directement sur l'Abbaye, les trois quarts s'imagineront qu'ils n'ont pas le temps de s'arrêter pour faire leurs achats, qu'il est urgent d'aller visiter, et que beaucoup s'en retourneront sans avoir rien acheté. »

Une chose frappe et déconcerte : c'est la manière dont s'exerce la sollicitude de M. Ridet à l'égard de ses administrés. D'abord, combien tardivement elle se manifeste ! Depuis plus de vingt ans M. le Maire n'a soufflé mot. Il ne s'est montré que le jour où l'Administration des Beaux-Arts, en plaçant un agent sur le chemin de l'Abbaye, a voulu mettre en garde le public contre les mercantis qui le trompent.

Tant que les agents du Musée ont librement opéré, tant que ses pisteurs galonnés et ses pistieuses à brassard d'apparence officielle ont pu leurrer tout le monde et affirmer que la vraie manière de voir « gratuitement » le Rocher glorieux consistait à payer un franc par personne à un tourniquet, M. le Maire n'a pas agi. Il n'a pas cru que le temps passé à ce « musée » pût être préjudiciable aux commerçants de la ville. Il n'a pas vu dans le privilège du tour de faveur dont jouissait cet établissement commercial, ayant sa caisse à Paris, une concurrence qui lésait ses compatriotes montais.

Mais du jour où les Beaux-Arts ont voulu faire cesser une situation intolérable pour les touristes, M. Ridet a ressenti le besoin de prendre un arrêté qui ne visait — la suite l'a démontré — que cette seule Administration. Car, en fait, c'est contre elle que sévissaient toutes les rigueurs des gendarmes, alors que le Musée continuait imperturbablement ses fructueuses opérations et ses abus.

En somme, M. le Maire favorisait le Musée particulier au détriment de l'Abbaye, monument historique, au détriment même, il faut le dire, de ces petits commerçants d'objets de souvenirs qui, eux, n'ont que la saison pour les faire vivre.

Et il était temps que M. le Préfet de la Manche rappelât M. Ridet à une conception moins discutable des choses de l'art et des intérêts véritables de ses administrés.

Nous abrégeons, ne voulant pas qu'on puisse voir dans une certaine insistance à reproduire intégralement les griefs de la presse, une manière de prendre parti dans des incidents auxquels nous n'avons aucunement été mêlés et que nous ne relations qu'à titre documentaire dans l'unique intérêt de la vérité historique.

Nous ne saurions trop le répéter, nous sommes ennemis de toutes les persécutions et considérons au contraire qu'au Mont-

Saint-Michel comme ailleurs, l'exercice de tous les commerces doit jouir des plus amples facilités. Mais cette liberté a ses limites là où commencent de la part de ceux qu'elle favorise une exploitation qui procède de l'équivoque. Nous ne pouvons donc qu'applaudir à toute mesure prise pour éviter aux visiteurs du Mont-Saint-Michel de tomber dans des pièges dont ils ne cessent de se plaindre.

Le Temps du 13 août a clos l'incident en envisageant une solution qui ne serait certes pas pour plaire aux Montois, mais que justifierait la persistance des entraves que le mercantilisme oppose au libre accès de l'Abbaye.

Voici cet article du Temps :

L'incident du Mont-Saint-Michel est clos. Le préfet de la Manche vient, après d'assez longues tergiversations, de mettre fin au ridicule conflit qui s'était élevé entre l'Administration des Beaux-Arts et la municipalité du Mont-Saint-Michel au sujet du pistage des voyageurs. Désormais les gardiens de l'Abbaye pourront exercer la mission qui leur est confiée sans être inquiétés par la gendarmerie. Ajoutons qu'au cas où la solution conforme au bon sens ne serait pas intervenue, on aurait envisagé en haut lieu un moyen radical de couper court au conflit : c'était de pratiquer dans le bâtiment des Fauils, à l'entrée du territoire appartenant à l'Etat, lequel s'étend jusqu'aux grèves, une porte donnant accès dans l'Abbaye sans passer par la ville. Les voyageurs y trouveraient, outre l'avantage d'être délivrés des sollicitations de toutes sortes, celui d'atteindre au but réel de leur voyage par une pente douce et commode.

Sans doute l'intervention préfectorale eut pour effet de permettre aux gardiens de l'Abbaye d'exercer la mission qui leur est confiée sans être inquiétés par la gendarmerie : mais ce ne fut pas, bien s'en faut, la fin de leurs tribulations. A partir de ce moment, les gendarmes, ne se rappelant plus l'Arrêté municipal dont d'ailleurs ils croyaient les sévérités exclusivement réservées aux agents de l'Etat, assistèrent, « impassibles ou narquois, aux brimades vengeresses des rabatteurs irrités. »

« Chaque jour, poursuit le Figaro du 3 Septembre, sous les yeux de pandore, le fonctionnaire officiel, vêtu de l'uniforme traditionnel et du bicorne à cocarde tricolore, est, devant la foule décontenancée, conspué, insulté, maltraité par une harka de rivaux, mâles et femelles, qui le dénoncent au public comme un audacieux imposteur. Le public, ahuri, hésite... et suit les aboyeurs. Vox populi !... »

« Pour qu'un tel scandale se prolonge contre la volonté du gouvernement et l'intérêt des touristes, c'est qu'il est encouragé. Par qui ? Il ne serait pas très difficile de le savoir. »

« Mais voici une solution à ce regrettable conflit. M. Gout, le distingué conservateur du Mont-Saint-Michel, a décidé de déplacer le chemin d'accès à la merveilleuse Abbaye. Il va ouvrir, avec l'agrément de l'Administration des beaux-arts, une poterne sur la plage même, de sorte que désormais, pour visiter l'île, l'Abbaye et ses admirables vestiges, le touriste n'aura plus à passer par le village et la rue envahie par les camelots et les marchands de modernes antiquités. »

« L'idée est ingénieuse. »

Pour si ingénieuse qu'on la dise, M. Gout ne revendique nullement la paternité de cette idée. M. Gout, qui a toujours tout fait dans la limite de ses moyens pour concilier les intérêts des

Montois avec ceux de l'Administration et du public, craint qu'une dérivation du flot montant des visiteurs en dehors du petit bourg du Mont-Saint-Michel ne soit pas sans nuire aux commerçants. Il est donc d'avis de ne recourir à ce moyen qu'après avoir épuisé tous les autres, et seulement en cas d'impossibilité absolue de soustraire les gardiens de l'Etat et le public aux mauvais traitements et aux injures des agents du « Musée ». Dans son désir d'une solution pacifique du conflit, M. Paul Gout a tenté encore un essai : il a cherché à se rendre compte s'il serait possible de substituer à l'indication verbale du chemin de l'Abbaye une indication automatique au moyen de pancartes bien placées et de dimensions suffisantes pour attirer l'attention du passant. Il fit donc fixer un écriteau remplissant ces conditions au chevet de l'Eglise paroissiale. Quelques heures plus tard cet écriteau était caché par un autre adroitement disposé par le propriétaire du « Musée » de manière à enlever toute efficacité aux indications données pour l'entrée de l'Abbaye. Replacé sur un autre point, l'écriteau de l'Administration des beaux-arts fut immédiatement masqué par une pancarte-réclame du dit « Musée ».

Si, fatiguée un jour de ces indécentes polissonneries et des insultes prodiguées à ses agents, l'Administration des beaux-arts en est réduite, pour défendre le public contre le rançonnement dont il est l'objet, d'ouvrir aux arrivants un autre accès à l'Abbaye que par la ville, la municipalité et les habitants du Mont-Saint-Michel sauront à qui s'en prendre. Dessillés enfin, ces derniers maudiront, mais trop tard, celui qui aura fait de leur commune un maquis où les voyageurs hésiteront à s'aventurer.

Arrêtés inexécutés

Sur avis de la Commission départementale des sites et monuments naturels de caractère artistique en date du 9 janvier 1913, M. le Préfet de la Manche avait pris un arrêté interdisant l'affichage autour de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, dans un périmètre de 4 kilomètres, M. le commandant de gendarmerie et MM. les maires du Mont-Saint-Michel et de Beauvoir avaient été chargés, chacun en ce qui les concernait, d'assurer l'exécution de cet arrêté.

Or, au village de la Caserne, situé sur la route de Pontorson, à 1.500 mètres environ du Mont-Saint-Michel, on a pu voir pendant toute la saison d'immenses panneaux-réclames qui avaient aussi vaillamment résisté aux injonctions de l'arrêté qu'aux efforts du vent.

Un autre arrêté préfectoral en date du 16 Juin 1913, applicable cette fois par M. le Sous-Préfet d'Avranches et toujours par la gendarmerie, fixait les dimensions maxima « des lettres composant les enseignes des hôtels, restaurants et autres entreprises privées, visibles de l'extérieur du Mont. Ces lettres ne

doivent être « ni imprimées, ni peintes sur bandes de calicot, ni dépasser, en hauteur 0 m. 40 et en largeur 0 m. 20.

Aucune des immenses pancartes qui signalent le « Musée » et les hôtels n'ont encore été modifiées conformément aux prescriptions de cet arrêté.

M. le Sous-Préfet, M. le Maire et M. le Commandant de gendarmerie ont négligé l'exécution de ces décisions de l'autorité préfectorale.

On a vu par contre avec quel rigueur ils ont appliqué l'arrêté municipal contre les gardiens de l'Administration des beaux-arts chargés d'indiquer aux visiteurs le chemin de l'Abbaye.



Phot. H. Voinin

Escalier sur les rochers de la Chapelle-Saint-Aubert construit en 1913 par l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel.

Le Tourisme au Mont-Saint-Michel

Les ouvrages prévus au rapport sur l'amélioration du Tourisme au Mont-Saint-Michel, adopté en la séance de notre Comité de Direction du mardi 1^{er} juillet 1913, ont été exécutés dans le courant des mois d'août et septembre dernier.

Un escalier de pierre pratiqué entre le rocher et la chapelle Saint-Aubert, permet de franchir commodément un passage qui

autrefois était si impraticable que beaucoup de touristes renonçaient à faire le tour du Mont-Saint-Michel à marée basse.

A l'extrémité de la digue, vers le rivage, des poteaux indicateurs signalent aux automobilistes le dangereux croisement de la route avec la voie du tramway. Plus loin, un même poteau indicateur prévient d'un tournant dangereux, masqué par des constructions.

On voit que nous sommes fidèles à notre programme pour l'amélioration du tourisme au Mont-Saint-Michel.

H. V.



Phot. D. Canjiry

Pancarte indicatrice pour les automobilistes placée par l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel.

Un Vrai Musée au Mont-Saint-Michel

A mesure que l'avancement de la restauration rend plus sensible la renaissance historique des édifices composant l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, le besoin s'affirme de donner à leur ensemble une affectation utile. On concevrait difficilement que tant de dépenses, auxquelles s'ajoutent par la suite celles d'un perpétuel entretien, n'aient en définitive d'autre but que de procurer une distraction à une foule de désœuvrés qui en traversent les salles entre deux trains ou au cours d'une promena-

de en auto. On sait d'ailleurs qu'il n'est pas de meilleure mesure pour assurer la conservation d'un monument classé que de lui donner une destination utilitaire.

Dans la froideur de sa résurrection purement monumentale, la restauration de l'Abbaye offre un intérêt primordial pour les savants, les archéologues, les architectes, en un mot pour les personnes possédant des connaissances spéciales ; mais elle appelle un complément pour le public en général. De pareilles œuvres ne doivent pas seulement servir au divertissement des uns et au dilettantisme des autres. Il importe qu'elles deviennent vraiment profitables à l'éducation populaire, et, pour cela, qu'une réunion d'objets authentiques se rattachant intimement à la vie de ceux qui occupèrent ces édifices, vienne compléter les enseignements qui se dégagent de leur témoignage lapidaire des temps passés.

S'il n'était pas prématuré d'exposer aujourd'hui certaines idées d'avenir, nous nous permettrions d'avancer qu'il y a place, en ce point célèbre de notre territoire national, pour l'institution d'un grand centre d'édification artistique et d'enseignement professionnel basé sur les principes didactiques qui ont présidé à la fécondité des conceptions médiévales. Nous ne pouvons qu'effleurer ici ce sujet qui demanderait d'assez longs développements (1). Ce que nous voudrions faire comprendre pour le moment, c'est l'excellence du choix du lieu comme cadre, d'une exhibition de cette nature, de préférence à tant d'autres qui ne répondent pas aux exigences harmoniques des objets auxquels ils sont appelés à donner asile. Pour expliquer notre pensée par un exemple, nous dirons que les plus belles pièces d'orfèvrerie ou d'ivoirerie du moyen âge, exposées au Louvre dans la galerie d'Apollon, ne sauraient entièrement donner au goût raffiné d'un artiste, l'impression adéquate au caractère de leurs beautés.

Aussi bien par le caractère de ses monuments que par sa situation topographique exceptionnelle, le Mont-Saint-Michel est particulièrement doué pour devenir « la gigantesque chaise où seraient exposées à la dévotion des fidèles de la religion du Beau les plus vénérables reliques de l'art français ». Situé aux confins de la Normandie berceau des études archéologiques, si riche elle-même en monuments remarquables, et de la Bretagne, l'une des régions de la France dont l'architecture a été le moins étudiée, alors qu'elle présente le plus bel exemple du caractère qu'un art emprunte aux matériaux qu'il met en œuvre, le Mont présente des avantages qu'on ne saurait méconnaître pour une fondation de ce genre. Facilement accessible, appelé à le devenir encore davantage grâce aux projets que nourrit l'administration des Chemins de fer de l'Etat sur l'initiative de son éminent directeur ; but milliaire de tous les excursionnismes

(1) On le trouve exposé dans PAUL GUYOT : « Le Mont-Saint-Michel. Histoire de l'Abbaye et de la ville, étude archéologique des monuments », Paris, 1910. T. II. Conclusions, page 657 et suivantes.

tant de Paris que des plages de Bretagne et de Normandie, le Mont-Saint-Michel est destiné à voir s'accroître encore sa célébrité naturelle et artistique par la réalisation de vastes projets d'où résulteront certainement, pour la région avoisinante, une recrudescence d'activité commerciale et un accroissement d'attractions, voire même de population ; et tout cela au profit du respect dû à l'intégrité du caractère artistique de ce site merveilleux.

Dans cet ensemble architectural d'une prestigieuse beauté et où se trouve écrite l'histoire de l'architecture française depuis ses origines jusqu'à sa décadence, synthétiser parallèlement la vie historique du moyen-âge et la doctrine dont est issu l'art de cet époque ; placer dans ce cadre merveilleux le tableau qui lui convient en y réunissant, auprès d'une collection spéciale des objets et souvenirs se rattachant à l'histoire du Mont-Saint-Michel, des spécimens de divers genres ayant servi à la vie civile, militaire et religieuse au moyen-âge ; grouper là des meubles, ustensiles, bijoux, armes, livres, etc., réunis non pas en dépouillant des édifices auxquels ils doivent historiquement rester attachés, mais en faisant appel à toutes les bonnes volontés, aux collections publiques et privées d'où ces objets peuvent être détachés sans inconvénient ; constituer ainsi progressivement à l'aide d'un classement méthodique de ces originaux ou de copies et de moulages, un vaste répertoire de tous ces éléments artistiques envisagés comme les instruments de la vie nationale au moyen-âge en France ; n'est-ce pas là une entreprise appelée à devenir féconde en résultats pour nos jeunes générations ?

C'est devant ces témoins des temps écoulés, que se formerait l'éducation populaire basée sur une exacte connaissance des étapes parcourues par un progrès acheté au prix des luttes patriotiques et du labeur national ; c'est devant eux que nos enfants apprendraient l'histoire du pays, que nos artistes apprécieraient à leur valeur les méthodes de composition qui ont présidé aux développements de notre art national, et qu'ils pourraient s'en inspirer pour créer à leur tour en raison des nouvelles ressources que mettent à leur disposition les progrès de l'industrie moderne.

Tel est le rêve qu'il est permis de caresser ; mais sa réalisation comporte bien des difficultés dont triompheront peut-être, avec le concours du temps, les efforts courageux de tous ceux que passionne l'idée de la conservation et de l'utilisation des incomparables richesses d'art de notre pays.

D'ailleurs, il faut à tout un commencement ; et, quelle que soit l'importance que pourrait prendre une collection d'art médiéval au Mont-Saint-Michel, il semblerait a priori nécessaire qu'elle comportât des classifications par catégories dont la première comprendrait les objets d'origine Montoise absolument authentiques ou se rattachant plus ou moins directement à l'histoire du Mont-Saint-Michel. Or il se trouve que nous avons réuni il y a trois ans, dans l'ancien dortoir du XV^e siècle et dans

le parloir abbatial du XVI^e siècle, divers objets épars dans l'Abbaye ou rencontrés dans les fouilles : fragments de sculptures, de meubles, d'étoffes, tableaux du XVIII^e siècle, monnaies médiévales dont quelques-unes assez rares et quantité d'autres objets composent 153 numéros de l'inventaire que nous avons dressé (1). Par un hasard auquel elle ne prétendait guère quand nous l'avons constituée dans l'unique but de sauvegarder ces objets, il se pourrait que cette petite collection fut appelée à former le noyau embryonnaire de celle plus importante dont elle a donné l'idée dans la circonstance suivante.

Cet été, au moment où sévissait la lutte grotesque des gendarmes contre les gardiens de l'Abbaye, la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, ayant eu à déplorer l'abus compromettant que le prétendu « Musée du Mont-Saint-Michel » avait fait de la qualité de ses membres, pour se couvrir du patronage de cette savante assemblée, trouva à cette situation aussi odieuse qu'in vraisemblable un remède fort ingénieux. Partant de la pensée que la majeure partie des personnes qui viennent visiter le Mont-Saint-Michel « croient d'instinct trouver un Musée dans l'Abbaye » et que cette « idée obvie » est exploitée au moyen de l'équivoque par le « barnum du prétendu Musée » (2), le très distingué président de cette Société proposa « de constituer dans l'Abbaye un vrai musée qui ornerait et animerait les vastes salles de la Merveille sans cacher leur noble architecture. L'Administration des Beaux-Arts, ajoutait M. Dausse, en trouverait facilement les éléments dans le superflu des grands musées. Et, dès lors, les charlatans feraient en vain leurs réclames équivoques. Les visiteurs trouveraient dans l'Abbaye tout l'intérêt historique qu'ils attendent, et cesseraient de le chercher au dehors. » (3).

M. le Président de la Société d'Archéologie d'Avranches voulut bien nous entretenir de ce projet au principe duquel il nous trouva naturellement tout acquis. Il nous fit même l'honneur de nous convoquer à la séance où la Société délibéra sur cette question.

Peu de temps après, le journal *l'Éclair* (4), dans un long article qu'il intitulait « *Un vrai Musée au Mont-Saint-Michel* », propageait l'idée en disant :

Ce conflit du Mont-Saint-Michel se termine par un vœu : celui d'y installer un musée qui serait un vrai musée.

La Société Archéologique d'Avranches et de Mortain, dans sa séance du 14 août 1913, émet les vœux suivants :

1^o Qu'il soit constitué un musée dans l'une des salles de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel ;

2^o Que ce musée soit composé d'objets provenant du Mont-Saint-Mi-

(1) Voir *Guide du Visiteur au Mont-Saint-Michel*, par M. Paul Gout, architecte en chef des Monuments historiques, Paris, Armand Colin, 1912. Pages 69 et suivantes.

(2) *L'Avranchin* du 9 août 1913, signé : Un membre de la Société d'Archéologie d'Avranches.

(3) *Le Figaro* du 12 août 1913.

(4) Du 1^{er} septembre 1913.

chel et d'autres objets d'art, au besoin moulages et reproductions, pouvant servir à l'étude de l'art français du X^e au XV^e siècle.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés que nous étions informé que certaines personnes seraient disposées à faire don à l'Abbaye de divers objets se rattachant à son histoire.

Comme on le voit, les événements se précipitent et vont probablement exiger de notre Association sa participation prochaine à une entreprise dont nous reculions à prendre l'initiative avant que la Société fût en état d'y participer dans la mesure vraiment active qui lui convient.

P. G.

Fouilles

faites à l'occasion des travaux de distribution d'eau au Mont Saint-Michel

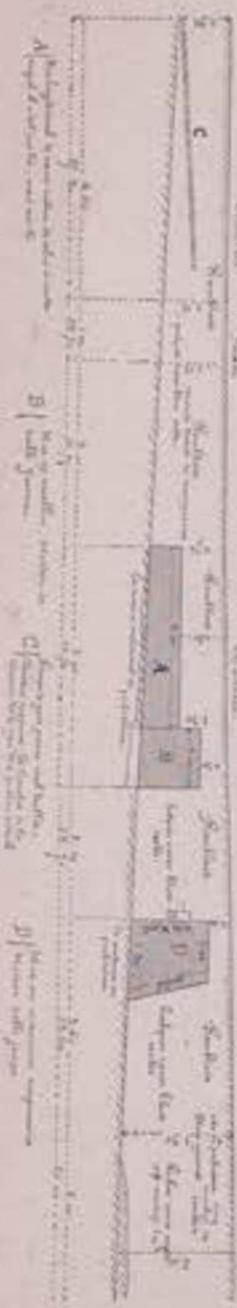
Au cours des travaux de distribution d'eau et de tout à l'égoût qui ont été exécutés au Mont-Saint-Michel du mois de février au mois d'août 1913, nous espérons que les terrassements, importants sur certains points, mettraient sur la trace d'ouvrages cachés ou feraient découvrir quelques objets intéressants. En dépit du soin apporté par l'entrepreneur aussi habile que consciencieux qui a procédé à cette délicate entreprise, aucune découverte vraiment importante n'a été faite dans les tranchées ouvertes pour l'établissement de cette tuyauterie et de ses ouvrages accessoires.

Cependant les fouilles n'ont pas été partout sans résultat appréciable, tout au moins au point de vue de la reconnaissance des terrains et de la rencontre de certaines fondations d'anciens murs en sous-sol. Et nous devons à l'obligeance de M. Léon Rousseau, entrepreneur de ces travaux, l'avantage de pouvoir enregistrer ci-après, d'après les notes et les relevés graphiques qu'il nous a communiqués, les résultats de ces fouilles qui, n'ayant guère dépassé une profondeur d'un mètre dans la partie haute de la ville, ont atteint jusqu'à 3 mètres entre le carrefour où sont les latrines publiques et la porte de l'Avancée.

Nous laissons ci-après la parole à M. Rousseau dont les notes se complètent des plans et coupes qu'il a dressés et que reproduisent les figures ci-contre.

Les fouilles ont pris naissance à la plateforme située au bas du grand-degré abbatial.

En descendant, nous avons d'abord trouvé, sur une quinzaine de mètres de longueur, une quantité énorme de coques, mêlée à une quantité à peine égale de terre noirâtre et légère, ou plutôt d'humus ; ce qui semblerait indiquer que ce point était un lieu de décharge de déchets de nourriture.



Coupe n° 1

A la suite, et toujours sous les marches des degrés, sur 15 mètres de longueur, (jusqu'à l'entrée du presbytère), nous avons rencontré du rocher naturel qui a dû être extrait à la mine.

Toujours en suivant, sur une dizaine de mètres, encore du rocher naturel ; puis, jusqu'au Magasin à l'enseigne du Dauphin, les terrassements n'ont fait découvrir que de la terre végétale noirâtre et des blocs de rochers isolés. En face de la maison Lecourt se trouvaient quantité de blocs isolés dont quelques-uns en superbe granit gris très fin (nature de rocher inconnue à l'état natif au Mont), très peu de terre, quelques ossements humains, mais pas de crânes.

Dans la partie entre la maison de M. Noël Pitou et le porche de l'Eglise paroissiale, peu de blocs, mais quantité d'ossements humains brisés et épars dans du terrain de remblai.

Près de l'Eglise paroissiale, et jusqu'à la maison Lacorne, nous avons trouvé un sable très fin, jaunâtre, ne contenant aucune matière étrangère, et que nous serions tenté de supposer être du terrain naturel, bien qu'il soit inexplicable qu'il y ait du sable sur ce point haut, alors qu'il n'en a été trouvé nulle part de même nature plus bas. Or, il ne s'agit pas de sable de mer ou de rivière, mais de sable très fin, légèrement gras. Dans cette partie nous avons mis à découvert quantité d'ossements humains et quelques squelettes intacts avant le travail de terrassement.

Tout près du porche de l'Eglise, il a été trouvé, après avoir fait sauter un bloc de rocher isolé, et exactement en dessous, un squelette dont la tête reposait sur une dalle en pierre brute.

Au delà de la façade de la maison Lacorne, on a dû, pour creuser la tranchée du tout à l'égout, démolir un mur fait de menus moellons irréguliers et de mortier de sable jaune. L'urgence des travaux et leur encombrement n'ont permis de déterminer ni la profondeur ni la largeur de ce mur longitudinal.

En face du Bureau des Postes, et sur une dizaine de mètres de longueur, les blocs de rocher de granit gris et dur se touchaient tous.

Un peu plus bas, en face de l'Hôtel Alban, nous rencontrâmes du rocher de granit jaune tendre à l'état natif.

A part ces deux derniers points, il n'a été trouvé, entre la maison Lacorne et le regard voisin des latrines publiques, que des terrains rapportés, sans trace de maçonneries, sans objets quelconques, mais des ossements humains toujours épars et des blocs de rocher isolés.

En face l'« Hôtel de la Confiance », nous mêmes à découvert l'ancienne rampe en gros pavage, semblant se diriger de l'escalier adossé à l'Hôtel de la Confiance vers le petit carrefour des latrines publiques, avec pente très

accentuée dans cette direction. (Voir, en C, coupe n° 1 (1)).

Les couches superposées de remblais différents, la couche inférieure de tanguie rapportée, les fondations de murs de directions différentes et toutes sensiblement perpendiculaires aux remparts, les deux poches d'ossements humains brisés, trouvées à 2 mètres 80 de profondeur et entourées de sable de nature inconnue au Mont, enfin les trois moules trouvés près de la porte du Roi, sont autant d'indications pouvant peut-être constituer une documentation intéressante.

De même les fondations de la porte du Roi (voir figure n° 3) pourraient peut-être aider, dans une certaine mesure, à reconstituer les ouvrages qui existaient à cet emplacement avant la construction de cette porte. Nous ferons remarquer que, sur chacune des deux faces, les fondations sont formées de deux murs accolés l'un à l'autre, et de matières, de résistance et de dimensions très différentes.

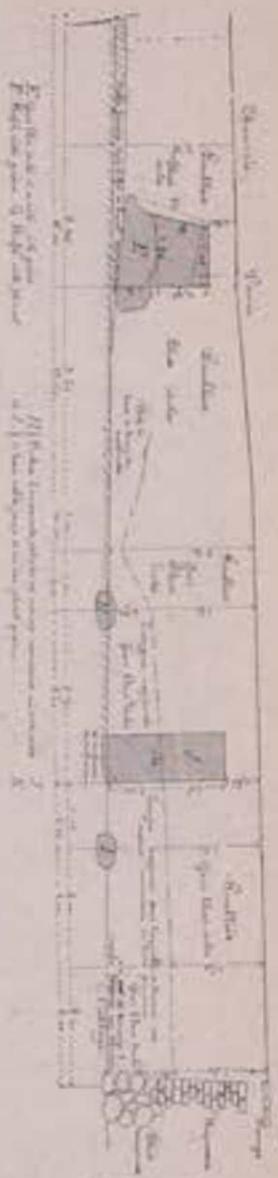
Nous remarquons encore que le mur du milieu est en maçonnerie beaucoup plus dure ; enfin et surtout que ces cinq murs reposent sur un blocage compact de maçonnerie excessivement dure sur toute la longueur du porche, et que le remplissage des deux vides entre murs est composé exclusivement de menus déchets de maçonnerie et de mortier de chaux, non pas jaune, comme pour tous les autres murs rencontrés, mais gris, plutôt blanc.

A quelques mètres de la porte du Roi (voir plan n° 4), devant les Etablissements Poulard, nous avons trouvé la chose la plus intéressante à notre avis : il s'agit, cela ne fait aucun doute, d'une tour qui existait certainement avant la construction de la porte du Roi. C'est non loin de cette tour que nous avons découvert quelques cornets à bouquins et poteries (côté porte du Roi) et un boulet de pierre (côté Avancée).

Ce qui nous paraît inexplicable, c'est de n'avoir trouvé aucune trace de fossé devant la porte du Roi, et de n'avoir extrait que de la tanguie rapportée jusqu'à 3 mètres de profondeur, cote correspondant à environ 2 mètres plus bas que la chaussée actuelle sous la porte de l'Avancée, laquelle est couverte par les fortes marées.

Ce n'est qu'à la porte du Boulevard que nous avons trouvé le rocher dans sa formation naturelle à 2 mètres 50 de profondeur, après avoir fait sauter d'énormes blocs de granit isolés (granit gris surtout, et partie de granit jaune montois), noyés dans la tanguie. Le fond de la tranchée du tout à l'égout étant à environ 2 mètres plus haut que le niveau moyen du Couesnon, doit-on conclure qu'il fut une époque où le sol naturel était à peu près à 2 mètres seulement au-dessus du niveau du Couesnon, et couvert presque toute l'année par les marées ?

(1) A partir du dit escalier, le lecteur pourra se reporter aux coupes et plans qui accompagnent le texte et indiquent tous les détails.



Coupe n° 2

Où bien qu'il existait, ce qui est bien douteux, un cul-de-sac isolé échappant aux marées ?

Quoi qu'il en soit, nous n'avons trouvé la tangue naturelle, exempte de matières étrangères, que dans la partie entre la porte du Boulevard et la porte de l'Avancée, où d'ailleurs il y avait une quantité enorme de blocs isolés de rocher gris et jaune.

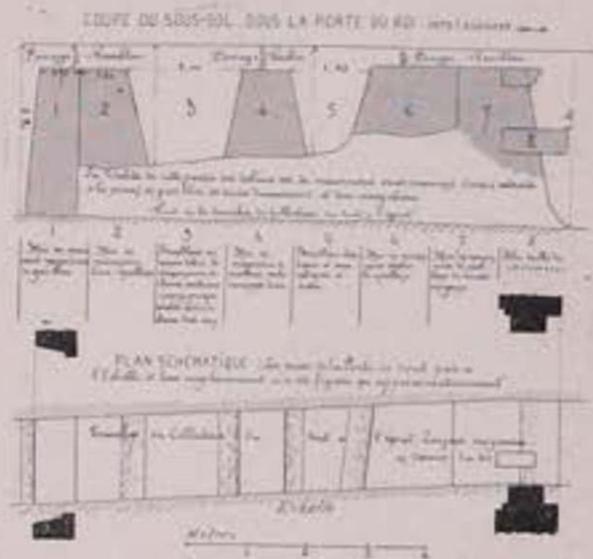
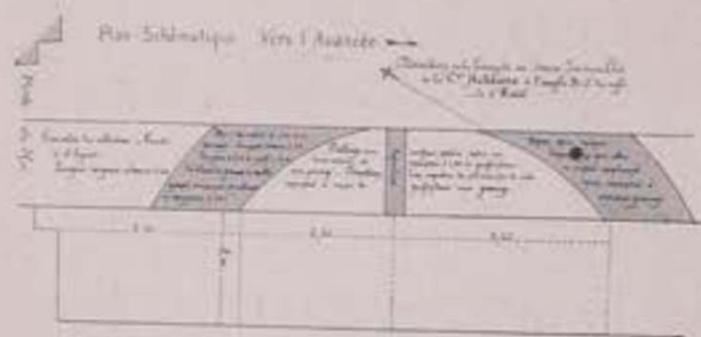


Figure n° 3



Plan n. 4

Les fondations de la porte du Boulevard, plus élevées de 2 m. 40, ont été trouvées de 3 mètres de largeur au fond, reposant sur le rocher naturel. Le mur est d'aplomb du côté du bourg, et avec fruit de 0,25 par mètre environ du côté de l'Avancée.

Ces fondations étaient faites de maçonneries très dures qui ont été extraites à la mine. Les fondations de la porte de l'Avancée ont été plus faciles à démolir parce qu'elles étaient de gros blocs taillés.

Sur la grève, à part une ancienne chaussée pavée trouvée à un mè-

tre de profondeur vers la rempe d'accès aux Fanils, nous n'avons trouvé que de la tangue naturelle, et une grande quantité de gros blocs au bas de la Caserne, jusqu'à environ 15 mètres de la tour Gabriel. Pas de rocher naturel. Quelques menus objets de poteries cassés ont été rencontrés non loin de la tour Gabriel, à 2 mètres de profondeur.

Au résumé, nous n'avons trouvé que très rarement, dans l'enceinte du Mont, un terrain que nous puissions supposer naturel. Nous n'avons pas non plus rencontré souvent le rocher naturel, et jamais dans sa forme naturelle, sauf sous la porte du Boulevard. Sur toute la longueur de la tranchée nous avons trouvé des ossements humains, à des profondeurs différentes, et très rarement autrement que brisés et épars. Quant aux crânes, il furent extrêmement rares.

Une remarque à faire touchant les blocs isolés, c'est qu'ils étaient rarement à angles vifs ; la plupart étaient usés, ou tout au moins avaient leurs arêtes arrondies.

Léon ROUSSEAU.



Vue prise à l'altitude de 400 mètres.

Le Mont-Saint-Michel vu de plus haut que l'Archange

Un vieux chroniqueur montois, Victor-Désiré-Jacques de Genets, dans une description du Mont-Saint-Michel qu'il fit vers le milieu du siècle dernier, intitulait ainsi l'un de ses chapitres : « *Comme quoi aller au Mont-Saint-Michel n'est pas voir le Mont-Saint-Michel* ».

« Jamais, dit-il, curiosité ne reçut tant de visites et ne fut si peu vue que le Mont-Saint-Michel. Cela tient à la nature du Monument qui déroute l'esprit par sa situation, ses formes ar-

chitectoniques, les phénomènes qui l'environnent, et dont les plus communs sont des brumes de nature spéciale, des raz de marée qui feraient accourir tout Paris si Le Havre n'était pas à la mode. Aussi le voyageur, soit qu'il arrive en voiture, ou foule pédestrement la grève bleuâtre, se trouve bientôt déconcerté et comme transporté au milieu de l'inconnu...

Heureux chroniqueur qui connus le Mont et sans digue et sans « tram », sans maisons de briques, sans Robert-Tussaud, sans guinguettes, sans « pistage » et j'allai dire sans gendarme; qui connus le Mont au temps où Le Havre était à la mode, au temps où les raz de marée — les grandes marées d'équinoxe —



Vue prise à l'altitude de 250 mètres.

déferlaient jusqu'à la côte normande et bretonne, sans qu'un sillon de Thorin ou une digue formant un enclos des Polders n'arrêtât son flot !

Brave Désiré Jacques, que verrais-tu aujourd'hui, toi qui l'indignais devant les touristes venus trop vite — en voiture — et repartis par ce moyen de locomotion trop précipité, qui ne permettait, à ton idée, ni l'admiration ni la réflexion ?

Que dirais-tu de ces gens pressés, qui, par le « tram », roulant sur la digue, en des caisses vitrées, sont amenés au pied du rocher et que le tram suivant — deux heures après — ramènera sur la côte ? Que dirais-tu de ces affolés de vitesse qu'une automobile dépassant de bien loin tous les trains que tu as connus, amène peut-être de Paris, pour déjeuner au Mont, et qui, le

soir, dîneront à Brest, et après diront : « nous avons visité l'Abbaye, nous connaissons le Mont-Saint-Michel. »

C'est à ne pas croire, n'est-ce pas, que le monde en soit là ! Ce n'est pas tout, écoute, il y a mieux que cela ou plus mal encore, c'est toi qui jugeras. Maintenant plus rien n'arrête l'homme, ni la montagne, ni le fleuve, ni la mer, il n'y a plus d'obstacles, quand l'homme ne peut plus, aidé des moyens que tu as connus, ni franchir, ni escalader, maintenant il vole.

Ne l'étonne pas, écoute encore, homme de l'autre siècle, toi que je me souviens avoir rencontré au temps de mes premiers séjours au Mont, traversant allègrement les grèves et passant les rivières. De bon matin, à la faveur d'une marée propice, tu



Vue prise à l'altitude de 120 mètres.

venais faire tes pèlerinages de vieil archéologue à la cité Montoise. Tu n'abordais le rocher qu'après avoir longuement admiré la montagne aimée et cherché du regard vers l'horizon la bande lumineuse que marque le soleil sur le flot montant. Figure-toi qu'atteignant la roche Dagueneu et les remparts du Nord, admirant une fois encore ces brumes argentées que tu as si bien décrites, que tu aperçois vers la falaise de Carolles un oiseau très grand et toujours grandissant, emplissant l'air d'un énorme bourdonnement, prenant de la hauteur et toujours filant, franchissant le Mont, bien au-dessus de mille coudées, ou 400 toises si tu préfères, puis s'éloignant, en diminuant, jusqu'à se perdre à ta vue, dans l'ombre de la côte bretonne.

Je devine ton étonnement. L'homme oiseau est passé en quelques instants d'un rivage à l'autre en troublant ta douce quiétude, tu l'as vu franchir le

Mont, sans y prendre garde seulement ; il a « survolé » l'archange, tu l'indignes et tu cries à la profanation — c'est ton droit — tu es du siècle passé, tu n'es pas de notre temps.

— Quoi, maintenant c'est ainsi qu'on abordera au Mont ?

— Hélas oui quelquefois, ce n'est pas que le moyen soit facile et dépourvu de soucis, il apporte au contraire une somme d'inconnus qui porte à la réflexion.

Qu'importe, le chemin est pris maintenant, et l'atterrissage indiqué. Vers le milieu d'août dernier, un jeune aviateur, pilotant un biplan Farman — ces termes sont bien nouveaux pour toi — est venu se poser sur l'herbe non loin de la Rive.

Le lendemain, reprenant son vol, le pilote de l'avion prit un



Vue prise à l'altitude de 150 mètres.

compagnon et fila droit sur le Mont, en fit le tour bien des fois, de haut, de bas, puis le domina, l'approcha de tout près et s'en éloigna pour reprendre terre à son point de départ.

Ne l'indigne plus cette fois, au contraire.

Ceux-là pardonne-leur, d'abord parce que l'un est mon fils et l'autre un vaillant ; tous deux de la Grande Merveille sont un peu les amants, ils voulaient la saluer de plus près, la froter légèrement, comme les mouettes quand elles se jouent dans le grand vent.

Ce sont tous deux des vrais amis du Mont, des fervents, leur prime jeunesse fut émerveillée par ce site grandiose, ils en connaissaient déjà tous les aspects merveilleux, un seul jusqu'alors leur échappait, celui que saint Michel voit de là-haut.

Henri VOISIN.

En Dehors du Mont

« Le Cid » au Château de Fougères



Ceux de nos « Amis » qui, répondant à l'appel du Syndicat d'Initiative Vitré-Fougères-Mont-Saint-Michel, eurent la bonne inspiration de s'arrêter à Fougères, en se rendant au Mont le 27 juillet dernier, garderont sans doute de cette journée un souvenir durable.

La riante petite cité bretonne offrait, à cette date, un vrai régal artistique à ses visiteurs. Il fut goûté.

Dans l'enceinte de son vieux château féodal, le plus vaste peut-être qui soit en France et dont les ruines imposantes nous reportent à plus de huit siècles en arrière, le comité donnait la troisième représentation de son Théâtre de la Nature.

La pièce choisie, *Le Cid*, fut d'un effet saisissant dans ce décor vraiment grandiose. La haute élévation des sentiments chevaleresques exprimés en vers ciselés par le grand Corneille empruntait encore un surcroît de noblesse à la suprême majesté d'un tel lieu.

Encadrée de verdure, cette scène incomparable, toute dentelée de créneaux, avec l'appareil formidable de ses tours massives se profilant sur un ciel d'azur et formant, au naturel, un admirable rideau de fond ; ce théâtre en plein air tout bordé de remparts au-dessus desquels pointaient les clochers de la vieille ville, la longue ligne des constructions de la ville haute aperçues plus loin juchées sur des machicoulis ; et jusqu'au son grave des cloches de l'antique église St-Sulpice qui s'élevait par instant du pied de la forteresse sans dominer la voix des tragédiens, tout contribua à remuer l'âme d'une prenante émotion.

La nature s'est d'ailleurs chargée de compléter l'aménagement intérieur de ce théâtre unique. Elle a fait grandement les choses ! Des arbres ont poussé dans les ruines ombrageant aujourd'hui de leurs rameaux le parterre immense. Les tribunes sont abritées par ces géants séculaires qu'on dirait avoir été disposés là tout exprès, en hémicycle, pour parfaire un site merveilleusement approprié.

Le gai soleil était de la fête et quel éclat il ajoutait aux costumes inondés de lumière se découpant à contre-jour sur un fond de falaises sombres !

Et que dire des artistes ? Madame Garay-Myriel fut une interprète vraiment remarquable. Sa voix puissante et claire, sa belle physiognomie toute expressive, la souplesse d'une haute silhouette élégante et fine contribuèrent à rendre plus aimable encore le très réel talent avec lequel elle incarna le rôle écrasant de Chimène. M. J.-L. Teste fut un Rodrigue idéal. Pour tout dire de son mérite apprécié, il suffit d'ajouter que, pour les trois représentations données sur cette scène, le Comité voulut trois fois faire appel au concours de cet artiste consommé. MM. Schultz et Thierry, ses principaux partenaires, tinrent avec le même éclat, auprès de lui, les premiers rôles à ces trois auditions.

De l'avis général, aucun point ne fut faible, et ce qui frappe surtout, c'est que l'acoustique est si parfaite en ce lieu que, des points les plus éloignés de la vaste enceinte, pas un mot n'est perdu.

La scène de Fougères va-t-elle devenir bientôt célèbre ? Qui sait ? Le Comité déclare son intention de maintenir au plus haut degré toujours le niveau de ces représentations. Orange est réputé, mais



Phot. G. Méhrez, Fougères.

« Le Cid » au Théâtre de la Nature de Fougères, le 27 juillet 1911.

on y joue devant un mur. Ils ont bien là-bas l'idéale disposition d'un théâtre antique, mais le décor est à Fougères. Et pourquoi n'acquiescerait-il pas dans l'Ouest une équivalente renommée ? La situation de cette ville n'est-elle pas privilégiée sur les confins de la Bretagne et de la Normandie, à quelques kilomètres seulement du premier but d'excursion qui soit au monde, notre « Merveille de l'Occident ».

Aucune scène dans toute la région ne présente autant de con-

ditions naturelles de succès. Le nombre des autos qui s'alignèrent le 27 juillet sur la Place Raoul II, à l'entrée du Château, est un présage heureux d'avenir. Ajoutons que la petite cité bretonne, autrefois décrite avec enthousiasme par des écrivains célèbres, mérite au plus haut point d'être visitée. Nous ne saurions trop engager nos « Amis » à faire coïncider avec une de ces représentations périodiques leur prochain voyage au Mont.

A. D.

Les Fêtes de la « Pomme » à Rennes

Nous n'avons pas oublié la cordialité avec laquelle « La Pomme » ouvrit les bras à notre Association à son berceau. Aussi est-ce toujours avec plaisir que nous suivons les diverses manifestations de cette Société, dont toutes les réunions se signalent par leur caractère d'atticisme, de distinction et de cordialité.

Les Fêtes que « La Pomme » a données à Rennes les 19, 20 et 21 juillet dernier ont eu un éclat particulier. Elles ont commencé le 19 au soir par une superbe conférence de M. Victor Margueritte sur *La Femme*, dont nous ne rappellerons pas ici les rapports historiques avec la pomme.

Le lendemain matin dimanche, le cortège des Pommiers, ayant à leur tête MM. Janvier, maire de Rennes, et Jean Boucher, président de la Société, s'est rendu successivement aux endroits les plus fameux de la ville.

Du haut des marches du Palais de Justice, M. Dottin, doyen de la Faculté des Lettres, fit éloquentement l'histoire de la *Condate* gauloise. Place de la Mairie, le monument commémoratif de Jean Boucher inspira à l'incomparable diseur qu'est M. Anatole Le Braz une évocation de la poésie bretonne. Au champ de Mars M. Léon Berthaut célébra les héros des deux provinces normande et bretonne. Enfin, au pied de la statue de Duguesclin, au Thabor, M. Levatois, président des Normands de Paris, et membre de notre Comité de direction, rappela les exploits du Connétable.

L'après-midi, les Assises proprement dites s'ouvrirent à 2 heures et demie dans la Salle des Fêtes du Lycée. Après une jolie allocution de M. Jean Boucher et un fort beau discours de M. Janvier, le concert commença avec le concours d'éminents artistes. Ce fut un ravissement que la population rennaise salua de ses plus chauds applaudissements. Le soir, luxueux banquet de 120 couverts où des toasts empreints de l'esprit le plus délicat furent portés par MM. Saint, préfet d'Ille-et-Vilaine, Janvier, maire de Rennes, Jean Boucher, Le Braz et Berthaut.

Le Lundi 21, déjeuner à Cesson.

Le tout admirablement réglé et ordonné par l'incomparable Secrétaire Général qu'est notre sympathique collègue, M. Latouche.

Variétés

Pour la défense du Mont Saint-Michel (1)

(Suite)

Les Marchands du Temple

Lorsque le voyageur aborde le Mont-Saint-Michel par le remblai malencontreux, décoré du nom de Digue, — que les ponts et chaussées élevèrent en 1875, — plus il approche du Rocher célèbre, plus son admiration semble diminuer. C'est, en effet, le côté le moins artistique du Mont qui s'offre d'abord à sa vue, celui dont, lentement, les spéculateurs ont pris possession, pour le défigurer, le mutiler, le profaner. Et, de la flèche altière qui domine les constructions abbatiales, son regard, instinctivement, se pose sur une bâtisse bigarrée aux toits aigus, aux balcons fleuris comme ceux des couturiers de la rue de la Paix, aux façades enlaidies de pancartes blanches où se détache, en lettres énormes, le mot « Musée » ; sorte d'immense panneau-réclame en pierre que les tarifs fiscaux ne sauraient atteindre, écran hideux qui masque la perspective, barricade orgueilleuse qui veut défer les fortifications voisines et qui n'est que laide et ridicule. C'est la tare du Rocher montois, c'est l'affreuse verrue qui, du côté ouest, avec d'autres caravansérails modernes, l'enlaidit lamentablement. C'est enfin l'œuvre du plus dangereux iconoclaste de la Merveille, M. Maquaire !

Venu au Mont il y a une vingtaine d'années, M. Maquaire se sentit tout à coup l'âme d'un antiquaire et d'un archéologue. Sous couleur de défense artistique, il fonda, avec quelques agents d'affaires, une Société de prétendus Amis du Mont-Saint-Michel. « Seigneur ! délivrez-moi de mes amis ! » dit, sans doute, s'exclamer l'Archange en voyant à l'œuvre les nouveaux arrivants. Car leur but, habilement dissimulé, était le fructueux négoce, le trafic des beautés naturelles du Mont, la mise en coupe réglée de ses innombrables visiteurs.

L'affaire étant bonne, M. Maquaire, peu à peu, se sépara de ses comparses, fit le trust des bénéfices et donna de l'extension à son entreprise. Il acquit, en face de la Digue, pour mieux attirer et séduire le touriste, des terrains contigus aux jardins abbatiaux, aux flancs desquels il accola son château prétentieux, sans caractère et sans style. Dans les diverses salles, il réunit des statues de cire quelconques, des collections d'armes, d'objets culturels dont l'authenticité n'a jamais été établie, des roches, des fossiles et des mollusques dont l'origine montoise est plus que douteuse ; tout un assemblage de rogatons qui constituèrent ce qu'il appela pompeusement « le Musée », et auquel, selon le bon apôtre, une visite s'imposait pour revivre en quelques instants l'histoire des siècles écoulés.

(1) Extrait de l'Union Vélocipédique de France, numéro spécial de Juillet 1942.

Mais, chez M. Maquaire, le moderne chevauchant nécessairement l'antique, — parce que plus réel et d'un moins problématique rapport, — le spectrographe militaire (trouaille récente, voisina avec les œuvres d'art (2) des moines sculpteurs et enlumineurs d'autrefois. C'était là, peut-être, d'ailleurs, la seule attraction de son bazar. Heureusement, il se souvint fort à propos d'un certain Yves Leroudec qui décorait jadis des coqs, des clefs et des cadrans de montres. Créer une collection de 15.000 de ces pièces curieuses fut pour M. Maquaire un jeu d'enfant.

Les spécimens en sont innombrables au Musée, — certaines mauvaises langues affirment qu'ils sont fabriqués par grosses, à Paris, et se renouvellent sans cesse. Ils n'ont point de valeur intrinsèque, mais une valeur relative, qui augmente ou diminue selon la tête du client crédule et qui oscille entre dix et deux cents francs. Les anciens « marchands » d'images et de menues « quinquilleries » étaient plus modérés dans leurs prétentions.

Qui dirait pourtant que cette industrie est florissante et que le nombre des âmes naïves est infini ! Car M. Maquaire a gagné plus d'argent à écouler ses bijoux, que la bonne Mme Poulard à confectionner ses omelettes.

Grâce, du reste, à une organisation ingénieuse, il a pu jusqu'ici drainer à son profit une grande partie du commerce montois. Dès qu'un visiteur pose le pied sur l'Avancée, il appartient de fait à M. Maquaire. Ses agents l'agrippent, le harcèlent, le conduisent presque de force, sous les regards indulgents des gendarmes, vers une salle de lecture et de correspondance. Puis ils l'entraînent, toujours sans que la maréchaussée s'en inquiète, par des ruelles montueuses, jusqu'au vestibule du Musée. Là, avant de le laisser entrer, on prélève sur lui une première dime de un franc.

Puis, avant que le tour des salles l'ait désillusionné tout à fait, on lui montre les fameux coqs de montres en souvenir. Rarement, il résiste aux sollicitations du personnel dûment stylé. Et c'est, finalement, furieux d'avoir été berné, qu'il quitte le Musée de pécotille et qu'il renonce parfois à l'ascension de l'Abbaye, où l'attendaient l'émotion, le charme, l'épanouissement de l'Art vrai !

Cette rancœur du début l'incite à écourter son séjour au Mont-Saint-Michel. C'est sans confiance qu'il descend la Rue où les étalages des vieilles maisons si curieuses ne retiennent point ses regards. Il déjeûnera sommairement et sans joie, et profitera du premier tramway pour s'éloigner de la Merveille qu'il n'aura point vue !

Surtout, ne me taxez point d'exagération. Tout ceci n'est pas un conte, mais, hélas ! la réalité de chaque jour. Le scandale est permanent ! Des milliers de témoignages l'attestent. Les journaux s'en sont occupés cent fois. Mon ami G. de Pawlowski, dans l'Auto, parlait ainsi des rabatteurs de M. Maquaire :

« Il faut aller à Naples, et encore dans certains faubourgs, pour rencontrer cette population grouillante d'aboyeurs, de pisteurs, cette organisation systématique de l'exploitation du touriste, et cela seul suffirait à rendre une visite au Mont-Saint-Michel définitivement impossible.

M. Paramé donne ensuite des extraits des nombreux journaux qui se sont indignés de cette situation. Il cite l'article de

M. J.-Joseph Renaud dans le *Matin* du 1^{er} Décembre 1912 (1), celui du *Temps* du 4 Janvier 1903 (2) et de l'*Ouest-Eclair* du 14 Septembre 1912 (3), ainsi que la chronique de M. Frantz Funck Brentano dans l'*Eclair* du 2 Mai 1903 (4). Puis il reproduit une partie du compte-rendu de la séance du Sénat du 21 Mai 1913 (5), où M. le Sous-Secrétaire d'Etat et la Haute Assemblée se sont si justement élevés contre cet état de choses ; et il conclut en termes plutôt durs à l'égard du charlatanisme qui considère « les visiteurs du Mont-Saint-Michel comme taillables et corvéables à merci. »

Une Page de Guy de Maupassant (6) sur le Mont-Saint-Michel

2 Juillet. — Je rentre, je suis guéri, j'ai fait une excursion charmante. J'ai visité le Mont-Saint-Michel que je ne connaissais pas.

Quelle vision quand on arrive comme moi à Avranches vers la fin du jour ! La ville est sur une colline, et on me conduisit dans le jardin public, au bout de la cité. Je poussai un cri d'étonnement. Une baie démesurée s'étendait devant moi à perte de vue entre deux côtes écartées se perdant au loin dans les brumes ; et au milieu de cette immense baie jaune, sous un ciel d'or et de clarté, s'élevait sombre et pointu un mont étrange au milieu des sables. Le soleil venait de disparaître et, sur l'horizon encore flamboyant, se dessinait le profil de ce fantastique rocher qui porte sur son sommet un fantastique monument.

Dès l'aurore, j'allai vers lui. La mer était basse comme la veille au soir, et je regardais se dresser devant moi, à mesure que j'approchais d'elle, la surprenante Abbaye. Après plusieurs heures de marche, j'atteignis l'énorme bloc de pierres qui porte la petite cité dominée par la grande église. Ayant gravi la rue étroite et rapide, j'entrai dans la plus admirable demeure gothique construite pour Dieu sur la terre, vaste comme une ville, pleine de salles basses écrasées sous des voûtes et de hautes galeries que soutiennent de frêles colonnes. J'entrai dans ce gigantesque bijou de granit, aussi léger qu'une dentelle, couvert de tours, de sveltes clochetons où montent des escaliers tordus et qui lancent dans le ciel bleu des jours, dans le ciel noir des nuits, leurs têtes bizarres hérissées de chimères, de diables, de bêtes fantastiques, de fleurs monstrueuses et reliés l'un à l'autre par de fines arches ouvragées.

Quand je fus sur le sommet, je dis au moine qui m'accompagnait : « Mon père, comme vous devez être bien ici ? »

Il répondit : « Il y a beaucoup de vent, monsieur » ; et nous nous mîmes à causer en regardant monter la mer qui courait sur le sable et le couvrait d'une cuirasse d'acier.

(1) Voir Bulletin n° 4, p. 78.

(2) Voir Bulletin n° 5, p. 124.

(3) Voir Bulletin n° 3, p. 52.

(4) Voir Bulletin n° 6, p. 160.

(5) Voir Bulletin n° 6, p. 158.

(6) Œuvres choisies de Guy de Maupassant par F. Bernot, agrégé des lettres, Paris, pp. 16-98.

Et le moine me conta des histoires, toutes les vieilles histoires de ce lieu, des légendes, toujours des légendes.

Une d'elles me frappa beaucoup. Les gens du pays, ceux du mont prétendent qu'on entend parler la nuit dans les sables, puis qu'on entend bêler deux chèvres, l'une avec une voix forte, l'autre avec une voix faible. Les incrédules affirment que ce sont des cris des oiseaux de mer qui ressemblent tantôt à des bêlements et tantôt à des plaintes humaines ; mais les pêcheurs attardés jurent avoir rencontré, rôdant sur les dunes, entre deux marées, autour de la petite ville jetée ainsi loin du monde, un vieux berger dont on ne voit jamais la tête couverte de son manteau, et qui conduit, en marchant devant eux, un bouc à figure d'homme et une chèvre à figure de femme, tous deux avec de longs cheveux blancs et parlant sans cesse, se querellant dans une langue inconnue, puis cessant soudain de crier pour bêler de toute leur force.

Je dis au moine : « Y croyez-vous ? »

Il murmura : « Je ne sais pas. »

Je repris : « S'il existait sur la terre d'autres êtres que nous, comment ne les connaîtrions-nous point depuis longtemps ; comment ne les auriez-vous pas vus, vous ? comment ne les aurais-je pas vus, moi ? »

Il répondit : « Est-ce que nous voyons la cent millième partie de ce qui existe ? Tenez, voici le vent, qui est la plus grande force de la nature, qui renverse les hommes, abat les édifices, déracine les arbres, soulève la mer en montagnes d'eau, détruit les falaises et jette aux brisants les grands navires, le vent qui tue, qui siffle, qui gémit, qui mugit, l'avez-vous vu et pouvez-vous le voir ? Il existe, pourtant. »

Je me tus devant ce simple raisonnement. Cet homme était un sage ou peut-être un sot. Je ne l'aurais pu affirmer au juste ; mais je me tus. Ce qu'il disait là, je l'avais pensé souvent.

(LE HOURLA.)

Communiqué par M. V. GASTÉBOIS,
Principal au Collège de Mortain.

La Cage de Fer de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel

Au cours du voyage qu'il fit en 1470 au Mont-Saint-Michel, Louis XI, étant descendu sous le parvis, « prit une attention extrême aux substructions de la plateforme de l'ouest, de la chapelle souterraine et aux fondations de l'église. Les couloirs obscurs et les cachots l'intéressèrent vivement. Eut-il à ce moment l'idée de faire transporter au Mont une de ces cages où l'on enfermait des personnes de marque ? On ne saurait l'affirmer ; mais il est certain, d'après une ligne du Compte de l'Hotel, qu'il visita les prisons, puisqu'il « en libéra une pauvre femme tenans ostage pour son mari. » (1).

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute qu'il existait au Mont-Saint-Michel une de ces « cages » dites de fer, du genre de celles qu'avait installées le cardinal Jean Baluc au château de Loches.

(1) Etienne Dupont : *Les prisons du Mont-Saint-Michel 1425-1854* Paris 1917, page 18.

« Ces cages se composaient généralement de grosses pièces de bois très rapprochées entre elles, s'assemblant à angle droit et revêtues en dedans et en dehors d'épaisses bandes de fer. On pouvait à peine passer la main entre les barreaux. Indépendamment de la porte d'entrée, il y était pratiqué deux ouvertures beaucoup plus étroites : l'une au milieu, permettant de passer un plat, et la seconde un bassin pour les autres besoins. Certains de ces lieux de supplice étaient de dimensions telles qu'on ne pouvait s'y tenir ni debout, ni couché. La cage du Mont-Saint-Michel avait environ 2 m. 80 en tous sens et se terminait par une sorte de toiture en



Phot. E. Gossin.

Le duc de Chartres démolissant la cage de fer du Mont-Saint-Michel.
(Tableau de Seigneurgens au Musée de Versailles.)

pavillon. Elle était suspendue au milieu de la salle qu'elle occupait, au moyen de crampons de fer scellés dans la voûte et auxquels s'adaptait une sorte de piton permettant son oscillation constante sous les mouvements du supplicié » (1).

Un plan daté de 1775 (2) nous renseigne avec une précision absolue sur l'emplacement de la cage du Mont-Saint-Michel à cette époque. C'est dans la salle de l'officialité du monastère roman située au-dessous de la plateforme de l'Ouest, entre la Grande Galerie nord-sud et les constructions élevées à l'ouest par Robert de Torigni.

(1) Paul Gout: *Le Mont-Saint-Michel, Histoire de l'Abbaye et de la ville. Etude archéologique et architecturale des Monuments.* (Paris 1910). Tome I, page 62.
(2) *Ibidem*, page 570, fig. 22.

De passage au Mont-Saint-Michel, le 18 mai 1777, le comte d'Artois avait demandé la destruction de cet instrument de torture. Cet ordre n'avait pas encore été exécuté, lorsque, quelques mois après, l'Abbaye reçut la visite des enfants du Duc d'Orléans, sous la conduite de leur gouvernante, Madame de Genlis, qui raconte dans les termes suivants cet épisode du voyage de ses élèves :

« Je questionnai les religieux sur la fameuse cage de fer ; ils m'apprirent qu'elle n'était point de fer, mais de bois, formée avec d'énormes bûches, laissant entre elles des intervalles à jour, de la largeur de trois à quatre doigts. Il y avait environ quinze ans qu'on n'y avait mis de prisonniers à demeure ; car on y en mettait assez souvent (quand ils étaient méchants, me dit-on) pour 24 heures, ou 2 jours, quoique ce lieu fût horriblement humide et malsain... Alors Mademoiselle et ses frères se sont écriés qu'ils auraient une joie extrême de la voir détruire. A ces mots, le prieur nous dit qu'il était le maître de l'anéantir, parce que M. le comte d'Artois, ayant passé quelques mois avant nous au Mont-Saint-Michel, en avait positivement ordonné la destruction. Pour y arriver, on était obligé de traverser des souterrains si obscurs, qu'il y fallait des flambeaux ; et, après avoir descendu beaucoup d'escaliers, on parvenait à une affreuse cave, où était l'abominable cage. J'y entrai avec un sentiment d'horreur... M. le duc de Chartres, avec une force au-dessus de son âge, donna le premier coup de hache à la cage. Je n'ai rien vu de plus attendrissant que les transports et les acclamations des prisonniers pendant cette exécution. C'était sûrement la première fois que ces voûtes retentissaient de cris de joie. Au milieu de tout ce tumulte, je fus frappée de la figure triste et consternée du suisse du château qui considérait ce spectacle avec le plus grand chagrin. Je fis part de ma remarque au prieur, qui me dit que cet homme regrettait cette cage parce qu'il la faisait voir aux étrangers. M. le duc de Chartres donna dix louis à ce suisse, en lui disant qu'au lieu de montrer à l'avenir la cage aux voyageurs, il leur montrerait la place qu'elle occupait. »

Le hasard nous a mis sur la voie d'un document rappelant cet épisode. On nous avait rapporté que les greniers du Musée de Versailles contenaient un tableau le reproduisant. Grâce à l'obligeance de M. de Nolhac, à qui nous adressons nos remerciements, il nous a été permis de faire photographier ce tableau, au bas duquel on lit la signature de « E. Seigneurgens ». Dépourvue de réelle valeur artistique, cette toile offre du moins une indication assez curieuse sur la structure de la cage de fer, sinon sur son emplacement : car elle s'y trouve placée dans un coin de la salle qui la contenait, alors qu'il semble établi que, deux ans avant sa disparition, cette cage était suspendue à la voûte au centre même de cette salle. Il se pourrait que, dans l'intervalle, et surtout depuis que le Comte d'Artois en avait ordonné la destruction, elle eût été changée de place et reléguée dans un coin de la salle. L'exactitude de cette hypothèse ajouterait à la valeur documentaire de ce tableau, d'ailleurs inédit et qu'il nous a paru en tout cas intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

P. G.

Bibliographie

Jeunes Filles, poésies par Eugène le MOUËL (Alph. Lemerre, éditeur, passage Choiseul, Paris. — Prix : 3 francs.)

Désormais dans ce bulletin, nous consacrerons des articles aux publications de nos sociétaires, qui voudront bien nous en adresser deux exemplaires. Nous serons heureux également de rendre compte de tous les ouvrages consacrés au Mont-Saint-Michel ou s'y rapportant en partie.

Aujourd'hui nous inaugurons cette rubrique en présentant à nos lecteurs la dernière œuvre du poète Eugène le Mouël, dont le nom est si connu en Bretagne et en Normandie, qui fut à plusieurs reprises président de la *Pomme*, qui est président de l'Académie de Littérature de l'Institut de Bretagne et qui s'est toujours montré particulièrement dévoué à notre œuvre. Il est membre de notre comité, président de la Commission des fêtes et du jury du concours de poésie.

Rappellerons-nous que M. Eugène Le Mouël est en outre un artiste peintre d'une réelle valeur et par dessus tout l'homme du monde le plus sympathique.

Le volume qu'il vient de faire paraître est intitulé *Jeunes Filles*. Il répond merveilleusement à son titre.

On sait le grand talent, l'inspiration si délicate de l'auteur d'*Enfants Bretons* et de *Bonnes gens de Bretagne* que l'Académie Française a couronnés et de tant d'autres vers savoureux pleins du pittoresque et du mystère de sa chère province. Ici même, dans le dernier bulletin, nous avons donné un poème d'un beau souffle : *Frère Toussaint*.

Aujourd'hui, Eugène le Mouël s'est encore surpassé. Son livre est exquis de fraîcheur et de grâce. Ces jeunes filles d'un pays sévère et tendre à la fois, ont souvent un peu de brume autour du front ; il y a dans leurs yeux les reflets changeants de la mer, tour à tour berceuse ou méchante.

Ah l'admirable pièce que celle intitulée *Aux Filles des Matelots*, qui eut tant de succès lors de sa publication dans un des récents numéros des *Annales Politiques et Littéraires* !

Citons encore *Françoise dans le Vent*, *Petite Sœur Sainte-Agnès*, *Les poules de Perrinaik*. Il faudrait tout citer. Nous ne le pouvons à notre grand regret, car la place est mesurée. Voici trois strophes qui vous donneront une idée du charme et de l'harmonie des vers d'Eugène le Mouël :

Jeunes filles, pardon d'abaisser votre grâce
A des signes si noirs sur des papiers volants,
Car vos pas dans mes vers ne laisseront pas trace ;
Vos pas sont des papillons blancs.

Pardonnez-moi d'avoir prolongé votre rire
Dans l'écho monotone et creux de mes chansons,
Jeunes filles, pardon d'avoir tenté d'écrire
Des strophes avec vos frissons.

Ah ! j'aurais dû plutôt vous aimer, lèvres closes,
Ne pas emprisonner vos songes dans mes vers
Et simplement, poser vos cœurs au cœur des roses
Et sur les lilas des bois verts !

Oh non, poète, les jeunes filles ne vous en voudront pas, elle vous remercieront au contraire de les avoir chantées avec tant de finesse, tant de rêve, tant de beauté.

Tous ceux qui aiment la vraie poésie vous sont reconnaissants de ce livre. Et non seulement ceux qui aiment les vers pour les lire, mais encore pour les dire. On n'imagine pas combien les vers d'Eugène le Mouël ont de portée sur tous les auditeurs, les plus simples et les plus compliqués.

De bonne foi, existe-t-il beaucoup de poètes de nos jours qui soient capables, après avoir pleuré avec *Rozen*, avec *Les Filles des Matelots*, de rire et de s'égayer avec les *Demoiselles du Couvent*. C'est le secret des vrais poètes, de ceux qui ont reçu le don, c'est le divin mystère de la poésie profondément humaine que de passer, comme sans effort, du grave au doux, du plaisant au sévère !

Eugène le Mouël est de ces poètes-là !

P. G.

Questions

1° Quels sont, en Russie, les dépôts publics (archives ou bibliothèques) où ont été déposés, vers la fin du 18^e siècle et au commencement du 19^e, plusieurs manuscrits relatifs au Mont-Saint-Michel et provenant de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés ?

2° Où se trouve actuellement déposé le manuscrit dit de l'abbé Des Mons (de Cherbourg), que M. Le Héricher consulta vers 1840, à la Bibliothèque du grand séminaire de Coutances, aujourd'hui fermée ?

3° A quelles sources, imprimées ou manuscrites, certains auteurs ont-ils puisé l'information que, pendant les guerres de religion, le Mont-Saint-Michel servit de lieu de détention à de nombreux protestants ?

4° On demande à acquérir ou, tout au moins à consulter, l'ouvrage suivant : BEAUREPAIRE : *Le Roman d'un Officier de fortune*, Paris, Ollendorf, 1885, in-8°.

LISTE D'ADMISSION (suite) (1)

Sociétaires Perpétuels

MH. YAVVILLE DE GRANGUES (de comte d'), comte général du Calvados, maître de Dives, chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

Sociétaires

MH. VIVIER (de comte Auguste), 8, r. Edmond-Vaudois. LUCY-ROCHERY (Mme), 2, r. de Longchamp. LÉONARD, 69, av. Mozart. LECHEUR, 179, boul. Voltaire. LÉVY (de vicomte de), 18, r. Galilée. LÉVELLÉ (Jacques), 30, r. Berthier, Versailles (S.-O.). LÉVY (Eugène), juge, Montréal (Canada). LÉVY-MAYON, 5, boul. Malesherbes. LÉVY (Mme), 3, r. de la Paix. LÉVY (Armand de), Chardonnay, Combray (Marne). LÉVY (Edmond), 11, r. de Bruxelles. LÉVY (Mme de), chât. de Lorey, Beaulieu (Puy-de-Dôme). LÉVY (Mme Fautin), Vieux-Columbier, Pined (L.-et-V.). LÉVY (Mme), 16, r. du Général-Foy.

Associés

MH. LA BOUTE (D'), r. Boudrie, Avranches (Manche). LAURENT, comm., r. St-Gervais, Avranches (Manche). LAURENT (D'), 10, r. du Palais, Blois (L.-et-C.). LECOTÉ (Fernand), chef de musique, St-Hilaire-du-Becquet (Manche). LÉONARD (Adolphe), com. mun., boul. de Châteaubriand, Vitry (L.-et-V.). LÉVY (Joseph), nég., pl. de l'Éventail, Vitry (L.-et-V.). GILBERT (Amédée), pharm., 15, r. Oberkampf. LÉVY (Eugène), 11, r. Claude-Thion, Tours (L.-et-L.). SCOT (Benjamin John), agent de change, St-Catherine's Way Bridge, Surrey (Angleterre). GILBERT (Abel), 8 bis, r. Choron. GILBERT (Marcel), industriel, St-Servan (L.-et-V.). LÉVY (Eugène), 11, r. Mondérou. SAURENCE, dir. d'assur., 7, r. Romiguier, Toulouse (Hs.-G.). GARNIER, Greenmoor Park, Lancaster (Angl.). MAY (Jean), 50, r. Caulaincourt. LÉVY (Henri), de l'Académie Française, 11, r. Pierre-Charron.

(1) La présente liste de nos Sociétaires Perpétuels et de nos Sociétaires, inscrits depuis la publication du dernier Bulletin, fait suite à la liste précédente. Puis nous continuons celle de nos Associés dont les noms seront eux-mêmes suivis de ceux de nos adhérents.

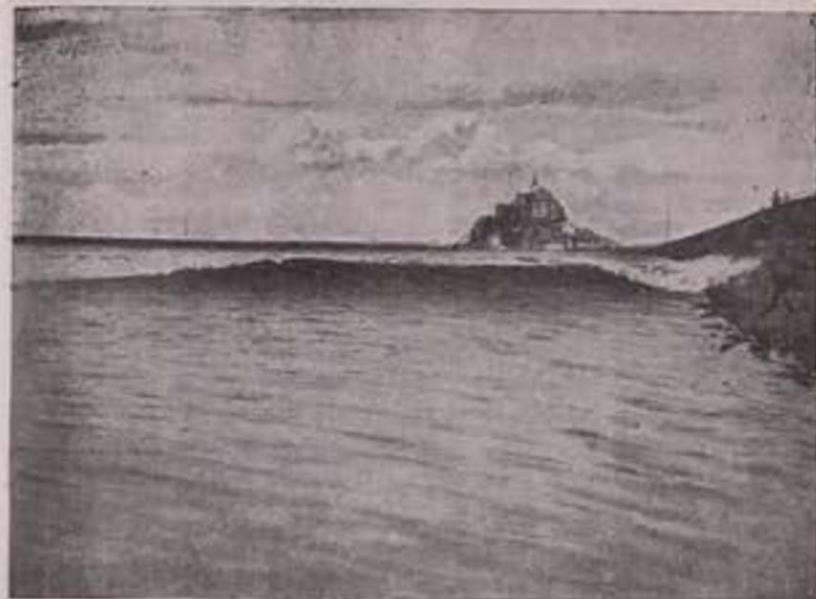
BAILEY (Léon), direct. de l'Intransigeant, 10, r. de Navarin. FLAMANT (Albert), 19, q. Malaquais. DUCVILLE (D'), Bagnyville (S.-Inf.). CARIC, notaire, Laval (Mayenne). FABRE (Alain), indust., Antrain (L.-et-V.). MAURY (Mme), 60, av. du Maine. THOUVENIN (Johannes), 4, r. Becquet, Rueil (S.-et-O.). FAYE (Mme), 1, av. Ingres. BACQUAY (Mme), 1, av. Ingres. MOYER (Mme), 1, av. Ingres. BAYLON (Mme de), 1, av. Ingres. GRAMMAGNON (L. de), art. peintre, Mesquieu, par Quimper (Finistère). DELAUNAY (Adolphe), 60, r. Beaumont. POUSSIN (Paul), r. Lafayette, Nantes (L.-Inf.). SAI (J.-E.), 15, r. Rossini, Nantes (L.-Inf.). DEBRY (l'Abbé Marie), 2, r. des Noyers. GENTILHÉ, Rochefort-la-Croix (M.-et-L.). MONTROSSI, recev. des dom., 6, boul. du Sud, Avranches (Manche). AMAND (Mme), Doulzon Vicarage, Lancashire (Angl.). EMERY, secrét. de la sous-préf., r. Caroline, Dieppe (S.-Inf.). NOYÉ (Elie), 6, boul. du Fort-Royal. LAURENT (D'), Autun (S.-et-L.). STEINBOCK (Mme), Furton House, Stafford (Angl.). MILNERSON, ingén., Thichford House, Boston (Angl.). JETTY (Mme Jeanne), 1, av. Ingres. LE GUYER (Ernest), chât. du Renet, par St-Erblon (L.-et-V.). GATÉ, pharm., pl. du Marché, Bréhal (Manche). MULLÉ (Joseph), Lannoy (Nord). DEMESSON, 65, av. de Versailles. BÉLÉ (Emile), représent., 10, r. de l'Hôtel-de-Ville, Verdun (Meuse). LAURENT (Mlle Marie), villa St-Georges, allée des Sochiers, La Baule-sur-Mer (L.-Inf.). JEAN (Abel Léon), prof., école Saint-Charles, r. Cordière, St-Brieuc (C.-du-N.). HEY (Henri), avocat, r. Basse du Champ St-Michel, Falaise (Calvados). PAVIN, en son château, La Baule-sur-Mer (L.-Inf.). GILBERT (Mlle), entrep. chât. « Les Anémones », La Baule-sur-Mer (L.-Inf.). GILBERT (Mme), chât. « Ker Fille », La Baule-sur-Mer (L.-Inf.). THOMAS (Edmond), Escoubac (L.-Inf.). BÉNY (Emile), entrep., 38, r. de la Boute, Flers (Orne). ALLARD (Paul-Emile), direct. de la Société Générale, 15, Grande-Rue, Flers (Orne). DEBRY (de St) THURIN (Augustin), 11, av. de Gouzelles, Caen (Calvados). GILBERT (François), direct. de l'external St-Michel de Yvetot, 1, r. Montaigne, Caen (Calvados).

VAYRIER, direct. de l'Hôtel Martin Félix, Contreuveville (Vosges). BÉNY (Louis), inspect. des chem. de fer, 11, r. des Fesleries, Fougères (L.-et-V.). GILBERT (Emile), notaire, Poulignen (L.-Inf.). JACQUÉ, pharm., La Baule-sur-Mer (L.-Inf.). DUBOIS (Eug.), 63, r. Joffroy. MONTROSSI (Mme), 27, r. de Cléry. GILBERT (Mme), r. du Casino, Enghien-les-Bains (S.-et-O.). DEBRY (Mme Georges), Les Roches, Fontaine-Daniel, par Mayenne (Mayenne). PATRIEUX, 51, av. du Rond Point, Les Lilas (Seine). HEISS (Charles), 157, r. de Grenelle. LACROIX, inspect. adjoint de l'enseignement, Saint-Lô. SARNOU (Mlle Zénaïde), direct. du Gymnase Nicolas pour jeunes filles, Orléans (Loiret). VIVIER (Alexandre), chef de contrôle des recettes au chemin de fer St-Germain, 11, r. du Général-Chanzy, St-Denis (Seine). SARRAZIN, armateur de vapeur « Mont-St-Michel », 11, r. Lecampion, Granville (Manche). MULLÉ, agent du vapeur « Mont-St-Michel », 11, r. Lecampion, Granville (Manche). DEBRY, 1, r. Dupuis, Le Biviez (S.-Inf.). DUBOIS (Mme), 15, r. Maître. GILBERT (D'), 31, fg. Coëss, Reims (Marne). PÉRISSON (Marcel), manufacturier, 27, r. de la Chaisserie, Angers (M.-et-L.). FÉRY (Mme la Vierge de), 10, r. Jean-Goussier. MAURY (Mme), 15, r. de Grenelle. MAURY (Jean), 15, r. de Grenelle. THOMAS, 10, bd du Temple. GILBERT (de capitaine de la), 157 d'infanterie, Cherbourg (Manche). BÉNY (Henri), 157 d'infanterie, Cherbourg (Manche). VIVIER (de comte H. de), château de Vézins (Aveyron). MASS (P. de), Herguellette par Coulaines (Manche). GILBERT (Mlle Paul), 109, boul. Longchamp, Marseille. PÉRISSON (Mlle), 5, r. Albert de Laparent, Courcy-Druas (Marne), maître, chât. de la Madeleine, Vazelles (L.-Inf.). GILBERT (de comte de), capit. de vais., 15, q. d'Orsay. FÉRY (Marcel), 5, r. Bonaparte. HENRI (Armand), Retiers (L.-et-V.). GILBERT-MANQUIN (Henri), chât. de St-Ursin (Manche). SAI (Paul), 10, r. de Beauvais, Magny-en-Vexin (S.-et-O.). BÉNY (Philippe), 198, r. de Valenciennes, Jouy (Eure-et-Loire), recteur, Flers (L.-et-V.). FÉRY (Alexandre), recteur, Epinose (L.-et-V.). BÉNY (Lucien), armateur, 181, r. Belliard, Bruxelles (Belgique). DEBRY (Léon), 1, r. de la Falanderie, Chantilly (Oise). AUBRY, 19, r. Corbon. MAURY (André), 15, q. d'Anjou. AUBRY (Mlle), 65, Belize Park Gardens, Londres, Hampstead (Angl.). BÉNY (Mlle), 65, Belize Park Gardens, Londres, Hampstead (Angl.). BÉNY (Mlle A.), 65, Belize Park Gardens, Londres, Hampstead (Angl.).

REY (Ernest de), avocat à la Cour d'Appel, 96, r. Charles-Quint, Gand (Belgique). LANOUE (Jean), q. Ed. Pynaert, Gand (Belgique). WILKINSON (Mlle), Durham House Guyper street, Derby (Angl.). SAÛZ (Gustave), 119, r. du Cherche-Midi. FÉRY (Mme Henri), Isigny-le-Baai (Manche). VALLÉ, 66, av. de Cléry. TAYLOR (Georges), hôtel de Castille, 27, r. Cambon. HENRI (de Guyon) (Mme Germaine), 95, r. Basse, Versailles. LÉVY, 55, boul. de Strasbourg. NAY (Mme), 1, q. de Bouffais, Nantes (L.-Inf.). GILBERT (Abel Francis), 20, r. de Toucy, Laval (Mayenne). GILBERT (Louis), pl. du Grav, Laval (Mayenne). GILBERT (Louis), archit., r. de Nantes, Laval (Mayenne). LÉVY (Alfred), publiciste, 8, r. Guillbert, Caen (Calvados). DEBRY (Jean), r. Armand-Campanard, Bruxelles (Belgique). BÉNY (Mme), O. Bély, 5, La Rivière, Gilly. LÉVY (Pierre), Sochaux (P.-de-C.). LÉVY (Henri), Lézennes, Lézennes (P.-de-C.). LÉVY (Gaston), Aisne. BÉNY (Mlle), Doullencourt (Aisne). LÉVY (Mlle Louise), r. des Trois-Rois, Avranches (Manche). BÉNY, capitaine, 33, r. du Bassin, Nancy (M.-et-M.). HENRI (Louis), indust., 28, r. Félix-Faure, Nancy (M.-et-M.). LÉVY (l'abbé Alexandre), Querqueville (Manche). BÉNY (Louis), 5, r. Solferino, Lille (Nord). BÉNY (de baron de), 81, Musée, Naples (Italie). BÉNY (Mme la baronne de), 81, Musée, Naples (Italie). MONTROSSI (Mme Jacques), 6, av. Victor-Hugo. FÉRY (Jean), notaire, Beaumont-Verde (Marne). FÉRY (Mme Charles), Azy par Vézins (Aisne). MAURY (de D' Pierre), 8, r. Jean-Romain, Caen (Calvados). HENRI (Prosper), nég., 11, r. Olivier, Lisieux (Calvados). PÉRISSON (Alfred), avocat, 7, r. Paul-Banastion, Lisieux. MAURY (Raoul), huissier, 6, pl. Tigères, Lisieux (Calvados). MAURY (Gaston), 5, pourtour du Champ-de-Foire, Flers (Orne). MONTROSSI (Edouard), squarelle, 66, Grande-Rue, Flers (Orne). BÉNY (de D' Joseph), r. d'Améon, Domfront (Orne). PÉRISSON (Adrien), avocat, r. des Fossés-Pisson, Domfront (Orne). LÉVY (Wilfried), com. génér., r. de la Sous-Préfecture, Domfront (Orne). DEBRY (Benoît), 17, r. du Tribunal, Fougères (L.-et-V.). LÉVY (Henri), notaire, 5, r. Riordais, Vitry (L.-et-V.). VAYRIER (Gaston), huissier, 11, pl. de la Halle au Grain, Vitry (L.-et-V.).

MIGNON (Charles), négociant, Dunjon par Saint-Jean-le-Blanc (Calvados).
 GUILLON, pharmacien, Pontorson (Manche).
 DUCLOS (de vicomte de), président de la Société d'Etudes historiques du pays de Granville, Granville (Manche).
 BOUTYVACAT DE DUCLOSSE, 11, boul. du Nord, Lyon.
 MESSAT (Henri), 21, r. Félix-Faure, Laval (Mayenne).
 OCTAVIEN (Georges), r. Hoche, Laval (Mayenne).
 PICHON (Mlle Marie), 18, r. Durac.
 PICHON (Mlle Germaine), La Varignière, Torigni-Vire (Manche).
 FROSTIER-TARANT (Mme), La Varignière, Torigni-Vire (Manche).
 TAYEUR, imprimeur, Torigni-Vire (Manche).
 HENRI, dessinateur à r. du Levant, Reims.
 FAVONIS (miss Cecily), 1, Chelsea Court, Chelsea Embankment, Londres SW (Angl.).
 BOURG (Alphonse), 57, r. des Martyrs.
 BOURG (D^r), 2, r. Dunlon, St-Quentin (Aisne).
 FORTIER (Emmanuel), 15, r. M-Carême, St-Etienne (Loire).
 GONZALEZ (Mlle), 18, boul. Labor-Maurice.
 Four, av. Solvay, La Hulpe (Belgique).
 DUBOIS (Mme), 211, r. St-Jacques.
 DUBOIS (Mme), 311, r. St-Jacques.
 MAURY, 25, r. de Gousselles.
 MAURY, 2, q. de Gousselles.
 PRÉVOST (Orsival), 8-10-11.
 LEBLANC (Mlle), 11, r. St-Antoine.
 GONZALEZ (J.-G.), 10, r. Turbigo.
 GONZALEZ (Mme), 20, r. Turbigo.
 FLORENCE (E. de), école sup. de guerre, r. Albert de Laparent.
 CYRUS, 25, de Messine.
 PERRONNET, instituteur, r. du Prieuré, Maisons-Laffitte (S.-et-O.).
 FAUDY (Roger de), av. de Wagram.
 FAUDY DE LA FONDRE, 19, r. Mexico, Maisons-Laffitte (S.-et-O.).
 HENRI-DUBOIS (Mme), 100, av. Victor-Hugo.
 PÉREZ DE LA VIGORIE, 21, r. de Bréda.
 BOURGON (Mlle), 9, r. des Termes.
 MAURY (Mlle Yvonne), 50, r. de Laborde.
 COX (Mme), 51, r. de Gousselles.
 DAVIS, 20, r. Blanche.
 NEWMAN (lord), Bellinghanger Kent (Angl.).
 GUILLET (Daniel), r. Philibert Guéde, Châteauneuf-Saint-Étienne (S.-et-L.).
 WYBON (D^r), 23, r. des Granges, Besançon (Doubs).
 LE PAPE (D^r), r. Traverse, Brest (Finistère).
 GUÉZENNEC, 15, r. des Arts, Levallois-Perret (Seine).
 LONJON, 5, r. Charles Bixey.
 GILBERT (Martha), tailleur, 30, r. Joinville, Laval (Mayenne).
 BOURGON (Victor), négociant, r. Joinville, Laval (Mayenne).
 BOURGON, pharmacien, 64, boul. Pasteur, Nantes (L.-Inf.).
 SEVERIN (D^r), 55, r. Figalle.
 LEVY (Henri), La Madeleine (Nord).
 VIOLE DE SÈVRES - M. GUYOT (Henri), maître, 25, av. de Bellevue, Sèvres (S.-et-O.).
 CARON (Angèle), 15, r. de Vienne, Rennes (I.-et-V.).
 BOUTYVACAT (François), pharmacien, 5, r. d'Antrain, Rennes.

SOUVERAIN (Mme Marguerite), modiste, 29, r. Fallouet.
 COZE DE GOUSSIN (Pierre), géomètre, 5 bis, r. Fauchon, Versailles (S.-et-O.).
 BOURGON (Adolphe), archil., 55, r. de la Constitution, Avranches (Manche).
 JULY (Mlle Thérèse), 1, r. Edgar-Quinet, Grand-Montrouge (Seine).
 VARENNES (Mlle Julia), 23, r. Edgar-Quinet, Grand-Montrouge (Seine).
 GUYON, 1, r. Victor-Hugo, Grand-Montrouge (Seine).
 COZE (Irénée), 5, r. Edgar-Quinet, Grand-Montrouge (Seine).
 HERR (Adolphe-Louis), 151, av. Parmentier.
 MAURY, 20, r. Mironneuil.
 GUYONNET (Georges), 8, r. d'Argentré, Rennes (I.-et-V.).
 BOURGON (Mlle), r. Joseph-Sauvay, Rennes (I.-et-V.).
 GUYONNET (Mlle), r. des Marguettes.
 DIXE (K.-L.), 13, Bouche ave, Boston Mass (U. S. A.).
 THOMAS (H. P.), Ann Arbor Mich, Université du Michigan (E. U.).
 MOYNIER (Henri), 175, r. Gambetta, Deville-les-Bains (S.-Inf.).
 LEBLANC (Henri), 2, r. de Bretagne, Asnières (Seine).
 LEBLANC (Pierre), 2, r. de Bretagne, Asnières (Seine).
 GUYONNET (Jacques), 11, r. Sannois, Ermenonville (S.-et-O.).
 GUYONNET (Mme Jacques), 11, r. Sannois, Ermenonville (S.-et-O.).
 BOURGON (Georges), Inquier, 19, r. Le Peletier.
 LEBLANC (Mlle Marie), r. Mazignan, Amiens (Somme).
 GUYONNET, r. Bab-Aouou, Alger (Algérie).
 JESSON (Mme), 29, r. George-Sand.
 GUYONNET (Pierre), 5, r. Jacquart, Tourcoing (Nord).
 GUYONNET, Boudon (I.-et-V.).
 BOURGON (Julien), fabric. de brames, 11, r. Debelloyne.
 TISSON (Mme), 25, r. Foyatres.
 HENRI (Th.), r. de Bellefond.
 BOURGON, 200, r. de la Croix-Sicard.
 BOURGON, 7, r. St-Orin, Toulouse (Hte-Gar.).
 GUYONNET (Mlle), 15, r. du Cherche-Midi, Agen (L.-et-G.).
 LEBLANC-MARTEL, r. des Colonels-Lamie, Agen (L.-et-G.).
 COZE (colonel), direct. du génie, Marseille.
 FORTIER (Henri), recev. de l'enregistrement, An-dun-du-Ferch (E.-et-L.).
 BOURGON (Gabriel), 6, av. Marguerite, Bondy (Seine).
 BOURGON (Mlle Yvonne), 6, av. Marguerite, Bondy (Seine).
 BOURGON (Guillaume), 11, r. Edgar-Quinet, St-Ouen (Seine).
 PONSERVILLE (Fernand), 20, av. St-Germain, Bois-de-Colombes (Seine).
 GUYONNET (Eugène), 5, square Bolivar.
 GUYONNET (Mlle Angèle).
 MAURY (Marcel), 35, av. de l'Opéra.
 DUBOIS (Henri), 63, r. de Maubeuge.
 BOURGONNET, art. dram., 2, imp. Condé.
 LEBLANC (Eugène), maif., St-James (Manche).
 BOURGON-LAFONT, 5 pl. Carrière, Nancy (M.-et-M.).



Le Mascaret. (Cliché H. Veitlin.)

AVIS IMPORTANT

Nos collègues excuseront le retard apporté cette fois à l'apparition du bulletin quand ils en connaîtront le motif. Sur le point de voir aboutir la question de la présidence de la Société, nous avons préféré ajourner de quelques jours le tirage pour pouvoir leur faire part, en dernière heure, de l'acceptation de la Présidence effective de notre Association par M. LÉON BÉRARD, député, ancien Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts. Cette heureuse nouvelle sera accueillie par tous les Amis du Mont-Saint-Michel avec des acclamations enthousiastes. Tout le monde a, présents à la mémoire, les services qu'a rendus M. Léon Bérard à la cause que nous défendons ; et il est à peine besoin de rappeler ici la distinction de l'homme qui nous fait l'honneur de présider à nos travaux. On connaît la haute culture intellectuelle de M. Léon Bérard, la finesse de son esprit, la sûreté de son jugement, la supériorité de son talent d'orateur, et, avec ces merveilleuses facultés, la modération et la bienveillance accueillante de son caractère qui lui ont acquis d'unanimes sympathies dans tous les milieux. Au nom de l'Association tout entière nous renouvelons ici à M. Léon Bérard nos plus chaleureux remerciements.

D'autre part notre Vice-Président délégué est allé rendre les hommages du bureau social à M. Jacquier en lui rappelant qu'en sa qualité de Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, il était, avec M. le Ministre de l'Instruction publique, l'un des Présidents d'honneur de notre comité de patronage. M. Paul Gout a été fort aimablement reçu par M. Jacquier qui a bien voulu l'assurer de l'intérêt tout particulier qu'il portait au Mont-Saint-Michel et lui dire qu'il était heureux de participer doublement à sa défense en patronant notre Association.

COMITÉ DE DIRECTION

Procès-Verbal de la Séance

du Mardi 5 Novembre 1913

La séance est ouverte à 9 heures 3/4, sous la présidence de M. Paul Gout, vice-président délégué.

Présents :

MM. Augé de Lassus, Anselme Changeur, Gossin, Jacquin, Latouche, Eugène Le Mouél, Levatois, Mion.

Excusés :

MM. Beauquier, Besnard, Paul Boncour, Etienne Dupont, Durand de la Bédouaudière, Lebailly, Max Leclerc, Ramet, Riotor, Jules Roche, Voisin.

M. Voisin, secrétaire général, appelé par dépêche auprès de son père malade, a dû se faire remplacer pour la séance du Comité. Les membres présents lui expriment toute leur sympathie en ces tristes circonstances.

Le secrétaire intérimaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. Henri Cain, pris par ses multiples occupations, donne sa démission de membre du Comité. Le président exprime les regrets que cause cette démission qui est néanmoins acceptée.

M. Gout rend compte des démarches qu'il a faites au sujet de la présidence. Ces démarches seront continuées, et le résultat en sera communiqué dans une prochaine séance.

Le Vice-Président délégué rappelle en quelques mots les incidents qui se sont produits cet été au Mont et expose l'état actuel de la question de la digue. M. Beauquier a communiqué la lettre qui lui avait été adressée par le Ministre des Travaux publics, lettre qu'on a pu lire dans le dernier bulletin. Plusieurs membres signalent la tiédeur des engagements pris par M. le Ministre des Travaux publics, et demandent qu'une action plus énergique soit menée. Comme le Touring-Club paraît

vouloir recommencer la campagne qu'il a menée antérieurement, le Comité décide de s'y associer pleinement, et donne mandat au vice-président délégué de s'entendre avec M. Defert, président du Comité des sites et monuments au Touring Club, pour lui fournir tous documents et renseignements utiles.

La Société archéologique d'Avranches et Mortain, par une circulaire qu'elle vient de lancer, a convié toutes les sociétés savantes ou archéologiques à se joindre à elle pour demander la création d'un musée public dans les bâtiments de l'Abbaye. Le Comité s'associe à ce vœu, auquel l'administration des Beaux-Arts paraît favorable.

Le Comité règle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 13 décembre, et, conformément à l'article 8 des statuts, divise ses membres en 3 séries, dont la première devra être soumise à réélection au cours de la prochaine assemblée générale.

Le tirage au sort donne les résultats suivants :

1^{re} série soumise à réélection en 1913 : MM. Lefèvre des Noëttes, Roger Marx, Raffaelli, Thiébault-Sisson, Reinach, Brisson, Ballif, Cain (démission), Lucas-Championnière (décédé), 4 bulletins blancs, Leclerc, Dayot, Boncour, Changeur, Alpaud, Ammann, Levatois.

2^e série soumise à réélection en 1915 : MM. Fraipont, Gauthier, Ménard, Augé de Lassus, Beauquier, Alexandre, Defert, Neurdein, Jules Roche, Mâle, Mion, Poulard, Enlart, Martha, Durrieu, Jacquin, Robelin, Giffard, Bérard, Renaud.

3^e série soumise à réélection en 1917 : MM. Sandier, Gout, Tardif, Ramet, Benoit-Lévy, Voisin, Durand de la Bédouaudière, Ch. H. Besnard, Hallays, Girard, Latouche, Lebailly, Alfred Besnard, Gossin, Le Mouél, Reverdy, Riotor, Etienne Dupont, Lefèvre-Pontalis, Godillot.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la Séance

du Samedi 13 Décembre 1913

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. Paul Gout, vice-président délégué, assisté de M. Henri Voisin secrétaire-général et de M. A. Ramet, trésorier.

Membres du bureau présents : MM. Albert Durand, G. Girard, Ch. Besnard, Latouche et Lebailly.

Se sont excusés : MM. Hippolyte Reverdy, Léon Riotor, Alexis Godillot, Petitjean, Beauquier, Gaudin de Villaine, Adigard, Schrameck.

Le président prononce l'allocution suivante :

ALLOCATION DU VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Messieurs,

Malgré ses efforts persévérants, votre Comité de Direction n'a pas encore réussi à mettre à la tête de l'Association, l'homme éminent et dévoué à notre cause qui put accepter la place si brillamment occupée à nos débuts par notre illustre Président d'honneur M. Paul Deschanel. Ce n'est certes pas que les hautes personnalités auxquelles nous nous sommes adressés se soient montrées indifférentes à notre endroit : toutes au contraire nous ont exprimé leur sympathie pour notre œuvre et témoigné du désir qu'elles éprouveraient à nous aider à la faire triompher. Si ces hommes de tout premier plan n'ont pas accepté, c'est uniquement parce que les occupations inhérentes à leurs hautes situations ne leur laissent pas le temps qu'ils jugeaient nécessaire pour présider à nos travaux avec toute l'activité qu'ils eussent voulu y apporter.

Il m'appartient donc encore de vous présenter les comptes-rendus de l'exercice 1913. M. le secrétaire général et M. le trésorier vont, chacun en ce qui le concerne, vous donner lecture de leurs rapports moral et financier d'après lesquels vous constaterez que, grâce à leur collaboration si précieuse et si active, grâce au dévouement de tous nos collègues du Comité et au zèle qu'apportent nos secrétaires correspondants à faire de nouvelles adhésions, la Société suit, à tous égards, une marche ascendante capable de satisfaire aux vœux les plus ambitieux qu'on puisse former pour son développement. Vous jugerez, d'après ces résultats mêmes, de l'utilité de notre institution puisant sa force dans une indépendance et un désintéressement absolus au service d'une cause d'intérêt public qui attire tout naturellement à elle d'unanimes sympathies.

En effet, Messieurs, que veut le public et que voulons-nous avec lui ? Protéger l'un des plus merveilleux sites de la France et l'un des plus beaux morceaux de son patrimoine artistique, contre les vandales qui les menacent, contre les convoitises qui les exploitent à leur seul profit et n'hésiteraient ni à les déshonorer ni à les détruire. Réussirons-nous à soustraire le Mont-Saint-Michel à tous ces dangers ? Il serait sans doute téméraire de l'affirmer. Mais du moins nous aurons tout fait pour y parvenir en canalisant le flot des protestations et des vœux pour lui faire rendre le mieux possible son effet utile contre les obstacles à renverser. Pour nous faire échouer, il faudrait qu'il existât une puissance supérieure au bon sens, supérieure à l'opinion publique et à la volonté nationale. Aussi ne voulons-nous pas croire à la possibilité d'un échec et avons-nous confiance dans les pouvoirs publics dont la ferme intention ne saurait faire l'ombre d'un doute. Je vous en donnerais ici une nouvelle preuve, si une réserve prudente ne m'empêchait pas de faire état de quelques confidences nées de l'intérêt que tout le monde porte à notre cause et dont il résulte que nous pouvons espérer voir entrer dans la voie des réalisations, d'une part, les mesures préalables au sectionnement des digues submersibles et insubmersibles, et d'autre part, le règlement proposé par l'Administration des Beaux-Arts pour la limitation de la hauteur des maisons dans le Mont-Saint-Michel.

Ajouterai-je, Messieurs, que l'une des conséquences — et non la moins importante — de notre institution a été de rallier à la défense de notre cher rocher d'autres Sociétés qui partagent actuellement nos légitimes impatiences et entendent appuyer nos efforts pour vaincre, s'il y avait lieu, les résistances occultes qui n'auraient pas désarmé. Les Amis du Mont-Saint-Michel ne forment, pour ainsi dire, qu'une avant-garde dans cette défense de l'intérêt public contre les usurpations de quelques intérêts particuliers ; et je suis en mesure de vous déclarer qu'au besoin nous serions appuyés par d'autres sociétés qui doivent leur force et leur succès numérique aux incontestables ser-

vices qu'elles ont rendus, sous diverses formes, au même intérêt public.

L'emploi que nous avons fait cette année des ressources sociales pour l'amélioration des conditions dans lesquelles s'exercent le tourisme et l'automobilisme au Mont-Saint-Michel, a été des plus heureux et des mieux appréciés. Nous comptons bien continuer dans cette voie et nous ne négligerons rien de ce qui pourra être de nature à rendre plus facile et plus agréable la visite de notre Merveille. A cet égard, la défense des visiteurs contre l'odieuse rançonnerie dont ils étaient l'objet de la part de certains exploitants par trop encombrants, a fait, cette année, un pas décisif, grâce aux excès mêmes de ces spéculateurs qui, par la puérité de leurs attaques contre nous et par l'extravagance de leurs procédés envers le public, se sont attirés, cet été, les risées de toute la presse et se trouvent désormais nettement démasqués. Leurs agissements maladroits qui ne cessent, dans toute circonstance, de se retourner contre eux-mêmes, ont en outre eu cet effet inattendu d'inspirer à une société savante de nos amis l'idée d'une fondation dont nous ajournons la réalisation jusqu'au jour où auraient été mieux assises notre autorité et nos ressources. Mais puisque l'idée a déjà pris corps, nous en sommes trop heureux pour ne pas joindre immédiatement notre initiative à celle de la Société d'Archéologie d'Avranches ; et désormais, Messieurs, nous comptons au nombre des travaux les plus dignes d'occuper notre activité sociale la création d'un Musée abbatial du Mont-Saint-Michel.

C'est là une grosse besogne et il nous faut compter sur beaucoup de bonnes volontés et de généreux concours pour oser l'entreprendre. Vous savez ce dont il s'agit ; mais, à peine émise, l'idée a été l'objet de tant d'interprétations, on l'a tellement amplifiée et dénaturée en la commentant, qu'il n'est sans doute pas superflu de vous rappeler en quoi consiste actuellement notre projet. Il se borne à l'organisation d'une sorte de Musée bibliothèque groupant, dans certaines salles de l'Abbaye, des collections d'objets et d'ouvrages qui se rattachent à l'histoire du Mont-Saint-Michel et à celle de ses monuments. Le programme est déjà assez étendu et le champ assez vaste pour fournir matière aux développements les plus intéressants, sans qu'il soit besoin d'échafauder des maintenant des rêves sur ces données positives. Inutile de vous dire qu'il n'est nullement question de faire concurrence à l'exhibition à laquelle j'ai fait allusion et qui exploite astucieusement le touriste en prétendant être « le Musée du Mont-Saint-Michel » ; la moindre apparence de comparaison avec cette entreprise purement commerciale lui ferait trop d'honneur pour que nous songions à autre chose qu'à l'ignorer. Ce que nous aspirons à créer, c'est une collection de documents judicieusement et sévèrement choisis en vue de compléter l'intérêt qui s'attache à une visite au Mont-Saint-Michel en la rendant plus profitable, plus instructive, parce que plus documentée.

Messieurs, en nous voyant nous dépenser ainsi, prodiguer notre temps et parfois notre argent dans ces sortes d'entreprises dont la portée leur échappe, nos ennemis, ou plutôt les ennemis du Mont-Saint-Michel — car ce sont les mêmes et, Dieu merci, ils ne sont pas nombreux — ne pensent plus qu'à nous prêter des ambitions. Eux qui ne connaissent d'autre mobile que leur propre intérêt et l'appas du lucre ne conçoivent pas qu'il puisse exister des gens accessibles à un autre idéal, et ils ne savent qu'imaginer pour nous faire passer comme obéissants à des calculs intéressés. Heureusement les faits sont là qui suffisent à faire tomber leurs calomnies sous le poids du plus lamentable ridicule et à prouver au contraire que nous ne travaillons, que nous ne pensons, que nous n'agissons que dans un intérêt public et vraiment national.

C'est là notre force. Elle est en même temps dans la cordialité du concours que chacun, au sein de nos comités, apporte dans sa participation à l'œuvre commune. Vous rappellerai-je l'assiduité constante de notre sympathique secrétaire-général, M. H. Voisin, dans des fonc-

tions si chargées, et sa générosité persévérante à nous faire tous profiter de son beau talent de graveur ? Vous redirez-vous l'inalterable dévouement de M. Albert Durand dont la conscience et la minutie nous sont si précieuses pour la préparation périodique de notre organe social. Vous signalerez-vous la clairvoyance avisée et ponctuelle de notre trésorier, M. Ramet ; l'obligeance toujours empressée de M. Latouche ; la fidélité éprouvée de M. Lebaillly notre secrétaire résidant ? Vous parlerez-vous du zèle infatigable de notre délégué régional M. Le Paumier et de la collaboration aussi active que spirituelle de M. G. Girard à la rédaction de notre bulletin social ? Pourrais-je oublier aussi l'intervention si utile et si féconde dans nos travaux de nos actifs collaborateurs, MM. Ch. Beaugier, Anselme Changeur, Jules Roche, Em. Jacquin, A. Mion, Levatois, Riotor et les services multiples que nous rendent journellement MM. Jean Voisin, Travailleur, Barbier, Clément et d'autres encore que je m'excuse de ne pas nommer.

Quelque longue que soit la liste, je ne saurais la clore sans donner ici un souvenir de reconnaissance à la générosité de notre aimable hôte, mon cher collègue M. E. Benoit-Lévy, grâce auquel notre administration et nos séances bénéficient d'une hospitalité aussi confortable, ni sans mentionner tout spécialement les principaux organisateurs de la réunion à laquelle vous allez assister ce soir. Je tiens à féliciter et à remercier notre éminent poète M. E. Le Mouél à qui nous devons la réussite heureuse de notre concours de poésie, ainsi que la haute direction de la solennité artistique d'aujourd'hui dont le programme est plein de promesses. Je comprends dans l'expression de notre gratitude M. Vezard qui a bien voulu prêter à M. Le Mouél, la collaboration de sa compétence spéciale et M. Gossin, l'organisateur de notre concours de photographie, qui nous a en outre si aimablement réservé pour nos projections la primeur de ses magnifiques clichés en couleur. J'adresse enfin nos plus chaleureux remerciements à notre très distingué conférencier, M. Augé de Lassus, dont l'éloquence va animer d'un souffle de vie les mirages de cette vision Montoise.

Messieurs, je croirais, en terminant, manquer à un devoir, si, au moment où M. Léon Bérard vient de quitter le sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts où il ne laisse que de sympathiques souvenirs, je ne vous rappelais pas les services qu'il a rendus à la cause du Mont-Saint-Michel ainsi que la bienveillance qu'il a témoignée à notre Association, et si je ne me faisais ici l'interprète des regrets unanimes que nous a inspirés son départ. Les solides traditions de clairvoyance et d'équité qu'il a si puissamment contribué à maintenir dans cette administration et les hautes collaborations sur lesquelles s'appuiera son honorable successeur, nous permettent d'espérer que rien ne sera changé dans les excellentes dispositions de ce service de l'Etat à notre endroit.

Vous m'excuserez si j'allonge encore cette trop longue allocution pour être l'interprète de tous les Amis du Mont-Saint-Michel en exprimant leur sincère et bien profonde gratitude, à la Presse pour l'empressement et la générosité qu'elle ne cesse d'apporter à la défense de notre cause et à la propagation de notre œuvre patriotique. Quand je parle de la Presse, j'entends toute celle de Paris et de la province sans distinction d'opinion et j'ajouterai même la presse de l'Etranger, car parmi les innombrables coupures que nous recevons journellement, il s'en trouve de journaux Anglais, Belges, Italiens, Espagnols, Allemands, Russes et Américains, tous témoignant de l'intérêt qu'ils portent à la conservation de cette Merveille qu'ils considèrent comme une des gloires du génie humain et comme digne, à ce titre, de la sollicitude du monde entier.

Et maintenant je donne la parole à M. le Secrétaire-général en m'écriant : Vive le Mont-Saint-Michel délivré de tous les vandalismes, affranchi de tous les accaparements, et rendu à l'art, à la nature et à la nation française toute entière qui a le droit et le devoir de revendiquer la sauvegarde de ce glorieux patrimoine. (Applaudissements.)

La parole est ensuite donnée à M. le Secrétaire-général pour donner lecture de son rapport moral sur la situation de la Société.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Messieurs,

L'an dernier ma préoccupation dominante, en vous présentant mon rapport, était de vous exprimer l'espoir qu'avait votre Comité de Direction de rendre notre Association forte et puissante.

Je vous énumérais tous les concours qui s'étaient offerts à notre œuvre ; je vous disais combien étaient venus à nous, pour joindre leurs efforts aux nôtres ; combien allaient nous aider dans l'œuvre entreprise, de rendre au Mont sa situation insulaire, de défendre sa belle silhouette contre les trop modernes et extravagantes constructions, de la protéger, d'empêcher enfin toutes atteintes à son caractère pittoresque et artistique.

Ce programme était grand autant qu'audacieux, car depuis bientôt 35 ans que la lutte en faveur du Mont, contre les vandales de toutes sortes était ouverte, on n'avait jusqu'alors rien, ou presque rien obtenu.

Les efforts s'étaient éparpillés, tantôt s'attaquant à un abus, tantôt à un autre ; et, sans persistance, sans entente, les défenseurs de notre Merveille, isolés ne pouvaient espérer aucun résultat devant l'inertie, devant l'habitude, bien ancienne qu'avait — car aujourd'hui les temps sont un peu changés — notre bonne administration, de ne jamais se laisser émouvoir devant les réclamations les plus justes — quoiqu'au fond, bien au fond — elle soit toujours animée des meilleurs sentiments.

Nous avons donc fait appel à ces excellentes dispositions intérieures, jusqu'alors bien peu visibles, et nous avons eu la joie de voir un jour deux administrations, qui ne paraissent auparavant se connaître que par correspondance, prendre rendez-vous au Mont-Saint-Michel et voir sur place ce qu'enfin il y avait à faire.

Une entente, bien dans le sens de nos désirs s'est faite, entre le ministère des travaux publics et le sous-secrétariat des Beaux-Arts.

Puis de nouveau, sur la question du Mont-Saint-Michel, le silence est venu.

Mais, les échos du cri d'alarme que nous avions lancé au premier jour de la fondation de notre Association se sont soudain réveillés, et la presse, la grande presse parisienne, toujours si bien disposée en faveur des Amis du Mont-Saint-Michel, a clamé de nouveau nos griefs et nos peines.

Dans ses nouvelles du jour, elle a raconté fidèlement des incidents — bien montois — qui montrent que là-bas, même l'administration, rien ne peut rester dans la banalité. Et la partie du public, qui s'intéresse plus facilement aux choses gaies s'est trouvée ainsi amenée à tourner son attention vers la question du Mont.

De cette propagande inattendue nous ne pouvons guère remercier les fonctionnaires locaux, le but atteint n'ayant rien de commun avec celui cherché. Mais, à la presse va toute notre gratitude ; elle a servi joliment, par ses nombreux articles, la cause que nous soutenons ; elle a dit à tous l'objet de nos alarmes, elle a dénoncé des agissements condamnables, et guidée par nous, elle a renseigné le public sur toutes les questions que nous étudions.

Et si, toutefois, nous ne tenons pas encore — aujourd'hui même — les solutions tout à fait définitives des coupures et du déploiement des digues, de la réglementation des constructions, du moins, nous savons

qu'il n'est plus possible, avec une opinion publique aussi bien avertie, de reculer encore longtemps l'exécution des grandes décisions.

Les vilains jours sont donc passés, et le Mont avec son Abbaye de fondation presque millénaire, sa ville ancienne et ses fières remparts, ne connaîtra plus les pires affronts que lui ont fait subir l'utilitarisme avilissant, le mercantilisme outrancier et l'ensablement menaçant.

Et l'Abbaye, et la Ville, et les remparts, tels que les générations précédentes les ont aimés, concus, défendus, seront débarrassés de toute la gangue qui en cache encore des parties bien précieuses.

Non, maintenant il n'est plus possible que s'efface cette belle image qui illustre si grandement le livre de notre histoire nationale. Le Mont témoin d'un passé si glorieux sera débarrassé de ses lèpres et sera transmis intact à l'admiration des générations futures.

Notre association peut déjà se montrer fière de ce résultat moral. Mais, pour la lutte qu'il nous faut continuer, pour le combat qu'il nous faut mener sans cesse, jusqu'à la réalisation de tous nos vœux, de tous nos desirs, il faut que notre force soit sans cesse grandissante, que notre nombre s'augmente sans arrêt.

L'année dernière à pareille époque, notre registre marquait 2.188 inscriptions, aujourd'hui nous passons 3.500.

Des sociétés archéologiques sont venues se joindre à nous au courant de l'année : La Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Mortain, la Société d'archéologie d'Eure-et-Loire.

Le nombre de nos secrétaires-correspondants a augmenté dans de grandes proportions ; il était de 58 en 1912, il est de 99 aujourd'hui.

Nous avons, au courant de l'année, remis notre insigne d'or, témoignage de gratitude et de reconnaissance, à M. Albert Durand de la Bédunaudière, notre secrétaire-général adjoint, à M. Roger Le Paumier, notre infatigable délégué régional, à M. Everett Hinchliffe, un fervent ami du Mont, à M. Auguste Etienne un très zélé propagandiste, et à M. Jean Leroux du Mont-Saint-Michel.

Grâce à notre délégué régional et à nos secrétaires-correspondants, dans toute la France notre propagande s'organise méthodiquement.

Du Maroc, un correspondant nous fait parvenir des adhésions, il nous en arrive d'Algérie et de Tunisie.

En ce moment un mouvement très grand commence en Angleterre : nous y comptons déjà beaucoup d'adhérents, mais la propagande intensive que font nos amis de là-bas doublera bientôt leur nombre.

Les étrangers qui, au cours d'un voyage en France, ont visité le Mont se souviennent, ils nous adressent leurs cotisations et réclament nos bulletins trimestriels, car ils veulent être tenus au courant de nos travaux.

De nombreuses conférences ont été organisées, tant en France qu'à l'étranger. Hier encore à Paris, M. Louis Barbier réunissait un grand nombre d'auditeurs à la mairie du 10^e arrondissement. D'autres conférences auront lieu prochainement dans les grands centres de province.

De tous les côtés on nous demande nos clichés pour projections, nos collections seraient bientôt insuffisantes, si de très dévoués amis du Mont, n'avaient mis à notre disposition, leur talent de photographes. C'est d'abord un membre du Comité de Direction, toujours prêt à se dépenser pour notre Association, qui est allé compléter aux derniers beaux jours de la saison une admirable collection de clichés autochromes. Cette collection, de M. Eugène Gossin, paraîtra ce soir même pour la première fois sur l'écran, à la réunion artistique que nous donnons à la salle Berlioz.

Pour créer une émulation parmi nos associés photographes, nous avons organisé un concours, qui, sous tous les rapports, a donné d'excellents résultats. L'illustration de notre bulletin trimestriel, profitera largement de cette création, vous verrez dans les numéros prochains des reproductions documentaires d'un grand intérêt. Dans le numéro d'octobre déjà quelques vues du Mont vous montraient les moyens au-

dacieux employés par les concurrents pour nous donner notre cher Rocher sous des aspects que les mouettes et les hirondelles connaissent seuls jusqu'alors.

Notre collection de projections s'augmentera donc de vues inédites, et, étant donné le talent de nos conférenciers habituels, notre propagande disposera de moyens incomparables.

Le Mont-Saint-Michel, avec ses grandioses aspects, son Abbaye, son bois, son rocher, sa ville, a inspiré bien des artistes ; bien des peintres ont trouvé là des motifs heureux d'œuvres remarquables, les littérateurs ont situé là les scènes les plus intéressantes de leurs romans et les poètes rêveurs ont souvent rimé ses légendes et ses charmes.

Cette année, notre association avait organisé en leur faveur un grand tournoi ; un très grand nombre, disons plusieurs centaines, sont entrés dans la lice pour gagner l'aigle d'or, prix du concours.

Des œuvres très intéressantes ont été choisies par le jury. Elles seront dites ce soir, elles seront redites bien souvent et chaque fois les vers de nos poètes montois ramèneront la pensée vers le Mont que le sable enlève, vers le Mont que défend notre Association.

Nous avons commencé, au cours du mois de septembre, l'exécution des travaux pour l'amélioration du tourisme. Malheureusement nos ressources ne sont pas encore assez grandes pour entreprendre des choses qui seraient cependant bien urgentes, votre commission du tourisme étudiera les moyens les plus propices à un meilleur résultat. Les modifications que nous avons apportées à un passage jusqu'alors presque infranchissable ont eu l'approbation de tous ; c'est un encouragement à poursuivre d'autres projets à l'étude.

Dans notre bulletin de janvier 1913, nous disions : Dans l'Abbaye, l'ancien dortoir des moines du XI^e siècle renferme actuellement les objets découverts dans les fouilles faites au cours des travaux de restauration, ainsi que des sculptures, des boiseries, des cloches provenant du monastère, soigneusement conservés par les soins de l'architecte en chef des monuments historiques ; ces objets constituent la point de départ d'une collection présentant un réel intérêt et qui formera un jour un véritable musée montois.

Dans ce bulletin et dans les suivants nous demandons aux Amis du Mont-Saint-Michel de signaler au secrétaire-général de notre Association les pièces qui pourraient prendre place dans cette collection.

Nous demandons aussi aux membres de l'Association, au cas où ils auraient en leur possession quelques vestiges dont l'origine se rattacherait à l'histoire montoise, de bien vouloir songer, pour leur conservation, à la collection de l'Abbaye.

Nous avons donc reçu au courant de l'année l'annonce de quelques dons, et pour mieux préparer leur place au milieu de la collection déjà existante, l'architecte en chef des monuments historiques a fait procéder à un nouveau rangement, à un étiquetage complet, d'après le catalogue déjà dressé de ces objets. Je dois vous dire que notre association a collaboré grandement à ce travail, pour l'excellente raison d'abord que l'architecte en chef et notre vice-président délégué ne font qu'une seule personne, ce que vous saviez déjà ; et comme le secrétaire se trouvait transféré de fait au Mont-Saint-Michel pendant les vacances, il a été tout naturellement l'auxiliaire de notre vice-président.

Notre bulletin prochain donnera la liste des premiers dons faits au Musée de l'Abbaye.

Pendant que nous cherchions par notre propagande à augmenter la collection de l'Abbaye, la Société d'archéologie d'Avranches et Mortain, dont M. Dausse est le très aimable Président, après avoir convoqué à l'une de ses séances, notre vice-président délégué, faisait part, dans un manifeste qu'elle envoyait à toutes les sociétés d'histoire et d'archéologie, des vœux émis en sa séance du 14 août 1913, relatifs à la création d'un musée dans l'une des salles de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel.

Nous savons que toutes les sociétés invitées se sont associées à ces vœux et que, grâce à l'initiative de M. Dausse et à la bienveillance de M. le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, notre Association sera appelée à participer d'une manière très active à la création du vrai musée du Mont-Saint-Michel.

Je vais maintenant, en m'excusant d'avoir été bien long, céder la parole à notre trésorier, et j'en suis très heureux parce que je sais qu'il va nous dire de très intéressantes choses, mais surtout vous citer des chiffres qui vous montreront combien est prospère notre Association.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Messieurs,

Nous soumettons à l'Assemblée Générale, les comptes du second exercice, clos le 30 novembre 1913 :

Exercice 1913

RECETTES

Subvention du Conseil général de la Manche		100	
Cotisations 1912 perçues après la clôture de l'exercice.....		164	
Cotisations 1913.....			
7 Membres fondateurs	700		
81 Sociétaires	1.620		
2354 Associés	11.770		
56 Adhérents	56	14.146	
Intérêts du fonds de réserve et du fonds en dépôt en banque.....			114.30
			14.524.30

DEPENSES

Frais d'impression et d'envoi du bulletin trimestriel	3.121.80		
Impressions diverses	1.296.80		
Tirage des gravures.....	1.966.35		
Affranchissements, télégraphes, colis-postaux, frais de recouvrement, commissions, etc.	2.387.25		
Appointements et gratifications.....	1.567.10		
Propagande, établissement de panonceaux	742 »		
Propagande, achat et établissement de clichés pour projections.....	213.70		
Frais généraux et divers.....	962.80		
		12.377.80	
Excédent des recettes s' les dépenses.		2.146.50	

Bilan du 30 Novembre 1913

ACTIF

Fonds de réserve 120 francs de rente 3 %	3.614 »
Espèces en caisse et à la Société Générale	5.384 65
Matériel	733 25
Insignes, leur montant suivant inventaire	1.050 85
Gravure, planche de 1913.....	mémoire
	10.782 75

CREDIT

Excédent des recettes sur les dépenses :		
Exercice 1912	7.326 40	
Exercice 1913	2.146 50	9.472 90
Cotisations 1914, reçues par anticipation,		215 »

PASSIF

Facture de l'imprimeur du 15 novembre 1913	1.094 85
	10.782 75

Au cours de cette année nous avons recueilli l'adhésion de sept membres fondateurs dont les souscriptions seront versées au fond de réserve. L'emploi d'une somme de 564 fr. 50 vient d'être faite en acquisition d'un titre d'une obligation 4 % du chemin de fer de l'Etat. Le surplus, soit 495 fr. 50, reste en caisse jusqu'à ce que nous ayons recueilli une somme suffisante pour être employée.

Le nombre des Amis du Mont-Saint-Michel se trouve être cette année de :

Donateur	1
Fondateurs	42
Sociétaires	81
Associés	2.354
Adhérents	473

TOTAL..... 2.951

Il était précédemment de..... 2.211

Différence en faveur de l'exercice..... 740 membres nouveaux

Nous devons constater combien nos premiers associés nous ont été fidèles, car nous n'avons eu qu'un nombre insignifiant de démissions ou de cotisations non recouvrées. De l'étranger où il nous est presque impossible, à cause des frais, d'opérer des recouvrements, nous recevons peu à peu, au cours de l'année, les cotisations de nos associés.

Le projet de budget qui vous est soumis par le comité de direction, est le suivant :

DÉPENSES		REVENUS
Impression du bulletin.....	3.000	
Impressions diverses	1.500	
Gravure, planche et impres..	3.500	
Frais généraux et divers....	5.000	
	13.000	15.000

Nous vous prions, Messieurs, d'approuver nos comptes de l'exercice écoulé, ainsi que notre projet de budget.

Personne n'ayant d'observations à présenter sur ces rapports, ils sont adoptés.

En vertu de l'article 8 des statuts de l'Association, il est ensuite procédé à l'élection de vingt membres du comité, en remplacement des vingt membres de la série sortante, désignée par le sort à la séance du 5 novembre 1913.

Les membres du bureau proposent à l'Assemblée de nommer MM. Roger Marx, Raffaelli, Thiébault-Sisson, Salomon Reinach, A. Brisson et Ballif, qui font partie de la série sortante, membres du Comité de patronage ; l'Assemblée l'adopte.

M. Henri Cain, de cette même série, ayant donné sa démission, et M. Lucas-Championnière étant décédé, les membres du bureau proposent la réélection de MM. Max Leclère, Armand Dayot, Paul Boncour, Anselme Changeur, Alphaud, Ammann et Levatois ; puis, signalant à l'Assemblée le concours dévoué que lui ont prêté des sociétaires et associés, ils demandent que les suffrages de l'Assemblée se portent sur nos collègues Barbier, architecte ; Jean Voisin, ingénieur chimiste ; Funck Brentano, archiviste ; René Vézard, avocat ; Travailleur, architecte ; Paul Simon, artiste peintre-verrier ; Dariac, député ; Paramé, publiciste ; Frantz Reichel, publiciste ; Georges Viollet le Duc ; Le Paumier, délégué régional.

Le vote a lieu ; il donne l'unanimité à tous les candidats présentés, auxquels plusieurs votants ont ajouté le nom du docteur Hommey, ce qui porte le nombre de la série élue — pour six années — à dix-neuf membres.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal de la Séance

du 13 Décembre 1913

À l'issue de la séance de l'Assemblée générale, les membres du comité de direction se réunissent en séance pour procéder à l'élection du bureau.

Sont présents à cette réunion :

MM. Paul Gout, Henri Voisin, A. Ramet, Le Paumier, Levatois, Viollet le Duc, Travailleur, Jean Voisin, Barbier, Lebaillly, Girard, Gossin, Le Mouël, Jacquin, Latouche, Augé de Lassus, Albert Durand.

Par acclamation, MM. Paul Gout, Ed. Benoit-Lévy, Henri Voisin, Albert Durand, sont maintenus dans leurs fonctions.

MM. Defert, Le Mouël et Levatois sont nommés vice-présidents, en remplacement de MM. Ballif, Salomon Reinach et A. Brisson.

Le nombre des secrétaires est porté à six par la nomination ou la réélection de MM. Lebaillly, Girard, Barbier, Jean Voisin, G. Viollet le Duc et A. Latouche.

Le bureau étant ainsi complété, M. H. Voisin demande la création, au sein du comité de direction, de nouvelles commissions ; il propose aussi d'ajouter quelques noms à celles déjà existantes.

À la commission de rédaction du Bulletin, qui fonctionne sous la présidence de M. Paul Gout, le comité ajoute le nom de M. Le Mouël, et prie M. Barbier de prendre les fonctions de secrétaire de cette commission.

À la Commission des Fêtes et concours, sous la présidence de M. Le Mouël, il n'est ajouté aucun nom, mais M. Vézard est désigné comme secrétaire.

La commission de législation et jurisprudence est maintenue sans aucune modification.

Il est créé une commission du tourisme, sous la présidence de M. Defert ; sont désignés comme membres de cette commission : MM. Le Paumier, Lebaillly, G. Girard, René Vézard, A. Latouche, Levatois et M. Jean Voisin comme secrétaire.

La Commission du Musée aura pour président M. Paul Gout. MM. A. Ramet, Henri Voisin, Etienne Dupont, Barbier et Travailleur, sont désignés pour en faire partie ; M. Georges Viollet le Duc en sera le secrétaire.

M. Voisin, parlant de la collaboration très active que notre association devra donner à la formation du musée de l'Abbaye, demande, dans notre association, la création d'une caisse spéciale, destinée à recueillir tous les dons manuels, subventions, droits d'auteurs et autres avantages qui pourraient être abandonnés au profit de la caisse du musée.

Cette proposition, appuyée par M. P. Gout, donne lieu à une longue discussion à laquelle prennent part MM. Levatois, Ramet, Le Mouël, Latouche.

L'Assemblée décide que cette proposition sera soumise au comité de législation et de jurisprudence.

Avant de lever la séance, M. Augé de Lassus demande qu'une démarche soit faite par notre vice-président délégué auprès d'une haute personnalité, très sympathique à notre association et très dévouée à la cause que nous soutenons afin qu'elle veuille bien accepter la présidence de notre Association.

Cette proposition est acceptée par l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à cinq heures.

Comme suite à l'Assemblée Générale du 13 décembre dernier et à la séance du Comité de Direction du même jour, le bureau pour 1914-1915, les Comités et les Commissions se composent ainsi qu'il suit :

COMITÉ DE PATRONAGE

Présidents d'honneur

- M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.
- M. LE SOUS-SECRETARE D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS.

Membres

- MM.
- BABELON (Ernest), de l'Institut.
 - BAILLEUL (D^r), conseiller général, maire de Pontorson (Manche).
 - BALLIF, président du Touring-Club.
 - BATTIFOL (Mgr), associé corresp. des Antiquaires de France.
 - BAUDOT (A. de), président de la Com. des Monuments historiques.
 - BILSON (John), vice-président de l'Académie arch. royale de Londres.
 - BOURGEOIS (Léon), sénateur, ancien ministre.
 - BOURGET (Paul), de l'Académie Française.
 - BUSSON (Ad.), directeur des Annales politiques et littéraires.
 - CAGNAT (René), de l'Institut, professeur au Collège de France.
 - CAIN (Georges), conservateur du Musée Carnavalet.
 - CHÉRON (H.), député, ancien Sous-Secrétaire d'Etat.
 - CHEVREL, conseiller général, maire d'Avranches.
 - CLAVELLE, directeur des Chemins de fer de l'Etat.
 - COLIN (Paul), inspecteur général de l'Enseignement du Dessin.
 - DE LA TOUR, membre de la Société des Antiquaires de France.
 - DIOR (Lucien), député.
 - DREYFUS (G.), membre de la Com. des Monuments historiques.
 - DÉBOURG (S. G. Mgr), archevêque de Rennes.
 - ÉTIENNE (Eug.), vice-président de la Chambre des Députés.
 - FUZET (S. G. Mgr), archevêque de Rouen.
 - GALLI (H.), président du Conseil municipal de Paris.
 - GAUDIN DE VILLAINÉ, sénateur.
 - GONSE (Louis), membre de la Com. des Monuments historiques.
 - GUÉRARD (S. G. Mgr), évêque de Coutances et Avranches.
 - GUDFREY (Jules), de l'Institut.
 - HANOYIAUX (G.), de l'Acad. franç., sénateur, anc. ministre.
 - HARAUCCOURT (Edmond), homme de lettres.
 - HÉRON DE VILLEFOSSE, de l'Institut.
 - JOURDAIN (Frantz), prés. du Syndicat de la Presse artistique.
 - LABBÉ (D^r Léon), de l'Institut, sénateur.
 - LAFENESTRE (G.), de l'Institut, conserv. hon. des Musées nationaux.
 - LASTYRIE (Comte F. de), de l'Institut.
 - LE GOFFIC (Ch.), homme de lettres.
 - LE HÉRISSE (René), sénateur.

- LÉON (Paul), ch. de divis. au S.-Secrét. d'Etat des Beaux-Arts.
- LEYGUES (G.), député, ancien ministre.
- MARGUERITE (Paul), homme de lettres.
- MARX (Roger), inspect. général des musées des Départements.
- MERSON (Luc-Olivier), de l'Institut.
- MEZIERES (A.), de l'Académie française, sénateur.
- MICHEL (André), conservateur au Musée du Louvre.
- MILLEBAND (A.), député, ancien ministre.
- MISTRAL, homme de lettres.
- MOREL (A.), gouverneur du Crédit Foncier de France.
- NORTIER, député de la Seine, ancien ministre.
- OSMONT, de l'Institut.
- PETIT (E.), inspecteur général de l'Instruction publique.
- RAFFAELLI (J.-F.), artiste-peintre.
- REINACH (Salomon), membre de l'Institut.
- RIBOT, sénateur, ancien ministre.
- RIOTTEAU (E.), sénateur.
- SEAILLES (Gabriel), homme de lettres.
- SPRONCK (Maurice), député de la Seine.
- THIÉBAULT-SISSON, critique d'art.
- TIERCELIN (Louis), littérateur.
- VACHON (Marius), publiciste.

COMITÉ DE DIRECTION

Président d'honneur

- M. PAUL DESCHANEL, de l'Académie française, Président de la Chambre des Députés.

Président

- M. LEON BÉRAUD, député, ancien Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Vice-Président délégué

- M. PAUL GOUT, architecte en chef des monuments historiques.

Vice-Présidents

- MM.
- BENOIT-LÉVY (Edm.), président des Amis de Paris.
 - DEFERT (H.), président du comité des sites et monuments du Touring-Club.
 - LE MOUËL (E.), homme de lettres, ancien président de La Pomme.
 - LEVATOIS (J.), président des Normands de Paris.

Secrétaire général

- M. VOISIN (Henri), artiste graveur.

Secrétaire général adjoint

- M. DURAND DE LA BÉDUAUDIÈRE (Albert), Fougères.

Secrétaires

- MM.
- BARBIER (Louis), architecte.
 - GIRARD (Georges), à Pontorson.

LATOUCHE (A.), secrétaire-général de la société *La Pomme*.
 LEBAILLY (Léopold), adjoint au maire du Mont-Saint-Michel.
 VIOLETT LE DUC (Georges).
 VOISIN (Jean), ingénieur chimiste.

Trésorier

M. RAMET (André).

Membres

MM.
 ALEXANDRE (Arsène), publiciste.
 ALPHAUD (Gabriel), secrétaire général de la rédaction du *Temps*.
 AMMAN, ancien professeur de l'Université de Paris.
 AUGE DE LASSUS, membre de la Commission du Vieux Paris.
 BEAUGUIER (Ch.), député, président de la Société pour la Protection des Sites et Paysages de France.
 BERNARD (Alf.), architecte, adjoint au maire du XVIII^e arrondissement.
 BERNARD (Ch. H.), architecte.
 BÉRARD (Victor), directeur à l'école des hautes Etudes.
 BONCOUR (Paul), député, ancien ministre.
 CHANGEUR (Anselme), secrétaire général de la Société pour la Protection des Paysages de France.
 DARIAC (Adrien), député de l'Orne.
 DAYOT (Armand), directeur de la revue *l'Art et les Artistes*.
 DUPONT (Etienne), juge au tribunal de Saint-Malo.
 DUBHIEU (Le Comte), de l'Institut.
 ENLART (Camille), directeur du Musée du Trocadéro.
 FRAIPONT (Gustave), artiste peintre.
 FUNCK-BRENTANO, archiviste.
 GAUTHIER (Ch. A.), architecte du gouvernement.
 GIFFARD (Pierre), homme de lettres.
 GODILLOT (Alexis), trésorier de la Société des Amis du Louvre.
 GOSSIN (Eugène), photographe d'Art.
 HALLAYS (André), publiciste.
 HOMMEY (le docteur).
 JACQUIN (Emile), conseiller-maitre à la Cour des Comptes.
 LECLERC (Max), éditeur.
 LEFÈVRE-PONTALIS (Eug.), direct. de la Société franc. d'Archéologie.
 LE PAUMIER (Roger), publiciste, délégué régional de l'Association.
 MALE (Emile), chargé de cours à la Faculté des Lettres.
 MARTHA, professeur à la Faculté des Lettres.
 MÉNARD (René), artiste-peintre.
 MION (A.), ingénieur-hydrographe en chef de la Marine.
 NEURDEIN (A.), photographe-éditeur.
 PARAMÉ (Georges), publiciste.
 POULARD (le docteur A.).
 REICHEL (Frantz), rédacteur au *Figaro*.
 RENAUD (Jean-Joseph), homme de lettres.
 REVERDY (H.), président de la Société des « Gars Normands ».
 RIOTON (Léon), secrétaire général de « l'Art à l'École ».
 ROBÉLIN (Léon), secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement.
 ROCHE (Jules), député, ancien ministre.
 SANDIER (Alex.), direct. des Travaux d'art à la manuf. de Sèvres.
 SIMON (Paul), artiste peintre-verrier.
 TAIBIE, membre de la Société des Antiquaires de France.
 TRAVAILLEUR (Léon), architecte.
 VÉZARD (René), avocat.

COMMISSIONS

COMMISSION DE LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE

Président

M. JENOUVRIER (Leon), sénateur.

Membres

MM.
 BOMBOY (E.), président à la Cour d'Appel.
 JACQUIN (E.), conseiller-maitre à la Cour des Comptes.
 LABORI (F.), bâtonnier de l'Ordre des Avocats.
 LEVATOIS (J.), avocat à la Cour d'Appel.
 REVERDY (H.), avocat à la Cour d'Appel.

COMMISSION DE RÉDACTION DU BULLETIN

MM. PAUL GOUT, président. — VOISIN (H.). — GIRARD (G.). — LEVATOIS (J.). — DURAND (A.). — LE MOUËL (E.). — LATOUCHE (A.). — BARRIER (L.), Secrétaire, 167, rue Montmartre.

COMMISSION DU TOURISME

MM. DEFERY (H.), Président. — LE PAUMIER. — LEBAILLY. — GIRARD (G.). — VÉZARD (R.). — LATOUCHE (A.). — LEVATOIS (J.). — VOISIN (Jean), Secrétaire, 167, rue Montmartre.

COMMISSION DES FÊTES ET CONCOURS

MM. LE MOUËL (E.), Président. — LATOUCHE (A.). — TRAVAILLEUR. — BARRIER (L.). — CLÉMENT. — LEVATOIS. — PARAMÉ. — VÉZARD (R.), Secrétaire, 167, rue Montmartre.

COMMISSION DU MUSÉE

MM. PAUL GOUT, Président. — DUPONT (E.). — VOISIN (H.). — BARRIER (L.). — RAMET (A.). — TRAVAILLEUR. — VIOLETT LE DUC (G.), Secrétaire, 167, rue Montmartre.

Liste complète des Secrétaires correspondants

Au premier Janvier 1914

Angers : M. MONPROFIT, docteur en médecine, 7, rue de la Préfecture.
 Antrain (L.-et-V.) : M. DELARUE, minotier.
 Argentan (Orne) : M. DASSIQU (Félix), avocat, 32, boul. Mézéral.
 Avranches : M. CORNILLE (Louis), architecte D.P.L.G., 5, rue Belle-Etoile.
 Bagnoles-de-l'Orne : M. BERTHARD (Georges), direct. de l'Établissement thermal.
 Balletoy (Calvados) : M. J. MAGUE, commis princip. des Contr. indirect.
 Bernay (Eure) : M. THOMAS-LACROIX, avocat, 3, r. de la Charentonne.
 Blignicourt, par Brienne-le-Château (Aube) : M. l'Abbé Louis HARRY.
 Blois (L.-et-C.) : M. LESUEUR, docteur en médecine, 10, rue du Palais.
 Brehal (L.-et-V.) : M. HAMEL (André), notaire.
 Brest : M. DELOURMEL, bibliothécaire-archiviste de la Ville de Brest, Secrétaire Général de la Société Académique.
 Caen (Calvados) : M. NOURY, docteur en médecine, 30, r. de l'Arquette.
 Carentan (Manche) : M. LE ROY (Achille), place Vauban.

- Chartres* (E.-et-L.) : M. BLOUDEL, docteur en droit, conseiller municipal, 50, boul. de la Courtille.
- Château-Gontier* (Mayenne) : M. DUBOIS-FRESNEY, av. Carnot.
- Cherbourg* : M. HUSSENSTEN (Jean), docteur en médecine, r. Asselin.
- Courville* (E.-et-L.) : M. GASTAMBIRE, notaire.
- Coutances* : M. LAFOREST (Gustave), pharm., 2, rue du Lycée.
- Dieppe* (S.-Inf.) : M. BAZIN (Raymond), 57, rue Gambetta.
- Dinan* (C.-du-N.) : M. ROBERT, père, banquier, pl. Duguesclin.
- Dinard* : M. VITTEAU (Paul), littérateur, au Boulevard de la Mer.
- Dot* (L.-et-V.) : M. PLASSON, maire.
- Dumfron* : M. LEVESQUE (D^r Wilfried), cons. général, cons. municipal, rue de la Sous-Préfecture.
- Ducey* (Manche) : M. GASPAN (Charles), pharm., Grande-Rue.
- Ernée* (Mayenne) : M. LEROY, indust. 1, boul. Victor-Hugo.
- Elampes* (S.-et-O.) : M. CIRÉE (Louis), architecte D. P. L. G., 77, rue Madame.
- Falaise* (Calvados) : M. HUET (Henri), avocat, rue Bassé du Champ St-Michel.
- Fécamp* (S.-Inf.) : M. BANSE (Daniel), imprimeur-libraire, Archiviste de l'Association des Amis du Vieux-Fécamp, 10, r. Félix-Faure.
- Flers-de-l'Orne* : M. AMIARD (Louis), architecte, 22, r. de la Banque.
- M. MOXMELDIN (Edouard), aquarelliste, 65, Grande-Rue.
- Fougères* : M. DURAND DE LA BÉHAUDÈRE (Albert), 56, rue de la Forêt.
- Gacé* (Orne) : M. GOUSSARD (Gaston), notaire, 5, pl. du Château.
- Grand-Montrouge* (Seine) : M. l'abbé SAUVANAU, 2, rue Edgar-Quinet.
- Guingamp* : M. ENGUERAND, architecte, 22, r. St-Nicolas.
- Honfleur* (Calvados) : M. BRÉHIER, proviseur honoraire, route de Pont-Audemer.
- M. GALLOT (le docteur G.), quai St-Etienne.
- La Baule-sur-Mer* (L.-Inf.) : M. PAVIE, en son Château.
- La Haye-Pesnel* (Manche) : M. CORREX (Albert), huissier, rue du Champ-de-Foire.
- Lanion* (C.-du-N.) : M. QUINQUIS (Pierre), pl. du Marhallac'h.
- Laval* (Mayenne) : M. RAMARD (Guy), avocat, 19, pl. Hardy de Lévaré.
- Le Hâvre* : M. TOUSSAINT, avocat, 21, rue J. B. Eyriès.
- Le Mans* : M. HUBERT, caissier de la Mutuelle Générale française, 11, rue de l'Éventail.
- Lisieux* (Calvados) : M. VIEL, docteur en médecine, 80, boul. Ste-Anne.
- Livarot* (Calvados) : M. LEMAITRE (Alfred), greffier de paix et publiciste, rue de Belfort.
- Lyon* : M. l'abbé Claude VINCENT, professeur à l'Université catholique, 20, quai de la bibliothèque.
- Malignon* (C.-du-N.) : M. de la MOTTE-COLAS, chât. de Beaulieu, le Guillo par Malignon.
- Mayenne* : M. DOUARD, avoué, 35, rue Ambroise de Loré.
- Mézidon* (Calvados) : M. LEMOINE (Marcel), docteur en médecine.
- Montfort-sur-Meu* (L.-et-V.) : M. ROUSSAN, avoué.
- Mont-Saint-Michel* : M. LEBAILLY (Léopold).
- Morgat, par Crozon* (Finistère) : M. BOTT (Antoine), Secrétaire Général des Bleus de Bretagne.
- Morlaix* (Finistère) : M. GUYOMARD, architecte.
- Mortain* : M. LESOUDIER (Alphonse), avocat, Grande-Rue.
- Nantes* (L.-Inf.) : M. JOULAIN, 1, rue Crébillon.
- Nevers* (Nièvre) : M. SUBERT (D^r Jules), r. Prébel.
- Nice* (Alp.-Mar.) : M. CHÉREAU (Pierre), régisseur général de l'Opéra de Nice.
- Orbec* (Calvados) : M. LÉBOSSÉ (Lucien), recev. des cont. ind., 18, r. de Livarot.
- Paimpol* (C.-du-N.) : M. HERVIAULT (D^r Louis), r. Prébel.
- Parigné* (L.-et-V.) : M. ESNOULT LE SÉNÉCHAL, villa Hélène-André.
- Pontivy* (Morbihan) : M. GILLES (Emile), publiciste.
- Pont-L'Évêque* : M. LE VEZIEL, docteur en médecine, 19, rue de Vau-celles.

- Pontorson* (Manche) : M. GILARD (G.), percept., villa « Les Roses ».
- Poulliguen* (L.-Inf.) : M. GUINEL (Emile), notaire.
- Quimper* : M. ALLIER (Fernand).
- Rebais* (S.-et-M.) : M. BEAUDOUIN, notaire.
- Redon* (L.-et-V.) : M. SELLIER (Raoul), recev. des douanes, 9, r. Jean-Bart.
- Reims* (Marne) : M. MARGOTIN-THIEROT, architecte, 19, r. du Cardinal-de-Lorraine.
- M. SIMON (Paul), 1, place Belle-Tour.
- Rennes* : M. LAMBRESSE, entrepren. de peinture, 52, rue d'Antrain.
- Rouen* : M. LESTRINGANT, libraire-éditeur, rue Jeanne-d'Arc.
- Sainte-Adresse* (S.-Inf.) : M. Plichon (Gaston), adjoint au Maire, rue de La Solitude.
- Saint-Briac* : M. HEDOU DE LA HERAUDIÈRE, architecte, 41, boul. National.
- Saint-Germain-en-Laye* (S.-et-O.) : M. LECOINTE, architecte, 2, rue François Bonvin.
- Saint-Hilaire-du-Harcouët* (Manche) : M. R. LE PAUMIER, 19, av. Henri-Regnault, Sèvres (S.-et-O.).
- Saint-James* (Manche) : M. GIRARD (Georges), percepteur, villa « Les Roses », à Pontorson (Manche).
- Saint-Lo* : M. LE CLERC (René), docteur en médecine, 8, rue du Château.
- Saint-Malo* : M. HOUSSAYE (Octave), 2, rue St-Philippe.
- Saint-Servan* : M. PARISSET (Edmond), architecte D.P.L.G.
- Sées* (Orne) : M. DOUCET (Raoul), entrep. de trav. pub., 5, r. d'Argentan.
- Tours* : M. MELLIER (Eugène), 12, rue Claude-Thion.
- Trouville* (Calvados) : M. HERVÉ (Alexandre), vétérinaire, 13, r. Blais.
- Valognes* (Manche) : M. POUILLAIN (Edmond-Marie), avocat, 10, rue du Tribunal.
- Varreddes* (S.-et-M.) : M. MACÉ (le D^r Joseph), r. Victor-Clairet.
- Villedieu* (Manche) : M. LEMOINIER (Léon), rue de Paris.
- Villers-sur-Mer* (Calvados) : M. LEBERISSÉ, docteur en médecine, rue du Casino.
- Vimoutiers* (Orne) : M. LEROYER (Hippolyte), notaire, r. de Lisieux.
- Vire* (Calvados) : M. BILHAUT, professeur de dessin au Collège.
- Vitry* (L.-et-V.) : M. TOUSEY, principal du Collège.
- Tarare* (Rhône) : M. DELAUNE, direct. de l'École primaire supérieure, rue Cornil.
- Tortigni-sur-Vire* (Manche) : M. MOULIN (Georges), pharmacien.
- Londres* (Angleterre) : M. A. SYKES (Arthur), écrivain, 16, Edith Road, West Kensington.
- Mazagan* (Maroc) : M. BABINEAU, receveur des Postes, Télégraphes et Téléphones chérifiens.
- Tlemcen* (Algérie) : M. PROUST (Gabriel), administrateur judiciaire.

Chronique du Mont-Saint-Michel

La Question du Mont-Saint-Michel

Il ne nous est pas toujours possible de dire ici tout ce que nous savons sur cette question, soit que les nouvelles que nous en avons manquent de certitude, soit qu'elles proviennent de certaines confidences qui se réclament de notre discrétion.

Nous sommes donc obligés de nous borner à enregistrer ce que tout le monde peut connaître, ou ce qu'on veut bien nous autoriser à publier.

Notre très distingué collègue, M. Adrien Dariac, député de l'Orne, a adressé à M. Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, à propos des négociations engagées par l'administration avec la municipalité du Mont-Saint-Michel, une intéressante lettre dont le journal *Le Temps* du 20 octobre dernier a extrait le passage suivant :

Dès votre arrivée à la surintendance, vous êtes devenu le protecteur du Mont-Saint-Michel. Votre visite, déjà lointaine, à cette « merveille d'art et d'architecture » — ainsi qu'il vous a plu de le nommer justement — vous mit à même de constater les étranges déprédations qu'un coupable laisser-aller autorisait sur le plus pur joyau de notre couronne. Vous avez certainement reculé, pris d'une sainte horreur, devant les hideux placards et le bric-à-brac douteux du musée — du musée ! — où s'entassaient les « souvenirs » qui tentent les excursionnistes naïfs. Vous avez déploré que Saint-Michel-au-Peril-de-la-Mer ne gardât point la seule parure qui lui convienne, celle qui devrait toujours entourer sa beauté, que le murmure des flots ne vienne constamment mourir contre le roc glorieux. Le mercantilisme le plus éhonté a changé tout cela ; quelques années ont suffi pour détruire l'œuvre des siècles. Prise entre son ennemi d'à côté qui se livre impunément au jeu de la « concurrence illicite » — vous l'avez dit vous-même du haut de la tribune du Sénat — et ses ennemis du dehors, enlignée au profit d'intérêts particuliers, la Merveille, à brève échéance, ne sera plus la merveille.

Vous avez donc résolu, monsieur le surintendant, de mener le bon combat contre d'âpres convoitises. Et tout conspire, comme il sied, pour retarder votre succès. Vous vous êtes heurté aux mille et une difficultés que vous opposaient l'inertie ou la malveillance. Les journaux ont relaté, non sans les agréments de commentaires malicieux, les incidents qui illustrèrent la première passe d'armes. Un maire, auteur d'un pauvre petit arrêté, nonchalamment approuvé par l'autorité préfectorale, vous a tenu en échec. Vos gardiens, représentants des droits des cent dix mille visiteurs qui gravissent annuellement le Mont, ont comparu devant la justice pour avoir fidèlement exécuté vos ordres. Ils ont quelque mérite, cependant, à accomplir leur devoir : savez-vous que leur chef émerge au budget pour quatre cent cinquante francs et que les sept gardiens temporaires qui lui sont adjoints reçoivent soixante-quinze francs — par an ? Il est vrai que l'administration leur alloue généralement un uniforme ; mais avouez qu'ils jouent les Bodeker à bon marché, et que la maison du coin est plus généreuse...

Mais laissons cela. Il y a quelques mois encore, on affirmait que les ingénieurs du conseil général des ponts et chaussées tenaient quotidiennement, à votre instance prière, conférences sur conférences : ce n'était que dérasements, suppressions ou démolitions. Vous aviez déclaré la guerre à la digue de Pontorson, décrété la mort de la digue submersible de la Roche-Torin — la plus néfaste. L'insularité du Mont allait enfin lui être rendue, pour la plus grande joie de tous les amis de la beauté, parmi lesquels je m'en voudrais d'oublier votre distingué collaborateur, l'architecte en chef du Mont, dont le haut caractère dédaigne les injustes atta-

ques qu'on lui prodigue et qui attachera son nom à la restauration intégrale de la Merveille. Et les jours passent. Et nous n'apprenons rien. Quel est le résultat des délibérations du concile ? Quel avis ont enfanté de si fréquentes palabres ? En décembre, au cours de la discussion du budget, après le chapitre des indemnités à allouer à quelques concierges de l'obélisque, en serez-vous réduit à nous annoncer tristement que, selon la formule, les négociations se poursuivent et que les corps « compétents » n'ont pas encore donné leurs conclusions dernières ? Restera-t-il toujours des résistances à vaincre et faudra-t-il démontrer une fois de plus aux habitants du Mont, égarés par des suggestions intéressées, que les touristes viendront plus nombreux encore si l'on tend au rocher sa splendeur compromise ?

Pendant que la théorie des formalités administratives et bureaucratiques s'égare avec son habituelle lenteur, l'ensablement poursuit sa marche envahissante. Bientôt, si vous n'y prenez garde, on vous dira, avec les hypocrites regrets d'usage, qu'il est trop tard. Souffrez qu'un député normand, qui revit le Mont il y a quelques jours, vous rappelle que vous avez promis de triompher dans la lutte engagée contre les barbares, et que vous pouvez compter sur l'appui unanime du Parlement et du public mieux renseigné. Monsieur le surintendant, sauvez le Mont-Saint-Michel.

ADRIEN DARIAC, député.

M. Léon Bérard a répondu à M. Adrien Dariac par la lettre que notre honoré collègue a bien voulu nous autoriser à publier ci-après :

Palais-Royal, le 25 Novembre 1913.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me faire part de votre désir d'être renseigné sur l'état des négociations engagées pour sauvegarder l'insularité du Mont-Saint-Michel.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en ce qui concerne la digue insubmersible, à la suite des objections soulevées par le service des Ponts et Chaussées contre la construction d'un tunnel, j'ai cru devoir me rallier au projet antérieur du Ministère des Travaux publics comportant le dérasement partiel de la digue à son extrémité vers le Mont et le dégagement des Tours du Roi et de l'Arcade.

J'ai demandé à M. le Ministre des Travaux publics de vouloir bien hâter l'étude de ce projet de coupure limitée, sans que, d'ailleurs, cette solution provisoire emportât la renonciation de mon Administration à la suppression complète de la digue, au cas où cette mesure radicale paraîtrait s'imposer ultérieurement.

En ce qui concerne, d'autre part, les travaux à exécuter à l'Est et au Sud-Est du Mont, un accord de principe s'est établi entre les Services des Travaux publics et des Beaux-Arts. Cet accord prévoit le dérasement partiel de la digue de la Roche-Torin, la construction d'un épi en vue d'amener au Sud de la digue les eaux de la Sée et de la Sélune, enfin des mesures de protection pour les terrains longeant la côte. M. le Ministre des Travaux publics m'avait fait part de son intention de commencer l'exécution de ce programme par la construction de l'épi destiné à empêcher les atterrissements et avait invité les ingénieurs des Ponts et Chaussées à produire sans retard un avant-projet en vue de l'enquête d'utilité publique.

Je lui ai rappelé dernièrement les accords intervenus et la correspondance échangée entre nos services, en lui signalant mon désir de pouvoir saisir à bref délai le Parlement d'une demande de crédits.

Veuillez agréer, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,
LÉON BÉRARD.

Comme on le voit, l'Administration des Beaux-Arts ne néglige rien pour hâter la solution.

Puisse-t-il en être de même de l'Administration des Travaux publics.

Au Touring-Club de France

Nous ne saurions manquer de reproduire l'intéressant article que, dans son numéro de Décembre, la revue mensuelle du Touring-Club consacre à l'examen de la situation faite, l'été dernier, aux touristes du Mont-Saint-Michel. Voici *in extenso* cet article :

Au Mont-Saint-Michel

Les touristes qui ont été cette année en excursion au Mont-Saint-Michel n'en sont pas revenus contents, et il y a de quoi !

A la descente des trains, il leur fallait d'abord subir l'assaut d'une nuée de pisteurs des deux sexes, se disputant leurs bagages et leurs personnes au milieu de cris assourdissants.

La porte franchie, c'étaient les appels importuns de mercantis sans pudeur, pour qui le visiteur n'est autre chose qu'une proie à happer au passage.

Et pour achever d'indisposer le touriste, dans les hôtels, les jours d'affluence surtout, écorchement dans les grands prix.

Et avec ça ???

Avec ça, toute une série de scandales !

Scandale, l'attitude des racleurs et racleuses de je ne sais quel établissement décoré du nom prétentieux de Musée, injuriant et houspillant à l'envi les agents de l'Administration des Beaux-Arts pour avoir le champ libre, poussant l'audace jusqu'à danser autour d'eux la danse du scalpe avant de régler leur compte, au grand ébahissement du public qui ne comprenait pas toujours, mais qui toujours suivait le plus fort, et prenait docilement le chemin du Musée payant, croyant aller à l'Abbaye gratuite.

Scandale, l'attitude de la gendarmerie nationale assistant à ces scènes grotesques, ou les représentants de l'Administration étaient quotidiennement bafoués, sans jamais mettre le holà, et poussant même l'inconscience jusqu'à dresser procès-verbaux sur procès-verbaux (il y en eut 57) contre les agents des Beaux-Arts, coupables d'avoir fait leur devoir en indiquant aux visiteurs le chemin de la Merveille, sous prétexte que, ce faisant, ils avaient contrevenu à l'arrêté municipal interdisant le pistage, alors que les autres gaulonnés et leurs acolytes féminins à la soie du Musée déjà nommé

se livraient impunément à un racrochage intensif, et cela, sous l'œil paternel et quelque peu narquois de M. le lieutenant de gendarmerie, évidemment couvert dans la circonstance par quelque ordre supérieur.

Scandale encore, l'attitude des autorités locales ; du maire qui se frottait les mains du bon tour joué à l'Administration par son hypocrite arrêté contre les pisteurs ; du sous-préfet qui, pendant que les gendarmes verbalisaient à tour de bras, certains de ne pas lui déplaire, faisait des vers ou de la prose, et du Préfet qui ne faisait rien !

Il ne fallut rien moins que l'intervention à la dernière heure du Pouvoir central pour empêcher les agents des Beaux-Arts de passer en simple police sous l'inculpation de pistage illicite !

Tous ces désordres n'ont que trop duré pour le bon renom du célèbre flot. Il ne faut pas qu'ils se renouvellent.

Il faut que, la saison prochaine, tout rentre au Mont dans l'ordre accoutumé, que chacun y soit remis à sa place.

Il faut que les agents des Beaux-Arts aient le droit d'indiquer aux visiteurs le chemin de l'Abbaye, aussi librement que les autres, celui du Musée, sans injures ni pugilats, en laissant le public libre de suivre qui bon lui semblera.

Il faut que la police du Mont cesse d'être mise au service d'intérêts particuliers et qu'elle rentre dans son rôle de gardienne de l'ordre et de la tranquillité publique.

Sinon, l'autorité centrale interviendra, comme elle en a le droit et le devoir, et comme elle est d'ailleurs résolue à le faire, nous le savons de source sûre, pour mettre tous les perturbateurs à la raison, assurer par les mesures nécessaires la paisible visite des remparts et de l'Abbaye, préserver la physionomie actuelle du Mont par des prescriptions tutélaires sur la hauteur des constructions, établir même, si on la réduit à cette extrémité, un accès direct à l'Abbaye sans passer par l'agglomération montoise, à l'effet d'en finir une bonne fois avec les extravagances dont tant de touristes ont été les témoins attristés, n'en déplaise à M. le maire, à M. le sous-préfet, à M. le préfet et, au-dessus d'eux, au grand maître du Mont-Saint-Michel, M. l'exploitant du Musée.

H. D.

La Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain a demandé au T. C. F. de s'associer à la demande qu'elle a formée auprès de l'Administration Supérieure pour l'ouverture, à l'Abbaye même, d'un Musée vraiment digne de ce nom, dans lequel seraient exposés les objets découverts dans les familles et les vestiges des temps monastiques pieusement recueillis et conservés. Les démarches que nous avons faites nous permettent d'annoncer que l'initiative de la Société a reçu en haut lieu un accueil favorable ; ce dont nous la félicitons bien vivement.

Etats-Généraux du Tourisme

Les Etats-Généraux du tourisme, organisés par le journal le *Matin*, se sont réunis au courant du mois d'octobre à la Sorbonne.

Parmi les vœux particuliers qui furent votés par acclamation à la deuxième journée, nous remarquons celui présenté

par M. Edmond Benoit-Lévy, l'un des vice-présidents de notre Association.

Ce vœu demandait :

1° L'exécution d'urgence des travaux destinés à assurer l'insularité du Mont-Saint-Michel, conformément aux vœux exprimés par les Chambres, le Gouvernement et le pays.

2° L'intervention énergique des pouvoirs publics dans la défense du Mont et des touristes contre le vandalisme et les pratiques importunes du mercantilisme.

Avant de clore ce congrès, une commission permanente des Etats Généraux du tourisme a été formée. Elle a tenu sa première réunion le 17 novembre dernier, puis s'est ajournée jusqu'au troisième lundi de janvier 1914. A partir de cette époque, les réunions de cette commission se succéderont régulièrement de mois en mois.

Les délégués de notre Association, MM. Paul Gout, E. Benoit-Lévy, et Henri Voisin, se tiendront en rapport avec cette Commission, dont l'objet principal est de présenter au groupe parlementaire du tourisme, les vœux que celui-ci, selon son engagement, soutiendra devant le Parlement.

JEAN VOISIN.

Dons faits au Musée abbatial du Mont-Saint-Michel

DONS DE M. ETIENNE DUPONT :

Une vierge en bois doré provenant de la cellule d'un des derniers moines de la Congrégation de Saint-Maur.

Ouvrages imprimés :

M. de Clinchamp. — *Essai archéologique et artistique sur l'Ancien Monastère du Mont-Saint-Michel* (Avranches, 1839).

Ephrem Houël. — *Le Mont-Saint-Michel* (Avranches 1839.)

Abbé Paul Paris-Jallobert. — *Le Mont-Saint-Michel, d'après ses anciens registres paroissiaux de 1600 à 1800* (Balazé, près Vitré, 1895.)

Une lithographie coloriée, de Desvaux, mesurant 0,30 sur 0,43 cent., éditée à Valognes.

Une gravure au burin : *Le Mont-Saint-Michel de la baie de Penzance* (Cornwall), mesurant 0,33 sur 0,59 cent.

DONS DE M. PAUL GOUT :

Dessins originaux :

Plan des fouilles opérées de 1903 à 1908.

Plan de l'abbaye carolingienne du Mont-Saint-Michel.

L'église carolingienne en 986.

L'église carolingienne en 986.

Coupe sur l'église carolingienne au XII^e siècle.

Vue perspective de l'église carolingienne.

Coupes sur les degrés d'accès de l'abbaye aux XI^e et XII^e siècles.

Plan de l'abbaye à la hauteur de l'entrée et à la hauteur de l'Aquilon au XI^e siècle.

Plan de l'abbaye à la hauteur de l'église, au XI^e siècle.

Plan de l'abbaye à la hauteur de l'entrée et à la hauteur de l'Aquilon au XII^e siècle.

Plan de l'abbaye à la hauteur du promenoir au XII^e siècle.

Plan de l'abbaye à la hauteur de l'église au XII^e siècle.

Plan de l'abbaye à la hauteur de l'Aquilon au XIII^e siècle.

Plan de l'abbaye à la hauteur du Promenoir au XIII^e siècle.

Plan de l'abbaye à la hauteur de l'église au XIII^e siècle.

Plan de l'abbaye à la hauteur de l'Aquilon au XV^e siècle.

Plan de l'abbaye à la hauteur du Promenoir au XV^e siècle.

Plan général du Mont-Saint-Michel avec indication de la date de ses monuments.

Élévation au nord de la Merveille restaurée.

La citerne de 1417 dans son état ancien et restaurée.

Carreaux émaillés.

Carreaux émaillés.

Peintures dans la chapelle St-Etienne.

Peintures dans la chapelle des Trente-Cierges.

Photographies :

Reproductions photographiques des plans de l'Abbaye, exécutés en 1775 par Fontiac, ingénieur du Roy.

Plan de l'abbaye à la hauteur de l'Aquilon.

Plan de l'abbaye à la hauteur du promenoir.

Plan de l'abbaye à la hauteur de l'église.

Ouvrages imprimés :

Paul Gout. — *L'histoire et l'architecture française au Mont-Saint-Michel* (Paris, 1889, in-8°).

Paul Gout. — *Le Mont-Saint-Michel. Histoire de l'Abbaye et de la Ville. Etude archéologique et architecturale des monuments* (Paris 1910, 2 volumes grand in-8°).

Paul Gout. — *Guide du visiteur au Mont-Saint-Michel* (Paris, in-12°).

Première édition 1906.

Deuxième édition 1909.

Troisième édition entièrement refondue 1911.

Le même en anglais, 1912.

Don en espèces :

M. Paul Gout a en outre donné à l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel ses droits d'auteur sur la vente de son *Guide au visiteur* tant en français qu'en anglais, pour que la somme en résultant annuellement soit employée au profit du musée abbatial du Mont-Saint-Michel.

DONS DE M. HENRI VOISIN :

Une gravure : St. Michaels, mount in the Country of (Cornwall Will. Austin, sculp), mesurant 0,58 sur 0,19 cent.

Une série de dessins pris au Mont-Saint-Michel de 1879 à 1886.

Une série de gravures à l'eau-forte d'après des dessins pris au Mont-Saint-Michel de 1879 à 1886.

DONS DE M. G. VIOLLET LE DUC :

Lettre de Viollet le Duc à son père dans laquelle se trouve un croquis pris dans les grèves du Mont-Saint-Michel.

Dessin à la plume de Viollet le Duc, représentant la Merveille et daté de 1838.

DONS DE M. Eug. GOSSIN :

Une série de petites gravures en taille-douce, représentant : Le Mont-Saint-Michel côté sud. — Dess. de Rauch, grav. de W. Lepetit.

Le Mont-Saint-Michel, côté sud. — Drawn by C. Stanfield A. R. A. Engraved by R. Wallis. — Epreuve coloriée.

Le donjon. — Dessin et gravure de Gaucherel.

La Salle des Chevaliers. — Dessin et gravure de Gaucherel.

L'Abbaye vue de la Tour du Nord. — Dessin et gravure de Skelton fils.

Mont-Saint-Michel. — Drawn by C. Stanfield A. R. A. Engraved by W. Miller.

Deux lithographies : Le Mont-Saint-Michel, côté sud. — Dessin de De la Lande, litho de Flamand à Avranches, mesurant 0,20 sur 0,14 cent. — Le Mont-Saint-Michel, côté sud-est, sans signature.

DONS DE M. LÉON ROUSSEAU :

Un boulet de pierre.

Six moules de fondeur en schiste ardoisier, trouvés au cours des fouilles faites en 1913 pour l'établissement de la canalisation des eaux.

DONS DE M. JEAN VOISIN :

Cinq photographies prises en aéroplane au mois d'août 1913.

Une gravure en taille-douce, vue du Mont-Saint-Michel côté sud, mesurant 0,09 sur 0,14, publiée par l'Institut Bibliographique.

DONS DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL :

Moulages des sceaux des Abbés du Mont-Saint-Michel.

Une lithographie coloriée, de Auguste Desvaux.

Le Mont-Saint-Michel en 1843, mesurant 0,20 sur 0,33 cent.

DON DE M. JOSEPH BIDARD :

Histoire du Mont-Saint-Michel. Atlas, recueil de dix-huit planches de gravures à l'eau-forte, publié à Caen, chez Mancel, éditeur, en 1839.

Concours de Poésie

Notre concours de poésie a brillamment réussi. Tous les journaux de Paris, la plupart de ceux des départements et quelques-uns parmi les plus importants de l'étranger, ont inséré l'annonce que nous leur avions adressée. C'est là une faveur dont nous leur sommes reconnaissants, et qui prouve une fois de plus le prestige dont jouit notre œuvre. Nous sommes les défenseurs désintéressés et fervents du Mont-Saint-Michel ; on le sait, et on est accueillant pour nous.

Les poètes ont répondu à notre appel en très grand nombre, et nous avons reçu environ 200 poèmes ; nous en remercions tous leurs auteurs, aussi bien ceux qui n'ont pas obtenu de récompense que les heureux élus.

D'ailleurs, que les battus soient contents quand même ; ils auront leur tour et puis les jurys ne sont pas infailibles, et nul homme n'est plus incompris qu'un rimeur.

Nous félicitons tout particulièrement les premiers de nos vainqueurs. C'est avec joie que nous avons ceint leur front du vert laurier dont parle Ronsard. Ils furent bien inspirés, ainsi qu'ont pu s'en rendre compte le samedi 13 décembre, à notre soirée de la salle Berlioz, les auditeurs de M. Paul Rameau, de l'Odéon, qui a récité leurs vers avec un si grand talent.

Nous publierons, dans le courant de l'année, chacune des trois premières pièces couronnées.

Voici la liste complète des lauréats :

Œillets d'Or.

MM. Louis Foisil, *La prière des Tours, Au Mont, Les Dogues.* — Jacques de Biez, *Monsieur Saint-Michel, Image fabuleuse.*

Œillets d'Argent.

MM. Roger Eng, *Les Plourants de Saint-Michel.* — Maurice Vallette, *Poème à la gloire du Mont.* — Jules Haize, *Le Pèlerinage de la Duchesse.* — Jean Mauchère, *La clameur.* — Georges Girard, *Je chante le Mont Prodige.*

Œillets de Bronze. — (ordre alphabétique).

MM. le Docteur Arnaudet (Michaël), *Connaissez-vous la Perte d'Occident ?* — Saint-Michel du Péril. — Marcel Coullouy, *Le Mont-Saint-Michel.* — Ch. Dehais, *Le Mont-Saint-Michel et la France.* — Mme de Faye-Jozin, *In Excelsis.* — Mlle Marguerite Gendrin, *Au Mont-Saint-Michel.* — M. l'abbé Paul Jourdan, *Un moine de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel souhaite la bienvenue au Roy François premier.* — M. Raoul Lecoutour, *Soir d'hiver au Mont-Saint-Michel.* — *Soir d'été au Mont-Saint-Michel.* — M. Joseph Mague, *De tout mon cœur au Mont-Saint-Michel.* — M. Louis Ménagé, *Au Mont-Saint-Michel.* — M. Le Révérend, *Le Pèlerin Moderne.*

Mentions Honorables. — (ordre alphabétique).

MM. le vicomte de la Barre de Nanteuil, *Saint-Michel au péril de la Mer*. — Eléonor Daubrée, *Ode à la Merveille*. — Emile Eude, *Le cantique du Mont-Saint-Michel*. — Jacques Feschotte, *Le Mont-Saint-Michel, Triptyque*. — René Gallet, *Sinistra Cornix*. — L'abbé Paul Guillard, *La feuille de Lierré, XII^e siècle*. — Julien l'Hermitte, *La beauté impérissable sur le Mont-Saint-Michel*. — Albert Hérou, *Au Mont-Saint-Michel*. — Mlle Antonia Laroche, *Ode au Géant de Granit*. — M. Théophile Lemonnier, *Mont-Saint-Michel*. — Mme Paul Molinié, *A la grève du Mont-Saint-Michel*. — M. Romuald Mouchon, *A la Merveille de la Mer*. — Mme Yvonne Renault-Magny, *Fluctuat nec mergitur*. — M. Eugène Sauvé, *Ode au Mont-Saint-Michel*. — M. Alexandre Vieux, *Le Mont-Saint-Michel*.

Concours de Photographie

Le jury chargé d'examiner le concours de photographie, s'est réuni au siège de la Société, le 20 Novembre 1913.

L'ensemble du concours a été en tous points très satisfaisant et c'est avec plaisir que le jury adresse à tous les concurrents, ses remerciements et ses félicitations pour le goût, le soin et la recherche de l'effet artistique dans le rendu de la plupart des envois.

L'envoi de M. Jean Voisin (devise : *Sic itur ad astra*) qui consiste en cinq vues du Mont-Saint-Michel, prises en aéroplane à différentes hauteurs, est des plus intéressants. Il nous fait connaître « La Merveille de l'Occident » dans son ensemble et sous un aspect que nul, avant lui, ne connaissait. Grâce à lui, nous possédons maintenant, pour l'iconographie du Mont, des documents de toute première importance. A l'unanimité, le jury a classé M. Jean Voisin hors concours et il lui adresse ses félicitations pour l'habileté avec laquelle il a résolu le difficile problème de prendre, dans une situation des plus instables, à une allure forcément très rapide, un point déterminé du vaste horizon qu'il avait sous les yeux.

C'est un tour de force qui sera apprécié de tous les connaisseurs. M. Gauffeny, qui a obtenu le second prix, nous montre de fort belles épreuves, représentant, pris de la grève ou des remparts, l'aéroplane dans lequel évoluait M. Voisin, mais aussi et surtout des instantanés très pittoresques d'une procession parcourant la rue de la ville et des remparts.

M. Barbier (devise : *Mons Sancti Michaelis in periculo Maris*) mérite une mention spéciale pour ses recherches de l'effet artistique dans l'éclairage et le choix du sujet.

M. Cheffel, de Pontorson s'est appliqué à reproduire la crypte de l'Aquilon, la salle des Chevaliers et le Cloître ; il nous donne aussi une fort jolie reproduction des gargouilles du pourtour de l'abside.

M. Lebailly, dont nous admirons tout particulièrement deux épreuves très remarquables : une vue de l'ancien promenoir des moines du XII^e siècle qui nous montre tout l'ensemble de cette salle et une autre avec, au premier plan, une colonne s'élevant vigoureusement sur un fond ensoleillé. Ce contraste est d'un effet très saisissant.

Enfin MM. Samy, Loisel, Le Paumier, Batard et Vézard ont envoyé des photographies documentaires ou pittoresques, dans les-

quelles on trouve souvent l'un et l'autre, ainsi qu'en jugeront les lecteurs du bulletin dans lequel elles seront reproduites.

Le jury a regretté de ne pouvoir récompenser M. Paté, autrement que par une mention, mais son envoi qui aurait mérité mieux ne remplissait pas les conditions du programme imposé aux concurrents.

La seconde et la troisième catégorie : Vues de projections et vues autochromes, ne le cèdent en rien comme valeur à la première.

Les concurrents étaient moins nombreux, mais la qualité des envois était très remarquable.

Dans la série projections : M. Joubert, la Loge, a été classé premier avec des vues d'une finesse et d'une pureté tout à fait exceptionnelles. La collection est tout à fait intéressante.

Celle de M. Lemonnier n'est pas moins précieuse, car elle permettra de projeter sur l'écran des pages de manuscrits à lettres ornées du XV^e siècle qu'il serait impossible de faire apprécier autrement.

Enfin les vues autochromes de M. Cheffel sont dignes de tous les éloges.

En résumé, ce concours est un succès pour notre Société, et en adressant à tous les lauréats nos félicitations les plus sincères, nous exprimons à ceux qui n'ont pu être récompensés le désir de les voir à nouveau participer au Concours que nous organiserons, dans les mêmes conditions, l'année prochaine.

E. GOSST.

Soirée Artistique du 13 Décembre

Donnée avec le concours de M. Cerdan, de l'Opéra ; Mlle Germaine Philippot, de l'Opéra-Comique ; Mlle Y. Brothier, premier prix du Conservatoire, Mme E. Leroy de Buffon, premier prix du Conservatoire ; Mme Rachel de Roy ; M. Saintève, du Trianon Lyrique ; M. Lucien Bellanger, premier prix du Conservatoire ; M. Paul Marinier, du Moulin de la Chanson ; M. Marcel Lardet, pianiste-accompagnateur au Conservatoire.

Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier bulletin, la soirée artistique organisée par nos soins a eu lieu, à la salle Berlioz, le 13 décembre dernier, à 9 heures du soir. Disons dès maintenant qu'elle a obtenu le plus grand succès. Les Amis du Mont-Saint-Michel avaient répondu en grand nombre à l'appel que nous leur avions adressé. Ce n'étaient de tous côtés que visages sympathiques et souriants, et la coquette salle de la rue de Clichy ne semblait contenir que les membres d'une même famille.

Nous avons eu la chance d'exécuter notre programme d'une façon à peu près complète, et ceux qui ont organisé des concerts savent combien on a souvent de déceptions au dernier moment. Pourtant nous en eûmes une très grosse, nous le reconnaissons ; mais il n'en faut incriminer que l'affreuse grippe, le rhume infâme, qui nous a privés de la grande joie d'entendre Mlle Renée du Minil, de la Comédie Française. Elle avait accepté avec la meilleure grâce de nous donner son concours, et il a fallu vraiment qu'il lui fût impossible de venir jusqu'à nous. Nous exprimons à la grande artiste, tous nos regrets et tous nos hommages.

Le compte-rendu d'une représentation comme celle que nous

avons donnée est des plus difficiles, parce qu'on a beau feuilleter le dictionnaire des épithètes et synonymes, il vient un moment où on n'en a plus sous la main. Essayons quand même de louer comme il convient nos excellents artistes. Nous n'avons malheureusement ni critique musical, ni critique dramatique. Nos moyens ne nous permettent pas encore ce luxe, et nous nous bornerons à exprimer notre admiration à la bonne franquette.

Il n'y a pas, croyons-nous — et ce n'est pas une banale flatterie — de trio d'instrumentistes plus brillant que Madame E. Leroy de Buffon, MM. Marcel Lardret et L. Bellanger. Sonorité, délicatesse et puissance, ils ont tous les dons. Ce sont des virtuoses du violon et du piano. Nous sommes l'interprète de tous en leur disant qu'on gardera longtemps le souvenir de leur maîtrise.

Que dire de M. Saintève et de Madame Rachel de Ruy, dont nous associons les noms parce que nous voulons les unir dans les mêmes éloges, si ce n'est qu'ils ont transporté l'auditoire, aussi bien dans les morceaux qu'ils ont chantés seuls, que dans leurs duos. Comme ils savent conduire leurs voix, et que les vieilles chansons, sur leurs lèvres, sont charmantes et délicieusement naïves !

Beaucoup d'entre nous connaissent l'exquise Mlle Yvonne Brothier, qui vient de remporter cette année un premier prix d'Opéra-Comique au Conservatoire. Jamais il n'y eut rossignol plus tendre et plus ingénu dans les bois, jamais ruisseau plus mélodieux — et l'on sait qu'il n'est point de plus grand régal que d'entendre chanter les sources et les oiseaux. — Ah ! l'incomparable Manon que Mlle Brothier !

Et le désopilant, l'humoristique, le spirituel chansonnier que Paul Marinier ! Nous avons toujours dans le cœur, un petit coin pour le rire, le rire français. M. Marinier a su s'y introduire, et il y est resté.

Oh ! venez à mon secours, vous qui savez encore des mots de louange, pour célébrer dans des termes dignes d'eux Mlle G. Philippot et M. Cerdan. Ce sont des artistes qui se surpassent toujours chaque fois qu'on les entend de nouveau ; mais l'autre soir ils se sont encore plus surpassés qu'ils ne se surpassent habituellement et ce sont des ovations qui leur ont prouvé la reconnaissance du public.

Entre les deux parties du concert, M. Paul Rameau, qui est certainement un des premiers diseurs de vers de Paris, a récité, avec son autorité habituelle, les poèmes de MM. Louis Foisil, Jacques de Biez et Roger Eng, les trois premiers lauréats de notre concours. Heureux lauréats d'avoir un pareil interprète !

Nous avons eu aussi la bonne fortune d'entendre une conférence documentée sur le Mont-Saint-Michel du très distingué M. Augé de Lassus. Ce fut une causerie étincelante d'esprit, et le conférencier, sous une forme familière, nous a révélé toute sa science d'archéologue, tout son enthousiasme pour notre merveille. Et le mot merveille nous amène naturellement à parler des magnifiques projections d'après les clichés en couleurs de M. Eugène Gossin. Ce fut magnifique : on ne peut rien voir de plus beau, de plus vrai, de plus lumineux. Nous envions M. Gossin de rentrer chez lui à Paris avec tant de beaux sites dans ses poches, par la seule opération, non pas du Saint-Esprit, mais d'un appareil photographique qui ressemble à tous les autres appareils, avec des plaques, qui, si elles diffèrent des autres, n'ont pas l'air d'en différer — seulement il faut savoir s'en servir.

Et c'est sur cette impression que nous voulons finir ce compte-rendu, dont l'auteur s'excuse d'être simplement du bon public qui jouit, qui applaudit, mais qui n'est pas assez malin pour analyser son enthousiasme et sa jouissance.

L. M.

Le Déjeuner Trimestriel

Encore sous le charme de la fête artistique de la veille, les Amis du Mont-Saint-Michel étaient venus nombreux au déjeuner organisé le Dimanche 14 Décembre à la Grande-Taverne, 16, faubourg Montmartre.

Le vice-président délégué, M. Paul Gout, que Mme Gout avait bien voulu accompagner, présidait, encadré par le secrétaire général, M. Henri Voisin, et le président de la commission des fêtes, M. Eugène Le Mouél. Parmi les convives, citons : MM. Barbier, le dévoué délégué toujours sur la brèche ; Barreto, Portugais de naissance et Français d'adoption, qui a déjà prouvé son dévouement à l'œuvre commune ; Belletre, M. et Mme Billard, Clément, M. et Mme Debrouelle, Albert Durand de la Bédouaudière, Gossin, dont les admirables projections en couleurs furent l'un des gros succès de la soirée du 13 décembre, Mme Gossin ; Latouche, secrétaire général de *La Pomme* ; Le Paumier, qui recrute des Amis du Mont-Saint-Michel dans toutes les provinces ; Levatois, président des Normands de Paris ; M. et Mme Travailleur, M. et Mme Jean Voisin, etc., etc.

Le déjeuner fut très gai et d'une cordialité charmante. Pas de discours : on était doublement entre « Amis » et point n'était besoin de la pompe des banquets officiels pour fêter l'éclatant succès de la fête organisée par MM. Eugène Le Mouél et Vézard, et boire à la prospérité de l'Association.

Nécrologie

Durant le dernier trimestre, nous avons eu à déplorer la mort de plusieurs de nos membres, qui comptaient parmi les plus illustres noms de notre Association :

M. le docteur LUCAS-CHAMPIONNIÈRE, membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie des Sciences, dont les admirables travaux sont trop universellement connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici ;

M. Charles-Emile TRAVERS, archiviste-paleographe, directeur honoraire de la Société Française d'Archéologie, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, et qui venait de nous promettre un concours très précieux que la mort ne nous a pas permis de mettre à contribution ;

M. le Comte de VLASSOW, l'un de nos sociétaires perpétuels.

M. JASSET, à Paris.

Nous adressons aux familles de nos regrettés collègues l'expression de notre vive sympathie.

En dernière heure, nous apprenons avec douleur la mort de M. ADIGARD, député de l'Orne, membre de notre comité de patronage.

M. Adigard avait été président de *La Pomme*, et, comme tel, il avait organisé un vaste pétitionnement de toutes les sociétés sa-

vantes de l'Ouest, des Conseils généraux et des Municipalités pour protéger le Mont-Saint-Michel contre le double péril des vandales et des sables.

Courtois, plein de bienveillance, toujours souriant, M. Adigard ne comptait que des amis dans tous les partis. C'était, de plus, un pur lettré, un esprit cultivé, et nous connaissons des discours de lui qui sont des modèles du genre.

Les questions historiques l'intéressaient particulièrement et il avait publié une très intéressante étude sur le voyage du roi Louis XI au Mont-Saint-Michel et en Normandie, d'après des documents inédits.

Durant ces dernières années, il s'occupa avec un grand zèle de la question minière et des projets d'exploitation dont la réalisation apportera un regain de prospérité à certaines contrées normandes.

Que Madame Adigard et ses enfants veuillent bien recevoir l'expression de nos condoléances les plus sincères et les plus émuees.

L. R.

Revue des Livres

Le Comité de rédaction du Bulletin des Amis du Mont-Saint-Michel m'a confié la tâche de rendre compte, chaque trimestre, des livres qu'on voudra bien envoyer au siège social ou à mon adresse personnelle, 42, avenue Bozquet, Paris. J'en suis très flatté et je m'efforcerai de justifier sa confiance.

Cette bibliographie sera consacrée non seulement aux volumes traitant du Mont-Saint-Michel ou s'y rapportant, mais encore à tout ouvrage, quel qu'il soit, dont l'auteur est membre de notre Association.

PAUL GOUT. — *Viollet-le-Duc, sa Vie, son œuvre, sa doctrine.* — Edouard CHAMPION, éditeur, 5, quai Malagaais, Paris.

Nous n'avons point la prétention de révéler M. Paul Gout aux lecteurs de ce bulletin. Aucun d'eux n'ignore avec quelle vaillance il bataille pour la grande cause qui nous est chère. Lui et M. Henri Voisin, notre très aimé secrétaire général, sont les bons chevaliers de la première heure.

Toutefois, il nous est infiniment agréable, à l'occasion d'un livre récemment paru, dont nous parlerons tout à l'heure, de pénétrer un peu la personnalité de notre vice-président délégué. Nous avons bien le droit, me paraît-il — sa modestie dut-elle en souffrir — d'exprimer hautement l'excellente opinion que nous professons pour l'homme éminent qui dirige notre Association.

Au surplus, notre intention n'est pas de faire une biographie, ni de remonter jusqu'à la jeunesse de celui qui est actuellement l'architecte en chef du Mont-Saint-Michel. Il y aurait pourtant de pittoresques souvenirs à rappeler de son séjour à l'École des Beaux-Arts, des jours sombres du siège de Paris, alors qu'il s'était engagé, à dix-huit ans, de ses voyages à travers la France et l'Italie, qu'il visita, le crayon à la main, étudiant avec piété les monuments du Moyen-Age et de la Renaissance.

C'est ainsi qu'on travaille bien, sous le plein ciel, devant des murs parfois plus éloquents que des discours. L'influence mystérieuse de la nature s'associe en nous à la passion de l'art et y prolonge l'âme de nos pères. C'est de la sorte qu'on acquiert la maîtrise. M. Paul Gout en est un vivant exemple.

Depuis lors, épris d'idéal et désintéressé, il n'a pas cessé de travailler — pour nous. Car les architectes des monuments historiques sacrifient les profits de la clientèle à l'amour du beau — sans plus. Grâce à leur étude patiente du passé, ils relèvent et perpétuent, pour l'allégresse de nos yeux et l'épanouissement de nos rêves, les splendides constructions dues au génie des aïeux.

Et à ce propos, on rit, en vérité, on rit à gorge déployée quand on entend certains niais grotesques déclarer que l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel est une entreprise commerciale et que M. Paul Gout l'a organisée dans un esprit de lucre. D'ailleurs on peut résumer dans une phrase en quelle estime le tiennent ceux qui sont le plus à même de le juger : Il est l'architecte en chef de Notre-Dame de Paris, de la Cathédrale de Reims, du Mont-Saint-Michel, les trois plus beaux fleurons, si l'on peut ainsi parler, de la couronne d'un architecte de France.

En ma qualité de Breton, je lui ai une reconnaissance toute particulière, car je sais qu'il a exécuté les restaurations des églises de Saint-Pol-de-Léon, de Saint-Thégonnec, du Folgoët, de Saint-Gildas de Rhuys, de Locronan, de Penmarc'h, etc., etc. De ses doigts déliés, il a retissé la dentelle de pierre de nos clochers à jour, et on lui doit encore la remise en état de la maison de la Duchesse Anne, à Morlaix, des châteaux de Vitré et de Fougères.

Président de l'Union syndicale des Architectes Français, sociétaire-fondateur de la section d'architecture à la Société Nationale des Beaux-Arts, titulaire de plusieurs médailles au Salon et aux Expositions Universelles, M. Paul Gout ne s'est pas contenté de l'investiture officielle. Il a obtenu les suffrages de ses pairs.

S'il est un ordonnateur attentif de colonnes, d'encorbellements et d'arcades, il est aussi un assembleur de phrases parfaitement harmonieuses, un écrivain de bonne marque, de sorte qu'il n'a pas seulement les idées spéciales de son art, mais il possède en outre le don de les propager et de les défendre par l'écriture.

Après avoir publié, entre autres ouvrages : *La Conservation et la Restauration des Monuments historiques, L'Art Centenal, L'Architecture au XX^e siècle et l'Art nouveau, L'Histoire et l'Architecture française du Mont-Saint-Michel*, il a résumé le fruit de ses études sur la Merveille de l'Occident dans deux gros volumes intitulés *Le Mont-Saint-Michel*, au sujet desquels le *Journal des Savants* s'exprimait comme il suit :

« M. Paul Gout n'est pas seulement un homme de savoir, c'est aussi un homme passionné, un admirateur infatigable dont l'habitude n'a pas émoussé l'enthousiasme. Son livre demeure un livre capital. Il est peu de monuments qui aient été étudiés avec autant de conscience. M. Gout a renouvelé sur plusieurs points un sujet que l'on croyait parfaitement connu. Ni le livre ni son auteur ne pourront être oubliés. »

A ces éloges de la presse savante est venue s'ajouter la sanction des récompenses académiques. L'ouvrage sur le *Mont-Saint-Michel* obtenait, en 1911, le prix extraordinaire Bordin de l'Académie des inscriptions et belles lettres, et en 1912, le prix Charles Blanc de l'Académie française.

Aujourd'hui M. Paul Gout nous donne une autre œuvre également considérable : *Viollet le Duc*. C'est un volume très luxueux, édité par le bon éditeur Edouard Champion. De magnifiques gravures ornent l'ouvrage, imprimé en caractères noirs et solides.

C'est l'éloge pieux du maître par le disciple devenu maître à son tour, c'est le mausolée élevé avec tendresse à la mémoire d'un homme de génie par l'élève d'autrefois qui lui a voué un véritable culte,

qui lui garde par-delà la mort une profonde vénération — La grande idée qui domine tout le livre, c'est celle émanant de ces lignes de Victor-Hugo, que l'auteur a inscrites à la première page, en épigraphe : « Quel que soit l'avenir de l'architecture, de quelque façon que nos jeunes architectes résolvent un jour la question de leur art, en attendant les monuments nouveaux, conservons les monuments anciens. Inspirons, s'il est possible, à la nation l'amour de l'architecture nationale. »

A la bonne heure ! Voilà qui m'enchant, moi qui suis un profane, et ce n'est pas l'art nouveau de ces temps-ci qui me fera changer d'opinion.

Un ouvrage aussi important que celui de M. Gout ne peut s'analyser en deux ou trois pages, tout au plus, pouvons-nous indiquer très sommairement quelles ont été ses intentions. Il les a brillamment remplies, dans une prose excellente que lui envieraient beaucoup d'écrivains, dont quelques-uns seraient incapables de bâtir leurs livres comme ce bâtisseur de maisons.

Donc Viollet-le-Duc, c'est dans notre esprit, l'évocation des cathédrales somptueuses et fleuries, des châteaux-forts aihouettant sur les nuages leurs donjons audacieux, c'est le puissant cerveau qui, de sa science des architectures de l'Antiquité, du Moyen-Age et de la Renaissance, a tiré tout un corps de doctrine inattaquable, qu'il suffirait d'examiner sans parti pris pour en reconnaître le parfait équilibre.

Mais ces temps ne sont pas encore révolus. Viollet-le-Duc eut des ennemis terribles, des détracteurs acharnés. Ils n'ont pas désarmé. C'est pour cela que l'œuvre dont nous parlons vient à point et qu'elle aidera puissamment à augmenter encore la très pure renommée de celui qui fut un grand écrivain et un grand architecte — deux titres qu'il faut inscrire en lettres d'or sur sa pierre funéraire.

M. Gout le suit pas à pas. Tour à tour, il nous le dépeint à l'époque enthousiaste de l'adolescence, près de ses parents d'abord, puis courant les routes, comme nous le montre un intéressant croquis de lui-même sur une de ses lettres envoyée de Narbonne en 1842. Il nous initie à ses efforts, à ses espérances, il l'accompagne au début de sa carrière, à Rome, où il exécute ses magnifiques dessins des Loges de Raphaël, au Vatican. Nous revivons son existence si noble, si remplie, si dédaigneuse de la vaine gloire, jusqu'au jour où il meurt à Lausanne, le 15 septembre 1879.

La seconde partie est consacrée à l'œuvre de Viollet-le-Duc, aux productions de l'écrivain, de l'historien, de l'archéologue, de l'architecte. Nous y apprenons à connaître l'ingénieur militaire, le géologue, le penseur, le patriote, l'homme public — toutes les fées avaient entouré son berceau !

Dans la troisième partie, M. Paul Gout nous enseigne la doctrine du maître, avec une compétence que nul ne peut avoir plus que lui et il nous met au courant de la lutte que l'illustre et hardi novateur dut soutenir contre l'Académie des Beaux-Arts, lutte retentissante en son époque.

Tel est esquissé rapidement cet ouvrage très remarquable qui fait le plus grand honneur à son auteur, après tant d'autres d'où son nom a retiré une grande et légitime notoriété. M. Paul Gout n'est pas seulement le prestigieux restaurateur du Mont, titre dont se contenteraient pourtant la plupart d'entre nous, mais il en a beaucoup d'autres à notre estime, à nos félicitations — et ce livre lui en crée un de plus.

ETIENNE DUPONT. — *Les Prisons du Mont-Saint-Michel*, d'après des documents originaux inédits. — PERRIN et Cie, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

Le Mont-Saint-Michel inconnu, d'après des documents inédits (même éditeur). — *Montgomery*, épisode de l'histoire du Mont-Saint-Michel (Alfred MAME et Fils, éditeurs, Tours). — *Le Légendaire du Mont-Saint-Michel* (Robert DUVAL, libraire-éditeur, 74, rue de Seine, Paris). — *Tombelaine*, une citadelle anglaise et ses bastilles en France, pendant la guerre de Cent Ans (Louis JOUAN, éditeur, Caen).

M. Etienne Dupont est à notre époque le premier chroniqueur du Mont-Saint-Michel. — Comme la Révolution pour M. G. Lenôtre et l'Empereur pour M. Frédéric Masson, il est l'objet de son culte presque exclusif et on le comprend d'autant mieux qu'il s'est élevé par ses mérites jusqu'à la dignité de grand prêtre.

Il avait d'ailleurs d'excellentes raisons pour se vouer corps et âme au monument de rêve et de foi qui, là-bas, sur l'horizon marin, dresse sa splendeur séculaire. Tout petit, à l'âge où les yeux s'ouvrent, il l'a contemplé chaque jour. Studieux par nature, il eut à portée de la main les manuscrits précieux de la bibliothèque d'Avranches qui proviennent du chartrier du Mont ; enfin, pour arrêter sa science du rayonnement qu'il faut, quand on traite d'un pareil sujet, il est poète... Je me souviens d'avoir lu des vers de lui d'un rythme très sûr et d'une heureuse inspiration. Il obtint fréquemment des couronnes, et j'espère bien qu'un jour, en flânant sur les remparts de Saint-Malo, il arrêtera encore au passage quelque muse errante sous la forme d'une mouette blanche. Ce serait dommage que Dom Huynes ou Dom Estienne Jobart aient pour jamais banni Apollon de sa pensée.

L'œuvre de M. Etienne Dupont est déjà nombreuse et il nous a semblé que cette rubrique serait mal inaugurée si son nom n'avait pas figuré parmi les premiers que nous devons signaler aux lecteurs de ce bulletin. On ne peut pas être un ami du Mont-Saint-Michel, sans être un ami de M. Etienne Dupont, et quiconque veut en connaître l'histoire véridique doit avoir ses livres dans sa bibliothèque.

Dans l'avant-propos de *Mont-Saint-Michel inconnu*, il a écrit : « Ce ne sont que de simples études réunies par un seul lien, l'amour que leur auteur professe pour le Mont-Saint-Michel, et je dirais volontiers, comme le poète Théodore de Banville, pour ses ballades : Elles furent faites pour rien, pour le plaisir ! » Oui, sans doute pour notre plaisir, pour notre très grand plaisir, mais pas pour rien, certes, car elles apportent la lumière sur bien des physiologies ignorées et c'est une lumière vive, dorée, dans laquelle il est plaisant de baigner son front. Dans ces études, il passe en revue les manuscrits, chartes et papiers, les hospitalisations, les pèlerinages, les miracles, les anciennes hostelleries... On y entend les cloches de l'Abbaye, la vieille citadelle y ressuscite, avec ses prisonniers, ses cachots, ses espions, ses traitres ; on apprend comment on y battait monnaie, comment on y exploitait les salines ; Les mauvais moines y sont mis au pilori. M. Etienne Dupont nous renseigne sur les biens que possédait l'Abbaye en Angleterre et deux figures surtout jaillissent de ces chapitres, deux figures fortement burinées, celle de Robert Jolivet, l'abbé félon, et celle de Tiphaine Ragueneil, femme de Duguesclin, la chimérique astrologue.

Tout cela est d'un relief saisissant ; j'aime l'histoire ainsi comprise, à la manière d'un spectacle, avec des décors et de la mise en scène.

Les Prisons du Mont-Saint-Michel ont le même mérite de vérité vécue. Certes, la documentation en est minutieuse, et si M. Etienne Dupont fût venu au monde quelques siècles plus tôt, et si la vocation religieuse l'eût possédée, sans nul doute, c'est la robe d'un bénédictin qu'il aurait revêtue. C'est un bénédictin, mais c'est aussi un conteur, qui sait doser avec mesure l'imaginaire et le réel, et je ne sais rien de plus attrayant que cette étude du Mont, bastille et maison de force, où furent enfermés — peut-être ? — Noël Beda et La Balue, mais où languirent certainement Avedick, patriarche des Arméniens, Victor de la Cassagne dit Dubourg et M. de Richebourg et le chevalier d'Elivemont, puis toutes les victimes de la Révolution, puis ses apôtres, comme Le Carpentier, puis dans des temps plus rapprochés de nous, Martin Bernard, Blanqui et Barbès.

Peut-être dans *Le Légendaire du Mont-Saint-Michel*, M. Etienne Dupont s'est-il laissé aller davantage à ses facultés d'invention. Il le fallait bien et ce n'est pas moi qui le lui reprocherai. Il a fait revivre les héros de traditions lointaines, de contes populaires. Ce n'est pas la partie la moins savoureuse de son œuvre. Lisez : *Le Loup Converti*, *La vision de l'Evêque Norgod*, *la Clameur des Moines*, *la Feuille de terre* et vous serez charmé. Rien n'est frais, rien ne repose l'esprit comme ces histoires de rêve, plus proches de la vérité qu'on ne le pense. C'est peut-être la légende qui est vraie et l'histoire qui est fautive.

On est surpris, cependant, du nombre relativement restreint des fables envolées de l'antique rocher. « Les gens du Moyen-Age, se demande M. Etienne Dupont, auraient-ils considéré comme un sacrilège de mêler le nom d'un sanctuaire vénéré à des récits fantastiques ? » Je ne sais, mais, s'ils sont peu nombreux, ceux qu'il nous rapporte avec tant de charme sont dignes d'exciter votre curiosité.

Vous lirez aussi « *Montgomery* », que nous présente la maison Mame dans un volume joliment édité, avec d'intéressantes illustrations de René Laloue. Certainement vous n'aimerez pas ce vilain seigneur qui passa sa vie à assiéger et à molester les défenseurs du Mont. Nous aussi nous sommes des défenseurs du Mont, mais nos luttes, pour vives qu'elles soient, sont moins tragiques. Nous bataillons contre l'ingénieur, ce parangon de l'utilitarisme aux dépens de la beauté, contre l'exploiteur qu'il faut chasser du temple et contre M. Le Bureau, qui, s'il n'est pas bardé de fer comme Montgomery, est cuirasse de routine et d'indolence.

Mais je reviens au terrible Huguenot... Coups de dagues, tueries, pendaison, marches dans le brouillard, escalades, surprises, trahisons, il y a dans cette histoire vraie une suite de péripéties dramatiques infiniment pittoresques et émouvantes. Je ne veux pas déflorer le sujet de l'histoire. Vous en aurez mieux la primeur en la lisant — mais ce que je constate c'est que M. Etienne Dupont, sur ce fait historique, a écrit un roman très captivant, d'un intérêt soutenu, sans qu'il y soit un seul instant question d'amour : voilà un tour de force ou je ne m'y connais point.

Je vous signale encore, de ce grand travailleur, une brochure du plus haut intérêt intitulée « *Tombelaine* », sur le rocher-frère du Mont... puisqu'on dit bien « la ville-sœur ». On y trouve un résumé précis de tout ce qu'il faut savoir sur l'îlot aujourd'hui sauvage et hanté seulement par les lapins, mais qui, naguère, fut une redoutable forteresse anglaise, et d'où, successivement, les soldats du Duc de Lancaster, du sire de Scales et de Thomas Burgh harcelèrent pendant des années les chevaliers vaillants et les doux moines du Mont au péril des Grèves.

Je ne vous ai parlé que d'une partie de l'œuvre de M. Etienne Dupont. Du moins serai-je satisfait, si j'ai réussi à vous donner l'envie de connaître mieux encore notre historiographe Montois, qui, si répandu qu'il soit, est encore au-dessous de la renommée qu'il mérite.

LOUIS FOISIL. — *La Légende du Mont-Saint-Michel* (Poésies). Edition de la Revue des Poètes. Librairie Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris.

M. Louis Foisil est un poète délicat. Nous le savons tout particulièrement puisqu'il a obtenu le premier oeillet d'or à notre récent concours. Il a reçu le don sacré, il est normand et parce que son enfance s'est écoulée, comme celle de M. Etienne Dupont, sur les collines verdoyantes de l'Avranchin, d'où l'on voit par-delà les grèves d'argent se dresser le Mont, noble et glorieux, c'est vers lui que s'en est allée son inspiration, c'est lui qu'il a chanté en beaux vers.

C'est sa légende aussi qu'il a contée, ce sont toutes les histoires merveilleuses qui fleurissent ses vieilles pierres et que le vent murmure autour des verrières de la basilique. Il a fait revivre le passé dans des strophes harmonieuses et Saint-Michel, dont la cuirasse étincelle au soleil, s'avance dans ses rythmes, le glaive levé contre les méchants.

Il y aurait beaucoup de pièces à citer dans ce volume ému et vigoureux à la fois : *Le Remplaçant*, *Le Chef de Saint-Aubert*, *La Croix des Grèves*, *le Baptême des Montgommerys...* Nous regrettons de ne pouvoir le faire, la place nous étant mesurée. Mais ceux qui voudront lire M. Foisil, et ils seront nombreux, j'en suis sûr, s'apercevront mieux que par des extraits, de tout l'éclat de son talent, du sens descriptif très aigu, très évocateur qui de son cerveau passe au bout de sa plume et se manifeste dans une langue claire, musicale, française, la langue qu'il faut pour enchâsser notre joyau national.

Voici, afin que vous ayez envie de connaître la suite, le sonnet liminaire :

Le vieux Mont chevalier n'a pas mis bas l'armure,
Ni souffert que la pioche ébréçât ses créneaux :
Seule la vague encor rouge et mord les anneaux
Du collier de granit en lequel il s'emmure.

Et pourtant, nul danger désormais qu'il endure
Le feu de la bombe ou des courts fauconneaux
Puisque soldats anglais et reîtres huguenots
Aux sables de la grève ont trouvé sépulture.

Mais tous les moines saints, mais tous les guerriers forts
Ces héros, ignorés ou fameux, qui sont morts
Donnant pour lui leur sang aux assauts de naguère,

Mais le Passé, mais la Gloire... voilà tous ceux
Sur qui veille toujours le formidable treux
Raidi comme autrefois dans son harnais de guerre.

Depuis Guillaume de Saint-Pair qui chanta le Mont-Saint-Michel au douzième siècle, les poètes ont été souvent inspirés par la prodigieuse Abbaye. Quelques-uns ne l'ont pas été heureusement, comme ce Mathieu d'Epinal, qui, enfermé en même temps que Barbès, recevait l'inspiration dans sa cellule pour tromper les ennuis de la

captivité. Elle lui chuchotait à l'oreille de bien mauvais vers, si j'en juge par ceux-ci :

C'est ici le vieux cloître assis sur un rocher
Que redoute en voguant l'aventureux nocher...

Mais, par Jupiter ! nous connaissons d'autres hymnes à la gloire du Mont ! Le roc splendide, surmonté de son architecture émouvante, a enthousiasmé d'autres poètes, en l'âme desquels brûle vraiment le feu clair, la flamme étincelante. M. Louis Foisil est de ceux-là, et si notre suffrage lui agréé, c'est de tout cœur que nous le lui donnons.

EUGÈNE LE MOUËL.

Conférence

Le 11 décembre dernier, dans la salle des fêtes de la mairie du 5^e arrondissement de Paris, une conférence fut faite par notre collègue, M. Louis Barbier, architecte et membre de la Société française d'Archéologie. Le conférencier y parla devant plus de 400 auditeurs appartenant en majorité à l'Association amicale des Anciens élèves de l'École Turgot (organisatrice) et à la Société « Art et Science ».

Après avoir exposé d'abord que le caractère artistique indéniable du monument tenait à sa liaison intime avec le rocher (celui-ci semblant le soubassement logique de celui-là), il est passé à l'histoire du Mont.

La forêt de Scissy et les légendes de Saint-Aubert et du petit Bain, puis l'Abbaye carolingienne furent d'abord exposées.

Le développement de l'Abbaye à l'époque romane et son épanouissement au XIII^e siècle par la construction de la Merveille, firent à faire admirer la beauté de l'œuvre, laquelle enthousiasma hautement l'auditoire.

Les malheurs du Mont, de la guerre de Cent ans aux prisons, en passant par la congrégation de Saint-Maur et la Révolution, terminèrent l'exposé historique.

L'ordre législatif imposait au conférencier de terminer par la question du colmatage. Il exposa l'état actuel de la question des digues et n'eut pas de noter les érosions de la Sègne sur le littoral nord, du fait de la digue submersible.

L'Association amicale des anciens élèves de l'école Turgot, qui compte de nombreux « Amis » parmi ses membres, a manifesté — à la suite de cette conférence — le désir de faire une visite détaillée de l'Abbaye, en organisant une excursion au Mont. Nous lui promettons notre concours le plus complet si elle met son projet à exécution, certains que nous sommes que la Merveille de l'Ouest laissera à ses membres le plus impérissable souvenir de la magnificence de ce Miracle de l'Art Français.

Une très nombreuse suite de clichés de notre collection illustre la parole du conférencier.

H. V.

Avis divers

Clichés pour projections. — L'Association tient à la disposition des conférenciers une collection de vues du Mont-Saint-Michel, dont la liste et les conditions de prêt sont envoyées sur demande faite au Secrétariat Général.

Clichés pour projections en couleurs. — Une très-complète collection de clichés autochromes a été prise au Mont-Saint-Michel au courant de la belle saison dernière, par M. Eugène Gossin.

Une partie de cette collection a paru pour la première fois sur l'écran, au cours de la soirée artistique du 13 décembre, à la Salle Berlioz ; ces vues, dont la vigueur et la fidélité du coloris donnent l'illusion complète de la nature, ont émerveillé les assistants.

Elles pourront être mises à la disposition des conférenciers, mais, à cause des grandes précautions qui doivent être prises pour ce genre de projections, il est nécessaire de s'adresser directement à M. Gossin, 12, rue Godot de Mauroy, Paris.

Photographies. — Les cinq vues du Mont-Saint-Michel prises en aéroplane par M. Jean Voisin, secrétaire du Comité de direction, viennent d'obtenir au Salon de l'Aéronautique, une médaille d'argent de la Société française de photographie.

Plusieurs de nos sociétaires nous ont demandé des épreuves de ces clichés, nous les leur ferons parvenir très prochainement.

Sur la commande d'épreuves que nous avons faites, il nous reste encore quelques exemplaires dont nous pouvons disposer, ces exemplaires du format de 15x21, sont du prix de cinq francs l'un ; ils doivent être demandés au secrétariat de l'Association.



La Chapelle Saint-Aubert à l'heure du jour.

Gravures. — Les Sociétaires et Associés qui ne seraient pas encore en possession de l'Eau-forte de 1913, doivent la réclamer au bureau de l'Association, en joignant la somme de 0 fr. 40 pour frais d'envoi, ou la retirer chez le secrétaire-correspondant de leur localité.

La gravure de 1914, actuellement en voie d'exécution, sera remise au cours de l'année. Le prochain bulletin en donnera la reproduction.

Les Œillets d'or, d'argent et de bronze sont à la disposition des lauréats du concours de Poésie et du concours de Photographie.

Ils doivent être retirés au secrétariat de l'Association, 167, rue Montmartre.

Conférenciers. — Nous tenons à informer les sociétés savantes, d'histoire de l'art, d'art appliqué, d'instruction collective, d'excursion, d'archéologie, les commissions de fêtes, que, parmi les membres de l'Association, nous comptons de nombreux conférenciers qui se tiennent à leur disposition.

Nous disposons d'ailleurs d'une très jolie collection de clichés tant en noir qu'autochromes, susceptibles d'accompagner les conférences.

Ecrire au Secrétaire général pour convenir du jour et des conditions. Faire connaître en même temps la nature des appareils de projection dont on pourra disposer.

Concours de Photographie. — En raison du succès obtenu par notre concours de photographie en 1913, il a été convenu de convier à nouveau cette année les amateurs photographes à participer au concours de 1914.

Les conditions du concours seront insérées dans le prochain bulletin.

Paiement de la cotisation de 1914. — Nous rappelons les dispositions du règlement administratif relatives au paiement de la cotisation.

Tout membre est tenu de verser ou d'adresser sa cotisation soit au secrétaire correspondant de sa localité, soit au trésorier de l'Association (167, rue Montmartre, à Paris), avant le 1^{er} Mars, dernier délai de rigueur.

A tous ceux qui n'auront pas versé à cette date il sera présenté par la poste une quittance augmentée des frais d'encaissement.

Les Montois à Paris

A l'occasion de notre Assemblée Générale, une vingtaine de membres de l'Association habitant Pontorson et le Mont-Saint-Michel, avaient demandé à M. Georges Girard, secrétaire à Pontorson, d'organiser un départ pour Paris.

Grâce à l'amabilité de l'administration des chemins de fer de l'Etat, qui avaient accordé la réduction de 66 0/0 et toutes facilités d'employer les rapides et express les plus commodes, le voyage de nos amis s'est effectué dans d'excellentes conditions, et nous avons été heureux de les recevoir à notre siège social le 13 décembre dernier.

Nous voudrions les voir plus nombreux encore à nos assemblées futures, car la présence de nos sociétaires et associés de la région du Mont-Saint-Michel à ces réunions, est un des meilleurs gages de la vitalité de notre Association et de l'intérêt que provoque son bon fonctionnement parmi les populations voisines de la Merveille.

Les Marées dans la baie

Heures d'arrivée de la mer au Mont-Saint-Michel les jours des plus hautes marées de l'année.

DATES	Matin	Soir	Hau- teurs	DATES	Matin	Soir	Hau- teurs
Janvier... 15	6 34		121	Juillet... 8		5 12	116
"... 28	5 55		116	"... 27		7 26	117
Février... 13	6 17		128	Août... 8		5 38	117
"... 27	5 59		117	"... 25		6 55	126
Mars... 14	5 54		131	Septembre 6		5 43	118
"... 28	5 28		116	"... 19		4 10	124
Avril... 11	4 46		130	Octobre... 5		5 10	117
"... 26	4 57		113	"... 20		5 01	130
Mai... 10	4 20		124	Novembre 4	4 56		115
"... 26		5 22	111	"... 19	4 16		126
Juin... 9		5 18	117	Décembre 4	5 10		113
"... 26		6 27	112	"... 18	4 56		121

Dans le golfe de Saint-Malo, et plus particulièrement dans la baie du Mont-Saint-Michel, la hauteur exceptionnelle des marées apporte dans le lit des rivières qui traversent la baie, une épaisseur moyenne de 8 à 10 mètres d'eau.

Aux marées les plus basses, la mer s'éloigne du Mont de 16 kilomètres ; aux marées les plus hautes, elle couvre toute la baie jusqu'aux digues côtières qui protègent les villages de La Rive, Montitier, Courtils. Elle s'enfonce dans l'intérieur de deux rivières : la Sée et la Selune, et marque son flot sur le sable au bas de la ville d'Avranches, distante de 12 kilomètres du Mont ; elle dépasse le pont de Pontaubault (12 kilomètres), et refoule les eaux de la Sélune de quelques kilomètres encore vers Ducey.

Dans le Couesnon, pénétrant dès le Mont dans le lit de cette rivière bordée de deux cordons de pierre, elle forme, aux marées d'équinoxe, un mascaret qui parcourt environ 60 mètres à la minute, et vient se briser sur le pont de Pontorson.

Notre Secrétaire Général a pu prendre, à la dernière marée de septembre, un cliché du mascaret, que nous donnons à la première page du présent bulletin. Un croquis du même auteur montre la porte de l'Avancée au Mont-Saint-Michel, à l'heure de la marée haute.



L'Avancée aux jours des fortes marées.

LISTE D'ADMISSION (suite) (1)

Sociétaires

MM.

IBONNET, 10, r. Cavallotti.
BAINS-LICENCIUM (Mme), r. du Calvaire,
Vire.
CACHOLE (Henri), armateur, 1, r. d'Asfeld,
St-Malo.
FOCCART (Mme), château du Tertre, près
Ambrières (Mayenne).
PASQUIER (Léon), 7, boul. Raspail.

Associés

MM.

VIGNON, 2, r. d'Asfeld.
COLLON, chanoine, St-Amand-Sivres (D.-S.).
ANGUY (Mme), r. Emile-Zola, Tours.
CAUVILLER (Edouard), 13, r. Bernoulli.
TIMOTÉ, 12, r. Castiglione.
GARDIN (l'Abbé), 15, r. Grossardière, Le-
val.
THOMAS (Léon), 58, r. Richer.
PERRIN, 11, r. d'Abbeville.
MORINAC (le comte de), 37, r. Boisbrière.
MORINAC (Mme la Comtesse de), 37, r. Boisbrière.
LONCEUX, prof. au Collège de Normandie,
par Clères (S.-Inf.).
MAUCOIN, 57, r. du Renard.
CHASSE, 5, r. de la Terrasse.
TRICARD (Albert), coiffeur, La Ferté-Macé
(Orne).
PIRELLA, avocat, 113, r. du Bol-Vida,
Rio-de-Janeiro (Brésil).
ROY (Henri), r. de Barbérieux, Cognac
(Charente).
FOURNAIS (Aug. B.), Indust., Torcy (S.-et-
M. Gère) (D^e), Tourlaville (Manche).
FRÉMY (Paul), 83, r. du Président-Loubet,
Charbourg.
SOMVILLE (René), 22, r. Renoir, Liège (Bel-
gique).
ALLIER (D^e), r. Neuve du Marché, Châteaun-
roux (I.-et-L.).
KNEER (Miss), Station Rd. St-Ives (Angl.).
KNEER, Station Rd. St-Ives (Angl.).
DIXON (Mme), St-Ives Kossie road, North
Ipswich (Angl.).
FRANCOIS, bâtonnier de l'Ordre des avo-
cés, 3, r. Palais Gallien, Bordeaux.
VARE (Gustave), 15, r. Bollée, Le Mans.
GOUVERNAIS (D^e), Oulaville (Loiret).
CHRISTEN (Mme), 30, r. Sainte-Anne.
JEAN, officier de paix, r. Dupuytren.
ROBERT DE LOUIS, Bel Enton, La Garnache
(Vendée).
FERREOLLE (le D^e Paul), 10, boul. Beaumar-
chais.
TRICARD, avoué honoraire, 10, r. de la
Terrasse.
GOUVERNAIS (René), notaire, 31, r. de Sô-
sons, Château-Thierry.
DEULAND (Mme), 15, boul. National, Clichy-
la-Garenne (Seine).
DEULAND (André), 15, boul. National, Clichy-
la-Garenne (Seine).
LEBLANC (Raoul), avocat, 313, r. de Vaugi-
nard.

PILLET (Mme), 5, q. aux Fleurs.
ROCHER, archit., 121 bis, r. Lafayette.
GOUZIN (l'Abbé), 10, r. Martel, Compiègne.
CHARRÉ, 9, r. Constantine, St-Servan.
NORME WORMS (Mme), 10, av. Roche.
SÉDUC, officier au 1^{er} Hussards, Verdun.
VINCIGUÈRE (Eugène), 111, boul. St-Germain.
CASTILLON, 11, r. Richelieu.
BOGUES (Edouard), 20, r. du Tribunal,
Fougères.
RECHU (Théodore), r. de la Gare, Dougou-
s-Mer.
PROMET DE BOUILLÉ, r. St-Denis, Nogent-
le-Rotrou.
LACROIX (l'Abbé J.-L.), Marmande.
LEYS (Mlle), 5, r. du Mont-Thabor.
OSYVALD, 70, boul. de Versailles, Suresne
(Seine).
MÉRISSEY, r. de la Grisaie, Sorbonne (Seine).
REYNAUD, 17, r. Mercet, Chamblay.
BOULE VAYRAN, 11, Pearson street, Chica-
go (U. S. A.).
FRANK, 9, Beech Terrace, Hanley (England).
TAYLOR (Miss), Worcester Manchester Glen
Esport (Angl.).
MAYFALL (Miss A. L.), 6, Deskey L. D. Mol-
teham (England).
DREYER, industriel, Chassy (Ain).
BACON (D^e), Argentan.
GUILLET (Adolphe), étudiant, pl. Emile
Souvestre, Morlaix.
BLANCH (Louis), pâtisier, 3, r. Waldeck-
Rousseau, St-Hilaire-du-Harcouët.
NOVÉ (Victor), limonadier, 5, r. de Mor-
lain, St-Hilaire-du-Harcouët.
PERRIN (Edouard), princ. clerc de notaire,
10, r. de Bretagne, St-Hilaire-du-Harcouët.
MAYRAN (François), bottier, 11, r. Waldeck-
Rousseau, St-Hilaire-du-Harcouët.
LEMOINE (le D^e Marcel), Méridon (Calvaire).
AYOUB (Jean-Louis), r. Fontaine-des-Élus,
Illié.
PATEY, membre de l'Institut, hôtel des Mon-
naies, q. de Conti.
FRANCOIS, 38, r. de Bivoli.
HAMEL (D^e), r. du Docteur-Gilbert, Le Hi-
vier.
TRUSS (le D^e Louis), 1, r. de la Charité,
Lyon.
CATTINEX (D^e), 11, av. Van Eyck, Anvers
(Belgique).
LENGUEN (Mlle), 15, r. du Docteur-Gilbert,
Le Hivier (S.-Inf.).
CHATEL (Gustave), sous-ingén. des Travaux
de Paris, 28, av. de Laumière.
ANGUJAN (Mme), 51, boul. Raspail.
TINOCY (Mme), Plessis-le-Comte, Ris Oran-
gis (S.-et-O.).
OUVERLEAU-LAGASSE (Félix), notaire, 15, r.
des Minimes, Bruxelles.
BOSSU, 5, r. du Con-Héron.
GOUVERNAIS (René), Fies-Champenoise (Marne).
GUYER (Armand), 61, r. St-Lazare.
BARATON (Roger), peintre, chât. de Boute-
ville (Charente).
GOCHEY (Oclave), 1, r. St-Laurent.
BLOUET (Fernand), publiciste, 13, boul.
Henri IV.

(1) La présente liste de nos Sociétaires, inscrite depuis la publication du dernier Bulletin, fait suite à la liste précédente. Puis nous continuons celle de nos Associés dont les noms suivent eux-mêmes suivis de ceux de nos adhérents.

Bouyer, 51, av. de Paris, Villejuif (Seine).
 MERVIN, 3, cité Trévise.
 ERYK, économiste de l'École nationale, St-Maurice (Seine).
 GOUDREAU (Bernard de), 36, boul. Armand, Angers.
 VIENE (de), pl. Vintimille.
 VIENE (Mme Albert de), Gournay-Marnes (S.-et-O.).
 MAJOU (Louis), Grimbou (Calvados).
 HENRIQUE (Henri), r. Choquet-Bervach, Reims.
 LACHAT (D^r), Bielle (L.-Inf.).
 CHAMÉ, pharm., r. de Briord, Nantes.
 JOUHAN (Bis), boul. Lefassur, Nantes.
 LECHE, 191, r. de Rennes, Nantes.
 GERARD-BOUVER (Pierre), St-Bilaire-St-Florent (M.-et-L.).
 BOUTIER (Yves), Nort-a-Erdre (L.-Inf.).
 FABRICE (Jean), propr., Tarbes (H.-Pyr.).
 BÉRY (Georges), hortic., r. du Marché, Dieux (Calvados).
 LESOUCHEUX (le D^r Joseph), 11, r. Joseph-Gilouin, Dieux (Calvados).
 LEONARD (Lucien), recev. des cont. ind., 18, r. de Livarot, Orléans (Calvados).
 LAMANDIER (Charles), juge de paix, r. de Lisieux, Livarot (Calvados).
 THOMAS-LACHOUX (Victor), avoué, 3, r. de la Charpentière, Bernay (Eure).
 PRINCE (Fernand), avoué, 15, r. des Fontaines, Bernay.
 ARNET (Louis), député des C.-du-N., 30, r. de Bourgogne.
 JAMOUY (Emile), 11, r. de la Gare, St-Brieuc.
 SOMMER (Joseph), hôtel Plaza, New York city (U. S. A.).
 HENRIQUIN, peintre-verrier, 29, r. du Cherche-Midi.
 BERGHAU, ingén., 5, r. de Marens, Micon.
 TANNET (Mme), 12, av. Kléber.
 GOROUX, 108 régim. d'inf., Paris-Reuilly.
 THOMPSON (Miss Claud), Quincy Mass. (U. S. A.).
 BILLINGS (Miss), Canton Mass. (U. S. A.).
 MARRIEN (l'abbé), r. Ernest-Renan, Ivey les-Moulineaux (Seine).
 BENOIST-NAY (Louis), 9, r. Falguères.
 MATHY, 1, r. Villahardouin.
 BARRON (Maxime), 11, r. du Marché, Montreuil (Seine).
 CHAVINON, 10, pl. de la Bourse.
 CHAVINON (Mme), 10, pl. de la Bourse.
 COMOT, 57, av. Gambetta.
 GIGANT-ANCHAND, r. du Jura, Mulhouse (Alsace).
 ZORN (Ernest), industr., Bousières (Doubs).
 GODETTE (Mlle), 1, r. de la Prévoyance, Vincennes.
 LECHEUX, 11, av. du Boule, Neuilly-sur-Seine.
 CHATELAIN (Mlle), directrice de l'école primaire, 131, r. de Tolbiac.
 GOSS (Octave), Lodelinart, près Charleroi (Belgique).
 BÉRY (Mme), Heinsdale Illinois (U. S. A.).
 BÉRY (Mlle Louise), Heinsdale Illinois (U. S. A.).
 MACCOIS, 15 bis, r. Goessant.
 ANOY (Eugène), notaire, Rennes.
 BONNOMME (Mme), 111, route de Goutances, Grandville.
 PÉVARDON (le Comte de), 10, av. Charles-Floquet.
 PÉVARD, 2, q. des Jacobins, Castres (Tarn).

BLANCH (Eugène), Epinal (Vosges).
 ALEXANDRE, 12, av. Malakoff.
 HERRIOT (Léon), 217 fg. St-Honoré.
 RÉGLEY, 175, fg. Poissonnière.
 PRAYSS (François), 11, boul. du Temple.
 GOUSSIN-SICOM (Albert), président de l'Association Normande, 33, r. Voltaire-Lille.
 TRAVILLE (Adrien), Châtelleraut (Vienne).
 BRUYER, 34, r. de Châteaudun.
 SAZOU (Mme Adélaïde), 23, Jaffard, St-Montclair, New Jersey (U. S. A.).
 LAUREN, avoué, 20, av. des Deux-Stations, La Varenne-St-Hilaire (Seine).
 BEAUX, Ecully (Rhône).
 BELLON (Mme Paul), Ecully (Rhône).
 DANSE (Jacques), Gif (S.-et-O.).
 DURAU, instituteur, 11, av. Carnot, Aroué (Seine).
 WEL (Mme Léon), 16, r. de Bourgogne.
 JACQUELIN (D^r), Verden (L.-et-L.).
 THOMAS, avoué, 5, r. de Troqueville.
 GUMARTIN (Benoît), avoué, r. St-Pasien, Amiens (Somme).
 FERRIER (Georges), avoué, Pontoise (S.-et-O.).
 AVERG (l'abbé Francis), Balais (L.-et-V.).
 BUCANT, boul., 6, r. Victor-Guichard, Sena (Yonne).
 HOLLIER, 25, r. de Mirameau.
 BERTIN (Maurice), industriel, 56, r. Des-d'Arne, Nantes.
 THILLER (Mlle), pl. de la Chapelle, Nantes.
 LECHE, 155, r. Michel-Ange.
 CHARLASSON (Mme Henriette), femme de lettres, 11, r. Ernest-Renan.
 DUCHEMIN (Marcel), 7, r. de l'Albou.
 VERRA, 21, r. de Seine.
 DEKAT (Ferdinand), 11, r. Oberkampf.
 SEINE (Henri), licencié en droit, Chénove (L.-d'Or).
 LAUREN (M. et Mme de), 15, b. du Temple.
 GREVILLEAN (Léon), 8, av. Berthelot, Lyon.
 MÉRIAN (Jules), 11, r. St-Trémolère, Cholet (M.-et-L.).
 SASSI, 8, av. Gallée, Bruxelles.
 COEN (de), 38, r. de Turin, Bruxelles.
 ROZE, archit., 1, r. Dupuytren.
 DORVAL, éditeur, 155, boul. Péreire.
 BRUYER (Paul), bois, 33, fg. Montmartre.
 POTIER (Maurice), 65, r. de Croisne, Rouen.
 GONNAT (le vicomte de), chât. de Rebais, p. Rugles (Eure).
 VAUCOUX, ingén., 11, r. de la Comète, Anières (Seine).
 LAUREN (le vicomte de), 16, r. Dupont-des-Loges.
 VIGIER (Mme la gén.), 21, r. de Grenelle.
 PAUL (Auguste), 12, boul. Emile-Augier, Lyon.
 SEZARON, 16, boul. de Clichy.
 BLACKAU, archit., 20, Beacon street, Boston (E. U.).
 SNOW (Victor), chef de dépôt gare du Sud, Draguignan (Var).
 PONSANT (Eugène-Henri), 11 bis, r. de la Jonquière.
 GARDIER (Camille), 7, r. Concorde, St-Diz (Vosges).
 CHATELAIN, 28, boul. Richard-Lenoir.
 LEBLANC (Georges), 19, r. Ampère.
 GUYOT-LEROUX, 2-préf., St-Calais (Sarthe).
 GILBERT, pharm., 7, av. Watteau, Nogent-sur-Marnes (Seine).
 BÉRY (Albert), 8, r. de la chausée l'Anlin.
 OLLIER (le vicomte de), 48, r. Hamelin.

MARCOU, 28, q. d'Orléans.
 SERRON, Haut-Mont, Dinan (C.-du-N.).
 QUASSIN (Mathieu), 9, r. Dautancourt.
 DURANT-FASCET, avoué à la Cour d'appel, 16, r. de Montcau.
 DUBLANC (Henri) indust., r. de Cronstadt, Tarbes (H.-Pyr.).
 LANGE, 10, r. Gay-Lussac.
 FOUILLON (Mme), fourreur, boul. Rochebonne, Parame (L.-et-V.).
 DENOU (Charles), 17, r. St-Jean, Péronne.
 GONAT, 3, av. Sylvestre-de-Sacy.
 LEROY, r. de l'Union, Liancourt-Bantigny (Oise).
 VERT, 11, r. de Paris, Clermont (Oise).
 BERNARD, 20, boul. du Roy, Versailles.
 GONNAT, 4, r. Aubriet, Vancresson (S.-et-O.).
 MIRAUD (Jean), agric., Le Plessis-du-Mesle, par Bouy-en-Frie (S.-et-M.).
 FICHON (Mme), 31, r. Richer.
 OLLIER (Mme), 11, r. Fon-Neuve, Agen.
 OLLIER (Mme), 11, r. Fon-Neuve, Agen.
 COCHET (Louis), 3, r. Maurice-Duval, Nantes.
 COCHET (Gérard), 19, q. St-Michel.
 LEBLANC (Maurice), ingén. au Val-de-Seine, Croisy-a-Seine (S.-et-O.).
 DEVERNE, 1, r. de la Bienfaisance.
 RENOUY (Mme), 25, Manchester road Denon Ipswich (Angl.).
 CHAPMAN (Arthur), 111, Ladforke Grave, North Kensington, Londres, N. U. (Angl.).
 HENRIQUIN (Rodolphe), Meung-a-Loire (Loiret).
 THOUVIER (Ernest), avoué, 16, r. de Lancré, Alençon.
 GUYOT (Joseph), proc. de la Répub., 11, r. Thiers, Valognes (Manche).
 MINOIS (Auguste), à bis, r. Belgrand.
 NOLAN (Henri), 13, r. du Soleil, Bruxelles (Belgique).
 BUISSEY, prof. à la faculté de droit, 11, r. Maguelonne, Montpellier (Hérault).
 TOUROT (l'abbé), 10, r. du Béguin, Lyon.
 VÉRONNE, juge, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).
 REYRE, r. Ste-Geneviève, Seuil (Oise).
 PUYTIERRE, cons. gén. de la Seine, r. Faubourg-d'Exaltine.
 BELLAY (de), 5, r. Antoine-Arnauld.
 OLIVIER (Marie), 11, pl. Vendôme.
 LEBLANC (D^r), 11, r. du fg. St-Honoré.
 BRAGANCA, 48, boul. Emile-Augier.
 RICHARD (D^r), 3, r. Babélais.
 BISSAT (Miss), the Shoupp Stand (Angl.).
 SMITH (Arnold), 6, Elm av. Nottingham (Angl.).
 SMITH (Mlle), 13, Beechwood Grove Moorhead, Shipley Yorks (Angl.).
 NEWBURY (Mlle), 111, Moorhead Lane Shipley Yorks (Angl.).
 HUTTON (Mlle), 83, Moorhead Lane Shipley Yorks (Angl.).
 BENOIST, 11, av. Malakoff.
 DUBOIS-TRAVINS, 155, r. Bannet, Orléans.
 LEVINS (Paul-Hyacinthe), direct. du Journal Les Droits de l'Homme, 110, r. du Bac.
 DUBOIS (André), 81, r. d'Hauteville.
 SMITH, Roden av. Kidderminster (Angl.).
 ORATON (D^r), 19, r. Rolland, Bordeaux.
 ROCHE (D^r), 20 bis, r. Lafaurie-de-Monbazon, Bordeaux.
 PRATIN (l'abbé), Orléans (Orne).
 SCHMIDT, infirm. des hôpitaux, hôp. civ. Nancy (M.-et-M.).
 CASER (l'abbé), r. impas St-Vincent-de-Paul Alger.

DOCTEUR, 64, av. de Neuilly-sur-Seine.
 TRISTE, r. St-Nicolas, Bain-de-Prélagne (L.-et-V.).
 CHAMÉ, 11, r. Gall.
 SERRON, pharm., 17, r. de Châteaudun.
 CAMERON (Mme), 118, r. Tourneville, La Haye.
 GAZIER, boul. St-Pierre, Caen.
 VICHON (Gustave), Montpellier.
 BENOIST, 5, r. Baudart.
 LEROY, 87, av. Secrétan.
 LÉON (Léon), 5, r. Mison.
 VILMONT, archit., Clermont (Oise).
 BELLAY (Charles), Grande-Rue, Bologno-a-Mer.
 ESCOFFIER (Maurice), 1, r. Bécamier.
 CASER (Charles), 13, r. du Cherche-Midi.
 LEBLANC (le vicomte de), Avranches.
 MONTANT (Mlle), 13, r. Louis-Millet, Avranche.
 LAUREN (Ernest), 1, q. Malaguais.
 POUYOT (Mlle Madeleine), 114, r. de la Rivière.
 LEBLANC (D^r), La Châtre (Indre).
 GUYOT, 15, boul. Orléans.
 SERRON (Mme), r. Nationale, Fougères.
 VARIAN (D^r), 37, r. du Rocher.
 VARIAN (Mme), 37, r. du Rocher.
 SART, 15, r. Monsieur.
 DEKAT, 10, av. de Neuilly, Neuilly-a-Seine.
 DUBOIS (Bernard), 8, r. de Turin.
 BOUYANNEAU, 35, av. Kléber.
 SCHMIDT (Emile), prof. Bonn-a/B.K. Nassau (Allemagne).
 SCHMIDT (Mme), Bonn-a/B.K. Nassau (Allemagne).
 THOMAS (François), entrepr., r. d'Italie, Bizerte (Tunisie).
 TOUROT (le comte), 85, av. de Neuilly, Neuilly-a-Seine.
 PÉRY (Mme), 16, q. Alexandro-III, Cherbourg.
 CHAMÉ (A. C.), Fahr Forest, Illinois (E.U.).
 HOY (C. C.), Stamford Conn, Noroton Hill (E. U.).
 BICHLEN (Mme), 17, r. Turbigo.
 CASER (Paul), 60, boul. de Courcelles.
 DELAROUSSE (Lucien), recev. des finances, 150, boul. Persaire.
 CASER (D^r), 11, r. du Vieux-Colombier.
 HENRIQUIN (John), r. Lodd street, H. Broughton, Manchester (Angl.).
 CHATELAIN (Mlle D. M.), 17, r. d'Armaillé.
 TRISTE (Etienne), 28, r. de Prun.
 REYRE (Mlle), 11, r. de la Banque.
 MARTEL, fabric. de bijoux, r. de Lyon.
 ERNEST, 19, av. Secrétan.
 PÉRY, 10, route des Moulineaux, Ivey (Seine).
 BENOIST (Fénel), 57, r. Bénévoisin.
 LEROY (Mme B. L.), la Fourberie, en St-Lucire (L.-et-V.).
 DUCAT (Paul), 5, r. Erlanger.
 LEBLANC (Désiré), archit., 11, r. de Châtelet.
 COUVREUX (Mme Lucie), 11, r. Rodier.
 WELLS, artiste-peintre, 18, r. Balbu.
 HAN, r. Salah-el-Din, Alexandrie (Egypte).
 GONNAT (Louis), boul. Beaumont, Rennes.
 SERRON (Mlle Suzanne), Creil (Oise).
 DESJARDIN (Mlle Raymonde), 31, r. Brest.
 LAUREN (Albert), 31, r. Brest.
 JONCOY (Ferdinand), 60, Isabella street, Robert, Boston (E. U.).
 PONSANT, 35 bis, av. de Wagram.
 BOLLER, inspecteur du Crédit Lyonnais, 11, r. Montharroy, Versailles.

Reynon, 119, r. d'Entragues, Tours.
 JAYENNY (Alfred), 15, pl. Alexandre-Lafayette, Marseille.
 LEUR (de colonel), direct. du génie, 15, boul. de Grignan, Toulouse.
 LEMOINE (l'abbé), Oulley-le-Tesson (Calvados).
 GROSSEMORE (Paul), 11, r. de Ponthieu.
 DRYAT, percept., Saint-Pois (Manche).
 GILLES (Henry), 30, r. du Luxembourg.
 HÉLAIN (Henri), ingén. en chef des travaux d'Égypte, au Caire (Égypte).
 DELACROIX, 36, r. Christine, Cherbourg.
 FOUCAUX (Mlle M. G.), Grande-Rue, Frouin (Seine).
 MÉZARD (Mlle Henriette), Bagnères (Seine).
 NOUVEAU (Mlle Lucie), 7, r. Victor-Hugo, Grand-Montrouge.
 LENOIR (Mlle Germaine), r. Grande, Grand-Montrouge (Seine).
 SCHMIDT, imprimeur, 10, r. du Calvaire.
 YVES, 58, r. de la Jougues.
 FAYAT, prof., 106, r. Nohet.
 GOURDON (D^r), Houllet (Eure).
 VIEL, direct. de la Société Générale, 1, pl. Royale, Reims.
 LEB (Alexandre), notaire, 11, r. du Cloître, Lyon (Ain).
 SCHMITZ (Mme Charles), 15, r. des Augustins, Reims.
 VERLAIN (Raoul), courtier en vins, Isles-Salippe (Mayenne).
 OULIERS (Roger), publiciste, 1, r. J.-J. Rousseau, Nantes.
 LENOIR (Auguste), entrep. de funérailles, 30, r. de Paris, Poissy (S.-et-O.).
 BRUYAN (V.-A.), sculpteur, 11, r. Wauthier, St-Germain-en-Laye (S.-et-O.).
 SCHEIDT (Maurice), ing. élect., r. de la République, St-Germain-en-Laye.
 DRENNAN (Armand), 10, r. d'Alger, St-Germain-en-Laye.
 CARRON (Pierre), 11, r. Morand, Nantes.
 YACQUIN (Benoît), Nanilly-s.-Seine.
 FLORENZ-TORZIER, 23, r. St-Pierre, St-Germain-en-Laye.
 ENJE (l'abbé), Villiers-les-Poëles (Manche).
 BROUHAIS (Paul), archil., 11, r. de Lorraine, St-Germain-en-Laye.
 LUNA (Charles), 15, r. Ferrière, St-Germain-en-Laye.
 MINEZ, 115, av. Parmentier.
 GOMIN (l'abbé), r. des Écoles, Villiers-les-Poëles (Manche).
 FAYAT, 118, av. de Saxe, Lyon.
 GANI, 5, r. Vignon.
 PINEAU (Gabriel), administrateur judiciaire, Tlemcen (Algérie).
 OUBRY-ÉVANS, 1, Paper Bouldings Temple, Londres E. C. (Angl.).
 GOSNIN (D^r), 150, av. Parmentier.
 LALONNETTE (Mme), 16, r. Paul-Féval, Rennes.
 BRANA (Armand), hôtel de la Gare, Lisieux (Calvados).
 BOURG (Benoît), hôtel de la Gare, Lisieux.
 BOUVEYRE (Mme), 58, av. de la République, Bessancourt (S.-et-O.).
 DORTIS (Georges), doyen de la Faculté des Lettres, 30, boul. Sévigné, Rennes.
 LEAUX-DUMAS (Charles), 168, r. Cardinal.
 ROUSSEAU (de D^r Paul), 151, r. de Grenelle.
 JACQUART (Charles), 1, r. d'Isly, Rennes.
 DEUS (Georges), pl. Lariboisière, Fougères.
 DEUS (Paul), 58, r. Inkermann, Roubaix.

SACON, 51, r. du Fer à Moulin.
 BOCOS (Georges), 11, r. St-Martin.
 BOUX (Alexandre), 11, r. St-Martin.
 STEWART (Miss Belle), Sidgwick Hall, Newnham Collège, Cambridge (Angl.).
 FERRIER, 1, r. Nalber, Levallois-Perret.
 DECAUX, 90, boul. Magenta.
 COLIN (Yves), 1, r. de la République, Grenoble.
 MÉRIS (Mlle Lucie), 11, r. Ville-Vieille, Nancy.
 DAVIS (Louis), 11, r. de l'Horloge, Dinan.
 BARDET (Georges), 71, av. Carnot, Cherbourg.
 COUZYAUX, 7, Colson, Dijon (C.-d'Or).
 LALONNE (Benoît), 10, Cours-la-Reine.
 APPERT, Corbeville, Orsay (S.-et-O.).
 BOURGAIN (de), Tillé, par Beaumont (Oise).
 SODE (Alexandre de), archil., r. Henri-Monnier.
 BEVELL (Léon), archil., 50, av. Aubert, Vicennes.
 CUSSEAU, archil., 17, r. Monge.
 BOUVIER (l'abbé), St-Martin-du-Limet (Mayenne).
 MACINTOSH (Miss), 11, Buckton Gardens, Acton Hill, Londres.
 SCHMIDT (de D^r Jean), Bagnères-de-l'Orne.
 DUBREUIL (Charles), maire de Valdeux, (Haut-Rhin).
 DEMONT (Pierre), 19, r. de la Chapelle.
 LACROIX (Henri de), r. de l'Hôtel-de-Ville, La Flèche (Sarthe).
 MICHAUX, 15, Grande-Rue, Enghien (S.-et-O.).
 BARRÉ (de D^r), 51, av. Kléber.
 PÉREZ (Gaston), 1, tr. r. Malher.
 COMTE (Emile), archil., 1, r. de l'Étincelle, Capdenac-Gare (Aveyron).
 GOUSSON, archil., boul. Carnot, Lisieux.
 GONNIN, pharm., r. Nationale, Tours.
 SÉVÉ, pharm., r. Nationale, Tours.
 GERROU (Adrien), ingén., 5, r. Mi-Garême, St-Etienne (Loire).
 GUYON-FOUR (Mme), 11, boul. St-Germain.
 ANNEVILLE (Mme la duchesse d'), chât. de Sival, par Gorron (Mayenne).
 MARCHAIS (Mme la Comtesse de), 1, r. Marbeuf.
 DREUIL (l'abbé), la Baronnière (Mayenne).
 HENRI (Alexandre), vétérinaire, 11, r. Biais, Tronville (Calvados).
 GAZAR (de D^r Georges), 9, St-Etienne, Houllet.
 BÉGIN (de D^r Georges), la Rivière St-Sauveur (Calvados).
 LENOIR (Hipp.), notaire, r. de Lisieux, Vimoulières (Orne).
 MORTON (de D^r), Le Sap (Orne).
 GOUSSON (Gaston), notaire, 5, pl. du Château, Gacé (Orne).
 DASSIN (Félix), avoué, 21, boul. Métral, Argentan.
 QUÉNOT (Alfred), hôtel des Trois-Marie, Argentan.
 HENRI (l'abbé Louis), direct. de l'Étalon, Eliphaumont par Brienne-le-Château (Aube).
 DECAUX (Mme veuve), r. Thomas-Ribaudière, St-Basile-du-Harcourt (Manche).
 SCHEIDT (Alexandre), notaire, 17, r. Ville-Pépin, St-Servan.
 LEMOINE (Georges), 1, r. Duperré, St-Servan.
 SROGNI (Alph.), 1, q. St-Michel.
 GÉNEROT et SCHMIDT (maison), fabrique de bijouterie, 10, r. Martel.

JACQUIN (Charles), direct. de moule-hall, 23, Ig du Temple.
 GAUTHIER (Maurice), villa Ker-Genesève, 11, r. de la Caillibotais, Dinard.
 DEYON (Jean), 15, r. de Dinan, St-Malo.
 PIRES (Pierre), villa Clauette, boul. Pasteur, St-Malo.
 BOURG, 1, r. Milton.
 COLIN (Mme Yves), 1, r. de la République, Grenoble.
 Le COMTE de « Les Pas » (Manche).
 LIGANDIS, propriét. du Café des Voyageurs, pl. Châteaurenard, St-Malo.
 PONSICAVET (Benoît), notaire, boul. de Miniac, Dol (I.-et-V.).
 LACROIX (Alexandre), professeur à l'école prim. supér., rue de Rennes, Dol (I.-et-V.).
 MACÉ (de D^r Joseph), r. Victor-Clairét, Yverdon (S.-et-M.).
 BONNET (Alexis), pharm., 6, r. St-Nicolas, Meaux.
 CLAYTON (Mlle Yvonne), villa St-Michel, au Cossonay, près Avranches.
 SHERMAN (W. L.), Bay state Road, Boston (U. S. A.).
 BOURGAIN (Mlle Louise), 11, longue des Violettes, Gand (Belgique).
 BARRÉ, r. Cautaincourt.
 CARRON (Benoît), 106, av. Mozart.
 VERDIER (Mlle Henriette), chez Mme Chérol, 106, av. Mozart.
 GOSNIN (Paul), 151, boul. Malesherbes.
 LACROIX, 17, r. de Saxe.
 FERRIER, 1, r. Cassini.
 CAUDE (Ley), Leurs Waller Weir, Low Island, New-York.
 PONSICAVET (Mme), 11, q. d'Amières, Amières.
 TROUSSE (Étienne), St-Amand (Manche).
 TOUSSAINT (Étienne), mailleur, 6, r. Baillet.
 PONSICAVET (Mme), 52, r. de la Belle.
 BARROU (Mme Angéline), 11, r. Clivio, Le Havre.
 BARROU (Jose Antonio), propriét., r. da Misericordia, Portalegre (Portugal).
 COMBAILLE (Louis), 10, r. du Tambour, Rouen.
 LANGE, 11, r. Lamoricière, Nantes.
 CONSTANT, 15, r. Branger, Nantes.
 ROBERT (Victor), 85, r. Richelieu.
 BROUHAIS (Daniel), 6, pl. Gambetta, Caen.
 BENOIT, receveur princip. des cont., 11, r. St-Laurent, Beauvais.
 SALMON (Léon), 5, rue aux Ours.
 HENRI, institut., 57, r. Linois.
 DEMASSE (André), 11, r. des Fossés-St-Jacques.
 DEMASSE (Louis), ingén., 5, r. de la Banque.
 GIVÉ (de baron de), villa la « Casemate », Dinard.
 GOSNIN (de baron R. de), Châtea Saint-Mars (S.-et-O.).
 ROLLAND, chirurgien-dentiste, 1, pl. du Marché, Montreuil-sous-Bois (Seine).
 CAPILLA (Éugène), ingén., Walcourt (Belgique).
 MÉRIS (de D^r), 60, r. de la Faisanderie.
 LAFROIT (Emile, père), 115, boul. de Strasbourg, Le Havre.
 LARON (Emile), cons. gér. des Côtes-du-Nord, 50, r. Beaumanoir, Dinan.
 SÉLIGNEAU (Henri), négociant, 15, r. St-Guilhaume, St-Brieuc.
 LACROIX (Ernest), recy. des P.T.T., rue Mouscigné, Lamballe (C.-du-N.).

LERY (Aristide), 10, r. Ville-Vieille, St-Servan.
 ALBERT (Jean-Marie), Maroué, par Lamballe.
 BELLAMY (de D^r Charles), 11, r. des Promenades, St-Brieuc.
 MOY (de D^r Adrien), 11, r. St-Michel, St-Brieuc.
 QUÉNO (Éugène), 60, r. du Légué, St-Brieuc.
 PAGES (Henri), 1, r. José-Maria-de-Hérédia.
 PAGES (Mme), 1, r. José-Maria-de-Hérédia.
 GUYONNET (Paul de), Gouffé (Manche).
 CÉRIC (Maurice), 10, chaussée de l'Étang, St-Mandé.
 LAURE (de D^r), 15, r. Demours.
 BOUTILLIER (Éugène), 16, boul. François I^{er}, Le Havre.
 THOUVENOT (André), courtier marié, 10, r. Chef-de-Caux, Ste-Adresse.
 FÉAU (Mlle Rose), de l'Opéra, 15, r. Drouigny.
 CUTZAY (Mme Jeanne), 11 bis, r. Germaine.
 MARCHAIS (Mlle Hélène), Bagnères (Seine).
 COMTE (Mme la baronne), Châtea-St-Mars (S.-et-O.).
 SCHMIDT, 1, r. de la Motte, Le Mans.
 LAURE (Mlle Marcelle), 8, pl. Carnot, Eprenay.
 DUPAT (Mlle), art.-p., 10, r. de Chabrol.
 TARDY (Auguste), 1, r. Godefroy.
 VASSEUR (Éugène), 11, r. du Lycée, St-Brieuc.
 HENRI (de D^r François), 1, r. Gaudemont, St-Brieuc.
 PAVIER (François), 55, pl. St-Guilhaume, St-Brieuc.
 EUSTACHE (Henri), archil., 11, r. St-Nicolas, Guingamp.
 BOURGAIN (Paul), notaire, 5, r. des Lutins, Guingamp.
 KÉRAMBEC (de D^r Jean), r. Pierre-Guyomar, Guingamp.
 Le DAI (Albert), 11, r. St-Yves, Guingamp.
 VAX (Honoré), chirurg.-dentiste, 1, r. de la Trinité, Guingamp.
 BOURGAIN (de D^r Louis), r. Préfet, Paimpol.
 QUÉNO (Pierre), pl. du Mathalac'h, Lannion.
 HENRI (Yves), sculpteur-statuaire, r. de Tréguler, Lannion.
 LOREN (Julien), avoué, r. des Augustins, Lannion.
 DIEZ (Joseph), avoué, 10, pl. Cornic, Morlaix.
 AUFFRAY (de D^r Pierre), 17, r. de Paris, Morlaix.
 SUGERY (de D^r Albert), 8, pl. Emile-Souvestre, Morlaix.
 PIGEY (Georges), officier, 16, Hill street, Jersey.

Adhérents

MM.

HUGHES GRADINA, Vauvert, Guernsey (I. Anglaises).
 BARLAND (Léon), r. Fleuriat, La Rochelle.
 FERRIER (Mme), Granville.
 LACROIX (Albert), Indust., Anderville (Oise).
 LEBLANC (Mme), 10, pl. Malesherbes, Caen.
 BERNARD (Mlle), Langrune-sur-Mer.
 GUYONNET, 19, r. de Villomont, Gagny (Oise).
 BRETHERTON (Henry), O.S.B.

- LAUREY (Mme), r. Amiral-Bévilère, Brest.
 BOUET, 3, r. de la Mairie, Brest.
 LEVEAU (Noël), curé de St-Hilaire-en-Mor-
 vier (Mayenne).
 BEFFER, 27, r. Michel-Lecomte.
 MATTEO (Maurice), r. Lagarbe, Villemom-
 ble.
 BOGARD, 3, Hamling-Tin (Angl.).
 BERTHAUD (Léon), vice-prés. de la Fédéra-
 tion nation. des Sociétés de nat. et de
 sauvetage, Rennes.
 NICHOL, 19, Jurdship park shok, Bowington,
 Londres.
 LEBLOU, 17, r. de la Commanderie, Nancy.
 VITALE, 16, r. du Coq, Marseille.
 JAMES, Musée (S.-et-O.).
 LE TONGER, 18, r. St-Georges, Fiers-de-
 l'Orne.
 LECOCHE.
 GILLOMONT, 27 bis, r. Legendre.
 GUILLEST, greffier au trib. civil, Château-
 briant.
 GRANTY (l'Abbé), prof. au col. St-Michel,
 St-Etienne (Loire).
 LACHAUX (Mme), r. de Beaugard, Colom-
 bes (Seine).
 MATHY (Mme), 115, r. Victoria, Bruxelles.
 GARNIER, 119, r. Ste-Catherine, Bordeaux.
 MAHIEU (l'Abbé Henri), 14, r. Elias-Bowe,
 St-Maur (Seine).
 VERGNE, curé de St-Lucien, par Argueil
 (S.-L.).
 FORTY (L. de), 7, cours d'Aquitaine, Bor-
 deaux.
 GUYO, rôlisteur, 34, r. Paul-Perrier, Gran-
 ville.
 ROCHE (Jean), 11, r. Elias-Bowe, St-Maur
 (Seine).
 TRÉVIS (Georges), 28, r. Rosy.
 MAYEN (capitaine), 64, r. des Tisserelles,
 St-Cloud.
 MENEY (Mme veuve), 8, r. Gervand, Ren-
 nes.
 SAINT-GERMAIN (Mme de), La Vallée, Rennes.
 HÉNAUD (Mme), 6, r. d'Assas.
 LAURE, 2, rue des Gardes, Bas-Meudon (S.-
 et-O.).
 JEROME, r. de la Pompe, Guingamp.
 MARTIN, 3, villa Mozart.
 LUCAS (Mme), 113, r. du Raincy, Guzy.
 DEMOURS (Mme), 27, av. de la Grande-Ar-
 mée.
 MONTE, 56, av. Thiers, Le Mans.
 BIERE (Mlle Anne), 13, r. de Nantes, Gar-
 ches (S.-et-O.).
 LEVASSEUR (Mlle), chât. de Strayvillers, par
 Cambrai.
 MME ESSARS, 13, r. de Siam.
 BERRY, 16, q. de l'Hôtel-de-Ville.
 au BOULANGER, La Paluette, St-James (Manche).
 GAUET (Mme la comtesse de), 30, r. Parmentier,
 Neuilly-sur-Seine.
 BOU, 16, r. Madéras, Bécon-les-Broyelles.
 SMITH (Henry), 26, Queen, Londres.
 GLAYON, 13 bis, r. de la Bastille, Nantes.
 LESCALON (Auguste), curé de St-Saturnin.
 MANN, propriétaire, Orbec (Calvados).
 BENO (Mme), 13, av. de Ségur.
 RAPP (Eugène), avocat, Kirkos (Bretagne).
 AUBREY (Nicolas), d' en philosophie, 15,
 av. Bérille.
 CHATEL, 1, r. Bérmyer.
 VINCIGUAT (Charles), Legé (L.-Inf.).
 CATOZZO (Gastille), Chary (Rhône).
 BERRY, curé de St-Trin (Manche).
 GUYON, enseigne de vaisseau, Cherbourg.
 DUBOIS (Régis), professeur de chimie,
 Chermont-Ferrand.
 FAUCON, propriét., Bordeaux.
 RAVILLAR (Mme la baronne de), 26, r. des
 de-Henriette, Colombes (Seine).
 PIERRE, Périgueux.
 DESCLAUX DE PELAY (Pierre), 14, r. de l'Héran-
 nière, Nantes.
 ROUZY, 56, boul. Port-Royal.
 DE ROUZY.
 BRADY, 17, av. de la République.
 DEWYSSON, 17, av. de la République.
 MONT, chef de musique, Brestou (Bret.).
 CAMPWELL (Colin), Straph Hall, Newhaven,
 England.
 CAMPWELL (H.), Straph Hall, Newhaven, Eng-
 land.
 DELAUNE, huissier, r. Molleau, Ernée (Ma-
 yenne).
 LEROUX, propr., r. Gosselinais, Ernée.
 BOUTIER, négl., av. Carnot, Ernée.
 LE ROI, élève pharm., r. Nationale, Ernée.
 BOUTIER, r. Amiral-Gourbet, Ernée.
 MATHY, 18, r. Madame.
 DEBART, Londres.
 FROCHOT (Mme de), 69, av. Victor-Hugo.
 DELANNOY (Mme), 18, r. Auguste-Orts, Bru-
 xelles.
 DUBOIS (Iwafore), dir. d'assurance, r. Ami-
 ral-Gourbet, Ernée.
 LAMONNIE, négl. en fers, r. du Général-
 Duchet, Ernée.
 SOUMER (Pierre), clerc d'expert, Ernée.
 NICOLAS (Antoine), r. Carnot, Bois-Colombe.
 FOLLIER (Jules), prés. hono. de la Chamb.
 de com., 50, boul. Gerbert, Reims.
 WERT, 6, boul. de la Paix, Reims.
 WEST (Emile), 50, boul. Lundy, Reims.
 MATHY (Désiré), metteur en plombs, 13,
 r. de l'Université, Reims.
 DOMANGE (Louis), 57, r. Chanzy, Reims.
 REYS (Léon), 11, r. des Moulins, Reims.
 VERGNE (Charles), coupeur en vitraux, 8, r.
 de Delfort, Reims.
 BOUQUIN (Henri), peintre sur verre, 13, r.
 St-Nicolas, Reims.
 HÉNAUD (Mme), garde-malade, r. de l'Oran-
 gerie, Fiers (Orne).
 FLOU, Fiers.
 BOUTIER (Louis), Fiers.
 PÉRON (Pierre), Fiers.
 FOLLIER (Mme), Fiers.
 LAMONNIE (Gabriel), entrepr. de charpente,
 113, r. de Pologne, St-Germain-en-Laye.
 GOSMEUX (Henri), entrepr. de canalage, 56,
 r. Princes, St-Germain-en-Laye.
 ROMAN (Georges), contr. à la préf. de la
 Seine, Hôtel-de-Ville, Paris.
 CAROLINUS (Antoine), conservat. du Mu-
 sée, 33, r. Mauloux, Beaune (C.-d'Or).
 GUYON (l'Abbé), St-Léonard, par la Douaie
 (L.-d'V.).
 BOUQUIN (Eug.), r. du Neufbourg, Vire (Cal-
 vados).
 DEWYSSON, 5, r. Valentin-Haüy.
 MALTZ (Jean), élève-pharm., Fines-les-Ra-
 ches (Nord).
 MALTZ (l'Abbé J.), prof. Institution N.-Dame,
 Valenciennes.
 PÉRON (Mlle), 10, r. des Capucins, Reims.
 BOUTIER (Léon), 16, q. de Béthune.
 BOUTIER (Gaston), 16, q. de Béthune.
 BOUTIER (Mme), 16, q. de Béthune.
 VIGIER (Mlle), 29, r. de Nanterre, Anières.
 MONTAGNÉ, 13, av. Parmentier.
 MONTAGNÉ (Mme), 13, av. Parmentier.
 VALMONT (Mme), 13, av. Parmentier.
 MONTAGNÉ (Henry), 11, r. de Chabré.
 AYS, 8, r. d'Enghien.
 ROSENTHAL (D'), 15, r. d'Edimbourg.

Le Mont au soleil couchant



Cette ville est un roc légendaire et farouche,
 Chaque soir un soleil impassible s'y couche,
 Aigle fier et saignant qui retourne au vieux mont,
 O Vierge dans l'histoire entrant à coups de glaive,
 Tu sembles, quand sur toi l'ouragan noir se lève,
 L'Ange éternel vainqueur de l'éternel Démon !

GEORGES D'ESPARBÈS.

La Question du Mont-Saint-Michel

Cette fois encore notre historique va, faute de mieux, s'enrichir de documents prouvant que l'apparente somnolence de la question n'est pas parvenue à la soustraire à la vigilance de la Chambre, non plus qu'à lasser le ferme vouloir de l'opinion publique. Nous verrons même en dernière heure l'Administration des Beaux-Arts introduire l'affaire dans la voie des réalisations prochaines.

A peine notre numéro de Janvier était-il sous presse, que nous recevions de notre honoré collègue M. Dariac, député de l'Orne, communication d'une lettre par laquelle M. le Ministre des Travaux publics lui avait répondu sur l'état de la question. Voici cette lettre :

Paris, le 20 janvier 1914.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous m'avez exprimé le désir d'être renseigné sur l'état actuel de l'instruction des projets préparés par mon Administration, d'accord avec celle des Beaux-Arts, en vue de conserver au Mont-Saint-Michel sa situation insulaire.

Je m'empresse de vous faire savoir que je viens de communiquer à M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts le projet d'ensemble des travaux à exécuter dans la baie, établi par les Ingénieurs du service maritime suivant les instructions de mes prédécesseurs.

Si, comme je l'espère, l'accord se fait définitivement entre les Administrations des Beaux-Arts et des Travaux publics sur les dispositions que le Conseil général des Ponts et Chaussées propose d'adopter pour l'exécution de ce projet d'ensemble, l'enquête d'utilité publique sera très prochainement ouverte.

Vous pouvez être assuré que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'une solution intervienne le plus rapidement possible.

Agréez, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics,

(signé) Fernand DAVID.

Quelques jours après, au cours de la discussion du budget des Beaux-Arts, la question fut soulevée devant la Chambre, ainsi qu'on va le lire dans le compte-rendu suivant de la séance du 17 février.

M. le président. — Chap. 66. — Monuments historiques. — Monuments appartenant à l'Etat. — Ouverture de la digue du Mont-Saint-Michel. — Construction de modèles d'architecture. — Frais d'inventaire nécessités par l'application de la loi du 31 décembre 1913, 1,685,250 fr. »

La parole est à M. de Villebois-Mareuil sur ce chapitre.

M. le vicomte de Villebois-Mareuil. On ne m'a pas permis de parler dans la discussion générale, probablement parce que M. le sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts n'était pas encore à son banc ; on ne me refusera pas, j'espère, de le faire maintenant qu'il est présent.

M. le président de la commission du budget. Parlez, nous vous écoutons avec beaucoup d'intérêt.

M. le vicomte de Villebois-Mareuil. Ce n'est pas une réponse que je demande au Gouvernement. Ce que j'apporte ici, c'est une protestation, et vous allez voir, mes chers collègues, qu'elle ne saurait être assez véhémement.

Il y a huit ans, pour la première fois, je suis monté à la tribune, au temps où elle était encore permise aux orateurs. (Sourires.) J'ai demandé au Gouvernement quelles mesures il entendait prendre pour sauver une des merveilles de la France, le Mont-Saint-Michel. Le ministre des travaux publics, à ce moment-là M. Barthou, m'a répondu, non sans une certaine acrimonie, que je n'avais pas à me préoccuper du Mont-Saint-Michel, que le Gouvernement était là pour se charger à lui tout seul de sa sauvegarde.

Il y a de cela huit ans. Depuis, nombre de fois, j'ai demandé à l'administration, soit des travaux publics, soit des beaux-arts — car la question intéresse ces deux administrations — ce qu'on entendait faire. On m'a toujours répondu par de bonnes paroles ; on a répondu aussi par des voyages accomplis avec fracas par des membres du Gouvernement. Mais, pendant ce temps, comme le constate M. le rapporteur Simyan, le Mont s'ensable de plus en plus ; les moutons se rapprochent chaque jour de la Merveille ; ils vont paisant en toute quiétude, avec l'espoir certain d'arriver bientôt au pied du Mont-Saint-Michel. (Très bien ! très bien !)

On a d'abord dit que l'administration des travaux publics construirait un tunnel par lequel le chemin de fer arriverait jusqu'au pied du Mont-Saint-Michel. On a renoncé à cette idée plutôt spéciale, parce que le tunnel coûterait 21 millions et que son exécution semblait impossible en raison de la quantité de vase insondable qui sépare la terre du Mont-Saint-Michel.

Puis il a été question de couper une partie de la digue, et le sous-secrétaire d'Etat qui avait alors la charge des beaux-arts, je ne me rappelle plus son nom...

M. Charles Benoist. Ne cherchez pas. C'était M. Dujardin-Beaumetz.

M. le vicomte de Villebois-Mareuil... me disait : couper une partie de la digue ne suffira probablement pas ; j'irai jusqu'à demander sa suppression.

Or, on n'a rien fait. On n'a pas coupé la digue et on ne l'a pas supprimée, et, chose curieuse que je trouve dans le rapport de M. Simyan — je ne veux pas citer les termes de son rapport, et je regarde l'horloge, à cause de M. le rapporteur général et de M. le rapporteur des beaux-arts... (Sourires.)

M. le rapporteur général. Nous vous écoutons avec beaucoup d'intérêt et de sympathie.

M. le vicomte de Villebois-Mareuil. J'ai fait dans le rapport de M. Simyan une trouvaille charmante :

M. Simyan dit :

« Il n'y a plus actuellement de difficultés ; les deux administrations sont arrivées à se mettre d'accord. »

Et il s'en déclare enchanté. Mais immédiatement après, il constate qu'à cause précisément de cet accord, fait invraisemblable, rien n'est fait.

M. le rapporteur. Plus on est d'accord, moins on agit.

M. le vicomte de Villebois-Mareuil. Dans ces conditions, je ne veux pas épuiser le temps de parole qui m'est imparti, mais je proteste de plus en plus énergiquement. C'est un véritable scandale, et je me demande quels intérêts s'agitent derrière cette question et en empêchent la solution. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Je suis entièrement d'accord avec M. de Villebois-Mareuil pour protester contre les retards apportés à la solution de cette question. Je demande instamment au Gouvernement et, en particulier, à M. le sous-secrétaire d'Etat...

M. le vicomte de Villebois-Mareuil. Moi, je ne demande rien.

M. le rapporteur... de vouloir bien insister auprès du ministre des travaux publics. Il est certain que c'est de ce côté que viennent la plupart des difficultés que l'on soulève à chaque instant.

Vous avez raison, mon cher collègue, il faut en finir. Vous avez bien voulu citer une phrase de mon rapport : plus on est d'accord et plus on paraît éloigné d'une solution. Il faut pourtant en terminer.

Je demande à M. le sous-secrétaire d'Etat de faire dans ce sens tous ses efforts.

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. le sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts. M. le rapporteur de la commission du budget a tout à fait raison. Je puis lui donner satisfaction en lui faisant connaître que le projet préparé par le département des travaux publics vient d'être communiqué à l'administration des beaux-arts, qu'il sera soumis à bref délai à la commission des monuments historiques et présenté aussitôt après aux délibérations du Parlement. (Très bien ! très bien !)

M. Charles Benoist. Je demande à tirer d'un mot la conclusion philosophique de ces observations : quand deux administrations ne sont pas d'accord, on ne fait rien ; quand elles le sont, on en fait encore moins. (Sourires.)

M. Marcel Sembat. Votre philosophie est bien pessimiste !

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 66 ?...

Je le mets aux voix, au chiffre de 1,685,250 francs.

Ce qui ressortait de cette discussion, c'était, d'une part, l'indignation de nos honorables députés devant les ajournements scandaleux que subissait une solution unanimement réclamée par la Chambre, et, d'autre part, l'assurance donnée par M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts d'être en mesure de soumettre aux délibérations du Parlement le projet préparé par l'Administration des Travaux publics, dès que la Commission des Monuments historiques lui aura donné son approbation définitive.

En effet, quelque temps après, la Commission des Monuments historiques était appelée à délibérer sur le projet dressé par MM. les Ingénieurs du service des travaux publics, projet revu et notablement modifié déjà d'après les indications du Conseil général des ponts et chaussées. Tout naturellement confiante dans la compétence spéciale des auteurs de ce projet, la Commission des Monuments historiques adhéra en principe à ses dispositions générales. Ne lui eût-on pas imputé la cause de nou-

veaux retards si, ayant des objections à faire aux études qui lui étaient soumises, elle en eût réclamé d'autres dans un ordre d'idées plus conforme à la réalisation de ses desseins ? Elle signala toutefois l'aspect fâcheux que ne manqueraient pas de présenter d'immenses enrochements prévus pour protéger la chaussée submersible par laquelle la digue actuelle sera remplacée dans le voisinage du Mont pour aboutir par une pente douce à la porte de l'Avancée, et elle exigea quelques garanties à cet égard. La Commission se réserva en outre de demander ultérieurement des mesures complémentaires, dans le cas où celles prévues par le Service des travaux publics seraient reconnues insuffisantes pour atteindre le but poursuivi.

Sous ces réserves qui lui permettront d'intervenir en temps opportun, l'Administration des Beaux-Arts se prononça pour l'ouverture de l'enquête d'utilité publique et des conférences réglementaires entre services intéressés.

On va donc faire quelque chose.

Quoi ? nous serons en mesure de l'exposer à nos lecteurs dans notre prochain bulletin.

Cependant ne nous hâtons pas trop de chanter victoire : car il y a encore un écart considérable entre les résultats à espérer de la « submersibilité » de la digue, et ceux qu'on attendait de sa « coupure », seule garantie de l'insularité si ardemment réclamée par l'opinion publique.

P. G.



Porte du Couvent St-Catherine du XII^e siècle

Moules de schiste trouvés au Mont-Saint-Michel

Des fouilles pratiquées l'été dernier sous la grande rue du Mont-Saint-Michel, pour la création d'un égout, ont amené la découverte de six petits moules de schiste dont voici la reproduction. Ils ont pris place au Musée (au vrai Musée, bien entendu), par les soins de M. l'Architecte en chef, P. Gout. Ces curieux débris appartiennent à une catégorie bien connue de monuments : les moules pour menus objets d'étain ou de plomb.

Le schiste, en effet, ne se prête pas à la fonte des métaux plus durs, dont la fusion exige une température élevée, qui ferait éclater le moule.



On sait combien fut prospère dans toute la France et dans d'autres pays d'Occident, du XII^e au XVI^e siècle, l'industrie des petits objets de plomb et d'étain. Le livre que Forgeais consacra, il y a cinquante ans, aux *plombs historiques trouvés dans la Seine* est classique sur cette matière, et réunit un nombre considérable d'objets les plus variés. La collection Forgeais est réunie aujourd'hui, dans le Musée de Cluny, aux plombs de la collection Gay, et c'est peut-être la plus riche série que l'on puisse citer de ces objets.

Des plombs historiques et des moules de schiste ayant servi à les fondre se voient dans beaucoup d'autres collections. Citons, parmi les plus intéressants, ceux du Musée Britannique, du Musée Germanique de Nuremberg ; des musées de Douai, Boulogne, Lille, Saint-Omer, Orléans et Rouen.

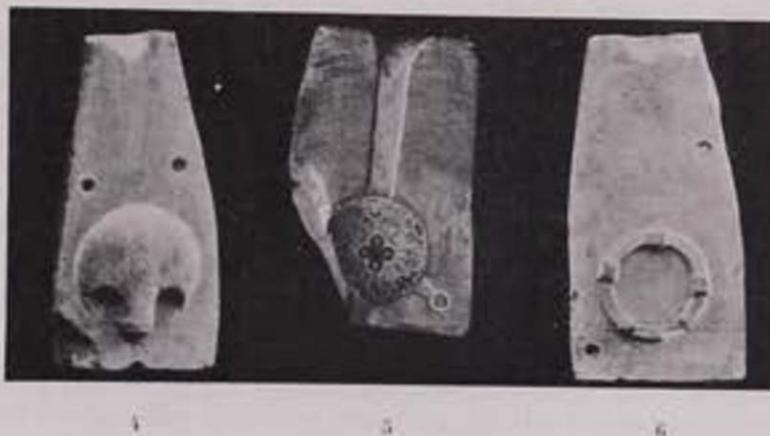
Parmi ces plombs, on trouve des garnitures qui s'appliquaient sur des coffrets (musée de Cluny : trésors de la cathédrale de Tournai et de l'église de Valère à Sion) ; parfois même sur des lambris d'appartements, comme en témoignent, dans la première moitié du XIV^e siècle, les comptes des bâtiments de la comtesse Mahaut d'Artois.

Mais la grande majorité des plombs et étains historiques qui sont parvenus jusqu'à nous consistent en jouets, bijoux de pacotille, enseignes à coudre sur des chapeaux. Parmi ces enseignes, les unes avaient un caractère politique (comme les boutons actuels des Américains) ; les autres étaient des objets de dévotion et surtout des sou-

venirs de pèlerinage, dont Erasme s'est moqué dans ses *Colloques* (*Peregrinatio religionis ergo*). Parmi les plus répandus, on peut citer les souvenirs des pèlerinages de Boulogne et du Mont-Saint-Michel. C'est une enseigne de pèlerinage qui a fourni le modèle du très joli bijou de notre Société.

Comme tous les objets similaires, les moules trouvés au Mont-Saint-Michel se composaient de deux pièces s'appliquant exactement l'une sur l'autre, et munies de repères, trous et saillies s'y emboîtant, de façon à permettre une adaptation rigoureusement exacte des deux pièces. L'une de ces pièces portait un caniveau (fig. 2, 3 et 5), parfois ramifié et terminé en un petit entonnoir par où l'on versait le métal en fusion, que le caniveau répandait dans le creux du moule.

Une pièce sur deux manque, comme toujours, à ces moules. Celui de la fig. 5 semble être le plus ancien. C'est une bossette demi-



sphérique portant une bélière de suspension. Deux épreuves coulées dans ce moule pouvaient être soudées entre elles, et constituer un grelot sphérique. Simple ou double, l'objet était fait pour être suspendu comme ornement, probablement au cou d'un enfant ou d'un animal. Le dessin à quatre feuilles arrondies semble indiquer le XIII^e siècle.

La figure 1 montre une pièce d'un style apparemment plus avancé ; vraisemblablement du XV^e siècle. Sa forme analogue à celle d'un écu fait conjecturer que les épreuves sorties de ce moule étaient des boulerolles destinées à orner la pointe d'un fourreau d'épée, ou plutôt d'une gaine de couteau.

La figure 4 est la pièce de revers d'une coquille dont l'endroit portait des cannelures en éventail. Un petit cercle, au-dessus de la coquille, donnait un anneau de suspension.

Cette coquille était un souvenir de pèlerinage, qui s'attachait de préférence au chapeau. Les coquilles de ce genre ne sont pas rares dans les collections.

La pièce n^o 6 est le cercle d'un fermail, autrement dit d'une aigle, type de bijou qui s'est porté extrêmement du XII^e au XVI^e siècle. Sa simplicité rend la datation difficile.

L'objet donné par ce moule était un cercle décoré de quatre pe-

tites tablettes carrées, imitant les pierreries qui garnissaient souvent les bijoux plus sérieuses. Une dépression est ménagée dans le cercle pour recevoir l'anneau de la brochette ou épingle, qui pivotaient dans cette encoche, et dont la pointe se rabattait sur le segment opposé du cercle. C'est le système de nos boucles actuelles, avec cette différence que leur cadre est rectangulaire, tandis que celui des fermaux gothiques est circulaire.

La figure 6 est le complément du moule précédent. Cela n'apparaît pas à première vue, car ce moule présente l'aspect d'un peigne; mais à quoi pourrait servir un peigne d'étain et de cette forme singulière? Ses onze dents sont tout simplement une série d'épingles, et le caniveau demi-cylindrique à cannelures transversales donnait les anneaux de ces brochettes, avec le concours d'une autre pièce semblable inversée, et d'une troisième pièce, un petit cylindre plein qui venait se loger au milieu, comme l'indiquent le passage qui lui est ménagé à l'un des bords du moule et le creux qui, au bout opposé du caniveau, recevait son extrémité conique. Cette pièce intermédiaire ressemblait donc à un crayon d'ardoise.

Quant aux onze brochettes que donnait ce moule, elles avaient à une extrémité une pointe, à l'autre un anneau que l'on ouvrait, puis que l'on resserrait et que l'on soudait peut-être après l'avoir adapté à l'encoche du cercle de fermail de la figure précédente.

La figure 2 montre un moule plus grand et très analogue à celui qui vient d'être décrit, mais sa partie inférieure a disparu.

C. ENLART.

L'Invasion de la Tangue

Dans notre bulletin d'avril 1913, nous disions qu'au moment où furent concédées les grèves du Mont-Saint-Michel, en 1856, la question de l'insularité montoise, qui passionne aujourd'hui tout le monde, était surtout une question d'engrais. Et nous ajoutions : « la Merveille faillit y devoir son salut. »

Il est instructif, à cet égard, de se reporter au rapport présenté au Conseil général de la Manche, lors de sa session de 1853, par l'un de ses membres les plus éminents, le célèbre astronome Leverrier, directeur de l'Observatoire de Paris. On y peut lire, à côté de renseignements fort intéressants sur la composition de la tangue et ses propriétés fertilisantes, que 143 conseils municipaux des arrondissements d'Avranches et de Mortain se montrèrent nettement défavorables aux projets de poldérisation de la baie. C'est qu'ils craignaient l'amointrissement sinon l'anéantissement des dépôts de tangue auxquels s'alimentait alors l'agriculture régionale.

L'importance des extractions de cet excellent engrais était considérable à l'époque où s'élevaient les protestations des assemblées municipales. M. Leverrier mentionne dans son rapport que, d'après des calculs des plus précis, ces extractions atteignaient chaque année 250.000 mètres cubes à l'embouchure du seul Couesnon et 250.000 mètres cubes à celles de la Sélune et de la Sée réunies.

Si la Compagnie des Polders avait encloué la totalité des grèves concédées, c'est-à-dire tous les terrains entourant le Mont-Saint-Michel à l'est, au sud et à l'ouest, ainsi que l'y autorisait, — et que l'y autorise encore vers l'ouest, — le décret de concession, on doit reconnaître jusqu'à un certain point la légitimité des craintes manifestées. L'enclôture projetée eût amené tout au moins le déplacement des tanguières vers le large, entraînant ainsi de grandes difficultés sinon l'impossibilité d'extraction de la tangue. Les agriculteurs du sud de la Manche avaient donc raison de s'émouvoir et leurs représentants de jeter les hauts cris.

Mais les poldérisateurs ne purent mettre que partiellement leurs projets à exécution : toute la partie est et sud-est du Mont, et c'est grâce à cela que le prestigieux Rocher n'est pas encore au milieu des céréales — dut, pour diverses raisons sur lesquelles il serait trop long de s'étendre ici, demeurer à l'état de grève. Si, vers la Bretagne, les travaux d'endiguement s'effectuèrent sans trop de difficultés, il n'en pouvait être de même à mesure que l'on avançait vers la haute mer. Aussi bien le Couesnon, malgré la coûteuse canalisation que l'on sait, ne put être rendu navigable : la tangue, toujours la tangue, mit à néant les magistrales combinaisons des ingénieurs. Et en 1914, comme en 1850, c'est elle qui règne en maîtresse sur toute l'étendue de grève encore baignée par la mer.

Cela nous conduit à dénoncer une des causes, et non la moindre, sans doute, de l'exhaussement régulier du niveau de la baie.

On sait, en effet, que, depuis environ quarante ans, la tangue est à peu près complètement abandonnée par l'agriculture, qui l'a remplacée avantageusement par les engrais chimiques. On peut donc, sans exagération, évaluer à 450.000 mètres cubes les quantités de tangue qui, chaque année, ne sont plus extraites dans la baie. Cela nous représente près de vingt millions de mètres cubes accumulés en divers points du triple estuaire, ce qui, on l'avouera, n'est pas précisément de nature à abaisser le niveau des grèves autour du Mont.

Voilà une explication complémentaire de l'enlèvement progressif que nous ne cessons de déplorer. Elle nous fut donnée, ces temps derniers, par un vieux laboureur du littoral, peu farci d'X, assurément, mais plein de souvenirs, de réflexion et de bon sens, et comme nous des plus pessimistes sur l'avenir de la Merveille si l'on ne se décide au plus tôt à lui rendre sa ceinture de mer.

— « Voyez donc, nous disait-il, la criste-marine pousse maintenant à cent mètres du rempart. Et l'on discute, et l'on perd du temps, et l'on ne fait rien, tandis que monte la tangue et que l'herbu fait corps avec la digue presque jusqu'au pied de la tour du Roi. C'est désespérant ! »

Brave homme, on fera peut-être quelque chose, un jour, car tout arrive avec de la patience, et les « Amis du Mont-Saint-Michel » en ont à revendre. Seulement, ce jour-là, on voudra nous persuader qu'il faut dépenser dix ou quinze millions,

alors qu'hier encore quelques dizaines de mille francs auraient certainement suffi pour désensabler le grand sacrifié.

Ne désespérons pas, cependant ; mais préparons-nous à payer la forte somme, afin de n'être pas trop cruellement surpris quand paraîtra le projet de sauvetage depuis si longtemps attendu. Ce projet a encore le temps de faire des générations de petits dans les cartons du Ministère des Travaux publics. Il faudra tout de même qu'il en sorte quelque jour, si le Parlement le veut et sait enfin se faire obéir.

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés, la tangue monte, monte.... Ne l'oubliez pas !

L'historien.



Vue du Mont-Saint-Michel, prise en aéroplane par Jean Voisin en 1913

Cette vue prise à l'heure de la marée montante montre, en haut et à gauche, la digue submersible de Roche-Torin, et au centre, les bancs de sable menaçant le Mont.

Le Musée Abbatial du Mont-Saint-Michel

A la suite de sa délibération en date du 14 août 1913 touchant la création d'un véritable Musée dont les objets réunis par l'Architecte en chef dans une des salles de l'Abbaye formeraient le noyau embryonnaire, la Société d'Archéologie, littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain émit, à l'unanimité de ses membres présents, des vœux qu'elle résuma ainsi qu'il suit :

1° Qu'il soit constitué un Musée dans une des salles ou annexes de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel ;

2° Que ce Musée soit composé d'objets provenant du Mont-Saint-Michel et d'autres objets d'art, moulages et reproductions pouvant servir à l'étude de l'Art français du X^e au XV^e siècle.

3° Pour appuyer ce desideratum auprès des pouvoirs publics, et principalement de l'Administration compétente des Beaux-Arts, la Société décide qu'il sera fait appel à toutes les Sociétés archéologiques de France, auxquelles elle demanderait un avis favorable à la fondation de ce Musée. L'ensemble de leurs réponses formerait un dossier qui serait transmis à la Commission des Monuments historiques par la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain.

Parmi les sociétés qui, consultées aux termes de ce troisième paragraphe, homologuèrent avec un réel empressement ces vœux dans la forme même suivant laquelle les avait exprimés la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, nous citons :

Société historique, littéraire et scientifique du Cher. — Société des Amis des Arts de la Somme. — Société des Architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure pour le progrès de l'Art architectural en province. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de l'Ain. — La Pomme. — Société des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg. — Société des Antiquaires du Centre à Bourges. — Société d'histoire de France à Paris. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. — Commission historique du département du Nord à Lille. — Société des Antiquaires de Picardie à Amiens. — Société archéologique de Montpellier. — Société d'études scientifiques et archéologiques de Dracignan. — Société astronomique de France. — Société d'Etudes des Hautes-Alpes. — Le Musée et Bibliothèque de Narbonne. — Société des Architectes de la Touraine. — Société archéologique et historique de la Charente. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Revue Picarde et Normande. — Société d'archéologie Lorraine et du Musée historique Lorrain. — Société centrale des Architectes. — Société régionale des Architectes du nord de la France. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne. — Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn. — Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran. — Académie Delphinale à Grenoble. — Société des sciences, lettres et arts de Bayonne. — Académie d'Arras. — Société des Amis des Arts d'Angers. — Société d'Agriculture, sciences et arts d'Agen. — Société des Antiquaires de la Morinie à Saint-Omer. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo. — Les Violetti Picards et Normands. — Société historique et archéologique du Périgord. — Société nationale académique de Cherbourg. — Société artistique et industrielle de Cherbourg. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (1), etc...

(1) « Dans sa lettre d'adhésion cette Société fait remarquer qu'« il était scandaleux que l'Administration ait laissé ouvrir un Musée prétendu historique où le public est indignement trompé ».
Le moyen de l'empêcher ?... »

D'autres sociétés, tout en adhérant pleinement au principe d'un Musée dans l'Abbaye, ont été d'avis de faire quelques restrictions. Du nombre se trouve la *Société de l'Histoire de Normandie* qui demande « que ce Musée soit composé d'objets provenant du Mont-Saint-Michel ou de moulages, reproductions, vues, etc... empruntés exclusivement à l'Abbaye, au Mont et à la Baie. »

Cette manière de voir, d'autant plus sage qu'elle semble inspirée des nécessités et des possibilités du moment, est en outre conforme aux autorisations que confèrent les décisions ministérielles des 4 novembre 1913 et 26 février 1914 relativement au Musée dont l'Administration des Beaux-Arts a consenti l'établissement dans une des Salles de l'Abbaye.

Certains commentaires dont a été l'objet cette nouvelle fondation tendraient tellement à en dénaturer le caractère que nous sommes obligés d'y revenir pour rétablir nettement la vérité.

Nous ne nous lasserons pas de répéter que l'institution autorisée par M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts n'a pour but que d'organiser méthodiquement dans une des salles de l'Abbaye une collection d'objets, de documents authentiques et d'ouvrages se rattachant à l'histoire du Mont-Saint-Michel et à celle de ses monuments.

Quand, il y a cinq ans, l'Architecte en chef prit, dans un but d'ordre administratif tout élémentaire, l'initiative de réunir et de cataloguer les divers objets jusqu'alors épars dans les sous-sols abbatiaux, il forma le noyau de cette collection, appelée à s'enrichir avec l'aide du temps et les apports de généreux donateurs. Ce développement sera forcément lent et ne nécessitera pas de longtemps l'affectation de locaux importants de l'Abbaye. Cependant, afin de faciliter l'accès, la surveillance et le gardiennage de cette collection, l'Architecte en chef a récemment obtenu l'autorisation de transférer tous les objets qui la composent et garnissent actuellement l'ancien dortoir des moines au XI^e siècle (local défavorablement situé à divers égards) dans la grande salle de l'Officialité abbatiale, que son état de ruine avait jusqu'ici rendue inaccessible au public, et qui va être restaurée cette année même. En sorte que, à partir de 1915, tout en faisant la connaissance de cette salle, l'une des plus belles de l'architecture civile du XIII^e siècle, le public trouvera, à l'entrée même de l'Abbaye, des objets et des documents qui lui en rappelleront l'histoire et lui en rendront la visite d'autant plus instructive.

Il ne s'agit donc nullement de consommer la désaffectation des locaux religieux, non plus que de donner une affectation spéciale à des monuments monastiques. Ils resteront tels, et l'imagination de chaque visiteur continuera à en meubler la nudité suivant son goût ou ses aspirations particulières.

On conviendra pourtant qu'on ne saurait pousser la préférence pour le vide dans toute l'Abbaye jusqu'à y refuser une place aux épaves de sa vie passée qu'elle a conservées ; il serait

même excessif de chercher dans cet amour du vide une justification de l'exil définitif de celles de ces épaves qui, actuellement dispersées, gagneraient en valeur et en intérêt historique à y rentrer.

Nous estimons donc que, conçue dans cet ordre d'idées, cette entreprise ne peut que recevoir une approbation unanime ; et nous faisons, avec confiance, un pressant appel aux personnes possédant des fragments, objets ou ouvrages ayant leur place dans la collection qu'il s'agit de créer.

Nous serons — en outre — reconnaissants à quiconque nous mettrait simplement sur la voie d'acquisitions qui pourraient être faites ; notre Association s'efforcera de les réaliser, dans la limite de ses moyens, pour contribuer dans la plus large mesure possible au développement de cette œuvre vraiment nationale.

P. G.

Toujours les Ennemis du Mont-Saint-Michel

Un certain nombre de nos collègues ont reçu un factum écrit à la machine et signé d'un nommé Félix Siry, derrière lequel, chacun l'a deviné, s'abrite, comme à son habitude, M. Maquaire, le propriétaire du « fameux Musée du Mont-Saint-Michel ».

Cette fois la grande colère de M. Maquaire se tourne contre le Touring-Club, qui, selon lui, est indigne de « la confiance qu'on voudrait pouvoir accorder à une ligue qui affecte les allures d'une ligue de bien public ». Ensuite c'est M. Gaudin de Villaine, que M. Maquaire frappe de ses foudres parce que cet honorable sénateur a qualifié son établissement de « Musée des horreurs ». Enfin, c'est l'Architecte en chef de l'Abbaye, que M. Maquaire poursuit de ses diffamations ridicules (1), parce que, en s'attachant à la sauvegarde de l'intérêt public au Mont-Saint-Michel, ce fonctionnaire gêne le rançonnement des visiteurs par un commerçant.

Personne n'a, naturellement, éprouvé le besoin de répondre aux inepties dont est largement pourvu ce document ; mais tout le monde en a fait justice en le rétribuant d'une copieuse dose de mépris.

Et nous faisons comme tout le monde.

L. B.

(1) Le grand argument de M. Maquaire contre l'Architecte en chef est que si M. Paul Gout facilite aux touristes la visite de l'Abbaye, c'est uniquement par esprit de lucre et pour augmenter la vente du « Guide du visiteur au Mont-Saint-Michel » dont il est l'auteur !

Rappelons-nous, pour anéantir cette inepte calomnie, que, parmi les dons importants faits par M. P. Gout à l'œuvre que nous patronnons, se trouve la totalité de ses droits d'auteur sur la vente de cet ouvrage (N.d.L.R.).

La Protection du Littoral

Sous ce titre, nous détachons dans le *Nouvelliste d'Aranches* du 21 mars l'entre-filet ci-après :

Lundi matin, M. Basire, sénateur, et M. Letrégully, directeur-propriétaire du *Nouvelliste*, se sont rendus au Ministère des Travaux publics, où ils ont été reçus par M. Charguéraud, conseiller d'Etat, inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur du service des routes et de la navigation chargé de la protection des rivages de la mer.

Ces Messieurs lui ont fait connaître les dégâts considérables que la grande marée a causés, vendredi et samedi, dans l'estuaire de la Sée, et sur le littoral, à Vains, Genêts, le Bec d'Andaine, Carolles, Jullouville, Saint-Pair.

M. Basire a demandé à M. le Directeur de bien vouloir appeler l'attention du Ministre sur la nécessité qu'il y a de protéger les côtes, dans cette partie du littoral, contre les envahissements de la mer. Depuis quelques années, des centaines d'hectares ont déjà été enlevés par le flot envahisseur et des milliers d'autres sont menacés.

M. Letrégully a fait remarquer que la destruction des dunes à Carolles, Jullouville, Saint-Pair, était due à l'enlèvement des sables et galets qui, depuis plusieurs années, se fait sur ce littoral.

Des milliers de mètres cubes de galets formant une digue naturelle ont été enlevés, de telle façon que la mer, ne rencontrant plus d'obstacle, vient à chaque grande marée ronger le pied des dunes qui, sous les efforts du vent et de la mer, disparaissent.

De nombreux chalets sont menacés (quelques-uns même, à Saint-Pair notamment, ont été détruits).

Le seul remède à apporter à cet envahissement de la mer serait de défendre complètement l'enlèvement des sables et graviers le long du rivage des communes précitées.

M. le Directeur a promis de faire étudier la question et de la solutionner dans un sens favorable aux riverains.

Ce n'est pas la première fois que le littoral nord-est de la baie du Mont-Saint-Michel subit des effets désastreux de cette nature. Bien souvent déjà, les riverains de Vains et de Genêts se sont plaints à l'Administration des dégâts causés par la mer. Et, si nous avons une bonne mémoire, une pétition fortement motivée, couverte de très nombreuses signatures, signalait à M. le Ministre des Travaux Publics, il y a une quinzaine d'années, le danger persistant que courait toute cette partie de la côte.

A cette époque, les pétitionnaires ne se contentaient pas d'attribuer la destruction de la rive à l'enlèvement du sable et des galets par des particuliers imprévoyants : ils déclaraient catégoriquement, maires et conseillers municipaux en tête, que l'océan s'était mis à ronger leurs terrains depuis que, chassé de son domaine naturel par les polders établis sur les rives opposées, il lui fallait regagner à leur détriment ce qu'il perdait de marée en marée sur les communes d'Ardevon, de Beauvoir, du Mont-Saint-Michel et de la côte bretonne contigue.

Les habitants de Vains et de Genêts avaient parfaitement raison d'invoquer une telle cause. M. Basire, sénateur de la Manche, qui connaît bien la situation puisqu'il est conseiller général du canton de Sartilly, auquel appartiennent les communes de Genêts et de Carolles, a déclaré au Ministère des Travaux Publics que des centaines d'hectares ont déjà été enlevés par le flot envahisseur. C'est que des centaines d'hectares ont été pris à la mer dans la partie méridionale et occidentale de la baie.

On ne lutte pas impunément avec l'Océan. Le colmatage de la

baie, si désastreux au point de vue purement artistique, fait sentir également ses effets au point de vue de l'intérêt matériel des propriétaires de la côte granvillaise. C'était fatal. Que diable ! il faut bien que la mer se loge quelque part : vous la chassez du sud, elle va vers le nord. Phénomène naturel que chacun s'explique sans difficulté.

Quand on aura restitué au Mont-Saint-Michel l'insularité que nous lui réclamons, quand on aura dérasé Roche-Torin et pratiqué, plus ou moins largement, la coupure de la digue insubmersible, les riverains du Bec-d'Andaine, de Vains et de Genêts n'auront plus tant à craindre les déprédations des marais.

C'est le premier travail qui s'impose pour assurer la protection de cette partie du littoral. Se résoudra-t-on à l'exécuter.

G. G.

Le Mont-Saint-Michel sous la Neige



La neige est très rare au Mont. La proximité du Gulf-Stream fait qu'elle n'y dure pas longtemps. La photographie que nous reproduisons a été prise durant l'hiver qui a précédé l'édification de la Roche actuelle.

Dons faits au Musée Abbatial

du Mont-Saint-Michel

par l' " Association des Amis du Mont-Saint-Michel "

Livres :

L. Blondel. — *Notice historique et topographique du Mont-Saint-Michel, de Tombelaine et d'Avranches* (E. Tostain, imprimeur-libraire, Avranches, 1834).

Ed. Le Héricher. — *Itinéraire descriptif et historique du voyageur dans le Mont-Saint-Michel* (Auguste Anfray, éditeur, Avranches — 5^e édition, s. d.).

Ed. Le Héricher. — *Avranchin historique et descriptif, ou Guide de Granville à Saint-Malo* (Auguste Anfray, éditeur, Avranches, s. d.).

Martin Bernard. — *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à la Citadelle de Doullens, 1839 à 1848* (Pagnerre, libraire-éditeur, Paris, 1861. — 2^e édition).

Paul Féval. — *Les Merveilles du Mont-Saint-Michel* (Victor Palmé, directeur général de la Société générale de Librairie catholique, Paris, 1879).

Victor-Désiré Jacques (de Genets). — *Le Mont-Saint-Michel en poche, guide du Visiteur, du Touriste et du Pèlerin* (Henri Gibert, imprimeur-éditeur, Avranches, 1877).

A.-M. Laisné. — *Résistance héroïque du Mont-Saint-Michel contre les Anglais, de 1420 à 1450*.

Un Bas-Normand. — *Pétition pour la Conservation de la digue du Mont-Saint-Michel, présentée à Messieurs les Députés par un Bas-Normand* (Lahure, imprimeur, Paris, février 1883).

M. Morlais. — *De Vita et Scriptis Roberti de Torinneio, abbas in monte sancti Michaelis* (E. Thorin, éditeur, Paris, MDCCCLXXXI).

Edouard Schuré. — *Paysages historiques de France : Le Mont-Saint-Michel et son histoire*.

Siméon Luce. — *Louis XI et les chiens de guet du Mont-Saint-Michel* (Extrait du « Correspondant » 1889).

A.-M. Laisné. — *Etude sur l'ancien état de la baie du Mont-Saint-Michel, d'après les manuscrits de l'Abbaye de ce Mont* (1866).

Gravures :

La Porte du Château, au Mont-Saint-Michel. — Dess. par Séchan, lith. par Eug. Cicéri. — Litho, mesurant 0.38 sur 0.27 cent.

Mont-Saint-Michel. — Peulot del^a, Félix Thorigny sc. — Gravure sur bois, mesurant 0.20 sur 0.15 cent.

Mont-Saint-Michel. — Engraved by W. Miller, drawn by C. Stanfield A. R. A. — Taille-douce, mesurant 0.14 sur 0.10 cent.

Le Mont-Saint-Michel. — E. Rouargue sc. — Taille-douce, mesurant 0.19 sur 0.13 cent.

Le Mont-Saint-Michel. — Turner pinx^t, Courtry sc. — Eau-forte, mesurant 0.14 sur 0.11 cent.

Le Mont-Saint-Michel. — Bullura del^a, Duran sc. — Taille-douce, mesurant 0.11 sur 0.09 cent.

Le Mont-Saint-Michel. — Gravure du XVII^e siècle, mesurant 0.15 sur 0.10 cent.

Le Mont-Saint-Michel. — C. Stanfield del^a, R. Wallis sc. — Taille-douce, mesurant 0.14 sur 0.09 cent.

Le Mont-Saint-Michel. — Gravure au burin, du XVII^e siècle, mesurant 0.13 sur 0.095 mm.

Le Mont-Saint-Michel. — Gravure sur bois, mesurant 0.15 sur 0.125 mm.

Le Mont-Saint-Michel. — E. Ther sc. — Gravure sur bois, mesurant 0.13 sur 0.10 cent.



Tympan d'une Arcature du Cloître.

The St. Michaël's Mount

As a student of ancient architecture from my youth with a strong affection for Gothic, Mont St. Michel had always seemed to me one of the grandest monuments of the middle ages, but it was not until the summer of 1910 that I found myself near enough to visit it and then only as a short day trip from Dinan.

It was perhaps not the most suitable day for a first impression, it was dull and cold with a strong wind blowing from the north, and yet I shall never forget my first glimpse of the Mont as it suddenly appeared framed in the trees of the long straight road as we drove from Pontorson and as we drew nearest the way in which the rock and its buildings climbed up into the sky. The walk up the Street and along the walls, the hurried lunch, the climb up to the Chalet, the weary wait in the Almoury and then the long ramble round the buildings leave one with a bewildered and averpowering impression of the halls and passages which seem endless and get worthy of the most complete study, the climax of the church and the glorious cloister which looks so English to the English student and get so much richer than any in his native land. A scamper round the base of the rock and one had to harten away to the carriage and as the Mont fades away in the distance one feels the most profound impression together with a hope for a return with leasure to study and attempt to understand the arrangement and planning of the buildings.

This hurried visit gave me a strong desire to make a more lengthy stay at the first opportunity and attempt a photographic survey.

Mr. Massé's will written account of Mont, I had long had by me and I had brought home the delightful little guide book written by Mr. Gout and the earlier one by Mr. Corroyer. I also obtained from Paris the magnificent work recently written by Mr. Paul Gout the architect in chief of the architectural monuments of France, which is certainly the last work on the history and architecture of this greatest monument of ancient France.

While studing these works, I took steps to obtain full authority for photography at the Mont, and with the kind help of one of our Government officials well known in artistic Paris, I not only obtained the official permit from the Department of Beaux-Arts, but a very kind authorisation from Mr. Gout.

In July 1911, I set off once more to the Mont with my cameras and a heavy load of photographic plates. We took up our quarters at the little hotel of the Croix-Blanche with its dining room looking over the sands to the south, and what a view this is as we sit at dinner on the little terrace as the sun goes down we see creeping across the vast expanse of sand, a complete silhouette of the rock and its buildings until the shadow of St. Michel on the great fleche touches the green main land.

And then the hurried climb to the top of the Tour Nord to see the last of the sunset, the tide is low and the river Couesnon with the little streams of water running off the sands make a wonderful pattern of curving lines while the low sun lights up the great bay until the whole is like a blazing opal.

What glorious walks one gets across the sands at night and we shall ever remember one brilliant night as we saw the Mont standing up hardly visible against the dark sky, suddenly little glints of light began to appear in the windows of the chair of

the church, which continued until every pane of the great windows were Abbaye of brilliance, as the full moon rose above the horizon behind us.

One remembered the legend of the Angels singing in the choir at midnight and as the soft wind hummed across the sand one could almost think that they heard the Angels singing. How such a scene must have appealed to the pilgrims in the old days trudging across the bay in peril of the ever changing quick sands.

A fortnight of hard but pleasant work with the kind assistance of the courteous custodian in chief and I returned home with about 200 negatives of the rock and its glorious buildings and the marvelous cloister.

From the photographs taken on this visit, I have made a collection of lantern slides and written a lecture which I have already given about 50 occasions before audiences numbering from 40 or 50 to 1000 and I have the pleasure of knowing that my lectures have led quite a number of people to include the Mont in their last summer holiday tour and doubters some of them have joined the ranks of our most useful society « Les Amis du Mont-Saint-Michel ».

As I have yet a number of engagements to fill with this lecture this season, I have no doubt that many others will require it in the future and that I may for some years yet introduce to my countrymen the wonders of the glorious Mount of the Archangel.

H.-W. FINCHAM

Banquet

en l'honneur de notre Président

M. Léon Bérard

Le samedi 31 janvier, a eu lieu au « Carlton » le banquet Léon Bérard.

Les amis de notre éminent Président, sur l'initiative de M. Pierre Mortier, directeur de *Gil Blas*, avaient organisé cette touchante manifestation pour rendre hommage à son beau talent et le remercier des services rendus aux Arts lors de son passage au sous-secrétariat de la rue de Valois.

Ce fut une fête charmante, ordonnée d'une façon parfaite, pleine de cordialité et de bonne humeur, ce qui prouve que l'on était réellement entre amis.

Plus de trois cents convives, représentant l'élite artistique et littéraire, se pressaient autour des tables.

M. René Viviani, ministre de l'Instruction Publique, assisté de M. Paul Jacquier, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, avait accepté la présidence du banquet.

Notre Association était représentée d'une façon nombreuse et brillante. Les Amis du Mont ne sont-ils pas au tout premier rang de ceux qui veulent témoigner leur gratitude à M. Léon Bérard ?

En l'absence de notre vice-président délégué M. Paul Gout, MM. Levatois et Benoit-Lévy, vice-présidents, avaient été délégués officiellement par le bureau ; on remarquait, en outre, MM.

Paul Boncour, de Baudot, Augé de Lassus, Paul Léon, Léon Riotor, Latouche, etc., membres de nos comités de Patronage et de Direction.

M. René Viviani prit le premier la parole et, dans un magnifique discours, dit tout le plaisir qu'il avait à patronner cette fête intime.

Le ministre termina par cette péroraison :

« Du haut de mon droit d'aïnesse, que je suis prêt à échanger tous les jours contre des mets aussi succulents que ceux qui nous ont été offerts aujourd'hui, permettez-moi un mot. Homme politique, vous êtes incessamment mêlé aux passions naturelles dans une démocratie bouillante, aux divisions qui sont l'honneur des hommes de pensée. C'est la vie ! Et vous ne pourrez la fuir qu'en entrant au couvent, qui n'est pas toujours le refuge des anciens sous-secrétaires d'Etat aux Beaux-Arts. Elevez au-dessus des passions la fleur d'amitié à laquelle, aux heures de tristesse, vous demanderez son parfum suave et délicat.

Je bois à la beauté, qui est, pour les femmes, une des formes du talent ; je bois au talent qui est pour les hommes une des formes de la beauté, et, comme il ne faut pas oublier aucun de ceux qui sont absents, je bois à ceux qui n'ayant ni talent, ni beauté, se consolent, Mesdames, dans l'admiration. »

MM. Pierre Mortier et Robert de Flers prononcèrent ensuite des allocutions très applaudies.

Enfin, M. Léon Bérard se leva à son tour et d'une voix émue remercia les organisateurs et ses nombreux amis. Voici un passage de son admirable discours dont la forme parfaite et la haute élévation déchaînèrent de longues ovations.

«... A soutenir leurs efforts, à recevoir leurs confidences, à sentir la ferveur généreuse de leurs rêves, j'ai goûté des joies profondes. J'en emporte des souvenirs qui suffisent à parer et à ennoblir une vie. C'est notre récompense, et c'est notre orgueil — à nous qui passons — de songer que si nous avons bien servi ceux qui vivent par l'esprit, il restera peut-être sur notre personne éphémère et sur notre vie obscure un reflet de ce qui demeure.

« Ce qui demeure, c'est l'Art, c'est la haute culture, c'est-à-dire le lien de fraternité spirituelle qui représente la plus forte chance d'unité morale dans ce pays, que les lois de son histoire ont voué à tant de nobles querelles et de combats généreux... »

Pour terminer cette fête de l'esprit, l'admirable artiste qu'est M. Noté entonna la *Marseillaise*.

Et les assistants s'en furent lentement avec regret...

JEAN VOISIN.

Mistral

MISTRAL est mort, mais son œuvre est immortelle. Sa gloire rayonne non seulement sur la Provence mais sur la France entière. La postérité la plus reculée gardera la mémoire de ce grand poète, qui fut un homme loyal, bon, sans défaillances, attaché au sol natal et dévoué à toutes les nobles idées.

Quand notre Association fut fondée, il consentit avec empressement à faire partie du Comité de Patronage, et nous lui en gardons une infinie reconnaissance. En outre, lorsque je lui demandai,

il y a quelques mois, d'accepter les fonctions de membre du Jury de notre concours, il me répondit par la lettre si cordiale dont voici le fac-similé. Il nous a semblé qu'il serait précieux pour nos Associés de conserver, dans sa forme authentique, le témoignage de l'intérêt qu'il portait à notre œuvre.

Millau, 5 juillet 1913

Mon cher ami, j'ai lu avec
un grand plaisir la liste de jury
de nos concours de Mont-Saint-Michel.
C'est une très haute honneur pour moi
de grand plaisir de voir mon
nom sur la liste.

F. Mistral

E. Eugène de Mouël

Je demanderai à notre Comité de Direction, dès sa prochaine séance, de ne pas rayer le nom de Mistral de la liste où il figure. Si ses yeux se sont fermés à la lumière, son esprit est vivant à jamais et il demeurera toujours parmi nous.

Nous adressons à Madame Mistral l'expression de notre douloureuse sympathie et de nos regrets les plus profonds.

EUGÈNE DE MOUËL.

Informations et Nouvelles

Arrêtés pris par le Préfet de la Manche

Voici deux Arrêtés importants que divers journaux ont insérés avec une satisfaction non dissimulée :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

ARRÊTE

Nous, Préfet du Département de la Manche, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les articles 97 et 99 de la loi du 5 Avril 1884 ;

Considérant qu'il y a lieu de protéger le public contre les sollicitations répétées et excessives dont il est l'objet de la part des commerçants et de leurs employés, au Mont-Saint-Michel ;

Considérant que M. le Maire du Mont-Saint-Michel, régulièrement mis en demeure de prendre les mesures nécessaires, n'a pas donné suite à cette injonction ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Il est formellement interdit aux commerçants et à leurs employés, dans toute l'étendue de la commune du Mont-Saint-Michel, d'interpeller les passants sur la voie publique, pour leur offrir leurs services ou leurs marchandises.

Article 2. — Les commerçants et leurs employés, attendant les voyageurs à l'arrivée du train, devront se tenir sur le bas-côté de la digue opposé à la voie ferrée. Ils pourront, par dérogation aux dispositions de l'article précédent, appeler le nom de l'établissement auquel ils appartiennent. Mais ils ne devront traverser la chaussée et se mettre à la disposition des voyageurs que sur la demande de ces derniers.

Article 3. — M. le Sous-Préfet d'Avranches est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Lô, le 20 Février 1914.

Le Préfet,

(signé) GIBAUD.

Il est permis de regretter un peu les conséquences de cette mesure pour les braves commerçants du Mont-Saint-Michel, hôteliers, marchands d'objets de souvenir, tous gens fort estimables et dignes de sympathie qu'elle va peut-être gêner ne fût-ce que dans leurs habitudes. Mais ils savent à qui s'en prendre. Si le trop fameux « Musée », dans son ardeur démesurée à rançonner le visiteur, n'avait abusé de la faculté de l'importuner, au

point de rendre fastidieux au public l'accès du Mont-Saint-Michel, l'Administration ne se serait pas vue dans la nécessité absolue de recourir à ce moyen dont l'application s'étend forcément à tout le monde dans la commune. H. V.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

ARRÊTE

Nous, Préfet du Département de la Manche, Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les articles 97 et 99 de la loi du 5 Avril 1884 ;

Considérant que la salubrité, la sécurité et la commodité publique sont intéressées à ce que les habitations du Mont-Saint-Michel ne dépassent pas une hauteur déterminée ;

Considérant que M. le Maire du Mont-Saint-Michel, régulièrement mis en demeure de prendre les mesures nécessaires, n'a pas donné suite à cette injonction ;

ARRÊTONS

Article premier. — La hauteur maxima des maisons est fixée à 12 mètres calculés du sol au faitage, la mesure étant prise dans l'axe de la façade la plus élevée, soit en bordure des rues et venelles, soit sur toutes autres parties du Mont où des constructions peuvent être élevées, sans que, du côté du rempart, dans une zone de 10 mètres le long de ce rempart, la hauteur du faitage des constructions puisse, en aucun cas, dépasser 6 mètres au-dessus du dallage du chemin de ronde.

Article 2. — M. le Sous-Préfet d'Avranches est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Lô, le 20 Février 1914.

Le Préfet,

(signé) GIBAUD.

La protection des vieilles maisons montoises aura comme corollaire la très grande augmentation de leur valeur.

Elles se trouvent maintenant défendues contre tous les empiétements. Les constructions nouvelles auraient fini par masquer et envelopper les anciens logis, d'un si grand intérêt archaïque.

Détruire au profit d'un seul ou de quelques-uns le bel ensemble, le caractère unique de la cité par des constructions extravagantes, c'est attenter à la fortune publique ; cette beauté, cette situation pittoresque faisant seules la fortune du pays. Y porter atteinte, c'est compromettre les intérêts d'autrui, et cette considération ne peut laisser insensibles la majorité des propriétaires montois.

H. V.



**Accès
à la Terrasse de
la Merveille**

Le numéro 5 de notre Bulletin relatait le désir émis par nous que la spacieuse terrasse s'étendant de la Tour Claudine jusqu'au-dessus de la Tour du Moulin fût livrée au public.

Les travaux d'aménagement nécessités par la restauration et l'assainissement de cette partie des constructions de l'Abbaye vont permettre bientôt à l'Administration des Monuments historiques de nous donner satisfaction sur ce point.

Nous espérons que, sous peu, les touristes pourront y accéder et embrasser de là le merveilleux panorama de la baie, de la côte de Bretagne à la pointe de Carolles. Indépendamment de la magnificence de ce spectacle, il est à noter que l'œil y jouit de points de vue charmants sur la façade ouest de la Merveille — fièrement campée sur cette terrasse — et plonge délicieusement d'autre part sur la Tour du Moulin et sur le Couesnon.

Les deux vues photographiques, prises par M. Mahoudeau de Villethiou, feront apprécier la haute qualité pittoresque de ce site. L. B.



Clichés Mahoudeau de Villethiou.

**Lettres communiquées à la Direction
des Chemins de fer de l'Etat**

Plusieurs de nos adhérents nous ont fait parvenir des réclamations touchant les modifications à apporter à l'horaire des trains desservant le Mont-Saint-Michel et l'arrêt éventuel à Pontorson de l'express tri-hebdomadaire devant relier Cherbourg à Brest.

La Commission du Tourisme, après les avoir étudiées, a transmis lesdites réclamations à la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat, dont nous attendons la réponse.

Incidents tragi-comiques

Dans notre bulletin numéro 7 (octobre 1913), nous mentionnâmes les incidents tragi-comiques que le pistage avait fait naître, en août dernier, au Mont-Saint-Michel. Cette question avait trop occupé le premier plan de l'actualité pour ne pas tenter les revuistes : plusieurs ne se sont pas fait faute de l'utiliser. Parmi les plus spirituelles revuistes de cette dernière saison, celle de M. Le Sartey est une des plus fines qui l'ait chansonné en de pimpants couplets, dont la douce rosserie a charmé le public.

Ce pseudonyme cache la personnalité de M. Schrameck, un des plus convaincus admirateurs du Mont et notre sympathique collègue. Nous lui adressons ici nos sincères compliments.

L. B.

Le Concours de la Société Rossel

Nous recevons de M. le Commandant Hérou, président de la Société normande littéraire et artistique A. Rossel, la communication suivante que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

La Société Rossel a décidé de tenir à Cherbourg un grand Congrès littéraire et artistique, les dimanche et lundi de Pentecôte 31 mai et 1^{er} juin 1914. Il comprendra :

1^o Un concours littéraire et musical dont le programme est le suivant :

- Patois normand.* — Tous les genres ;
- Français.* — Tous les genres (sujets normands) ;
- Musique.* — Tous les genres ;

2^o Une exposition d'art normand sous toutes ses formes ;

3^o Quatre conférences seront données sur des sujets normands.

Les envois du concours devront parvenir avant le 15 mai, ceux de l'exposition avant le 8 mai.

Pour tous renseignements, s'adresser au Président, M. le Commandant Hérou, 47, rue de la Duché, ou à MM. Barbe, 18, rue Beaurogard, et Leménager, 10, rue de Tourville, Présidents de sections.

Le Secrétaire Général,
(signé) RAYNEL.

Distinctions honorifiques

Nous avons eu le grand plaisir de relever, dans la dernière promotion violette, les noms de trois des plus dévoués membres de notre Comité de Direction, auxquels nous adressons nos plus vives félicitations.

Officier de l'Instruction publique :

M. TRAVAILLEUR, architecte, membre de la Commission du Musée et de celle des Fêtes et Concours. Notre collègue joint aux qualités d'artiste celles de causeur. Hier encore, il a fait, devant un auditoire émerveillé, une conférence fort applaudie. M. Travailleur a déjà beaucoup contribué au succès de nos campagnes.

Officiers d'Académie :

M. LEBAILLY, secrétaire de notre Comité, membre du Comité de Fondation, adjoint au Maire du Mont-Saint-Michel. Fervent défenseur du Mont, il nous est cher autant pour son grand dévouement à notre cause que pour le rôle important qu'il a joué dans la restauration de l'Abbaye. Chargé de reprendre, sous la direction de M. Gout, architecte en chef des Monuments historiques et notre vice-président délégué, les parties menacées de ruine, il s'acquitta de sa tâche avec une science de l'œuvre si complète qu'elle fait valoir la connaissance approfondie qu'il a de son art. Nous sommes particulièrement heureux de lui rendre ici justice.

M. BANNIER, architecte, membre de la Société française d'Archéologie et notre jeune secrétaire. Connu pour ses études sur l'Art appliqué, il a déjà donné au Salon plusieurs restitutions de monuments de notre art médiéval, qui lui ont valu une Mention honorable. L'année dernière, il exposait encore une étude du donjon de Laval. Nous avons signalé, d'ailleurs, l'intéressante conférence qu'il fit sur « le Mont-Saint-Michel » en décembre dernier.

S. B.

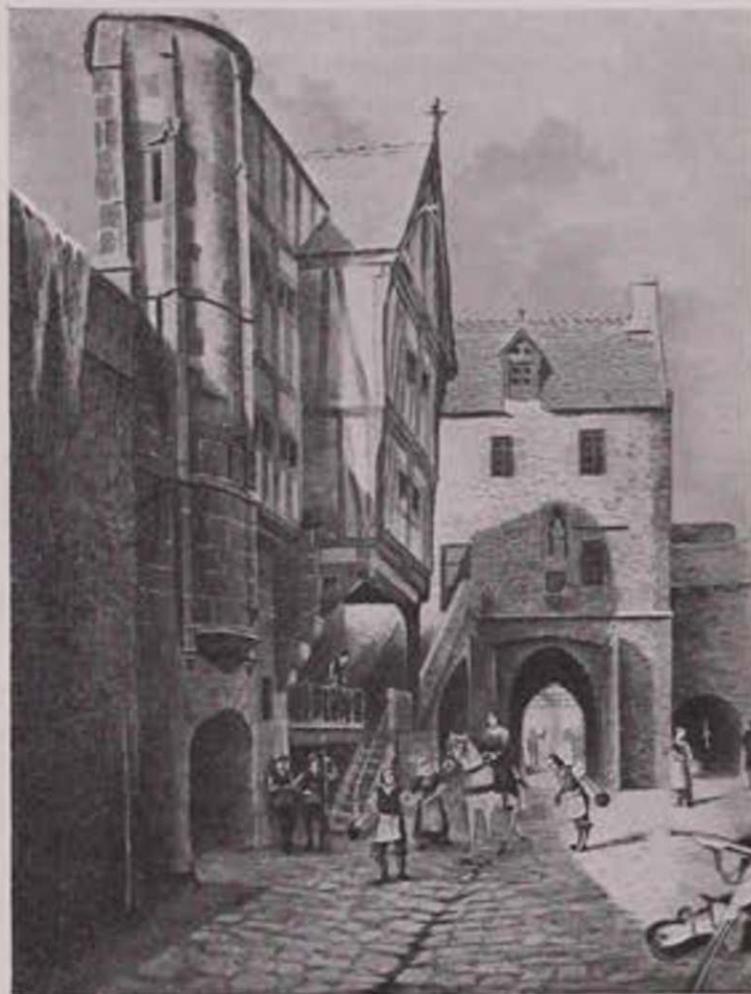
Pour le Mont

Au courant de la saison théâtrale qui vient de s'écouler au Théâtre municipal de Rennes, nos Amis ont pu voir projeter sur l'écran, pendant les entr'actes, certaines vues du Mont-Saint-Michel, dont la présentation était fort bien accueillie du public.

Le programme lui-même renfermait une notice concernant notre Association.

Nous remercions vivement la Direction de cette innovation, qui a fait connaître notre Association du grand public rennais.

Gravure de H. Voisin offerte aux Membres de l'Association pour 1914



Le logis du Roi et la Maison de l'Arcade au XVI^e siècle.

Revue des Livres

On a bien voulu me confier la Revue des Livres — et c'est d'un homme que je vais vous parler : de notre secrétaire général, M. Henri Voisin. — Ne vous récriez pas et ne m'accusez pas de sortir de mon rôle. Je n'en sors point, parce que M. Henri Voisin, pour tout ce qui concerne le Mont-Saint-Michel, c'est un livre fait homme. Il le possède dans tout son ensemble et dans tous ses détails, lui ayant consacré sa vie, dès la jeunesse. Il ne s'est pas écoulé une année depuis 1879 sans qu'il n'y ait séjourné plusieurs mois. Certains, parmi les abbés célèbres et les chevaliers illustres, n'y ont pas vécu si longtemps que lui. Il en sait toutes les perspectives, il en connaît tous les détours, il en a fait retentir tous les échos. Il l'a aimé, il l'a admiré par le vent, la pluie, la brume ou le soleil. Il l'a contemplant tout vaporeux sous l'aurore, tout empourpre du couchant. Par les grands clairs de lune, maintes fois, de la mer, tandis que sa barque le berçait, il a fixé ses yeux extasiés sur la Merveille, ourlée d'argent.

Et M. Henri Voisin n'est pas un simple livre. C'est un livre illustré. Si j'étais encore un enfant espiègle — ah Dieu ! comme il y a longtemps que je ne le suis plus ! — je serais tenté de lui écrire dans le dos, à la craie : « Le Mont-Saint-Michel, avec dessins de l'auteur. »

D'ailleurs, nul n'ignore le beau talent de dessinateur de M. Henri Voisin. Nous autres, ici, nous lui avons plus de reconnaissance encore que le commun des mortels, parce que c'est à lui que nous devons ces précieuses eaux-fortes : *L'Abbaye, vue des remparts* et *La Vue générale, côté Nord*. Si l'on savait mieux par le monde qu'il suffit de s'inscrire sur nos listes et de nous apporter une très modeste obole pour posséder l'une ou l'autre de ces belles gravures, je suis certain que le nombre de nos adhérents s'accroîtrait plus rapidement encore.

La première nous montre un aspect du Mont à une époque où des constructions trop modernes n'en déparaient pas l'ensemble, quand les maisons d'autrefois conservaient leur physionomie primitive, avant d'être réparées ou consolidées sans aucun souci de l'art traditionnel. — Dans la seconde, se dresse devant nous la Merveille ! La nature, d'abord, puis le culte pour le beau de notre administration des Beaux-Arts ont heureusement protégé cette partie du splendide monument contre les ravages des profanes.

Actuellement, M. Henri Voisin donne les derniers coups de burin à une troisième planche qui représentera la cour faisant suite à la porte du Roi, telle qu'elle était au commencement du XVI^e siècle. Elle paraîtra cette année et je suis heureux de pouvoir la décrire avant la lettre :

Voici : Un riche voyageur, à cheval, vient de franchir la porte du Roi, dont la herse à demi soulevée lui a laissé le passage libre. Un piquetier monte la garde. — Au second plan, apparaît la suite du voyageur. Celui-ci, dont la monture piaffe encore, s'est arrêté considérant l'alentour et des hostellers s'empressent autour de lui, offrant leurs services et renchérissant à qui mieux mieux sur les avantages de leurs hostelleries. Une servante, en cotte hardie, n'est pas la moins persuasive. On revêt la scène. Un pêcheur fait sécher ses filets ; sa femme, un enfant sur le bras, emporte la pêche de son mari, et le soleil lumineux, tranchant sur l'ombre de la maison de l'Arcade et de la Tour du Guet, dore les murs de la maison du

Roi. C'est une minute curieuse du passé qui ressuscite sous la baguette magique de M. Henri Voisin.

Tel est précisément son but. Reconstituer par l'image le Mont-Saint-Michel d'antan. Scrupuleusement il a fouillé les manuscrits, il a interrogé les pierres, il est entré pour ainsi dire dans la peau des vieux chroniqueurs, et il s'est mis à l'œuvre, ardemment, opiniâtrément pour rendre leur ancienne apparence aux pignons, aux toits, aux encorbellements maltraités par le temps et par les hommes.

L'année prochaine, son crayon nous retracera une cérémonie dans l'Eglise Carolingienne que Richard I^{er}, duc de Normandie, fit élever par les soins de l'abbé Ménard en 966. Ainsi, peu à peu, nos yeux verront ce que les yeux de nos ancêtres ont vu, grâce à M. Voisin que je serais tenté d'appeler Voisin l'Enchanteur, tout comme Merlin.

Vous devinez que, pour mener à bien une pareille entreprise, il faut de la persévérance, du goût, une intelligence spéciale de l'archaïsme. Tout cela ne peut résulter que d'efforts considérables, dignes d'autant plus d'être loués qu'ils sont désintéressés, qu'ils s'appliquent à l'intérêt général, et qu'ils ont pour but d'arracher à l'oubli, où elles sont demeurées trop longtemps, les choses qui ne doivent pas être oubliées.

Nul n'était plus qualifié pour cela que M. Henri Voisin, dont les études ont paru dans un grand nombre de publications françaises et étrangères. Jadis il y avait les peintres du Roi, de Monseigneur le Dauphin. Il y a encore les peintres du Département de la Marine. Décernons à notre Secrétaire Général le titre d'*Élumineur du Glorieux Mont-Saint-Michel*, et remercions-le d'avoir consacré à l'incomparable Rocher son talent si remarquable et si consciencieux !

Et j'en viens maintenant aux livres qui m'ont été adressés :

GEORGES GIRARD. — *Au Pays de la Merveille* (Poésies). — Aux bureaux de la « Revue des Poètes », 235 bis, rue de Vaugirard, Paris.

M. Georges Girard habite Pontorson. Il vit au « Pays de la Merveille » ; il n'a que quelques pas à faire pour contempler la grande silhouette qui se dresse magnifiquement sur l'horizon changeant du ciel, tantôt radieuse, tantôt voilée de gris. Comme M. Voisin, il aime passionnément le Mont-Saint-Michel et il souffre de toutes les injures dont souffre sa beauté !

D'autres le défendent en prose, lui s'en est fait le champion en vers, dans des vers où transparait son âme ardente et émue. M. P. Gout, qui a écrit la préface de son ouvrage, lui a dit justement : « Puisse votre lyre, en célébrant la gloire de cette incomparable Merveille de la Nature et de l'Art, faire résonner bien haut et bien loin les plaintes de ses légions d'admirateurs, émus du péril dont la menace le vandalisme méthodique de la spéculation dans tous les genres et à tous les degrés ! »

Peut-être reprochera-t-on à M. Girard une certaine nonchalance dans la composition, un peu de hâte dans le métier. Mais à ces imperfections on peut opposer des qualités. Il est vibrant, et ce n'est pas un compliment inutile dans un temps où l'impassibilité est à la mode.

Je vous recommande un sonnet, *Coucher de soleil*, qui a vraiment une belle allure ; et si vous voulez connaître l'auteur, qui a de l'esprit, sous un aspect moins solennel, lisez la *Ballade des Prés salés*.

Enfin, vous trouverez, l'en suis sûr, un air de bravoure tout à fait joli à la *Ballade des Huit vieilles tours du Mont*, dont voici une des strophes :

France, prends soin de leurs atours !
Si l'ouragan les déshabille,
Près des bonnes vieilles, accours
Avec ton fil et ton aiguille ;
Et toi, ravenelle, éparpille
Ta graine, apporte tes fleurs d'or
Au moindre joint qui se fendille
Les murs fleuris bravent la mort !

Le dernier vers est délicieux !

EMILE GILLES. — *Au Cœur de la Bretagne* (1^{re} série). — Pontivy, Charles ANGER, éditeur, 33, rue Nationale.

Parmi les voyageurs qui viennent de Paris au Mont-Saint-Michel, beaucoup continuent leur route vers le pays breton. Je suis sûr de rendre un grand service à tous ceux-là en leur signalant cet ouvrage. Il sera pour les touristes le meilleur des guides à travers la contrée si riante, si féconde en résurrections archaïques, qui environne la jolie ville de Pontivy, sur les bords du Blavet.

L'érudition est parfois un peu rébarbative. M. Emile Gilles a su rendre la sienne aimable. Son récit est émaillé de légendes, de ces vieux contes que chuchotte la brise sur les landes, qui s'éparpillent à travers le ciel dans les sonneries des clochers, qui courent les chemins creux, qui tourbillonnent sur les remous des ruisseaux dévalant parmi les pierres. Tout le monde ne sait pas les saisir au passage. Il faut avoir les oreilles bien faites, l'esprit avisé. M. Emile Gilles a ces dons excellents. Je l'appellerais volontiers : un géographe-poète.

Ah ! combien je préfère sa manière à celle de ces auteurs secs qui vous énumèrent les sites et les monuments sans émotion, sans pittoresque ! Quel précieux compagnon de voyage que le livre de M. Gilles ! Il vous raconte l'âme du pays, et c'est seulement cela qui compte, aussi bien dans les paysages que dans les hommes. Son auteur n'a pas gardé pour lui, en égoïste, les joies de ses promenades. Il les a consignées sur son carnet de route, et le carnet de route s'est transformé en un livre d'un format commode, pour notre plus grand profit.

Ce volume, que je signale aujourd'hui, nous décrit tour à tour Pontivy, Josselin, Ploërmel et leurs environs. Il sera suivi d'autres publications qui élargiront le cercle de ces intéressants itinéraires bretons. Je leur souhaite et je leur prédis un grand succès auprès de ceux qui ne veulent pas qu'on leur applique la phrase de l'Écriture : *Oculos habent et non videbunt*.

AUGÉ DE LASSUS. — *Les Champs-Élysées*. — Jouvet et C^o, éditeurs, 15, r. Racine, Paris, VI.

Je n'ai pas à présenter M. Augé de Lassus aux lecteurs de ce bulletin. Tous connaissent le nom de cet écrivain très distingué, qui fait partie de notre Comité de Direction et qui témoigne tant de sympathie à notre œuvre. Récemment encore, lors de la soirée artistique de la Salle Berlioz, il évoqua la gloire du Mont-Saint-Michel dans une très intéressante conférence, tandis que se succédaient sur l'écran les incomparables projections de M. Gossin.

D'ailleurs, la réputation de M. Augé de Lassus dépasse les limites de notre Association. Il a beaucoup écrit en prose et en vers, toujours avec un égal succès, et maintes fois ses pièces ont été applaudies sur nos principaux théâtres.

Aujourd'hui, il nous donne un nouveau livre : *Les Champs-Élysées*. Je pourrais vous citer seulement le titre. Il suffirait à piquer votre curiosité ; mais en me bornant à cette citation, je me priverais d'un plaisir : celui de dire combien j'ai été séduit par la lecture de ces chapitres, pleins d'érudition, et auxquels les réflexions de l'auteur donnent une saveur particulière. Son expérience des hommes lui suggère des observations fort piquantes où transparait sa philosophie un peu railleuse. L'histoire, tour à tour plaisante et grave, de nos Champs-Élysées est un peu celle de Paris, puisque, depuis qu'ils existent, tant de Parisiens notoires y ont vécu, y ont habité, et qu'ils furent le théâtre de nombreux événements de notre vie passée.

Vous apprendrez quelles furent les origines de cette magnifique promenade et quelles transformations elle a subies depuis l'époque lointaine où elle se bornait à une seule avenue, le *Cours la Reine*. Les Rois, les hommes de la Révolution, l'Empereur y défilèrent successivement, en carrosse ou à cheval, selon la mode du temps. Vous franchirez les portes des grands hôtels et des petites maisons qui s'abritèrent sous ses ombrages. Vous vous divertirez dans ses cafés-concerts, vous danserez dans ses bals, vous dînez dans ses restaurants, et en sortant du cirque — notre existence est faite de contrastes — vous assisterez aux grandes funérailles qui s'y dérouleront, celles de Napoléon et de Victor Hugo, notamment. Enfin, vous souffrirez avec l'auteur de l'affront qu'ils durent subir, en février 1871, le jour où les Prussiens foulèrent pendant quelques heures ce sol si français. Votre foi patriotique y puisera un nouvel élan, fort nécessaire au temps où nous sommes.

Pour mon compte, je préfère infiniment aux romans, ces livres où se trouve reconstituée l'existence de nos pères. Ceux qui les écrivent font œuvre pie, et quand vous aurez lu le livre de M. Augé de Lassus, vous le remercerez avec moi d'avoir apporté une nouvelle pierre au Monument du Souvenir.

VICTOR ROBERT. — *Ma Gerbe* (Poésies). — Alph. LEMERRE, éditeur, 27-31, Passage Choiseul, Paris.

M. Victor Robert, en sa qualité de Breton, est un fervent des monuments du passé. C'est un des plus enthousiastes parmi les Amis de notre Mont-Saint-Michel, dont il connaît l'histoire par le menu, dont l'image le hante souvent à travers les brouillards de Paris. C'est un ami des cathédrales. Ses yeux s'élancent avec délices jusqu'aux dentelles de pierre des clochers magnifiques. Son esprit suit ses yeux, et il s'en va plus haut que les clochers, dans le grand ciel, dans l'espace illimité du Rêve, parce que son esprit est celui d'un poète.

Et immédiatement, pour justifier mon dire, je vous cite cet extrait d'une des pièces de son volume *Ma Gerbe*, intitulée : *Le Couvent* :

Je n'ai jamais franchi ton seuil, Couvent austère,
Sans un religieux et salutaire émoi
Qui dépouillait mon cœur des choses de la terre
Et dominait le mal que je portais en moi.

Que de fois j'ai rêvé sous ton cloître sonore,
 Quand chantaient au jardin les oiseaux réveillés ;
 Quand le soleil, dorant les vitraux dès l'aurore,
 Illuminait le front des saints agenouillés !

Toutes tes voix parlaient à mon âme naïve :
 La cloche résonnait plus douce que les flots
 Qui meurent, caressant le sable de la rive ;
 Plus joyeuse qu'un chant de hardis matelots.

Ces vers d'une simplicité harmonieuse, où la pensée coule limpide, vous révéleront de suite que M. Victor Robert est de la bonne école, celle où l'on apprend qu'il n'y a pas de meilleur interprète de nos sentiments que le vrai langage français, celui de Malherbe, de Corneille et de Hugo.

Il est accessible à toutes les émotions d'amour, de bonheur ou de souffrance dont notre existence est sans cesse traversée. Il trouve des accents vrais pour exprimer son âme, où la joie éclate parfois mais où la tristesse s'attarde le plus souvent. A vrai dire, il me semble que la mélancolie l'enveloppe toujours un peu de ses voiles.

Il y a encore, au long de ses poèmes, de la grâce légère, comme dans *l'Épître à une Parisienne en Russie* ; de l'éloquence, comme dans *Les Paris, Lamartine, A la Mémoire de Michelet* ; et il y a aussi une pitié infinie, un grand élan de générosité ardente et noble pour l'éternelle opprimée, *l'Irlande*, à laquelle est consacrée la dernière partie du Livre.

Ecoutez, avant de quitter M. Victor Robert, ces strophes, d'un charme si pénétrant, adressées à celle qui lui est chère entre toutes, et où son cœur se mêle heureusement à la nature :

J'ai voulu, le matin, revoir cette vallée
 Où ta vie, au printemps, calme, s'est écoulée ;
 Où notre amour naquit. J'ai voulu tout revoir :
 La petite maison, le jardin qui l'entoure,
 Et dans le champ voisin que le cheval laboure
 Le bouquet de sapins où nous rêvions le soir.

Le petit pont de bois traverse toujours l'Elle :
 Lorsque je l'ai passé, la joyeuse hirondelle
 En son rapide essor effleurait le gazon ;
 Je me suis approché sans bruit de la maison.

Ton jasmin, tout en fleur, se penche sur le mur ;
 Un roitelet gazouille au loin sous la feuillée,
 Une rose est tombée à mes pieds effeuillée ;
 Et les arbres ont peine à porter le fruit mûr.

Si j'osais, franchissant le seuil de sa demeure,
 A l'hôte je dirais : Laisse-moi seul, une heure,
 Vivre du souvenir de mes beaux jours passés ;
 Tout ici me connaît : Cette vigne sauvage,
 Au mur, je l'attachai vingt fois, après l'orage ;
 Ces sentiers d'amoureux, nous les avons tracés.

Laisse-moi visiter à l'aube matinale,
 Réduit ensoleillé, sa chambre virginale ;
 Si la fleur n'est plus là, le parfum est resté ;
 Vois, pour le respirer, j'ai devancé l'aurore ;
 Mon cœur de souvenirs vit et s'enivre encore,
 Et je baise le seuil que ses pas ont heurté.

Ce sont des vers délicats, des vers d'un poète qui a les yeux d'un artiste.

EUGÈNE LE MOUËL.

Il est rendu compte spécialement des ouvrages traitant du Mont-Saint-Michel ou s'y rapportant. En outre, des articles sont consacrés aux lires des membres de notre Association, quel qu'en soit le sujet. Prière d'adresser les deux exemplaires à M. EUGÈNE LE MOUËL, 42, avenue Bosquet, ou au siège social, 167, rue Montmartre.

Secrétaires-Correspondants

(Suite)

Angers : M. KAUFFMAN (Gustave), docteur en médecine, 1, rue Chaperonnière (secrétaire-correspondant adjoint).

Châteaubriant (L.-Inf.) : M. BERTHELOT (René), greffier du trib. civil, boul. Saint-Luc.

Dol (I.-et-V.) : M. LECOMTE, r. de Paris (secrétaire-correspondant adjoint).

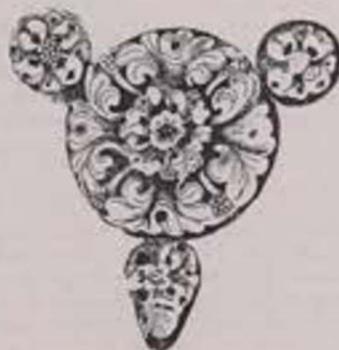
Meslay (Mayenne) : M. THUAU (René), notaire, r. Tanquerel-de-la-Parrissais.

Paimbœuf : M. SURCOUR (René), recev. des finances, 28, quai Eole.

Pouancé (M.-et-L.) : M. GAULTIER (Jean), expert, r. Neuve.

Segré (M.-et-L.) : M. ONFROY DE BRÉVILLE, docteur en médecine, r. de la Gare.

Tympan d'une Arcature du Cloître.



Conférences

L'histoire du Mont-Saint-Michel, sa construction, ses transformations depuis le Moyen-Age, jusqu'à nos jours, tels sont les différents points qui furent excellemment traités, le 21 janvier dernier, à la Société de Géographie commerciale du Havre, par M. Charles-Henri BESNAUD, architecte et associé correspondant de la Société des Antiquaires de France.

En présentant le jeune et savant conférencier comme un des plus zélés défenseurs du Mont, M. Dupont, président de la Société de Géographie, recommanda chaleureusement à l'assistance l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel, qui s'est donné pour tâche de sauvegarder les merveilles naturelles et architecturales de ce site unique.

Le conférencier, grâce à de nombreuses projections, promena ses auditeurs à travers les merveilles du Mont. Il termina en signalant les deux dangers qui le menacent : les constructions ou les « aménagements » industriels qui déparent l'unité du site, et surtout l'ensablement de la baie.

C'est par un vibrant appel en faveur de ce joyau naturel, historique et artistique de la France, que conclut le distingué conférencier. Nous souhaitons que cet appel soit entendu.

C'est le 10 février dernier que notre très savant et disert collègue, M. Etienne DUROU, juge au Tribunal civil de Saint-Malo et ancien président de la Société Historique et Archéologique de cette ville, a fait, au Club des Dames de Dinard, une intéressante conférence avec projections, sur le *Mont-Saint-Michel dans l'histoire de Bretagne*.

Les articles si documentés qu'il a publiés dans notre Bulletin et les comptes-rendus des précédentes conférences de l'éminent et érudit conférencier, sont encore présents à la mémoire de tous nos Amis. Il a su tenir ceux qui l'entendirent sous le très grand charme de son beau talent de causeur savamment éloquent.

Sa conférence a été extrêmement goûtée d'un auditoire sélect, qui n'a pas épargné ses applaudissements au distingué conférencier.

Parmi les conférenciers les plus dévoués à notre cause, il est juste de citer M. FINOT, de Reims. Le grand succès d'une conférence faite en cette ville, en février 1913, par notre distingué collègue, devant la Ligue de l'Enseignement, n'avait pas épuisé l'intérêt que les Rémois portent à la Merveille de l'Occident. Une seconde conférence sur le même sujet, qu'il a faite le 7 mars dernier au Cercle des Mutualistes, a également fort bien réussi.

L'aimable conférencier, qui est professeur au Lycée de Reims, a eu le plaisir de visiter plusieurs fois le Mont-Saint-Michel et de noter beaucoup d'impressions d'admiration et parfois de critique. Il les a exposées sous la forme anecdotique la plus séduisante et au hasard du souvenir.

Après avoir signalé la gracieuse et imposante silhouette du cé-

lebre Rocher dont le patron est saint Michel, décrit la baie et la majestueuse Abbaye qui la domine, M. Finot fit l'historique de ce joyau qui a manqué de perdre son originalité par la création de digues néfastes.

Le conférencier montra ici le rôle joué par les Amis du Mont-Saint-Michel, qui se sont faits les défenseurs de ce Mont renommé.

Signalant ensuite la légende qui présida à la construction de l'église, puis de l'abbaye, il fit visiter le Mont dans tous ses détails, grâce à une série de nos plus jolies vues dont la projection suscita l'admiration des membres du Cercle des Mutualistes qui applaudirent chaudement, et à maintes reprises, le disert et parfait conférencier.

Le 26 février, M. Eugène GOSSIN, membre de notre Comité de Direction, a fait, devant un auditoire des plus choisis, une très intéressante conférence sur le Mont-Saint-Michel dans la grande Salle des Fêtes de la Société française de Photographie.

Dans un langage très captivant et très élégant, M. Gossin a d'abord fait un rapide historique du Mont, racontant d'une façon charmante les si jolies légendes qui entourent le mystère de l'Abbaye, puis il entra dans le vif de son sujet, qui avait pour titre : *Une promenade au Mont-Saint-Michel*.

Les auditeurs ont suivi sur les merveilleuses projections en couleurs de l'habile photographe qu'est le conférencier les explications méthodiques et claires qu'il a données. Malheureusement, le temps réservé à la conférence de notre ami, très parcimonieusement compté, ne lui a pas permis de faire passer sur l'écran sa collection entière ; il reste donc encore bien des clichés inédits qui feront l'objet d'une prochaine soirée.

Nous sommes sûrs que ceux de nos Amis qui n'ont pas assisté à la première de ces réunions se rendront avec empressement à la seconde.

Notre très sympathique vice-président, M. Eugène LE MOUËL, a fait le 25 mars dernier, au Lyceum de la rue de Penthièvre, sous la présidence de la Duchesse d'Uzès, une très spirituelle conférence dont le sujet était : *Madame de Sévigné en Bretagne*.

Tous ceux qui ont eu le grand plaisir de causer avec notre éloquent collègue savent tout le charme qu'il sait donner à ce qu'il conte et toute l'élégance qu'il apporte à voiler une réelle érudition. Ce sujet a trouvé, devant le public d'élite qui remplissait la salle, le même succès qu'en 1903, aux assises de la Pomme à Vitry, où M. Le Mouël le traita naguère.

Mme de Sévigné est d'ailleurs une Amie du Mont-Saint-Michel (avant la lettre). Elle parle en effet, en termes enthousiastes, de la beauté du spectacle dont elle jouit de la côte en regardant le Mont.

Un de nos correspondants de Londres, M. Arthur A. Sykes, journaliste apprécié, a bien voulu nous adresser le compte-rendu suivant :

Le 13 mars dernier, au South Western Polytechnic de Londres, M. H. W. Fincham a fait devant les membres de la « Chelsea pho-

tographic Society » une très intéressante conférence sur le Mont-Saint-Michel.

Cent vingt clichés, faits par le conférencier lui-même en juillet 1911, illustrèrent la causerie et montrèrent avec une grande netteté de détails les différents aspects du Mont.

Quelques vues, prises d'un aéroplane en août 1913 par M. Jean Voisin, donnèrent une admirable impression de l'île-forteresse.

M. Fincham est un photographe amateur habitant Hampshead, qui a déjà donné plus de cinquante conférences sur ce sujet. C'est un véritable fervent du Mont-Saint-Michel, où il a fait plusieurs séjours.

Sa conférence et les projections qui l'accompagnèrent ne manqueront pas d'engager de nombreux touristes anglais à faire le voyage et à devenir « Amis du Mont-Saint-Michel ».

ARTHUR A. SYKES.

La Société amicale des anciens sous-officiers du génie avait organisé une soirée le 3 avril dernier, au cours de laquelle M. Léon TRAVAILLEUR, architecte, membre de notre Comité de Direction, communiqua à ses auditeurs l'admiration qu'il a pour « notre » Mont. Le succès fut aussi très grand pour les admirables vues autochromes prises par M. Gossin, qui illustraient cette causerie.

Les applaudissements unanimes qui terminèrent cette intéressante causerie sont de sûrs garants du succès que ne peut manquer de remporter un aussi attachant sujet et montrent l'intérêt toujours croissant que le public apporte à la défense des beautés de la Mer-veille de l'Occident.

Avis divers

Concours de Photographie. — Un concours de photographie est ouvert entre tous les membres de l'Association.

Il sera clos le 15 octobre 1914, délai de rigueur.

Conditions générales. — Tous les clichés doivent se rapporter au Mont-Saint-Michel.

Toutes les épreuves primées deviendront la propriété de l'Association, qui pourra les utiliser pour l'illustration des bulletins ou pour la confection de positifs nécessaires aux projections de nos conférenciers.

Le nombre des clichés n'est pas limité, mais il ne peut être inférieur à six.

Tous les formats sont admis ; mais, au-dessous du 8x8, les épreuves devront être agrandies en 13x18, minimum, avec indication du cliché original.

Conditions particulières. — Les concurrents devront, avant le 15 octobre, adresser au Secrétariat (167, rue Montmartre, Paris) une épreuve ou son agrandissement de chacun des clichés qu'ils entendent présenter au concours.

Ces épreuves porteront, au dos, une devise qui sera répétée sur l'enveloppe contenant l'envoi, sans aucune autre indication apparente. A cet envoi, sera jointe une autre enveloppe, cachetée, por-

tant en suscription la même devise ; elle contiendra nom et adresse de l'envoyeur.

Les prix consisteront en œillets d'argent et de bronze.

Concours de Poésie. — Cette année, nous ne pourrons pas organiser de concours littéraire ou poétique, notre attention étant attirée tout particulièrement par les recherches qu'il nous faut faire, les démarches auxquelles il faut procéder pour attirer au Musée de l'Abbaye les objets ou documents écrits qui doivent faire le fonds de la collection montoise.

Nous prions donc les poètes et les littérateurs de se recueillir pour une année suivante.

Clichés pour projections en couleurs. — Nous rappelons qu'une très complète collection de clichés autochromes a été prise au Mont-Saint-Michel, au courant de la belle saison dernière, par M. Eugène Gossin. Cette collection pourra être mise à la disposition des conférenciers. Mais à cause des grandes précautions qui doivent être prises pour ce genre de projections, il est nécessaire de s'adresser directement à M. Eugène Gossin, 12, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.

Rectification. — Nos lecteurs ont sans doute rectifié d'eux-mêmes une coquille d'impression qui nous a fait dire, dans le rapport du Secrétaire Général, page 243, avant-dernière ligne : « le déploiement des digues », pour « le déplacement des digues ».

Notre Timbre. — Nous rappelons à nos Adhérents qu'un joli timbre-propagande, gravé par M. Henri Voisin et vendu 5 centimes, est mis à la disposition des personnes qui, s'intéressant à notre œuvre, voudraient la propager. On le trouve chez tous les commerçants du Mont-Saint-Michel et au siège social, 167, rue Montmartre, à Paris.



Revue de la Presse

Encore le « Pistage »

On nous accuserait vainement d'exagération et de monopole, quand nous protestons contre tous les abus dont sont victimes les visiteurs du Mont-Saint-Michel. Qu'on lise plutôt le résumé d'un article paru dans la *Revue des Français*, du 10 mars, sur le pistage. Nous n'en donnons les extraits — et nous pourrions en citer de beaucoup d'autres journaux — que pour bien montrer le sentiment général sur certaines entreprises dont, quant à nous, nous ne voulons plus parler, en ayant dit assez pour convaincre tous les gens de bonne foi. Les autres nous importent peu.

Au Mont-Saint-Michel

L'administration des Beaux-Arts vient enfin de faire un tout petit pas en avant dans cette importante question qui s'appelle le « pistage » au Mont-Saint-Michel. On sait tout ce qui se cache sous cet aimable euphémisme pour le malheureux touriste qui, sur la foi des guides, entreprend un audacieux pèlerinage dans la célèbre Abbaye. A peine sorti du train, il est conduit à un faux musée, qui porte le nom sinistre de Macaire, et où on lui présente, comme datant de Saint-Louis, toute une série de fausses clefs, chaînes et boulets ayant servi soi-disant au supplice des malheureux prisonniers du Mont.

Le maire du Mont-Saint-Michel avait bien, sur les instances du Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, pris un arrêté pour interdire ce « pistage ». Mais, comme il est homme d'esprit, il l'avait rédigé de telle sorte qu'au lieu d'arrêter les employés de Macaire qui continuaient de plus belle leur trafic lucratif, les gendarmes du Mont-Saint-Michel saisirent au collet les gardiens de l'Abbaye payés par l'Etat pour conduire les touristes au vrai Musée.

Nécrologie

La mort a encore frappé dans nos rangs pendant ce trimestre. Nous avons eu à enregistrer les décès suivants :

M. GRAVEREAUX (Albert), amateur d'art, qui encouragea toutes les sociétés artistiques ;

M. DELAUNE, secrétaire-correspondant de Tarare, où il exerçait les fonctions de directeur de l'École primaire supérieure.

Nous présentons aux familles de nos regrettés « Amis » nos condoléances attristées.

Le Tour du Mont

Il est peu de touristes qui n'aient été séduits — en venant au Mont — par le désir de faire le tour du Roc de l'Archange. En temps ordinaire, on entreprend ce voyage à pied, en suivant sur la tanguie la base des rochers.

Vu sous cet angle, le spectacle est certes beau, mais le recul insuffisant fait regretter beaucoup de ne pouvoir jouir qu'en raccourci des constructions de la Merveille.

Combien plus grand est le charme de cette promenade, lorsque la marée permet de la faire en barque ! La mer, alors, baigne le pied du Mont, qui prend, sous cet aspect insulaire, le plus grand caractère de mâle et farouche beauté.

A vous, lecteurs, de retenir ce conseil et d'en profiter à l'occasion.

L. B.



Questions et Réponses

1° Quels sont, en Russie, les dépôts publics (archives ou bibliothèques) où ont été déposés, vers la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, plusieurs manuscrits relatifs au Mont-Saint-Michel et provenant de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Près ?

2° Où se trouve actuellement déposé le manuscrit dit de l'abbé Des Mons (de Cherbourg), que M. Le Hérisier consulta vers 1840, à la Bibliothèque du grand séminaire de Coutances, aujourd'hui fermé ?

3° A quelles sources, imprimées ou manuscrites, certains auteurs ont-ils puisé l'information que, pendant les guerres de religion, le Mont-Saint-Michel servit de lieu de détention à de nombreux protestants ?

4° On demande à acquérir ou, tout au moins à consulter, l'ouvrage suivant : BEAUREPAIRE : *Le Roman d'un Officier de fortune*, Paris, Ollendorf, 1885, in-8°.

5° Voulez-vous nous signaler, les vues du Mont-Saint-Michel (ensembles ou détails) dont vous connaissez l'existence, les gravures anciennes, en indiquant le nom du graveur ou du dessinateur, leurs dimensions sans les marges ?

6° Voulez-vous nous communiquer des photographies ou des dessins d'objets provenant de l'Abbaye ?

LISTE D'ADMISSION (suite) (1)

Sociétaire perpétuel

M.

BENOIS (de d' Gaston), 50, av. de Villiers.

Sociétaire

M.

CHATELAIN (Jules), artiste-peintre, 3, r. Weber.

Associés

MM.

VICENT (Edouard), avocat, 21, r. de Siam, Brest.
CROIX (Clément), voy. de commerce, 7, r. du 14-Juillet, Nantes.
PAGES (Jean), près du trib. civil, Redon.
SALLES (Raoul), rec. des douanes, quai Jean-Bart, Redon.
ROUS (Maurice), notaire, 8, r. Vieille-des-Halles, Mayenne.
BROUET (Bis, Charles), 15, r. Ambrois-de-Loré, Mayenne.
LOUIS (Marcel), 3, boul. Péreire.
LUCIEN-ROBERTS (Kenneth), 75, Chatterstone road, West Kensington, London W.
SOCIÉTÉ DES ANCIENS ET DES NÉES D'ILLES-DE-FRANCE, r. Hoche, Ecole des Beaux-Arts, Rennes.
TYRLOTTE (Fidéric), 29, r. Desaix.
GUYOT (Eugène), 29, boul. Malesherbes.
LE GLEUC (Mlle), artiste-peintre, 25, r. de Chabot.
ROU (Mme), 7, cours de Gergonne, Bordeaux.
BAILLET, notaire, Avranches.
LE BACHÉLIER (Hilma), proc. de la République, 49, r. Saint-Malo, Bayeux.
LAVERTY (Henry), 81, av. Bosquet.
ANGEL, r. Garancière.
DESCHEMACHE (Gaston), 113, r. Solferino, Lille.
GONAL (abbé), Le Poulignen (L.-Inf.).
GRIVAT (G.-M. de), 115, boul. de Strasbourg, Le Havre.
CREVIER (René), 105, rue Gustave-Flaubert, Le Havre.
LACROIX (Marcel), 23, r. de Provence, Gravelle (S.-Inf.).
LE RENNE (René), 27, r. d'Alger, Saucy (S.-Inf.).
GROUPEMENT (Robert), 14, av. Joséphine, Villers-Bretonneux (Seine).
VALÉRIE, chef du bureau de Paris de la Cie l'Abbeille, 9, r. des Batignolles.
SÉNÉCAL DES MANÈGES MALOUCES, service de Dinan, Dinan.
BOUYS, 15, boul. de Grenelle.
LANTIER (Mlle de), 7, cours de Courcouronnes, Bordeaux.
OULIER (Henry), ingénieur, 7, r. Labbe.
SALLES, sculpteur, Ducey (Manche).
SIMON (Maurice), 1, pl. Belle-Tour, Reims.
POUILLET (Albert), Beaunes, près Reims (Marne).
SÉNÉCAL D'ARTISTES Vins-Montain, à Vire.

BRACONNE (Arsène), 3, quai Sadi-Carnot, Laval.
RHOIX (Rls), Ducey (Manche).
TUNQUET (Alphonse), 9, r. Souche-Servin, Laval.
GOUVEN (de d' Georges), 23, r. du Lycée, Laval.
FOURCADE (de d' Françoise), 17, r. Sainte-Anne, Laval.
DAGAN (Joseph), avocat, 2, q. Sadi-Carnot, Laval.
TOUCHE (Alfred), 21, r. Creuze, Laval.
NOËL (Georges), architecte, 53, r. Casimir-Périer, Le Havre.
BOUQUET (de d' Henri), 7, r. des Eperons, Laval.
SOCIÉTÉ LAYALLOISE D'ART DRAMATIQUE (M. Joseph Cranguy, prés.), 9, r. du Brûlais, Laval.
ROUSSAU (de d' Paul), 9, place du Gast, Laval.
GOURAUD (Georges), chirurgien-dentiste, 17, r. Souche-Servin, Laval.
CRUPAT (Jules), 1, r. d'Anvers, Laval.
GOUVEN (Marius), chirurgien-dentiste, 9, r. Volney, Château-Gontier.
MIGNON (de d' Maurice), 12, quai du Bout-du-Monde, Château-Gontier.
LEPINE (Armand), expert, 9, r. du Liernu, Château-Gontier.
LAFITTE (Alfred), voyag. de commerce, 15, r. de Morlain, Avranches.
AMÉLIE (Yves), 16, rue Notre-Dame, Saint-Erme.
HENRIOTTE (Jules), artiste-peintre, 27, r. des Dames.
SCHMIDT, 12, r. Saint-Gabriel, Lille.
SUNOUX (René), recov. des Finances, 25, q. Fols, Paimbœuf.
TRICOU (René), notaire, r. Tanquerel de la Paroisse, Meslay (Mayenne).
FALKENBERG, hôtel du Dauphin, r. Thiers, Château-Gontier.
GAVIN (de comte Odet de), direct. du Haras d'Angers, 2, r. Paul-Bert, Angers.
LONNIERS (de comte de), château de Varennes, par Chéméré-le-Roi (Mayenne).
LE GUY, vétérinaire, Château-Gontier.
DOMENAT (Mlle), Saules (Côte-d'Or).
VELAY, 15, 21, de la Grande-Armée.
OUSTON DE BRÉVILLE (de d' Raymond), r. de la Gare, Segré (M.-et-L.).
GUYALLEN (de d' Paul), r. de la Gare, Segré.
GAULTIER (Jean), expert, r. Neuve, Pouancé (M.-et-L.).
PLANCHENAULT (Arsène), expert, r. Saint-Aubin, Pouancé.
PONS-DESIGNÉS (Arthur), 5, boul. de Laval, Angers.
ROUS (de d' Maurice), 51, r. Delaage, Angers.
LAUREY (Octave), entrepr. de charpentes, 153, r. de Pologne, St-Germain-en-Laye.
JONNAUX (Henri), entrepr. de carrelage, 56, r. Nèrre, St-Germain-en-Laye.
HANSY (Mlle Charlotte), 45, 12 de Fougères, Rennes.
LALON (Joseph), avocat près le trib. civil, 9, r. Desjardins, Angers.

(1) La présente liste de nos Sociétaires, inscrits depuis la publication du dernier Bulletin, fait suite à la liste précédente. Puis nous continuons celle de nos Associés dont les noms seront eux-mêmes suivis de ceux de nos adhérents.

KAUFMAN (de d' Gustave), 1, r. Chaperonnière, Angers.
MORIN (Guillaume), avocat, 77, r. Desjardins, Angers.
RIGAUD (Edmond), 52, boul. Sébastopol.
LACHEN (Léonce), 7, r. du Mal-Consail, Epernon (E.-et-L.).
GUYOT, 9, r. de l'Écu, Reims.
BOILLAN (de d' F.), r. Adib, Alexandrie (Égypte).
DEVAUX (l'abbé), 7, r. Eugène-Renaux, Vincennes.
FOURNIET (de chanoine), 17, av. Bosquet.
LE GUILLOU, hôtel de la Poste, pl. Duguesclin, Dinan.
ROBERT (Lucien), notaire, aux Ponds-de-Gl (M.-et-L.).
MARTIN (de d' Joseph), 16, r. des Licés, Angers.
PAPIN (de d' Paul), 10, pas. Rochetière, Angers.
DINOLAN (Léon), pharm., 24, Ney, Angers.
CARRÉ (Robert), dir. d'as., 15, r. Du-vid-d'Angers, Angers.
VICENT (Lucien), chirurgien-dentiste, 5, boul. de Saumur, Angers.
DEVOY (de d' Auguste), Pontorson.
AUBIN (de d' Richard), 10, r. Louis-Millet, Avranches.
FELTAINE (Emile), 119, boul. Sadi-Carnot, Ivery-Port (Seine).
MELLE (Emile), 119, boul. Sadi-Carnot, Ivery-Port (Seine).
SOURAT DE CAUSAUX DE LA VILLETTE (Louis de), 25, r. Sautour.
LÉVÉQUE (Georges), 25, r. Emile-Zola, Alfortville (Seine).
MÉTAYER (Alexis), membre de la Chambre de commerce, Nérigneux.
CROIX (Henri), 65, r. de Rennes.
MARI (de comte H. de), villa Feuthière, Dinan.
LÉVÉQUE, négociant, r. du Commerce, Pontorson.
JACOT, 21, r. Saint-Martin.
LAVOUCHE (Louis), avocat, 2, r. de l'Hôpital, Lorient.
Adhérents
MM.
RUFFLEY (Mme), 72, r. Truffaut.
RUFFLEY (Mlle), 72, r. Truffaut.
DEURBONNE (Mlle Ida), 3, r. Dubot.
PETIT (Mlle), 130, r. Lecourbe.
MOISSON (Mlle Renée), 4, r. Jean-Lantier.
MOISSON (Mlle Yvonne), 4, r. Jean-Lantier.
MOISSON (Mlle Marie-Louise), 4, r. Jean-Lantier.
YON (Mlle), 209, boul. Voltaire.
RAMÉ (Edmond), 25, r. de Cléry.
RAMÉ (Pol), 25, r. de Cléry.
TOULANT, commis principal des P. T. T., Paris, 98.
GARAT (Mme), 36, r. du Collège.
LACROIX (Mlle), 30 bis, boul. de la Bastille.
RABAT, 10, r. des Feuillantines.
PRESTAT (Mlle), 21, r. du Général-Blaize.
PRÉVOY, 18, r. de Seine.
PRÉVOY (Mlle), 18, r. de Seine.
BARON, 18, r. de Seine.
WEIL (Mlle), 145, Grande-rue, Boulogne (Seine).
CARAMAN (Mlle Fanny), 7, r. des Abondances, Boulogne (Seine).
SAMSON (Georges), 26, q. de Béthune.
PLANTÉ, 26, q. de Béthune.
BOUQUET, 25, r. des Rosiers, St-Ouen (Seine).

BONNET (Mme), 25, r. des Rosiers, St-Ouen.
GRAND (Mlle Mary), Godalming, England.
BARON, Londres (Angl.).
GRACIÉ (Mme), 21, Sydenham (England).
HAMILTON (Mme), 71, Eglantine av. Belfast Schlarf (Angl.).
SODRAN (Mme), Co. Coole (Irelande).
ZACHARIA, Copenhague (Danemark).
EMERY (Mme Eul), Los Angeles, Californie (E. U.).
LEQUENTIN (Georges), 11, boul. Papin, Lille.
SALMON (Auguste), Sierra Leone (Afrique occidentale).
GOSL, 2, r. Duffot.
WOLFF, Hambourg.
HEUDET (Jules), Hautmont (Nord).
HANSY (Mme), Hautmont (Nord).
KEMACHEN (Alain de), St-Etienne-de-Mont-Luc (L.-Inf.).
BROUWER, Philadelphie (U. S. A.).
DOLANT (James), Rosemont-Penn (U. S. A.).
GOUVEN (Henry), aux Comtes, par Pirois (Hérault).
YVONNE, Combourg (L.-et-V.).
FOURNIER (Mme), r. de Breiligne, Laval.
KIRWAN (Mme Jan), 12, r. Demarguay.
MONTAUD, 8, r. de Babylone.
HAWKINS, 13, Bigood-road, Londres (Angl.).
BENOIST, archil., Nanterre (Seine).
MILLON (Henri), Nidorbroon (Alsace).
JEANNE (Nell), r. du Bourg-Neuf, Valognes.
FANLET, curé de Cléry (Calvados).
COLOMB (Jan), Londres.
NICOLAS, 6, r. Grise, Leyon (Rhin).
BROUWER, Aurora's Connecticut (U. S. A.).
MONTAUD (M.), Boubais (Nord).
GILLES, 6, r. Sourterie, Ellys (L.-et-G.).
BARON, 13, r. des Capucins, Lyon.
GRACIÉ (Mlle), chauffeur, 12, r. Rivay, Lavallois-Perrot (Seine).
GOSL (Henri), St-Nazaire (L.-Inf.).
GOSL (Mlle), ing., 44, r. de Bruxelles.
ROUSSEAU, chanoine, La Chapelle-Montligeon (Orne).
GOSL, St-Arnoult (S.-et-O.).
GOSL (Mlle), St-Arnoult (S.-et-O.).
CARRÉ (Fernand), r. d'Angleterre, Tourcoing (Nord).
CARRÉ (Mme), r. d'Angleterre, Tourcoing.
MÉNARD, Erie-Comte-Robert (S.-et-M.).
NEAUME (Mlle Nira), St-Petersbourg.
DOMAGE (Henri), ing., 4, r. de la Turbine (Marseille).
RÉGIS (Lucien), 43, r. Bourmaill.
TARDY, Dinard (L.-et-V.).
SCHAEFER, ing., 105, r. de l'Université.
PULLE (Maurice d'), Bordeaux.
SOUVAIN, ing., Bois-Colombes (Seine).
FERRIER, Gravelle (Manche).
DAVIS, 11, Ruffing Road, Sheffield (Angl.).
BAUCY (Georges), 53, r. de Châteaudun.
OUVERLEUX-LACASSE (Mlle Isabella), 25, r. des Minimes, Bruxelles.
ANONYME.
VALON, 9, r. Montigny.
TÉRY, 21, route d'Orléans, Montroigne (Seine).
DOOS (miss Grâce), 5, Saville Place, Edimbourg (Ecosse).
ROBERTS (Angleterre).
LAWSON (miss Mac) (Angl.).
GRACE, Souque (S.-et-M.).
FLAUX, avocat, 20, av. de Suffren.
MORAND, 18, r. de Saumur.
LEMOINE (Mme), 15, r. Jacques-Dubé, Neuilly-s-Seine.

Goussier (Mlle Martha), 7, r. Concord, St-Dié (Vosges).
 Hervé, Bardonnex, canton de Genève.
 Mackay (England).
 ANONYME.
 Dross (Mlle), boul. des Ecoles, Nogent-s-Marne (Seine).
 Tercu (Mlle), 7, r. Scribe.
 Ferry, notaire, Béthusy-s-Pierre (Oise).
 Enzo Bolognese, Ferrara (Italie).
 Née, 21, r. Lamark.
 Rouven, r. de la Gare, Bar-le-Duc (Meuse).
 Robert (Julien), 22, r. Voltaire, Bar-le-Duc.
 Fallos-Leser (Mlle), 13, av. de la Révolution, Limoges (Hte-Vienne).
 Hocmer (Léon), juge au trib. civil, Chambéry (Savoie).
 Tuccano, procur. de la République, Chambéry (Savoie).
 Serlos (John), Manchester (Angl.).
 Auvy, commandant, 5, r. de Voltaire, Brest.

Bonn, Grindelberg, Dinard (I.-et-V.).
 Bresson, sculpteur, 131, r. Solférino, Lille.
 Savin, Philadelphie (U. S. A.).
 Savin (Mme), Philadelphie (U. S. A.).
 Bissocier (Mme), 5, r. Bendant.
 Trouser (Mlle Rose), r. d'Italie, Bizerte (Tunisie).
 Saxe-Roth (Mme), Londres.
 Bismarck, Berlin.
 Maurice (Maurice), 2, sq. du Boule.
 Lucey (Léon), St-Paul-de-Grainville, Grainville.
 Gasson (Henry), Chicago (U. S. A.).
 ANONYME.
 Thomas (Angleterre).
 Schotte, 31, r. Bonaparte.
 Rocy, 37, av. de Wagram.
 Leveillé (Alexandre), St-Jean-de-la-Haie (Manche).
 Romlov, 31, r. Jacques-Leser, Le Havre. (A suivre).



Une Page du Guide horaire



Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs la primeur du dessin et de la noësie de notre vice-président M. Eugène Le Mouël, qui figurera en belle page à l'intérieur du Guide horaire que nous allons publier cette année.

Ce Guide horaire qui sera tiré à plusieurs milliers d'exemplaires sera distribué gratuitement. Il contiendra des renseignements utiles pour les touristes, et en même temps il portera la bonne parole. Nous espérons qu'il gagnera à notre cause des adhérents de plus en plus nombreux.

La Question du Mont-Saint-Michel au Sénat et au Conseil Général de la Manche

NOTRE OPINION

Dans sa séance du 20 mai, le Conseil Général de la Manche, et le Sénat, dans sa séance du 22 juin, se sont occupés du Mont-Saint-Michel. Nous ne nous en plaignons pas. On n'étudiera jamais trop tôt, ni trop souvent, les moyens d'arriver à une solution sauvegardant les droits de tous en même temps que la conservation du merveilleux monument que nous défendons, et que nous défendrons toujours sans trêve ni découragement.

Nous donnons ci-dessous les comptes-rendus des séances du Sénat et du Conseil Général de la Manche. Nos lecteurs trouveront ensuite les réflexions qu'elles nous ont suggérées.

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE

M. Gaudin de Villaine, sénateur, conseiller général de Mortain, au nom de la Commission d'administration générale, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

M. le Préfet nous communique la décision ci-après de M. le Ministre des Travaux publics du 24 avril dernier, qui contient les premières mesures d'exécution des divers projets établis en vue de conserver au Mont-Saint-Michel sa situation insulaire :

Paris, le 24 avril 1914.

Le Ministre à Monsieur le Préfet de la Manche.

« D'après les instructions qu'ils avaient reçues de mes prédécesseurs, les Ingénieurs du service maritime de votre département ont présenté les avant-projets des travaux à exécuter dans le but de conserver au Mont-Saint-Michel sa situation insulaire, savoir :

« a) Aux dates des 13-18 mars 1913, l'avant-projet des travaux à entreprendre à l'Est et au Sud-Est du Mont ;

« b) Aux dates des 12-19 juillet suivants, l'avant-projet d'une coupure à pratiquer dans la digue insubmersible, aux abords immédiats du Mont.

« Après examen en Conseil général des Ponts et Chaussées, j'ai constaté que l'avant-projet des 12-19 juillet 1913, concernant la coupure de la digue insubmersible, est conforme à l'accord précédemment intervenu entre l'Administration des Beaux-Arts et celle des Travaux publics, tel qu'il a été défini dans une décision d'un de mes prédécesseurs du 21 janvier 1911.

« Toutefois, je crois devoir appeler l'attention des ingénieurs sur les remous que pourront déterminer les courants de marées au

pied de la coupure, du côté de l'Est, et sur l'utilité qu'il y aurait à renforcer les perrés de défense que l'avant-projet prévoit en ce point.

« D'autre part, la dépense prévue de 235.000 francs semble devoir être évaluée plus largement et portée à 300.000 francs. Il convient, en effet, de tenir compte de certains aléas (travaux de défense à l'Est, pénétration des enrochements dans les grèves, risques de mer, augmentation des prix, etc.).

« A ce projet de coupure de la digue insubmersible, se rattachent les deux questions : 1° du déplacement de la station terminus du tramway de Pontorson au Mont-Saint-Michel, 2° de la modification du périmètre de la concession de la compagnie des Polders de l'Ouest, dans la partie où doit être créé le secteur d'isolement autour du Mont.

« Or, l'indemnité éventuelle correspondant à la suppression d'une partie de la ligne de tramways ne saurait être évaluée, quant à présent, d'une manière précise, et l'on pourrait même envisager un relèvement des taxes actuellement en vigueur, de nature à compenser, pour la Compagnie des Tramways Normands, le préjudice à elle causé par suite du déplacement de la station.

« En toute hypothèse, une instruction complète et spéciale devra être poursuivie, comportant, notamment :

« a) Une enquête d'utilité publique, suivant les formes prévues par le règlement d'administration publique du 18 mai 1881 ;

« b) Dans le cas où l'on aurait à prévoir le paiement d'une indemnité, l'accomplissement des formalités prescrites, soit par l'article 6 de la loi du 11 juin 1880, soit par les articles 33, 37 et 38 de la loi du 31 juillet 1913 sur les chemins de fer d'intérêt local.

« En ce qui touche les dédommagements à accorder à la compagnie des Polders de l'Ouest, il est également nécessaire de procéder à une instruction spéciale. C'est à l'Administration des Finances qu'il appartient, en effet, de provoquer le décret ayant pour objet de modifier certaines conditions de la concession des polders. Je vais incessamment inviter les Ingénieurs du service maritime à se concerter avec le service des Domaines, afin de poursuivre dans ce but les négociations déjà engagées avec cette compagnie.

« Pour ce qui a trait aux travaux à exécuter à l'est et au sud-est du Mont-Saint-Michel, j'ai été amené à reconnaître, avec le Conseil général des Ponts et Chaussées, que la dépense de l'avant-projet dont l'évaluation paraît d'ailleurs devoir être sensiblement majorée, comme dans l'avant-projet de coupure de la digue insubmersible, et portée à 6.562.000 francs, serait très élevée en regard du but que l'on se propose d'atteindre.

« Une prévision de dépense de 5 millions — même à engager par moitié — destinée à construire une digue de défense le long du littoral au sud-est du Mont, c'est-à-dire, en apparence, à maintenir une partie du rivage dont on désirerait par ailleurs voir le niveau s'abaisser, serait sans doute mal comprise par le public.

« Il semble que l'on puisse obtenir un résultat suffisant moyennant une moindre dépense, en ayant égard aux considérations suivantes :

« La digue de Roche-Torin a été construite à la fois en vue de provoquer la formation de polders et de protéger les propriétés riveraines de la mer à l'est du Couesnon.

« Les atterrissements dont elle a déterminé la formation comprennent des herbues et des grèves blanches, dont la limite séparative est actuellement aux abords de la laisse des pleines mers de vive eau ordinaires (cote 13,33).

« Les grèves blanches sont donc périodiquement recouvertes par certaines marées ; il faut empêcher qu'il y pousse de l'herbe, et pour cela maintenir, augmenter même s'il se peut, la propagation du flot sur les grèves.

« Il conviendrait, par contre, de prévenir l'action corrosive des courants sur les rives des propriétés encloses en arrière des herbues.

« Ce double résultat semble pouvoir être obtenu si, au lieu de pousser aussi bas que possible les travaux de dérasement de la digue de Roche-Torin, dans le but d'amener au sud de cet ouvrage les courants de la Sée et de la Sélune, on se borne à couper la digue, ainsi d'ailleurs qu'il était déjà prévu dans la décision du 8 janvier 1913, au niveau des pleines mers de morte eau (cote 10,16) ; et même en l'absence d'une certitude absolue au sujet de la conséquence des travaux, en vue d'opérer avec prudence, et sans risquer de dépasser le but, ce dérasement devrait être progressif, par couches de faible épaisseur, suivant des plans parallèles à la crête actuelle de la digue, sur toute l'étendue qui émerge au-dessus du niveau des tangles, à partir et à l'ouest du point kilométrique 1.200, qui se trouve au droit de l'extrémité du Grouin du Sud.

« Chaque dérasement partiel serait d'ailleurs suivi d'observations attentives sur le niveau des grèves au sud de la digue ; si l'on constatait un abaissement excessif de ce niveau et un danger pour les propriétaires riverains, on aviserait à recharger quelque peu la digue, au lieu d'en poursuivre le dérasement.

« De la sorte, il ne serait plus nécessaire de construire des à présent, à grands frais, de nouveaux ouvrages pour la défense du littoral Sud-Est, et même de la digue insubmersible, sauf à exécuter, ainsi qu'il est indiqué plus haut, des travaux d'importance moindre au pied de la coupure de la digue insubmersible ou même le long de la partie conservée de cette digue, dans le cas où le dérasement de la digue de Roche-Torin menacerait d'y provoquer des affouillements ; de plus, on pourrait ajourner l'exécution d'un épi submersible prolongeant le Grouin du Sud.

« La dépense à envisager, pour le moment, paraît devoir s'élever à 200.000 francs.

« M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts ayant, par lettre du 30 mars dernier, donné son adhésion de principe au programme de travaux ainsi défini, je prends en considération les avant-projets présentés par les Ingénieurs pour la coupure de la digue insubmersible du Mont-Saint-Michel aux abords du Mont et pour le dérasement partiel de la digue de Roche-Torin, l'estimation totale des travaux ne devant pas excéder 500.000 francs.

« Je surseois à statuer sur les propositions concernant l'épi submersible enraciné au Grouin du Sud et les travaux de défense du littoral en arrière de la digue de Roche-Torin, jusqu'à ce que les résultats des premiers travaux aient été constatés pendant un délai suffisant.

« Je vous prie d'ouvrir, dans les formes prévues par l'ordonnance du 18 février 1834, une enquête d'utilité publique sur les avant-projets susvisés, étant entendu que la notice explicative annexée au dossier de l'enquête indiquera :

« 1° Que le dérasement de la digue de Roche-Torin sera exécuté par couches successives parallèles à la crête moyenne de la digue, entre le point 1 k. 200 et l'extrémité Ouest émergeant au-dessus des grèves, et qu'il sera limité, en tous cas, au niveau des hautes mers de morte eau ordinaires ;

« 2° Que la construction d'un épi submersible enraciné au Grouin du Sud et les travaux de défense du littoral au sud de la

digue de Roche-Torin sont prévus comme ouvrages éventuels, sur lesquels il sera statué ultérieurement.

« Les Ingénieurs auront à procéder en même temps à l'instruction mixte réglementaire sur les projets pris en considération, les représentants de l'Administration des Beaux-Arts devant être entendus dans les conférences.

« Vous voudrez bien, d'autre part, ouvrir, suivant les formes prescrites par le règlement du 18 mai 1881, une enquête d'utilité publique au sujet du déplacement de la station terminus du tramway de Pontorson au Mont-Saint-Michel.

« J'appelle, en terminant, l'attention sur la nécessité d'assurer, dans le moindre délai possible, l'exécution des instructions qui précèdent.

« J'adresse directement copie de la présente décision à l'Ingénieur en chef et je lui renvoie le dossier.

« Le Ministre des Travaux Publics,

(Signé) Fernand DAVID ».

« Votre Commission d'administration générale donne acte à M. le Préfet de cette communication, en priant l'Administration départementale de hâter, en ce qui la concerne, les solutions formulées par M. le Ministre des Travaux publics.

« M. Gaudin de Villaine. Ce qu'il y a d'intéressant dans cette question, c'est que, pour la première fois, nous constatons que le Ministre des Beaux-Arts est d'accord avec celui des Travaux publics.

« M. Riotteau, sénateur, conseiller général de Granville. Je demande s'il s'agit de modifier la digue de Roche-Torin.

« M. le Président. Non, du dérasement seulement.

« M. Riotteau. J'ai dit et répété que la digue de Roche-Torin protège les habitants dont les terrains sont situés au-dessous du niveau de la mer. Dans les grandes marées, leurs biens et leurs vies sont en jeu.

« Si l'on veut modifier cette digue, je ne m'y oppose pas, mais à une condition, c'est qu'on en rétablisse une pour protéger les rivages et les habitants. J'espère que, si l'on veut effectuer ce travail, ce ne sera pas sans prendre l'avis des populations, qui sont dans une grande appréhension.

« Si, au contraire, on détruisait la digue sans prendre ces précautions, je maintiens ma protestation.

« M. Gaudin de Villaine. Il y avait deux projets en présence, et nous nous en sommes préoccupés au Sénat. Primitivement, les Beaux-Arts avaient accepté de couper la digue de Roche-Torin, en décidant qu'au préalable il serait fait une digue de protection. Le nouveau Sous-Secrétaire d'Etat a fait demander le dérasement progressif, afin de se rendre compte des effets produits par les eaux de la Sélune et de la Sée. Cela me semble très sage et répond aux appréhensions de M. Riotteau.

« Quand j'ai demandé la suppression ou la coupure de la digue de Roche-Torin, j'ai demandé aussi que l'on commençât par faire des travaux de protection dans la partie sud de la baie.

« Aux travaux publics, on est effrayé par le coût de la coupure de cette digue, et, au lieu d'une dépense de 5 millions, on désirerait n'en avoir qu'une de 500.000 francs en dérasant seulement la digue.

« Il y a une autre question, c'est qu'un arrêt dans les travaux a été la cause des terribles événements qui se sont produits récemment. Plus on retardera les travaux, plus la mer se reportera au nord, sur Genêts et sur Vains.

M. Riotteau. Les dommages qui, en ce moment, ont lieu sur la côte nord de la baie, ne sont pas dus à la digue de Roche-Torin, ils proviennent des divagations de la rivière la Sée. Pour compléter les mesures de protection, il convient de faire au nord ce qui a été fait au sud, c'est-à-dire une digue qui protège les rivages. Tant qu'on ne l'aura pas fait, les populations sont à la merci d'une tempête. Il faut protester d'une façon absolue, jusqu'à ce qu'on nous accorde satisfaction.

M. Basire, sénateur, conseiller général de Sartilly. Nous sommes tous d'accord pour cela. Ne serait-il pas bon que le Conseil général nommât une commission qui serait chargée d'étudier cette question ? Il me semble qu'il y a urgence.

M. Riotteau. Je pense qu'on ne va pas faire de pareils travaux sans consulter les populations ?

M. le président. Demandons à M. le Préfet de procéder à une enquête ; lorsqu'elle aura eu lieu, M. le Préfet nous donnera connaissance des résultats, et le Conseil général statuera alors, après avoir en l'opinion des intéressés.

M. Basire. Dans quels endroits aura lieu cette enquête ?

M. le président. Sur les deux côtés du rivage.

M. le préfet. L'avis du Conseil général, à la suite de cette enquête, n'est pas obligatoire. Mais, je pourrais demander à M. le Ministre des Travaux publics que le Conseil général soit appelé à donner son avis.

M. Gaudin de Villaine. Pour la première fois, les Travaux publics sont d'accord avec les Beaux-Arts pour faire quelque chose.

M. le président. Aujourd'hui, quel que soit votre avis, on peut passer outre, on n'est pas obligé de le suivre. C'est un vœu platonique que vous avez émis.

M. Delaval. Le Conseil général peut faire une contre-enquête.

M. Basire. Je demande que l'enquête soit faite sur les communes de Genêts et de Vains.

Les conclusions du rapport, modifiées dans le sens de ces observations, sont mises aux voix et adoptées.

SÉANCE DU SÉNAT

§ section. — Beaux-arts.

§ partie. — Services généraux des ministères.

La parole est à M. Riotteau.

M. Riotteau. Messieurs, j'ai demandé la parole pour poser une question à M. le sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, à propos de l'intention que l'on prête au Gouvernement de vouloir supprimer la digue de la Roche-Torin, dans la baie du Mont-Saint-Michel. Ce projet inquiète des communes de la côte Sud, Ardevon, Beauvoir et Moindrey, car la digue dont il s'agit protège leur territoire contre les dévastations auxquelles ce littoral est exposé, lors des grandes marées, surtout lorsque les vents sont du Nord, comme ils l'ont été fréquemment pendant les dernières années. Si l'on dérasait cette digue, les propriétaires de ces communes risqueraient de voir se renouveler un redoutable phénomène qui s'est produit autrefois, en 1856-1858. A cette époque, la digue de la Roche-Torin n'existait pas. Un jour, sous l'action d'un coup de vent du Nord-Ouest, qui chas-

sait violemment devant lui la marée montante, un millier d'hectares en plein rapport furent envahis par le flot, stérilisés, anéantis.

Je dois dire que, sur ce point de la côte, les terrains qui bordent la baie du Mont-Saint-Michel sont situés souvent à un niveau inférieur à celui des hautes mers d'équinoxe. Cela fait comprendre les dangers que courent les propriétés voisines des grèves de la baie.

Je dois ajouter, il est vrai, que ces propriétés sont garanties par de petites levées en terre, ou plutôt en sable — de ce sable qu'on nomme la tangué — et que ces petites levées suffisent à empêcher l'introduction du flot lors des marées ordinaires. Mais, à quelque distance de là, se déversent sur les grèves deux rivières, la Sée et la Sélune, dont le lit n'est pas fixé. Si les eaux de ces rivières, qui divaguent beaucoup, viennent attaquer la base des petites levées, elles les endommagent, et alors il suffit d'une grande marée, fortement ventée, pour y faire brèche et tout saccager.

C'est ce qui s'est produit en 1856-1858. Et c'est pour prévenir le retour de pareils malheurs que l'on a construit, aussitôt après, la digue de la Roche-Torin. Elle est établie à 2 ou 3 kilomètres en avant du rivage. Elle a le double avantage de rompre le courant de marée et d'écartier de la côte les deux rivières dont je viens de parler.

On demande, depuis quelque temps, la suppression de cet ouvrage, à qui l'on reproche de favoriser l'ensablement de la baie du Mont-Saint-Michel. S'il entre dans la pensée du Gouvernement de la faire détruire, je demande que, préalablement, on prenne les précautions convenables pour que les riverains de la côte sud n'aient pas à souffrir de cette opération. (*Très bien !*)

La digue de la Roche-Torin, telle qu'elle existe présentement, a été conçue et construite dans un temps où une compagnie privée, qui avait obtenu du Gouvernement la concession de toutes les grèves de la baie, avait entrepris d'en provoquer le colmatage sur toute leur étendue.

On s'est proposé, en constituant ce barrage, de rendre le colmatage possible et rapide, tout autant que de défendre le rivage ; mais, depuis longtemps, le projet de colmatage est en partie abandonné. En 1867, on a renoncé à poursuivre cette entreprise dans la zone de la baie dont je parle en ce moment. La compagnie a restitué à l'Etat cette partie de sa concession, afin de reporter tous ses efforts sur la zone voisine, située de l'autre côté de la rivière du Couesnon.

La digue de Roche-Torin n'a donc plus le même intérêt qu'autrefois. Mais elle conserve toute son efficacité en ce qui concerne la protection de la côte. Aussi, les riverains y tiennent-ils beaucoup, à ce point de vue. Mais ils ne verraient pas d'inconvénient à ce qu'elle disparût, si l'on devait la remplacer par un nouvel ouvrage, autrement disposé, qui leur rendrait les mêmes services, sans nuire au Mont-Saint-Michel. Si, par exemple, l'administration, avant de supprimer la digue de Roche-Torin, faisait établir, le long même du rivage, une digue neuve, assez solide pour mettre les terrains en arrière à l'abri de toute incursion des eaux, ils seraient satisfaits.

M. Gaudin de Villaine. C'est entendu !

M. Riotteau. S'il en est ainsi, je serai heureux d'en avoir confirmation de la part de M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. Gaudin de Villaine. M. Dujardin-Beaumetz l'avait promis formellement, il y a plusieurs années.

M. Riotteau. Permettez-moi de poursuivre mes explications. Je crois, d'ailleurs, que nous sommes du même avis sur cette question.

Je tiens à signaler que les communes du sud de la baie ne sont pas seules exposées à la fureur des flots.

Depuis quelque temps, sous l'influence de vents de suroît, qui sont devenus prédominants, la rivière de la Sée tend à se porter vers la côte Nord. Les propriétés qui bordent le rivage, dans les communes de Marcey, de Genêts, et même de Dragey, ont été partout éprouvées. Des centaines d'hectares y ont été enlevés par le flot.

M. le sous-secrétaire d'Etat m'a laissé entendre qu'il avait l'intention d'étudier cette situation par lui-même. Je lui demande donc de vouloir bien l'examiner dans son ensemble. Si, en effet, il est bon de chercher à conserver, pour le plaisir des yeux, la baie du Mont-Saint-Michel telle qu'elle est, il est nécessaire également de ne pas perdre de vue la protection due aux populations du littoral, car ces populations sont menacées, non seulement dans leurs biens, mais quelquefois aussi dans leur existence. Je viens de dire, tout à l'heure, qu'il y a là des terrains considérables dont le niveau est au-dessous de celui des hautes mers.

Or, sur ces terrains, il y a des hameaux, que l'on ne doit pas exposer à l'inondation. (*Très bien ! très bien !*)

Je demande à M. le sous-secrétaire d'Etat de vouloir bien nous faire une réponse rassurante à ce sujet. Les populations, je le répète, ne réclament pas le maintien de la digue de Roche-Torin, mais elles désirent qu'on leur assure un équivalent qui les protège au moins autant. (*Approbat.*)

M. Dalimier, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

M. le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts. Messieurs, l'honorable M. Riotteau a pris, très légitimement, la défense des intérêts des riverains du Mont-Saint-Michel. Il serait le premier à m'en vouloir, j'en suis convaincu, si, depuis les quelques jours que je suis à l'administration des beaux-arts, j'étais déjà arrivé, sur une question aussi complexe et aussi difficile, à avoir une opinion définitive. Ce dont je peux l'assurer, c'est que je me rends parfaitement compte du double intérêt qu'il y a, d'une part, à protéger le Mont-Saint-Michel, un des trésors artistiques de la France, et, d'autre part, à protéger les riverains dont il a lui-même, tout à l'heure, défendu les intérêts.

C'est avec ce double souci que, obligé de me mettre d'accord avec l'administration des travaux publics et les ingénieurs chargés des travaux, j'examinerai la question. Mais je devrai me préoccuper également de ne pas laisser trainer éternellement une question à laquelle il faut apporter une solution le plus rapidement possible. Et, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, s'il est nécessaire, pour tranquilliser les populations dont l'honorable M. Riotteau s'est fait l'écho, nous nous rendrons sur place, avec les ingénieurs, afin d'arriver à une solution définitive. Mais c'est une solution définitive qui interviendra dans le plus bref délai possible, je puis lui en donner l'assurance. (*Très bien ! très bien !*)

M. Gaudin de Villaine. Je n'ai, Messieurs, que quelques mots à dire, mais je désire que la question du Mont-Saint-Michel soit enfin envisagée dans son ensemble. Elle se présente sous deux aspects. Il y a d'abord la digue de la Roche-Torin, qui est une digue submersible, et la grande digue, qui est insubmersible.

Il y a quelques années, à cette tribune je m'étais mis d'accord avec M. Dujardin-Beaumetz, et voici quel était le projet d'ensem-

ble que je m'étais permis de lui soumettre. On commençait par créer une digue côtière qui mettait complètement à l'abri les communes du sud de la baie dont parlait tout à l'heure, et avec raison, M. Riotteau.

En second lieu, la digue de la Roche-Torin entraîne deux inconvénients : pour le sud de la baie, le colmatage ; c'est qu'en effet, cette digue ainsi que la grande digue insubmersible forment une sorte de poche et que la mer refoule tous les sables en arrière de la digue vers les rives, d'où le colmatage du sud de la baie.

M. Riotteau. C'est très contestable.

M. Gaudin de Villaine. La digue submersible de Roche-Torin présente donc deux inconvénients : elle détermine le colmatage du sud de la baie et, ensuite, la séparation du lit de la Sée de celui de la Sélune, empêchant ces deux rivières de faire leur travail d'ensemble, qui égaliserait leurs eaux dans toute l'étendue de la baie.

D'un autre côté, par suite de la configuration de la baie du Mont-Saint-Michel, la mer, dans les grandes marées, vient se briser contre le Mont-Saint-Michel et contre la digue de la Roche-Torin ; elle est refoulée vers le Nord, d'où les envahissements qui se sont produits tout dernièrement, en particulier le long des rives des communes du nord de la baie, dont mon collègue M. Basire est le représentant au conseil général, et qui se sont traduits par des ravages incroyables.

Par conséquent, comme cela avait été convenu avec M. Dujardin-Beaumetz, il faut d'abord armer le sud de la baie par une digue côtière qui mettra les populations du sud complètement à l'abri des retours de mer, puis déraser la digue de Roche-Torin, de manière à permettre aux deux rivières de faire leur effet étale et, supprimant ainsi d'une part l'accumulation des sables, d'empêcher par ailleurs les envahissements du flot.

Quant à la digue insubmersible, c'est une autre question : c'est là que git la grosse difficulté.

Il est bien certain que, telle qu'elle existe, elle dépare absolument le Mont-Saint-Michel au point de vue artistique ; d'un autre côté, c'est un grand avantage pour les personnes qui visitent le Mont de pouvoir y arriver facilement et à pied sec. Donc, il y a des partisans du pour et du contre.

Mais, si l'on veut conserver au Mont-Saint-Michel son caractère insulaire, de même qu'il faut déraser la digue de Roche-Torin, de même il faut couper la digue insubmersible pour que la mer puisse faire son effet tournant autour du Mont ; prévenir ainsi l'accumulation des tangles et faire disparaître les différences de niveau incroyables qui existent actuellement entre les deux côtés de cette digue. En résumé, que faut-il faire ?

On a prétendu d'abord qu'il fallait couper la digue. Il paraît — ce sont les ingénieurs qui le disent, et ils sont généralement infailibles ou, du moins, ils croient l'être — que cela entraînerait des dommages considérables parce que toute la digue en serait ébranlée. C'est possible ! Je crois cependant beaucoup plus pratique — et je suis sur ce point d'accord avec M. le sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts — de couper simplement, à 2 ou 300 mètres du Mont, la digue en sifflet, d'arriver au niveau des tangles et de continuer ainsi jusqu'au Mont-Saint-Michel par un passage bitumé, par exemple. Tout autre système n'aboutira à rien, parce que les ingénieurs feront obstacle, et nous vivrons éternellement dans l'état actuel des choses.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'heure qu'il est le colmatage continue et que, si l'on ne prend pas de mesures radicales, dans

une quinzaine d'années le Mont-Saint-Michel se trouvera au milieu de prairies ou de champs cultivés.

Il n'y aura plus de grève, le caractère insulaire du Mont aura complètement disparu, et ainsi, pour une facilité de communication, on aura détruit précisément ce qui fait l'originalité de la Merveille et l'attraction pour les visiteurs.

M. le rapporteur général. Voulez-vous me permettre une question, mon cher collègue ?

Est-ce que les concessionnaires du colmatage n'ont pas le droit de faire des digues latérales ?

M. Riotteau. Ce n'est pas de ce côté-là !

M. Gaudin de Villaine. Quand la concession a été faite, l'entreprise des polders comprenait toute la partie Sud de la baie, c'est-à-dire à la droite du Mont-Saint-Michel, entre la digue de Roche-Torin et la côte, et, à gauche, tous les terrains qui sont occupés actuellement par les polders. Par suite d'une convention ultérieure, toute la partie droite de la baie a été abandonnée ; par conséquent, le colmatage qui se fait actuellement à l'est du Mont-Saint-Michel ne sert absolument à rien qu'à menacer le caractère insulaire du Mont-Saint-Michel en relevant les sables et en repoussant la mer vers le Nord.

M. Riotteau. C'est exagéré.

M. Gaudin de Villaine. Voici pour le côté droit. Quant au côté gauche, dont je parlais tout à l'heure, il y a de gros intérêts à ménager, et ce n'est pas moi qui en médierai, bien que je prétende qu'il ne faille pas tout leur sacrifier.

M. Riotteau. Je demande la parole.

M. Gaudin de Villaine. Il n'y a qu'à reprendre le projet qui avait été accepté il y a quelques années, après avoir été discuté à cette tribune, par M. Dujardin-Beaumetz. Ce projet comporte trois phases : armement de la côte Sud de la baie, dérasement ou destruction de la digue de la Roche-Torin, armement de la côte Nord.

M. Basire. Il faudrait commencer par là.

M. Gaudin de Villaine. D'ailleurs, l'administration des travaux publics et celle des beaux-arts étaient d'accord sur ce point. Malheureusement nous avons assisté, depuis, à des visites de ministres successifs au Mont-Saint-Michel, et rien de nouveau n'a été fait.

M. Riotteau. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Riotteau.

M. Riotteau. Je regrette d'avoir à prendre de nouveau la parole. Je m'étais bien gardé tout à l'heure de traiter la question de l'isolement du Mont-Saint-Michel. J'avais entendu laisser M. le sous-secrétaire d'Etat étudier le problème de ses propres yeux, puisqu'il se propose de venir dans notre région. J'espère qu'il y viendra, et que là, comme je le lui ai demandé, il tiendra, pour s'éclairer, à interroger les populations.

Mais, après ce que vient de dire M. Gaudin de Villaine, je ne puis m'en tenir à mes premières observations. Je ne saurais, en effet, souscrire aux assertions de notre honorable collègue en ce qui concerne le colmatage. D'après M. Gaudin de Villaine, la zone de la baie qui s'étend en arrière de la digue de Roche-Torin se colmate rapidement. Ceci est en contradiction avec les conclusions de gens compétents, qui affirment que le colmatage dont il s'agit ne s'opère pas.

La meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que ceux qui autrefois avaient obtenu l'autorisation de conquérir les grèves situées sur la côte Sud, au voisinage de Roche-Torin, ont abandonné leur tentative, parce que l'entreprise était trop difficile, trop oné-

reuse. Ils se sont reportés, comme je l'ai dit, du côté opposé de la baie, sur la rive gauche du Couesnon, où ils ont réussi à gagner sur les grèves près de 3.000 hectares. De ce côté-là, en effet, leurs efforts devaient aboutir, parce que la mer y est plus calme et que les sables en suspension dans ses eaux peuvent s'y déposer. Ainsi se forment ces terrains si fertiles que constitue la tanguette et qu'on nomme les polders.

Mais, du côté de Roche-Torin, il en est autrement. Le littoral y est exposé aux pleins vents du Nord et du Nord-Ouest. Par les grandes tempêtes, il se fait des mouvements d'eau très violents. J'ai ici la carte de ces mouvements : je pourrais vous la montrer. En 1858, par exemple, la rivière la Sélune, qui n'était pas à ce moment éloignée de la terre par la digue de Roche-Torin, s'est rabattue, comme je le disais précédemment, sur la côte Sud, où elle a enlevé 1 million d'hectares de bonnes terres, en menaçant la vie des habitants des villages riverains.

Pendant ce temps, sur la côte nord, en face de Genêts et de Marcey, il se formait de vastes atterrissants, des « herbus », c'est-à-dire que le sable enlevé au Sud, reporté au Nord par les courants, s'y accumulait, formant des bancs immenses, bientôt couverts de végétations.

Ces « herbus » prirent en quelques années une telle valeur que l'Etat voulut en tirer profit pour lui-même. Il intenta un procès aux communes du nord de la baie, qui s'étaient mises en possession de ces relais, revendiquant la propriété des terres ainsi créées au détriment de la côte Sud.

Le procès fut tranché un beau jour par la mer elle-même. Sous l'action des vents, le flot détruisit en peu de temps tous les « herbus » litigieux. Les terres, désagrégées par les eaux, retournèrent vers la côte Sud.

M. Basire. Il y a eu des centaines d'hectares ainsi enlevés sur la côte Nord.

M. Riotteau. Voilà l'explication du mouvement des sables dans la baie du Mont-Saint-Michel.

Ce n'est pas aussi simple qu'on le croit, et c'est encore plus complexe que je ne le dis. Il y a là deux ou trois rivières qui circulent à la surface des grèves — la Sée, la Sélune, le Couesnon — qui sont très capricieuses et ne demandent pas la permission du service des eaux pour prendre leur lit. Leur action s'ajoute à celle de la mer, tantôt la secondant, tantôt la contrariant, ce qui rend très malaisés à saisir les phénomènes qui s'accomplissent. Ce sont ces rivières qui créent les sables mouvants de la baie du Mont-Saint-Michel. On y trouve des lits qui sont à moitié comblés, à moitié pleins d'eau et à moitié pleins de sable.

Je m'arrête. Qu'est-ce que j'ai demandé ? C'est que, si l'on touche à la digue de Roche-Torin, on ne perde pas de vue ce qu'exige la sécurité des riverains.

Quand on a construit cette digue, elle devait avoir 6 kilomètres de long. On se proposait de la pousser jusqu'au Mont-Saint-Michel, de manière à isoler de la mer toutes les grèves sises en arrière. On n'est pas allé jusqu'au bout ; on n'a construit qu'environ 4 kilomètres et demi de digue. L'ouvrage n'a donc jamais été achevé, et il n'a jamais été question de l'achever, puisqu'on a renoncé, peu après, à transformer en polders les grèves de cette zone-là. Cependant, comme je l'ai expliqué, il n'en protège pas moins la côte.

Eh bien ! qu'on le supprime, si l'on veut, mais qu'on le reporte, en quelque sorte, sur la côte même, afin de mettre celle-ci à l'abri des atteintes du flot. (Très bien !)

M. Gaudin de Villaine. C'est ce que je demande.

M. Riotteau. Sur ce point-là, nous sommes d'accord. Puisque M. le sous-secrétaire d'Etat s'occupe de la question, je le prie de ne pas arrêter ses regards sur la côte Sud seulement. Il importe qu'il veuille bien aussi s'intéresser à la côte Nord. Il faut que, de ce côté-là également, on étudie les moyens d'établir une digue qui protégera les terres qui, en ce moment, sont menacées par la rivière de la Sée. Voilà ce que j'ai demandé.

Quant à l'autre digue — la digue insubmersible, celle qui conduit au Mont-Saint-Michel les voyageurs qui y viennent par Pontorson — vous avez entendu M. Gaudin de Villaine demander qu'on la détruise aussi, ou du moins qu'on la coupe. A cela, je n'ai rien à objecter que ceci : Quand notre honorable collègue connaîtra un moyen pratique, rapide, et surtout économique, de transporter chaque année au Mont-Saint-Michel cent cinquante mille voyageurs sans cette digue, on pourra peut-être songer à la démolir, mais je crois bien que, si jamais on exécutait une pareille opération, on ne tarderait pas à venir vous demander de rétablir l'ouvrage détruit.

M. Gaudin de Villaine. Pas du tout ! Je n'ai jamais émis la pensée de détruire, ni même de couper la digue, mais seulement à 200 ou 250 mètres du Mont, de l'abaisser au niveau de la tange, en reliant la digue actuelle au Mont par un chemin bitumé et à l'abri de toute humidité ; ainsi la mer pourra entourer le Mont à certaines heures de grande marée et amener un mouvement circulaire qui détruira les herbues et conservera au Mont son caractère insulaire. *(Très bien !)*

M. Riotteau. Car autrement il serait devenu quasi impossible aux touristes de gagner le Mont, à moins de grandes dépenses et de grandes pertes de temps, ce qui n'est pas à la disposition de tout le monde.

Certains peuvent trouver désirable de réserver le plaisir de contempler les beautés du Mont à quelques privilégiés ; mais il est beaucoup mieux, à mon avis, de laisser ce plaisir à la portée de tous, des pauvres comme des riches. *(Très bien ! très bien !)*

M. Gaudin de Villaine. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gaudin de Villaine.

M. Gaudin de Villaine. Il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. Ce que mon aimable collègue M. Riotteau appelle des fantaisies sont des réalités reconnues par le Gouvernement lui-même, et que jadis M. Dujardin-Beaumetz avait fait siennes.

Nous sommes absolument d'accord, M. Riotteau et moi, sur la nécessité d'armer par une nouvelle digue la côte Sud de la baie. Je l'ai dit au commencement de mes observations : c'est la première chose à faire. Ensuite on avisera à araser ou à supprimer la digue de la Roche-Torin ; mais ce que mon collègue n'a pas dit, c'est que justement la présence de cette digue a été cause, lors des dernières tempêtes, de dégâts épouvantables sur la côte Nord de la baie.

Donc, nous serons, je crois, d'accord si vous admettez qu'il faut d'abord armer la côte Sud par une digue côtière, supprimer la digue de la Roche-Torin et protéger la côte Nord.

Mais dire, sous prétexte qu'il n'y a pas de colmatage dans la partie droite de la baie, que cette espèce de poche qui se forme entre le Mont-Saint-Michel et la digue submersible n'a pas amené des relèvements de sable considérables, c'est contraire à l'exacte vérité. Quant à la digue insubmersible, je m'intéresse tout autant que qui que ce soit au progrès du Mont-Saint-Michel, mais à côté

du progrès il y a aussi la question artistique, et ce serait la détruire et ruiner l'avenir du Mont-Saint-Michel que de n'en pas tenir compte.

M. le rapporteur. C'est la seule qui nous occupe ici.

M. Gaudin de Villaine. Je prétends qu'en coupant la digue à 200 ou 250 mètres du Mont-Saint-Michel, c'est-à-dire en l'empêchant d'arriver à niveau contre le rempart, telle qu'elle est aujourd'hui, on répondrait précisément à la préoccupation de l'honorable M. Maurice-Faure.

Voilà tout ce que j'ai demandé, et je prétends répondre ainsi non seulement aux préoccupations des populations riveraines, mais encore à celles de tous les amis du Mont-Saint-Michel. *(Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)*

M. Riotteau. Les populations riveraines demandent le maintien de la digue.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Le Sénat peut se rendre compte facilement que si les défenseurs du Mont-Saint-Michel ont témoigné d'une ardeur égale en sa faveur, ils ont, sur les solutions qui se présentent à l'esprit sur cette question, des sentiments tout à fait différents.

Je répète devant le Sénat qu'un projet est actuellement à l'enquête, que cette enquête sera poursuivie le plus rapidement possible, et qu'au surplus la question ne sera solutionnée que par le dépôt d'un projet de loi demandant un crédit que la Chambre et le Sénat auront à voter, et qu'à ce moment-là, par conséquent, chacun pourra défendre son sentiment et son point de vue.

Le projet comporte, comme l'indiquait tout à l'heure M. Gaudin de Villaine, le dérasement de la digue de la Roche-Torin.

M. Gaudin de Villaine. C'est le projet Dujardin-Beaumetz.

M. le sous-secrétaire d'Etat. La coupure de la grande digue. Je n'ai pas besoin d'ajouter une fois de plus que les intérêts des riverains seront sauvegardés, comme le demandait M. Riotteau tout à l'heure.

M. le rapporteur. Et les intérêts de l'art !

M. le sous-secrétaire d'Etat. Et les intérêts de l'art, que je ne sépare pas des intérêts des riverains dont on a pris la défense à cette tribune.

Ce qu'il faut faire, le plus rapidement possible, c'est poursuivre et faire aboutir cette enquête et déposer la demande de crédit. Je crois que c'est un crédit d'un million qu'il faudra demander au Parlement. Je suis convaincu qu'à ce moment-là nous pourrions réaliser l'accord, qui n'existe pas encore aujourd'hui, entre les différents défenseurs du Mont-Saint-Michel, et que le Parlement tout entier approuvera le projet qui est destiné à défendre cette œuvre admirable, sur la conservation de laquelle nous sommes tous d'accord ici.

M. Dominique Delahaye. Admirable, quoiqu'elle ne soit pas laïque !

M. le président. Il n'y a pas d'autres observations sur le chapitre 67 ?

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 67 est adopté.)

Donc, l'unanimité existe sur le but à atteindre : les seules objections présentées ne s'appliquent qu'au moyen d'y parvenir.

Or, MM. les sénateurs Gaudin de Villaine et Riotteau ont parfaitement raison de s'inquiéter des conséquences qui peuvent résulter, pour tout le territoire environnant la baie, de la suppression de la digue de Roche-Torin ; et l'on ne peut qu'applaudir à la réponse que leur a faite M. Dalimier, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, en les assurant du soin qu'il ne manquerait pas d'apporter à concilier l'intérêt de l'esthétique au Mont-Saint-Michel avec les intérêts des particuliers et des communes, tant au nord qu'au sud de l'estuaire normand.

Mais c'est précisément parce qu'ils obéissaient à cette double préoccupation, que les Amis du Mont-Saint-Michel ont de tout temps préconisé, et préconisent encore invariablement, le mode de solution qui consiste :

1° Dans l'exécution préalable, au sud, d'un rempart de digues protectrices de toute l'étendue de rivage s'étendant du point où prend actuellement naissance la digue submersible de Roche-Torin, au point où la digue insubmersible du Mont-Saint-Michel se rattache à la terre ferme en avant du lieu dit « la Caserne ».

2° Dans une véritable coupure, ou, à défaut de cette mesure radicale (car nous n'avons jamais entendu compromettre les facilités d'accès au Mont), dans l'abaissement progressif de la chaussée de la digue insubmersible à proximité du Mont, et jusqu'à l'entrée de la ville, mais par des moyens et des procédés de construction à claire-voie, permettant à l'eau des rivières introduites dans la baie, de déterminer une zone d'érosion autour du rocher, en passant sous la chaussée qui aboutira à la porte de l'Avancée :

3° En l'enracinement, à l'extrémité du Grouin du Sud, d'un épi d'enrochements s'étendant dans la direction Ouest, et, conséquemment, épargnant au rivage du Nord les ravages dont se plaignent avec raison MM. Riotteau et Bazire, et qui résultent des divagations des deux rivières confluentes, la Sée et la Sélune, actuellement contrariées dans leur cours normal par la présence de la digue de Roche-Torin.

4° Enfin, dans la suppression presque totale de cette dernière digue, facilitant à ces rivières leur introduction au sud de la baie où elles opéreront le nettoyage dont la nature semblait les avoir chargées, et détermineront autour du Mont la zone d'érosion sur la nécessité de laquelle tout le monde est d'accord.

Tel est, à notre avis, le programme des travaux destinés à solutionner la question d'art, tout en sauvegardant les intérêts essentiellement respectables des propriétaires côtiers, tant au nord-est qu'au sud de la baie du Mont-Saint-Michel. Ce programme donne, comme on le voit, pleine satisfaction aux légitimes préoccupations exprimées à la tribune du Sénat par les honorables représentants des localités environnantes.

P. G.

COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal de la Séance

du Mardi 16 Juin 1914

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Léon Bérard, ancien sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, président de l'Association.

Présents :

MM. Léon Bérard, Augé de Lassus, Barbier, Edmond Benoit-Lévy, Ch. H. Besnard, Durand de la Bédouaudière, Paul Gout, Latouche, Lebailly, Le Mouél, Mion, Ramet, Vézard, Henri Voisin, Viollet le Duc.

Excusés :

MM. Beauquier, Alfred Besnard, Henri Defert, Etienne Dupont, Georges Girard, Godillot, Gossin, Jacquin, Max Leclerc, Levatois.

M. Paul Gout adresse à M. Léon Bérard l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

En vous présentant mes collègues du Comité de Direction, je m'empresse d'être leur interprète en vous souhaitant la bienvenue parmi nous, et en vous remerciant chaleureusement de l'insigne honneur que vous nous faites en acceptant de présider à nos délibérations et à nos travaux. Nous vous sommes également très obligés de bien vouloir honorer aujourd'hui de votre présidence notre déjeuner trimestriel, où je vous prierai de me donner la parole quelques instants, afin de vous exprimer la reconnaissance de l'Association tout entière pour le bienveillant appui que vous consentez à prêter à l'entreprise qui nous tient tant à cœur.

M. Léon Bérard prend la parole :

Messieurs,

Je veux vous dire combien il m'est agréable de constater qu'en venant parmi vous, je ne fais que continuer l'œuvre entreprise, mais insuffisamment achevée. Je pense que c'est à votre bienveillance à tous, et à la sympathie un peu plus active de mon ami M. Paul Gout, que je dois de succéder à Paul Deschanel. Je n'ai pas besoin de vous dire que ma bonne volonté la plus entière et ma connaissance de certaines matières administratives seront consacrées à la réalisation de vos désirs.

J'ai compris depuis longtemps l'esprit de votre œuvre. Lorsque j'ai quitté le secrétariat de la rue de Valois, la question du Mont-Saint-Michel était avancée. J'ai considéré que la partie essentielle, celle immédiatement réalisable, était le dérasement de la digue de Roche-Torin et le déversement, dans la baie, des deux rivières, la Sée et la Sélune. Ce

qu'il faut, c'est lutter contre l'ensablement, ramener dans la baie des rivières qui doivent s'y déverser d'après leur cours, d'après leur situation. C'est là la partie la plus importante. Je crois que nous pourrions nous mettre d'accord, en ce qui concerne le projet adopté par notre Association, pour dire que nous ne faisons pas du percement l'article essentiel, que nous voudrions ramener de l'eau dans la baie, mais nous ne serions pas plus avancés le jour où nous aurions percé la digue si les questions accessoires, mais importantes, n'étaient pas résolues.

Je tiens à féliciter M. Paul Gout de la lutte énergique, et à chaque instant très méritoire, qu'il a menée pour maintenir non seulement le Mont, mais l'ensemble de la commune du Mont-Saint-Michel dans son caractère artistique et naturel. C'est cette lutte, que j'ai eue à diriger de mon mieux, qui m'a rendu sceptique.

M. Paul Gout a soutenu une lutte admirable, je tiens à lui faire mes félicitations.

Messieurs, je viens me mettre à votre disposition pour vous assurer de tout mon concours. Je connais très bien l'œuvre méritoire, excellente, à laquelle vous vous êtes consacrés : il est certain que, si on laissait à la seule municipalité du Mont-Saint-Michel le soin de protéger la Merveille, source de la commune, nous ne posséderions que les industries hôtelières. Le Mont-Saint-Michel est devenu une source de tourisme de premier ordre.

A cette Merveille, nous pouvons maintenant son intégrité. C'est à cette œuvre que j'apporte mon dévouement, ma bonne volonté et ma foi entière à l'œuvre que j'ai connue.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance est faite par M. le Secrétaire Général. Ce procès-verbal est adopté sans modification.

Il est ensuite donné connaissance d'une lettre de M. Emile Jacquin, qui avait été lue, lors de la séance du Comité du 13 décembre dernier, d'étudier, sur la proposition de M. Henri Voisin, la création, dans notre Association, d'une caisse spéciale du musée de l'Abbaye. M. Jacquin conclut ainsi : « Tant que l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel n'aura pas été reconnue d'utilité publique, elle ne pourra devenir propriétaire de droits d'auteur sur un ouvrage publié... Le mieux sera de comprendre les recettes et les dépenses corrélatives dans le budget de la Société sous une rubrique spéciale. La somme non employée sera répartie au budget suivant avec la même affectation... » Le trésorier ouvrira donc, dans les comptes de l'Association, un compte spécial, comme il est indiqué par M. Emile Jacquin.

Connaissance est donnée au Comité des dons faits à notre Association pour être remis au Musée abbatial. Le Comité remercie les donateurs. Le Secrétaire général donne la liste des divers ouvrages sur le Mont-Saint-Michel dont il a fait l'acquisition. Ces ouvrages seront remis au Musée abbatial dès que l'aménagement de la salle d'Exposition le permettra. Le Comité, sur la proposition de M. Paul Gout, décide de faire à l'Administration des Beaux-Arts une demande pour obtenir qu'un moulage de la maquette de la Merveille, qui est au Musée du Trocadéro, soit donné au Musée de l'Abbaye.

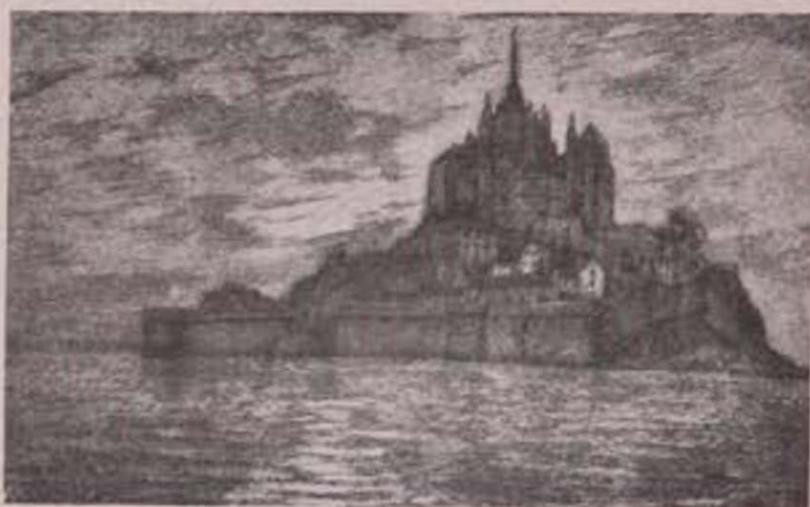
Dépenses à engager par l'Association pour l'aménagement et l'installation des dons faits au Musée abbatial. — Les dons reçus jusqu'ici pour le Musée abbatial : livres, gravures, objets, statuettes, dessins, devant être exposés dans une salle de l'Abbaye actuellement en restauration, il est nécessaire de prévoir le chiffre des dépenses qu'on pourrait engager cette année pour l'achat de vitrines, bibliothèques, tables, etc. Pour couvrir ces dépenses, M. Voisin propose de disposer de la somme prévue au budget pour le paiement de la gravure de 1914, soit 2.000 francs, qui se trouvent sans emploi, puisque la gravure est offerte, cette année encore, à l'Association par le graveur. Cette proposition est adoptée.

Le Secrétaire général propose la création, à Londres, d'un bureau qui serait chargé du recouvrement des cotisations en Angleterre, de la remise des gravures, et qui tiendrait à la disposition des conférenciers des clichés de projections et des imprimés de propagande. M. Voisin dit avoir engagé des pourparlers à ce sujet, et il indique les frais que cette création entraînerait. Le Comité adopte en principe la création d'un bureau à Londres, mais engage le Secrétaire général à réduire le plus possible les frais nécessités par cette création.

M. Voisin donne ensuite lecture au Comité d'un état de la situation actuelle de l'Association, qui comprend 44 sociétaires perpétuels, 82 sociétaires, 2.800 associés et 500 adhérents, soit, au total, 3.426 membres. La rentrée des cotisations, qui s'effectue normalement en ce moment, fait espérer que le chiffre des recettes prévu au budget sera atteint, et comme il n'y a aucune grosse dépense à prévoir, en dehors de celles déjà inscrites au budget voté par l'Assemblée générale du 13 décembre dernier, la marche de notre Association étant tout à fait normale et son action s'exerçant déjà grandement malgré sa création si récente, le temps semble venu de demander au Conseil d'Etat la reconnaissance d'utilité publique. Cette proposition reçoit l'assentiment de tous les membres du Comité, et M. le Président se déclare disposé à s'occuper dès maintenant de cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.





Menu de M. H. Voisin accompagnant le menu du déjeuner

Notre Déjeuner du 16 Juin

A la suite de la séance du Comité, les Amis du Mont-Saint-Michel se sont assis autour d'une table fleurie, étincelante de cristaux, dressée dans un des salons du café Riche. M. Léon Bérard présidait, ayant à sa droite M. Henri Lavedan, de l'Académie Française, et, à sa gauche, l'éminent écrivain Edmond Haraucourt, directeur du Musée de Cluny. Puis, au hasard de la plume, MM. Tony Raymond, représentant M. Claveille, directeur des Chemins de fer de l'Etat ; Hugues Le Roux, secrétaire général des Etats Généraux du Tourisme, Paul Léon, directeur des services d'architecture au sous-secrétariat des Beaux-Arts ; Berr de Turique, inspecteur général des monuments historiques ; Perdreau, chef de bureau ; Reclus, ancien chef de cabinet de M. Léon Bérard ; les représentants du *Figaro*, du *Temps*, du *Gil Blas*, de *l'Intransigeant*, de *Comœdia* et de plusieurs autres journaux.

En outre, assistaient à ce déjeuner un grand nombre de membres de l'Association, parmi lesquels : MM. Paul Gout, vice-président délégué ; Ed. Benoit-Lévy et Eugène Le Mouél, vice-présidents ; Henri Voisin, secrétaire général ; Durand de la Beduaudière, secrétaire général adjoint ; Le Paumier, délégué régional ; Ramet, trésorier ; Latouche, Barbier, Jean Voisin, Lebailly, secrétaires ; G. Viollet le Duc, Anselme Changeur, René Vézard, Augé de Lassus, Travailleur, membres du Comité ; M. Berteaux, secrétaire général des « Amis de Paris » ; le peintre Jules Benoit-Lévy, etc.

Au dessert, après avoir dégusté un de ces menus excellents qui satisfont l'estomac et excitent l'esprit, on entendit de re-

marquables discours, prononcés par MM. Paul Gout, Eugène Le Mouél, Hugues Le Roux et Léon Bérard. Nous regrettons de ne pouvoir donner in-extenso toutes ces allocutions, qui n'ont pas été suffisamment sténographiées. M. Eugène Le Mouél, seul, a pu reconstituer entièrement son texte.

M. Paul Gout prit le premier la parole. Voici la partie la plus importante de son allocution :

DISCOURS DE M. PAUL GOUT

Monsieur le Ministre et cher Président,

L'honneur que vous m'avez fait en me continuant une délégation que m'avait confiée votre illustre prédécesseur, me confère le privilège de vous adresser ici l'hommage de notre Association et de vous remercier, au nom de tous mes collègues du bureau social, d'avoir bien voulu accepter de nous présider.

Je salue en vous l'homme aimable et de haute distinction, l'esprit d'élite et le cœur généreux que nous recherchons, et que vous réalisez si complètement, pour succéder dignement au personnage éminent à qui ses hautes fonctions dans le Parlement ne laissent plus le loisir de présider à nos travaux. Nul ne pouvait mieux que vous occuper cette place ; nul ne joignait mieux, à la supériorité intellectuelle, les dons d'affabilité et de modération qui s'imposent à tous les suffrages dans un groupement appelé à réunir des hommes d'opinions politiques les plus diverses, sur le terrain de l'idéal artistique et du patriotisme.

Aussi ne pouvions-nous confier à une direction s'inspirant mieux de l'indépendance des sentiments qui nous animent, l'avenir de notre Association et la défense de notre cause, qui est celle de l'Art français dans une de ses manifestations les plus puissantes, celle de la préservation d'un des sites les plus grandioses de notre chère France, celle de la conservation du patrimoine national dans ce que l'histoire de notre pays nous a légué de plus noble et de plus émouvant. (Appl.)

Durant votre séjour, malheureusement trop court, à la surintendance des beaux-arts, le modeste serviteur de cette administration qui vous parle a été maintes fois témoin de votre sollicitude toute particulière pour la Merveille de l'Occident. C'est même à dater de votre voyage en Normandie, en 1912, que la question du Mont-Saint-Michel, jusqu'alors ballottée entre de multiples contingences, a commencé à entrer dans la voie des réalisations effectives. Vous avez donné une nouvelle preuve de votre vigilance à l'égard de notre cher Rocher le jour où, sur mes instances respectueuses, vous avez bien voulu conférer à notre Association, alors naissante, l'honneur du haut patronage du Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Quelle reconnaissance ne vous avons-nous pas déjà de cette marque de haute bienveillance, quand vous fîtes plus encore, en consentant à vous mettre à notre tête afin d'y servir l'idée qui inspire nos efforts pour la sauvegarde du Mont-Saint-Michel ! Mais nous savons bien que, si vous nous avez fait ce double honneur, si vous nous avez prêté si généreusement votre appui, c'est que vous avez reconnu le caractère démocratique et l'intérêt vraiment national de notre entreprise ; c'est que vous avez compris qu'en nous improvisant les champions de l'intégrité du Mont-Saint-Michel,

nous avons surtout entendu aider l'action administrative dans sa mission d'assurer la conservation de ce chef-d'œuvre de la nature et de l'art, afin de le transmettre aussi intact que possible aux générations à venir.

Oui, Monsieur le Ministre et cher Président, nous avons bondi à la pensée que le Mont-Saint-Michel allait devenir la proie du vandalisme de la spéculation. Le Mont-Saint-Michel ne doit pas seulement sa célébrité à son site incomparable et à ses pierres à jamais vénérables par leur antique splendeur ; sa glorieuse renommée repose aussi sur d'émouvants souvenirs qui appartiennent à notre histoire nationale. Séjour de recueillement ou retranchement suprême du patriotisme, son sol sacré, que nous ne pouvons fouiller sans exhumer encore les dépouilles de ses hôtes ou de ses défenseurs, a été, dans des temps héroïques, arrosé de sang français et appartient à toute la grande famille française. Les merveilles qu'on y admire, expression sublime des plus hautes spéculations du génie humain, appartiennent, par l'essence de leur conception idéale, à l'humanité tout entière. Ces vertus morales, ces beautés esthétiques, voilà le vrai terrain sur lequel, en dépit de toutes les divisions et de toutes les frontières, désarment tous les antagonismes, fraternisent toutes les nationalités, dans un religieux hommage à une puissance intangible qui s'impose à toutes les opinions, domine toutes les tyrannies et survit à toutes les destinées ; pour la nommer, en terminant, j'emprunterai les termes mêmes par lesquels, dans un de ces beaux élans oratoires qui vous sont familiers, vous l'avez admirablement définie, en disant « Ce qui demeure, c'est l'art, c'est la haute culture, c'est-à-dire le lien de fraternité spirituelle qui représente la plus forte chance d'unité morale dans ce pays, que les lois de son histoire ont voué à tant de nobles querelles et de combats généreux. » (Appl.)

Messieurs, avant de céder la parole à mon collègue, M. Eugène Le Mouél, pour vous exprimer, avec l'éloquence que vous connaissez, les sentiments de la Société normanno-bretonne qu'il représente avec tant de talent au sein de notre grande famille montoise, permettez-moi de remercier les hautes personnalités qui nous ont apporté un nouveau témoignage de leur sympathie en se joignant aujourd'hui à nous pour fêter notre cher Président. Aux éminents représentants de l'Administration des Beaux-Arts, mes chefs respectés, et vos anciens collaborateurs, Monsieur le Ministre, au Sous-Secrétariat où ils vous rendaient en profond attachement la bienveillance dont vous usiez envers eux ; à Monsieur le Directeur des Chemins de fer de l'Etat, dont l'obligeance inlassable et les initiatives hardies sont si favorables à tous les progrès ; à toute la Presse, dont se trouvent ici des représentants des plus distingués, et à laquelle nous gardons une gratitude d'autant plus profonde que l'efficacité de son concours n'a cessé d'égaliser son désintéressement ; à vous tous, Messieurs, qui avez unanimement soutenu les efforts de notre enthousiasme par l'éclat de votre autorité, nous disons : Merci.

En portant enfin un toast à M. Léon Bérard, je suis heureux, Messieurs, de vous y associer dans un même sentiment de reconnaissance pour la fidélité de votre coopération à l'œuvre pour laquelle se passionne notre amour de l'Art et de la Patrie.

Après de nombreux applaudissements, M. Eugène Le Mouél se lève à son tour. On fait tant de bruit dans la salle voisine, et il est tellement hanté par son sujet, qu'il commence par dire :

« On croirait entendre le bruit de la mer... » Cette évocation fait plaisir aux Montois qui sont dans la salle, et il entre dans le vif de son sujet.

DISCOURS DE M. E. LE MOUËL

Messieurs,

Notre très distingué vice-président, M. Paul Gout, qui vient de me présenter à vous en des termes trop élogieux dont je le remercie de tout cœur, a pensé que je devais apporter ici l'hommage de nos provinces au glorieux Mont-Saint-Michel. Il m'a persuadé qu'au titre de vice-président de notre Association, et d'ancien Président de la société normande et bretonne « La Pomme », que vous connaissez, j'avais le devoir d'unir la Normandie et la Bretagne à la fête d'aujourd'hui. Je me suis laissé persuader très facilement, vous le devinez sans peine, car la mission est fort honorable, et c'est un plaisir infiniment flatteur que de confier sa pensée à des oreilles délicates.

D'autre part, vous vous résignerez à m'écouter, sachant que c'est l'usage, aujourd'hui, qu'on serve des allocutions en même temps que le café, bien que leurs fonctions digestives soient très différentes. Toutefois, j'aurai besoin de votre indulgence en raison de circonstances spéciales. Je devais parler seulement au nom de la Bretagne, quand nous avons appris que M. Levatois, président des Normands de Paris, et l'interprète tout indiqué de la Normandie, était beaucoup trop souffrant pour assister à ce déjeuner. C'est un contretemps triplement fâcheux, parce que M. Levatois n'est pas en bonne santé, ensuite parce que nous sommes privés de son éloquence, et enfin parce que cela met une rallonge à mon discours.

S'il était nécessaire de tout dire, il serait interminable, et vous seriez rentrés chez vous, couchés et endormis, que je parlerais encore, tout seul ! Aussi, je saurai me borner.

Vous n'ignorez pas qu'au cours des siècles, ce sont les Bretons et les Normands qui, presque exclusivement, ont défendu la prestigieuse Citadelle, et qu'ils ont même lutté les uns contre les autres pour la posséder. Elle se dresse aux confins des deux régions, dans un estuaire admirable, bordé d'une campagne splendide qui commence aux falaises de Cancale et finit au promontoire de Granville.

Les Bretons disent :

« Le Couesnon, dans sa folie,
A mis le Mont en Normandie »,

et les Normands répondent :

« Si bonne n'était Normandie,
Mont-Saint-Michel n'y serait mie. »

Peu importe ! Ce qu'il fallait, pour l'honneur national, c'est que le Mont restât aux Bretons ou aux Normands, et que jamais l'Anglais n'escaladât ses murailles ; ce qu'il fallait, c'est qu'il demeurât le plus magnifique, le plus légendaire, le plus héroïque des rochers de France, parmi l'argent des grèves et sous le bleu du ciel. (Appl.)

Nos pères, ceux qui, vivant sur les rivages voisins, en étaient les défenseurs naturels, ont besogné rudement, fidèlement, vaillamment, pour conserver intact de toute souillure le Mont Tombe des temps préhistoriques, le Mont des Moines, des Chevaliers et des pèlerins, le Mont au péril de la mer. Ah ! c'est une magnifique épo-

pée qu'ils ont écrite avec le sang de leurs veines, le corps viv, le cœur ardent et l'esprit clair !

Si les Chevaliers de la grande guerre, de la guerre de Cent Ans, si ceux qui endurèrent tant d'assauts, derrière les remparts d'une abbaye isolée au milieu des sables et des flots, étaient pour la plupart originaires de l'Avranchin, du moins ceux qui, en 1423, s'en vinrent de Saint-Malo à bord de leurs nef, sous les ordres des sires de Combourg et de Coëtquen, attaquer la flotte anglaise bloquant le Mont à bout de vivres et sur le point de succomber, du moins, ceux-là, dis-je, étaient des Bretons ! Et ils coulèrent les vaisseaux de l'ennemi et ils délivrèrent les assiégés, et leur prouesse eut un tel retentissement qu'elle découragea l'envahisseur et prépara la victoire de Formigny, qui, vingt ans plus tard, nous sauva définitivement de la domination des soldats d'Outre-Manche.

Aussi, Messieurs, nous autres, quand, du haut du Mont Dol, le long des terres basses du Vivier, des coteaux de Genêts ou des bois de Saint-Jean-le-Thomas, nous contemplons le Mont-Saint-Michel, le « Mont », comme on dit chez nous, dans la lueur rose des matins ou sous l'incendie des couchants, quand nous contemplons le Mont, dont les tours, les clochetons, les flèches, toutes les pierres en dentelles se mirent dans les sables luisants, il se mêle à notre admiration une sorte de fierté ancestrale ! (Appl.)

Au surplus, ce n'est pas seulement des alentours qu'on l'aperçoit : sa gloire a tant de rayonnement, il s'élève si haut dans le souvenir de tous les Français qu'on le voit de partout, de toute la France ! A cette heure, au travers des murs de cette salle, par-dessus les maisons de Paris mouvant et tumultueux, c'est lui, toujours lui qui remplit nos regards, parce qu'il est au fond de nos âmes, et c'est avec les yeux de l'âme qu'on voit le mieux et qu'on voit le plus loin. (Appl.)

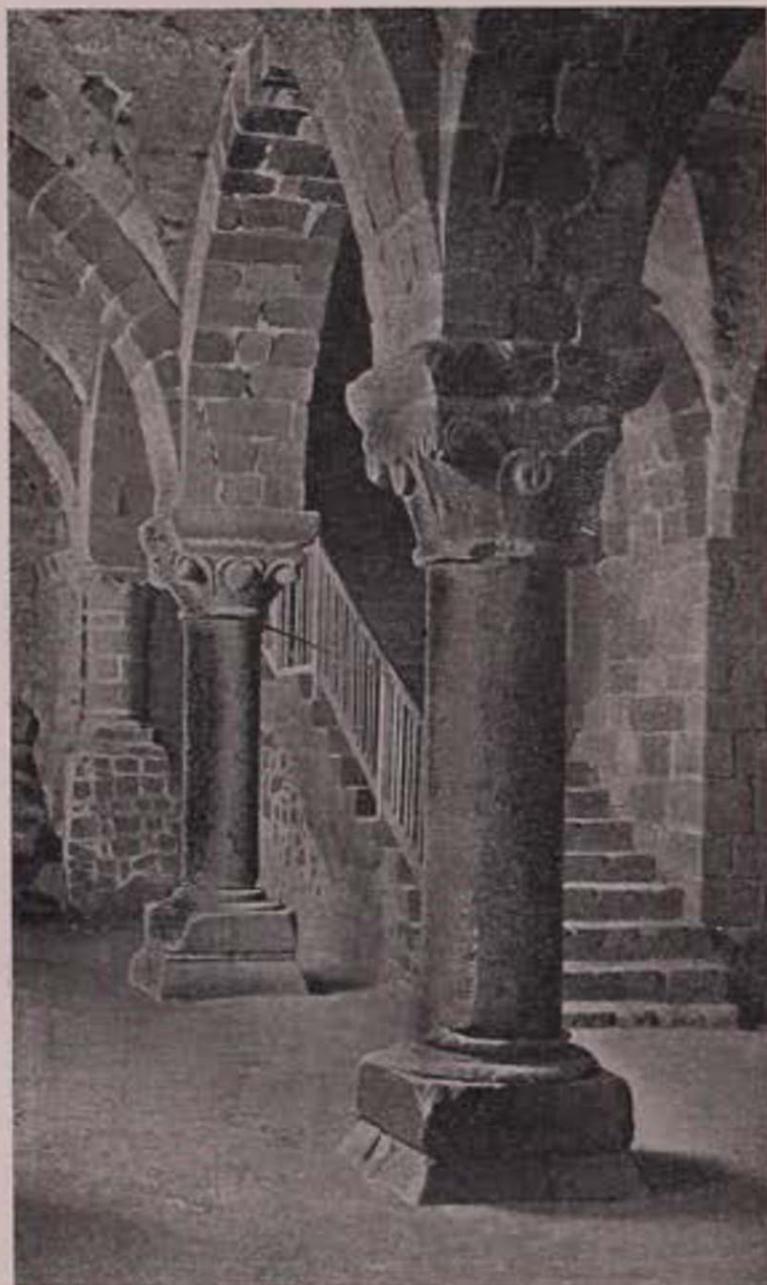
C'est pour cela, Messieurs, que tous les Français doivent s'enrôler sous notre bannière. Nous vous l'avons remise, Monsieur le Président, et vous la porterez fièrement. Vous serez un guide sans défaillance, habile et tenace. Nous avons confiance dans votre culte des beaux-arts, dans votre passion pour la grandeur du pays, pour toutes les causes immortelles qui, seules, en vérité, au milieu de nos divisions éphémères, valent la peine qu'on s'y dévoue !

Mon rêve, parfois, atteint des proportions gigantesques. Que voulez-vous ! je suis poète de mon état... mais, je vous en conjure, ne vous moquez pas du rêveur. Le progrès n'est qu'une suite d'imaginations réalisées. Je voudrais que le Mont-Saint-Michel devint un jour propriété nationale, tout entier, depuis le faite de sa basilique jusqu'au plus humble des œillets qui fleurissent dans ses créneaux.

Je sais toutes les difficultés d'une pareille entreprise ; mais pour franchir un obstacle, il faut l'affronter. Je demande qu'on l'affronte. Je pense, et vous penserez avec moi, que le mot « impossible » n'est pas français.

Il ne s'agit pas, cela va de soi, de léser des intérêts particuliers. Je prétends que, dans l'espèce, les intérêts particuliers se confondent avec l'intérêt général, et que, plus le Mont-Saint-Michel restera semblable à lui-même, gardant sa physionomie du passé, plus il attirera les hommes du présent et de l'avenir, plus ceux-là qui y ont leur établissement en tireront un bénéfice légitime.

Voilà, Monsieur le Président, ce que nous vous demandons d'accomplir. Vous serez secondé par des compagnons qui ont déjà fait leurs preuves, par M. Paul Gout qui a pour nous l'autorité d'un chef et la foi d'un apôtre (Appl.) ; par notre ser étaire-général, M.



Le Crypte de l'Anson.

Henri Voisin, artiste de grand talent, auteur de la belle eau-forte accompagnant le menu, qui nous donne sans compter son dévouement et son enthousiasme. (Appl.)

Oh ! l'enthousiasme ! Je ne pense pas qu'il y ait de Merveille au monde qui, mieux que la nôtre, puisse le provoquer aux quatre coins du pays !

Aussi notre nombre s'accroît sans cesse. Nous devrions être dix mille, vingt mille, cent mille... J'ai le pressentiment que nous serons un jour une armée puissante, capable du triomphe définitif ! Vous nous y aiderez, Messieurs les membres de la Presse, qui nous faites l'honneur d'assister à ce repas. Nous vous aurions une gratitude extrême, si c'était pour vous une nouvelle occasion de prêcher la bonne croisade... Demandez au Parlement, aux pouvoirs publics, en élevant la voix autant que vous le pourrez, d'écarter les périls qui menacent notre Montagne Sainte. Déjà on nous écoute... Déjà nous avons obtenu des promesses. Nous attendons anxieusement qu'elles deviennent des actes... L'heure presse... L'herbe gagne de proche en proche et le flot mine les assises des murs sacrés !

Jadis, telle était la renommée du célèbre Rocher, que les routes y conduisant des frontières, et jusque d'Allemagne, de Belgique et de Suisse, se nommaient les chemins Montois. Ils ne sont plus sillonnés par les passants dévôts des âges de la foi, portant la coquille et le bourdon, mais les chemins de fer et les automobiles emportent toujours par milliers les voyageurs avides de contempler le prodige de granit. Ils ne descendent plus comme naguère à la « Corne de Cerf », aux « Trois Sauciers », à la « Queue du Renard », aux « Quatre Fils Aymon », au « Pot de Cuivre », à « l'Ecu de Bretagne », mais ils passent encore sous la porte du Roy, dans l'ombre de la Tour du Guet, le long des logis où forent les hôtelleries de la Syène, de la Lycorne, du Mouton-Blanc, de la Truie-queue...

Eh bien ! notre ambition, à nous, c'est que pas une pierre, pas une poutrelle désormais ne soient enlevées aux vieilles demeures qui subsistent encore, et que déjà trop de maçons modernes ont déshonorées.

Messieurs, le Mont-Saint-Michel doit être le temple superbe d'une religion, d'une religion qui peut grouper les croyants et les incroyants ; le temple où retentit encore l'hymne des aïeux, qui n'a pour limites que l'horizon et dont les orgues sont les vents du large... le temple d'une religion qui s'appelle la religion de la beauté.

Soyez-en le grand-prêtre, Monsieur le Président, et de tout cœur nous serons vos assistants et vos clercs ! (Appl. prolongés.)

Puis M. Hugues Le Roux, dont on sait la réputation d'orateur, charme son auditoire. — Nous ne pouvons, malheureusement, reproduire que les phrases essentielles de son improvisation :

DISCOURS DE M. HUGUES LE ROUX

Monsieur le Président, Messieurs,

On vient de faire un appel à la Presse, qui nous va droit au cœur, et nous sommes bien heureux de la chance qui nous est donnée de vous dire, en nous tournant de votre côté, Monsieur le Président, tout le bien que nous pensons de vous. Nous sommes heureux aussi de nous tourner vers l'ami Eugène Le Mouél, car il vient de nous montrer qu'il y a, dans l'éloquence de notre pays de brouil-

lard, je ne sais quoi qui est l'âme même du Mont. Là-bas, au bord de l'eau, sont des pierres de la couleur des algues de la mer, et ces pierres, faites pour ainsi dire d'harmonie, inspirent les poètes comme celui que vous venez d'entendre. Nous avons le culte infini de cette harmonie splendide.

Il n'y a qu'à écouter les spectateurs de ces églises et de ces salles superposées, pour sentir que ce fut une minute bien heureuse, celle où la Science et l'Art n'étaient pas l'un en face de l'autre comme Jérusalem et Samarie, heureuse minute où il n'y avait pas de schisme, où l'on n'avait d'autre préoccupation que celle de la beauté !

Nous sommes à un moment où, à côté de la beauté, se dresse le souci de l'utilité. Nous savons, hélas ! que des divergences se glissent entre elles et qu'il y a des lignes qui ne s'accordent point.

Je vois avec une petite nuance de regret — j'ai le droit de manquer de tact, c'est mon métier — qu'il y a ici quelques places vides. Oui, c'est notre devoir, à nous autres journalistes, de le constater, alors que par ailleurs nous avons la joie de penser qu'on s'intéresse de plus en plus à notre effort. Ceux que nous persuadons sont de plus en plus nombreux chaque jour. Je sais que nous devons prendre, nous autres, gens de presse, de grandes précautions pour venir au secours du Mont. Il ne faut pas que nous heurtions des autorités qui soient en opposition avec d'autres autorités. Tout le monde est d'accord, et il s'agit purement et simplement de s'entendre ; ce qu'on désire, en définitive, c'est que le Mont-Saint-Michel ne soit plus dans la position où il était quand les Français le défendaient contre les Anglais. Nous nous emploierons de plus en plus pour qu'il n'y ait plus que des Français unanimes sur les mesures à prendre. (Appl.)

Je viens précisément de créer un journal qui s'appelle *Le Pays de France*, et qui, soyez-en sûrs, en porte fièrement les couleurs.

Je l'ai créé, parce que 4.000 délégués de différentes régions sont venus nous dire : « Paris est cosmopolite. » Mais dans notre âme, à nous, il germe quelque chose qui tient à nos traditions, à notre passé, aux vérités de notre race, vieilles traditions, vieilles vérités, dont nous voudrions faire un monument très haut, fondé sur les assises mêmes de notre pays. Je le répète, de très loin, tous les mois, ces délégués viennent tout à tour savoir dans quelle mesure les cahiers de leurs revendications ont des chances d'aboutir. Cent soixante-trois députés, cent quarante sénateurs nous approuvèrent et ont formé le groupe parlementaire du tourisme !

Cette passion de la beauté de la France est dans l'air de notre époque, nous y travaillerons de toute notre âme. (Appl.)

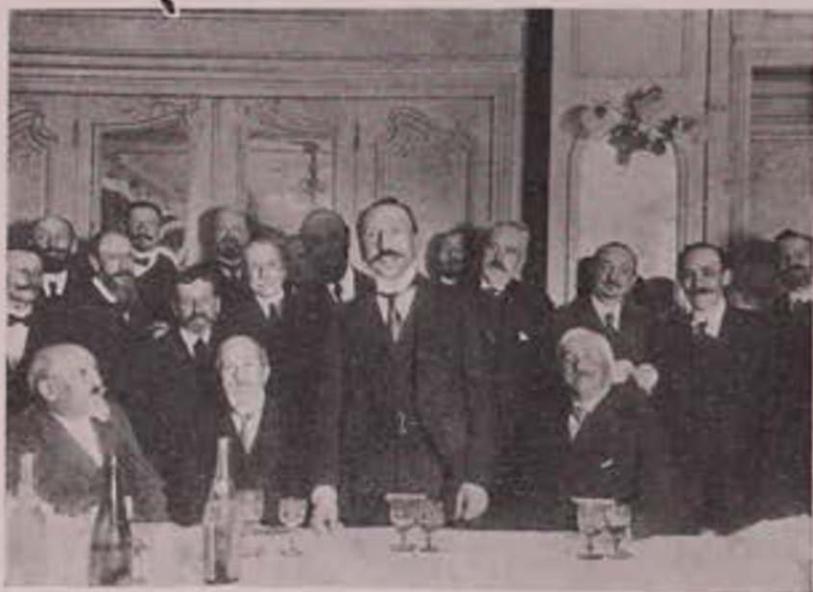
Nous aurions voulu citer toute la partie si pittoresque et si saisissante où il raconte le long séjour qu'il fit au Mont pendant la guerre. Nous ne le pouvons, à notre grand regret, faute de documents, et nos lecteurs le regretteront avec nous.

M. Hugues Le Roux termine sa brillante péroraison par ces mots, dignes d'être gravés sur le marbre :

« *Le Mont-Saint-Michel, pour ce vaisseau qu'est la France, est une figure de proue.* »

Enfin arrive l'instant tant attendu où M. Léon Bérard va

clôturer les discours et l'on comprendra, après avoir lu un résumé du sien, — que nous ne pouvons malheureusement publier in-extenso — que, si les autres orateurs furent chaleureusement applaudis, du moins c'est une véritable ovation qui salua notre éminent Président quand il eut fini de parler.



(de gauche à droite)

1^{er} rang : MM. E. Haucourt, H. Lécoban, L. Bérard, P. Guet, P. Léon.
2^e rang : MM. Lebailly, A. Changeur, Berr de Turigny, Tony Raymond, Berger, Eugène Le Moullé, E. Benoît-Lévy, Perdreau.
3^e rang : MM. A. Latoche, R. Le Pannier, H. Voisin, Montbré, J. Benoît-Lévy, Arge de Lamoignon.

DISCOURS DE M. LÉON BÉRARD

Messieurs,

En me désignant pour succéder, à la tête de votre Société, à mon éminent ami M. Paul Deschanel, vous m'avez fait un grand honneur et un grand plaisir ; je voudrais vous en remercier très simplement. D'abord, j'y vois quelque chose comme une consécration de dignité personnelle. Jamais, jusqu'ici, je n'avais rien présidé, et jamais je ne m'étais entendu appeler du nom de Président : dans une carrière d'homme politique, c'est anormal, c'est presque inquiétant. Vous m'avez fortement installé dans le droit commun, vous m'avez rassuré ; je vous en remercie, et sans sentir le moins du monde se réveiller en moi une vocation présidentielle aussi éclatante que celle de mon éminent prédécesseur, je suis flatté d'avoir obtenu de vous un de ces certificats de maturité qui nous aident à faire bon usage des dernières ardeurs de notre jeunesse. (Appl.)

Et puis, Messieurs, il me semble voir dans votre choix une attention très délicate. Il n'est aujourd'hui ni très rare, ni très dif-

ficile de devenir ancien ministre, mais ce qui est plus exceptionnel, c'est de voir donner à un ancien Ministre le moyen de se racheter et de continuer une œuvre qui lui fut chère, et qu'il n'a pas été assez heureux pour mener à terme. C'est ce que vous m'avez proposé, avec une délicatesse où j'ai reconnu tout ce que furent les règles de la collaboration que vous m'avez apportée pendant que j'avais l'honneur de diriger les Beaux-Arts. C'est de quoi rassurer les Ministres ; si vous leur permettez ainsi de poursuivre leur tâche après leur chute, de se compléter, ou de se reprendre, les Ministres ne seront jamais des damnés, la damnation se définissant par le sentiment de l'irréparable et par l'impossibilité du repentir. Parmi tous les sujets qui m'ont préoccupé pendant que j'avais l'honneur de présider aux Beaux-Arts, il n'en fut pas de plus intéressant que la question du Mont-Saint-Michel, mais je vis tout de suite que, pour donner au Mont une situation insulaire, je n'y parviendrais pas à moi tout seul avec les moyens dont mon Administration pouvait disposer.

Le Mont a pour lui, à deux ou trois voix près, l'unanimité du Parlement. Il a pour lui tous les pouvoirs publics, les littérateurs et la presse ; on vient d'en témoigner avec une superbe éloquence. Il a pour lui la puissance académique dont M. Henri Lavedan est en ce moment parmi nous un des plus distingués représentants. (Applaudissements.)

Alors, comment se fait-il que cette question toujours posée ne soit pas encore résolue avec les forces dont elle dispose ? C'est qu'il s'agit de mettre d'accord deux administrations françaises, deux administrations remarquables par la compétence, par le talent et le dévouement ; il s'agit de mettre d'accord les Beaux-Arts et les Ponts et Chaussées. Voilà la difficulté !

Vous trouvez étrange que la question du Mont-Saint-Michel subisse des retards, en pensant que les Ministres sont solidaires et doivent travailler ensemble. Cela serait très naturel, mais peu scientifique, parce que ce serait contraire au principe de la division du travail. Ce principe veut que chacun se cantonne dans sa spécialité, maintienne son point de vue particulier, qu'il appelle technique. On est solidaire, mais presque toujours on est séparé. C'est le régime cellulaire de la solidarité. Il n'en est pas moins vrai que l'Administration des Beaux-Arts et l'Administration des Travaux Publics doivent se mettre d'accord ; nous savons tout ce que nous pouvons attendre de leur dévouement, de leur zèle et de leur compétence. Nous leur demandons tout simplement de s'entendre sur le but et les moyens de faire aboutir un projet sur lequel tout le monde s'entend déjà. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés auxquelles ils peuvent se heurter dans une pareille entreprise ; il est plus facile de percer un isthme que de faire une île, car il faut le concours du plus capricieux des éléments.

Nous sommes en présence de différents projets en discussion, mais lorsque nous réclamons que le Mont soit une île, ce n'est pas un but purement artistique que nous poursuivons. Nous savons le danger qui menace le Mont : c'est l'envahissement des sables dans la baie. Aussi réclamons-nous, comme première partie dans le plan qui a été élaboré entre les Travaux Publics et les Beaux-Arts, que les deux rivières qui suivent leur cours se déversent dans la baie... Nous ne sommes pas les maîtres des flots, et si nous ne pouvons faire que le Mont-Saint-Michel soit une île, il peut dépendre de nous qu'il ne se dresse pas au milieu d'une plaine de boue, et qu'il n'apparaisse pas aux touristes venus pour l'admirer comme un château romantique dans un décor de banlieue. (Appl.)

Sur ce point, comme sur les autres objets de notre Association, il n'y a aucune divergence. Notre but a été très bien défini tout à l'heure par notre vice-président, M. Paul Gout, et notre cause éloquemment défendue par le poète Eugène Le Mouél. A cette œuvre, Messieurs, nous devons travailler en collaboration discrète mais fervente avec l'Administration des Beaux-Arts. Vous savez quels souvenirs précieux et inaltérables m'attachent à elle, je sais quels dévouements nous y comptons. Vous avez pensé que dans ce souvenir je trouverais les moyens de mieux servir votre cause, je vous assure de toute ma bonne volonté et de tout mon zèle pour la mener à bonne fin.

Je veux boire au succès de nos efforts communs, à un succès que nous tiendrons pour définitif et complet le jour où nous aurons écarté du Mont le danger et la tristesse du sable, pour y ramener l'attrayant et glorieux péril de la mer. (*Appl. prolongés*).

Et l'on s'est séparé en se donnant rendez-vous à l'automne, pour une manifestation qui ne cédera en rien, nous n'en doutons pas, à l'éclat de la réunion dont on vient de lire le compte-rendu.



Croquis de M. Borge.
(Journal Comédien).



Le Mont-Saint-Michel de Cornouailles. (Gouache de W. Anfort).

Le Mont-Saint-Michel, en Cornouailles (Angleterre)

Quand je le vis, pour la première fois, il m'apparut, à la fin d'une pluvieuse après-midi d'automne, sous un ciel chargé de gros nuages gris et sombres, que le vent chassait, très bas, sur la côte rocheuse et frangée d'écume. La tempête était proche ; on la sentait accourir des immensités atlantiques, dont les grosses houles s'enflaient à l'ouest et dont les dernières ondes commençaient à se briser entre les mandibules granitiques du cap Lizard et de Land's End, qui s'ouvrent voracement comme pour engloutir les îles Scilly, montant la garde à la corne sud-ouest de l'Angleterre. La mer était basse ; de chaque côté de la petite digue, submersible celle-là, qui réunit à la terre ferme le Mont de Cornouailles, les mares d'eau se plissaient en grosses rides qui agitaient les varechs et les goémons. Des mouettes trituraient tristement, tournoyaient autour du Mont, d'une aile inquiète, ou, après s'être élevées au sommet de l'île, descendaient en vol plané jusqu'au petit port de pêche qui s'abrite sur le flanc du rocher. Une averse plus abondante lava, d'un coup, tout le ciel et le Mont se découpa, nettement, au-dessus de la côte, offrant aux regards sa pyramide presque régulière et portant au sommet des bâtiments curieux, quoique disparates et d'un style recherché.

Certes, mes yeux se complurent à ce spectacle qui me rappelait, *de loin*, (mes bons amis d'Angleterre ne s'offenseront pas de cette restriction), la vieille et colossale et splendide abbaye de France, si grandiose par les belles soirées de septembre, si gracieuse durant les douces matinées d'avril, si mystérieuse

sous les clairs de lune, si brillante lorsque le soleil flamboie au-dessus d'elle, merveilleuse toujours !

Et, cependant, il m'était très agréable et très doux de contempler cet humble frère jumeau, cette modeste réplique du grand Mont qui, par delà les flots de la Manche, à cent lieues environ au sud, se dressait au fond de la baie normande, dont le rade de Penzance était la modeste réduction.

Je l'aimais depuis longtemps ce rocher d'Angleterre qui fut le centre puissant de l'influence michélienne, se répandant bientôt sur l'île conquise par le duc Guillaume. Au point de vue topographique et de la préhistoire, le Mont de Cornouailles, ou encore le mont de Penzance, n'a-t-il pas plus d'un trait commun avec le Mont de Normandie ? Lui aussi fut, très probablement, entouré jadis par des bois épais que les flots engloutirent, tout comme ceux de la Manche dévastèrent la forêt de Scissy ou de Koquelunde. Les anciennes chroniques saxonnes nous apprennent que le Mont de Cornouailles s'appela primitivement l'« Hoar Rock in the wood », le roc blanc du bois, ou le « Cara Cowz in clowze », le vieux rocher en forme de Tombe. N'est-ce pas le Tumba de nos annales michéliennes ?

Sans doute, comme le fait très justement remarquer le savant Lach Syzma, il est impossible de découvrir ce qu'était à l'origine le Mont de Cornouailles, mais il semble bien qu'il forma, jadis, un simple amas granitique, « a mere granite pile », entouré d'une terre basse et boisée, qu'un raz de marée submergea à une époque inconnue ou qui s'affaissa, lentement, par suite de ces singuliers mouvements du sol qui ont bouleversé les rivages de chaque côté de la Manche. Ainsi l'histoire géologique réunit encore les deux Monts...

Sur le roc anglais ont fleuri également, après les mythes païens, tristes et sauvages, les gracieuses légendes chrétiennes. Ne devine-t-on pas, dans les brumes légères qui voilent souvent le mont de Penzance, le doux visage de Sainte Keyne ? Elle y vint, en pèlerinage, à la fin du cinquième siècle, et les annales nous la représentent comme si dévouée à son sexe qu'elle est le type du championnat féminin aux premiers temps de l'ère chrétienne, et il me semble (ce que je n'ambitionne d'ailleurs d'aucune façon) que, si j'avais voix au chapitre des trop énergiques suffragettes, je demanderais à miss Sylvia Pankurst, leur farouche leader, de placer son parti sous la protection de Sainte Keyne. Elle lui donnerait de bons conseils et de sages avis, ainsi que S. Cadoc, son pieux neveu.

Mais le souvenir de Sainte Keyne est si lointain !...

Aussi bien, faut-il reconnaître qu'il est nécessaire d'atteindre la date, déjà fort respectable, de 1087 pour découvrir sur le Mont de Penzance un document authentique. Vers 1087 ou 1090, Robert, comte de Mortain, et Almodis, sa femme, donnèrent au mont anglais leur terre de Luduhanum et leur manoir de Trevahum. On trouve trace de cette donation dans le beau cartulaire du Mont-Saint-Michel, et ces biens sont mentionnés au Domesday ; mais il faut se garder d'ajouter foi à une charte

aux termes de laquelle le Mont de Cornouailles était, dit-on, rattaché au Mont de Normandie, sous le règne d'Edouard le Confesseur ! La critique des textes démontre que l'abbaye bénédictine n'obtint de possessions en Angleterre que postérieurement à la conquête normande ; mais on peut considérer comme certaine la dépendance du prieuré cornouaillais envers notre abbaye, d'où naquit l'obligation pour les moines anglais de porter, chaque année, par leur prieur, à l'abbé du Mont-Saint-Michel, la somme de 16 mares d'argent. Après de nombreuses vicissitudes, le Mont de Cornouailles se détacha de son maître et, sous Henri V, il fut annexé à Syon Abbey. La révolution religieuse emporta comme une bulle la bulle du pape Adrien IV qui, en 1156, avait confirmé aux bénédictins de Normandie tous les privilèges qu'ils possédaient en Angleterre.

Avec le quinzième siècle finit donc l'histoire du rocher de la baie de Penzance, dans ses rapports avec notre Mont. La chaîne est alors brisée ; mais les souvenirs renouent les traditions, et, pour peu qu'on aime à évoquer « le passé de la terre au duc », on trouvera un grand charme à visiter le Mont de la Cornouailles anglaise. Si son grand frère de Normandie lui fait tort, il n'est pas toutefois insignifiant à l'artiste, qui aimera à gravir ce rocher élevé de 230 pieds environ et dont le tour dépasse un kilomètre. Le folkloriste y trouvera à glaner. Peut-être aura-t-il visité cette source où sainte Keyne engageait ses compatriotes à boire abondamment. Après une rude lampée, les femmes devenaient les maîtresses absolues au foyer conjugal :

If the wife should drink of it first
God help the husband then !

Peut-être aussi, le jour de leur visite, verront-ils s'asseoir dans une très curieuse chaise une jolie et gracieuse nouvelle mariée. Elle sera venue prier dans la chapelle gothique qui fleurit au sommet de l'îlot. Puis elle aura gravi un escalier en spirale conduisant au sommet de la tour, et elle s'installera, quelques instants, dans la chaise de saint Michel, pour obtenir du Prince des milices célestes l'autorité suprême afin d'être heureuse au foyer domestique. Une oraison à sainte Keyne, et elle sera certainement exaucée.

Voilà pour les poètes et les amateurs de traditions populaires ; les archéologues et les historiens ne perdront pas, non plus, leur temps, en parcourant l'îlot et en examinant les édifices que la famille Saint-Aubin s'enorgueillit d'entretenir avec un soin jaloux. Ils donneront un souvenir aux anciens moines, dans le hall de Chevy Chase, où brille un écusson royal timbré de 1660 ; ils se rappelleront que la Belle Rose d'Ecosse, dame Catherine Gordon, y logea aux temps troublés du règne de Richard. Ils verront aussi, et leur esprit se reportera tout aussitôt vers les fameuses bombardes du Mont-Saint-Michel, une petite batterie de pierriers. Ils pourront même lire sur le bronze de ces pièces d'artillerie qu'elles furent fondues à Rennes, le 9 ger-

minal an III (23 mars 1795). Elles furent, dit-on, prises par un corsaire anglais, sur une goélette bretonne, capturée à l'entrée de la Manche. C'est une reminiscence de nos glorieuses michelottes. A cette époque d'entente cordiale, saluons les grosses bombardes et les fines couleuvrines où Anglais et Français firent jadis chanter leur poudre.

Et c'est ainsi que les admirateurs du Mont-Saint-Michel de Normandie trouveront un charme particulier à faire connaissance avec le Mont de Cornouailles. C'est un agréable pèlerinage à accomplir, et ils feront plaisir aux mânes du bon poète anglais Carew qui s'écriait, jadis :

Who knows not Migell's Mount and chair
The pilgrim's holy vaunt,
Both land and island twice a day,
Both fort and port of haunt.

« A la fois, terre ferme et île, deux fois en un jour! » Nest-ce pas là aussi notre cher Mont-Saint-Michel... avant la digue, hélas !

ETIENNE DUPONT.

Aux Amis du Mont-Saint-Michel qui voudraient se documenter sur l'histoire du Mont-Saint-Michel, je signale plus particulièrement l'ouvrage suivant : *A Short History of Penzance, St. Michael's Mount and the Land's End District*, par W. S. LICH SZYRMA (TRURO, 1878), qui contient un excellent index bibliographique des travaux historiques anciens et modernes sur la Cornouailles anglaise.

Les Représentants de la Ville de Southampton AU MONT-SAINT-MICHEL

Les membres de la députation de la ville de Southampton, venus en France sur l'invitation du Conseil municipal et de la Chambre de commerce de Saint-Malo, pour y saluer M. Poincaré, président de la République, et assister aux fêtes données en son honneur, ont visité le Mont-Saint-Michel le dimanche 31 mai dernier.

Grâce à l'excellente initiative de M. Etienne Dupont, membre de notre Comité de direction, qui ne néglige aucune occasion de marquer l'intérêt qu'il porte à notre chère Association, notre Secrétaire général, prévenu en temps utile, avait confié à M. Georges Girard, secrétaire à Pontorson, la mission d'organiser cette visite d'accord avec la municipalité malonine. M. Paul Gout, ne pouvant se rendre en Normandie à la date fixée, avait, de son côté, prié celui-ci de recevoir et de piloter nos amis d'outre-Manche au nom de l'Association.

C'est dans ces conditions que M. Girard, invité au banquet présidentiel du 30 mai, s'y rencontrait avec les délégués britanniques et prenait avec eux, le lendemain matin, le train pour le Mont.

M. Hémar, adjoint au maire de Saint-Malo, et M. Aumonier, conseiller municipal, s'étaient joints à leurs invités. L'Administra-

tion des Chemins de fer de l'Etat avait mis gracieusement une voiture à la disposition des touristes et chargé l'un de ses fonctionnaires les plus distingués et les plus aimables, M. Delattre, inspecteur du service de l'Exploitation, du soin de les accompagner à l'aller et au retour.

La députation anglaise était composée de MM. Bagshaw, maire de Southampton ; Dacombe, Senior Bailiff, conseiller ; Dunsford, Sharp et Hollis, aldermen ; Kimber et Tebbutt, conseillers ; Burnett, vice-président de la chambre de commerce ; G.-W. Sandell, membre, ancien président de cette chambre, ancien président de l'Alliance française ; de MM. Beavis et Bowyer, de l'Administration du port de Southampton.

A leur arrivée, ces messieurs firent le tour de la ville et des remparts, au cours duquel ils admirèrent la vénérable ceinture de défense qui rendit vain l'effort de leurs ancêtres il y a cinq siècles. Ils s'intéressèrent particulièrement aux détails anecdotiques que leur donna notre délégué sur la ténacité des assiégeants, maîtres de Tombelaine, et sur la résistance des assiégés, bloqués de toutes parts, livrés à leur seule vaillance.

Le Mont-Saint-Michel, fidèle à la France, et qui sut demeurer français quand la Normandie et les provinces voisines étaient soumises à la domination anglaise, inspirait visiblement à nos hôtes un respect aussi profond que leur admiration pour la majesté sans égale de son assise et la fière élégance de ses cimes.

M. Lebailly, adjoint, faisant fonction de maire du Mont-Saint-Michel, les reçut ensuite dans l'antique Logis du Roi, où est installée la mairie. Après quoi un déjeuner, fort bien servi par les établissements Poulard, allait permettre aux membres de la délégation d'effectuer allègrement la visite plus fatigante de l'Abbaye, fixée à l'après-midi.

Au dessert, M. Girard prit en ces termes la parole :

Monsieur le Maire, Messieurs,

M. Paul Gout, architecte en chef des Monuments historiques, notre vice-président délégué, et M. Henri Voisin, artiste graveur, notre secrétaire général, étant l'un et l'autre empêchés, j'ai l'honneur très enviable et le vif plaisir de représenter auprès de vous l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel.

D'autre part, M. Etienne Dupont, membre du Comité de direction et notre dévoué représentant à Saint-Malo, qui se faisait une joie de vous accompagner, et que j'aurais été si heureux de voir à mes côtés, se trouve retenu chez lui par des obligations familiales de premier ordre. Veuillez, Messieurs, agréer leurs excuses.

Je voudrais posséder la science technique de l'architecte, l'esprit de l'artiste, l'érudition de l'historien et de l'archéologue pour donner à votre visite son maximum d'intérêt. Je vais m'efforcer d'y suppléer de mon mieux avec la gloire et la beauté du Mont-Saint-Michel pour collaboratrices.

Laissez-moi vous dire tout d'abord, Messieurs, combien je me réjouis de vous recevoir par cette journée ensoleillée sur notre chère vieille colline, et vous exprimer, au nom de ses Amis, la plus cordiale, la plus sincère des bienvenues. Veuillez ensuite me permettre de vous donner lecture de la lettre par laquelle M. Paul Gout vous fait part de ses regrets de n'avoir pu vous recevoir en personne :

Messieurs,

« Une absence de plusieurs jours, à laquelle je suis tenu dans la région de l'Est, m'empêche, à mon grand regret, d'aller moi-même vous recevoir, tant en ma qualité d'architecte en chef chargé de la restauration de l'Abbaye, que comme Vice-Président délégué de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel. J'aurais été très heureux de vous con-

chaire dans ces édifices dont vous et vos compatriotes savez si bien apprécier les beautés.

En effet, Messieurs, le Mont-Saint-Michel n'a pas d'admirateurs plus fervents et plus éclairés que ceux qui nous viennent du pays qui, après des luttes séculaires dans lesquelles deux grands peuples ont appris à s'estimer en se mesurant, vient de sceller avec le nôtre un accord appelé à assurer à l'Europe une paix profitable aux intérêts réciproques des nations et à l'intérêt supérieur de la civilisation. Cette sympathie de votre part pour la Merveille de l'Occident a plusieurs raisons dont je ne rappellerai ici que la plus conciliante, celle tirée de l'attachement qu'a conservé votre pays pour les principes didactiques de l'Architecture médiévale. Pays de liberté en toutes choses, l'Angleterre a su s'affranchir des routines d'écoles, des tyrannies académiques et rester fidèle à ce qui, en matière d'art de bâtir, constitue l'élément essentiel de la composition, c'est-à-dire à l'esprit de logique procédant de méthodes rationnelles et pratiques. Or, est-il production de l'intelligence humaine où cet esprit se manifeste avec plus de sûreté et d'éclat que les œuvres architecturales du moyen-âge ? C'est ce qu'ont toujours compris vos novateurs les plus déterminés, quand, pour suivre le progrès et doter vos demeures de tous les avantages du confort moderne, ils se sont inspirés des solutions adoptées par le moyen-âge dont ils n'ont transformé la plastique pour répondre aux exigences des besoins nouveaux, qu'en restant fidèles aux traditions de sincérité et de logique dont sont originaires les œuvres du passé. L'Art des Holman Hunt, des Burne Jones, des Ruskin et des William Morris puise son caractère, sa beauté d'expression dans l'appropriation rationnelle de chaque chose à son objet et réalise le vrai dans l'utile en suivant ces traditions qu'il fortifie d'un souffle d'indépendance et de rénovation. Cette aptitude caractéristique des puissantes facultés de votre race motive l'admiration que vous éprouvez pour la Merveille de l'Occident, qui résume, au milieu d'un cadre naturel des plus grandioses, les plus belles pensées que le sentiment artistique, s'appuyant sur le raisonnement logique, ait inspirées au génie humain.

En un mot, vous aimez le Mont-Saint-Michel parce qu'il retrace à vos yeux les pages glorieuses de l'histoire d'un art auquel le vôtre n'a jamais cessé d'emprunter son originalité et ses méthodes.

M. Georges Girard, le délégué de notre Association qui se fera auprès de vous l'interprète de mes excuses, vous dira, Messieurs, la lutte constante que nous soutenons pour défendre cette Merveille contre les dangers qui la menacent, et pour la soustraire aux divers vandalismes qui cherchent à l'exploiter sans souci de sa conservation.

Je termine en vous exprimant encore mes bien vifs regrets de n'avoir pu profiter de l'occasion qui s'offrait pour moi de recueillir les précieuses impressions dont, en quittant le Mont-Saint-Michel, vous remporterez le souvenir, et auxquelles je vous prie de joindre les sentiments de sympathie et de haute considération avec lesquels je suis, Messieurs, votre tout dévoué.

(signé) PAUL GOUT.

Messieurs, notre Vice-Président m'invite à vous entretenir de la lutte soutenue par l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel contre le vandalisme qui s'attaque à l'incomparable Merveille. Je vous en ai déjà dit quelques mots ce matin, au cours de votre visite à l'Abbaye, lorsque nous aurons atteint les sommets d'où l'on découvre le mieux toute l'étendue de la baie, je ne manquerai pas de vous montrer combien était nécessaire notre organisation de défense artistique.

Elle fut fondée, il n'y a pas encore trois années, sous la présidence de M. Paul Deschanel, de l'Académie française, resté son président d'honneur depuis qu'il réoccupe les hautes fonctions de Président de la Chambre des députés. Son président actuel est M. Léon Bérard, député, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, qui, durant son passage au ministère, n'a cessé de nous soutenir de sa puissante autorité et d'encourager les initiatives favorables à la beauté du Mont.

Notre Société a pour but principal — prochainement atteint, nous voulons l'espérer — de rendre au Mont-Saint-Michel l'insularité indispensable à sa splendeur intégrale. Elle veut, en outre, empêcher qu'il

soit enlaidi par des constructions particulières sans style et de hauteur démesurée; s'opposer à l'envahissement de l'affichage, déshonneur de ses vieilles murailles; à tout ce qui peut nuire à la magnificence du site, à la décence du lieu; enfin traiter, au mieux des intérêts et de la satisfaction des voyageurs, toutes les questions se rattachant au tourisme.

Tel est, Messieurs, le programme à l'exécution duquel nous nous consacrons de toute notre âme, de toute notre ferveur pour le sublime ensemble de monuments que l'on vient admirer des quatre coins du monde, et qui est digne de cette universelle admiration.

Nous comptons déjà plusieurs milliers de membres actifs et honoraires, parmi lesquels un grand nombre de vos compatriotes, désireux de contribuer au succès de notre œuvre. Et grâce à l'impulsion énergique donnée par nos militants, grâce à l'appui du parlement, de l'Administration des Beaux-Arts et de la Presse, nous avons déjà obtenu de très appréciables résultats dont vous pourrez, Messieurs, recueillir une idée par la lecture de notre dernier bulletin trimestriel qui vous sera remis.

Et maintenant, Messieurs, l'Abbaye vous réclame; vous n'êtes pas venus ici pour entendre des discours, et je m'en voudrais de retarder davantage votre visite. Permettez-moi, cependant, de remercier en la personne de M. Hémar, adjoint au maire, et de M. Armonier, conseiller, l'Assemblée municipale et la Chambre de commerce de Saint-Malo, qui ont bien voulu convier le délégué des « Amis du Mont » à assister avec vous au magnifique banquet offert hier soir en l'honneur de M. Poincaré, président de la République.

Leur gracieuse invitation m'a procuré l'agrément de faire votre connaissance quelques heures plus tôt et de vous accompagner pendant toute la durée de votre excursion en pays normand: je ne saurais trop m'en féliciter.

M. Sandell et M. Delattre, nos aimables interprètes, ont droit eux aussi à toute ma gratitude, et j'ose faire appel à leur bienveillant concours pour traduire auprès de vous, Messieurs, s'il est besoin, mes sentiments d'empressement cordial, que je suis au regret de ne savoir vous exprimer suffisamment en votre langue.

Monsieur le Maire, Messieurs, au nom de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel, sur ce Rocher qui fut le témoin de tant d'héroïques rencontres entre vos aïeux et les nôtres, je vous renouvelle mes meilleurs souhaits de bienvenue; je bois à votre santé, et je forme le vœu que vous emportiez de votre excursion de ce jour l'un de vos plus excellents souvenirs de voyage.

A ce toast, accueilli par de chaleureux applaudissements, M. le maire Bagshaw, M. Hémar, M. Sandell et plusieurs autres membres de la députation anglaise, répondirent en des termes remplis d'un aimable à-propos, et l'on choqua joyeusement les verres en l'honneur de Southampton, de Saint-Malo, du Mont-Saint-Michel et de l'Entente cordiale.

Nous avons le plaisir de donner une traduction résumée des speeches prononcés en anglais par MM. Bagshaw et Burnett, ainsi que la spirituelle et humoristique allocution en français de M. Sandell.

Speech de M. BAGSHAW, Maire de Southampton

Monsieur Girard et Messieurs,

Je ne sais comment vous remercier du bon accueil qui nous est témoigné et les bienveillantes réceptions que l'on ne cesse de nous faire depuis notre arrivée en France. Notre visite au Mont-Saint-Michel comptera bien certainement comme l'une de nos plus agréables promenades. La beauté de ce monument, son histoire si émouvante et si

intéressante, la situation et l'architecture vraiment exceptionnelles de cette Abbaye si fameuse, feront sur nous tous, j'en suis persuadé, une impression frappante et durable.

Monsieur Girard, je vous prie d'accepter nos très sincères remerciements en votre qualité de guide, et je vous félicite de votre connaissance si profonde de l'histoire de cet antique joyau. Je remercie aussi M. Sandell, qui veut bien nous traduire les explications détaillées que vous nous donnez.

Je bois, Monsieur, à votre santé et à celle du Président de la République.

Speech de M. BURNETT, Vice-Président de la Chambre de Commerce

Messieurs Girard, Hémar, Aumonier et Delattre,

Je désire, Messieurs, donner mon entière approbation au speech de notre maire et vous exprimer personnellement, ainsi qu'à ceux dont vous êtes les dignes représentants, notre reconnaissance pour la généreuse hospitalité avec laquelle vous nous accueillez.

Monsieur Girard, soyez remercié de tout cœur pour l'aimable façon par laquelle vous nous montrez le merveilleux et charmant Mont-Saint-Michel.

Allocution de M. G. W. SANDELL

Premier Président de l'Alliance Française de Southampton

Messieurs,

J'ai été heureux de traduire en anglais la lettre de M. Gout et le discours de M. Girard, notre cicerone. Celui-ci est vraiment l'épître de l'histoire du Mont-Saint-Michel; et je vous assure que la tâche d'interprète qu'il me confie, et dont je me fais un plaisir de m'acquitter de mon mieux, est fort ardue, en raison du grand nombre et de la rapidité des explications qu'il se plaît à nous fournir et vu le peu de temps dont nous disposons.

Depuis que nous sommes en France, j'ai appris plusieurs choses : d'abord ce que veut dire le mot « Malouin », dont j'ignorais l'existence et que j'avais cherché en vain dans le dictionnaire; puis que le fondateur de Saint-Malo était un Welshmann; puis encore que les parents de notre Shakespeare étaient des environs de Dol. A cette dernière prétention, par exemple, je veux résister, et j'ai répondu : « Laissez de tels racontars aux Américains ou à Bacon, je vous en prie ».

Tout ceci tend à prouver que bientôt le mot « national » n'aura plus aucune signification; car ces parentés que l'on découvre entre les diverses nations arriveront à démontrer que nous sommes, en définitive, tout simplement des « internationaux ». Et n'est-ce pas ainsi qu'un jour la paix du monde sera assurée?

Messieurs, je m'excuse du français dont je me sers. Je vous dirai, comme dans les *Femmes Savantes* de votre grand poète Molière : « Je ne sais ni grammairie, ni grand-père, mais je parle tout droit comme on parle chez nous ».

Messieurs, je bois à la santé des « Amis du Mont-Saint-Michel »!

La visite de l'Abbaye eut lieu sous la conduite de M. Paoli, gardien-chef, assisté de M. Roullin, gardien auxiliaire. M. Bagshaw et ses compatriotes s'attardèrent le plus possible dans la basilique, dans le Musée abbatial récemment créé, et déjà riche de précieuses reliques. Puis ils gravirent les escaliers à vis, l'escalier de dentelle, et, des chéneaux du chœur, jouirent longuement du panorama de la baie dans toute sa magnifique ampleur.

De là-haut, notre représentant n'eut guère besoin de leur expliquer, ainsi qu'il se le proposait, le danger d'enlèvement que court l'îlot — ou plutôt le presqu'îlot — du fait du colmatage que rien n'arrête. Les cordons de pierre enserrant les eaux du Couesnon, d'une part, et, de l'autre, les tentacules verdâtres de l'herbu prêts à

s'attacher au rempart vers l'est, parlaient pour lui, et beaucoup mieux qu'il n'eût pu le faire.

Lorsque, après avoir parcouru le sextuor de salles qui compose la Merveille, aujourd'hui entièrement et superbement restaurée, nos hôtes regagnèrent le tramway afin de rentrer le soir à Saint-Malo, d'où ils devaient repartir le lendemain pour les fêtes présidentielles de Rennes, chacun d'eux voulut dire encore à notre délégué toute la satisfaction qu'il emportait de sa visite et du concours prêté par notre Association.

Et jusque sur le quai de la gare de Pontorson, où M. Girard les salua une dernière fois, ils manifestèrent vigoureusement leur enthousiasme pour le Mont-Saint-Michel et leur sympathie pour ses « Amis ».

L'historien.

Revue de la Presse

Nous avons été heureux de dire ici, à plusieurs reprises, combien le concours de la grande presse nous avait été précieux. Grands quotidiens parisiens ou régionaux et autres feuilles plus modestes nous ont unanimement apporté leur appui spontané. Nous savons que cette bonne publicité a été pour notre campagne un gros élément de succès.

C'est là une prérogative chère à la presse française que d'encourager, défendre et aider les initiatives tendant à sauvegarder ou agrandir le patrimoine de la France.

Dans nos derniers bulletins, nous avons entretenu nos « Amis » de la bonne besogne que l'on faisait aux Etats généraux du Tourisme. Aujourd'hui, nous disons tout le bien que nous pensons de la publication de l'« organe social » de ce groupement, *Le Pays de France*, dont le *Matin* a bien voulu assurer l'édition.

A côté de l'attrait certain que le public trouvera à la parcourir, et des renseignements précieux qu'il y puisera, la portée de cette revue sera considérable, en ce sens qu'elle représentera les efforts ordonnés de tous ceux qui, comme nous, luttent pour faire connaître et apprécier un joyau, un site, une région pittoresque de la terre française.

Le Pays de France sera, grâce à l'érudition et la distinction de ses collaborateurs, à la tête desquels nous sommes heureux de voir M. Hugues Le Roux, la voix autorisée qui fera prendre confiance au pays de sa propre valeur et de ses incomparables richesses d'art.

Le 10 mai dernier, le « Propos d'actualité » que publie quotidiennement le *Petit Journal*, sous la signature de Jean Lecoq, était consacré aux Amis du Mont-Saint-Michel.

Le très spirituel chroniqueur constatait que l'existence des associations d'« Amis » était due à la méfiance que professent les Français vis-à-vis de l'Etat, et que si leur rôle était de se consacrer à la sauvegarde de palais ou de musées, il arrivait fréquemment qu'elles devaient lutter « contre la maladresse, l'insouciance, et aussi parfois la malveillance, de l'Administration ».

A ce point de vue, disait-il, je crois bien qu'aucune de ces sociétés n'aura plus rude besogne que celle des Amis du Mont-Saint-Michel. Elle faisait

annoncer ces jours derniers, par la presse, que l'administration des Travaux publics, entrant dans la voie des réalisations, allait enfin se décider à abaisser la trop fameuse digue qui, en entravant le libre jeu de la mer, entraîne des ensablissements successifs qui finiront par supprimer l'insularité du Mont.

Or, cette digue abominable, voilà plus de quarante ans que tous les artistes, tous les gens de goût, tous les Français soucieux de conserver à la « Merveille » son caractère grandiose, en réclament, non pas l'abaissement, mais la suppression. Ces messieurs des Ponts et Chaussées, fiers de leur « ouvrage d'art », ont victorieusement résisté, depuis quarante ans, à tous les assauts. Ils ont résisté à toutes les campagnes, à toutes les indignations ; ils ont même résisté à un vote du Parlement, car, dans sa séance du 30 mars 1911, la Chambre décida, au cours de la discussion du budget des Beaux-Arts, que la digue du Mont-Saint-Michel serait démolie.

L'administration des Ponts et Chaussées se moqua de ce vote comme un poisson d'une pomme. Et la digue est toujours là.

Vous voyez que les Amis du Mont-Saint-Michel auraient bien tort de faire fond sur la promesse administrative qui vient de leur être faite ; et que les Français ont parfois quelques bonnes raisons de se méfier de l'Etat.

(signé) : J. LIXOG.

Rassurons notre confrère : les Amis du Mont-Saint-Michel, tout en se félicitant « des promesses administratives », continuent à veiller et, si « rude » soit la besogne, ils n'auront de cesse qu'après l'avoir menée à bonne fin.

On peut dire que notre déjeuner du 16 juin fut un événement bien parisien... il en présenta toutes les caractéristiques, tant par l'ordonnance parfaite de la réunion que par les nombreux commentaires et échos qui le célébrèrent.

Plusieurs jours après, de petites notes rapportaient encore, parfois avec une pointe de malice, des « mots » glanés dans les discours qui furent prononcés...

Rien n'est aussi agréable aux Amis du Mont que de se sentir ainsi adoptés par le « Boulevard » !

Et leur gratitude va aux journaux *Comœdia*, *l'Intransigeant*, *le Figaro*, *le Temps*, *l'Éclair*, *Paris-Journal*, *le Bonnet Rouge*, *la Presse*, *la Patrie*, *le Siècle*, *Gil Blas*, *le Petit Journal*, *le Matin*, *le Journal*, *le Petit Parisien*, les « Amis de Paris », etc. etc.

JEAN VOISIN.

Nous lisons, dans *Gil Blas* du 30 juin, les déclarations de M. Albert Dalimier, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, rapportées par l'éminent critique Louis Vauxcelles.

En ce qui concerne la question du Mont-Saint-Michel, M. Dalimier s'exprime comme il suit :

«... La question du Mont-Saint-Michel, un des trésors de l'Architecture française, où la noblesse d'un site unique s'allie au prestige des pierres les plus vénérables, est à l'ordre du jour. Nous entendons lui donner une solution. Les hommes compétents étudient le point de savoir s'il faut dégrader la digue de Roche-Torin. Si l'on y est contraint, les intérêts des populations riveraines seront néanmoins sauvegardés. J'ai promis d'examiner la question personnellement, je n'y failirai point. »

Nous connaissons trop favorablement le nouveau Sous-Secrétaire d'Etat pour douter qu'il ne contribuât à donner à la question du Mont-Saint-Michel la solution que nous réclamons.

Nous en avons maintenant la certitude.

J. V.

Le Mont-Saint-Michel aux « Salons » des Artistes Français et de la Société Nationale des Beaux-Arts

LES ŒUVRES DE NOS SOCIÉTAIRES

Que l'on publie des livres sur notre glorieux Mont, ou que l'on en perpétue l'image par le pinceau, le crayon ou le burin, nous avons le devoir — et c'est un devoir agréable —, de signaler à nos lecteurs les écrivains et les artistes qu'il inspire. Ces derniers, au moment des Salons des Champs-Élysées, appartiennent à l'actualité. Je remplacerai donc ma revue bibliographique par un article consacré aux Beaux-Arts, heureux de présenter à nos lecteurs les œuvres des peintres et des sculpteurs que nous avons l'honneur de compter parmi nous.

Ma causerie sera divisée en deux parties : la première consacrée aux tableaux, gravures, aquarelles et dessins, dont le sujet même est le Mont-Saint-Michel, la seconde à ceux des nôtres qui ont exposé dernièrement, quelles que soient leurs productions.

Il n'y a pas de joie sans mélange, et je n'ai pas plus tôt trempé ma plume dans l'encrier, qu'un regret me vient à l'esprit. Il y a peu de peintres, cette année, que leur fantaisie ait attiré sur nos grèves, ou dans l'enceinte des antiques remparts. Au Salon des Artistes français, ils sont sept tout juste.

D'abord, M. Brugairolles : *Soleil couchant dans la baie d'Avranches*. C'est un très-beau paysage, incendié par le soir. La lumière irise le cours de la Sée qui s'en va vers les sables gris, et tout là-bas, tout là-bas, apparaît la silhouette familière du Mont, à peine indiquée dans l'atmosphère mauve de l'horizon, tandis qu'au-dessus de lui rutille le ciel. Une femme, sur la berge de la rivière, conduit ses vaches le long d'un chemin où luisent des flaques d'eau, et nos yeux sont émerveillés, tant l'artiste a bien su ressusciter l'admirable spectacle que nous ne contemplons jamais assez.

M. Barbier, notre très précieux secrétaire adjoint, dans ses croquis de voyage, fixe, d'un dessin précis et élégant à la fois, différents aspects de l'abbaye-forteresse. Ce sont : *La Chaire du Lecteur*, *La Tour du Moulin*, *Le Rempart vers l'Arcade*, *La Citerne de l'Aumonerie*, *L'Echauguette du Nord*, *La Chapelle Saint-Auberl*... Heureux qui peut aussi habilement que M. Barbier perpétuer ses souvenirs !

M. Liandier nous montre, dans une aquarelle de facture aisée, *l'Escalier conduisant à l'Abbaye*. Peut-être serai-je tenté de lui reprocher une coloration un peu froide, des ombres trop creuses... Je n'ai pas retrouvé non plus le ton doré spécial au granit des murailles de là-bas. Mais chacun, n'est-ce pas, regarde à sa manière, et la manière de M. Liandier, somme toute, vaut la peine qu'on l'en félicite.

Dans un cadre contenant quatre dessins à la mine de plomb, sous ce titre : *Vieille Bretagne*, M. Boussu a placé une *Salle de l'A-*

quilon joliment interprétée et fort lumineuse. Peut-être encore, d'aucuns objecteront-ils que la colonne du premier plan est un peu maigre et manque d'aplomb. La perfection n'est pas de ce monde.

Si M. Laroche a eu de cette salle de l'Aquilon une impression claire, en revanche celle de M. Laroche est plus sombre. Ils s'y sont arrêtés sans doute par un jour différent, et comme l'un et l'autre ne



La Porte du Bal en 1880.

manquent point de mérite, et que je ne suis pas chargé de distribuer des prix, je donne le même suffrage à l'un et à l'autre, différemment nuancé comme leurs œuvres, voilà tout.

L'aquarelle de M. Bazire, intitulée : *Les derniers arbres sur la baie du Mont*, est très aérée et toute pleine de vérité. C'est fort exact

pour qui connaît la tonalité de notre pays, le gris-perle de son ciel, ses arbres au feuillage vert sombre s'enlevant sur le lointain. Elle me plaît beaucoup.

J'ai gardé pour le bouquet, comme on dit, notre secrétaire général, M. Voisin, l'éminent artiste que connaissent bien les Amis du Mont-Saint-Michel. C'est un bouquet qui jaillit en fusées, dispersant l'éloge à tous les vents. Excusez le style, mais je tire un feu d'artifice en l'honneur de M. Voisin. Il expose la *Maison de l'Arcade au XVI^e siècle*. Je ne vous décris pas cette eau-forte, puisque vous la possédez tous, car c'est elle que nous offrons cette année à nos Associés. Vous l'avez admirée comme il sied, et je prie son auteur de compter en ma personne un admirateur de plus. Mais il expose en outre, et c'est fort intéressant pour les archéologues, cette même maison de l'Arcade telle qu'elle était en 1882. Cette fois-ci, c'est une aquarelle qui vaut l'eau-forte, et qui fait comprendre le travail de reconstitution auquel il s'est livré.

J'en ai fini avec les Artistes français. Ma tâche sera encore plus aisée à la Société Nationale, où le Mont-Saint-Michel figure très modestement, sous la forme d'une pochade de M. Rondel. Cela représente l'*Aumônerie* ou le *Promenoir*, je ne me souviens plus bien. C'est une petite étude sincère au doigt levé.

Maintenant j'en arrive à nos Sociétaires, qui n'ont pas fait leur pèlerinage chez nous, et qui ont pris leurs modèles ailleurs.

A tout seigneur, tout honneur. En premier lieu, le Maître Carolus Duran. Certes, il n'a que faire de mes éloges, en ayant reçu, au cours de sa longue et superbe carrière, de beaucoup plus flatteurs et de mieux justifiés. Toutefois, puisque je fais profession de critique, que l'on me permette de donner la préférence à celui des deux portraits dont il est l'auteur, qui représente *Madame Pierre S...* Son sourire, légèrement esquissé, plutôt deviné que réel, a des allures de sourire à la Joconde.

D'ailleurs, si je suis peu qualifié pour louer M. Carolus Duran comme il conviendrait, j'éprouve la même confusion devant les *Vues de Venise* de M. Raffaelli. Je n'ai jamais été à Venise, hélas ! Je crois, pourtant, qu'il a raison et que Ziem a tort. Ils ne l'ont pas regardée avec les mêmes yeux, c'est certain, mais il y a des chances pour que ceux de M. Raffaelli soient plus sincères, puisqu'il est un des maîtres du réalisme. Du moins, ceux qui tiennent pour une Venise romantique, — et je ne suis pas éloigné d'en être étant traditionnel par goût —, lui reprocheront probablement sa palette un peu uniforme, son dessin un peu menu. Ce qui n'empêche que je me suis arrêté longtemps devant le tableau placé au centre de son exposition, où un canal stagne au pied de murs roses et lépreux, sous des maisons qui ressemblent à celles de nos banlieues. On dirait un coin de Bièvre, par une après-midi dorée. A signaler encore une autre toile rappelant la Hollande qui, cependant, est loin de l'Italie. J'ai pris un très grand plaisir à la regarder.

M. René Ménard, non plus, n'a pas vu Venise comme Ziem. Son panorama, pris du campanile, ressemble un peu à celui de Stockholm, sous un coup de soleil du Nord.

Mais combien j'aime sa forêt d'un roux si évocateur, d'une facture puissante, semblable à celle des maîtres paysagistes du passé, et le splendide crépuscule de son grand panneau, destiné à la Faculté de droit de Paris, où la lumière est légère, sans exagération ni convention, autour de grands arbres magnifiques et profonds.

De M. Scheidecker, *Le Repos du soir* : une vieille et sa fille, dont les coiffes révèlent qu'elles sont du pays de Pontivy, sont assises sur le bord du Blavet ; le tout a une coloration heureuse, les arbres

bleutés, le ciel qui rougeoit à travers les branches que le fleuve reflète.

De M. Pierre Boyer : *Le Vœu*. Des marins graves s'avancent sur un quai, portant des cierges, suivis par les femmes et les enfants dans une atmosphère bien bretonne. Composition simple, d'une naïveté impressionnante et vraie !

Les paysages de M. Philippe Audras sont remarquables : j'en apprécie la couleur enveloppante, la paix, la majesté, et je me suis arrêté volontiers devant la toile de M. Baudoux, qui s'appelle : *La Baignade*, où un cheval se cabre au bord de la mer, tandis qu'un gars, nu jusqu'à la ceinture, s'efforce de le maîtriser...

Je vous recommande aussi, tout particulièrement : *Les Grands-Parents*, de M. Jules Benoit-Lévy. La vieille repasse son linge, tandis que près d'elle, assis sur un escabeau, le vieux tourne sa cuiller dans une tasse de café. La lumière entre par la fenêtre, les enveloppe de calme clair, et je remercie ce peintre très attentif d'avoir évoqué une scène de mon pays avec tant de vérité.

Le Soleil couchant en Picardie, de M. Georges Bilhaut, embrase chaudement la plaine parsemée de meules, et c'est avec beaucoup d'art que M. Albert Depré a rendu une jolie scène de genre : *Les Poupées*.

De M. Pierre Lesage, d'excellents portraits, surtout celui de la vieille dame en noir, qui doit être joliment ressemblante.

De M. Mallard de la Varenne, un tout petit, tout petit tableau, une carte de visite. Cela représente un lit et un fauteuil Louis XVI qui attendent leurs hôtes. On regrette qu'ils ne soient pas là.

De M. Simon, deux aquarelles très enlevées.

Et avant de quitter le Salon, je suis passé par la sculpture, tout exprès, pour me réjouir en passant des bustes de M. Louis Nicot, dont l'un représente *Le Comte d'Aramon*, l'autre le poète *Ed. Teulet*, et pour m'arrêter avec grand plaisir devant les cadres contenant des gravures en médailles (portraits) de M. Henri Voisin, déjà nommé, qui attache son burin au bout d'un ciseau ou son ciseau au bout d'un burin, à votre choix.

Si j'en ai oublié parmi nos artistes, qu'ils m'excusent. Ils ne perdent pas grand'chose, au surplus, et le public n'a pas attendu mes opinions pour distribuer ses palmes et ses couronnes... J'ai voulu seulement accrocher pour un instant dans notre salle de rédaction les tableaux de nos Amis.

EUGÈNE LE MOÛË.

Nous rendrons compte, dans le prochain bulletin, des ouvrages qui nous sont parvenus et de ceux qui nous parviendront avant le 10 septembre.

Visite de l'Association Provinciale des Architectes

Les membres de l'Association provinciale des Architectes, réunis en congrès à Saint-Malo, en ont profité pour visiter le Mont, où ils ont clôturé ce congrès par un grand banquet tenu le 20 juin 1914 dans les salons de la Compagnie hôtelière.

Notre Association était représentée auprès des congressistes par M. Georges Girard, secrétaire du Comité, que M. Paul Gout, empêché, à son très vif regret, de venir lui-même recevoir ses confrères, avait spécialement délégué à cet effet.

Tourisme

Nous avons signalé, dans notre précédent bulletin, les réclamations de plusieurs de nos correspondants concernant l'horaire des trains et demandant l'arrêt à Pontorson du nouvel express tri-hebdomadaire Brest-Cherbourg.

Notre commission du Tourisme a transmis deux de ces lettres à la Direction des Chemins de fer de l'Etat. Nous avons reçu la réponse suivante :

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Paris, le 18 Avril 1914.

DIRECTION

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'adresser copie de deux lettres dans lesquelles vos correspondants signalent, d'une part, à notre attention, l'intérêt qu'il y aurait à faire arrêter à Pontorson le nouvel express tri-hebdomadaire qui doit relier Cherbourg à Brest, et dont ils espèrent que l'horaire permettra d'établir des communications rapides entre Valognes, Carentan, Saint-Lô, Caen, Bayeux et le Mont-Saint-Michel, et demandent, d'autre part, que le train 497 offre à Folligny une correspondance immédiate sur le Mont-Saint-Michel et sur Saint-Malo.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le train tri-hebdomadaire projeté entre Cherbourg et Brest, s'arrêtera à Pontorson et que les horaires seront établis en vue de faciliter les relations de Valognes, Carentan, Saint-Lô, Bayeux et Caen avec Pontorson.

Nous avons d'ailleurs fait connaître à la Compagnie des Tramways normands notre intention de créer le nouvel express tri-hebdomadaire, demandant, d'autre part, que le train 497 offre à Folligny une correspondance avec le Mont-Saint-Michel.

En ce qui concerne l'organisation d'une correspondance à Folligny sur le Mont-Saint-Michel et Saint-Malo, pour les voyageurs arrivant de Paris par le train 497, il ne nous est pas possible de donner satisfaction sur ce point à la demande que vous nous avez transmise, en raison de la dépense importante qu'entraînerait la création d'un train de Folligny à Dol, et je vous en exprime tous mes regrets.

Il sera d'ailleurs possible cette année, dans la période du 30 juin au 4 octobre, en partant de Paris par le train 597 à 9 heures 30 (via Rennes et Dol), d'arriver à Pontorson à 17 heures 17 et à Saint-Malo à 16 heures 21.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur des Chemins de fer de l'Etat,

Le Sous-Directeur :

(Signé) : Illisible.

Nous remercions la Direction des Chemins de fer de l'Etat d'avoir, une fois de plus, accueilli favorablement une demande de notre Association.

Les officiers russes, officiellement délégués par leur gouvernement pour assister aux fêtes de gymnastique qui ont eu lieu dernièrement à Rennes, sont venus, le 27 mai dernier, visiter le Mont-Saint-Michel. Partis le matin de Rennes, en automobile, ils s'arrêtaient successivement à Vitre, Fougères, Antrain, où de chaleureuses manifestations les saluèrent. Arrivés au Mont vers trois heures et demie, ils parcoururent l'Abbaye, la ville et les remparts.

Malheureusement, le temps manquait pour une visite approfondie ; c'est à regret qu'une heure plus tard, ils reprenaient le chemin de Rennes.

Notre correspondant de Chartres, secrétaire de la Société d'Archéologie, a pris l'initiative dans cette ville, des mesures propres à protéger les vieilles maisons de la rue des Ecuys, menacées par l'alignement. Ces constructions présentant un grand intérêt archéologique, nous espérons que notre collègue, qui a déjà obtenu que « chaque cas d'espèce » soit examiné avec bienveillance, verra ses efforts couronnés de succès. J. V.

Distinctions Honorifiques

M. Léon RIOTOU, membre de notre Comité de Direction, vient d'être nommé *Officier de la Légion d'honneur*, dans la liste supplémentaire des décorations accordées par le Ministre du Commerce, à l'occasion de l'Exposition de Gand. Il avait été élu, quelque temps auparavant, président de la Société des Poètes français, et nous apprenons en outre que M. Couyba, ministre du Travail, l'a choisi pour chef de cabinet. Nous adressons à notre distingué collègue nos plus vives félicitations.

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs que plusieurs des membres de notre Association viennent d'obtenir des récompenses très flatteuses.

M. Roger LE PAUMIER, le plus dévoué de nos délégués, a reçu une médaille de la Société artistique et littéraire Rossel, de Cherbourg, pour une de ses compositions musicales.

M. Etienne DUPONT, membre de notre Comité, dont on sait la haute compétence sur toutes les questions historiques qui sont de notre domaine, a été couronné par l'Académie française (Prix Monthyon de 500 fr.), pour son livre si remarquable : *Les Prisons du Mont-Saint-Michel*. Nous nous réjouissons de cette distinction si recherchée et si bien méritée.

Un autre prix Monthyon de la même valeur échoit à M. Albert FLAMENT, membre de notre Association, pour son volume : *Aux Jardins d'Espagne*. Tous nos compliments.

Enfin, c'est avec une grande sympathie que nous adressons nos meilleurs suffrages à notre vice-président M. Eugène LE MOUËL, dont l'Académie a reconnu le grand talent par un de ses principaux prix : le *Prix d'Académie*, d'une valeur de quinze cents francs. Il lui a été décerné pour l'ensemble de son œuvre poétique, et plus particulièrement à l'occasion de la publication de son dernier volume : *Jeunes Filles*, qui a obtenu tant de succès dans le monde littéraire.

Conférences

Incidentement, nous signalons la conférence faite le 17 mai dernier par notre secrétaire, M. Louis BARRIER, au Pavillon des Forêts du bois de Vincennes, devant une nombreuse assistance d'« Amis de Paris ». Les fervents des Arts du Bois l'écoutèrent avec le plus grand intérêt parler du reboisement, qui est à la fois une œuvre de beauté et d'utilité. Inutile de dire que la conférence fut chaudement applaudie.

Devant le succès de cette causerie, les « Amis de Paris » lui ont demandé de diriger, le 28 juin, une excursion à Pontoise et à l'Ab-

baye de Maubuisson. Notre ami a saisi cette occasion pour décrire une abbaye du XIII^e siècle, et rappeler notre glorieux Mont. Ce fut un enchantement pour tous d'admirer le calme recueilli des ruines de Maubuisson et le charme classiquement français de ces bonnes églises de Pontoise, d'où partirent les Lemercier pour conquérir la gloire.

Et c'est bien le lieu de faire remarquer la marche parallèle des deux Associations sœurs, qui amena les « Amis de Paris » au Mont-Saint-Michel, et fait guider, par un « Ami du Mont-Saint-Michel », une randonnée des « Amis de Paris » à travers l'Île-de-France de la Renaissance.

Nous apprenons en dernière heure que M. Roger LE PAUMIER a fait, au Congrès de la Société artistique et littéraire Rossel, de Cherbourg, une conférence sur le *Mont-Saint-Michel*.

Ce fut une charmante visite, que firent ses auditeurs sans quitter leur fauteuil, à travers les salles de la Merveille, dont il sut évoquer la beauté et ressusciter l'histoire.

Aussi des applaudissements unanimes saluèrent sa péroraison.

Dons faits au Musée Abbatial

Don de Henri Voisin. — Un cadre renfermant un dessin, *La Maison de l'Arcade au XVII^e siècle*, et une aquarelle, *La Maison de l'Arcade en 1882*. (Salon des Artistes Français 1914.)

Dons de l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel : Gerville. — *Recherches sur le Mont-Saint-Michel et sur anciens châteaux du Département de la Manche* (Caen, E. Brunet, in-8°).

Mancel. — *Recherches sur le Mont-Saint-Michel et sur les anciens Châteaux du Département de la Manche*. Atlas de 27 planches. (Caen, E. Brunet).

Abbé Desroches. — *Histoire du Mont-Saint-Michel de l'ancien Diocèse d'Avranches...* (Caen, Veuve Le Gost-Clérissé, — 2 vol. in-8°).

Jean de Vitel. — *La Prise du Mont-Saint-Michel*. Publié par E. de Robillard de Beaurepaire (Avranches, Aug. Anfray, 1861. — In-8°).



Secrétaires-Correspondants

(Suite)

- Barfleur* (Manche) : M. DELACOUR (Arsène), pharmacien, r. Saint-Thomas.
Bordeaux : M. PERROT (Paul), notaire, 15, r. Blanc-Dutrouille.
Briquebec (Manche) : M. LEROY (Alexandre), docteur en médecine, carref. le Haut-du-Bailly.
Lorient (Morbihan) : M. LATOUCHE (Louis), avoué, 3, r. de l'Hôpital.
Périers (Manche) : M. HÛT (Paul), percepteur.
Saint-Lô : M. DEJISLE (Léopold), avocat, pl. des Beaux-Regards.
Saint-Lô : M. ALBERT fils, docteur en médecine, 2, r. Rouxelet (secrétaire-correspondant adjoint).
Saint-Pierre-Eglise (Manche) : M. GARNIER (Louis), pharmacien, pl. du Marche.
Saint-Pois (Manche) : M. POISSIE (Ernest), greffier de paix à Coulevray-Boisbenâtre (Manche).
Saint-Vaast-la-Hougue (Manche) : M. MALITTE (Maurice), ostréic., r. des Quantius.

Nécrologie

Nous avons, pour ce dernier trimestre, à publier une trop longue liste de collègues décedés.

C'est, d'abord, le littérateur et critique d'art Roger Marx, qui, dès le premier appel que firent les fondateurs de notre Association, donna son adhésion entière au manifeste de nos revendications en faveur du Mont.

Roger Marx était inspecteur général des musées de province. Il était commandeur de la Légion d'honneur. Sa haute personnalité et la considération attachée à son nom le désignaient tout particulièrement pour faire partie de notre Comité de patronage.

Le docteur Onfroy DE BREVILLE, qui était depuis quelques mois secrétaire-correspondant de notre Association, à Segré.

M. DE VLASSOV, de Paris, membre associé inscrit presque au début de notre organisation ; — M. MARSEILHAN, de Toulouse ; — M. MILCENT, au château de Flamenville (Manche).

AUX familles de nos regrettés « Amis », nous présentons nos condoléances.

Excursions au Mont-Saint-Michel

Le Club « LYON-TOURISTE ». Société amicale Lyonnaise d'excursions et de voyages, fondée en 1900 (siège social : 6, rue de la Barre, Lyon), organise une excursion de vacances ayant pour but principal la visite du

MONT-SAINT-MICHEL

Le départ de Lyon aurait lieu le 22 août, et le retour le dimanche 29 août 1914.

Dimanche 23 août, le départ de Paris aurait lieu par la gare Montparnasse, à 8 h. 11, ce qui permettrait aux touristes d'arriver au Mont dans la soirée, de le voir au coucher du soleil et de passer une nuit de repos et de calme dans un lieu idéal.

La matinée du 21 serait réservée à la visite, et dans l'après-midi l'on repartirait pour Saint-Malo.

Les 24, 25, 26 et 27 août, séjour à Saint-Malo, permettant de visiter confortablement et sans fatigues les sites les plus intéressants de la Côte d'Emeraude, tels que : Saint-Servan, Paramé, la merveilleuse plage de Dinard, Saint-Enogat, Cancale, ainsi que Dinan, avec retour en bateau par la vallée de la Rance, etc.

Il sera également organisé une excursion à l'île de Jersey aller et retour de Saint-Malo.

Le 28, au retour, visite de Vitre et de Fougères. Dimanche 29 août, séjour à Paris.

N. B. — Le programme complet et détaillé de ce voyage, ainsi que les conditions, seront publiés dans le Bulletin mensuel du Club « Lyon-Touriste » du mois de juillet prochain.

Pour le recevoir gratuitement, et pour tous renseignements, écrire au directeur du voyage, M. Léon GUENEGAN, 2, avenue Berthelot, à Lyon, ainsi qu'à l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel.

Avis divers

Concours de Photographie. — Les conditions du concours de photographie ont été publiées dans le bulletin précédent.

Rappelons aux concurrents qu'ils doivent avant le 15 octobre, adresser au Secrétariat (167, rue Montmartre, Paris) une épreuve avec son agrandissement de chacun des clichés qu'ils entendent présenter au concours.

Les prix consisteront en œillets d'argent et de bronze.

Courses du Mont-Saint-Michel (Hippodrome de Beauvoir). — Ces courses auront lieu le dimanche 6 septembre, à 2 heures. — Onze courses, 17.000 francs de prix.

Guide horaire de l'Association. — La Direction des Chemins de fer de l'Etat, ayant organisé un bureau du Tourisme dans le hall de la gare Saint-Lazare, notre Association a édité, pour être remis, par les soins de ce bureau, aux touristes, un petit guide-horaire, très joliment illustré par notre vice-président Eugène Le Mouél et notre secrétaire général Henri Voisin. La composition qui orne la première page du présent bulletin est précisément la gravure qui fait le centre de cette plaquette.

Le Secrétaire de l'Association tient ces guides horaires à la disposition des Associés qui en feraient la demande.

LISTE D'ADMISSION (suite) (1)

Sociétaires perpétuels.	
M.	TARDY (Mme), 10, pl. Saint-Martin, Bar-sur-Aube.
M.	LE CARON, député du Calvados, 51, r. Spontini.
	LECOQ, 11, r. Galyani.
	MARTEL (de P.), r. Théogène-Boutart, Pézangy.
	THOMAS (Marcel), 111, r. des Juifs, Granville.
MM.	BAHRETTI (Jean), 11, r. Clovis, Le Havre.
	MÉNAGE DE CARVATTO (Ambrosio), consul du Chili, Le Havre.
	DUMAS (W.), export à Paris, 6, r. St-Louis, Service S-Inf.
	GAZEC (Alexis), 51, r. de la Chaussée-d'Antin.
	VALLE DE GRANVILLE.
	LABRETTI, 21, r. St-Julien, Angers.
	GOUDIN (Paulin), La Teste-de-Buch (Gironde).
	MOYSEVIC (Edmond), huissier, 11 bis, r. du Marais, Granville.

(1) La présente liste de nos Sociétaires, inscrits depuis la publication du dernier Bulletin, fait suite à la liste précédente. Puis nous continuons celle de nos Associés dont les noms seront eux-mêmes suivis de ceux de nos adhérents.

IREYAN (Camille), 15, r. de Thionville, Châteauneuf.

IRISAN (Joseph), voyag. de com., 50, r. Geoffroy-de-Montbray, Coutances.

MARIE (l'abbé Joseph), curé-doyen de Bréhal (Manche).

POISSON (Ernest), greffier de paix, Coulouvray-Belbénâtre (Manche).

LEMAN (J.-L.), entrep. de peintures, 180, r. Lafayette.

DANIELVILLE (Alfred), anc. notaire, 7, r. Duval, Coutances.

TARNE (Emile), avocat, 1, r. Tourville, Coutances.

DETOUVY (de D^r Charles), 11, r. Tourville, Coutances.

IBOR (Paul), percept., Périers (Manche).

IBAN (Jules), notaire, 3, pl. du Soleil-Levant, Saint-Lô.

SEBASTIEN-GOLLAN (Mme), 6, Porchester Gate, Hyde Park, London W. (Angl.).

SABIN-STRASSE (de comte de), 6, av. de Cambes.

ARTRON (Mme), 15, r. George-Saël.

ARTRON (Mlle), 7, r. Albu.

FRANZ (Eugène), 15, r. Litré.

ROBERT (Prudent), 6, r. de Nantes, Rennes.

CONCERNI, 15 bis, r. de la Station, Asnières (Seine).

SACK (Mme), hôtel Majestic, 25, Kistler.

SACK (Samuel), hôtel Majestic, 25, Kistler.

MARITE (Marcel), ostréic. r. des Quatre-Fils, St-Vaast-la-Hougue (Manche).

FELCHET (de D^r Antonin), r. des Palmiers, St-Vaast-la-Hougue.

GARNIER (Louis), pharm., pl. du Marché, St-Pierre-Eglise (Manche).

DELAGOIN (Arsène), pharm., r. St-Thomas, Barfleur (Manche).

LEMOINE (Charles), percept., r. St-Thomas, Barfleur.

IBRAH (de D^r Albert), 13, r. François-de-Lourdes, Bouteaux.

VATRON (Jules), notaire, r. du Bourg, Briquebec (Manche).

LEBOR (de D^r Alexandre), vétér. le Haut-du-Bailly, Briquebec.

LUCAS (Mlle Marguerite), r. de la Vieille-Eglise, Briquebec.

VIAU-DESCRAMES (Léon), notaire, Barnevilliers-Mer (Manche).

DUCAYROL (Mme Louise), « La Sorbière », La Haye-du-Puits (Manche).

LEBOCQUET, notaire, Mortrée (Orne).

HUGON, au Journal, 102, r. de Richelieu.

PANCHEN (de D^r Victor-Charles), villa Flat-sans, 25, Pasteur, St-Malo.

COUSSE, opticien, 1, r. Voltaire, Angers.

MOURIN (Alphonse), repr. du Crédit Foncier, 11 bis, q. d'Orléans, Le Havre.

BOURMESTER, huissier, 157, r. Victor-Hugo, Le Havre.

TULLARD, avoué, 31, r. Jules-Ancel, Le Havre.

MORETIN, avocat, Argentan.

CALOT, avoué, Argentan.

LEBOUCHER (de D^r Raoul), 1, r. de Ger-ville, Valognes.

LEPITRE (de D^r Robert), 11, r. des Religieuses, Valognes.

PETROS (Auguste), publiciste, 65, q. Alexandre-III, Cherbourg.

BÉGIN (Eliu), boulanger, 1, r. François-la-Vieille, Cherbourg.

LAUREN (Ernest), 17, pl. Henri-Gréville, Cherbourg.

Le Poutier (l'abbé Pierre), curé-archiprêtre, 10, pl. Napoléon, Cherbourg.

HANCOCK (Albert), 100, r. du Val-de-Saire, Cherbourg.

DECOUPE (Louis), prof. au lycée, 7, imp. Martin, Cherbourg.

HANCOCK (Mme Marie), 10, r. des Carrières, Cherbourg.

Le Maitre (Auguste), pilote, 31, r. Louis-Philippe, Cherbourg.

GARNIER (Mlle Simone), 7, av. Watteau, Nogent-sur-Maine (Seine).

GRANIER, avoué, Coummeville.

LEWIS (Mlle), 17, av. du Roule, Neuilly-sur-Seine.

DELLAY, 7, r. Meynadier.

LECOMTE, 17, av. du Bel-Air.

Adhérents

M.

PICARD, ingénieur-architecte, 11, r. de Navarin (A. ruvers).



Tièr de la 1^{re} édition du Guide de Granville, publié par le Syndicat d'Initiative Granvillaise. Pour les renseignements, s'adresser à M. L. ANSÉ, pharmacien, 1, rue Courtois, Granville. — Téléphone 50.

Le Gérant : CLAUDE SIMOND. — Fougères, Imp. H. BENOIST.

INDEX

TABLE DES MATIÈRES et DES GRAVURES

Contenues dans le Texte
des douzes Bulletins Trimestriels
parus de

AVRIL 1911 A JANVIER 1916

INDEX

LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

— Située aux confins des côtes normandes et bretonnes, est limitée vers la mer par une ligne partant du Grouin de Bretagne et aboutissant à Carolles. Alternativement recouverte par la mer ou devenant plaines de sable selon l'heure ou l'ampleur des marées. Cette baie a une superficie de 250 kilomètres carrés. L'amplitude des marées y est exceptionnelle, elles atteignent 14 mètres de hauteur verticale.

A marée basse, la mer laisse à découvert, dans la plus grande dimension de la baie, du sud-est au nord-ouest, une distance de 18 kilomètres de sable.

A marée haute, après avoir couvert cet espace, le flot, dépassant le Grouin du sud et la pointe de la Roche-Torin, s'étale dans l'estuaire des rivières tributaires et parcourt encore 6 kilomètres pour atteindre Avranches et Pontaubault.

Les trois petits fleuves qui viennent dans cette baie apporter leurs eaux à la mer, sont la Sée, la Sélune et le Couesnon. Creusant leur lit dans les sables, sous l'influence des crues ou des marées, leur estuaire se trouvait souvent modifié. Divaguant parfois de plusieurs kilomètres, avant d'atteindre la ligne des plus basses mers, ces divagations apportaient souvent dans la navigation de la baie des grandes difficultés. L'endiguement du Couesnon fut décidé en 1856, on espérait ainsi remédier à un état de choses qui portait grand préjudice au petit port de Pontorson (Voir page 84 du bulletin n° 4). Mais en même temps que cette décision était prise, une concession de colmatage était donnée à une compagnie financière (Voir concession Mosselman et Donon). Cette compagnie fut chargée des travaux devant faciliter la navigation ; mais, ces travaux exécutés amenèrent un résultat tout différent de celui qu'on espérait. La navigation, par suite de l'élévation générale des sables, devint impossible complètement, mais le colmatage resta vainqueur des sables mouvants, il les fixa définitivement et la culture s'empara ainsi de larges espaces. Quant au Mont, son enlèvement progressa lentement d'abord, puis, les dernières digues insubmersibles et submersibles terminées, l'herbe commença à avancer du fond de la baie vers la mer.

Aujourd'hui la crête marine croît au-delà des deux îlots du Mont et de Tombelaine.

CANCALE. — Distant de 24 kilomètres vers l'ouest. Célèbre pour ses huîtres et ses légendaires rochers. Petite ville bien située sur une haute falaise qui forme, avec le Roc de Granville, les pointes extrêmes de la vaste baie du Mont-Saint-Michel.

COLMATAGE, PRÈS SALES. — Le colmatage est la création sur place d'une couche sable suffisamment épaisse, par l'accumulation progressive, artificiellement provoquée, de toute espèce de limons ou d'alluvions.

Dans la baie du Mont-Saint-Michel, les marées calmes laissent sur le sable un limon que bientôt les crêtes marines fixent. Pendant l'été, la surface des sables, balayée par le vent du large, vient encore augmenter le dépôt. Petit à petit, le terrain consolidé par la croissance de ray-grass s'élève, et alors ces prairies, les prés-salés, ne sont plus couvertes par le flot qu'aux grandes marées. Il est alors possible de procéder à la clôture des parties surélevées de la baie. Les pluies suffisent à la longue pour enlever l'excès de sel contenu dans le sable, après quoi, le terrain devient propre à la culture.

CONCESSION MOSSELMAN ET DONON. — En 1856, une société de capitalistes, sous la raison Mosselman et Donon, obtint de l'Etat la concession de 4.350 hectares de lais de mer, limités par deux lignes droites dirigées, l'une de la chapelle Sainte-Anne à la chapelle Saint-Aubert au Mont-Saint-Michel, et l'autre, du Mont-Saint-Michel, vers le point de Roche-Torin, la dernière ligne étant prolongée jusqu'à sa rencontre avec un troisième alignement partant du Pont-a-l'Anguille et mené vers le Nord.

En 1866, cette société rétrocéda sa concession à une autre entreprise de colmatage, la Société des Polders de l'Ouest.

Un décret du gouvernement impérial, en date du 30 novembre 1869, modifia le cahier des charges joint au décret du 21 juillet 1856, en exonérant la nouvelle société d'une partie des travaux à exécuter.

ter et en restreignant l'importance de ceux reconnus indispensables. De plus, l'Etat invoquant l'utilité publique des travaux exécutés dans les essais infructueux de colmatage faits par la Société Mosselman-Donon, reprenait à sa charge les 1.115 hectares de grèves concédés dans la partie est de la baie sur la rive droite de Couesnon, et on remboursait les dépenses à cette Société.

Un décret de 1869 étendait la précédente concession jusqu'à Roche-Torin, soit 221 hectares, moyennant une redevance de 1 franc par hectare et donnait à titre de subvention une somme de 550.000 francs imputés au chapitre de la navigation maritime du budget du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. (Le Mont-Saint-Michel, P. Gout, Armand Colin, éditeur).

A consulter : Rapport de M. Marius Vachon au nom du Comité des Sites et Monuments pittoresques, publié par le Touring Club de France, mars 1908.

La Question du Mont-Saint-Michel, lettre à M. Emile Lenôel, sénateur, par M. Jules Le Marcland, ancien sous-préfet de l'arrondissement d'Avranches, Paris, mai 1884.

COUESNON. — Petit fleuve côtier, tributaire de la Manche, qui naît dans le département de la Mayenne, pénètre ensuite dans l'Ille-et-Vilaine, et sépare ce département de celui de la Manche, c'est-à-dire la Bretagne et la Normandie. Il arrose Pontorson, et tombe dans la baie du Mont-Saint-Michel après un cours de 90 kilomètres. La construction des digues dans le cours inférieur a arrêté les divagations du petit fleuve dans la baie du Mont, divagations qui avaient donné lieu à ce dicton :

« Le Couesnon a fait folie
Si est le Mont en Normandie. »

DIGUE INSUBMERSIBLE. — Le 16 décembre 1868, pour la première fois, une commission spéciale, la commission du balisage, nommée par le ministre de la marine, a réclamé la construction d'une digue insubmersible dans la baie du Mont-Saint-Michel, afin d'assurer la sécurité de la navigation de la rivière du Couesnon.

Enquête d'utilité publique au cours de l'année 1873.

La construction de la digue insubmersible a été adjugée au prix de 300.000 francs à la date du 17 août 1877. Sa construction devait durer quatre ans. Mais le service des Ponts et Chaussées poussa avec ardeur les travaux qui furent terminés en une année. Cette précipitation dans l'exécution aura une dépense supplémentaire de 150.000 francs.

DIGUE SUBMERSIBLE DE ROCHE-TORIN. — La construction de cette digue a été commencée en 1859. Du lieu dit la Roche-Torin, situé à la limite des communes de Caux et de Courtils, elle se dirige vers le Mont-Saint-Michel, mais n'atteint cependant pas le rocher ; l'extrémité du embâti en roche distant de 1.600 mètres. Elle était destinée, d'après le projet de dessèchement de la baie du Mont-Saint-Michel, soumis à l'enquête en 1852 à la sous-préfecture d'Avranches, à protéger contre les rivières la Sée et la

Sélune les terrains compris dans la partie est de la concession demandée par la Société Mosselman et Donon (Voir Concession Mosselman).

Les premiers travaux exécutés ne résistèrent pas à la mer, ils furent engloutis complètement. Repris peu après, la Compagnie constata que la dépense dépasserait la valeur des terrains que l'on espérait définitivement conquérir. Elle renonça donc à sa conquête, mais très influente, la Société obtint du Gouvernement (1857), le remboursement du prix des travaux. Depuis ce temps l'entretien de cette digue est fait par les soins du service des Ponts et Chaussées.

GENETS. — Bourg côtier du département de la Manche, distant de 6 kilomètres au nord-est du Mont-Saint-Michel.

Eglise très ancienne, bâtie par Robert de Torigny, abbé du Mont Genets pendant une grande partie du moyen âge, fut un sort lié au monastère du Mont-Saint-Michel. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'une station estivale d'où partent, pendant la belle saison, les voitures qui traversent les grèves pour amener les touristes au Mont.

GRANVILLE. — Distant du Mont-Saint-Michel de 22 kilomètres vers le nord-ouest. Ville pittoresque, bâtie en partie sur un promontoire rocheux, appelé le Roc de Granville ou Cap Lihou. Le quartier appelé la ville ancienne fut occupé par les Anglais, et fortifié par lord de Scales au temps du siège du Mont-Saint-Michel de 1418 à 1436. A cette époque, Granville fut prise par Louis d'Estouteville, gouverneur du Mont-Saint-Michel.

MONT-DOL. FORET DE SCISSY. — A 4 kilomètres de Dol, éminence granitique haute de 65 mètres, et de 2 kilomètres de tour. Aux temps préhistoriques, toute la contrée située à la limite actuelle de la Normandie et de la Bretagne était recouverte par la mer d'où émergent les rochers du Mont-Saint-Michel, de Tombelaine et du Mont-Dol. Sous l'influence de phénomènes dont il est difficile de préciser exactement la nature, mais que Chèvremont explique par les oscillations du sol qui déterminèrent un abaissement relatif de la ligne du rivage, la mer se retira au delà de Chaucey, s'éloignant du Mont-Dol d'environ 48 kilomètres. Le sol, abandonné par l'eau et fertilisé par les sédiments marins qui s'y étaient déposés, se peupla de chênes, de trembles, de hêtres, de coudriers et ainsi se forma l'immense forêt de Scissy, dont l'étendue et les limites restent encore mal définies malgré les nombreuses controverses auxquelles a donné lieu cette question si discutée. A en croire certains auteurs, cette forêt n'aurait jamais dépassé Tombelaine ; selon d'autres, le Mont lui-même aurait toujours été entouré par les flots. (Le Mont-Saint-Michel, P. Gout, Colin, éditeur, Paris.)

PONTORSON. — Distant de 9 kilomètres au sud du Mont. Autrefois petit port peu fréquenté sur le Couesnon, aujourd'hui complètement abandonné depuis l'impossibilité d'y accéder, malgré

tous les travaux faits par le service de la navigation pour en faciliter l'abord.

QUAIS DU XV^e SIECLE. — Louis d'Estouteville fit disposer des quais dans toute la partie des remparts baignée par le bras de mer qui déterminait alors, au pied du Mont, les affouillements creusés par l'impétuosité des divagations des rivières confluentes. Dépassant le niveau des marées ordinaires, le sol de ces quais n'était submergé que par les grandes marées. On le rencontre en effet continuellement à 1 m. 50 environ au-dessous du niveau du sable, entourant le pied des remparts. Ils s'étendaient sur tout le côté méridional du Mont, depuis les Fanils jusqu'à la tour Ronche, où ils se terminaient par une jetée d'embarquement.

De largeur variable, ils s'étendent, et présentent un sol en pente vers la mer. (Le Mont-Saint-Michel, Paul Gout, architecte en chef des Monuments historiques, Armand Colin, éditeur.)

POLDER. — Mot hollandais qui signifie proprement : terre enlignée. Nom donné dans les Pays-Bas aux régions basses et marécageuses du littoral de la Mer du Nord, et qui ont été progressivement asséchées et mises en culture du XVI^e au XIX^e siècle.

La Compagnie des Polders de l'Ouest a été fondée en 1869, et succéda à Mosselman et Donon pour exploiter les terrains conquis sur la mer dans la baie du Mont-Saint-Michel.

SELUNE. — Petit fleuve côtier de la Manche, qui se jette dans la partie sud-est de la baie du Mont-Saint-Michel, après

un parcours de 70 kilomètres. Les eaux de la Sélune se réunissent à la Sée en avant de Pontorson.

La Sée passe au bas du tertre sur lequel s'élève la ville d'Avranches ; puis, ces deux cours d'eau réunis entrent dans la baie en longeant parfois le sillou de Torin et gagnent la pleine mer après avoir passé auprès de Tombelaine ; mais souvent, sous l'influence des grandes marées, ces cours d'eau se déplacent, tantôt se dirigent vers le Mont, tantôt longent la côte normande et estiment les digues qui commencent au delà de Genets.

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES DE FRANCE. —

Elle a été fondée le 1^{er} juillet 1901. C'est elle qui eut le mouvement en faveur des sites qui, depuis, a pris tant d'extension. C'est sur son initiative et grâce à ses efforts que le principe de la protection du paysage a été consacré officiellement, d'abord par la loi de classement, dite loi Beauquier, du 21 avril 1906, puis par celle du 20 avril 1910 contre les abus de l'affichage. C'est encore elle qui organisa le premier congrès international pour la protection du paysage, qui se tint à Paris en octobre 1909.

Parmi les questions qui sollicitèrent le plus vivement les efforts de la Société, figure celle du Mont-Saint-Michel. Dès juillet 1905, son Comité directeur entreprenait des démarches énergiques : 1^o pour que le Mont conservât ou reprît son caractère d'insularité ; 2^o pour que le classement, en vertu de la loi Beauquier (9) appliqué aux parties du Mont non encore protégées par la loi sur les Monuments historiques.

TABLE DES CHAPITRES

	Pages		Pages
Assemblées Générales.		Avis divers	
Assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 1912.....	69	Gravures.....	88-145-164-204-276 300
Assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1912.....	101	Bulletin.....	89 146
Statuts de l'Association.....	102	Bibliothèque.....	89 164
Assemblée générale annuelle.....	201	Paiement de la cotisation 1913.....	89-140 165
Séance du samedi 15 décembre 1913.....	239	Rectification.....	145 324
Association.		Dons de gravures à des musées de province.....	165
Composition de l'Association.....	4	Accréditement.....	202
Pour être reçu membre de l'Association.....	4	Innovation.....	203
Les membres associés, sociétaires, fondateurs ont droit.....	5	Avis important.....	237
Notre but.....	7	Photographies.....	275
Composition de l'Association.....	38	Paiement de la cotisation 1914.....	276
Organisation des services administratifs.....	40	Les marées dans la baie.....	277
Développement de l'Association.....	43	Courses du Mont-Saint-Michel.....	373
Notre carte d'identité.....	68	Guide-horaire de l'Association.....	375
Adhésions.....	145	Paiement de la cotisation 1915.....	388
Adhésions.....	164	Gravure offerte en 1915.....	388
Adhésions.....	204	Gravures 1914 non encore réclamées.....	390
Aux Amis du Mont-Saint-Michel.....	375	Paiement de la cotisation et remise de la gravure en 1916.....	417
Les Amis du Mont-Saint-Michel et la guerre.....	409	Bibliographie.	
Fonctionnement de l'Association en 1915.....	412	Bibliographie.....	232
		Revue des livres.....	268 312
		Chronique du Mont-Saint-Michel.	
		Travaux de restauration de l'Alhaye.....	51

	Pages		Pages
Objets trouvés au Mont-St-Michel..	51	Confrenciers	276
Arrêté municipal pour la suppression du racolage des touristes....	52	Clichés pour projections en couleurs	275 321
Au Mont-Saint-Michel (le pèlage est interdit, il existe cependant)...	52	Clichés pour projections 88-145-164	275
Travaux communsux	53	Distinctions honorifiques.	
Le Mont-Saint-Michel et ses visiteurs anglais	54	Distinctions honorifiques. 165-310	370
Du danger des grèves	78	Divers.	
Toujours le mercantilisme	78	Remerciements	9
Travaux communsux	79	Correspondance	28
Traverse de l'Avancée	80	Sociétés affiliées	113 157
Emprunt communal	80	Fêtes et Concours	
Protection des sites de la baie	80	Concours de poésie. 112-203-283	321
Sur l'Ouest-Etat	81	Concours de photographie	373
Réponse du Conseil municipal aux vœux de la Commission des sites	117	Les médailles d'or, d'argent et de bronze	370
L'affichage est enfin interdit	118	Fêtes du cinquantième de la suppression des prisons au Mont-Saint-Michel	110
L'incident de la Porte du Roi	118	Les Fêtes du Mont-Saint-Michel en 1913	111
Travaux faites récemment	122	Leur ajournement à l'année prochaine	155
Facilités d'accès au Mont-Saint-Michel	122	Fouilles Travaux.	
Chemins de Fer de l'Etat	166	Fouilles faites à l'occasion des travaux de distribution d'eau au Mont-Saint-Michel	215
Trouways	167	Moules de achiste trouvées au Mont-Saint-Michel	200
Arrêté préfectoral	167	Les fouilles de la piste-forme de l'Ouest	381
La course Paris-Mont-Saint-Michel	168	Informations et Nouvelles.	
Les incidents de la saison	204	Arrêtés pris par le Préfet de la Manche	306
Les incidents du Mont-Saint-Michel	205	Accès à la Terrasse de la Merveille	308
Le vaudeville du Mont-Saint-Michel	205	Letres communiquées à la direction des Chemins de fer de l'Etat	309
Le maître laissent en paix les fonctionnaires du Ministère	207	Incidents tragico-comiques	309
Arrêtés inexécutés	209	Le concours de la Société Rossel	310
Les représentants de la ville de Southampton au Mont-St-Michel	358	Pour le Mont	310
Journal du Mont-Saint-Michel pendant la guerre	384	Le Mont-Saint-Michel aux Salons des Artistes Français et de la Société Nationale des Beaux-Arts	365
Journal du Mont-Saint-Michel pendant la guerre (suite)	463	Les œuvres de nos sociétaires	380
Comité de Direction.		Suppression des affiches et enseignes	380
Comité de direction	2	Des souvenirs de la mobilisation financière de la France	409
Séance du mercredi 27 décembre 1911	10	Liste d'Admission	
Séance du samedi 23 mars 1912	12	Listes d'admission 30-63-99-147-194-234-279-321-373-394	418
Comité de Direction, composition du Comité	34	Musée du Mont-Saint-Michel.	
Séance du vendredi 21 juin 1912	61	Musée abbatial	89 164
— samedi 5 octobre 1912	75	Un vrai musée au Mont-St-Michel	211
— mardi 19 novembre 1912	76	Dons faits au Musée abbatial du Mont-Saint-Michel 260-300-371	415
— jeudi 3 avril 1913	107	Le Musée abbatial du Mont-Saint-Michel	295
— mardi 1 ^{er} juillet 1913	153	Nécrologie.	
— mardi 5 novembre 1913	238	Nécrologie 114-157-201-267-322-372-393	416
— 13 décembre 1913	248	Mistral	304
Composition du Comité	251	Morts au champ d'honneur	391 416
Séance du mardi 16 juin 1914	341	Propagande.	
Comité de Direction	376	Propagande	5 40
Comité de Patronage.		Notre timbre	40 321
Comité de Patronage	1	Insignes	88-164 204
Composition du Comité	33		
Composition du Comité	250		
Commission.			
Commission de législation et jurisprudence	56 253		
Délégations provinciales et étrangères	56		
Comité de rédaction	38		
Comité de fondation	106		
Commission de rédaction du bulletin	253		
Commission du Tourisme	253		
Commission des Fêtes et Concours	253		
Commission du Musée	253		
Conférences.			
Conférences	146-274-318-370 415		

	Pages		Pages
Notre punonceau	88-145 164	Syndicat d'Initiative Vitré-Fougères-Mont-Saint-Michel.	
Protection des sites et monuments de caractère artistique.		Vitré-Fougères-Mont-Saint-Michel	123
Première réunion de la Sous-Commission de l'arrondissement d'Avranches	81	Fêtes d'inauguration	176
Question du Mont-S-Michel.		Les trois villes	179
La question du Mont-Saint-Michel 14-45-114-198-255-286	396	En dehors du Mont : « Le Cul » au château de Fougères	223
Proposition de M. Mion	20	Tourisme	
Les ennemis du Mont-Saint-Michel ; leur campagne diffamatoire contre notre Association	125	Rapport sur le tourisme	108
Un scandale administratif au Mont-Saint-Michel	125	Le tourisme au Mont-Saint-Michel	210
Le Mont-Saint-Michel au Sénat	158	Le Mont-Saint-Michel vu du plus haut que l'Archange	219
La défense du Mont-Saint-Michel Notre grande pyramide	169	Etats Généraux du Tourisme	259
Toujours les ennemis du Mont-Saint-Michel	297	Le tour du Mont	323
Au Touring-Club	258	Tourisme	369
L'invasion de la tangue	292	Variétés	
La protection du littoral	298	Les joyeux côtés de la question du Mont-Saint-Michel	83
La question du Mont-Saint-Michel au Sénat et au Conseil général de la Manche	328	Un site	86
Séance du Conseil général de la Manche	328	Introduction à l'histoire contemporaine de la ville du Mont-Saint-Michel : Un cinquantième à célébrer	132
Notre opinion	328	Comment la déchéance du Mont-Saint-Michel fut décrétée d'utilité publique	135
Séance du Sénat	332	Le Mont-Saint-Michel, par Pastis Hérenbert, docteur aux lois de la ville d'Argentan	138
Visite ministérielle	376	Le Mont-Saint-Michel et les fleurs	140
Pour que le Mont-Saint-Michel reste une Ile	377	Les prisons, les prisonniers	142
Questions et Réponses.		Dans le Cloître	184
Questions et réponses	233-323 408	Le Mont-Saint-Michel et l'Angleterre	186
Réunions diverses.		Le vieux Saint-Malo	188
Déjeuner trimestriel	147	Comment un gentilhomme breton fut enfermé au Mont-Saint-Michel pour avoir écrit son mépris à la marquise de Pompadour	189
Le déjeuner des Amis du Mont-Saint-Michel	172	Pour la défense du Mont-Saint-Michel (les Marchands du Temple)	226
Les amateurs photographes du Touring-Club	173	Une page de Guy de Maupassant sur le Mont-Saint-Michel	228
Les fêtes de la Pomme à Rennes	225	La cage de fer de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel	229
Soirée artistique du 13 décembre 1913	265	The St Michael's Mount	302
Le déjeuner trimestriel du 14 décembre 1913	267	Le Mont-Saint-Michel en Cornouailles (Angleterre)	355
Les Montois à Paris	276	Letres du front (d'Alsace, dans le Nord, en Champagne)	386
Banquet en l'honneur de notre Président, M. Léon Béraud	303	La Croix de Lorraine au Mont-Saint-Michel	390
Notre déjeuner du 16 juin	344	Chronique	398
Revue de la Presse.		Mont-Saint-Michel d'Italie	401
La presse	44	A propos des bons et du papier-monnaie	411
L'article du Temps du 4 janvier 1913 (Les Verrues du Mont-Saint-Michel)	128	Lettre du front	413
Fantastique projet de modernisme	130	Visites et excursions au Mont Saint-Michel	
La presse étrangère	131	Excursion au Mont-Saint-Michel	13
Encore le « pèlage »	322	Excursion au Mont-Saint-Michel, à Fougères et à Vitre	55
Revue de la Presse	363	L'Art à l'Ecole au Mont-Saint-Michel	173
D'une guerre à l'autre : « Le petit voyage »	378	Visite de l'Association provinciale des architectes	368
Secrétaires-Correspondants.		Excursions au Mont-Saint-Michel	372
Secrétaires - Correspondants, 6-78-113-156-201-253-317-372	418		

TABLE DES GRAVURES

Contenues dans le Texte

Pages		Pages
	Insigne des Amis du Mont-Saint-Michel	4
	Timbre à date mis à la disposition des Amis du Mont-Saint-Michel pour timbrer leurs cartes postales	5
	Ce que deviendrait le Mont-Saint-Michel si les atterrissements allaient jusqu'à lui	9
	Ce que deviendraient les remparts si les atterrissements allaient jusqu'au Mont-Saint-Michel	13
	La digue insubmersible du Mont-Saint-Michel en 1912	14
	Carte de la baie du Mont-Saint-Michel en 1912	16
	La Porte du Roi et le boulevard en 1840	18
	La Porte du Roi et le boulevard en 1908	19
	La rue en 1842, d'après une lithographie de Séchan	22
	La rue en 1908, photographie représentant les maisons figurées sur la lithographie de Séchan	23
	L'insigne de l'Association	29
	Le timbre des Amis du Mont-Saint-Michel	40
	Réduction de la gravure offerte en 1912 : Les bâtiments abbatiaux vus des remparts (H. Voisin, aquafortiste)	42
	La digue submersible de Roche-Torin, vue prise sur le talus nord du remblai	46
	La digue submersible de Roche-Torin, vue générale de Roche-Torin	47
	La digue submersible de Roche-Torin, vue prise sur la digue même	48
	Objets trouvés au Mont (insigne de pèlerin, clé de cloître)	51
	La salle des Chevaliers pendant sa restauration en septembre 1912	52
	Notre carte d'identité	68
	Le pont tournant de Beauvoir	84
	Le logis de la « Triste qui file » (d'après le dessin de H. Voisin en 1880)	86
	Le cimetière de l'Église paroissiale et les maisons avoisinantes en 1880 (dessin de H. Voisin)	87
	Réduction de la gravure offerte en 1913 : vue générale du Mont-Saint-Michel, côté nord (H. Voisin, aquafortiste)	101
	Aspect de la Porte du Roi quand le dessous en était loué	129
	Le dessous de la Porte du Roi quand il était loué	121
	Le château de Vitré avant la restauration des bâtiments seigneuriaux	124
	Fougères, au coin du panorama de la place aux Arbres	124
	Projet dressé en 1875 pour l'exécution d'un chemin de fer à crémaillère montant directement les visiteurs à l'Abbaye	131
	Le Mont-Saint-Michel, par Paul Héremberl, docteur aux lois de la ville d'Argentan	138
	Titre dessiné pour « le Mont-Saint-Michel et les fleurs » (dessin de H. Voisin)	140
	Les remparts fleuris	141
	Titre dessiné par H. Voisin : Les Prisons	142
	Les cachots	144
	Bas-relief par H. Voisin, offert comme prix du concours de Photographie	153
	Titre dessiné par H. Voisin : Fêtes de l'Association	155
	« L'Art à l'École » au Mont-Saint-Michel	174
	Cachet du Syndicat d'Initiative Vitre-Fougères-Mont-St-Michel	176
	Fougères : le théâtre de la Nature	177
	Une rue du vieux Vitré	189
	Fougères : Un coin de la vieille ville. Dans le Cloître. Titre dessiné par H. Voisin	182
	Dans le Cloître, dessin de H. Voisin	181
	Le Mont-Saint-Michel photographié à l'altitude de 300 mètres, le 19 août 1913, à 0 heures, par M. Jean Voisin, piloté par M. Etienne Grandjean	185
	Le Mont-Saint-Michel photographié à 250 mètres d'altitude le 18 août 1913, 17 heures	197
	L'œillet du Mont-Saint-Michel (plaque pour prix de concours)	200
	Exécution de l'arrêté municipal interdisant le pistage au Mont-Saint-Michel	203
	Escalier sur les rochers de la chapelle Saint-Aubert, construit en 1913 par l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel	206
	Pancarte indicatrice pour les automobiles, placée par l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel	210
	Plans des fouilles faites à l'occasion des travaux de distribution d'eau au Mont-Saint-Michel, coupe n° 1	211
	Coupe n° 2	216
	Coupe du sous-sol sous la porte du Roi, fig. 3	217
	Compagnie hôtelière, hôtel principal, plus 4	218
	Le Mont-Saint-Michel, vue prise à l'altitude de 400 mètres	218
	Le Mont-Saint-Michel, vue prise à l'altitude de 350 mètres	219
	Le Mont-Saint-Michel, vue prise à l'altitude de 170 mètres	220
	Le Mont-Saint-Michel, vue prise à l'altitude de 150 mètres	221
	Cachet du Syndicat d'Initiative Vitre-Fougères-Mont-Saint-Michel	222
	Le Cid, au théâtre de la Nature de Fougères, le 27 juillet 1913	223
	Le duc de Chartres démolissant la cage de fer du Mont-Saint-Michel	224
	Le Masoret	230
	La Chapelle Saint-Aubert à l'heure du balais	237
	L'Avancée aux jours des fortes marées	275
	Le Mont-Saint-Michel au soleil couchant	278

Pages		Pages
	Porte du couvent Sainte-Catherine, du XII ^e siècle	289
	Moules de schiste trouvées au Mont-Saint-Michel (1-2-3)	290
	Moules de schiste trouvées au Mont-Saint-Michel (4-5-6)	291
	Vue du Mont-Saint-Michel prise en aéroplane par Jean Voisin, en 1913	294
	Le Mont-Saint-Michel sous la neige	299
	Tympan d'une arcature du Cloître	301
	Terrasse de la Merveille	308
	La tour du Moulin vue de la terrasse de la Merveille	308
	Réduction de la gravure offerte en 1914 : Le Logis du Roi et la Maison de l'Arcade au XVI ^e siècle (H. Voisin, aquafortiste)	311
	Tympan d'une arcature du Cloître	317
	Timbre de propagande des Amis du Mont-Saint-Michel	321
	Le tour du Mont en barque	323
	Une page du guide-horaire (dessin de Eugène Le Mouél)	327
	L'œillet de Saint-Michel	343
	Eau-forte de H. Voisin, accompagnant le menu du déjeuner du 16 juin 1914	344
	La crypte de l'Aquilon	349
	Photographie du banquet du 16 juin 1914	352
	Croquis de M. Borgex	354
	Le Mont-Saint-Michel de Cornouailles	355
	La Porte du Roi en 1880	366
	Timbre de propagande des Amis du Mont-Saint-Michel	371
	Granville, la Haute-Ville et le Casino	374
	Les fouilles de la plate-forme de l'Ouest, fig. 1	381
	Les fouilles de la plate-forme de l'Ouest, fig. 2	382
	Les fouilles de la plate-forme de l'Ouest, fig. 3	383
	Les fouilles de la plate-forme de l'Ouest, fig. 4	384
	Réduction de la gravure offerte en 1914 : Le Cloître (H. Voisin, aquafortiste)	389
	Eau-forte de H. Voisin	395
	Cachet : <i>Mons. sancti Michaelis in periculo maris</i>	397
	Titre dessiné par H. Voisin : Chronique... claustrale	398
	Dans le cloître : Porte donnant accès vers l'église	398
	La galerie sud du Cloître. La porte du réfectoire	399
	La porte du chartrier	400
	L'escalier abbatial conduisant de la Salle des Gardes à la porte de l'église	402
	Les hôtelleries : à droite mur du grand Saint-Julien, après hôtellerie de la Corne de Cerf, tout au fond, à droite : la Coquille	403
	Les hôtelleries : à droite : la Coquille, plus loin : le Dauphin, au centre : Saint Symphorien et le Pigeon blanc	404
	Hôtellerie du Soleil Levant	405
	Hôtellerie de la Sirène	406
	Certificat de versement d'or, et affiche « L'or combat pour la victoire » (dessin d'Abel Faivre)	409
	Certificat de participation à l'emprunt et affiche « Emprunt de la Défense nationale » (dessin de Bernard Navdin)	410
	Billet de banque de 0 fr. 50, émis par la Chambre de Commerce de Granville	411
	Cliché illustrant les conférences de M. H.-W. Finckham, publiées par les « Buildings News »	414